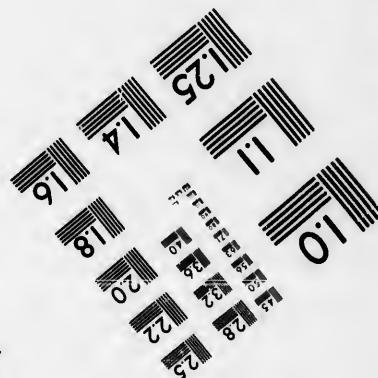
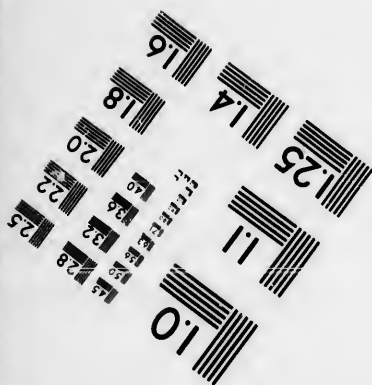
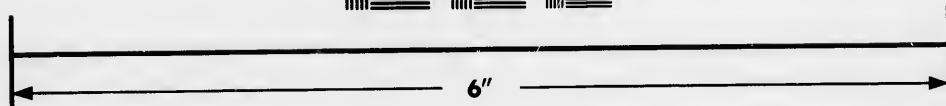
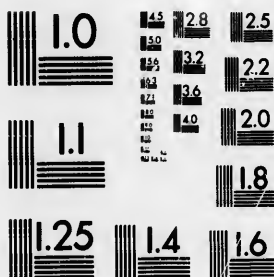


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14
12.8
12.5
12
11.8
11.5
11
10.8
10.5
10
9.8
9.5
9
8.8
8.5
8
7.8
7.5
7
6.8
6.5
6
5.8
5.5
5
4.8
4.5
4
3.8
3.5
3
2.8
2.5
2
1.8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couvertures de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Pagination irrégulière : [1] - [34], [1] - 275, [1] - [10], 276-562 p. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

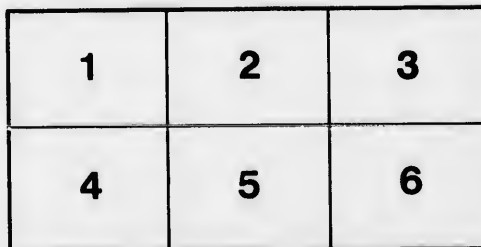
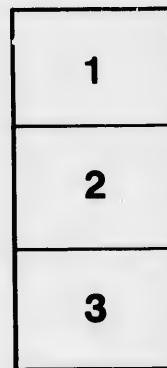
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
n à



32X

••

I
I

P

Ch
In

At

L'ECOLE SAINTE :

OU

EXPLICATION

FAMILIERE

DES MYSTERES DE LA FOY.

Pour toutes sortes de Personnes qui
sont obligées d'apprendre, ou d'en-
seigner la Doctrine Chrétienne.

Par la Venerable MERE MARIE
DE L'INCARNATION,
Religieuse Ursuline.



RES
AF
33 LS

A PARIS,

Chez JEAN BAPTISTE COIGNARD,
Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy,
rue Saint Jacques, à la Bible d'or.

M. DC. LXXXIV.

Avec Privilège du Roy, & Approbations.

LECOLE SAINTE

EXPLICATION


DES MYSTERES DE LA FOI

PAR LE P. ...
...
...
...
...

g
e
C
D
m

o
co
cl
le
ce
ti

ph
C
O
en
Fo
au



P R E F A C E.

CET Ouvrage contient dans sa simplicité ce qu'il y a de plus grand, de plus saint, & de plus auguste dans la religion Chrétienne.

Il est divisé en quatre parties, où l'on explique le Symbole des Apôtres, les Commandemens de Dieu, l'Oraison Dominicale, & la Doctrine des Sacramens.

Chaque partie est divisée en Leçons ou Instructions, qui en exposent & découvrent les mysteres d'une maniere si claire & si nette, que les plus simples les pourront facilement comprendre; ce qui fait que tout l'Ouvrage a pour titre : *L'Ecole Sainte.*

Il ne se pouvoit faire une division plus juste des Points de la religion Chrétienne, ny par conséquent de cet Ouvrage: Car tout ce que l'Eglise nous enseigne, se réduit ou aux articles de la Foy, ou aux regles de la Morale, ou aux graces qui sont nécessaires pour

à ij

P R E F A C E.

croire ces articles , & pour pratiquer ces regles , ou enfin aux Prieres qu'il faut faire pour meriter ces graces. Or les articles de la Foy sont compris dans le Symbole des Apôtres ; les regles de la Morale sont enfermées dans le Decalogue ; les graces se puisent dans les Sacremens ; & les Prieres sont marquées dans l'Oraison Dominicale.

Le Symbole des Apôtres contient donc tous les articles de nôtre Foy ; ou s'il s'en trouve quelques-uns qui n'y soient pas si distinctement compris , ils se reduisent facilement à quelqu'un de ces grands Principes. C'est pourquoy d'un tres-grand nombre de Symboles qui ont été faits dans les Conciles , l'Eglise a particulierement retenu l'usage de trois , qui s'expliquent l'un l'autre , en sorte que ce que l'un ne dit qu'obscurément , l'autre le met au jour , & declare sans obscurité ce que l'on doit croire.

Le premier Symbole est celuy des Apôtres , que ces premieres lumieres du monde ont composé par le mouvement du S. Esprit ; avant que de se separer pour aller prêcher l'Evangile ; afin de convenir non seulement des

P R E F A C E.

mêmes Principes , mais encore de la maniere de les expliquer , & que l'Eglise qui devoit être universelle , n'eût par tout le monde qu'une même regle de sa Foy.

Ce Symbole a toujours été comme le fondement de la creance des Chrétiens. La tradition neanmoins ne s'en faisoit dans les commencemens de l'Eglise que de vive voix , & d'une maniere si secrette , que l'on ne permettoit pas même aux Catechumenes de l'écrire pour l'apprendre , & pour soulager leur memoire. La raison de cette conduite est rapportée par Rufin Prêtre d'Aquilée , dans son Exposition du Symbole qui se trouve parmi les Oeuvres de saint Cyprien: *De crainte, dit-il, que si ce Symbole fut tombé entre les mains des infideles, ou des faux Chrétiens, ils n'en fissent un sujet de raillerie, ou qu'ils n'y melassent des erreurs, & des faussetez.*

Cette tradition verbale a été longtemps en usage , en sorte que pour éviter les inconveniens que je viens de rapporter , les Peres des trois premiers siècles n'ont pas même osé en parler dans leurs écrits , excepté Tertullien , qui par sa liberté ordinaire en a touché legerement quel-

Tertull.
de Vel.
Virg. c.
27.

P R E F A C E.

ques articles dans un de ses Ouvrages.

Le second Symbole est celuy qu'on appelle de Nicée, parce qu'il fut composé par les Peres du premier Concile Oecumenique, qui se tint en cette ville pour condamner l'heresie d'Arius: Mais il doit plutôt être appelé le Symbole de Constantinople, pour les grandes additions qui furent faites, & les éclaircissémens qui furent donnez à celuy de Nicée par les cent cinquante Peres qui s'assemblerent en cette Ville Imperiale du temps du grand Theodose. Le sujet de cette auguste Assemblée fut l'impieté de Macedonius, & des Pneumatomaques, qui nioient la Divinité du S. Esprit; & qui disoient qu'il n'étoit que le Ministre du Pere & du Fils, & qu'il n'étoit point au dessus de l'ordre des creatures, quoyqu'il fût la plus parfaite & la plus noble de toutes.

Le troisieme Symbole Canonique est celuy que l'on attribue à saint Athanase, & que quelques Ecrivains disent avoir été composé à Rome par ce saint Docteur, lorsqu'il fut obligé de rendre raison de sa Foy devant le Pape Jule, & les Evêques assemblez avant qu'è être admis à se justifier des crimes, dont les Eusebiens l'avoient

P R E F A C E.

faussement accusé.

Il y en a d'autres néanmoins qui estiment qu'Anastase le Sinaïte en est l'Auteur, & qu'à cause qu'il y a un peu de convenance entre les noms, on l'a attribué à saint Athanase Patriarche d'Alexandrie. Mais parce que la Phrase, & le tour de l'expression ne ressemblent point la Langue Grecque, plusieurs estiment qu'il a été composé par un Auteur Latin: Mais ils ne conviennent pas qui est cet excellent homme qui a donné à l'Eglise une si riche piece.

Quelques-uns disent que c'est saint Eusebe Evêque de Verceil, qui le composa dans son voyage d'Orient, pour soutenir les Catholiques contre les Ariens, & pour rendre luy-même raison de sa foy dans les rencontres. Mais la Divinité, la Personne, & la Procession du saint Esprit y sont trop clairement expliquées, pour ne pas croire que l'Auteur est plus recent.

C'est pourquoy il y en a qui tiennent qu'il a été dressé par Vigile, Evêque de Tapse en Affrique, sur la fin du cinquième siecle, contre les Ariens qui y faisoient d'étranges progresz durant la persecution des Vandales: Et

Quenest.
Dissert.
4. in-op.
S. Leonis.

P R E F A C E.

que pour luy donner plus d'autorité, il le publia sous le nom de S. Athanase, ennemi déclaré de ces heretiques, de même qu'il a publié d'autres Ouvrages sous le nom de saint Ambroise, de saint Augustin, & du même saint Athanase. Mais cette conjecture est trop legere dans un point aussi important qu'est celuy-cy; & ce n'est pas une consequence que si Vigile a publié quelques Ouvrages sous le nom de saint Ambroise, & de saint Augustin, il faille luy attribuer tous ceux dont les Auteurs sont inconnus.

P. Pirhaeus
lib. de
Process.
S. Sancti.
Vossius
de trib.
Sym.

Enfin il y en a qui croient que ce Symbole a été fait en France du temps de Pepin ou de Charles-Magne, par un Auteur Catholique de la nation, à l'occasion des difficultez qui furent excitées pour lors touchant la Procession du saint Esprit.

Quoy qu'il en soit, l'Auteur de ce Symbole étant inconnu, l'Eglise l'a adopté & rendu venerable par l'autorité qu'elle luy a donnée, & aujourd'huy il est vray de dire que c'est l'ouvrage de l'Eglise, & même du saint Esprit qui l'éclaire & la gouverne.

Voila donc trois Symboles, qui pourtant n'en font qu'un; & s'il y a

P R E F A C E.

quelque difference entre eux, c'est que ce que l'un dit avec obscurité, un autre l'explique, & le met au jour sans y rien ajoûter que l'éclaircissement. Ainsi les Additions que le Concile de Constantinople a faites au Symbole de Nicée, & celle du mot *Filioque*, que le Concile general de Lion y a faite depuis (ce mot n'y aiant été ajoûté jusqu'alors que par quelques Conciles provinciaux d'Espagne, & de France & par quelques Eglises particulieres,) ne sont pas tant des Additions que des explications, ainsi que le Concile de Florence l'a déclaré. C'est pourquoy la Mere de l'Incarnation, entreprenant d'expliquer celuy des Apôtres comme le plus ancien, & le plus commun, elle se sert des deux autres, suivant l'intention de l'Eglise pour y donner les éclaircissements necessaires; & en plusieurs endroits, elle fait la concordance des trois.

C O M M E le Symbole des Apôtres contient tous les articles de nôtre Foy; de même les Commandemens de Dieu qui sont des Loix que nous sommes indispensablement obligez de garder pour être sauvez, sont des regles gene-

P R E F A C E.

rales de Morale qui contiennent toutes les autres d'une maniere eminente & admirable. Ce qui a fait dire à saint Augustin que le Decalogue est le Principe & la source de toutes les Loix, parce qu'il ne s'en peut faire ny d'Eclesiastiques, ny de civiles qui n'y aient du rapport, & qui n'en decourent comme autant de ruisseaux.

Aug. q
140. in
Exod.

Cette verité a passé jusques dans l'Ecole qui soutient que toutes les regles de la Morale sont comprises dans les Commandemens de Dieu: Car ou elles sont generales, comme sont ces premieres veritez pratiques que la raison naturelle nous enseigne: Qu'il faut faire le bien & éviter le mal: Que nous ne devons pas faire aux autres ce que nous ne voulons pas que les autres nous fassent: Et ces regles sont comprises dans les Commandemens de Dieu, comme les principes le sont dans les conclusions: Ou bien elles sont particulieres, comme sont ces preceptes de bien vivre que l'Ecriture ou les personnes sages & d'autorité nous apprennent, qu'il faut faire l'aumône quand on en a le pouvoir, qu'il ne faut point se mettre en colere sans raison, qu'il faut pardonner les injures:

P R E F A C E.

& aimer ses ennemis : Et ces regles sont comprises dans les Commandemens de Dieu, comme les conclusions dans leurs principes.

D. Tho.

1. 2. q.

100. 2. 3.

1b. art. 12.

& 22. q.

122. 2. 4.

ad. 2.

Tout le monde convient qu'il y a dix Commandemens de Dieu, & le nom du Decalogue qui les contient marque ce nombre : mais tous ne sont pas d'accord de la maniere de les diviser. Esichius en compte quatre par rapport à Dieu : Le premier est : *Je suis le Seigneur votre Dieu* : Le second, *Vous n'aurez point de Dieux étrangers en ma presence* : Le troisieme, *Vous ne ferez point de figures pour les adorer* : Le quatrieme, *Vous ne prendrez point en vain le nom de votre Dieu*.

Esich. iv.

cap. 16.

Levit.

Cet Auteur ne croit pas qu'il faille mettre au nombre des Commandemens de Dieu, celui qui ordonne de garder le Sabbath, parce qu'on ne le peut garder à la lettre, & en tout temps. Mais ce n'est pas un petit inconvenient, que de retrancher du Decalogue un precepte que Dieu même y a écrit de sa propre main. C'est pourquoy saint Hierôme, qui s'accorde avec Esichius, touchant le nombre des Commandemens de la premiere Table, y laisse celui de la Sanctifica-

8. Hier.

in cap.

10. Ozés.

P R E F A C E.

tion du Sabbath, mais il n'en fait qu'un de celuy qui défend de reconnoître des Dieux étrangers, & de celuy qui défend de faire des Idoles.

Orig.
hom. 8.
in Exod.

Origenes tient le même nombre, mais il n'en fait qu'un du premier & du second d'Esichius, & ajoutant celuy de la Sanctification du Sabbath, il supplée à cette jonction pour venir à son compte.

Tous ces Auteurs qui admettent quatre preceptes par rapport à Dieu, sont obligez pour faire le nombre de dix, d'en compter six par rapport au prochain. Ils le font en cette sorte.

1. Vous honorerez votre pere & votre mere. 2. Vous ne tuerez point. 3. Vous ne commettrez point d'adultere. 4. Vous ne déroberez point. 5. Vous ne direz point faux témoignage. 6. Vous ne desirerez point la femme de votre prochain, ni sa maison, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui lui appartient.

Il y a d'autres Peres qui n'admettent que trois preceptes au regard de Dieu, & qui veulent que ces trois articles n'en fassent qu'un: *Je suis le Seigneur votre Dieu, vous n'aurez point de*

P R E F A C E.

Dieux étrangers en ma presence, vous ne ferez point de figures pour l'adorer. C'est le sentiment de saint Augustin, & il semble que ce soit aussi celui de l'Eglise, qui dans la methode rimée qu'elle enseigne aux enfans ne met que ce nombre: *Un seul Dieu tu adoreras, & aimeras parfaitement. Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement. Les Dimanches tu garderas en servant Dieu devotement.* Elle fait le même dans celui qu'elle enseigne aux personnes plus éclairées: *Unum crede Deum; nec jures vana per ipsum: Sabata sanctifices.* Et afin que le nombre de dix se trouve dans le Decalogue, elle divise en deux le dernier de ceux qui regardent le prochain, en sorte que ce qui est dit: *Vous ne desirerez point la femme de votre prochain, soit le neuvième; & ce qui suit, Vous ne desirerez rien de ce qui appartient à votre prochain, soit le dixième.*

La Mere de l'Incarnation a suivi cette dernière maniere de diviser les Commandemens du Decalogue, comme le plus conforme au Catechisme Romain, qu'elle s'est proposée pour guide. Elle y a néanmoins fait quelque changement, en ce qu'elle ne met

Aug. q.
71. in
Exod.

P R E F A C E.

point ces premières paroles au nombre des Commandemens : *Je suis le Seigneur votre Dieu* ; mais seulement elle les prend comme une Preface que Dieu a voulu mettre à la tête de ses préceptes, à l'imitation des Législateurs, qui mettent leurs noms & leurs qualitez au commencement de leurs Loix, afin de leur donner plus de poids & d'autorité.

Il faut parler de l'Oraison Dominicale qui fait le sujet de la troisième Partie de l'Ouvrage, comme du Symbole, & du Decalogue. *Elle n'est composée que de sept demandes*, dit saint Augustin, *lesquelles mêmes sont abrégées en fort peu de paroles ; & néanmoins elle comprend toutes les prières que nous sçaurions faire à Dieu, soit pour luy demander des biens, soit pour être delivrez ou preserver des maux, soit enfin pour obtenir le pardon de nos pechez.* Les trois premières demandes regardent les interests de la gloire & du service de Dieu, qui doivent être le premier objet de notre zèle, de nos souhaits, de nos soins, & de nos prières ; & les quatre autres, tous les biens tant spirituels que corporels,

Aug. Ser.
182. de
temp. in
nova edi-
tione non
est Augu-
stini.

PREFACE.

que nous pouvons demander tant pour nous que pour nôtre prochain.

C'est pourquoy ce même Pere dit, Ep. 127. ad Probam, novæ edit. 130. num. 22. que cette priere est la plus parfaite de toutes celles que nous sçaurions faire, & que nous ne devons demander autre chose que ce qu'elle contient. Ce n'est pas que nous ne soyons obligez de demander bien des choses qui ne paroissent pas y être comprises, comme les graces, les vertus, la conversion des pecheurs : mais ce saint Docteur veut dire que toutes ces choses sont enfermées dans les Articles de l'Oraison Dominicale, & qu'en demandant ce qu'elle contient, nous demandons tout le reste.

Il faut pourtant remarquer que l'Oraison Dominicale, selon saint Matthieu, contient sept demandes, & que selon saint Luc elle n'en a que cinq. Mais quoyque cette dernière soit encore plus abrégée que l'autre dans ses paroles, elle n'en a pas moins d'entenduë dans son sens, & elle ne contient pas moins toutes les prières qu'un Chrétien sçaitoit faire. Saint Luc a ômis la troisième demande, *que vôtre volonté soit faite*, parce qu'il a cru qu'elle étoit suffisamment comprise

P R E F A C E.

dans la seconde, que votre regne s'accomplisse, puis qu'un Roy ne peut regner parfaitement que ses volontez ne soient accomplies. Il a encore retranché la sixième, ne permettez pas que nous succombions à la tentation, parce qu'il a estimé qu'elle étoit enfermée dans la suivante, mais delivrez-nous du mal, chacun jugeant assez que Dieu ne nous peut delivrer de tout mal, qu'il ne nous empêche de succomber à la tentation.

Isai. 12.
3.

E N F I N les Sacremens contiennent toutes les graces, & ils en sont les veritables sources. Ce sont les Fontaines du Sauveur où nous les puisons en abondance & avec plaisir, comme parle le Prophete : Car encore que la grace reçoive des accroissemens considerables par la pratique de quelques œuvres de pieté, comme sont le jeûne, l'aumône, la priere, la mortification & les autres vertus ; ces pratiques neanmoins ne la peuvent produire ny luy donner de l'accroissement, si elles ne sont accompagnées d'un mouvement interieur de l'ame qui les sanctifie ; au lieu que les Sacremens la produisent & l'accroissent par eux-mêmes

P R E F A C E.

& par la vertu que J E S U S - C H R I S T leur a donnée quand il les a instituez, pourvû que l'ame n'y mette point d'obstacle par quelque peché ou par quelque autre mauvaise disposition.

C E S quatre grands principes dont je viens de parler ; sçavoir, le Symbole des Apôtres, les Commandemens de Dieu, l'Oraison Dominicale, & les Sacremens, qui sont les quatre principales colonnes de la Religion Chrétienne, ont été le sujet du travail & de l'application de la Mere de l'Incarnation dans cet ouvrage. Et bien qu'elle eût pû enseigner aux personnes à qui elle avoit à parler une haute pratique des vertus, & ce qu'il y a de plus delicat dans la vie spirituelle, elle s'est néanmoins attachée à ce qu'il y a de plus solide & de plus fort, sçachant bien que si les fondemens de la vie Chrétienne ne sont solidement établis, tout le reste pour parfait qu'il paroisse n'est qu'un beau dehors, & une vapeur brillante & lumineuse, qui se dissipe après avoir trompé ceux qui s'y amusent.

Si la matiere de cet ouvrage est aussi grande que je le viens de dire, la

PREFACE.

maniere de la traiter ne l'est pas moins. La Mere de l'Incarnation ne se sert point de raisonnemens pour prouver les veritez qu'elle veut établir ; Elle n'apporte point l'autorité des Peres ny des Conciles, aussi faut-il avoier qu'elle n'étoit pas versée dans cet étude : Elle n'employe que l'autorité de l'Écriture-Sainte, qui étoit toute sa lecture, & où elle mettoit toute son application. Ainsi ses propositions étant de foy & ses preuves tirées de la parole de Dieu, on peut dire que tout son ouvrage est Saint & tres-Catholique.

C'est là la plus sûre & la plus véritable Theologie : Nous avons sujet de craindre de tomber dans l'erreur, quand nous mêlons avec les principes de nôtre Foy les raisonnemens de nôtre esprit, qui est si facile à se tromper ; ou que nous y joignons l'autorité des saints Docteurs, dont il n'est pas toujours facile de découvrir le sens, comme nous le remarquons dans la Theologie ordinaire, où nous voyons souvent que deux partis opposés se servent de l'autorité d'un même Pere, & quelquefois d'un même passage pour soutenir des opinions

PREFACE.

contraires. Mais quand nous avons l'autorité de l'Ecriture toute nuë, & dans le sens que l'Eglise a coutume de la prendre, il faut que tout esprit se soumette, & l'on ne doit point craindre de tomber dans l'erreur.

C'est-là proprement la Theologie des Apôtres : Car encore que dans les commencemens de leur Predication le monde n'eût point encore le Nouveau Testament par écrit, il l'avoit néanmoins en leurs paroles. Le même Esprit qui a donné depuis le mouvement à leurs mains pour l'écrire, avoit donné le mouvement à leurs langues & à leurs levres pour le prêcher : Ainsi ce qui étoit alors une parole Sainte, est aujourd'huy une sainte Ecriture.

Cet ouvrage donc ne parlant que de Dieu & dans les termes que Dieu-même nous a tracez dans l'Ecriture-Sainte, il s'en est peu fallu qu'au lieu qu'il a pour titrel'*Ecole Sainte*; je ne luy aye donné celui de *la Theologie familiere* : Et je l'eusse fait, si ce mot ne m'eût paru trop fastueux pour la modestie de la Mere de l'Incarnation.

On s'étonnera peut-être de voir une

P R E F A C E.

simple Religieuse qui n'a jamais étudié les Lettres humaines, qui n'a quasi jamais lû de Livres, qui n'a point eu la communication des hommes sçavans, sinon autant qu'il a été nécessaire pour la direction de son ame, parler en Theologien, & citer l'Ecriture aussi à propos & avec autant de facilité que pourroit faire un Pere de l'Eglise.

Mais cet étonnement cessera, si l'on veut se ressouvenir de ce qui est écrit en sa vie, que Dieu luy avoit donné la clef de la science, qu'il l'avoit remplie de son esprit de sagesse, & qu'il luy avoit donné une si haute connoissance des Mysteres, que cette connoissance tenoit quelque chose de l'evidence.

Quant à l'Ecriture-Sainte, il y avoit déjà quelques années que par le conseil de ses Directeurs elle ne faisoit point d'autre Lecture, & elle s'en étoit tellement remplie, qu'en toutes rencontres & en toutes Compagnies les passages luy en venoient à la bouche si naturellement, que soit qu'elle interrogât, soit qu'elle répondît, ses paroles étoient mêlées de celles de l'Ecriture, en sorte qu'il sembloit que

P R E F A C E.

le saint Esprit se fût rendu le Maître de sa langue pour la gouverner, comme parle l' Ecriture, & pour luy faire publier ses maximes & ses oracles.

Outre ces dons elle avoit encore celui de la parole, par le moyen duquel elle communiquoit sans peine les lumieres dont son esprit étoit éclairé : Elle avoit une facilité merveilleuse à développer les Mysteres les plus cachés ; & lorsqu'en parlant le zele s'allumoit dans son cœur, ce qui arrivoit ordinairement quand elle parloit de Dieu, les lumieres luy venoient dans l'esprit & les paroles dans la bouche avec une telle abondance, qu'elle ne se possédoit plus : Les passages de l' Ecriture se presentoient à la foule ; un mot qu'elle disoit de Dieu ou d'un Mystere excitoit un passage, & un passage en attiroit quantité d'autres, comme l'on pourra remarquer en cet ouvrage & dans le Livre de ses retraites.

Outre ces secours surnaturels elle s'est encore servie du Catechisme Romain, sur lequel elle jettoit les yeux avant que de faire ses explications ; Car quelque don de science & de sagesse que Dieu nous donne gratuite-

P R E F A C E.

ment, il veut encore que nous agissions de nous-mêmes & que nous y joignons nôtre travail, afin de ne le point tenter & de ne point passer pour temeraires. Ce Livre qui est comme un abrégé de la Theologie a pu apprendre à la Mere de l'Incarnation à parler en Theologien. Il a pu encore luy fournir les passages de l'Ecriture qu'elle rapporte ; quoyqu'il s'en trouve dans le Livre qu'elle ne cite pas, & qu'elle en cite d'autres qui ne se trouvent pas dans le Livre. Voici comme elle explique elle-même toutce que je viens de dire au Chapitre huitième du deuxième Livre de sa vie. Je rapporte ses propres paroles, car l'on n'en peut voir de plus touchantes, ny de plus remplies de l'Esprit de Dieu. L'on y verra le sujet qui l'a portée à écrire cet Ouvrage. Il n'y avoit alors que cinq ans qu'elle étoit Religieuse, & elle étoit encore au Monastere de Tours : Voici donc comme elle parle : Je fus mise au Noviciat pour aider la Maîtresse des Novices. Mon Office étoit de leur enseigner la Doctrine Chrétienne, & de les y dresser pour les rendre capables des fonctions de l'Institut. Je le faisois avec un grand zele que Dieu

P R E F A C E.

me donnoit, joint à la facilité que j'avois de m'enoncer sur les Myfteres de nôtre sainte Foy. J'avois beaucoup de lumieres là dessus, & je portois en mon ame une grace de sagesse qui me faisoit quelquefois dire, ce que je n'eusse pas voulu ny osé avancer sans cette abondance d'esprit. Une fois sur l'*Ave Maria*, mon esprit s'emporta tout-à-fait, particulièrement sur ces paroles : *Benedictus fructus ventris tui.* Le même m'arrivoit sur le Symbole que j'avois à expliquer. Avant que de commencer je faisois quelque lecture en mon particulier dans le petit Catechisme du Concile & dans celui de Bellarmin, mais fort peu de temps. J'étois moy-même étonnée lorsque je venois à la moralité après avoir parlé des points de la Foy, du grand nombre de passages de l'écriture Sainte qui me venoient à propos. Je ne me pouvois taire, & il falloit que j'obeisse à l'esprit qui me possédoit pour lors. Je fis cela deux fois la semaine à vingt ou trente Sœurs qui se trouvoient au Noviciat à cet effet, l'espace de trois ans que je fus continuée en cet employ. J'avois eu toute ma vie un grand amour pour le salut des

PREFACE.

ames ; mais particulièrement depuis les caresses de la sainte Vierge, je portois dans mon ame un feu qui me consumoit. Mais comme je ne pouvois courir par le monde pour dire & faire ce que j'eusse bien voulu, afin d'en gagner quelqu'une, je faisois ce que je pouvois pour cela au moins au Noviciat, m'accommodant à la capacité des personnes. Il y avoit pour lors de bons esprits qui étoient affamez de sçavoir les choses qui leur pouvoient servir pour la fin qu'elles s'étoient proposées en se donnant à Dieu. Elles me pressoient de plus en plus de poursuivre, & je voyois aussi que Dieu vouloit cela de moy, parce que j'experimentois en mon interieur que c'étoit le saint Esprit qui m'avoit donné la clef des tresors du sacré Verbe Incarné, & qui me les avoit ouverts par l'intelligence qu'il me donnoit de l'Écriture Sainte, sur tout des passages qui se rapportoient à ce Verbe adorable, sans qu'auparavant je les eusse ny meditez ny étudiez. Ce que j'avois lû & entendu dans les rencontres me donnoit de bons sentimens, mais qui n'approchoient point des impressions qui m'étoient données.

Elle

P R E F A C E.

L. 1. c. 41

Elle dit dans un autre endroit touchant l'intelligence que Dieu luy avoit donnée des Ecritures : Je me trouve quelquefois dans une sorte d'oraison qui me fait craindre de tomber en quelques curiositez qui me soient des empêchemens de m'unir à Dieu dans une parfaite nudité d'esprit. Il me vient en memoire quelques paroles de l'Ecriture-Sainte du vieil ou du Nouveau Testament que j'ay luës ou entendüs. Le sens m'en est decouvert, & de là je sens pulluler une suite de passages de la même Ecriture, desquels j'ay une telle intelligence qu'il me semble qu'on me préche, & qu'on me découvre les secrets qui y sont cachez, ce qui me donne une douce consolation dans le fond de l'ame. Par fois je m'élançe à Dieu pour luy parler en le caressant de toutes les instructions qu'il me donne; puis je retourne en de nouvelles connoissances qu'il me donne; mais enfin tout se termine à l'amour.

Des passages que je viens de rapporter de la vie de la Mere de l'Incarnation; nous apprenons qu'après qu'elle avoit expliqué un Mystere ou un point de Foy, elle y ajoutoit une Mo-

P R E F A C E.

rale conforme à son sujet, & qu'après avoir travaillé à éclairer les esprits, elle s'efforçoit de toucher les cœurs. Ces pensées Morales ne se trouvent point dans cet Ouvrage, ce qui me fait croire que ce qu'elle disoit en ces rencontres n'étoit point premedité, & qu'elle ne disoit que ce que son zele pour la sanctification des ames luy fournissoit sur l'heure. Ce n'est pas une petite perte pour le public, car il ne faut pas douter que son cœur parlant plus que sa bouche, ou plutoſt le ſaint Esprit parlant plus qu'elle-même, ſes paroles ne fuſſent autant de fleches embrasées qui portoitent dans les ames le feu du ſaint amour.

Je feray icy observer au Léc-teur, quoyque la choſe ſe faiſſe aſſez voir d'elle-même, qu'elle n'a rien dit ſur le ſixième Commandement qui deſend l'adultere : Et quoyque l'explication de ce precepte puiſſe être neceſſaire à beaucoup de perſonnes, je n'ay rien voulu y ajouter du mien, parce qu'elle ne nous pouvoit laiſſer une plus belle preuve de ſa prudence & de ſon honnêteté. Elle avoit à parler à de jeunes Religieuſes qui avoient porté leur innocence dans le Cloître, &

E.
& qu'après
les esprits,
r les cœurs.
se trouvent
qui me fait
en ces ren-
medité, &
ne son zele
s ames luy
'est pas une
c, car il ne
œur parlant
cost le saint
même, ses
de fleches
ns les ames

a Léc-teur,
assez voir
n dit sur le
qui defend
xplication
ecessaire à
n'ay rien
orce qu'el-
e plus bel-
& de son
rler à de
nt porté
ître, &

P R E F A C E.

ſçachant bien qu'il leur étoit plus utile d'ignorer ce que l'on a coutume d'en rapporter, que de le ſçavoir, elle a mieux aimé'en rien dire du tout, que de dire quelque chose qui eut pû offenser la pudeur de ces innocentes Colombes, & faire violence à la sienne propre.

Mais enfin quoyque cet Ouvrage contienne la veritable science du Chrétien, & ce qu'il y a de plus sublime dans la Religion Catholique, ce n'est pas mon dessein de le proposer aux ſçavans, ny aux personnes éclairées. Je m'éloignerois trop de l'intention de celle qui l'a composé, laquelle n'a eu dessein de travailler que pour de jeunes Religieuses & pour des personnes simples qu'on luy avoit données à instruire. Les mysteres de la Foy, quoy qu'obscurs en eux-mêmes, sont des sources de lumieres d'où les personnes instruites tirent par la contemplation une infinité de pensées sublimes qui les consolent & les fortifient dans la vie Spirituelle; au lieu que les simples y demeurent seulement attachées par un aveugle acquiescement de Foy sans penser à s'élever plus haut.

J'ay fait en sorte néanmoins qu'en

PREFACE.

retranchant de certaines choses & y en ajoutant d'autres, l'Ouvrage peut servir à toutes sortes de personnes : Car outre que les simples en le lisant peuvent s'instruire eux-mêmes, il peut encore être utile à ceux qui sont obligez d'instruire les autres : Comme sont les Pasteurs, qui n'ont pas toujours le loisir de faire de longues études : Les Maîtres, qui enseignent la jeunesse, & qui doivent inspirer aux enfans les principes de la Religion au même temps qu'ils leur enseignent les elements des sciences ; Les Peres de famille, qui doivent l'instruction ou par eux-mêmes ou par d'autres à leurs enfans & à leurs domestiques : Car il y en a beaucoup de ces derniers qui seront grièvement punis pour avoir négligé ce devoir, laissant vivre leurs domestiques à leur gré, sans s'informer s'ils sont instruits des choses que tous les Chrétiens doivent sçavoir : Et il ne faut pas douter qu'ils ne soient responsables des fautes où l'ignorance des principes de la Foy les aura fait tomber. C'est pourquoy comme les Peres de famille ne sont pas toujours capables d'instruire leurs domestiques, ou s'ils en sont capables, la decence

P R E F A C E .

ne permet pas toujours qu'ils le fassent par eux-mêmes, leur maison ne devroit point être sans quelque livre de la nature de celuy-cy, afin d'en faire lire au moins tous les Dimanches un Chapitre à ceux de leur famille assemblez pour cet effet.

Ce que j'ay encore contribué de mon travail à cet ouvrage, outre ce que je viens de dire, est que la Mere de l'Incarnation ayant cité les passages de l'Ecriture-Sainte, selon les anciennes versions, je les ay corrigez sur les nouvelles, ou de moy-même, afin d'en rendre la lecture plus supportable.

J'en ay fait de même des matieres qu'elle a tirées d'une version du Catechisme Romain imprimée en 1588. Elle a mieux aimé les employer avec toute leur rudesse que de ne pas garder la fidelité qu'elle croyoit devoir rendre à son Auteur. Mais je les ay mises dans un style plus intelligible & plus nouveau, afin que si l'ouvrage n'a pas autant d'agrément & de politesse qu'on le pourroit souhaiter, il ne paroisse pas aussi tout à fait choquant.

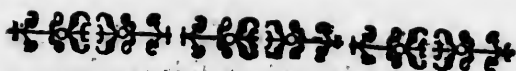
C'est là le dernier ouvrage de la Mere de l'Incarnation que je me suis en-

P R E F A C E.

gagé de mettre au jour : Car quant
aux autres dont il est parlé en sa vie,
comme sont ses deux Dictionnaires
Huron & Algonquin, & une certaine
Histoire Sainte écrite en langage Sau-
vage, ils ne sont pas venus jusqu'à
moy; & quand je les aurois en main,
je ne croirois pas qu'ils fussent d'un
grand usage dans un país où ces lan-
gues sont également inutiles & mé-
prisées.

I
ne
c.
&
po
ca
Fo
son
la
a e
par
tur
ava
tire

E.
: Car quant
arlé en sa vie,
Dictionnaires.
une certaine
langage Sau-
enus jusqu'à
rois en main,
fussent d'un
où ces lan-
iles & mé-



APPROBATIONS
des Docteurs.

*Approbation de Monsieur CAMUS
Docteur en Theologie de la Mai-
son & Societé de Sorbonne,
Chancelier & Theologal de l'E-
glise de Tours, & Grand-Vicaire
de Monseigneur l'Archevêque de
Tours.*

L'Esprit de Dieu se fait connoître
dans tous les Ouvrages de la ve-
nerable MERE MARIE DE L'IN-
CARNATION, Religieuse Ursuline,
& principalement dans celuy qui a
pour titre : *L'Ecole Sainte, ou Expli-
cation Familiere des Mysteres de la
Foy, pour toutes sortes de personnes qui
sont obligées d'apprendre ou d'enseigner
la Doctrine Chrétienne.* Et comme elle
a entierement fondé cét Ouvrage, qui
paroît le dernier au jour, sur l'Ec-
riture sainte ; que les principes qu'elle
avance, & les consequences qu'elle
tire sont, autant de ruisseaux sacrez

qui coulent de cette source divine, je
n'y ay rien lû qui ne soit conforme à
la Foy, & aux bonnes mœurs. A
Tours, ce premier Janvier 1683.

FRANÇOIS CAMUS.

APPROBATION DE MONSIEUR
PIROT, Docteur & Professeur
en Theologie de la Maison de
Sorbonne.

J'ay leu ce manuscrit qui porte pour
titre: *l'Ecole Sainte, ou Explication
familier des Mysteres de la Foy, &c.*
En Sorbonne, le dix-huitième Juin
1683.

PIROT.

Pour Monseigneur le Chancelier.

source divine, je
doit conforme à
les mœurs. A
vriev 1683.

us.

MONSIEUR
& Professeur
Maison de

qui porte pour
ou Explication
de la Foy, &c.
huitième Juin

D T.

ancelier.

APPROBATION DE MONSIEUR
CATINAT, Docteur en Theologie
de la Maison de Sorbonne,
& Abbé de saint Julien.

JE sous-signé Docteur en Theologie
de la Maison de Sorbonne, certifie
avoir lû & examiné le Livre qui a
pour titre : *L'Ecole Sainte, ou Ex-
plication Familiere des Mysteres de la
Foy, pour toutes sortes de personnes qui
sont obligées d'apprendre ou d'ensei-
gner la Doctrine Chrétienne. Par la
venerable MERE MARIE DE L'INCAR-
NATION, Religieuse Ursuline*, dans le-
quel je n'ay rien remarqué que de tres-
conforme aux bonnes mœurs, & à la
Doctrine de l'Eglise. De plus j'ay veu
que dans cet Ouvrage les veritez Chré-
tiennes y sont expliquées d'une ma-
nière si claire, & si familiere, quoy
qu'avec bien de la solidité, & de l'e-
rudition, que l'on doit esperer, qu'il
fera tres-avantageux pour le salut des
ames, & tres-utile aux personnes qui
en prennent soin. Fait à Tours, ce 2.
Février 1683.

C. CATINAT.

OOOO OO OO OO OO OO OO OO OO OO

Extrait du Privilege du Roy.

P A R Grace & Privilege du Roy, il est permis au R. P. Dom CLAUDE MARTIN, Religieux de la Congregation Saint Maur, Ordre de S. Benoist, de faire imprimer, vendre & debiter, par tel Imprimeur qu'il voudra choisir, pendant le temps de six années, un Livre intitulé *l'Escole Sainte, ou Explication des Mysteres de nôtre Foy.* Avec défenses à tous autres, & sur les peines en tel cas requises, ainsi qu'il est plus au long porté à l'original desdites Lettres données à Chaville, le 26. Juin 1683. Signées par le Roy en son Conseil, JUNQUIERES.

Registré sur le Livre de la Communauté, le 4. jour de Juillet 1683.

C. ANGOT, Syndic.

Ledit R. P. Dom CLAUDE MARTIN, a cédé ledit Privilege à Jean Baptiste Coignard, Imprimeur du Roy à Paris, suivant l'accord fait entr'eux.

ge du Roy.

ge du Roy, il
Dom CLAUDE
la Congrega-
de S. Benoist,
& debiter,
oudra choisir,
années, un
nte, ou Ex-
nôtre Foy.
, & sur les
, ainsi qu'il
riginal des-
herville, le
le Roy en
RES.

la Commu-
33.
yndic.

MARTIN,
a Baptiste
y à Paris,



L'ECOLE SAINTE
O U
EXPLICATION FAMILIERE
DES MYSTERES
DE LA FOY.

Instruction preambulaire.
Explication du Signe de la Croix.

LA Croix est le signe de la mi-
lice Chrétienne, à l'ombre
duquel les Fidèles se retirent
comme des soldats sous l'é-
tendard de leur Chef, quand ils sont at-
taquez de leurs ennemis, ou qu'ils se
trouvent engagez en quelque peril.
Ce signe salutaire nous fait ressou-
venir des deux principaux points de
nôtre Foy, qui sont les Mysteres sacrez
de la tres-sainte Trinité & de l'Incar-
nation du Sauveur.

A

2 EXPLICATION

Ce que c'est que Dieu.

AVANT que d'expliquer ces deux grands Mysteres, il faut supposer une autre verité qui est le fondement de ces deux-là, & de toutes les autres de la religion Chrétienne; sçavoir qu'outre toutes les choses créées, tant visibles qu'invisibles, il y en a une increée, c'est-à-dire, qui n'a point eu de commencement, mais qui a toujours été, & qui sera éternellement: Car l'écriture dit

Apoc.
1. 14.

» que les vingt-quatre vieillards se pro-
» sternerent devant celui qui estoit assis
» sur le trône, qu'ils l'adorerent comme
» vivant dans tous les siècles des siècles;
» & qu'ils mirent leurs couronnes devant
» le trône, disant: Vous êtes digne, Sei-
» gneur, de recevoir gloire, honneur &
» puissance, vous avez fait toutes choses,
» & c'est par vostre volonté qu'elles ont
» été créées, & qu'elles sont. C'est cet
» être increé, cette Majesté souveraine
& maîtresse de toutes choses, que l'on
appelle Dieu.

Du Mystere de la Trinité.

DANS ce grand Dieu, il y a deux choses qui font le Mystere de la Trinité, sçavoir, l'unité de la Divinité,

ION

Dieu.

quer ces deux
t supposer une
fondement de
les autres de
çavoir qu'ou-
ées, tant visi-
a une increée,
de commen-
rs été, & qui
l'écriture dit
llards se pro-
ui estoit assis
erent comme
s des siècles ;
nnes devant
s digne, Sei-
honneur &
utes choses,
qu'elles ont
nt. C'est cet
souveraine
s, que l'on

mité.

il y a deux
de la Tri-
Divinité,

DU SIGNE DE LA CROIX. 3

c'est-à-dire de la nature de Dieu, & la pluralité des personnes.

L'unité de la Divinité nous apprend qu'il n'y a qu'un Dieu, & qu'il ne peut y en avoir plusieurs. Ce Dieu est infiniment puissant & juste ; car c'est lui qui dit dans l'Apocalypse : Que tous sçachent que c'est moy qui examine les reins & les cœurs, & que je donneray à chacun selon ses œuvres. Il est sage, parce qu'il gouverne toutes choses selon son bon plaisir, conservant par sa sagesse le bel ordre que nous voions dans le monde. Il est bon, n'étant porté à se communiquer que par l'inclination de sa seule bonté.

Cette divinité néanmoins ou Nature divine se trouve en trois personnes, que l'on appelle Pere, Fils, & saint Esprit, lesquelles ne sont qu'un seul Dieu, puis qu'elles n'ont qu'une même divinité, comme saint Athanase l'explique dans son Symbole : La Foy Catholique, dit-il, consiste à croire & à adorer un Dieu en Trinité, & une Trinité en unité ; sans confondre les personnes dans la substance, ny diviser la substance dans les personnes. Autre est la personne du Pere, autre la personne du Fils, autre la personne du

« Apoc.

« 2. 23.

«

« Saint

« Athan

« Symb.

«

«

«

«

«

«

«

«

A ij

4 EXPLICATION

„ saint Esprit. Et néanmoins le Pere, le
„ Fils & le saint Esprit ont une même
„ Divinité, une égale gloire, une coé-
„ ternelle Majesté. Tel qu'est le Pere,
„ tel est le Fils, tel est le saint Esprit.
„ Le Pere est Dieu, le Fils est Dieu,
„ le saint Esprit est Dieu; & néanmoins
„ ce ne sont point trois Dieux, mais un
„ seul Dieu. Le Pere est Seigneur, le
„ Fils est Seigneur, le saint Esprit est
„ Seigneur; & néanmoins ce ne sont
„ point trois Seigneurs, mais un seul
„ Seigneur.

Il en est de même des attributs &
perfections de Dieu; car comme elles
sont une même chose avec la nature,
elles ne se peuvent pas plus multiplier
que la nature même, C'est pourquoy,
„ dit le même saint Athanase, le Pere est
„ immense, le Fils est immense, le saint
„ Esprit est immense; & néanmoins ce
„ ne sont point trois immenses, mais
„ un seul immense. Le Pere est éternel,
„ le Fils est éternel, le saint Esprit est
„ éternel; & néanmoins ce ne sont point
„ trois éternels, mais un seul éternel.
„ Le Pere est increé, le Fils est increé,
„ le saint Esprit est increé; & néanmoins
„ ce ne sont point trois increés, mais
„ un seul increé. Le Pere est tout-puif-

ON
ns le Pere, le
t une même
e, une coé-
est le Pere
saint Esprit.
ls est Dieu,
neanmoins
x, mais un
eigneur, le
Esprit est
ce ne sont
mais un seul

attributs &
omme elles
la nature,
multiplier
pourquoy,
le Pere est
se, le saint
nmoins ce
ses, mais
est éternel,
Esprit est
sont point
il éternel.
est increé,
neanmoins
és, mais
tout-puif-

DU SIGNE DE LA CROIX. 5

sant, le Fils est tout-puissant, le saint
Esprit est tout-puissant; & neanmoins
ce ne sont point trois tout-puissans,
mais un seul tout-puissant.

Le Pere n'est ny fait, ny créé, ny
engendré de personne: le Fils n'est ny
fait ny créé, mais il est engendré du
Pere: Le saint Esprit n'est ny fait, ny
créé, ny engendré, mais il procede
du Pere & du Fils. Il n'y a donc qu'un
Pere, & non trois Peres; il n'y a
qu'un Fils, & non trois Fils; il n'y
a qu'un saint Esprit, & non trois saints
Esprits: Car encore que le Pere, le
Fils, & le saint Esprit soient un mé-
me Dieu; on ne peut dire neanmoins
que le Pere soit Fils, ny que le Fils
soit saint Esprit, ny que le saint Es-
prit soit Pere ou Fils.

Et il n'y a point dans cette Trinité
de devant ny d'après, en sorte qu'on
puisse dire, que le Pere est devant le
Fils, & le Fils après le Pere; que le Pere
& le Fils sont devant le saint Esprit, &
le saint Esprit après le Pere & le Fils:
Mais toutes les trois personnes sont à
l'égard les unes des autres coégales &
coéternelles.

6 EXPLICATION

De l'Incarnation du Verbe.

LA seconde personne divine que nous avons dit être le Fils, outre son être divin, qu'elle avoit de toute éternité & avant que le monde fût, comme dit saint Jean : Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit avec Dieu, & Dieu étoit le Verbe. Ce Verbe étoit avec Dieu au commencement, c'est-à-dire, éternellement. Ce Verbe, dis-je, par l'amour qu'il porte aux hommes, a voulu prendre dans le temps une chair humaine, c'est-à-dire, toute nôtre nature, dans le sein d'une tres-pure Vierge, ainsi que l'explique saint Athanase dans son Symbole parlant de ses deux generations :

Jean. 1. 1. „ Il est Dieu engendré de la substance
„ de son Pere avant tous les siècles : Et
„ il est homme né de la substance de sa
„ Mere dans le temps. Dieu parfait &
„ Homme parfait : Egal à son Pere selon
„ la divinité, & moindre que son
„ Pere selon l'humanité. Ainsi celui qui
„ estoit seulement Dieu, a commencé
„ d'estre Dieu & Homme tout ensemble.

Cet Homme-Dieu après avoir conversé trente trois-ans parmi les hom-

e divine que
 ls, outre son
 de toute éter-
 de fût, com-
 mmencement
 be étoit avec
 Verbe. Ce
 commence-
 ellement. Ce
 r qu'il porte
 prendre dans
 ine, c'est-à-
 dans le sein
 nsi que l'ex-
 ns son Sym-
 nérations :
 la substance
 e siècles : Et
 stance de sa
 u parfait &
 on Pere se-
 re que son
 nsi celui qui
 commencé
 out ensem-
 avoir con-
 ni les hom-

DU SIGNE DE LA CROIX. 7

mes, leur enseignant la voie de salut,
 & faisant plusieurs miracles pour con-
 firmer sa doctrine & sa mission, se lais-
 sa attacher à la Croix, & y voulut mou-
 rir pour satisfaire à la justice de son
 Pere pour les pechez de tout le mon-
 de, car il n'y avoit point de pure
 creature qui fût capable de nous dé-
 charger d'une si grosse dette, comme
 témoigne saint Jean, quand il dit: C'est ^{1. Jo.}
 lui qui est la propitiation pour nos ^{2. 2.}
 pechez ; & non seulement pour les ^{1.}
 nôtres, mais encore pour ceux de ^{2.}
 tout le monde. Ainsi l'Incarnation du ^{1.}
 Verbe comprend tout ce qu'il a fait, ^{2.}
 tout ce qu'il a dit, & tout ce qu'il a
 souffert en nôtre chair depuis le mo-
 ment de sa Conception jusqu'au der-
 nier soupir de sa vie, & même jus-
 qu'à sa glorieuse Resurrection, dans
 laquelle sa chair a reçu une seconde
 naissance pour ne plus mourir ; car il ^{Rom.}
 est écrit : Si vous confessez de bouche ^{10. 9.}
 le Seigneur JESUS-CHRIST, & ^{1.}
 que vous croyiez en vôtre cœur, que ^{2.}
 Dieu l'a resuscité des morts, vous ^{1.}
 serez sauvé : L'on croit de cœur pour ^{2.}
 être justifié, & l'on confesse de bou- ^{1.}
 che pour meriter le salut. Ces dernie- ^{2.}
 res paroles nous apprennent que sans

3 — E X P L I C A T I O N

la Foy du Myſtere de l'Incarnation, l'on ne peut être ſauvé, non plus que ſans la Foy du Myſtere de la Trinité.

Ces deux Myſteres ainſi expliquez, il eſt évident que nous en faiſons mémoire quand nous faiſons le ſigne de la Croix. Nous faiſons mention du premier en diſant : *Au nom du Pere, du Fils, & du ſaint Eſprit* : Parce qu'en diſant *au nom*, & non pas *aux noms*, nous faiſons mémoire de la Nature Divine, qui eſt une & non multipliée ; & en ajoutant : *du Pere, du Fils, & du ſaint Eſprit*, nous exprimons les trois perſonnes, à qui cette nature eſt commune.

Nous faiſons mention de l'autre Myſtere par la figure de la Croix que nous formons ſur nous, à laquelle la ſeule perſonne incarnée a été attachée, & non les deux autres.

Quand nous faiſons ce ſigne, nous mettons la main au front, qui eſt la plus haute partie du viſage, en diſant : *Au nom du Pere* ; Pour nous apprendre que le Pere eſt la première perſonne de la Trinité & le principe des deux autres. Nous l'abaifſons enſuite au-deſſous de la poitrine, en diſant : *Et du Fils* ; Pour nous apprendre qu'en-

ION

Incarnation,
non plus que
e la Trinité.
si expliquez,
a faisons me-
s le signe de
ntion du pre-
du Pere, du
Parce qu'en
s aux noms,
e la Nature
multipliée;
, du Fils,
exprimons
cette nature

l'autre My-
ix que nous
elle la seule
attachée, &

igne, nous
qui est la
en disant:
us appren-
ere person-
e des deux
nsuite au-
disant: *Et*
dre qu'en-

DU SIGNE DE LA CROIX. 9

core que le Fils soit égal au Pere en toutes choses; il s'est néanmoins abaissé dans son incarnation. Enfin nous portons la main de l'épaule gauche à la droite, en disant: *Et du saint Esprit*; Ce qui signifie que le saint Esprit tient comme le milieu entre le Pere & le Fils, & qu'il est le lien, c'est-à-dire, l'amour de tous les deux. Nous portons la main de la gauche à la droite, & non de la droite à la gauche; d'autant que le Verbe incarné nous a transportez par la vertu du saint Esprit qu'il nous a meritée, du peché à la grace; de la mort à la vie.



PREMIERE PARTIE.

E X P L I C A T I O N
du *Symbole des Apôtres.*INSTRUCTION PREMIERE.
Explication du premier Article,*Je croy en Dieu le Pere tout puissant,
Createur du Ciel & de la terre.*

LE sens de ces paroles est tel : Je croy pour certain & veritable ; & je confesse avec sincerité & sans aucun doute , que Dieu le Pere est la premiere Personne de la tres-sainte Trinité , & que par sa puissance infinie , & incomprehensible il a cree , c'est-à-dire , formé de rien le Ciel & la terre & tout ce qui y est compris : Car il est évident que ce Symbole nous impose l'obligation de croire distinctement le mystere de la Trinité. Ce premier article nous propose la premiere Personne qui est celle du Pere , par ces paroles : Je croy en Dieu le Pere. Le second article fait mention de la seconde qui est le Fils , quand il dit : *Et en JESUS-CHRIST son Fils unique.* Et le huitième article parle de la troisième , en disant : *Je croy au saint Esprit.*

DU SYMBOLE.

II

Je croy en Dieu.

Nous croyons qu'il y a un Dieu, & c'est le premier article de la profession du Chrétien. Ce Dieu est un être, dont la grandeur est immense, infinie, incomprehenfible, comme dit Jeremie: Seigneur, vous êtes grand, puissant, fort, invincible, grand dans vos desseins, & incomprehenfible à nos esprits. Et saint Paul dit, qu'il habite une lumiere inaccessible, dans laquelle aucun homme ne l'a jamais veu, & ne le peut voir.

«Jerem.

«32. 19.

«

«Tim. 6

«

«

«

Les infidelles même n'ont jamais eu que de hautes idées de Dieu, & tout aveugles qu'ils étoient, ils ont avoué que tout ce qui se peut concevoir de bas, de terrestre, de limité, de déréglé, est indigne de luy. Ils ont dit que Dieu est une chose si grande, qu'on ne peut rien s'imaginer ny concevoir de plus grand, de meilleur ny de plus parfait: parce que si l'on pouvoit concevoir quelque chose de plus parfait: ce seroit cette chose là qui seroit Dieu, & ce Dieu qui seroit conçu moins parfait ne le seroit plus.

Joan.

4. 24.

Mais cela se prouve beaucoup mieux par les passages de l'Ecriture qui sui-

12 E X P L I C A T I O N

- Matth. 11. 27. " vent. Dieu est Esprit, & ceux qui le
 ● 5. 48. " veulent véritablement adorer, le doi-
 Hebr. 4. 13. " vent adorer en esprit. Et ensuite: Soyez
 Rom. 11. 33. " parfaits comme vôtre Pere celeste est
 Joan. 14. 6. " parfait. Dans un autre lieu: Toutes cho-
 Jerem. 23. 24. " ses sont nuës & à découvert devant ses
 Pl. 138. 7. " yeux. Et le même Apôtre dit ailleurs :
 " O profondeur des richesses de la sagesse
 " & de la science de Dieu ! nôtre Seig-
 " neur dit luy-même : Je suis la vie, la
 " voie, & la verité. N'est-ce pas moy,
 " dit le Seigneur, qui remplit le Ciel &
 " la terre ? Le Prophete David dit dans
 " le même esprit : Où iray-je pour ne
 " point paroître devant vos yeux ? Si je
 " monte au Ciel, vous y êtes; si je descends
 " dans les enfers, vous y êtes present ;
 " si je m'envole en esprit aux extrêmités
 " de la mer, je vous y trouve, & même
 " c'est vôtre main qui m'y conduit. Et de
 Psal. 41. 11. " rechef vôtre main est pleine de justice :
 Psal. 144. 16. " vous l'ouvrez & remplissez de benedi-
 Pl. 96. 9. " ction jusques aux animaux. Vous êtes
 Exod. 3. 4. " infiniment élevé au dessus de tous les
 " Dieux. Et enfin Dieu dit luy-même à
 " Moïse pour faire connoître qui il est :
 " Je suis celuy qui suis. Tous ces passages
 montrent la grandeur incomprehensible
 de Dieu, sa bonté, sa sagesse, sa justice,
 sa providence, sa misericorde, sa puis-

DU SYMBOLE. 13

sance, son infinité, son immensité, son éternité; son incomprehensibilité.

Nous disons *Je croy en Dieu*, & non, *Je croy aux Dieux*, confessans par-là qu'il n'y a qu'un Dieu & non plusieurs. C'est pourquoy le Symbole de Nicée ajoute à celuy des Apôtres le mot un : *Je croy en un seul Dieu*. Nous lisons au Deuteronome : Ecoute, Israël, nôtre Dieu est un, il est seul Dieu. Et Dieu nous defend d'en reconnoître plusieurs: Je suis le Seigneur ton Dieu; les Dieux étrangers ne te seront rien en ma présence. Voiez, dit-il ailleurs, que je suis le seul Dieu; & qu'il n'y en a point d'autre que moy. Je suis le premier & le dernier, & après moy il n'y a point de Dieu. Et saint Paul déclare hautement cette verité, quand il dit : Un Dieu, une Foy, un Baptême,

Je croy en Dieu. Nous ajoutons cette particule *en*, qui marque un certain mouvement de l'entendement qui croit. Ainsi quand nous disons : Je croy en Dieu, c'est comme si nous disions : Je ne croy pas seulement qu'il y a un Dieu, mais je le croy de telle sorte, que je tâche de toute l'affection de mon cœur & de tout mon pouvoir, de parvenir à luy comme au souverain bien, & à la

Deut.
6. 4.

Exod.
20. 3.

Deuter
Ibid.

32. 39.

Isaie
44. 6.

Ephes.
4. 5.

14 EXPLICATION

fin pour laquelle j'ay été créé. De la sorte l'esperance Crétienne est en quelque façon enfermée dans la Foy que nous professons.

Enfin quand nous disons : *Je croy en Dieu*, nous distinguons la connoissance que nous avons de Dieu par la Foy, de celle que l'on en peut avoir, & que les infidelles en ont eu en effet par la veüe des Creatures. Car, comme dit

Rom. 1. 19. » saint Paul, ce qui peut être connu de
 » Dieu, leur a été manifesté. Dieu leur
 » en a donné la connoissance : parce que
 » les choses qui sont invincibles en Dieu,
 » sa puissance même éternelle, & sa di-
 » vinité peuvent être connuës par les
 » Creatures qu'il a faites. Ces infidèles
 ont cru qu'il y avoit un Dieu, parce
 que les Creatures leur faisoient con-
 noître leur Auteur, en leur disant, qu'el-
 les n'avoient pû se faire elles mêmes :
 Mais les Chrètiens le croient, parce
 que Dieu même le leur a revelé ; Et
 c'est cet acquiescement de l'esprit à la
 parole de Dieu que l'on appelle Foy :
 c'est à dire que l'on a une veritable &
 sincere foy, quand l'on croit ce que Dieu
 a dit, purement parce qu'il l'a dit.

Que si les Mysteres que la Foy nous
 obligent de croire ne nous paroissent

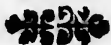
ION
é créé. De la
ne est en quel-
s la Foy que

s : *Je croy en*
connoissance
par la Foy ,
avoir , & que
n effet par la
, comme dit
re connu de
é. Dieu leur
: parce que
bles en Dieu,
le , & sa di-
niés par les
es infidèles
Dieu , parce
soient con-
ifant, qu'el-
es mêmes :
ent , parce
euvé ; Et
'esprit à la
pelle Foy :
eritable &
e que Dieu
a dit.

Foy nous
paroissent

D U S Y M B O L E. 15

pas clairs ny évidens , ils n'en sont pas moins certains & veritables ; mais plutôt ils le sont beaucoup davantage , parce qu'ils sont fondez sur l'autorité de Dieu , qui est la verité même ; au lieu que nos sens & nôtre raison étant sujets à l'erreur , nous peuvent facilement tromper. Et il ne faut pas croire que ces Mysteres sacrez soient contre la raison , parce qu'il semble qu'ils ne s'accordent pas avec elle ; ce seroit un grand sujet de tentation contre la Foy : Mais il faut dire qu'ils sont au dessus de la raison , qui pour sa foiblesse naturelle ne peut atteindre à la sublimité des choses de Dieu. C'est en cela que consiste l'excellence de nôtre Foy , qu'elle ne contient rien que de grand & qui ne nous passe : Comme au contraire ce seroit bien peu de chose , si ce qu'elle nous propose , n'étoit pas plus grand que nous , ny élevé au dessus de la portée de nôtre esprit.



INSTRUCTION II.

Continuation du premier article.

Dieu le Pere.

PAR le nom de Pere nous ne croyons pas seulement que la premiere personne de la Trinité est Dieu, nous confessons encore de la façon qu'elle est énoncée, qu'elle est distincte des deux autres.

La personne du Pere n'est point engendrée : celle du Fils est engendrée du Pere avant tous les siècles : Et celle du saint Esprit procede de toute éternité du Pere & du Fils comme d'un seul principe ; ainsi nous confessons trois Personnes distinctes dans une seule & simple essence. Le Pere est la premiere Personne ; parce qu'il est le Principe sans Principe, c'est à dire sans commencement, d'où procede les deux autres. Il n'est pas necessaire de penetrer plus avant dans les secrets de ce Mystere : Dieu ne nous oblige pas d'en sçavoir davantage, mais plutôt il le defend quand il dit que celuy qui examine avec trop de curiosité la grandeur de sa Majesté, sera accablé sous le poids de sa gloire.

PROV.
25. 27.

ON

N II.

ier article.

e nous ne
que la pre-
é est Dieu,
e la façon
est distincte

t point en-
engendrée
s : Et celle
toute éter-
e d'un seul
ons trois
e seule &
premiere
Principe
ans com-
les deux
de pene-
ets de ce
pas d'en
t il le de-
ni exami-
ndeur de
le poids

DU SYMBOLE. 17

La premiere Personne de la Trinité est encore le Principe & le Pere de toutes choses, mais diversement. Dans luy-même il est le Pere de son Verbe, qui est son Fils, comme nous verrons au second article de ce Symbole. Et hors de luy, il est le Pere de toutes les Creatures, comme dit un Prophete : N'est-il pas seul le Pere de nous tous ? N'est-ce pas luy seul qui nous a créés ?

« Malac.
2. 10.

Il n'est pourtant, à proprement parler, que le Pere des hommes qu'il a créés à son image & ressemblance, au lieu que les autres Creatures ne sont que comme des ombres, ou comme des vestiges informes de son être.

« Gen. 1.
26.

Dans l'ancien Testament il étoit le Pere des Israélites beaucoup plus parfaitement qu'il ne l'étoit des infidèles ; parce qu'ils avoient la connoissance de son nom, & qu'ils l'adoroient comme leur Createur.

Et Dieu de son côté les gouvernoit en Pere par le soin Paternel qu'il prenoit de leur conduite. C'est pourquoy Moïse leur disoit : N'est-ce pas luy qui est vôtre Pere, qui vous a possédé, qui vous a fait, qui vous a créé ? Et ce divin Pere leur reprochant leur ingratitude, disoit : Je me retireray d'eux, &

« Deut.
32. 6.

18 E X P L I C A T I O N

- 1b. 32. 20. „ je verray ce qu'ils deviendront: car c'est
- „ une generation ingrante & des enfans
- „ infidèles. Moïse leur reprochoit la même
- ibid. „ me chose : Vous avez quitté le Dieu
- 32. 8. „ qui vous a engendrez.

Mais dans la Loy de grace il est le Pere des fidèles d'une maniere bien plus noble & plus divine ; car outre l'image naturelle de leur Createur qu'ils portent gravée dans leur ame , comme temoigne le Prophete : La lumiere de

- Pfal. 4. 7. „ vôtre visage , Seigneur , est imprimée
- „ sur nous comme un cachet sur de la
- „ cire , il les adopte pour être les freres
- de son fils unique & naturel , afin de les faire ses coheritiers dans l'heritage de la gloire. C'est ce que dit saint Paul :
- Rom. 8. 15. „ Si nous sommes enfans de Dieu , nous
- „ sommes par consequent ses heritiers ;
- „ heritiers, dis-je, de Dieu , & les coheritiers de JESUS-CHRIST , qui est le premier né entre plusieurs freres. Et le même
- Hébr. 2. 11. „ me dit ailleurs: tout Dieu qu'il est, il n'a pas honte de nous appeller ses freres.
- „ Voiez, dit le Disciple bien-aimé , voiez
- 1. Jo. 3. 1. „ quelle est la charité du Pere celeste envers nous , de vouloir que nous soyons
- „ appelez les Enfans de Dieu , & que nous les soyons en effet. Et il dit dans
- „ son Evangile: Il a donné à tous ceux qui

ION
lront: car c'est
& des enfans
choit la mê-
uitté le Dieu

race il est le
maniere bien
; car outre
eateur qu'ils
me, comme
lumiere de
est imprimée
et sur de la
e les freres
, afin de les
heritage de
saint Paul :
Dieu, nous
heritiers ;
& les cohe-
est le pre-
. Et le mê-
il est, il n'a
ses freres.
mé, voiez
celeste en-
us soyons
, & que
l dit dans
s ceux qui

DU SYMBOLE. 19

l'ont reçu, le pouvoir d'être les enfans
de Dieu. Le Sauveur même qui est le
Fils naturel nous enseignant comme il
faut prier, veut que nous appellions
Dieu nôtre Pere, & il nous défend d'en
reconnoître un autre que le sien : ^{« Ib. 6.}
Quand vous priez, dit-il, dites : Nôtre ^{« 9.}
Pere qui êtes dans les Cieux. N'appel- ^{« Ibid.}
lez personne sur la terre vôtre Pere, car ^{« 23. 29.}
vous n'avez qu'un Pere qui est dans le
Ciel. Et ce qui est remarquable, quand il
parle de Dieu dans l'Evangile, il l'appel-
le presque toujours son Pere ou le nôtre.

Il y a autant à dire entre cette filia-
tion & celle des anciens Israélites, qu'il
y a de différence entre le serviteur &
le fils d'un Pere de famille. C'est ainsi
qu'en parle saint Paul : Vous n'avez ^{« Rom. 8. 15.}
pas reçu une seconde fois l'esprit de ser- [«]
vitude qui est dans la crainte ; mais [«]
vous avez reçu l'esprit des enfans d'a- [«]
doption par laquelle nous crions à Dieu : [«]
Abba Pere. [«]

Quand nous disons que le Pere éter-
nel est nôtre Pere, ce n'est pas que le
Fils & le saint Esprit ne le soient aussi,
parce que tout ce que Dieu fait au
dehors est commun aux trois Personnes:
Nous luy attribuons néanmoins plus
particulierement la qualité de Pere des

20 EXPLICATION

ensans d'adoption , parce qu'il est Pere
éternellement & par la condition de sa
personne , ce qui ne convient pas au
Fils , ny au saint Esprit.

Tout - puissant.

CE Pere est tout - puissant , car il dit
lui-même : Je suis le Seigneur tout-puis-
sant. Quand le Patriarche Jacob en-
voya ses enfans en Egypte, il leur dit :
Gen. 17. 1. „ Allez trouver Joseph , & que mon Dieu
Gen. 45. 14. „ qui est tout puissant vous le rende fa-
vorable. Et il est écrit dans l'Apocalyp-
Apoc. 1. 8. „ se : Dieu le Seigneur qui est, qui a été, &
qui sera à l'avenir , est le tout-puissant.
Tob. 4. 13. „ Et il n'y a point de Dieu , dit Tobie ,
qui soit tout - puissant comme le nô-
tre. En un mot cette toute - puissan-
ce est tellement propre à Dieu , qu'il
n'y a point de titre qui lui soit plus
souvent donné dans l'Écriture que ce-
luy-là.

Quand nous disons que Dieu est tout-
puissant : nous entendons qu'il n'y a
rien , & que l'esprit ne se peut rien
imaginer que Dieu ne puisse faire ou
détruire quand il lui plaît : Et il le
peut faire ou détruire avec tant de fa-
cilité , que la seule inclination de sa
volonté produit son effet. Il a dit, *Fiat,*

Psal.
148. 5.

ION
qu'il est Pere
ndition de sa
vient pas au

nt, car il dit
ur tout-puif-
e Jacob en-
, il leur dit :
e mon Dieu
e rende fa-
'Apocalyp-
qui a été, &
ut-puissant.
dit Tobie,
me le nô-
e - puissan-
Dieu, qu'il
i soit plus
re que ce.

u est tout-
r'il n'y a
peut rien
e faire ou
Et il le
nt de fa-
on de sa
dit, Fiat,

DU SYMBOLE. 21

& toutes choses ont été faites : Il a
commandé, & elles ont été créées.
Encore que Dieu puisse tout, nous ne
voulons pas dire qu'il puisse mentir,
ou tromper, ou pecher, ou ignorer
quelque chose, ou cesser d'être, par-
ce que ce sont là des effets de foiblesse
& non pas de puissance, & si Dieu pou-
voit faire quelqu'une de ces choses-là,
il ne seroit ny Dieu, ny Tout-puissant.

Il n'y a rien qui confirme tant nô-
tre Foy, & qui assure davantage nôtre
esperance que la persuasion de la Tou-
te-puissance de Dieu : Car comme la
Foy nous propose des Mysteres que
l'esprit humain ne peut naturellement
comprendre, & que la raison naturel-
le estime même impossible, il n'est
point d'homme, pour peu qu'il soit rai-
sonnable, qui ne s'y soumette, quand
il se ressouviendra que Dieu est Tout-
puissant.

Cette Foy de la Toute-puissance de
Dieu, rend même le Fidèle tout-puif-
sant, & merite que Dieu luy accorde
tout ce qu'il luy demande. Si vous avez
de la Foy, comme un grain de mou-
tarde (ce sont les paroles de nôtre
Seigneur) vous direz à cette monta-
gne : Passe de ce lieu à un autre ; &

Matth.
17.20.

22 EXPLICATION

» elle vous obeira, & rien ne vous sera
 Matth. 9. 22. » impossible. Il dit encore ailleurs que
 » tout est possible à celui qui a la Foy.

Et quand nous disons que le Pere
 est tout-puissant, il ne faut pas s'ima-
 giner que le Fils & le saint Esprit ne le
 Sap. 18. 15. » soient aussi; car l'Ecriture dit, parlant
 » du Fils: Lorsque toutes choses étoient
 » dans le silence & au milieu de la nuit,
 » vôte parole toute-puissante, Seigneur,
 » c'est-à-dire, vôte Verbe & vôte Fils est
 » descendu du Ciel de vôte trône Royal.
 Le Pere est donc tout-puissant, le Fils
 est tout-puissant, le saint Esprit est
 tout-puissant; ce ne sont pas néanmoins
 trois tout-puissans: Car comme il
 n'y a en Dieu qu'une seule divinité,
 il n'y a aussi qu'une seule toute-puis-
 sance commune aux trois personnes.

Createur du Ciel & de la terre.

SUPPOSE que Dieu soit tout-puis-
 sant, comme la Foy nous l'ensei-
 gne, nous n'aurons pas de peine à
 croire qu'il soit Createur du Ciel &
 de la terre & de tout le reste. Les pre-
 Gen. 1. 1. » mières paroles de l'Ecriture sainte
 » prouvent cette verité: Dieu a créé
 » au commencement le Ciel & la terre;
 » & il dit: Que la lumiere soit faite,

ION

ne vous fera
ailleurs que
à la Foy.
que le Pere
pas s'ima-
Esprit ne le
dit, parlant
osés étoient
de la nuit,
e, Seigneur,
votre Fils est
trône Royal.
ant, le Fils
Esprit est
neanmoins
comme il
e divinité,
oute - puis-
ersonnes.

la terre.

tout-puif-
us l'enfei-
de peine à
du Ciel &
Les pre-
ure sainte
ieu a créé
& la terre;
dit faite,

DU SYMBOLE. 23

& la lumiere a été faite. Et nous li-
sons au livre d'Esther. Nul ne peut re-
sister à votre volonté : Car vous avez
fait le Ciel, la terre, & tout ce qui est
compris dans l'enceinte du Ciel, vous
êtes le maître de toutes choses.

Ces dernieres paroles nous ensei-
gnent que Dieu n'est pas seulement
le Createur du Ciel & de la terre,
mais qu'il l'est encore de tout le reste :
Car outre les Cieux que le Prophete ap-
pelle l'ouvrage des doigts de Dieu, l'E-
criture dit qu'il y ajouta le Soleil, la
Lune, & les Etoiles pour partager le
temps, & faire les saisons, les jours &
les années. Et outre la terre qui est
appelée l'escabeau de ses pieds, par-
ce qu'elle est le plus bas de tous ses
ouvrages, il a encore fait les arbres,
les simples, les oyseaux, les animaux,
les reptiles tant de la terre que des eaux.
Et enfin le texte conclut en disant: Tou-
tes choses ont donc été achevées, le
Ciel, la terre, & tous leurs ornemens.

Ce grand Dieu n'a pas seulement
créé le Ciel, la terre & tout ce qu'ils
contiennent; il a encore créé les An-
ges qui sont au-dessus du Ciel, & qui
sont souvent auprès de nous pour nous
défendre de nos ennemis, & nous con-

«Esth.
13. 9.

«Psal. 8.
«Gen. 1.

24 EXPLICATION

soler dans nos afflictions. Et quoy que nous ne les voyions pas étant des creatures spirituelles, nous ne devons pas neanmoins douter qu'il n'y ait de ces nobles & sublimes creatures. Une fem-

2. Reg. 14. 17.

me prudente disoit à David : Vous êtes, ô Roy mon Seigneur, semblable à un Ange de Dieu qui n'est pas plus ému des maledictions qu'on luy dit, que des benedictions qu'on luy donne.

Ib. 20.

Et plus bas : Vous êtes sage comme un Ange de Dieu, pour découvrir ce qui se passe sur la terre. C'est pourquoy ces Esprits sublimes sont toujours auprès de Dieu, ils voient sans cesse la

Matth.

18. 10.

face du Pere ; & à cause de leur nombre innombrable, l'Ecriture les appelle souvent les armées de Dieu. Et saint

Pierre voulant défendre nôtre Seigneur à force d'armes, & repousser ceux qui le vouloient prendre au jardin des Oliviers, il luy commanda de se retenir, disant que s'il vouloit, son Pere lui

Ib. 28. 53.

Genes.

32. 2.

Matth.

22. 30.

enverroit en un moment plus de douze legions d'AnGES. Enfin ce divin Sauveur nous assure que ceux qui mériteront par leurs bonnes œuvres de parvenir au Royaume de la gloire, seront semblables aux AnGES de Dieu.

Quand Dieu a fait toutes ces Creatures

tur
que
qui
boi
sem
ma
con
Ma
reg
y e
Die
dit
fait
sero
été.
Et c
qui
n'a
cho
poi
me
ma
pla
qu
le c
a cr
son
fais
pla
més

ON
Et quoy que
ant des crea-
avons pas
y ait de ces
s. Une fem-
vid : Vous
; semblable
est pas plus
on luy dit ,
a luy donne.
age comme
découvrir ce
C'est pour-
ont toujours
sans cesse la
leur nombre
les appelle
eu. Et saint
tre Seigneur
ser ceux qui
lin des Oli-
se retenir ,
on Pere lui
plus de dou-
n ce divin
ux qui me-
œuvres de
gloire , se-
de Dieu.
es ce Crea-
tures

DU SYMBOLE.

25

tures , il ne les a pas formées de quel-
que matiere , comme font les hommes
qui se servent de terre , de pierre , de
bois , de cire ou de quelque matiere
semblable pour faire leurs ouvrages ;
mais il les a toutes tirées du neant ,
comme nous lisons au second livre des
Machabées. Je vous prie, mon fils , de
regarder le Ciel, la terre & tout ce qui
y est compris, & de considerer que
Dieu a fait tout cela de rien. Et il est
dit dans la Sagesse : Nous sommes tous
faits de rien, & en peu de temps nous
serons comme si nous n'avions point
été. C'est ce que signifie le mot, creer :
Et celuy de Createur signifie un ouvrier
qui fait quelque chose de rien, ce qui
n'appartient qu'à Dieu.

Et ce divin Ouvrier faisant tant de
choses differentes & admirables n'avoit
point devant les yeux de modele com-
me en ont les architectes & les artisans ;
mais il étoit lui-même l'idée & l'exem-
plaire de tout ce qu'il faisoit, de sorte
qu'en se regardant soy-même, il a fait
le corps universel de tout le monde. Il
a créé, dit le Prophete, les Cieux dans
son entendement, c'est à dire, qu'en
faisant les Cieux il en avoit l'exem-
plaire en son entendement & en luy-
même.

B

“ 27
Mach.
“ 7. 28.

“
“
“ Sap. 2.
“ 2.

“ Psal.
“ 135. 5.

26 E X P L I C A T I O N

Il a encore été luy-même la fin de tout ce qu'il a fait , comme il est écrit dans les Proverbes : Le Seigneur a fait toutes choses pour luy-même. Il est vray qu'il a fait toutes choses pour l'homme ; mais il a fait l'homme pour luy, l'ayant fait capable de le connoître, de l'aimer, d'admirer ses grandeurs, & enfin de le posséder dans la gloire ; & de la sorte tout se termine à Dieu comme à la dernière fin.

Enfin rien ne l'a porté à faire le monde & toutes les creatures que nous y voyons que sa pure bonté , qui voulant se communiquer au dehors , ne l'a pû faire qu'en produisant des sujets capables d'en recevoir les effets : Car du côté de la creature il n'y avoit point de motif qui le pût obliger à cela, étant en soy infiniment heureux , & ayant la plénitude de tous les biens , en sorte qu'il n'avoit besoin de rien, comme témoigne le Prophete : J'ay dit au Seigneur : vous êtes mon Dieu , & vous n'avez que faire de mes biens. Dieu en effet n'avoit que faire des biens de David ny de qui que ce fût , parce que David n'avoit rien qu'il ne l'eut reçu de sa bonté.

Ainsi Dieu Createur du Ciel & de la

Prov.
16. 4.

Psal.
15. 2.

ION
me la fin de
e il est écrit
igneur a fait
même. Il est
choses pour
omme pour
e connoître,
randsurs, &
gloire; &
ne à Dieu

aire le mon-
que nous y
qui voulant
, ne l'a pû
sujets capa-
s: Car du
voit point
cela, étant
& aiant la
, en sorte
comme té-
dit au Sei-
u, & vous
ens. Dieu
es biens de
parce que
l'eut receu

el & de la

DU SYMBOLE.

27

terre, est tout ensemble la cause effi-
ciante, la cause exemplaire, la cause
finale, & la cause mouvante de toutes
choses.

Dans cet article comme dans tous
les autres du Symbole, il y a plusieurs
points que nous sommes obligez de
croire. 1. Qu'il y a un Dieu. 2. Que ce
Dieu est seul & unique, & qu'il ne peut
y avoir plusieurs Dieux. 3. Que ce Dieu
est tout-puissant, infini & incom-
prenhensible. 4. Que c'est luy qui a créé,
c'est à dire, fait de rien le Ciel, la terre
& toutes choses. 5. Qu'encore qu'il
soit seulement fait mention de la per-
sonne du Pere, le Fils néanmoins & le
saint Esprit ont créé le monde indivi-
siblement avec luy, en sorte que le
Pere, le Fils, & le saint Esprit ne sont
qu'un seul Createur.



INSTRUCTION III.

Explication du deuxiême Article du Symbole.

Et en JESUS-CHRIST son Fils unique Nôtre Seigneur.

LES fruits qui reviennent de la foy de ce mystere sont grands :

1. Joan. 4. 15. » Car, comme dit saint Jean, Tout homme qui confessera que JESUS-CHRIST

» est le Fils de Dieu, demeurera en Dieu,

Matth. 16. 17. » & Dieu en luy. Et nôtre Seigneur declara saint Pierre bien-heureux, parce

» qu'il avoit cette creance : Vous êtes bien-heureux, Simon fils de Jonas,

» parce que ce n'est point la chair ny le sang qui vous a revelé ces choses, mais

» mon Pere qui est dans le Ciel.

Dés qu'Adam voulut secotier le joug de l'obeissance qu'il devoit à Dieu, il tomba dans une extrême calamité.

Gen. 2. 16. » Dieu luy avoit dit : Vous mangerez du fruit de tous les arbres du jardin ; mais

» vous ne mangerez point de l'arbre de la science du bien & du mal : car dans

» le même jour que vous en aurez mangé, vous serez sujet à la mort. Il

DU SYMBOLE. 29

viola un commandement si facile , & aussi-tôt il perdit la sainteté & la justice originelle , dans laquelle il avoit été créé ; & outre qu'il encourut la disgrâce de Dieu, il tomba dans les maux, dont le saint Concile de Trente fait mention.

Concil.
Trid.
ess. 5.
c. 2. & 3.

Son peché n'est pas demeuré dans luy seul, mais il s'est communiqué avec son sang à toute la posterité. Et parce qu'étant ainsi dechu & dégradé, rien ne le pouvoit relever, ny l'homme, ny l'Ange, ny aucune creature ; il n'y avoit que la vertu infinie du Fils de Dieu qui le pût faire. Il l'a fait en prenant nôtre chair, par les travaux & les souffrances de laquelle il a effacé le peché d'Adam & les nôtres, & nous a reconcilié à son Pere, ainsi que nous dirons.

En JESUS

LE nom de JESUS est le nom propre de l'homme Dieu : Voici, dit l'Ange à la Vierge, que vous concevrez un fils en vôtre sein, vous l'enfanterez, & vous luy donnerez le nom de JESUS. Ce nom signifie Sauveur selon l'explication du même Ange : Joseph fils de David, ne craignez point de prendre Marie pour vôtre Epouse : Le fruit

“ Luc. 1.
“ 31.

“

“

“

“

“ Matth.
“ 1. 20.

“

“

“

30 E X P L I C A T I O N

» qu'elle porte en son sein , est conçu par
 » l'operation du saint Esprit. Elle enfan-
 » tera un fils , & vous l'appellerez JESUS,
 » parce qu'il sauvera son peuple de la
 » peine de ses pechez.

Quand l'Ange dit qu'il sauvera son
 peuple , il ne veut pas dire que l'hom-
 me Dieu soit seulement enuoïé pour
 sauver le peuple Juif ; son peuple sont
 tous les hommes & toutes les nations
 du monde qui devoient croire en luy.
 Il les a affranchis des chaînes de leurs
 pechez & de la servitude du diable , &
 leurs a acquis le droit au Royaume du
 Ciel , les reconciliant à Dieu par l'es-
 fusion de son sang.

Rom. 5. 10.

» Ciel , les reconciliant à Dieu par l'es-
 fusion de son sang.

C H R I S T.

Avec le nom de JESUS on luy a don-
 né le surnom de CHRIST , qui est un
 titre d'honneur & d'office ; non pour
 un seul état , mais pour plusieurs : Car
 les anciens Peres donnoient le nom de
 CHRIST aux Prophetes , aux Prêtres
 & aux Roys , qui par le commande-
 ment de Dieu étoient oincts pour la
 dignité de leurs charges & de leurs em-
 plois. Un Prophete disoit de luy-mé-
 me : L'esprit de Dieu est sur moy ; par-
 ce que le Seigneur m'a oinct pour an-

3. Reg. 19. 15.
 Exod. 29. 6.
 1. Reg. 10. 1.

Isai. 61. 1.

ION

est conçu par
t. Elle enfan-
cellerez JESUS,
peuple de la

sauvera son
e que l'hom-
envoïé pour
peuple sont
les nations
roire en luy.

ines de leurs
du diable, &
Royaume du
leu par l'es-

on luy a don-
, qui est un
; non pour
sieurs : Car
t le nom de
aux Prêtres
commande-
cts pour la
e leurs em-
de luy-mé-
moy ; par-
t pour an-

DU SYMBOLE. 31

noncer sa parole à ceux qui seront do-
ciles. Et David dit de tous les autres :
Ne touchez point à mes CHRISTs,
& ne faites point de mal à mes Prophe-
tes.

Les Prêtres étoient pareillement
consacrez par l'onction, Dieu l'ayant
ainsi commandé à Moïse : Vous repen-
drez l'huile de l'onction sur la tête du
Prêtre, & par cette ceremonie il sera
consacré.

Il en étoit de même des Roys : Je
vous envoieray demain un homme de
la terre de Benjamin, & vous luy ap-
pliquerez l'onction, afin qu'il soit le
Roy de mon peuple.

Or nôtre Seigneur a été tout ensem-
ble Prophete, Prêtre & Roy.

Il a été Prophete ; & le peuple l'a
proclamé tel, lors qu'avec des accla-
mations de joye il dit : Voila qu'un
grand Prophete paroît au milieu de
nous, & que Dieu a daigné de visiter
son peuple. Et deux disciples qui al-
loient en Emmaüs disoient à JESUS-
CHRIST même : N'avez-vous point en-
tendu parler de ce qui s'est passé ces
derniers jours dans Jerusalem de JESUS
de Nazareth qui étoit un homme Pro-
phete, puissant en œuvres & en paro-

32 E X P L I C A T I O N

» les. Et il en a aussi fait l'office, car il a prophétisé sa mort avec ses circonstances, la ruine de Jerusalem, la chute de saint Pierre, le progrès de son Eglise, ce qui devoit arriver à ses disciples en la predication de l'Evangile, & enfin tout ce qui doit arriver au jugement dernier. Le principal office des Prophetes étoit de faire sçavoir aux peuples les volontés de Dieu, & de s'opposer à la corruption des mœurs & de la religion: C'est ce qu'a fait nôtre Seigneur tout le temps qu'il a vécu parmi les hommes.

Il a pareillement été Prêtre; non point comme ceux de l'ancienne Loy qui ne l'étoient que pour un temps & selon l'ordre d'Aaron: Mais il est le » Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech; Non seulement parce qu'il est le véritable Mediateur entre Dieu & les hommes, comme l'étoient les Prêtres de l'ancienne Loy, qui offroient à Dieu les vœux du peuple, & attiroient sur luy les miséricordes de Dieu; mais encore parce qu'il s'est offert luy-même en sacrifice, & qu'il s'offre encore tous les jours par les mains des Prêtres de la Loy nouvelle.

Enfin il a été Roy selon la promesse que l'Ange fit à la sainte Vierge, quand

Psal.
109.
4.

Hebr.
7. 27 &
9. 14.

illuy
le Fil
nelle
le R
son l
saint
vit p
lant
Roi
mais
les F
pliqu
qu'il
Roy
écrit
Com
spiri
que
rent
Roi
ront
& d
les R
tes l
le se
T
Sacr
reür
mén
& le

DU SYMBOLE. 33

il luy dit : Il sera grand ; on l'appellera
 le Fils du tres-Haut , & il regnera eter- cc Luc. 1.
 nellement , parce que Dieu luy donnera cc 33.
 le Roiaume de son Pere David , & que cc
 son Roiaume n'aura point de fin. Et cc
 saint Jean dit en son Apocalypse qu'il cc
 vit plusieurs diadèmes sur sa tête ; vou- cc Apoc.
 lant dire qu'il n'étoit pas Roy d'un seul cc 19. 12.
 Roiaume comme les Rois de la terre ,
 mais qu'il étoit le Souverain de tous
 les Roiaumes du monde. Ce qu'il ex-
 plique plus clairement quand il dit Ib. 17.
 qu'il est le Seigneur des Seigneurs & le 14
 Roy des Rois , & qu'il porte ces titres cc Ib. 19.
 écrits sur sa cuisse & sur son habit. cc 16.
 Comme en effet nous voions qu'il regne
 spirituellement par toute la terre , &
 que les Rois le reconnoissent & l'ado-
 rent selon la Prophetie de David : Les cc Psal.
 Rois de Tarse & de l'Isle luy apporte- cc 71. 1.
 ront des presens , les Rois de l'Arabie cc
 & de Saba luy feront des dons : Tous cc
 les Rois de la terre l'adoreront , & tou- cc
 tes les nations tiendront à honneur de cc
 le servir. cc

Toute l'onction de la Prophetie , du
 Sacerdoce & de la Roiauté étant donc
 réunie dans l'homme-Dieu , en sorte
 même que les Prophetes , les Prêtres ,
 & les Rois de l'ancienne Loy n'étoient

34 EXPLICATION

que les ombres & les figures de ce souverain Seigneur, c'est avec beaucoup de raison qu'outre le nom de J E S U S qu'on luy donne, il est encore surnommé l'Oinct & le Christ. Aussi est-il l'Oinct des oincts, & le Saint des saints, comme dit le Prophete Daniel; C'est à dire l'Oinct & le Christ par excellence. Les autres n'ont été oincts que par l'application extérieure d'une huile sacrée; mais nôtre Seigneur l'a été par le saint Esprit même, dont il a été rempli intérieurement, comme remontoit saint Pierre prêchant au peuple: Vous sçavez; disoit-il, ce qui s'est passé touchant J E S U S de Nazareth, & comme Dieu l'a oinct du saint Esprit. C'est aussi ce que luy disoit David par un esprit Prophetique: Vous avez eu de l'amour pour la justice, & de l'aversion de l'iniquité, c'est pourquoi Dieu vôtre Seigneur vous a oinct de l'huile de la joie, c'est à dire, de la grace, par dessus tous vos compagnons. Il est vray qu'il surpasse en onction tous ceux qui doivent accompagner dans la gloire; car nous n'avons aucune onction ny aucun mouvement de grace, comme dit saint Jean, que nous ne le recevions de sa plénitude.

Dan. 9. 24.

Act. 10. 38

Psal. 44. 8.

Joan. 1. 16.

INSTRUCTION IV.

Continuation du même Article.

Son Fils unique.

Nous avons à expliquer dans ces paroles des mysteres bien plus hauts & plus sublimes de la personne de JESUS-CHRIST, sçavoir qu'il est Fils de Dieu, & vray Dieu, comme l'explique le Concile de Nicée dans son Symbole. Il est né du Pere avant tous les [“] siecles ; Dieu de Dieu, lumière de lu- [“] miere, vray Dieu du vray Dieu : En- [“] gendré & non fait, de la même substance [“] que le Pere : Et par luy toutes choses [“] ont été faites. [“]

Il est la seconde Personne de la Trinité, & parfaitement égale aux deux autres : Parce qu'il n'y a point d'inégalité ny de dissemblance entre les personnes divines, puis que nous confessons qu'il n'y a qu'une essence, qu'une volonté, qu'une puissance commune au Pere, au Fils & au saint Esprit. Nous en avons une suffisante preuve dans l'Evangile de saint Jean, où il est dit : Au commencement étoit le Verbe, & ^{“Joan. 1.} le Verbe étoit avec Dieu, & Dieu étoit [“] le Verbe. [“]

B vj

36 . EXPLICATION

Or nous devons reverer en silence
& adorer avec foy cette naissance eter-
nelle du Fils de Dieu ; disant avec ad-
miracion ces paroles du Prophete : Qui
pourra expliquer sa generation ?

Ifai 53
8.

Unique.

Si l'on a egard à la generation eter-
nelle du Verbe, il est unique, & il ne peut
avoir de freres ny de coheritiers au
Roiaume de la gloire : Parce que le Pe-
re eternal l'engendrant dans la veuë de
son essence epuise toute la fecondité de
son entendement. Mais si l'on considere
sa generation temporelle , il en peut
avoir plusieurs , & il en a en effet à qui
il daigne bien donner ce nom , & qu'il
veut faire coheritiers de son heritage.
Ce sont ceux , dont parle saint Paul,
quand il dit que JESUS-CHRIST est
l'ainé entre plusieurs freres.

Romi
8.19.

Notre Seigneur.

Il y a beaucoup de termes & de fa-
çons de parler dans l'Ecriture qui se
peuvent appliquer à JESUS-CHRIST ;
les uns comme à JESUS-CHRIST Dieu ,
les autres comme à JESUS-CHRIST
homme.

Si on le considere comme Dieu, nous

ON
er en silence
naissance eter.
ant avec ad-
ophete : Qui
tion ?

ration eter-
, & il ne peut
eritiers au
e que le Pe-
s la venue de
fécondité de
on considere
, il en peut
effet à qui
m, & qu'il
n heritage.
saint Paul,
CHRIST est

s & de fa-
ure qui se
CHRIST;
IST Dieu,
CHRIST

Dieu, nous

DU SYMBOLE.

disons qu'il est tout-puissant, eternel,
infini : Et si on le regarde comme hom-
me, nous disons qu'il est passible, mor-
tel, & qu'en effet il a souffert & qu'il est
mort.

Il est nôtre Seigneur & comme Dieu
& comme homme. Comme Dieu il a
les memes perfections que son Pere :
Et comme son Pere est Seigneur, il l'est
aussi avec le saint Esprit. C'est ainsi
que parle saint Athanase dans son Sym-
bole : Le Pere est Seigneur, le Fils est
Seigneur, le saint Esprit est Seigneur ;
& neanmoins ce ne sont point trois
Seigneurs, mais un seul Seigneur. Et
nous lisons tres-souvent dans l'ancien
Testament que Dieu voulant se faire
obeir disoit : Je suis le Seigneur ; Je suis
le Seigneur.

Comme homme il est encore nôtre
Seigneur : car, comme nous avons dit,
il porte cetitre écrit sur sa cuisse & sur
sa robe : Le Seigneur des Seigneurs. Et il
disoit luy-même à ses Apôtres : Vous
m'appellez vôtre Seigneur & vôtre Maî-
tre, & vous dites bien, car je le suis. Si
donc je suis vôtre Maître & vôtre Sei-
gneur, vous devez vous laver les pieds
les uns aux autres comme vous m'avez
veu faire.

« Sym.
« Athan.

«
«
«
«

« Apoc.
« 19. 12
« Joan.

« 13. 15

«
«
«
«
«
«

38 EXPLICATION

Et c'est à juste titre qu'il est nôtre Seigneur, parce qu'il nous a rachetez ; & par ce droit de redemption nous luy sommes legitimement sujets , & nous luy devons l'honneur, l'obeissance & le service: Il s'est abaissé luy-même en se rendant obeissant jusqu'à la mort, & qui plus est, jusqu'à la mort de la Croix. Et c'est aussi pour cela que Dieu l'a souverainement élevé, & qu'il luy a donné un nom qui surpasse tout autre nom ; afin qu'au nom de J E S U S tous flechissent le genouil, ceux qui sont dans le Ciel, ceux qui sont sur la terre & ceux qui sont dans les enfers ; & que toute langue confesse que nôtre Seigneur J E S U S. C H R I S T est à la droite de Dieu son Pere. Et luy-même disoit après sa Resurrection : Toute puissance m'est donnée au Ciel & en la terre. Il n'y a donc point de nom sous le Ciel que ce luy de J E S U S nôtre Seigneur.

Qui est donc celuy dont le cœur ne soit tout echauffé d'amour entendant parler de la bonté ineffable d'un Seigneur si puissant. Car encore que nous soions ses veritables esclaves, & qu'il soit nôtre Seigneur legitime, il ne nous tient pas neanmoins comme esclaves, ny comme serviteurs : Je ne vous ap-

Philip. 2. 10.

Marth 28. 18

pelle
mais
comme
Pere

Le
enfer
Dieu
avons
est un
Que
nelle
carn
& C
de g
giti
Dieu
chet

I
Sur

Qui

L
Jes
uniqu
dans

pelleraï point, dit-il, mes serviteurs, ^{cc Jo. 15.}
 mais mes amis, parce que je vous ay ^{cc 14.}
 communiqué tous les secrets que mon
 Pere m'a confiés.

Les points de nôtre creance qui sont
 enfermez dans cet article sont, 1. Que
 Dieu le Pere tout-puissant dont nous
 avons parlé a un Fils. 2. Que ce Fils luy
 est unique & egal en toutes choses. 3.
 Que ce même Fils en sa generation eter-
 nelle s'appelle Verbe; & dans son In-
 carnation JESUS, c'est à dire Sauveur,
 & CHRIST, c'est à dire oint & plein
 de grace. 4. Qu'il est nôtre Seigneur le-
 gitime, non seulement parce qu'il est
 Dieu, mais encore parce qu'il nous a ra-
 chetez.

INSTRUCTION V.

Sur le troisième Article du Sym-
 bole.

*Qui a été conçu du saint Esprit, & est
 né de la Vierge Marie.*

LE sens de ces paroles est que nous
 devons croire & confesser que
 JESUS-CHRIST nôtre Seigneur, Fils
 unique de Dieu, a pris chair humaine
 dans le sein de la Vierge pour l'amour

40 E X P L I C A T I O N

de nous ; quoy que pour lors nous fu-
sions pecheurs & hors de sa grace , ce
qui rend son amour infiniment recom-
mandable.

Conçu du saint Esprit.

La merveille du Mystere est qu'il a
été conçu non par l'operation d'un
homme, comme le sont tous les autres
hommes , mais contre tout ordre &
contre toute nature , par l'operation
ineffable du saint Esprit. Ainsi la même
personne demeurant Dieu , a été faite
homme ; & ce qui étoit de toute eter-
nité, a commencé d'être ce qu'il n'étoit

Symb.
Nic.

» pas auparavant. C'est ainsi que le Con-
» cile de Nicée explique ce mystere dans
» son Symbole : Il est descendu des Cieux
» pour l'amour de nous autres hommes,
» & pour le desir qu'il avoit de nôtre
» salut : Et il a été incarné par le saint
» Esprit de la Vierge Marie ; & ainsi il a
» été fait homme. Saint Jean qui s'est re-
» posé sur la poitrine de ce Verbe incar-
» né , & qui y a puisé l'intelligence de
» cet ineffable mystere , l'explique de la
» même maniere, & autant qu'il se peut
» expliquer : Au commencement étoit le
» Verbe , & le Verbe étoit en Dieu , &
» Dieu étoit le Verbe , & il conclut enfin :

Joan. 1
1.

Et le
verso
ce D
été u
nous
Il
dison
& qu
ne v
ou q
myst
que
ait p
pera
divin
men
tiens
de s
aux
proc
être
la p
mun
passi
Espr
c'est
fait
disti
Il
font

DU SYMBOLE. 41

Et le Verbe a été fait chair, & il a con-
versé parmy nous. Ainsi la substan-
ce Divine & la substance humaine ont
été unies dans une même Personne que
nous appellons le Verbe Incarné.

Il faut remarquer que quand nous
disons que le Fils de Dieu s'est incarné,
& qu'il a été conçu du saint Esprit nous
ne voulons pas entendre que luy seul,
ou que le saint Esprit seul ait operé le
mystere de l'Incarnation ; car encore
que le Fils seul ait été conçu, & qu'il
ait pris seul nôtre chair ; quant à l'o-
peration, neanmoins les trois Personnes
divines en ont été la cause indivisible-
ment, selon la regle de la religion Chré-
tienne, que tout ce que Dieu fait hors
de soy dans les creatures est commun
aux trois Personnes. Mais quant aux
processions divines, elles ne peuvent
être communes. La generation, qui est
la procession du Fils, n'est point com-
mune au saint Esprit : & la spiration
passive, qui est la procession du saint
Esprit, n'est point commune au Fils ; Et
c'est cette propriété de processions qui
fait que les Personnes sont reellement
distinctes.

Il y a dans ce mystere des choses qui
sont naturelles, & d'autres qui sont

42 EXPLICATION

furnaturelles. Ce qui est naturel est ce que nous croions, que le corps de JESUS-CHRIST a été formé du sang tres pur de la sainte Vierge; car c'est l'ordinaire de tous les corps des hommes qu'ils soient formez du sang de leur Mere. Mais ce qui est furnaturel & qui surpasse toute intelligence, est premierement que le Corps de JESUS-CHRIST a esté formé du sang seul & sans mélange de la Vierge; au lieu que les corps des autres hommes sont formez tout ensemble du sang du Pere & de la Mere.

Secondement dès le moment que la tres-sainte Vierge eut donné son consentement à la parole de l'Ange, en disant : Voici la Servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole, le Corps de JESUS-CHRIST fut formé, & l'ame raisonnable luy fut unie; au lieu que dans les autres hommes, après que le corps est formé il faut qu'il prenne de l'accroissement durant plusieurs jours avant qu'il soit propre pour recevoir l'ame : D'où vient que les hommes ne sont hommes qu'après un certain espace de temps; mais JESUS-CHRIST a été un homme parfait dès le moment de sa conception.

En troisiéme lieu dès que l'ame fut

unie :
l'un &
ment
parfa
Vierg
preme
homm
de m
sans l
l'hom
Vo
que l
en J
fait &
stanc
homm
le ter
ré; n
nité.
nous
JESU
CHR
unies
mêm
De
fut c
de l'
son l
mesu
mes

DU SYMBOLE. 43

unie au corps , la divinité fut unie à l'un & à l'autre , & dans ce même moment JESUS-CHRIST fut un Dieu parfait & un homme parfait : Et la Vierge sacrée fut véritablement & proprement Mere d'un Dieu & Mere d'un homme , parce que n'y aiant point eu de moment auquel l'humanité ait été sans la divinité, elle n'a pû être Mere de l'homme qu'elle n'ait été Mere de Dieu.

Voici comme saint Athanase explique ^{» Symb.} que l'union parfaite des deux natures ^{» Athan} en JESUS-CHRIST : Il est Dieu parfait & homme parfait ; Dieu de la substance du Pere avant tous les siècles, & homme de la substance de sa Mere dans le temps : Egal au Pere selon la divinité ; moindre que le Pere selon l'humanité. Et quoy qu'il soit Dieu & homme, nous ne difons pas qu'il y ait deux JESUS-CHRIST, mais un seul JESUS-CHRIST, c'est à dire, deux natures unies dans un même suppost & une même personne.

Dés que le corps de JESUS-CHRIST fut conçu , son ame reçut l'abondance de l'esprit & des graces de Dieu : car son Pere ne luy donna pas la grace par mesure comme il fait aux autres hommes , mais il luy en donna la plénitude

44 E X P L I C A T I O N

Joan. 1.
16. „ comme dit saint Jean : le Verbe a été
 „ fait chair, & il a habité parmi nous : &
 „ nous avons veu sa gloire, gloire comme
 „ du Fils unique du Pere, plein de grace &
 „ de verité.

Quand nous disons qu'il a été rempli de la grace & de l'esprit de Dieu, il ne faut pas le mettre au nombre des enfans Adoptifs, où entrent tous les Justes qui reçoivent ce même Esprit : Mais il est le Fils naturel & propre de Dieu ; & en cette qualité il est infiniment élevé au dessus des enfans d'adoption.

I N S T R U C T I O N V I .

Continuation du même Article.

Né de la Vierge Marie.

Luc. 2.
10. „ **L**E Chrétien doit croire d'un cœur
 simple & sincere que non seule-
 ment JESUS-CHRIST a été conçu
 du saint Esprit, mais encore qu'il est
 né de la Vierge Marie. l'Ange en a
 apporté la nouvelle du Ciel, & tout en-
 semble il a rempli le monde de joie, di-
 „ sant : Voici que je vous annonce une
 „ heureuse nouvelle qui donnera de la
 „ joie à tout le peuple. Le Ciel même

N
erbe a été
nous : &
e comme
e grace &
té rempli
eu, il ne
es enfans
ustes qui
ais il est
eu ; & en
élevé au

VI.
rticle.

n cœur
seule-
conçu
qu'il est
e en a
out en-
oie, di-
nce une
de la
même

DU SYMBOLE. 45

voulut prendre part à cette joie, comme nous apprenons du Cantique que les Anges chanterent en cette rencontre :
Que la gloire soit à Dieu dans le Ciel, “ Ib. 14.
& la paix aux hommes de bonne vo- “
lonté sur la terre. “

Ce fut icy l'accomplissement des promesses que Dieu avoit faites à Abraham, en luy disant : Que le temps viendrait auquel toutes les nations de la terre seroient benies en sa semence. “ Gen. 12. 18. “

Ce qui est merveilleux en cette naissance de JESUS-CHRIST, est qu'en sortant du sein de sa Mere, il n'a causé aucune diminution ny flétrissure à sa virginité : de sorte que par un prodige qui surpasse toute intelligence & qui étonne toute la nature, elle est demeurée & demeurera eternellement Vierge & Mere tout ensemble. Il est arrivé au sein de Marie ce qui est arrivé depuis au sepulcre clos & scellé, d'où le même Sauveur est sorti, sans rompre le Seau, & sans faire aucune ouverture à la pierre sous laquelle il étoit posé. Il en fut de même quand il entra dans la sale où ses Disciples étoient enfermez ; car il se trouva present au milieu d'eux sans faire aucune rupture ny aux portes ny aux murs. Matth. 28. 2. Joan. 20. 19. 26.

46 E X P L I C A T I O N

Telle fut la naissance du Sauveur, & elle est encore beaucoup plus merveilleuse: parce que le saint Esprit qui avoit fait tant de prodiges dans sa Conception n'en fit pas moins dans sa naissance. Dans sa Conception il avoit fait un homme-Dieu, & dans sa naissance il a fait une Mere Vierge.

Cette maternité de la Vierge étoit figurée dans l'ancien Testament par la porte fermée que vit le Prophete Ezechiel: Par la pierre qui fut détachée de la montagne sans le ministère d'aucune creature, qui devint une grande montagne, & qui enfin remplit toute la terre, comme l'on voit dans le Prophete Daniel: Par la Verge d'Aaron, qui reverdit & porta des fleurs, celles des Princes du peuple d'Israël demeurant toujours seiches: Et enfin par le Buisson ardent qui bruloit sans se consumer.

Considerons maintenant les vertus admirables que JESUS naissant nous a enseignées par son exemple avant que de nous instruire de paroles comme il a fait depuis. Il est né pauvre & indigent; non dans son pais, mais dans une terre étrangere; non dans une hôtellerie, mais dans la crèche d'une

Ezech.
44. 2.

Dan. 2.
3. & 4.

Exod. 3.
2.

étable
de, m
non d
les inc
crit to
dit: I
jours
enfant
mier m
& le c
qu'il n
dans l'
Evang
Ciel &
sance t
il, de p
à dire,
phete:
ce qui
Il est v
propre
reçu. S
reçu, i
venir l
croient
nez, n
de la ch
me, n
Verbe
parmi

DU SYMBOLE. 47

étable ; non dans une saison commo-
 de , mais dans les rigueurs de l'hyver ;
 non dans la lumiere du jour , mais dans
 les incommoditez de la nuit. S. Luc dé- Luc 2.
 crit toutes ces circonstances quand il 6. 7.
 dit : Il arriva qu'étant en Bethleem les
 jours de Marie furent accomplis pour
 enfanter , & elle enfanta son Fils pre-
 mierné : Elle l'enveloppa de drapeaux ,
 & le coucha dans une crèche ; parce
 qu'il n'y avoit point de place pour luy
 dans l'hôtellerie. Voila comme le saint
 Evangeliste décrit la majesté du Roy du
 Ciel & de la terre , humiliée dans sa nais-
 sance temporelle. Il n'y avoit point, dit-
 il , de place pour luy dans la maison ; c'est
 à dire , pour celuy qui dit par son Pro-
 phete : Tout le monde est à moy , & tout Psal.
 ce qui est dans le monde m'appartient ; 49. 12.
 Il est venu sur la terre comme dans son Joan.
 propre domaine , & les siens ne l'ont pas 1. 11.
 reçu. Si quelques-uns neanmoins l'ont
 reçu , il leur a donné le pouvoir de de-
 venir les enfans de Dieu , parce qu'ils
 croient en son nom , & qu'ils sont
 nez , non du sang , ny par l'inclination
 de la chair , ny par la volonté de l'hom-
 me , mais par l'esprit de Dieu : & le
 Verbe a esté fait chair pour converser
 parmi nous.

48 **EXPLICATION**

Quelle gloire donc a reçu le peuple Chrétien, & à quel degré d'honneur a été élevé l'homme par les abaissemens du Dieu incarné? Nous nous pouvons glorifier que ce Dieu de gloire s'étant

Gen. 2. 23. „ fait homme est à present la chair de
 „ nôtre chair, & l'os de nos os : comme
 „ au contraire nous sommes par la grace
 „ l'esprit de son esprit, & la nature de
 „ sa nature. Nous luy avons donné ce
 „ qu'il a d'humain, & il nous a donné ce
 „ que nous avons de divin. Les Anges
 „ pour grands & sublimes qu'ils soient
 „ en leur nature, n'ont pas cet honneur,
 „ & ils ne se peuvent glorifier d'un sem-
 „ blable commerce : Car, comme dit saint
 Hébr. 2. 16. „ Paul, il n'a pas pris la nature des Anges,
 Ib. 1. 5 „ mais il a pris la semence d'Abraham.
 „ Auquel de tous les Anges Dieu a-t'il
 Pſal 109 1. „ jamais dit : Vous êtes mon fils, je vous
 & 4. „ ay engendré aujourd'huy ; mais il a dit
 „ tout cela à l'homme, ſçavoir à JESUS-
 „ CHRIST ; Car le Seigneur a dit au
 „ Seigneur : Asséiez-vous à ma droite, en
 „ attendant que je fasse de vos ennemis
 „ un escabeau à vos pieds. Voila qu'avant
 Pſal 2. 7. „ que la lumiere fût faite, je vous ay
 „ aujourd'huy engendré de mon sein dans
 „ les splendeurs qui font les Saints. Et ce
 „ même homme-Dieu fait ainsi parler
 son

ION
çu le peuple
e d'honneur a
s abaiffemens
ous pouvons
gloire s'étant
t la chair de
s os : comme
s par la grace
la nature de
ons donné ce
us a donné ce
Les Anges
qu'ils soient
cet honneur,
ier d'un fem-
me dit saint
re des Anges,
d'Abraham.
s Dieu a-t'il
a fils, je vous
mais il a dit
oir à JESUS-
neur a dit au
ma droite, en
vos ennemis
oila qu'avant
, je vous ay
non sein dans
Saints. Et ce
ainsi parler
son

DU SYMBOLE. 49

son pere : Le Seigneur m'a dit : Vous ^{Pfal. 2.}
êtes mon Fils, je vous ay engendré au- ^{cc 7.}
jourd'huy ; c'est à dire dans l'éternité. ^{cc}

Nous croions donc par cet article
1. Que le Fils de Dieu que nous appel-
lons Verbe, s'est incarné & fait homme
dans le sein d'une Mere qui se nomme
Marie. 2. Que cette incarnation s'est
faite sans le concours d'aucun homme,
mais par la seule operation du saint
Esprit. 3. Que ce divin Verbe a lais-
sé sa mere Vierge, non seulement quand il
il a été conçu, mais encore quand il est
né. 4. Que ce Verbe incarné est tout
ensemble vray Dieu & vray homme.

INSTRUCTION VII.

Du quatrième Article.

*Qui a souffert sous Ponce Pilate; qui a été
crucifié, qui est mort, & qui a été enseveli.*

Q Uand saint Paul declare qu'il n'a ^{cc 1. Cor.}
point d'autre science que celle de ^{cc 2. 21}
JESUS, & de JESUS crucifié, il nous ^{cc}
enseigne combien la connoissance de la
Passion de JESUS-CHRIST est neces-
saire aux Chrétiens, & avec combien
de soin ils doivent en conserver la me-
moire.

Qui a souffert sous Ponce Pilate.

La foy donc nous propose & nous oblige de croire que JESUS-CHRIST nôtre Seigneur après avoir été fait prisonnier, fut moqué & outragé en diverses manieres, sçavoir par des injures atroces & par des tourmens tres-cruels, lors que Ponce Pilate étoit gouverneur de la Judée pour l'Empereur Romain.

Et il ne faut pas s'imaginer que l'ame de ce divin Sauveur fût insensible à ces peines dans la partie inferieure: car il dit
 Marth. „ luy-même: Mon ame est triste jusques
 26. 38. „ à la mort. Il est vray que son ame & son
 „ corps étoient unies à la personne divine
 qui étoit impassible, mais il ne faut pas croire que cette union empêchât qu'il ressentit moins les douleurs de sa Passion. La nature divine & la nature humaine unies dans sa personne conserverent toujours leurs proprietéz; en sorte que ce qui étoit impassible & immortel, demeura impassible & immortel, & ce qui étoit passible & mortel, demeura sujet aux souffrances & à la mort. Ce qui faut donc croire en cet Article est que JESUS-CHRIST comme Dieu, n'a point souffert & qu'il n'est point

mor
 imm
 il a
 que

D
 & le
 faisa
 avan
 mon
 aban
 me f
 éloig
 en v
 deliv
 ont é
 pas é
 moy
 pas
 des h
 Tous
 quem
 coïer
 esper
 le del
 en lu
 jeune
 reaux
 Ils on

DU SYMBOLE. 51

mort, parce que Dieu est impassible & immortel ; mais que comme homme il a souffert & qu'il est mort., parce que tout homme est passible & mortel.

Qui a été crucifié.

David avoit prophétisé les travaux & les délaissemens du Fils de Dieu en le faisant parler luy-même long-temps avant qu'ils arrivassent. Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'avez-vous abandonné ? la voix des pechez dont je me suis chargé fait que le salut est fort éloigné de moy. Nos Peres ont esperé en vous ; ils ont esperé, & vous les avez delivrez. Ils ont crié vers vous, & ils ont été sauvez: ils ont esperé, & ils n'ont pas été trompez dans leur attente: mais moy, je suis un ver de terre, & non pas un homme, je suis l'opprobre des hommes, & le rebut du peuple. Tous ceux qui me voient se moquent de moy : ils raillent & se couient la tête en disant : il a mis son esperance au Seigneur ; que le Seigneur le delivre, puis qu'il a tant de confiance en luy. Ils m'ont environné comme de jeunes Taureaux : & comme des Taureaux forts & robustes ils m'ont assiégé. Ils ont ouvert leur bouche contre moy

52 **EXPLICATION**

» comme un Lion rugissant & disposé à
 » la proie. Je me suis écoulé comme de
 » l'eau, & tous mes os ont été dispersez,
 » mon cœur s'est fondu comme de la cire
 » au milieu de mes entrailles, ma vigueur
 » est devenuë seiche comme de l'argile: ma
 » langue s'est attachée à mon palais : &
 » vous m'avez reduit à la poussiere de la
 » mort : parce que j'ay été environné
 » d'une troupe de chiens, & assiegé d'une
 » multitude de méchans, ils ont percé
 » mes mains & mes pieds: ils ont compté
 » tous mes os, ils ont pris plaisir à me voir
 » en cet état : ils ont partagé mes habits
 » entre eux ; & ils ont jetté ma robbe au
 » sort. Delivrez ma vie de cette sanglan-
 » te mort, & mon ame desolée de la puis-
 » sance de ces chiens.

Pf 68
 22. » Et le même Prophete dit ailleurs: Ils
 » m'ont donné du fiel en forme de viande,

Psal.
 128. 3. » & dans ma soif ils m'ont fait boire du
 » vinaigre. Et encore: les pecheurs ont
 » charpenté (une Croix) sur mon dos :
 » ils y ont fait des sillons en prolongeant
 » leur iniquité.

Ifaic. 53. Le Prophete Isaïe a pareillement pre-
 dit la Passion de nôtre Seigneur avec
 ses circonstances, mais d'une maniere
 si claire, qu'il semble qu'il les ait veu
 accomplies avant que de les écrire:

Qui
 Il est
 une ra
 ny fig
 mépri
 homm
 étoit
 son vi
 forte
 il a v
 douleu
 a été
 & hum
 qui ét
 a été
 crimes
 donner
 blessur
 gueri
 ment
 de son
 l'a cha
 Au rest
 qu'il l'
 aucune
 brebis
 & comm
 dre sans
 ce mon
 fertes,

DU SYMBOLE. 53

Qui croira ce qu'il nous entendra dire? «
 Il est sorti comme un rejetton & comme «
 une racine d'une terre seiche, il n'avoit «
 ny figure, ny beauté. Nous l'avons veu «
 méprisé & traitté comme le dernier des «
 hommes ; un homme de douleur, & qui «
 étoit dans l'expérience de la souffrance, «
 son visage étoit caché & méprisé, en «
 sorte que l'on n'en a point fait d'état, «
 il a vraiment porté les peines & les «
 douleurs que nous devons souffrir, il «
 a été estimé comme un lepreux, frappé «
 & humilié de Dieu, il a reçu les plaies «
 qui étoient deuës à nos iniquitez, & il «
 a été comme écrasé sous le poids de nos «
 crimes, la correction, qui nous devoit «
 donner la paix, est tombée sur luy, & ses «
 blessures ont été le remede qui nous a «
 gueri, nous étions tous dans l'égare- «
 ment comme des brebis, & chacun alloit «
 de son côté selon son gré: & le Seigneur «
 l'a chargé de toutes nos iniquitez. «
 Au reste, il s'est offert à tout cela parce «
 qu'il l'a voulu & qu'il n'y a apporté «
 aucune résistance. Il a été comme une «
 brebis que l'on mène à la boucherie, «
 & comme un agneau qui se laisse ton- «
 dre sans se plaindre. Il a été enlevé de «
 ce monde par les douleurs qu'il a souf- «
 fertes, & par le jugement que l'on a «

54 EXPLICATION

» porté contre luy. Mais qui pourra ra-
 » conter la gloire de sa resurrection ?
 » parce qu'il a été retranché de la terre
 » des vivans ; & que je l'ay frappé, dit
 » le Seigneur, pour les crimes de mon peu-
 » ple. Dieu l'a voulu ainsi abattre par les
 » souffrances : mais par qui il a donné sa
 » vie pour les pechez du monde, il verra
 » une longue posterité, & la volonté de
 » Dieu sera accomplie par son moien. Ce
 » Juste mon serviteur en justifiera plu-
 » sieurs, & il portera leurs iniquitez. Je
 » luy donneray une grande fuite, & luy
 » soumettray les plus puissans ; parce
 » qu'il s'est offert à la mort ; qu'il a été
 » traité comme les scelerats ; qu'il s'est
 » chargé des pechez de plusieurs ; & qu'il
 » a prié pour ceux qui avoient violé la loy
 » de Dieu.

J'ajouteray encore les paroles des
 ennemis de nôtre Seigneur comme
 elles sont rapportées dans la sagesse :

Sap 2.
12.

» Venez, tâchons de surprendre cet
 » homme juste, parce qu'il ne nous sert
 » de rien ; mais plutôt il nous est con-
 » traire en tout ce que nous faisons. Il
 » nous reproche les pechez que nous fai-
 » sons contre la loy, & il nous diffame
 » en nous rapportant nos façons d'agir.
 » Il nous assure qu'il a la science de

Dieu
 ble n
 desci
 lemen
 toute
 voies
 qu'il d
 Dieu,
 & il le
 rogeo
 ses, &
 damne
 . Isaië
 corps
 joués à
 be, je
 ceux q
 contre

De
 d'autre
 éviden
 tre Se
 comm
 & la r
 qu'elle
 éternit
 vouloi
 mes, &
 tes att
 en espr

DU SYMBOLE.

55

Dieu, & il se dit même son Fils, il sem-
 ble n'être fait que pour traverser nos
 desseins. Il nous est insupportable seu-
 lement à le voir, parce que sa vie est
 toute opposée à celles des autres, & ses
 voies toutes différentes. Voions si ce
 qu'il dit, est véritable; car s'il est Fils de
 Dieu, Dieu le prendra en sa protection;
 & il le delivrera de nos mains. Inter-
 rogeons-le avec des paroles injurieu-
 ses, & joignons-y les tourmens, con-
 dammons-le à la mort la plus infame,
 Isaïe dit derechef: j'ay présenté mon
 corps à ceux qui le frapportoient, & mes
 joues à ceux qui en arrachotent la bar-
 be, je n'ay point détourné ma face de
 ceux qui m'injurioient, & qui crachotent
 contre moy.

Isaïe
50. 6.

De tous ces passages & de beaucoup
 d'autres que je pourrois rapporter, il est
 évident que la Passion & la mort de nô-
 tre Seigneur ne sont point de l'ordre
 commun comme sont les souffrances
 & la mort de tous les hommes; mais
 qu'elles ont été preordonnées de toute
 éternité comme les moyens dont Dieu
 vouloit se servir pour racheter les hom-
 mes, & que les Patriarches & les Prophe-
 tes attendoient avec ardeur les voiant
 en esprit avant qu'elles arrivassent.

56 **EXPLICATION**

C'est pourquoy aussi nôtre Seigneur voyant que le temps étoit venu, auquel son Pere vouloit que son dessein eternal fut accompli, il s'est offert de luy-même aux souffrances & à la mort, comme témoigne le Prophete Isaïe dans

Isai. 53.

» le passage que je viens de rapporter : il

» s'est offert parce qu'il l'a voulu. Et pour preuve de cette verité, nôtre même Sauveur voulant se produire luy-même, & aller au devant de la mort parce que son

Luc.

10. 31.

temps étoit venu, il la predict luy-même avec ses principales circon-

» ces : voila, dit-il à ses Apôtres, que nous

» montons en Jerusalem, où tout ce qui

» a été écrit du Fils de l'homme par les

» Prophetes sera accompli : car il sera li-

» vré aux Gentils ; & il sera moqué,

» fouïeté, craché, & après qu'ils l'auront

» fouïeté, ils le feront mourir : & il re-

» suscitera trois jours après.

INSTRUCTION VIII.

Continuation du même article.

Qui a été crucifié.

NOtre Seigneur voulant mourir pour nôtre salut pouvoit choisir le genre de mort qu'il eût voulu : mais

il cho
plus i
il éto
les G
& un
la der
pable
damn
saint
rache
s'étan
même
est at
pou
folie,
un Di
degré
crucif
la der
même
est un
la per
destin
nôtre
la sag
la pru
pour f
sageff
Non
ce sup

N
Seigneur
nu, auquel
fléin eter-
ert de luy-
la mort ;
Isaïe dans
porter : il
u. Et pour
même Sau-
même, &
ce que son
redit luy-
irconstan-
que nous
out ce qui
ne par les
il sera li-
mocqué ;
s l'auront
: & il re-

VIII.
article.

t mourir
oit choisir
ulu : mais

DU SYMBOLE. 57

il choisit celuy de la Croix qui étoit le plus infame & le plus honteux de tous; il étoit estimé tel non seulement parmi les Gentils, mais encore parmi les Juifs; & un homme étoit censé être frappé de la dernière malediction, dont il étoit capable en ce monde, lors qu'il étoit condamné à ce supplice, comme témoigne saint Paul : JESUS-CHRIST nous a rachetez de la malediction de la loy, s'étant fait pour nous la malediction même, car il est écrit : maudit celuy qui est attaché au bois de la Croix. C'est pourquoy les Gentils estimoient une folie, que l'on voulût faire passer pour un Dieu qui doit être dans le souverain degré de l'honneur & de la gloire, un crucifié qui par son supplice étoit dans la dernière infamie. Mais, comme dit le même Apôtre, la predication de la Croix est une folie à ceux qui sont destinez à la perdition : mais à nous qui sommes destinez au salut, c'est nôtre force & nôtre vertu ; car il est écrit : je perdray la sagesse des sages, & je reprouveray la prudence des prudens. Ce qui passe pour folie en Dieu, est plus sage que la sagesse même de tous les hommes.

Non seulement nôtre Seigneur a choisi ce supplice comme le plus infame & le

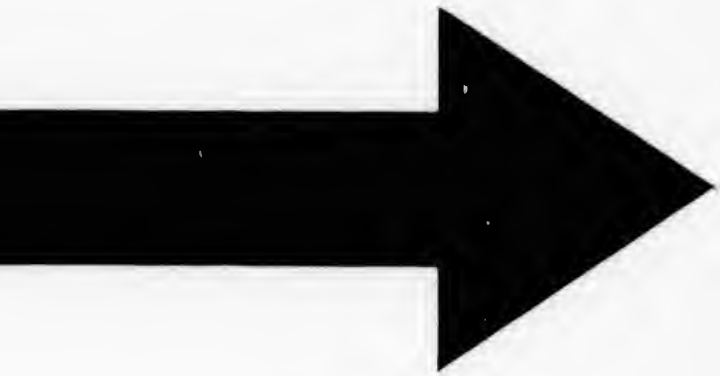
Galat. 3. 13.

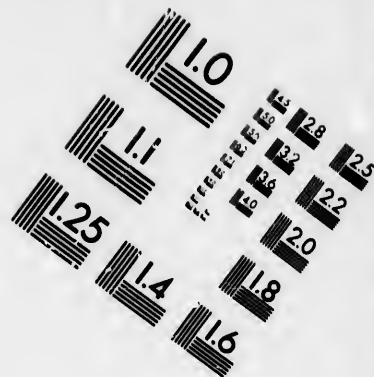
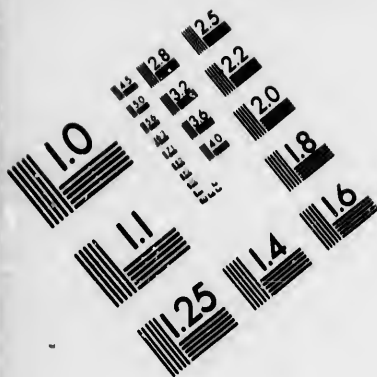
Deut. 21. 23.

1. Cor. 1. 18.

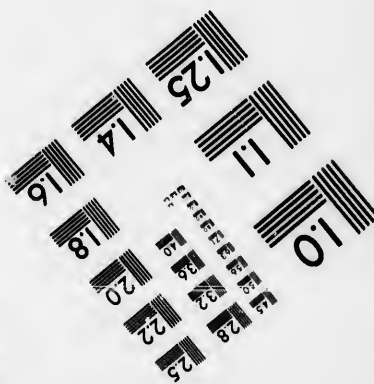
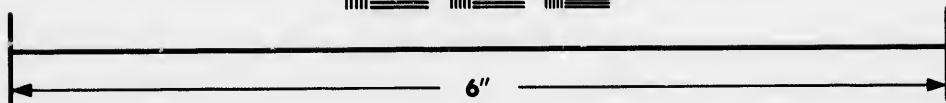
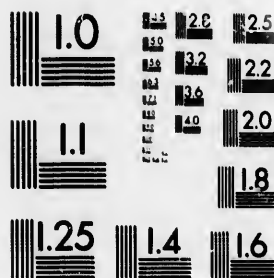
Isai. 29. 14.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

25 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



58 E X P L I C A T I O N

plus humiliant, mais encore parce qu'il étoit le plus propre & le plus convenable à nôtre salut : Car le serpent aiant perdu l'homme dans un arbre , nôtre Reparateur l'a voulu sauver dans un autre arbre , sçavoir dans l'arbre de la Croix.

Ce genre de mort étoit même nécessaire pour accomplir les propheties & les figures de l'ancienne Loy. Le Prophete Jeremie luy fait dire ces paroles :

Jerem. 11. 18. » Vous m'avez fait voir, ô mon Dieu, les
» desseins que mes ennemis ont sur moy,
» je suis comme un agneau doux & innocent
» que l'on porte pour être immolé. Ils ont dit : préparons-luy une
» Croix pour le faire mourir ; ôtons-le de
» ce monde comme un homme de neant,
» afin qu'on ne pense plus à luy.

Gen. 22. 2. Le Buché sur lequel Isaac devoit être
consumé , étoit la figure de celui de la
Croix où nôtre Seigneur acheva son sacrifice. Le Serpent d'airain que Moïse
éleva dans le desert étoit encore l'image
de l'élevation de nôtre Seigneur dans la

Joan. 3. 14. » Croix, ainsi qu'il dit luy-même : Comme
» Moïse a élevé le Serpent dans le desert ,
» de même il faut que le Fils de l'homme
» soit élevé. La figure exprimoit fort bien
la chose figurée ; car comme le serpent

ON
re parce qu'il
lus convena-
serpent aiant
arbre, nôtre
ver dans un
l'arbre de la

même neces-
pheties &
y. Le Pro-
ces paroles:
on Dieu, les
nt sur moy,
oux & in-
ur être im-
ns-luy une
ôtons-le de
e de neant,
7.

devoit être
celuy de la
eva son sa-
que Moïse
ote l'image
sur dans la
e: Comme
le desert,
e l'homme
t fort bien
le serpent

DU SYMBOLE.

59

fut ainsi élevé pour guerir les maladies corporelles de ceux qui le regarderoient, ainsi nôtre Seigneur fut attaché à la Croix pour guerir les pechez qui sont les maladies de l'ame. Enfin le Prophete David dit que nôtre Seigneur a commencé à regner quand il a été attaché au bois de la Croix. Et ce divin Sauveur le dit luy-même : quand je seray élevé de terre, j'attireray tout le monde à moy.

cc Pf. 95.

cc 10.

cc Joan. 12.

32.

Qui est mort.

Il ne suffit pas de croire que JESUS a été crucifié, la foy nous oblige encore de croire qu'il est mort, pour ne point tomber dans l'erreur de ceux qui ont pensé que c'est Simon le Cyreneen qui a été crucifié, & non pas luy, & qui ont cru pareillement qu'il n'est pas mort. Mais les Evangelistes disent clairement qu'il a expiré en Croix, qu'il a rendu l'esprit, qu'il a mis son ame entre les mains de son Pere : tout cela veut dire qu'il est mort, car un homme meurt véritablement quand il rend l'esprit, & que son ame se separe de son corps. S'il n'étoit pas mort, il faudroit pareillement dire qu'il n'est pas resuscité, & que sa resurrection n'est qu'imaginaire &

cc Matth.

cc 27. 50.

Luc.

cc 13. 46.

Joan. 19.

30.

60 E X P L I C A T I O N

phantastique, parce que la resurrection est une reunion de l'ame au corps, & l'on ne pourroit dire que l'ame seroit reunie au corps, d'où elle n'auroit pas été separée. Tout cela seroit d'une pernicieuse consequence pour la religion Chrétienne, & ce seroit en renverser les fondemens.

Il faut donc croire que **JESUS-CHRIST** est mort, comme dit saint Paul, afin de détruire par sa mort celuy qui avoit l'empire de la mort, sçavoir le diable; & par ce moien délivrer de la crainte de la mort ceux qui luy étoient sujets. Nôtre Seigneur le dit bien clairement en parlant à la mort même par la bouche d'un Prophete : O mort, je seray ta mort.

Hæbr.
2. 14.

Ozéc.
13 41.

Quand l'on entend dire que **JESUS-CHRIST** est mort, & que son ame a été separée de son corps, il ne faut pas s'imaginer qu'il ait cessé d'être Dieu, & que la divinité qui durant sa vie avoit été unie à son ame & à son corps, ait quitté l'un ou l'autre ou tous les deux après que la mort les a separez. Elle a été toujours unie au corps dans le sepulcre, & à l'ame dans les enfers durant même leur separation. C'est la doctrine de l'Eglise, & des saints Peres, & tout

ON
 resurrection
 corps , &
 ame seroit
 auroit pas
 d'une per-
 religion
 renverser

us-CHRIST
 aul, afin de
 qui avoit
 le diable ;
 la crainte
 y étoient
 bien clai-
 même par
 mort , je

ue JESUS-
 son ame a
 e faut pas
 tre Dieu ,
 a vie avoit
 corps , ait
 s les deux
 rez. Elle a
 ans le se-
 ers durant
 a doctrine
 , & tout

DU SYMBOLE. 61

Chrétien est obligé de la croire.

Ce qui est singulier dans la mort du
 Sauveur est, comme j'ay déjà touché, Isai.
 qu'il s'y est offert de luy-même, & parce 53. 7d
 qu'il l'a voulu. Il avoit dit avant qu'elle Joan.
 arrivât : je donne mon ame, & je la 10. 17.
 reprend : nul ne me l'a ravi par force, ce
 mais je la donne de moy-même : j'ay ce
 le pouvoir de la laisser, & j'ay le pou- ce
 voir de la reprendre. Pour marque de
 cette verité, ses ennemis le cherchant
 pour le faire mourir, il passoit au mi-
 lieu d'eux sans qu'aucun luy touchât,
 parce que son heure n'étoit pas venue ;
 mais le temps ordonné par son Pere
 étant arrivé, il alla au devant d'eux &
 leur dit, c'est moy que vous cherchez.
 Et encore pour montrer qu'il eût bien Joan. 18.
 pu sortir de leurs mains s'il eût voulu, 5.
 à ces paroles, ils tomberent tous à la Ibid. 6.
 renverse.

Le Fils de Dieu aiant donc souffert la
 mort de la Croix par la seule inclina-
 tion de sa volonté, & par le pur desir
 de nôtre salut, pouvons-nous avoir un
 plus puissant motif de reconnoissance,
 d'amour, de devotion, de service, aux
 dépens même de nôtre vie, de nôtre
 honneur, de nos commoditez, & de tout
 ce qui nous appartient ?

Qui a été enseveli.

Voici encore un point de cet article que tout Chrétien doit croire, sçavoir que JESUS-CHRIST aiant été détaché de la Croix fut enseveli & enfermé dans le sepulcre, Surquoy il faut croire que si JESUS-CHRIST comme Dieu n'a pu souffrir ny mourir, il n'a pu non plus comme Dieu être enseveli ny enfermé dans le sepulcre.

Secondement, qu'il est pourtant vrai de dire que comme Dieu est mort, il a aussi été enseveli ; dautant que par cette façon de parler nous confessons que Dieu n'a jamais été séparé de l'homme en JESUS-CHRIST, & par conséquent que Dieu a véritablement été enseveli avec l'homme, encore qu'il n'ait pas été enseveli comme Dieu.

En troisiéme lieu, il faut croire que le Corps de JESUS-CHRIST dans le sepulcre ne fut point sujet à la pourriture ni à la corruption, ainsi que David

Psal. 15.
10.

„ l'avoit prophetisé, disant : Vous ne per-
 „ mettez pas, Seigneur, que vôtre saint,
 „ que vôtre CHRIST voie la corruption.
 Saint Pierre le confirme aux actes des
 Apôtres, où il prouve que ce passage
 ne se doit pas entendre de David, mais

seveli.

nt de cet arti-
a doit croire,
CHRIST aiant
fut enseveli &
re, Surquoy il
us-CHRIST
rir ny mourir,
e Dieu être en-
e sepulcre.

pourtant vrai
est mort, il a
tant que par
ous confessons
paré de l'hom-
, & par con-
tablement été
encore qu'il
me Dieu.

t croire que le
rist dans le
t à la pourri-
nsi que David
Vous ne per-
votre saint,
a corruption,
ux actes des
e ce passage
David, mais

DU SYMBOLE. 63

de JESUS-CHRIST: car, dit-il, nous
avons devant nos yeux le sepulcre de
David, il y a été mis, & il a veu la
corruption; mais le CHRIST n'est
point demeuré dans le sepulcre & il n'y
a point veu la corruption.

De tous les points de cet article nous
devons inferer l'amour excessif que le
Fils de Dieu nous a porté s'exposant
volontairement & de son plein gré, lors
même que nous étions ses ennemis, à
des injures si atroces, à des tourmens
si cruels, à une mort si infame, sans
rien moderer ny adoucir des rigueurs
de ses peines comme il eût pu faire par
sa puissance, s'il eût voulu. Au reste les
fruits que nous recevons de la Passion
de nôtre Seigneur, que nous faisons
profession de croire en cet article, sont
admirables & infinis; & ce sont encore
autant de points de nôtre foy que nous
sommes obligé de croire.

1. La Passion de nôtre Seigneur nous
a délivré de nos pechez: Car comme
dit saint Jean, il nous a aimez & lavez
de tous nos pechez dans son sang. Et
l'Apôtre dit: il vous a fait revivre avec
luy, vous remettant tous vos pechez,
& effaçant l'obligation du decret qui
étoit contre nous & qui nous étoit

64 EXPLICATION

contraire ; il l'a pris & l'a attaché à la Croix.

2. La Passion du Fils de Dieu est si efficace & si abondante qu'elle suffit pour effacer les pechez de tous les hommes qui sont au monde , qui ont été & qui seront jusqu'à la consommation des siècles. Si nous pechons , dit S. Jean, nous
 1. Joan. „
 2. Jo. „ avons pour Avocat auprès de Dieu JESUS-
 „ CHRIST , qui est le juste & la propi-
 „ ciation de nos pechez ; & non seule-
 „ ment de nos pechez , mais encore des
 „ pechez de tout le monde.

3. Il nous a afranchis de la tyrannie du diable , comme il nous apprend luy-
 Joan. „ même : c'est maintenant que le monde
 22. 31. „ va être jugé , c'est maintenant que le
 „ Prince du monde va être chassé du
 „ Royaume qu'il avoit usurpé : Et moy
 „ si je suis une fois élevé de terre , j'atti-
 „ reray tout le monde à moy.

4. Il nous a ouvert le Royaume du Ciel qu'Adam nous avoit fermé par son peché , sans quoy nous devions être eternellement privez de Dieu. C'est ce que saint Paul nous enseigne ,
 Hebr. „ disant : Nous avons maintenant l'espe-
 20. 19. „ rance que nous aurons entrée dans le
 „ séjour des Saints par la vertu du sang
 „ de JESUS-CHRIST. Nous avons une

figur
 Loy
 min
 la m
 Prest
 & ils
 pouv
 nôtr
 de
 gran
 tife ;
 nôtr
 tien
 du S
 C
 de m
 a ve
 leme
 tant
 non
 sous
 plir
 livré
 cifié
 s. Q
 sepu

ON
attaché à la

eu est si effi-
e suffit pour
es hommes
t été & qui
tion des sie-
. Jean, nous
e Dieu JESUS-
& la propi-
non seule-
encore des

la tyrannie
prend luy-
e le monde
ant que le
chassé du
é: Et moy
erre, j'atti-

oyaume du
fermé par
as devons
de Dieu.
enseigne,
ant l'espe-
ée dans le
u du sang
avons une

DU SYMBOLE. 69

figure de cette vérité dans l'ancienne Loy où il n'étoit pas permis aux criminels de retourner en leur pais avant la mort du souverain Prêtre, mais le Prestre mourant, ils y pouvoient aller, & ils y étoient reçus. De même nul ne pouvoit entrer dans le Ciel, qui est nôtre veritable patrie, avant la mort de JESUS CHRIST qui est nôtre grand Prêtre & nôtre souverain Pontife; mais ce grand Prêtre étant mort, nôtre Patrie nous est ouverte, & il ne tient qu'à nous, moiennant la grace du Sauveur d'y retourner.

Cet article contient plusieurs points de nôtre Foy. 1. Que le Fils de Dieu a veritablement souffert, & non seulement en apparence. 2. Qu'il n'a pourtant souffert que comme homme, & non comme Dieu. 3. Qu'il a souffert sous le President Pilate pour accomplir ce qu'il avoit predit qu'il seroit livré aux Gentils. 4. Qu'il a été crucifié & qu'il est mort pour nôtre salut. 5. Qu'il a été ensevely & mis dans le sepulcre.



INSTRUCTION IX.

Sur le cinquième Article.

Il est descendu aux enfers, & le troisième jour il est resuscité d'entre les morts.

CET Article contient deux parties. La première propose la descente de l'ame de JESUS-CHRIST aux enfers; & la seconde, la Resurrection de son corps qui sortit du sepulcre.

Il est descendu.

Par la première, nous sommes obligez de croire que JESUS-CHRIST étant mort, son ame s'abassa jusques aux plus basses parties de la terre, comme dit saint Paul, & qu'elle y demeura autant de temps que son corps fut enfermé dans le sepulcre.

Rom. 10. 7.
Ephes. 4. 9.

Par cette confession nous soutenons que durant ce temps-là la Personne de JESUS-CHRIST demeura toujours unie à son corps dans le sepulcre, & à son ame dans les enfers: Car, comme nous avons déjà remarqué, la Divinité & la Personne qui étoient unies à son corps & à son ame lors qu'ils étoient joints

enfer
quoy

Po
gneu
pour
qu'il
ames
mort

Le
font
comm
n'on

priso
l'Egl
le rec
que

ceux
chet
tene
deso
jama

C
l'abv
un A
avoi
avci
quel
pen

ON

N IX.

Article.

le troisieme
les morts.

deux par-
posé la dé-
CHRIST aux
resurrection
pulcre.

mes obli-
CHRIST étant
usques aux
re, comme
emeura au
& fut enfer.

soûtenons
erfonne de
jours unie
, & à son
omme nous
inité & la
son corps
ent joints

DU SYMBOLE. 67

ensemble, n'en ont point été séparées,
quoy que la mort les eût desunis.

Aux enfers.

Pour bien entendre ce que nôtre Sei-
gneur fit dans les enfers, & le dessein
pour lequel il y descendit, il faut sçavoir
qu'il y a trois sortes d'enfers, où les
ames qui sortoient de ce monde avant la
mort du Fils de Dieu étoient envoyées.

Le premier est celuy où les damnez
sont punis pour les pechez qu'ils ont
commis durant leur vie, & dont ils
n'ont pas fait penitence. C'est de cette
prison obscure & effroiable que parle
l'Eglise, quand elle dit qu'il n'y a nul-
le redemption dans l'enfer, c'est à dire,
que la peine en est eternelle, & que
ceux qui y sont n'en seront jamais ra-
chetez; mais au contraire qu'il y a des
tenebres continuelles, qu'il n'y a que
desordre & confusion, & qu'il n'y aura
jamais qu'une horreur épouvantable.

Ce lieu est encore souvent appellé
l'abyme, dans l'Ecriture. Saint Jean vit
un Ange qui descendoit du Ciel, & qui
avoit en sa main la clef de l'abyme. Il
avcit aussi une grande chaîne avec la-
quelle il arrêta le dragon & le vieil ser-
pent, qui est le diable & satan, & le

Job.
10. 22

Apoc.
10. 1.

68 E X P L I C A T I O N

„ jetta dans l'abyme. On donne encore
 à ce lieu le nom de gesne , parce que les
 damnez y sont tourmentez ; & c'est
 ainsi que nôtre Seigneur l'appelloit
 pour l'ordinaire. Il dit particuliere-
 ment qu'il vaut mieux aller au Ciel avec
 „ un seul œil & avec une seule jambe ,
 „ que d'aller dans la gesne avec deux
 „ yeux & avec deux jambes. Et ailleurs ,
 „ que celui qui appelle son frere fol est
 „ coupable de la gesne du feu. Mais le
 nom le plus propre & le plus ordinaire
 est celui d'enfer ; & quand l'on profere
 ce mot , enfer , l'on entend ce cachot
 effroiable de feux & de peines où les
 demons & les damnez seront eternelle-
 ment tourmentez. C'est cet enfer où
 „ nôtre Seigneur dit que le mauvais ri-
 „ che fut enseveli , & où le Prophete a-
 „ joute que tous les pecheurs seront en-
 „ voiez.

Le second lieu à qui on donne le nom
 d'enfer est le Purgatoire , où les ames
 des Elûs sont retenûes pour un certain
 temps , jusqu'à ce qu'elles soient entie-
 rement purifiées des fautes qu'elles ont
 commises durant leur vie , & pour les-
 quelles elles n'ont pas entierement sa-
 tisfait. Rien de souillé , ny qui resente
 „ l'abomination ou le mensonge , n'en-

Matth. „
18. 9.

Ibid.
§. 22.

Luc. „
16. 22.

Psal. 9. „
18.

Apoc. „
21. 27.

trera
 faut
 mon
 soien
 le se
 heret
 té du
 prop
 par le
 En
 ne le
 des s
 mour
 mort
 nués.
 Prop
 livre
 gneur
 fer. E
 passag
 trer q
 en est
 pellé
 qui su
 qui es
 femer
 ction
 sans y
 vivoi
 paix l

trera dans le Ciel, dit saint Jean. Il faut donc que ceux qui sortent de ce monde avec quelque reste de peché soient purifiez avant que d'entrer dans le sejour de la pureté & de la gloire. Les heretiques d'aujourd'huy nient la verité du Purgatoire, mais elle nous est proposée & attestée par les Conciles, par les saints Peres & par la tradition.

Enfin le troisiéme lieu à qui l'on donne le nom d'enfer, est celuy où les ames des saints Patriarches & de ceux qui mouroient en la grace de Dieu avant la mort de nôtre Seigneur, étoient retenues. C'est de cet enfer dont parloit le Prophete dans l'esperance d'en être delivré un jour: Vous ne laisserez pas, Seigneur, l'ame de vôtre serviteur dans l'enfer. Et saint Pierre applique ce même passage à nôtre Seigneur, voulant montrer qu'il est entré dans cet enfer, & qu'il en est sorti. Ce lieu étoit autrefois appelé le sein d'Abraham; parce que ceux qui suivoient la foy de ce Patriarche, & qui esperoient comme luy l'accomplissement des promesses de la Resurrection, s'y retiroient auprès de luy; & sans y souffrir aucune peine ny douleur, vivoient d'esperance en attendant en paix la venue de leur Libérateur. Nôtre

“Psal.
“15. 10.

“Act. 2.
“24. &
“11.

“

70 E X P L I C A T I O N

Seigneur même a usé de cette façon de parler, voulant expliquer l'état de bonheur où étoit le Lazare autrefois méprisé par le mauvais riche : Le mauvais riche, dit-il, a été envoieé dans l'enfer & le Lazare a été reçû dans le sein d'Abraham.

Or c'est dans cet enfer que l'ame de nôtre Seigneur est descendue, afin que ce que dit saint Paul fût véritablement accompli : Que tout genouïl soit fléchi quand on prononce le nom de J E S U S, soit dans le Ciel, soit sur la terre, soit dans les enfers.

Elle y est encore descendue pour une autre raison ; sçavoir, pour delivrer les ames des Justes de l'obscurité où elles étoient, & leur donner la gloire qu'il venoit de leur acquerir, par le merite de sa Passion & de sa mort. C'est à dire qu'il les rendit bien-heureuses, & leur donna la claire vision de Dieu, dans ce lieu obscur & tenebreux : Car comme l'on dit qu'où est le Roy, là est la Cour, de même où est J E S U S - C H R I S T glorieux, là est le Paradis. Ceci se prouve par l'exemple du bon Larron, à qui nôtre Seigneur dit, lors qu'ils étoient en Croix : Vous serez aujourd'huy avec moy dans le Paradis : C'est à dire dans un état, où je vous feray part de ma

gloire
m'y at
voit a
temps
fant :
fer, je
j'enlev
parler
morsu
ames c
aussi e
parole
avez n
sang d
fait fo
point
cette v
pouille
ces, le
phe à l
Il ne
Seigne
scurs
minut
de sa f
sainte
comm
me Li
roient
libre d

ON
 te façon de
 état de bon-
 fois méprisé
 uvais riche,
 fer & le La-
 d'Abraham,
 que l'ame de
 è, afin que
 ritablement
 il soit fléchi
 de J E S U S,
 a terre, soit

è pour une
 delivrer les
 rité où elles
 gloire qu'il
 le merite de
 C'est à dire
 ses, & leur
 eu, dans ce
 Car comme
 est la Cour,
 R I S T glo-
 ci se prouve
 n, à qui nô-
 étoient en
 d'huy avec
 à dire dans
 part de ma

D U S Y M B O L E. 71

gloire, la communiquant aux Justes qui
 n'y attendent. Le Prophete Ozée a-
 voit aussi predict ces merveilles long-
 temps avant qu'elles arrivassent, en di-
 sant : O mort, je seray ta mort : O en-
 fer, je seray ta morsure ; c'est à dire,
 j'enleveray ta proye, & s'il faut ainsi
 parler, je te morderay, & par cette
 morsure j'emporteray une partie des
 ames que tu retiens dans ton sein. C'est
 aussi en ce sens qu'il faut entendre les
 paroles du Prophete Zacharie : Vous
 avez mis en liberté vos captifs par le
 sang de vôtre Testament, & les avez
 fait sortir de la fosse & du lac où il n'ya
 point d'eau. Enfin saint Paul declare
 cette verité, disant : Il a enlevé les dé-
 pouilles des principautez & des puissan-
 ces, les menant hautement en triom-
 phe à la veüë de tout le monde.

Il ne faut pas s'imaginer que nôtre
 Seigneur descendant dans ces lieux ob-
 scurs & tenebreux, souffrit aucune di-
 minution de sa gloire, de sa grandeur,
 de sa splendeur, de sa puissance, de sa
 sainteté. Les autres y decendoient
 comme captifs, & il y est descendu com-
 me Libérateur ; les autres y demeu-
 roient par necessité, & il y demeroit
 libre & sans contrainte, comme il dit

“
 “
 Ozee.
 13. 14.
 “
 “
 “Zach/
 9. 11.
 “
 “
 “Coloff/
 2. 15.
 “
 “
 “

72 EXPLICATION

Psal. 87. 6. „ par son Prophete : Je suis demeuré libre
 „ entre les morts , sans avoir besoin du
 „ secours de personne ; les autres étoient
 dans l'obscurité , mais il y porta la lu-
 miere , sans pouvoir être sujet à la pri-
 vation , tout ainsi que le soleil se levant
 ne peut entrer dans les tenebres de la
 nuit , parce qu'il porte la lumiere avec
 foy.

INSTRUCTION X.

Continuation du même Article.

Il est resuscité.

C'EST icy la seconde partie de
 l'Article , sçavoir que nôtre Sei-
 gneur JESUS-CHRIST est resuscité , c'est
 à dire , que son ame s'est reünie à son
 corps , pour commencer une nouvelle
 vie , comme témoigne saint Paul écri-
 vant à Timothée : Souvenez-vous tou-
 jours que nôtre Seigneur JESUS-CHRIST
 est resuscité d'entre les morts.

Tim. 2. 8.

„ La foy de ce Mystere est singuliere-
 ment propre aux Chrétiens : Tout le
 monde a facilement crû qu'il est mort.
 Les Juifs l'ont crû , les infideles l'ont
 crû ; mais il n'y a que les veritables
 Chrétiens qui croient qu'il soit resusci-
 té :

té : d'
 dans
 l'avoit
 infidel
 firent

Par
 pas l'
 Seigne
 dans l'
 resusc

JESU
 luy-m
 que nu
 témoi
 par in

la pui
 étoit e
 de son
 son am

l'avon
 aussi p
 lut par
 bras sa

remen
 mets ,
 prendr
 & j'ay
 second

Détrui

en troi

DN
meuré libre
r besoin du
tres étoient
porta la lu-
jet à la pri-
eil se levant
ebres de la
umiere avec

DN X.
Article.
partie de
notre Sei-
uscité, c'est
éunie à son
ne nouvelle
nt Paul écri-
z-vous tou-
ESUS-CHRIST
rts.
singuliere-
s : Tout le
il est mort.
ideles l'ont
s veritables
soit resuscité :

DU SYMBOLE. 73

té : d'où vient que saint Paul prêchant dans l'Arcopage, & disant, que Dieu l'avoit resuscité d'entre les morts, les infideles se mocquerent de luy, & le firent passer pour un extravagant.

Act. 17.
31.

Par cette Resurrection, il ne faut pas simplement entendre que nôtre Seigneur est resuscité, car nous lisons dans l'Escriture, que plusieurs sont aussi resuscitez : Mais ce qui est singulier en JESUS-CHRIST, est qu'il s'est resuscité luy-même par sa propre puissance, ce que nul autre n'a pû faire. C'est ce que témoigne saint Paul : S'il est mort, c'est par infirmité; s'il est resuscité, c'est par la puissance & la vertu de Dieu, qui étoit en luy, & qui ne fut point séparée de son corps dans le sepulcre, ny de son ame dans les enfers, comme nous l'avons déjà marqué. David l'avoit aussi predit, disant : Il s'est acquis le salut par la force de sa droite & de son bras saint. Mais nul n'a expliqué si clairement cette verité que luy-même : Je mets, dit-il, mon ame, afin de la reprendre; j'ay la puissance de la laisser, & j'ay la puissance de la reprendre une seconde fois. Et ailleurs il dit aux Juifs : Détruisez ce Temple, & je le rétabliray en trois jours. Et le saint Evangeliste

cc 2. Cor.
cc 13. 14.

cc Psal.
cc 97. 2.

cc JOAN.
cc 10. 17.

cc JOAN.
cc 2. 19.

» ajoûte, qu'il vouloit parler du Temple
 » de son corps. Que si l'on trouve quel-
 que fois dans l'Écriture, que son Pere
 l'a resuscité, ce n'est pas qu'il ne se soit
 aussi resuscité luy-même, parce que la
 puissance de son Pere & la sienne est la
 même puissance.

Je viens de dire que l'Écriture fait
 mention de plusieurs qui ont été resus-
 citez ; mais nôtre Seigneur est le pre-
 mier de tous : C'est pourquoy il est ap-
 pelé le premier-né d'entre les morts.
 Et saint Paul dit : **JESUS-CHRIST** est
 resuscité d'entre les morts, & il est deve-
 nu les premices de ceux qui meurent
 pour resusciter : parce que si la mort est
 venuë par un homme, la resurrection des
 morts est aussi venuë par un homme :
 Car comme tous meurent en Adam,
 tous aussi revivront en **JESUS-CHRIST** :
 mais chacun en son rang ; **JESUS-CHRIST**
 le premier, comme premices, & en-
 suite tous ceux qui luy appartiennent.

Il faut entendre tous ces passages
 de la parfaite & véritable Resurre-
 ction, c'est-à-dire, de celle par laquelle
 les morts revivent pour ne plus mou-
 rir : car avant la Resurrection de nôtre
 Seigneur & encore depuis, plusieurs sont
 resuscitez pour mourir une seconde fois,

con
 JESU
 faut
 tien
 ne n
 pou
 fois
 viva

N
 jour
 sep
 méd
 suiv
 men
 Dim
 Seig
 Il
 Juifs
 Cett
 dem
 nera
 Prop
 trois
 de la
 fera
 sein
 renc
 loit

DU SYMBOLE.

75

comme en effet ils sont morts. Mais ^{« Rom. »}
JESUS-CHRIST, comme dit S. Paul, & il ^{« 6. 9. »}
 faut dire le même de ceux qui luy appar-
 tiennent, resuscitant d'entre les morts, [«]
 ne mourra plus ; la mort n'aura plus de [«]
 pouvoir sur luy : car étant mort une [«]
 fois , il est mort pour le peché ; mais [«]
 vivant maintenant, il vit pour Dieu. [«]

Le troisième jour.

Nôtre Seigneur est resuscité trois
 jours après sa mort : car il fut dans le
 sepulcre une partie du vendredy, le sa-
 medy tout entier, & une partie du jour
 suivant auquel il resuscita, & qui pour
 memoire eternelle a depuis été appelé
 Dimanche , c'est à dire le jour du
 Seigneur.

Il avoit predit ce terme disant aux ^{« Matth. »}
 Juifs qui luy demandoient un miracle : ^{« 12. 39. »}
 Cette nation corrompue & adultere [«]
 demande un miracle, & on ne luy don- [«]
 nera point d'autre miracle que celui du [«]
 Prophete Jonas : car comme Jonas fut [«]
 trois jours & trois nuits dans le ventre [«]
 de la baleine , ainsi le Fils de l'homme [«]
 fera trois jours & trois nuits dans le [«]
 sein de la terre. Et il dit dans une autre ^{« Joan: »}
 rencontre : détruisez ce Temple (il par- ^{« 2. 19. »}
 loit de son corps) & je le rétabliray en

76 EXPLICATION

Matth. 19. 21. » trois jours. Il dit encore une autre fois
 » à ses Disciples : nous allons à Jerusa-
 Ibid. 20. 19. » lem, où le Fils de l'homme sera attaché
 » à la Croix ; il sera mis à mort ; mais il
 » resuscitera le troisième jour.

Cette Resurrection du Sauveur a été
 nécessaire , premierement pour l'affermissement de nôtre foy & de nôtre
 esperance qui n'auroient gueres de solidité si JESUS-CHRIST n'étoit pas
 resuscité comme saint Paul le prouve bien au long écrivant aux Corinthiens :
 1 Cor. 13. 12. » Puisque l'on vous préche que JESUS-
 » CHRIST est resuscité d'entre les morts,
 » comment se trouve-t'il parmi vous des
 » personnes qui osent dire que les morts
 » ne resusciteront point ? Si JESUS-
 » CHRIST n'est point resuscité , nôtre
 » predication est vaine , & vôtre foy est
 » vaine aussi. Nous serons même con-
 » vaincus d'être faux témoins de la part
 » de Dieu : puisque nous porterions té-
 » moignage contre Dieu-même, en disant
 » qu'il a resuscité JESUS-CHRIST, qu'il
 » n'auroit pourtant pas resuscité , s'il est
 » vrai que les morts ne doivent pas re-
 » susciter. Car si les morts ne doivent
 » pas resusciter , JESUS-CHRIST n'est
 » point aussi resuscité. Que si JESUS-
 » CHRIST n'est point resuscité , vôtre

foy
 vos
 son
 son
 en
 vie
 tou
 que
 tre
 ces
 S
 mer
 gne
 la n
 CH
 rez
 Ben
 Seig
 gran
 par
 d'en
 vive
 cet h
 reser
 peut
 Resu
 la m
 hom
 surre
 tre l

DU SYMBOLE.

77

foy est vaine ; vous êtes encore dans vos pechez, & par conséquent ceux qui sont morts dans la foy de JESUS-CHRIST sont peris. Si nous n'avions esperance en JESUS-CHRIST que pour cette vie, nous serions les plus miserables de tous les hommes. Mais il est certain que JESUS-CHRIST est resuscité d'entre les morts, & qu'il s'est fait les premiers de ceux qui meurent pour resusciter.

Saint Pierre prouve encore fortement que la Resurrection de notre Seigneur nous fortifie dans l'esperance de la nôtre, & qu'étant membres de JESUS-CHRIST, nous ne serons point separés de luy dans la terre des vivans : Beni soit Dieu, dit-il, Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui par sa grande misericorde nous a regenez par la Resurrection de JESUS-CHRIST d'entre les morts, pour nous donner une vive esperance que nous arriverons à cet heritage incorruptible qui nous est réservé dans le Ciel. S. Paul, que l'on peut justement appeller l'Apôtre de la Resurrection, dit encore, que comme la mort est entrée au monde par un homme : qui est Adam, de même la Resurrection des morts se fera par un autre homme, qui est JESUS-CHRIST.

1. Pet. 1.

3.

1. Cor.

14. 21.

78 E X P L I C A T I O N

Ibid. 13. » Qu'il faut que le corps corruptible que
 Philip. 3. 20. » nous portons, resuscite un jour, & qu'il
 » soit revêtu d'immortalité. Que nous
 » attendons J E S U S - C H R I S T nôtre Sau-
 » veur, qui reparera le corps de nôtre
 » bassesse, pour le rendre semblable à son
 » corps glorieux.

Mais cette resurrection des corps
 nous doit faire ressouvenir qu'il y a une
 resurrection spirituelle par laquelle les
 ames mortes par le peché doivent
 resusciter à la vie de la grace. C'est à
 quoy S. Paul nous exhorte quand il dit,
 Rom. 4. 4. » que comme J E S U S - C H R I S T est resusci-
 » té d'entre les morts par la gloire de son
 » Pere, de même nous devons mener une
 » nouvelle vie : & que si nous avons été
 » entez en luy par la ressemblance de sa
 » mort lors que nous avons été baptisez
 » & ensevelis dans l'eau, nous devons
 » aussi être entez en luy, & vivre de sa
 » vie par la ressemblance de sa resurre-
 » ction. C'est cette resurrection spirituelle
 que l'on appelle conversion de vie.

Mais afin que cette resurrection ou
 conversion soit parfaite, elle doit être
 semblable à celle de J E S U S C H R I S T
 & à celle de nos corps que nous espe-
 rons un jour. C'est à dire que comme
 J E S U S - C H R I S T est resuscité, & comme

no
 rin
 sul
 de
 de
 fair
 JES
 mo
 plu
 dev
 pec
 en
 C'e
 Ap
 JES
 est
 est
 l'aff
 & n
 C
 cet
 s'éta
 Cro
 mor
 core
 & s
 n'a
 l'aut
 sont
 pour

ION
rruptible que
jour, & qu'il
. Que nous
T nôtre Sau-
rps de nôtre
nblable à son

n des corps
qu'il y a une
laquelle les
thé doivent
race. C'est à
quand il dir,
est resusci-
gloire de son
s mener une
us avons été
blance de sa
été baptisez
nous devons
vivre de sa
sa resurre-
on spirituelle
n de vie.
rection ou
lle doit être
s CHRIST
nous espe-
que comme
, & comme

DU SYMBOLE.

79

nous resusciterons pour ne plus mourir ; ainsi nous devons tellement resusciter de la mort du peché à la vie de la grâce, que nous ne mourions plus de cette mort spirituelle. Voici comme ^{ce Rom. 6-4} saint Paul explique cette comparaison : ^{ce} JESUS-CHRIST étant resuscité d'entre les ^{ce} morts, ne mourra plus, & la mort n'aura ^{ce} plus de puissance sur luy : Ainsi vous ^{ce} devez vous considerer comme morts au ^{ce} peché : ne vivant plus que pour Dieu ^{ce} en JESUS-CHRIST nôtre Seigneur. ^{ce} C'est pourquoy, dit ailleurs le même ^{ce Coloss. 3-1-} Apôtre, si vous êtes resuscitez avec ^{ce} JESUS-CHRIST, recherchez ce qui ^{ce} est dans le Ciel, où JESUS-CHRIST ^{ce} est assis à la droite de Dieu : N'ayez de ^{ce} l'affection que pour les choses du Ciel, ^{ce} & non pour celles de la terre. ^{ce}

Ce que nous devons donc croire dans cet article, est 1. Que JESUS-CHRIST s'étant humilié jusqu'à la mort de la Croix, il s'est encore abaissé après sa mort jusques dans les enfers. 2. Qu'en- core que son corps fût dans le sepulcre, & son ame dans les Limbes, la divinité n'a point cessé d'être unie à l'un & à l'autre. 3. Que son corps & son ame se sont reunis trois jours après sa mort pour resusciter. 4. Qu'il est resuscité.

D. iiii.

par sa propre vertu. 5. Qu'étant resuscité il ne mourra plus.

INSTRUCTION XI.

Sur le sixième Article.

Il est monté au Ciel, où il est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puissant.

LE Prophete David rempli de l'esprit de Dieu, & contemplant dans une veüe prophetique l'admirable & glorieuse Ascension de nôtre Seigneur, invite tous les fideles à louer ce triomphe en cette maniere. Peuples de toute la terre, réjouissez-vous en frappant des mains: témoignez à Dieu les transports de vôtre joye par des cris d'alegresse: car le Seigneur est le tres-haut, le terrible, & le grand Roy, qui regne sur toute la terre. Dieu est monté parmi des acclamations de joye; le Seigneur est monté au bruit des trompetes. Chantez à Dieu, chantez: chantez à nôtre Roy, chantez. Car nôtre Dieu est le Roy de toute la terre, chantez avec sagesse, Dieu regnera sur les nations: Dieu est assis sur son trône saint.

Psal.
46. 1.

no
&
nô
son
sur
pou
Cie
sain
eut
voi
rece
qu'i
leve
nué
me
mon
de b
dire
vous
le C
mon
man
O
cour
enlev
le Pr
port:

ION
n'étant refus.

ON XI.

rticle.

est assis à la
nt-puissant.

pli de l'esprit
ant dans une
able & glo-
Seigneur, in-
er ce triom-
ples de toute
frappant des
es transports
d'alegresse:
haut, le ter-
qui regne sur
monté parmi
le Seigneur
petes. Chan-
tez à nôtre
e Dieu est le
hantez avec
les nations;
e saint.

DU SYMBOLE.

31

Il est monté au Ciel.

Le premier point de cet article que nous devons croire d'une foy sincere & inébranlable, est que JESUS-CHRIST nôtre Seigneur, après avoir satisfait à son Pere pour nos pechez, & accompli sur la terre tout ce qui étoit nécessaire pour le bien de son Eglise, monta au Ciel en corps & en ame. Voici comme ^{Ac. 1.} saint Luc décrit ce mystere: Après qu'il ^{2.} eut promis à ses Disciples de leur en-
voier le saint Esprit, & qu'il leur eut
recommandé de ne se point separer
qu'ils ne l'eussent reçu, ils le virent s'é-
lever vers le Ciel, & il entra dans une
nuée qui le cacha à leurs yeux. Et com-
me ils étoient attentifs à le regarder
montant au Ciel, deux hommes vêtus
de blanc se presenterent à eux, & leur
dirent: hommes de Galilée pourquoy
vous arrêtez-vous ainsi à regarder vers
le Ciel: Ce Jesus, qui vous a quittés pour
monter au Ciel, reviendra de là même
maniere que vous l'y avez veu monter.
Or il y est monté, non par des se-
cours extérieurs, comme Helie, qui fut ^{4. Reg.}
enlevé dans un chariot de feu; ny comme ^{11. 12.}
le Prophete Abacuc, qu'un Ange trans- ^{Dan. 14.}
porta de la terre Sainte en Babilone le ^{35.}

D ▼

82 E X P L I C A T I O N

Aa. 8.

39.

Soutenant par un cheveu de sa tête ; ni comme Philippe Diacre qui après avoir donné le Baptême à l'Eunuque de la Reine d'Étiopie, fut ravi par le saint Esprit, & transporté en un moment du chemin de Gaza en Azoto. Mais il y est monté par sa propre vertu & sans aucun secours étranger.

Il y est monté comme homme & comme Dieu, comme homme ; car encore que cela fût naturellement impossible, la vertu néanmoins dont son ame étoit douée, imprimoit à son corps des qualitez spirituelles & glorieuses par le moien desquelles elle le portoit sans résistance où elle desiroit. Il est encore monté par sa propre puissance comme Dieu ; parce que la divinité n'a point cessé d'être unie à cet homme qui montoit. Ainsi comme il est vrai de dire que Dieu a souffert, que Dieu a été crucifié, que Dieu est mort, que Dieu a été enseveli, que Dieu est resuscité ; de même il faut croire & dire que Dieu est monté au Ciel.

Quand nous disons que Dieu est monté au Ciel, il ne faut pas inferer que Dieu ne fut déjà au Ciel avant que JESUS-CHRIST y montât, car il est par tout par son immensité. Mais nous

di
qu
ve
da
de
su
co
su
tio
la
pa
av
qu
de
d'é
nie
me
N
me
avo
con
phe
JES
men
a ré
pou
&oi
bais
ner
jour

DU SYMBOLE.

83

difons qu'il est monté au Ciel, parce qu'il a commencé d'y être d'une nouvelle maniere. Il est monté au Ciel dans l'Ascension de JESUS-CHRIST, de la même maniere qu'il est descendu sur la terre dans son Incarnation. Car comme l'on dit que Dieu est descendu sur la terre par le mystere de l'Incarnation, parce qu'il a commencé d'être sur la terre d'une nouvelle maniere, sçavoir par l'union hypostatique de sa divinité avec l'humanité: De même nous difons qu'il est monté au Ciel par le mystere de l'Ascension, parce qu'il a commencé d'être dans le Ciel d'une nouvelle maniere, sçavoir pour y regner dans l'homme-Dieu.

Nôtre Seigneur montant au Ciel emmena avec luy les Saints Peres qu'il ^{Ephes. 4.}avoit delivrez des prisons de l'Enfer, ^{8.} comme témoigne saint Paul; Et le ^{Psal.}Prophete David l'avoit dit avant luy. ^{76. 19.}JESUS-CHRIST montant au Ciel a emené avec luy la captivité captive, & a répandu ses dons sur les hommes. Et pourquoy est-il monté, sinon parce qu'il avoit descendu dans les parties les plus basses de la terre? C'est pour nous donner l'esperance que nous le suivrons un jour. & que ces Saints Peres qui l'ont

84 EXPLICATION

accompagné étoient comme les premi-
 res de la moisson des Bien-heureux qui
 les doivent suivre un jour dans le Ciel.
 » JESUS-CHRIST, dit saint Paul, chan-
 » gera nôtre corps bas & infirme, & le
 » rendra semblable à son corps glorieux,
 » par cette puissance par laquelle il se
 » peut assujettir toutes choses. Saint Jac-
 » ques dit aussi que nous serons élevés au
 » Ciel pour jouir de l'heritage que Dieu
 » a promis à ses enfans: Il a élu ceux qui
 » sont les pauvres du monde, mais qui
 » ont les richesses de la Foy, & qui
 » sont destinez pour être les heritiers du
 » Royaume qu'il a promis à ceux qui
 » l'aiment. Nôtre Seigneur l'a dit plus
 » clairement que tout autre, lors que
 » parlant à ses fideles en la personne
 » de ses Apôtres: je m'en vais vous
 » preparer le lieu. C'est pourquoy il est
 » monté, dit le Prophete, comme un Aigle
 » qui étend les ailes pour exciter ses
 » petits à voler, & qui voltige devant
 » eux pour les animer à le suivre: Et un
 » autre Prophete dit: Il est monté au Ciel
 » ouvrant le chemin devant eux.

Joan.
14. 2.

Deut.
32. 11.

Mich.
2. 13.

En attendant que nous recevions
 l'effet des promesses de nôtre Seigneur
 nous devons le suivre & monter avec
 luy en esprit, en sorte que nous puis-

ION
 me les premi-
 n-heureux qui
 r dans le Ciel.
 int Paul, chan-
 infirme, & le
 orps glorieux,
 laquelle il se
 ses. Saint Jac-
 rons élevés au
 age que Dieu
 a élu ceux qui
 de, mais qui
 Foy, & qui
 s heritiers du
 à ceux qui
 l'a dit plus
 e, lors que
 la personne
 n vais vous
 urquoy il est
 me un Aigle
 exciter ses
 ltige devant
 uivre: Et un
 onté au Ciel
 eux.

s recevions
 tre Seigneur
 monter avec
 e nous puis-

DU SYMBOLE. 85

sions dire avec saint Paul que nôtre esprit & nôtre cœur ne sont plus sur la terre, mais que toute nôtre conversation est dans le Ciel: Que nôtre cœur est dans le lieu où est nôtre tresor: Et enfin que nous ne sommes plus dans le monde comme des citoiens de la terre, mais comme des voiageurs qui ne faisons que passer pour aller à nôtre celeste Patrie.

INSTRUCTION. XII.

Continuation du même Article.

Il est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puissant.

LE Prophete David l'avoit déclaré en ces termes: Le Seigneur a dit à mon Seigneur: asseïez-vous à ma droite. Et il le repete un peu après: le Seigneur est à vôtre droite; il brisera les Rois au jour de sa colere.

Il est assis.

Par ce mot, assis, il ne faut pas entendre une situation ou disposition de corps semblable à celle que nous avons quand nous sommes assis; mais il le

faut prendre pour une ferme & inébranlable possession de son Roiaume celeste.

A la droite de Dieu.

Et quand l'on ajoute qu'il est assis à la droite de Dieu, il ne faut pas s'imaginer qu'il y ait en Dieu une gauche & une droite, parce qu'étant un être tres simple il n'a point de parties qui le divisent. Mais quand on dit qu'il est assis à la droite de Dieu, c'est à dire qu'il est élevé à une égalité de puissance, de gloire, d'autorité, comme témoigne saint

Ephes. 1. 20.

Paul : Il a resuscité JESUS-CHRIST des morts, & l'a fait asséoir à sa droite dans le Ciel au dessus de toutes les Principitez, de toutes les puissances, de toutes les vertus, de toutes les dominations, & de toutes les creatures quel que nom qu'on leur donne, & qui peuvent être non seulement dans le temps présent, mais encore dans les siècles à venir. Il a mis toutes choses sous ses pieds.

De ce passage & de celui que je vais rapporter, il faut inferer que la gloire de JESUS-CHRIST dans le Ciel luy est tellement propre qu'elle ne peut être communiquée à aucune creature : Car

ION
erme & iné-
on Roiaume

Dieu.
il est assis à
ut pas s'ima-
ne gauche &
un être tres
es qui le di-
qu'il est assis
dire qu'il est
ance, de gloi-
moigne saint
s - CHRIST
r à sa droite
utes les Prin-
iffances, de
es les domi-
eatures quel-
, & qui peu-
ns le temps
as les siecles
ses sous ses

que je vais
ne la gloire
le Ciel luy
ne peut être
ature : Car

DU SYMBOLE. 37

auquel des Anges Dieu a-t'il jamais dit :
asseiez-vous à ma droite jusques à ce "^{1. 13.}
que j'aye reduit vos ennemis à vous "
servir de marche-pied ? Tous les Anges "
ne sont-ils pas des Esprits qui tiennent "
lieu de serviteurs ? Mais JESUS-CHRIST "
est le maître & le Seigneur. Et Dieu dit "
luy-même de ce divin Sauveur : Je se- "^{Hebrs}
ray son Pere, & il sera mon fils. "^{1. 5.}

Que si l'Escriture dit quelques fois
que Dieu la rendu inferieur aux Anges,
c'est qu'elle le considere dans sa nature
humaine, car il est vray que le dernier
de tous les Anges étant tout esprit, est
plus grand en sa nature que le plus
grand de tous les hommes qui est com-
posé d'esprit & de corps : Mais si on "^{Psal.}
le considere dans l'union de ses deux na- "^{96. 7.}
tures, les Anges l'adorent, & confessent "
qu'ils ne sont rien en sa presence. C'est
pourquoy le Prophete après avoir dit
parlant de sa nature humaine, qu'il est
inferieur aux Anges, il ajoute aussi-tôt
parlant de luy, comme il est dans l'union
des deux natures, qu'il est infiniment
élevé au dessus d'eux : Vous l'avez ren- "^{Hebrs}
du, dit-il, un peu inferieur aux Anges ; "^{2. 8.}
mais vous l'avez couronné d'honneur "
& de gloire, & l'avez élevé sur tous les "
ouvrages de vos mains. Il est vray que

88 E X P L I C A T I O N

ces paroles sont dites, selon la lettre,
de l'homme dans la gloire de sa crea-
tion : mais saint Paul les applique à
notre Seigneur dans l'état de gloire
qu'il s'est acquis par les humiliations de
sa Passion : Vous l'avez élevé sur tous
les ouvrages de vos mains, & vous
avez mis toutes choses sous ses pieds.
Quand il dit qu'il luy a assujetti toutes
choses ; il n'excepte rien, & il n'a rien
laissé qu'il ne luy ait assujetti. Cepen-
dant nous ne voions pas encore que
tout luy soit soumis : mais nous voions
que celuy qui avoit été un peu inferieur
aux Anges, nous voions dis-je, que
Jesus a été couronné de gloire & d'hon-
neur à cause de la mort qu'il a soufferte.

Ce que les Chrétiens sont obligez de
croire en cet article, est 1. Que J E S U S
C H R I S T est monté au Ciel en corps
& en ame. 2. Qu'il y est monté par sa
propre vertu. 3. Qu'il y est monté
comme homme par les qualitez de son
corps glorifié. 4. Qu'il y est monté
comme Dieu par sa propre puissance.
5. Que Dieu précisément comme Dieu
ne peut monter ny descendre, étant
essentiellement par tout. 6. Qu'il est
assis à la droite de son Pere, c'est à dire,
qu'il est élevé à une égalité de gloire,

Hebr. 2.
9.

de
R
&
—
D
L
for
Eg
pt
na
sio
fai
péc
est
ave
Ch
che
L
il a
ter
le f
mo
vou
péc

DU SYMBOLE. 89

de puissance, & de majesté. 7. Que ce Royaume de l'homme-Dieu est éternel & qu'il n'aura jamais de fin.

INSTRUCTION XIII.

Sur le septième Article.

De là il viendra juger les vivans & les morts.

LE Fils de Dieu s'est fait homme pour faire trois offices à la gloire de son Pere & pour la perfection de son Eglise. Le premier est celuy de Redempteur, qu'il a commencé en son incarnation, & qu'il a consommé par sa Passion & par sa mort : Car comme dit saint Paul, il est venu pour sauver les pécheurs. Ce que je vous vais dire, dit-il, est véritable & vous le devez recevoir avec toute sorte de créance : **JESUS-CHRIST** est venu pour sauver les pécheurs, entre lesquels je suis le premier. Le Second office est celuy d'Avocat ; il a commencé à le pratiquer sur la terre, mais il est monté au ciel afin de le faire plus efficacement ainsi que témoigne saint Jean : Mes enfans, je vous écris ces choses afin que vous ne pechiez point. Si néanmoins quelqu'un

cc. 1. Joan.
1. 2.

cc.

cc.

cc.

cc.

cc.

cc.

cc. 1. Tim.

1. 15.

90 EXPLICATION

peche, nous avons pour Avocat envers le Pere JESUS-CHRIST qui est juste.

Le troisieme est celuy de Juge, qu'il viendra exercer à la fin des siecles; car saint Pierre dit aux Actes des Apôtres:

AA. 10. Mes freres JESUS nous a commandé
15. " de prêcher & de témoigner au peuple
" que c'est luy qui est établi de Dieu pour
" juger les vivans & les morts.

Les deux premiers offices sont compris dans les articles que nous avons expliqués, & le troisieme est exprimé dans celuy-cy.

Il viendra juger les vivans & les morts.

Cette verité qui fait un des articles de nôtre foy, est d'une telle conséquence, que Dieu a voulu qu'elle nous fût marquée dans toutes les saintes Escritures: & le jour de cette grande discussion sera si éclatant, qu'il est par excellence appelé le jour du Seigneur.

1 Tess.
5. 2.
Pet. 3
10.

Lors que nôtre Seigneur montoit au

Act 1.
21. " Ciel deux Anges apparurent aux Apôtres & leur dirent: Hommes de Galilée, pourquoy vous arrêtez-vous à regarder le Ciel? Ce JESUS qui vous a quittés pour monter au Ciel, viendra de la même maniere que vous l'y avez veu monter. S'il doit descendre du Ciel

ION

Avocat envers
r qui est juste.
de Juge, qu'il
des siècles ; car
s des Apôtres :
s a commandé
ner au peuple
i de Dieu pour
orts.
ces sont com-
ue nous avons
ne est exprimé

s & les morts.

an des articles
de conséquen-
elle nous fût
aintes Ecritu-
rande discus-
est par excel-
eigneur.

r montoit au
ent aux Apô-
es de Galilée,
ous à regar-
qui vous a
iel, viendra
ous l'y avez
ndre du Ciel

DU SYMBOLE.

91

ce ne sera pour autre fin que pour juger
le monde comme dit S. Paul : il faut
que nous comparoissions tous devant le
tribunal de JESUS-CHRIST afin que
chacun reçoive le bien ou le mal qu'il
aura mérité durant sa vie.

1. Cor.
5. 10.

Il est donc certain que nôtre Seigneur
viendra juger les vivans & les morts ;
mais nul ne sçait le jour ny l'heure,
comme témoigne saint Paul par ces pa-
roles qu'il écrit aux fideles de Tessalo-
nique : Touchant le temps & le mo-
ment, il n'est pas nécessaire, mes fre-
res, que je vous en écrive : car vous
sçavez tres-bien que le jour du Seigneur
viendra comme le Larron qui vient du-
rant la nuit ; & quand on vous dira que
tout est en paix & qu'il n'y a rien à
craindre, on se trouvera surpris tout
d'uncoup d'une ruine impreveuë, comme
une femme grosse l'est des douleurs de
l'enfantement, sans qu'il y ait moien
de se sauver.

1. Tess.
5. 1.

Saint Pierre dit quasi le même : Mes
bien-aimez, il y a une chose que vous
ne devez pas ignorer, sçavoir qu'aux
yeux du Seigneur, un jour est comme
mille ans, & mille ans sont comme
un jour. Ainsi le Seigneur ne retarde
point l'accomplissement de sa promesse,

2. Pet.
3. 8.

„ comme quelques-uns se l'imaginent.
 „ Mais c'est qu'il vous attend avec pa-
 „ tience, ne voulant point qu'aucun pe-
 „ risse, mais que tous se convertissent &
 „ fassent penitence. Mais le jour du Sei-
 „ gneur viendra comme le Larron : &
 „ alors dans le bruit d'une grande tem-
 „ pête les Cieux passeront, les elemens
 „ embrasés se dissoudront, & la terre
 „ avec tout ce qu'elle produit sera confu-
 „ mée par le feu.

Apoc. 16. 15. „ Et saint Jean dit dans son Apoca-
 „ lypse. Le Seigneur dit : je viendray
 „ comme le Larron lors qu'on ne m'at-
 „ tendra pas. C'est pourquoy heureux
 „ celuy qui veille & qui tient ses habits
 „ prests, de crainte qu'il ne paroisse nud,
 „ & que sa honte ne soit veüe de tout le
 „ monde.

Matth.
 14. 3.

Les Apôtres dont je viens de rappor-
 ter les passages avoient appris cette
 doctrine de leur maître qui s'étant assis
 sur la montagne des Olives, en instrui-
 sit ses Disciples qui luy vinrent deman-
 der en secret quand ces choses s'accom-
 pliroyent : disant : dites-nous quand cela
 arrivera, & quel sera le signe de v'ôtre
 avenement & de la consommation du
 siècle? Pre rez garde, leur dit-il, que
 „ personne ne vous seduise : car plusieurs

vien
 suis
 ront
 tion
 Roia
 famin
 en di
 que l
 Alors
 tourn
 vous
 cause
 severe
 Evang
 ché pa
 moign
 on ver
 Par
 appren
 mes, &
 qui le
 tient le
 n'en p
 momen
 après a
 signes
 l'Orien
 ques à
 ment c
 nuë en

ION

l'imaginent.
tend avec pa-
qu'aucun pe-
nvertissent &
e jour du Sci-
e Larron : &
grande tem-
les elemens
, & la terre
it sera consu-

son Apoca-
je viendray
i'on ne m'at-
uoy heureux
nt ses habits
paroisse nud,
uë de tout le

ns de rappor-
appris cette
i s'étant assis
s, en instrui-
rent deman-
oses s'accom-
us quand cela
gne de vôte
ommation du
r dit-il, que
car plusieurs

DU SYMBOLE.

93

viendront sous mon nom disant : je
suis le CHRIST ; & ils en sedu-
ront plusieurs. L'on verra élever na-
tion contre nation, & Roiaume contre
Roiaume ; & il y aura des pestes, des
famines & des tremblemens de terre
en divers lieux : & tout cela ne sera
que le commencement des douleurs.
Alors vous serez livrez pour être
tourmentez. On vous fera mourir, &
vous serez haïs de tout le monde à
cause de mon nom : & celuy qui per-
séverera jusques à la fin sera sauvé. Cet
Evangile du Roiaume de Dieu sera pré-
ché par toute la terre pour servir de té-
moignage à toutes les Nations, & alors
l'on verra la consommation.

Par ces paroles nôtre Seigneur nous
apprend qu'il viendra juger les hom-
mes, & il predit même quelques signes
qui le doivent devancer ; mais il en
tient le temps tellement secret, que l'on
n'en peut connoître ny le jour ny le
moment. C'est pourquoy il dit ensuite
après avoir rapporté plusieurs autres
signes : De même qu'un éclair sort de
l'Orient & paroît tout d'un coup jus-
ques à l'Occident, ainsi sera l'avene-
ment du Fils de l'homme. Et il conti-
nuë en certe sorte : Nul autre que mon

» Pere ne sçait ce jour ny cette heure, non
 » pas même les Anges du Ciel. Il arri-
 » vera à l'avenement du Fils de l'homme
 » ce qui arriva au temps de Noé. Les
 » hommes mangeoient & beuvoient, épou-
 » soient des femmes & marioient leurs
 » filles, jusqu'au jour auquel Noé entra
 » dans l'Arche, sans penser seulement au
 » deluge, jusqu'à ce qu'il fût arrivé, &
 » qu'il eut enlevé tous les hommes: Il en
 » sera de même à l'avenement du Fils de
 » l'homme. Tenez-vous donc toujourns
 » prests, parce que le Fils de l'homme
 » viendra à l'heure que vous ne pensez
 » pas.

Nôtre Seigneur a voulu que ce jour
 nous fût inconnu afin que nous nous
 tenions toujourns sur nos gardes & que
 nous ne menions pas une vie relâchée
 dans la pensée qu'il soit fort éloigné.
 Il montre assez son intention par les
 dernieres paroles que je viens de rap-
 porter. Et il l'enseigne encore plus for-

Ib. 42. » tement au même lieu, où il dit: Veil-
 » lez, parce que vous ne sçavez pas à
 » quelle heure vôtre Seigneur viendra.
 » Si un Pere de famille sçavoit à quelle
 » heure le larron doit venir, il veilleroit
 » toute la nuit, & se mettroit en état de
 » ne pas souffrir qu'il fit une brèche à sa

mais
 de cr
 Sai
 cette
 dispo
 vous
 sont
 atten
 de D
 terre
 des ju
 aimez
 lez e
 trouv

IN
 Con

I L
 ho
 vant
 Le pr
 mom
 preser
 dre ce
 toute
 les de

ON
e heure, non
iel. Il arri-
de l'homme
e Noé. Les
voient, épou-
rioient leurs
el Noé entra
seulement au
ât arrivé, &
ommes: Il en
nt du Fils de
onc toujours
de l'homme
s ne pensez

que ce jour
e nous nous
gardes & que
vie relâchée
fort éloigné.
ntion par les
viens de rap-
ore plus for-
il dit: Veil-
çavez pas à
neur viendra,
voit à quelle
, il veilleroit
oit en état de
e brèche à sa

DU SYMBOLE. 25

maison, de même soyez toujours prêts
de crainte d'être surpris.

Saint Pierre nous exhorte encore à ² Pet. 1.
cette vigilance à laquelle il ajoute les ¹³
dispositions avec lesquelles nous de-
vons attendre le jour du Jugement, qui
sont la pureté & l'innocence: Nous «
attendons, dit-il, selon la promesse «
de Dieu des Cieux nouveaux & une «
terre nouvelle où il ne demeurera que «
des justes, c'est pourquoy, ô mes bien- «
aimez, en attendant ces choses, travail- «
lez en paix en sorte que vous soiez «
trouvez purs & sans reproche. «

INSTRUCTION XIV.

Continuation du même Article.

Les vivans & les morts.

IL y a deux temps auxquels tous les
hommes doivent comparoître de-
vant JESUS-CHRIST comme Juge.
Le premier est celuy de la mort: car au
moment que l'ame sort du corps elle est
présentée devant son tribunal pour ren-
dre compte de toutes les pensées, de
toutes les actions, & de toutes les paro-
les de sa vie, & pour être ensuite jugée

selon le bien ou selon le mal qu'elle aura fait. C'est ce que l'on appelle Jugement particulier, parce que la discussion ne s'en fait qu'entre le Juge & l'ame particuliere qui est jugée.

Le second sera à la consommation des siècles, lors que tous les hommes seront assemblez en un même jour & en un même lieu devant ce Juge redoutable pour rendre compte de leur vie devant tout le monde, & pour recevoir l'arrest qui sera prononcé, & qui ne sera que comme une confirmation & une déclaration publique de celui qui aura été prononcé au jugement particulier.

Ce jugement est appellé general & universel, parce qu'il se fera en presencedes Anges & des hommes, & que le livre des consciences sera ouvert, afin que le bien & le mal que l'on y a tenu caché durant la vie, soit publié & connu à tout le monde. Ce sera sans doute une tres-grande satisfaction aux bons, de se voir si glorieusement justifiez, & une confusion mortelle aux méchans, de voir tant de témoins de leurs pechez & de leur condamnation.

Il est convenable à la Justice de Dieu, qu'outre le Jugement particulier, il y

en a
Car
cou
afin
mon
Sain
publ
verit
paro
Il
la pr
tre l
que
mes
vecr
voian
toute
quee
gens
afflig
leurs
Davi
à l'or
Dieu
droit
presq
de ton
jalouf
peche
seres l

ON
mal qu'elle
appelle Ju-
ue la discuf-
le Juge &
gée.

Infommation
es hommes
ême jour &
Juge redou-
de leur vie
our recevoir
& qui ne
firmation &
de celui qui
ment parti-

é general &
a en presen-
s, & que le
ouvert, afin
on y a tenu
publié & con-
ra sans deu-
on aux bons,
justifiez, &
méchans,
eurs pechez

ice de Dieu,
culier, il y
en

DU SYMBOLE.

97

en ait encore un universel & general :
Car comme il y a des pecheurs, qui se
couvrent du manteau de l'hypocrisie,
afin de paroître saints aux yeux du
monde ; & au contraire, qu'il y a des
Saints que l'on persecute, comme cou-
pables & criminels, il est juste que la
verité soit manifestée, & que chacun
paroisse ce qu'il a été en effet.

Il est juste encore que la conduite de
la providence de Dieu soit justifiée con-
tre les plaintes que le monde ne fait
que trop souvent, & que les Saints mê-
mes ont fait quelquefois, quoy qu'a-
vec respect, & en adorant ses jugemens,
voiant que les impies prosperent en
toutes choses, & que rien ne leur man-
que en cette vie ; & au contraire que les
gens de bien sont quasi continuellement
affligés de disgraces, & de la perte de
leurs biens. C'est la plainte que faisoit
David dans la soumission de son cœur ^{Psal. 72;}
à l'ordre de la divine Providence : Que ^{1. 5. 12.}
Dieu est bon à ceux qui ont le cœur
droit ! Neanmoins mes pieds ont été
presque ébranlez, & j'ay été tout prest
de tomber : Parce que j'ay été picqué de
jalousie, voiant la paix où vivent les
pecheurs. Ils ne sentent point les mi-
seres humaines, & ils ne sont point châ-

E

„ tiez comme le reste des hommes. C'est
 „ pourquoy ils en sont plus insolens , &
 „ ils sont comme ensevelis dans l'injusti-
 „ ce & dans l'impieré. Voila comme les
 „ pecheurs & comme les heureux du sie-
 „ cle possèdent les plus grands biens. Et
 „ pour moy , il faut que je dise , que c'est
 „ en vain que j'ay porté mon cœur du cô-
 „ té de la justice , & que je me suis mis du
 „ parti des innocens , pour faire de bon-
 „ nes œuvres : puis que je suis affligé tout
 „ le jour , & que mon affliction commen-
 „ ce dès le matin.

Jerem.
 12. 1.

„ Et le Prophete Jeremie dit : Vous êtes
 „ equitable à la verité , Seigneur , si j'ose
 „ vous dire mon sentiment : Neanmoins ,
 „ ce que je vous vais dire , me paroît juste :
 „ Pourquoi la vie des impies est - elle
 „ dans la prosperité , en sorte que tous
 „ ceux qui contreviennent à vôtre Loy ,
 „ & qui commettent des injustices , prof-
 „ perent en toutes choses ? Vous les avez
 „ mis dans le monde comme des arbres
 „ que l'on plante dans une bonne terre ,
 „ & ils y ont jetté de profondes racines ;
 „ ils fleurissent & ils font du fruit. Vôtre
 „ oreille est proche de leur bouche , pour
 „ les écouter quand ils vous demandent
 „ quelque chose , & il semble que vous
 „ vous éloignez de leurs dos , pour ne les

ION

hommes. C'est
insolens, &
dans l'injusti-
comme les
heureux du sie-
nds biens. Et
dise, que c'est
en cœur du cô-
ne suis mis du
faire de bon-
is affligé tout
cion commen-

dit : Vous êtes
gneur, si j'ose
Neanmoins,
e paroît juste :
pies est-elle
orte que tous
à votre Loy,
justices, prof-
Vous les avez
ne des arbres
bonne terre,
ndes racines ;
fruit. Votre
bouche, pour
us demandent
nble que vous
s, pour ne les

DU SYMBOLE.

99

point châtier quand ils font mal. Vous
me connoissez, Seigneur, & il semble
que vous ne me regardiez que pour
m'affliger, & pour mettre mon cœur à
l'épreuve.

C'est ainsi que les Saints admirent
& adorent la conduite de Dieu ; mais
les pecheurs en murmurent. C'est pour-
quoy il est convenable qu'il y ait un jour
auquel Dieu fasse voir à tout le monde
qu'il est saint en toutes ses voies, & que
ce qui paroît une injustice à la raison
humaine, est en Dieu la justice même.

Il viendra juger

JESUS-CHRIST sera donc le Juge
de tous, non seulement comme Dieu,
mais aussi comme homme, ainsi qu'il
le declare luy-même, quand il dit : Com-
me le Pere a la vie en luy-même, il a aussi
voulu que le Fils eût la vie en luy-mê-
me : Et il luy a donné le pouvoir de ju-
ger, parce qu'il est Fils de l'homme. Et
que cela ne vous étonne point ; car le
temps viendra, auquel tous ceux qui
sont dans les tombeaux entendront sa
voix ; & ceux qui auront fait de bonnes
œuvres en sortiront pour resusciter à
la vie, & ceux qui en auront fait de
mauvaises, en sortiront pour resusciter

E ij

ter à leur condamnation. Et il dit au mé-
 Ib. 22. » me Chapitre : Le Pere ne juge person-
 » ne , mais il a donné tout le jugement au
 » Fils. Ce n'est pas que le Pere & le saint
 Esprit ne jugent avec le Fils , car com-
 me nous avons dit ailleurs , tout ce
 qu'une Personne de la Trinité fait au
 dehors , les deux autres le font indivi-
 siblement avec elle : Nôtre Seigneur dit
 Ib. 19 » un peu plus haut : Le Fils ne peut rien
 » faire que ce qu'il voit faire au Pere ; Et
 » tout ce que le Pere fait , le Fils le fait
 » avec luy. Comme le Pere resuscite les
 » morts & leur donne la vie , de même
 » le Fils donne la vie à qui il luy plaît.
 » L'on dit néanmoins que c'est le Fils qui
 » jugera les vivans & les morts , parce
 » qu'il apparôtera dans sa chair humaine,
 » afin que les hommes étant resuscitez ,
 » le puissent voir des yeux corporels ,
 » & entendre leur sentence de leurs pro-
 » pres oreilles. Et de plus il étoit con-
 venable que celuy-là même que les
 hommes avoient si injustement jugé &
 condamné , fût le Juge des hommes &
 de ses juges mêmes. Le Prince des A-
 pôtres toucha cette raison , lors qu'il
 enseignoit au Centurion Corneille les
 principaux articles de nôtre Foy : Car
 Act. 10. 42. » après luy avoir déclaré que J E S U S

TION

Et il dit au mé-
e juge person-
e jugement au
ere & le saint
Fils, car com-
urs, tout ce
rinité fait au
e font indivi-
e Seigneur dit
s ne peut rien
e au Pere ; Et
le Fils le fait
e resuscite les
ie, de même
il luy plaît.
est le Fils qui
morts, parce
air humaine,
t resuscitez,
x corporels,
de leurs pro-
il étoit con-
ême que les
ment jugé &
s hommes &
rince des A-
n, lors qu'il
Corneille les
e Foy : Car
que J E S U S.

DU SYMBOLE. 101

CHRIST avoit été attaché à la Croix ^{cc}
pour le salut des hommes, qu'il étoit ^{cc}
resuscité le troisiéme jour, qu'il étoit ^{cc}
monté glorieux & triomphant dans le ^{cc}
Ciel; Il luy dit, qu'il étoit établi de Dieu ^{cc}
pour être le Juge des vivans & des ^{cc}
morts, & qu'il avoit ordre de prêcher ^{cc}
cette verité au peuple. ^{cc}

Quant aux signes qui doivent devan-
cer cet effroyable Jugement, nôtre Sei-
gneur en rapporte plusieurs ; Mais les
plus considerables sont, que l'Evangile
sera premierement prêché par tout le
monde : Qu'il y aura une rebellion &
une revolte presque universelle, & que
cette revolte se fera par la venuë de
l'Antechrist, comme saint Paul nous
l'enseigne par ces paroles: Ne vous lais-
sez seduire en aucune maniere: Car le
Jugement ne se fera point que la revolte
ne soit auparavant arrivée, & que
l'homme de peché & de perdition n'ait
paru ; Cet homme, dis-je, qui s'oppo-
séra au veritable Christ, & qui s'ele-
vera au dessus de tout ce qui est appellé
Dieu, & de ce qui est adoré ; jusqu'à
s'asseoir dans le Temple de Dieu, vou-
lant luy-même passer pour une Divi-
nité. ^{cc}

Math.
24. 32.

cc 2 Tes.
sal. 2. 3.

La sentence finale que le Juge pro-

noncera, sera pleine de consolation pour les Justes, & de terreur pour les pecheurs. S'adressant aux premiers qui seront à sa main droite, il leur dira: Venez les Benis de mon Pere; possédez le Roiaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde: Car j'ay eu faim, & vous m'avez donné à manger; j'ay eu soif, & vous m'avez donné à boire; j'ay été voiageur, & vous avez exercé envers moy l'hospitalité; j'ay été nud, & vous m'avez revêtu; j'ay été malade, & vous m'avez visité; j'ay été en prison, & vous m'êtes venu voir.

Matth
23. 34.

Le Juge dira ensuite à ceux qui seront à sa gauche: Retirez-vous de moy, maudits, & allez au feu eternel, qui a été préparé pour le diable & pour ses Anges: car j'ay eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger; j'ay eu soif & vous ne m'avez pas donné à boire; j'étois voiageur, & vous ne m'avez pas logé; j'étois nud, & vous ne m'avez pas revêtu; j'ay été malade & en prison, & vous ne m'avez pas visité.

Par ces mots, allez maudits, que le Juge dira aux reprouvez, il faut entendre la peine du dam, qui consiste dans la privation eternelle de la vision de Dieu, sans esperance de la pouvoir

jamais posséder : Et ce mot , maudit , augmentera infiniment leur douleur , parce qu'il leur apprendra qu'ils ne seront jamais trouvez dignes de benediction. Et par ces paroles , au feu eternel , il faut entendre une autre sorte de peine qu'on appelle , du sens ; parce qu'elle affligera l'ame & le corps d'une maniere bien plus sensible que tous les tourmens imaginables.

Le Juge dira que ce feu est preparé pour le diable & pour ses Anges ; ce qui sera un surcroît de supplice aux reprovez de se voir pour jamais en la compagnie des demons.

Il dira enfin que ce feu sera eternel ; c'est à dire que la peine des damnez n'aura jamais de fin , ce qui leur causera un desespoir enragé & fera la consommation de leur malheur.

Par cet article nous sommes obligez de croire. 1. Que JESUS-CHRIST viendra juger tous les hommes. 2. Qu'il les jugera non seulement comme Fils de Dieu, mais encore comme Fils de l'homme. 3. Qu'il y aura deux jugemens, l'un particulier à la fin de la vie, l'autre general à la fin des siecles. 4. Que le jour du jugement est assuré , mais inconnu. 5. Que ce jour sera devancé de plu-

seurs signes effroyables. 6. Que chacun sera jugé , selon le bien ou le mal qu'il aura fait durant sa vie. 7. Que l'exécution de la sentence, soit pour le bien, soit pour le mal , n'aura jamais de fin.

INSTRUCTION XV.

Du huitième Article.

Je croy au saint Esprit.

IL est d'une extrême consequence aux fidèles de ne pas ignorer ce que c'est que le saint Esprit ; & s'ils ne l'ignorent pas , de n'en avoir que des sentimens legitimes tels qu'ils nous sont marquez dans les saintes écritures : car ignorer le saint Esprit , c'est ignorer le mystere de la Trinité ; Et ne pas connoître ce mystere , c'est ne pas connoître son bapême, qui ne se peut administrer qu'au nom du Pere, du Fils & du saint Esprit. C'est pourquoy saint Paul

Act 19.
2.

» ne put souffrir cette ignorance dans
 » quelques Chrétiens de l'Eglise d'Ephe-
 » se : car leur aiant demandé s'ils avoient
 » reçu le saint Esprit, & eux aiant répon-
 » du qu'ils n'avoient pas seulement en-
 » tendu dire qu'il y eût un saint Esprit, il
 » leur dit avec quelque sorte d'étonne-

ION

Que chacun
le mal qu'il
Que l'execu-
r le bien, soit
s de fin.

N XV.

Article.

Esprit.

équence aux
ce que c'est
ls ne l'igno-
ue des senti-
s nous sont
critures: car
st ignorer le
ne pas con-
pas connoi-
eut admini-
u Fils & du
y saint Paul
prance dans
lise d'Ephe-
s'ils avoient
iant répon-
lement en-
nt Esprit, il
e d'étonne-

DU SYMBOLE. 105

ment : Quel baptême avez-vous donc ^{cc}
reçu ?

Il nous faut donc expliquer cet arti-
cle, dont l'intelligence nous est d'autant
plus nécessaire, que tout ce que nous
avons de charité & d'amour nous est
donné par la grace de cet Esprit divin.
La charité de Dieu, dit saint Paul, est ^{cc Rom.}
repandue dans nos cœurs par le saint ^{cc 5. 5.}
Esprit qui nous a été donné. Et il dit ^{cc 1b. 8.}
ailleurs : le saint Esprit prie pour nous ^{cc 2. 6.}
avec des gemissemens ineffables. ^{cc}

Saint Esprit.

Nous commençons par la propre
signification de ces mots, saint Esprit,
qu'il est nécessaire de bien entendre,
pour ne rien confondre dans le mystere
de la tres-sainte Trinité : car ces ter-
mes conviennent à la premiere & à la
seconde Personne aussi bien qu'à la troi-
sième : Et il est vray de dire que le Pere
est un Esprit saint, & que le Fils est un
Esprit saint, comme il est vray de dire
que la troisième Personne est un Esprit
saint ; ou un saint Esprit : la raison est
que la sainteté & la spiritualité sont des
perfections communes aux trois Per-
sonnes. Les Anges mêmes, & les ames
qui jouissent de Dieu dans le Ciel sont

E v

aussi des Esprits saints. Ils sont Esprits, parce qu'ils sont degagez de la matiere, & ils sont saints, parce qu'ils possèdent Dieu dans le lieu de la sainteté.

Ce nom néanmoins est particulièrement attribué à la troisième Personne de la tres sainte Trinité, comme nous l'apprenons des saintes lettres, tant de l'ancien que du nouveau Testament. David faisoit ainsi sa priere à Dieu :

Psal. 15. 11. » Mon Dieu ; donnez-moy un cœur net,
 » & renouvellez dans le fond de mes en-
 » trailles l'esprit de droiture & de justice.
 » Ne me rejetez point de devant vôtre
 » face, & ne retirez point de moy vôtre
 » saint Esprit. Rendez-moy la joie de
 » vôtre salut, & fortifiez-moy de vôtre
 » Esprit principal.

Sap. 9. 17. Nous lisons aussi dans le Livre de la
 » Sagesse : Qui pourra, Seigneur, penetrer
 » dans vos pensées, si vous ne luy don-
 » nez vôtre sagesse, & si vous ne luy en-
 » voyez du Ciel vôtre saint Esprit ? Et le
 » Sage dit ailleurs : Dieu a créé la sagesse
 » par le saint Esprit.

Matth. 28. 10. » Et dans le nouveau testament, JESUS-
 » CHRIST a ordonné que nous soions
 » baptisez au nom du Pere, du Fils, & du

Luc. 1. 33. » saint Esprit. Nous trouvons pareille-
 » ment que la tres-sainte Vierge a conçu

ON
sont Esprits,
de la matiere,
ils possèdent
nteté.

particuliere-
me Personne
comme nous
tres, tant de
Testament.

ere à Dieu :
un cœur net,
d de mes en-
& de justice.
evant vôtre
e moy vôtre
y la joie de
oy de vôtre

Livre de la
eur, penetrer
ne luy don-
s ne luy en-
Esprit? Et le
é la sagesse

ent, JESUS-
nous soions
u Fils, & du
ns pareille-
rge a conçu

DU SYMBOLE. 107

par l'operation du saint Esprit: Et saint ^{Joan} Jean Baptiste nous renvoie à JESUS ^{1. 33.} CHRIST, afin que nous soions bap-
tizés, non d'un baptême d'eau tel qu'étoit
le sien, mais d'un baptême de feu & du
saint Esprit.

Encore dis-je que ce nom soit commun
aux trois Personnes ; il est néanmoins
attribué à la troisième, comme nous
avons remarqué, avec beaucoup de rai-
son ; parce que c'est cet Esprit saint
qui nous donne la vie spirituelle, & que
sans la grace de ses inspirations nous
serions morts spirituellement, & ne
pourrions rien faire qui fût digne de la
vie éternelle. Et de plus il n'en est pas
de la troisième Personne comme de la
seconde. Cette seconde est justement
appelée Fils, parce qu'elle procede par
la voie de l'entendement, qui est une
véritable generation. Mais la troisième
procede par la voie d'amour : Et dau-
tant qu'il n'y a point de nom propre
pour exprimer cette sorte de procession,
on luy donne le nom de spiration, & à
celuy qui procede le nom d'Esprit ; Et
de la sorte le nom de saint Esprit qui
étoit commun aux trois Personnes, est
demeuré propre à la troisième.

Cette Personne sainte & adorable

procède des deux autres , comme je viens de remarquer. Et l'Eglise le chan-

Symb.
Ath.

te dans le Symbole de saint Athanase.

»

» Le saint Esprit est du Pere & du Fils ,

»

» non fait, non créé, non engendré, mais

Symb.
Nyc.

» procédant. Celuy de Nicée dit la même

»

» chose : Je croy au saint Esprit , Sei-

»

» gneur , vivifiant , qui procède du Pere

»

» & du Fils ; qui est adoré & glorifié con-

»

» jointement avec le Pere & le Fils ; &

»

» qui a parlé par les Prophetes. C'est

»

» pourquoy cet Esprit saint est appellé

»

» dans l'Ecriture tantôt l'Esprit du Pere,

»

» & tantôt l'Esprit du Fils, pour nous

»

» apprendre qu'il procède de tous les

»

» deux.

Matth. »

Il est appellé l'esprit du Pere dans

12. 20. »

S. Matthieu , où nôtre Seigneur dit à

»

» ses Apôtres : Ce n'est pas vous qui par-

»

» lez ; mais c'est l'Esprit de vôtre Pere

»

» qui parle en vous. Et dans le fameux

»

» Sermon de la Cene le même Sauveur

Joan. »

dit : Le consolateur que je vous en-

15. 26. »

» voiray de la part de mon Pere , cet

Joan. »

» Esprit de verité , qui procède du Pere ,

24. 26. »

» donnera témoignage de moy. Et plus

»

» bas : Le S. Esprit, dit-il , que mon Pere

»

» vous envoira en mon nom , vous en-

»

» seignera toutes choses.

»

Cet Esprit adorable est aussi appellé

ION

, comme je
glise le chan-
int Athanase.
re & du Fils,
ngendré, mais
e dit la même.
Esprit, Sei-
ocede du Pere
& glorifié con-
& le Fils; &
phetes. C'est
nt est appellé
Esprit du Pere,
s, pour nous
de tous les

u Pere dans
eigneur dit à
vous qui par-
e votre Pere
ns le fameux
ême Sauveur
je vous en-
n Pere, cet
ede du Pere,
oy. Et plus
ue mon Pere
m, vous en-

aussi appellé

DU SYMBOLE. 109

l'Esprit du Fils dans l'Epître aux Ro- ^{cc Rom.}
mains, où saint Paul dit : Celuy qui ^{cc}
n'a pas l'Esprit de JESUS-CHRIST, ^{cc}
n'est pas du nombre des siens. Et aux ^{cc Galat.}
Galates : Dieu a envoyé dans vos cœurs ^{cc 4. 6.}
l'Esprit de son Fils qui vous fait crier ^{cc}
Abba, Pere. ^{cc}

De ces passages où le saint Esprit est quelquefois appellé l'Esprit du Pere, & quelquefois l'Esprit du Fils, nous devons inferer qu'il procede de l'un & de l'autre. Dans cette procession néanmoins il ne faut pas compter les personnes d'où il procede qui sont deux, mais le principe qui est unique. Le S. Esprit est amour, & par consequent il procede de la volonté : & comme il n'y a qu'une seule volonté dans le Pere & dans le Fils, il s'ensuit qu'il procede du Pere & du Fils, non comme de deux principes mais comme d'un seul principe.

Le saint Esprit procedant du Pere & du Fils, est Dieu comme le Pere & le Fils ; il est comme eux immense, infini, incomprehensible ; tout bon, tout sage, tout puissant ; de même nature, de même gloire, de même majesté ; Eternel, Createur, Seigneur de toutes choses.

Saint Pierre prouve la divinité du ^{AA. 1.}
saint Esprit aux Actes des Apôtres, où ^{3.}

110 EXPLICATION

» il parle ainsi à un Chrétien nommé
 » Ananias : Pourquoi, Ananias, vôtre
 » cœur a-t'il consenti à la tentation de
 » Sathan, mentant au saint Esprit & re-
 » tenant une partie du prix de la terre
 » que vous avez vendue ? ce n'est pas
 » aux hommes que vous avez menti,
 » mais à Dieu. Nous voions dans ce pas-
 » sage, que saint Pierre appelle Dieu
 » celui qu'il avoit un peu auparavant
 » appelé saint Esprit.

Il faut faire le même raisonnement
 de ces paroles, que saint Paul écrit aux

1 COR
 12: 5.

» Corinthiens : il y a diversité de dons,
 » mais il n'y a qu'un même Esprit : il y
 » a diversité de ministeres, mais il n'y a
 » qu'un même Seigneur : il y a diversité
 » d'operations, mais il n'y a qu'un même
 » Dieu qui opere tout en tous. Et ce
 » saint Apôtre après avoir rapporté par
 » le menu quels sont ces dons, ces mini-
 » steres, ces operations que Dieu fait
 » dans les hommes, il conclut en cette
 » sorte : Or c'est un seul & même Esprit
 » qui opere toutes ces choses, distribuant
 » à chacun ses dons selon qu'il luy plaît.
 » Nous voions dans ce passage que tan-
 » tôt le saint Esprit est appelé Dieu, &
 » tantôt il est appelé saint Esprit.

Il ne faut donc point douter que le

ION

étien nommé
manias, vôtre
tentation de
t Esprit & re-
x de la terre
ce n'est pas
avez menti,
s dans ce pas-
appelle Dieu
u auparavant

raisonnement
Paul écrit aux
ité de dons,
Esprit : il y
mais il n'y a
y a diversité
qu'un même
tous. Et ce
rapporté par
ns, ces mini-
e Dieu fait
lut en cette
même Esprit
s, distribuant
il luy plaît.
ge que tan-
lé Dieu, &
sprit.
outer que le

DU SYMBOLE. III

saint Esprit ne soit Dieu comme le Pere
& le Fils, mais plutôt nous sommes
obligez de croire & de confesser cette
verité. Saint Jean dit : il y en a trois
qui donnent témoignage dans le Ciel,
le Pere, le Verbe, & le saint Esprit ;
& ces trois ne sont qu'un. Par où l'on
voit que ce saint Evangeliste met ces
trois divines Personnes dans un même
degré d'honneur. Nôtre Seigneur les y
avoit mises avant luy commandant à
ses Apôtres de baptiser les hommes au
nom du Pere, du Fils & du saint Esprit.
Saint Paul & les autres Apôtres ont
parlé de la même maniere, ne les distin-
guant jamais dans leur nature, ny dans
leur majesté, mais seulement dans leurs
personnes.

1. Joan.
1. 7.

Matth.
28. 19.

De plus l'Escriture sainte attribuë au
saint Esprit des choses qui ne convien-
nent qu'à la divinité, comme sont l'hon-
neur des Temples & la grace de la san-
ctification : car il n'y a que Dieu à
qui l'on puisse eriger des Temples &
des Autels, & luy seul a le pouvoir
de nous sanctifier. Pour l'honneur des
Temples saint Paul dit : Ne sçavez-
vous pas que vôtre corps est le temple
du saint Esprit qui reside en vous &
que Dieu vous a donné, en sorte que

1. Cor.
6. 19.

» vous n'êtes plus à vous-mêmes ? Et
 » pour marquer encore plus expresse-
 » ment que cet Esprit saint, dont nous
 » sommes les temples, est Dieu, l'Apôtre
 » conclut en cette maniere : Glorifiez
 » donc & portez Dieu dans vôtre corps.
 1. Cor. Ce saint Apôtre dit le même encore
 3. 161 : plus clairement dans un autre endroit :
 » Ne sçavez-vous pas que vous êtes le
 » temple de Dieu, & que l'esprit de Dieu
 » habite en vous ? Si quelqu'un prophane
 » le temple de Dieu, Dieu le détruira :
 » car le temple de Dieu est saint, & ce
 » temple c'est vous-mêmes.

1. Cor. Quant à la justification, ce saint Apô-
 6. 11. tre dit : Vous avez été lavés ; vous avez
 » été sanctifiés, vous avez été justifiés au
 » nom de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST,
 2. Theff. & par l'Esprit de nôtre Dieu. Et dans
 2. 13. la seconde Epître aux Chrétiens de
 » Thessalonique il dit : Pour nous, mes
 » freres bien-aimez de nôtre Seigneur,
 » nous nous croions obligés de rendre à
 » Dieu des actions de grâces continuelles
 » pour vous, de ce qu'il vous a choisis
 » dès le commencement pour vous sauver
 » par la sanctification de l'Esprit, & par
 » la foy de la verité.

Or le saint Esprit est tellement Dieu,
 qu'il est néanmoins une Personne réelle.

ment
 passa
 mont
 prou
 cede
 reme
 cede,
 que n
 a troi
 ciel,
 que c
 se. Q
 nes s
 qu'ell
 quan
 il mo
 le no
 a mul
 ction.

IN
 Con

LE
 fait d
 lent d
 de bie
 que l

ON
nêmes ? Et
s expresse-
dont nous
eu, l'Apôtre
: Glorifiez
ôtre corps.
ême encore
re endroit :
ous êtes le
rit de Dieu
un prophète
le détruira :
aint , & ce

saint Apô-
; vous avez
justifiez au
s-CHRIST,
u. Et dans
rétiens de
nous , mes
Seigneur,
le rendre à
continuelles
s a chois
vous sauver
rit , & par
nent Dieu,
onne réelle

DU SYMBOLE. 113

ment distincte des deux autres. Les passages que nous avons apportez pour montrer qu'il procede du Pere & du Filz, prouvent cette verité : car ce qui procede & ce qui est produit, est necessairement distinct du principe d'où il procede, & qui le produit. Et de plus S. Jean ^{1. Joana} que nous avons déjà cité, dit qu'il y en ^{5. 7.} a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Pere, le Verbe, & le S. Esprit; & que ces trois ne sont qu'une seule chose. Quand il dit que les trois personnes sont une même chose, il entend qu'elles sont un même Dieu : & quand il dit qu'il y a trois Personnes, il montre qu'elles sont distinctes ; car le nombre les multiplie, & où il y a multiplication, il y a aussi distinction.

INSTRUCTION XVI.

Continuation du même article.

LE saint Esprit produit des effets merveilleux dans les ames & leur fait des dons tres-excellens, qui decourent de sa bonté comme d'une source de biens qui ne peut tarir. Car encore que les operations & les graces que

114 E X P L I C A T I O N

Dieu fait exterieurement, soient communes aux trois personnes, plusieurs neanmoins sont attribuées au saint Esprit, comme nous avons dit ailleurs qu'il y en a d'autres qui sont attribuées au Pere, & d'autres qui le sont au Fils.

Le premier present que le saint Esprit nous fait c'est de luy-même; car il est amour, & le premier present que nous faisons à une personne que nous aimons, c'est l'amour que nous luy portons; les autres presens que nous luy faisons, étant plutôt des marques & des indices de ce premier present, que des presens veritables. De là vient que cet Esprit divin est particulierement

In pro-
sa Pen-
tecost.

» appellé le don de Dieu, le don du tres-

Ezech.
37 6.

» haut. Ce don avoit été promis aux hommes par l'organe du Prophete Eze-

Joel 2
28.

» chiel: Je vous donneray mon Esprit & vous vivrez. Et par le Prophete Joel,

» Le temps viendra que je répandray

» mon Esprit sur toute chair: vos fils &

» vos filles prophetiseront: les vieillards

» auront des songes mysterieux, & les

» jeunes auront des visions. Et de plus

» en ce temps-là je donneray mon Esprit

» à mes serviteurs & à mes servantes.

Cet Esprit saint nous fait encore d'autres dons que l'on appelle par excel-

ION
soient com-
es, plusieurs
ées au saint
ns dit ailleurs
ont attribuées
e sont au Fils.
le saint Esprit
même ; car il
present que
ne que nous
nous luy por-
que nous luy
s marques &
present, que
e là vient que
ticulierement
e don du tres-
e promis aux
Prophete Eze-
mon Esprit &
Prophete Joel.
je répandray
ir: vos fils &
: les vieillards
erieux, & les
. Et de plus
ay mon Esprit
s servantes.
it encore d'au-
lle par excel-

DU SYMBOLE. 115

lence les dons du saint Esprit. Il sont sept en nombre, & voici les noms & l'ordre que le Prophete Isaïe leur donne. L'Esprit de sagesse & d'entendement, l'Esprit de conseil & de force, l'Esprit de science & de pieté, l'Esprit de la crainte du Seigneur. Il est de consequence de bien connoître la nature & les effets de ces dons, car c'est de là que nous connoîtrons si le saint Esprit habite en nous, qui est la plus grande consolation que nous sçaurions avoir en cette vie.

Le don de sagesse est une connoissance lumineuse & savoureuse tout ensemble des choses de Dieu, qui nous en donne du goût & nous y fait trouver du plaisir. Ce don est le caractere des predestinez, parce qu'il dispose tellement le cœur qu'il prend plus de goût & de plaisir dans les verités divines, & dans le plus petit degré de grace & de vertu, que dans toutes les creatures.

Le don d'entendement, de penetration, ou d'intelligence est une lumiere surnaturelle qui nous découvre & nous fait penetrer les verités du Ciel, les saints mysteres, & quelquefois les écritures saintes avec une merveilleuse facilité. De là vient qu'il se trouve

“Isai 11”

“3”

“

“

116 E X P L I C A T I O N

des personnes simples qui ont des connoissances surnaturelles que Dieu ne donne pas aux plus sçavans Docteurs qui ne recherchent la verité que par le travail de l'étude & par l'effort d'un esprit naturel.

Le don de conseil est une lumiere qui nous fait voir ce que nous devons faire pour plaire à Dieu, sur tout quand le secours humain nous manque, & qui de plusieurs moiens nous découvre ceux que nous devons choisir. Encore que le saint Esprit donne pour l'ordinaire cette lumiere dans les choses qui regardent la gloire de Dieu & nôtre salut, il la donne néanmoins quelquefois aux justes dans la conduite même des choses humaines à cause de la droiture de leurs intentions.

Le don de force est une vigueur spirituelle & un courage surnaturel que le saint Esprit donne pour accomplir ses volonteZ, & pour surmonter tous les obstacles qui se presentent dans son service & dans l'ouvrage de nôtre salut, soit de la part des hommes, soit de la part des demons, soit enfin de la part de nos passions & de nôtre propre cupidité qui sont les plus grands empêchemens de nôtre salut & de nôtre perfection.

ION
ont des con-
que Dieu ne
ans Docteurs
ité que par le
l'effort d'un

e lumiere qui
devons faire
out quand le
aque, & qui
écouvre ceux
Encore que
r l'ordinaire
ès qui regar-
ôtre salut, il
quefois aux
e des choses
ture de leurs

gueur spiri-
urel que le
complir ses
ter tous les
ans son ser-
ôtre salut,
soit de la
de la part
propre cupi-
empêche-
ôtre perfe-

DU SYMBOLE. 117

Le don de science est une connoissan-
ce des choses naturelles & des creatu-
res selon le rapport qu'elles ont à Dieu,
& dans la maniere que nous en devons
user pour sa gloire & pour nôtre san-
ctification. C'est en ce sens qu'il faut Rom. 8. 28.
entendre saint Paul, quand il dit que
toutes choses tournent au bien de ceux
qui aiment Dieu.

Le don de pieté est une promptitu-
de de cœur & d'esprit, & même de corps
à tout ce qui peut glorifier Dieu; par-
ticulierement en ce qui regarde son
culte dans les pratiques de la religion;
comme sont les adorations, les sacri-
fices, les communions, les loüanges de
Dieu, les pelerinages, les vœux, la
prière, l'invocation des saints, & au-
tres semblables, qui montrent que le
cœur est picqué de devotion & gagné
à Dieu.

Le don de crainte est une tendresse de
conscience qui nous retient & nous
empêche de commettre aucun peché,
ny de rien faire qui soit desagreable à
Dieu. Comme l'œil ne peut souffrir au-
cune ordure à cause de sa delicatesse, de
même l'ame qui est attendrie & pene-
trée de cette sainte crainte ne peut souf-
frire aucun peché pour petit qu'il soit,

118 EXPLICATION

Cette crainte n'est point inquieté ny scrupuleuse, parce que le saint Esprit qui la donne, est ennemi du trouble & ami de la liberté & de la paix, selon ces paroles de saint Paul : où est l'Esprit de Dieu, là est la liberté ; mais plutôt elle est douce & tranquille, parce qu'elle regarde Dieu non comme Juge, mais comme Pere. Elle est crainte parce qu'elle fait craindre le peché; mais elle est en quelque façon amour, parce qu'elle aime Dieu & qu'elle craint de luy déplaire, & c'est pour cela qu'elle est justement appelée filiale & amoureuse.

Outre ces dons précieux il y en a encore d'autres à qui neanmoins l'on doit plutôt donner le nom de fruits du saint Esprit, que dons du saint Esprit. Et en effet S. Paul les nomme ainsi écrivant aux Galates : Les fruits du saint Esprit sont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la longanimité, la douceur, la foy, la modestie, la temperance, la chasteté. L'on donne à ces vertus plutôt le nom de fruits, que celuy de dons ; parce qu'ils sont des effets des véritables dons. Les dons du saint Esprit nous sont donnez par la pure grace & liberalité de Dieu :

mais
grac
& le
L
saint
tém
dit - i
dans
vons
ne sç
le sain
c'est à
gemis
Ma
saint
est la
nous r
don in
faits e
trons
du Pe
quel a
leste,
lez en
soions
Nôtre
a com
ses gr
vous r
vine.

ON

inquiétude ny
saint Esprit
trouble &
ix, selon ces
l'Esprit de
plutôt elle
parce qu'elle
Juge, mais
ainte parce
té; mais elle
our, parce
e craint de
cela qu'elle
& amou-

il y en a en-
ns l'on doit
uits du saint
prit. Et en
nsi écrivant
saint Esprit
aix, la pa-
té, la lon-
y, la mode-
steté. L'on
le nom de
parce qu'ils
es dons. Les
ont donnez
té de Dieu:

DU SYMBOLE. 119

mais pour avoir ces fruits, outre la
grace il nous faut agir de nôtre part,
& les acquerir par nôtre travail.

L'on peut joindre à ces fruits du
saint Esprit celui de la priere, comme
témoigne le même Apôtre: Le S. Esprit
dit-il nous soulage & nous fortifie
dans nos foiblesses; car nous ne sça-
vons ce que nous devons demander, &
ne sçaurions prier comme il faut: mais
le saint Esprit prie luy-même pour nous,
c'est à dire, il nous fait prier par des
gemissemens ineffables.

cc Rom.
8 26.

Mais le plus admirable des dons du
saint Esprit, & le plus utile pour nous,
est la grace santifiante, par laquelle il
nous rend justes & saints. C'est par ce
don incomparable que nous sommes
faits enfans de Dieu, & que nous en-
trons dans la participation de la nature
du Pere celeste. Voiez, dit saint Jean,
quel amour nous a témoigné le Pere ce-
leste, de vouloir que nous soions appel-
lez enfans de Dieu, & que nous le
soions en effet. Saint Pierre dit aussi:
Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST nous
a communiqué les grandes & precieu-
ses graces qu'il avoit promises, pour
vous rendre participans de la nature di-
vine. Le Prophete Ozée avoit preveu

cc 1. Joan.
3 1.
cc
cc
cc 2. Pet.
1. 4.
cc
cc
cc
Ozée 14.
12.

cette generation sainte & divine , lors
 » qu'il disoit : Le nombre des enfans d'I-
 » Naël sera comme celuy du sable de la
 » mer , qui ne se peut compter: Et dans le
 » lieu où l'on dit , vous n'êtes pas mon
 » peuple, on dira : vous êtes les enfans du
 » Dieu vivant.

Si la grace du saint Esprit nous fait
 enfans de Dieu , c'est une consequence
 qu'elle nous fasse ses heritiers , parce
 que les enfans ont droit à l'heritage de
 leur pere : C'est pourquoy S. Paul dit :

Rom.
8, 15.

» Tous ceux qui sont conduits de l'esprit
 » de Dieu, sont enfans de Dieu: Car vous
 » n'avez pas reçû l'esprit de servitude pour
 » vivre encore dans la crainte; mais vous
 » avez reçû l'esprit d'adoption des enfans
 » de Dieu, par lequel nous luy disons har-
 » diment : vous êtes mon Pere: Car l'es-
 » prit de Dieu rend luy-même témoigna-
 » ge à nôtre ame , que nous sommes en-
 » fans de Dieu. Si donc nous sommes en-
 » fans, nous sommes par consequent heri-
 » tiers ; heritiers de Dieu, & coheritiers de
 » J E S U S - C H R I S T , pourveu que nous
 » souffrions avec luy , afin que nous
 » soions glorifiez avec luy. Le même A-
 » pôtre confirme cette verité , écrivant
 » aux fidèles d'Ephese : Dieu a retini tou-
 » tes choses en J E S U S - C H R I S T comme
 dans

Ephes.
3. 10.

dans
Ciel,
luy qu
me pa
le dec
selon
nous f
anges
avons
y ave
tendu
de vôt
avez é
qui av
& les a
ce que
faite,
redemp
re de D
Où
Esprit,
en fait
saint Pa
il dit: I
don de
autre re
parler a
le mém
autre re
guerir le

DU SYMBOLE.

121

dans le Chef , tant ce qui est dans le Ciel , que ce qui est sur la terre. C'est en luy que l'heritage nous est échû , comme par sort , aiant été predestinez par le decret de celuy qui fait toutes choses selon le dessein de sa volonté , afin que nous soions la gloire & le sujet des loüanges de JESUS - CHRIST , nous qui avons les premiers esperé en luy. Vous y avez aussi esperé , vous qui avez entendu la parole de la verité , l'Evangile de vôtre salut , & qui aiant crû en luy , avez été scellez du sceau du saint Esprit , qui avoit été promis , & qui est le gage & les arrhes de nôtre heritage , jusqu'à ce que nous en aions l'acquisition parfaite , qui sera l'achevement de nôtre redemption , à la loüange & à la gloire de Dieu.

Outre les dons & les graces du saint Esprit , desquelles je viens de parler , il en fait encore d'autres à son Eglise , dont saint Paul fait le denombrement , quand il dit : L'un reçoit par le saint Esprit le don de parler de Dieu avec sagesse ; Un autre reçoit du même Esprit le don de parler avec science ; Un autre reçoit par le même Esprit le don de la Foy : Un autre reçoit du même Esprit le don de guerir les maladies : Un autre le don de

F.

» faire des miracles : Un autre le don de
 » Prophetie : Un autre le don de discernement
 » des esprits : Un autre le don de
 » parler diverses langues : Un autre le
 » don d'interpreter les langues. Or c'est
 » un seul & même Esprit qui opere toutes
 » ces choses , distribuant à chacun ses
 » dons selon qu'il luy plaît.

Ces derniers dons sont admirables ,
 & ont de merueilleux effets : Mais le S.
 Esprit ne les donne , pour l'ordinaire ,
 qu'aux Apôtres , aux Docteurs , aux
 Pasteurs , & à ceux qui sont appellez à
 la conduite ou à la conversion des ames,
 Ibid. 7. comme saint Paul le remarque au même
 » lieu , quand il dit : Dieu opere tout en
 » tous : Mais les dons du saint Esprit , qui
 » se font connoître au dehors , sont donnez
 » à chacun pour l'utilité de l'Eglise.
 Ces dons celestes étant donc plutôt
 donnez pour l'utilité des autres , que
 pour la sanctification de ceux à qui ils
 sont donnez , je ne m'étendray pas davantage
 à les expliquer.

Nous sommes obligez de croire par
 cet Article. 1. Qu'il y a un saint Esprit.
 2. Que cet Esprit saint est une Personne
 de la tres-sainte Trinité. 3. Que cette
 Personne procede du Pere & du Fils ,
 comme d'un seul principe. 4. Qu'elle est

recl
 d'ou
 est v
 le P
 ces
 nous
 oper

IN

C
 nous
 rer à
 du c
 donc
 cet i
 cessai
 que c

Le
 assem
 vaife
 phete
 l'Egli

ON
le don de
de discerne-
le don de
Un autre le
es. Or c'est
opere tou-
chacun ses

admirables,
; Mais le S.
l'ordinaire,
teurs, aux
appeliez à
n des ames,
que au même
pere tout en
t Esprit, qui
, sont don-
de l'Eglise,
donc plutôt
autres, que
ux à qui ils
dray pas da-

le croire par
saint Esprit,
ne Personne
. Que cette
e & du Fils,
4. Qu'elle est

DU SYMBOLE.

123

reellement distincte des deux Personnes
d'où elles procedent. 5. Que cet Esprit
est vraiment Dieu & adorable comme
le Pere & le Fils. 6. Que toutes les gra-
ces & tous les dons surnaturels que
nous avons, c'est le saint Esprit qui les
opere en nous,

INSTRUCTION XVII.

Sur le neuvième Article.

La sainte Eglise Catholique.

Cet article enferme la grace de nô-
tre vocation, parce que Dieu ne
nous a appellez que pour nous incorpo-
rer à son Eglise & nous faire membres
du corps mystique de son Fils. Afin
donc de bien comprendre l'excellence de
cet incomparable bien-fait, il est ne-
cessaire de bien sçavoir tous les points
que cet article nous oblige de croire.

L'Eglise.

Le mot d'Eglise en general signifie
assemblée, soit qu'on le prenne en mau-
vaise part, comme le prenoit le Pro-
phete quand il disoit : j'ay en aversion « Psal.
l'Eglise, c'est à dire l'assemblée des « 25. 56

F ij

méchans; soit qu'on le prenne dans un sens contraire, comme on le prend en cet article. L'Eglise donc, comme on l'entendicy, est une assemblée, une Congregation, une convocation de fideles, appelez à la lumiere de la verité & à la connoissance du vray Dieu, afin qu'étant delivrez des tenebres de l'ignorance & de l'erreur, ils l'aiment de tout leur cœur, & le servent avec fidelité. Saint Augustin dit en peu de mots que l'Eglise est le peuple Chrétien dispersé par tout le monde, mais uni par la Foy.

Aug. in
Pl. 149.

Cette explication nous apprend la bonté ineffable de Dieu en nôtre endroit de nous avoir si amoureuxment appelez, & la différence qu'il y a entre l'Eglise & les autres assemblées du monde. Il nous a appelez interieurement par l'inspiration secrette de son saint Esprit, & exterieurement par la voix & par le travail des Predicateurs: Et au lieu que les assemblées du monde sont gouvernées par la raison & par la prudence humaine qui est souvent sujette à l'erreur, & à la malice, celle de l'Eglise est conduite par la sagesse de Dieu qui ne se peut tromper dans ses conseils, & qui est saint en toutes ses voyes.

Ce qui fait voir l'excellence & la

dign
poin
font
puiss
la pi
l'avo
ancie
deme
sainte
glorie
même
aussi
l'heri
l'ouv
deles
ple p
dit le
pour
a choi
le reg
enfant
meure
De
l'Eglis
tes les
celles
qu'elle
de ren
d'exco
le Cor

ON
ne dans un
e prend en
comme on
e, une Con-
de fideles,
verité & à
Dieu, afin
s de l'igno-
ent de tout
éc fidelité.
e mots que
en dispersé
par la Foy.
apprend la
nôtre en-
reusement
il y a entre
es du mon-
rieurement
e son saint
par la voix
eurs: Et au
monde sont
par la pru-
ent sujette
elle de l'E-
esse de Dieu
s ses con-
s ses voyes.
ence & la

DU SYMBOLE. 125

dignité de l'Eglise, est que ce ne sont
point les Anges ny les hommes qui en
sont les auteurs, mais Dieu seul tout
puissant & immortel, qui l'a fondée sur
la pierre ferme, comme le Prophete
l'avoit predit dans la figure du temple
ancien, ou de l'ancienne Sion: ses fon- Psal.
demens sont posez sur les montagnes 86. 1.
saintes. L'on dira de vous des choses «
glorieuses, ô sainte cité, c'est le Seigneur «
même qui l'a fondée. C'est pour cela «
aussi que cette Eglise sainte est appelée «
l'heritage de Dieu, parce qu'elle est Ps. 3. 8.
l'ouvrage de sa puissance; & que les Fi-
deles qui la composent, sont son peu- «
ple particulier: heureuse la nation, Psal.
dit le même Prophete, qui a le Seigneur 32. 12.
pour son Dieu: heureux le peuple qu'il «
a choisi pour son heritage. Le Seigneur «
le regarde du Ciel; il regarde tous les «
ensans des hommes du haut de la de- «
meure qu'il leur a preparée. «

De là vient aussi que la puissance de
l'Eglise est toute divine, & surpasse tou-
tes les puissances humaines & même
celles des Anges, comme est le pouvoir Matth.
qu'elle a d'ouvrir & de fermer le Ciel, 16. 19.
de remettre les pechez aux penitens, 1. Cor.
d'excommunier les rebelles, de consacrer 5. 4.
le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. Luc.

Cette Eglise sainte a deux chefs, l'un invisible qui est JESUS-CHRIST; l'autre visible, qui est le Pontife Romain legitime successeur de saint Pierre.

JESUS-CHRIST est tellement Chef de l'Eglise qu'il en est aussi le corps, le Pontife, & le Seigneur.

- Ephes.* „ Il en est le Chef, comme dit S. Paul :
1. 2. „ Dieu l'a fait asseoir à sa droite au dessus
 „ de toutes les Principautez, de toutes
 „ les Puissances, de toutes les Vertus, de
 „ toutes les Dominations. Il a mis toutes
 „ choses à ses pieds; & il l'a donné pour
 „ Chef à toute son Eglise. Le même dit
 „ encore au même lieu, qu'il est le Corps
Ib. 32. „ de son Eglise: L'Eglise est le Corps de
 „ JESUS-CHRIST, dans laquelle celuy
 „ qui fait tout en tous trouve l'accom-
 „ plissement & l'integrité de tous ses
 „ membres, qui sont les fideles. Et ailleurs
1. Cor. „ parlant aux Fideles, il dit: Vous êtes le
12. 27. „ Corps de JESUS-CHRIST, & chacun
Ib. 12 „ de vous est un de ses membres. Et en-
 „ core au même lieu: comme nôtre corps
 „ n'étant qu'un, est composé de plusieurs
 „ membres; & qu'encore qu'il y ait plu-
 „ sieurs membres, ils ne sont néanmoins
 „ qu'un même corps; il en est de même
 „ de JESUS-CHRIST.

Ce divin Chef de l'Eglise en est aussi

le sou-
dit fa-
est à r-
de cel-

JESU-
ferme-
pas p-

Apôt-
à pro-

Il e-

l'Egli-
prix d-

Paul
d'Eph-

nez-g-

troup-

a éta-
ner l'

son p-

saint

d'acq-

Né-

ble, a-

rant
ment
un Po-
son r-
glise
Chef
dema-

le souverain Pontife : Nulle creature , cc Habr. 14. 13.
 dit saint Paul , ne luy est cachée : tout cc
 est à nud & à découvert devant les yeux cc
 de celui à qui nous parlons. Aiant donc cc
 JESUS pour grand Pontife, demeurons cc
 fermes dans la Foy. Je ne rapporteray cc
 pas plus au long les paroles de ce saint
 Apôtre qui emploie plusieurs chapitres
 à prouver le sacerdoce de JESUS-CHRIST.

Il est aussi le Maître & le Seigneur de
 l'Eglise, parce qu'il se l'est acquise au
 prix de son sang, comme témoigna saint
 Paul lors qu'il prit congé des Prêtres cc Act. 20. 28.
 d'Ephese pour ne les plus revoir : Pre- cc
 nez-garde à vous-mêmes, & à tout le cc
 troupeau sur lequel le saint Esprit vous cc
 a établis pour y veiller & pour gouver- cc
 ner l'Eglise de Dieu qu'il a acquise par cc
 son propre Sang. C'est pour cela que cc 1. Pet. 2.
 saint Pierre appelle les fidèles le peuple cc
 d'acquisition.

Nôtre Seigneur n'auroit pas, ce sem-
 ble, assez pourveu à son Eglise, si se reti-
 rant d'elle pour la gouverner invisible-
 ment, il ne luy avoit donné un Chef &
 un Pontife visible pour la gouverner en
 son nom. Il étoit convenable que l'E-
 glise étant un corps visible, elle eût un
 Chef qui fût visible comme elle. Secon-
 dement, les Fidèles qui sont les mem-

bres de l'Eglise étant dispersez par tout le monde, il étoit nécessaire qu'ils eussent un chef dans lequel ils se pussent unir. En troisième lieu, quand il y a plusieurs personnes independantes les unes des autres, il faut qu'elles aient un chef qui les gouverne, & à qui elles obeissent unanimement, autrement chacun fait comme il entend, & ce n'est que confusion, comme nous voions dans les différentes sectes des heresies, qui croient ce que bon leur semble, & qui ne s'accordent point entre elles, parce qu'elles n'ont point de chef universel qui les gouverne & qui regle leur creance.

Matth.
16. 18.

Nôtre Seigneur donc quittant le monde a laissé saint Pierre pour être le chef visible de l'Eglise. Vous estes Pierre, luy dit-il, & sur cette pierre j'édifieray mon Eglise; & les portes de l'enfer ne prevaudront point contre elle. Et je vous donneray les clefs du Roiaume du Ciel, & tout ce que vous lierez sur la

Joan.
21. 16.

terre, sera lié dans le Ciel; Et tout ce que vous delierez sur la terre, sera délié dans le Ciel. Et une autre fois après que ce divin Sauveur fut resuscité, il dit au même Apôtre: Simon fils de Jean, m'aimez-vous? Pierre luy répondit: Ouy, Seigneur, vous sçavez

que
sez
seco
mez
Seig
aime
n'au
fois
Pier
pou
il luy
sez t
vous
breb
ente
saint
son
neau
qui a
les b
mêm
ture
Le
à for
il luy
legit
main
de C
étan
de c

DU SYMBOLE. 129

que je vous aime. J E S U S luy dit : Pais-
 sez mes agneaux. Il luy demanda une
 seconde fois : Simon fils de Jean , m'a-
 mez-vous ? Pierre luy répondit : ouy,
 Seigneur vous sçavez bien que je vous
 aime. J E S U S luy dit : Paissez mes ag-
 neaux. Il luy demanda pour la troisième
 fois : Simon fils de Jean, m'aimez-vous ?
 Pierre attristé de ce qu'il luy demandoit
 pour la troisième fois ; m'aimez-vous ?
 il luy répondit : Seigneur vous connois-
 sez toutes choses , vous sçavez que je
 vous aime. J E S U S luy dit : Paissez mes
 brebis. Le Fils de Dieu nous donne à
 entendre par ces paroles qu'il établit
 saint Pierre le Chef & le Pasteur de toute
 son Eglise : Dautant que par les ag-
 neaux il faut entendre le simple peuple
 qui a besoin de nourriture ; & par les
 les brebis il faut entendre les Pasteurs
 mêmes qui donnent le lait & la nourri-
 ture aux peuples.

Le Fils de Dieu donnant saint Pierre
 à son Eglise pour en être le Chef visible,
 il luy a aussi donné tous ses successeurs
 legitimes , sçavoir les Pontifes Ro-
 mains ; car s'il eût borné cet honneur
 de Chef à saint Pierre, ce saint Apôtre
 étant mort , l'Eglise eût été depourvue
 de ce qui luy étoit nécessaire ; elle au-

130 EXPLICATION

roit été un corps sans tête, & elle fut tombée dans le même inconvenient que s'il ne luy eût point du tout donné de Vicaire pour la gouverner en son absence sensible.

L'Eglise est divisée en deux parties qui sont l'Eglise militante & l'Eglise triomphante, & ces deux parties ne font qu'une seule Eglise de laquelle JESUS-CHRIST est l'Epoux & le Chef. Il est le Chef & l'Epoux de la militante, sçavoir de ce corps de fideles qui sont encore exposez en cete vie aux attaques & aux combats de leurs ennemis qui sont le monde, le diable, la chair, le peché. Il a luy-même expliqué cette

Marh.
22. 2.

» verité, quand il a dit, qu'un certain Roy
 » a fait des noces à son Fils : car ce Roy
 c'est Dieu ; ce Fils c'est JESUS-CHRIST ;
 l'Epouse, c'est l'Eglise. Il est aussi le Chef
 & l'Epoux de l'Eglise triomphante,
 comme témoigne saint Jean dans l'A-
 » pocalypse, où il dit : Réjouïssons-
 » nous & soions ravis de joie, & rendons
 » luy la gloire, parce que les nopces de
 » l'Agneau sont venuës, & que son Epou-
 » se est preparée à le recevoir. Heureux
 » ceux qui sont appelez au souper des
 » nopces de l'Agneau.

Apoc.
19. 7.

Quant à ceux qui sont dans le Pur-

gato
 glise
 phar
 aller
 entie
 Dieu
 tion
 qui
 CH
 Le
 posé
 nous
 dit à
 est p
 appe
 trou
 par l
 les r
 ainfi
 N
 ente
 rabo
 dans
 quan
 sons
 men
 remp
 des
 sage
 N

DU SYMBOLE. 131

gatoire, ils n'appartiennent ny à l'Eglise militante, ny à l'Eglise triomphante: mais ils sont dans la voie pour aller de l'une à l'autre quand ils auront entierement satisfait à la justice de Dieu. L'on pourroit appeller cette portion de Fideles une Eglise souffrante, qui n'appartient pas moins à JESUS-CHRIST que les deux autres.

Le corps de l'Eglise militante est composé de bons & de méchans, comme nous l'apprenons de l'Evangile: Le Roy dit à ses Serviteurs: le festin des nopces est prest; allez dans les carrefours, & appelez aux nopces tous ceux que vous trouverez. Les Serviteurs s'en allerent par les rües, & assëblerent les bons & les mauvais qu'ils rencontrerent, & ainsi la Sale des nopces fut remplie.

Matth. 22. 8.

Nôtre Seigneur nous a encore fait entendre cette verité par plusieurs paraboles, sçavoir par celle du filet jetté dans la mer, & dans lequel l'on prit quantité de bons & de méchans poissons: Par celle du champ semé de froment & d'yvraie: Par celle de la grange remplie de grain & de paille: Par celle des dix Vierges dont une partie étoit sage & l'autre folle.

Matth. 8. 17.

Nous avons même une figure bien

132 E X P L I C A T I O N

1. Pet. 3.
20.

precisé de ce mélange dans l'Arche de Noé dans laquelle les animaux purs & les animaux impurs étoient mélez. Cette figure doit être d'une grande considération, d'autant que saint Pierre s'en sert pour prouver ce que nous disons. L'Arche est la figure de l'Eglise : les animaux purs représentent les bons : les impurs marquent les méchans : Et le deluge exprime la perte inévitable de ceux qui sont hors de l'Eglise.

Le corps de l'Eglise est donc composé de justes & de pécheurs, & la Foy seule suffit pour les faire membres de JESUS-CHRIST, mais ils le sont bien diversement : les justes sont des membres vivans par la grace & par la charité, qui vivent dans l'esperance de leur salut éternel ; & les pécheurs comme des membres morts & paralytiques ne participent point aux influences ny à la vie de leur chef, & s'ils ne se convertissent, ils seront reprouvez comme les folles vierges, dont nous avons parlé, & jetez au feu comme la paille & l'yvraie.



IN
Cont
Des m

L'E
qu
la disti
gion.
croion
est sain
Elle e
CHR
sang, c
ces ter
son Eg
elle, a
purifié
parole
vant lu
tache,
mais é
Saint J
lypse :
& lave
& nous
son Per

INSTRUCTION XVIII.

Continuation du même Article.

*Des marques de la véritable Eglise.**La sainteté.*

L'Eglise a des proprieté & des marques qui la font connoître & qui la distinguent des autres sectes de religion. La première est celle que nous croions en cet article, sçavoir qu'elle est sainte.

Elle est sainte en effet parce que JESUS-CHRIST l'a lavée & purifiée dans son sang, comme saint Paul le témoigne en ces termes : JESUS-CHRIST a aimé son Eglise, & s'est livré luy-même pour elle, afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau par la parole de vie, pour la faire paroître devant luy pleine de gloire, n'ayant ny tache, ny ride, ny rien de semblable, mais étant sainte & irréprehenfible. Saint Jean dit le même dans l'Apocalypse : JESUS-CHRIST nous a aimez & lavez de nos pechez dans son Sang : & nous a fait Rois & Prêtres de Dieu son Pere.

Ephes.
5. 25.Apoc.
1. 5.

Secondement elle est sainte, parce
 1. Pet. 2. 9. „ qu'il se l'est dediée & consacrée : Vous
 „ êtes, dit le Prince des Apôtres, la race
 „ choisie, le Sacerdoce Roial, la nation
 „ sainte, le peuple de conquête, afin que
 „ vous publyiez les grandeurs de celuy
 „ qui vous a appellez dans son admira-
 „ ble lumiere. Vous qui autrefois n'étiez
 „ point son peuple, mais qui maintenant
 „ êtes le peuple de Dieu : vous qui autre-
 „ fois n'aviez point obtenu misericorde,
 „ mais qui maintenant avez obtenu mi-
 Num. 31. 6. „ sericorde. Et en effet comme les tem-
 „ ples, les Autels, les vases sacrez, les
 Exod 28. 2. & 29. 20. „ habits sacerdotaux, les premiers nez
 Exod 29. 3. „ mêmes étoient appellez saints parce
 „ qu'ils étoient dediez & consacrez à
 „ Dieu; de même l'Eglise est sainte, & les
 „ Fideles sont saints, parce qu'ils se sont
 „ dediez & consacrez à Dieu par la foy
 1. Cor. 1. 2. „ & par le baptême. C'est ainsi que saint
 2. Cor. 2. 1. „ Paul appelle les Chrétiens de Corinthe
 „ saints & sanctifiez.

L'Eglise est encore appelée sainte
 parce qu'elle fait un corps qui est uni à
 JESUS-CHRIST comme à son Chef,
 qui est la source de toute sainteté, d'où
 découlent toutes sortes de graces dans le
 Ps. 132. 1. „ corps & dans les membres. Le Prophe-
 „ te explique cette comparaison quand il

dit : C
 que le
 l'unio
 cette
 tété d'
 poils
 bord d
 ble à l
 la mor
 le Seig
 la vie

Enfin
 ce qui
 fait, &
 ses loix
 saints,
 stes s
 saint, l
 verne
 Dieu d
 veritab
 bien-ai
 en vou
 bres co
 quefois
 point d
 & qui
 qui ne l
 corps,
 membr

DU SYMBOLE. 135

dit : O qu'il est bon , & qu'il est doux ^{cc}
 que les freres vivent ensemble dans ^{cc}
 l'union. Cette union est semblable à ^{cc}
 cette huile de parfum répandue sur la ^{cc}
 tête d'Aaron qui descendit sur tous les ^{cc}
 poils de sa barbe , & qui découla sur le ^{cc}
 bord de son vêtement : elle est sembla- ^{cc}
 ble à la rosée d'Hermon qui tombe sur ^{cc}
 la montagne de Sion : car c'est là que ^{cc}
 le Seigneur répand ses benedictions & ^{cc}
 la vie qui ne finira jamais. ^{cc}

Enfin l'Eglise est sainte, parce que tout
 ce qui est dans l'Eglise , tout ce qui s'y
 fait , & tout ce qui s'y enseigne est saint,
 ses loix sont saintes, ses Sacremens sont
 saints , son sacrifice est saint , ses mini-
 stres sont saints , tout son corps est
 saint, l'Esprit qui l'anime & qui la gou-
 verne est saint : car ce que le Fils de
 Dieu dit à l'Eglise même, sera toujours
 veritable : vous êtes toute belle , ô ma ^{cc} Cant.
 bien-aimée , & l'on ne peut remarquer ^{cc} 4. 7.
 en vous aucune tache. Que si ses mem- ^{cc}
 bres commettent des pechez & quel-
 quefois de grands crimes , cela n'est
 point de l'Eglise , qui défend ces excès
 & qui les punit ; mais de son ennemi
 qui ne la pouvant corrompre dans son
 corps , tâche de la souïller dans ses
 membres.

136 E X P L I C A T I O N

Outre la sainteté le symbole de Nicée y remarque encore d'autres proprietéz quand il dit, & qu'il confesse qu'elle est Une, Catholique & Apostolique.

La seconde propriété de l'Eglise est donc qu'elle est Une, c'est à dire que hors d'elle il n'y a point d'autre Eglise dans laquelle on puisse être sauvé. En signe dequoy ceux qui étoient dans l'Arche furent sauvez du deluge, & ceux qui étoient dehors perirent tous. Et

Cant. „ JESUS-CHRIST dit à son Eglise comme
6. 8. „ à son Epouse : vous êtes unique, ma
„ colombe, vous êtes unique ma tres-
„ belle, & je n'en reconnois point d'autre
„ que vous.

Elle est encore Une, ou unique en elle-même, c'est à dire qu'elle est ennemie des schismes & des divisions. C'est pour-

1. Cor. „ quoy saint Paul exhorte les fideles à
4. 10. „ conserver cette unité : Je vous conjure,
„ mes freres, par le nom de JESUS-CHRIST
„ nôtre Seigneur d'avoir tous un même
„ langage, & de ne point souffrir parmi
„ vous de schismes ny de divisions, mais
„ d'être tous unis ensemble dans un même
„ esprit & dans un même sentiment.

Ephes. „ Et écrivant à ceux d'Ephese, il dit quasi
4. 4. „ la même chose : Travaillez avec soin à
„ conserver l'unité d'un même esprit par

le lien
détail
en elle
dans l'
esprit,
somme
qu'une
qui est
de tous
tous,
saint A
ment q
glise so
Eglises
deux sa
esperan
foys, c

La tr
l'Eglise
à dire
tout le
ny de
les hon
dit sain
les libr
& les f
les Ro
C'est p
été mis
avez ra

le lien de la paix. Et pour montrer en détail que l'Eglise est Une & indivisible en elle-même, il continué disant, que dans l'Eglise il n'y a qu'un corps, qu'un esprit, qu'une esperance à laquelle nous sommes tous appelez, qu'un Seigneur, qu'une foy, qu'un baptême, qu'un Dieu qui est le Pere de tous, qui est au dessus de tous, qui étend sa providence sur tous, & qui reside en nous tous. Ce saint Apôtre veut dire par ce raisonnement qu'il est aussi impossible que l'Eglise soit divisée & qu'il y ait plusieurs Eglises, qu'il est impossible qu'il y ait deux saints Esprits, deux fins de nôtre esperance, deux JESUS-CHRISTS, deux foyes, deux baptêmes & deux Dieux.

La troisiéme marque ou propriété de l'Eglise est qu'elle est Catholique, c'est à dire universelle; car elle s'étend par tout le monde. Il n'y a point de peuple ny de nation qui n'y ait entrée, tous les hommes y sont reçus; Et, comme dit saint Paul, les Barbares & les Scites, les libres & les esclaves, les hommes & les femmes, les pauvres & les riches, les Rois & les Sujets y trouvent place. C'est pourquoy il est écrit: Vous avez été mis à mort, Seigneur, & vous nous avez rachetez pour Dieu au prix de vôtre

Col. 1.
11.
Apoc.
5. 9.

138 E X P L I C A T I O N

» Sang en nous tirant de toutes les tri-
 » bus, de toutes les langues, de tous les
 » peuples, & de toutes les nations. David
 Pſal. 2. fait parler le Pere Eternel à son Fils
 8. » nôtre Seigneur, & luy fait dire : Deman-
 » dez-moy, & je vous donneray toutes
 » les nations pour vôtre heritage, & toute
 » l'étendue de la terre pour vôtre posses-
 Pſal. sion. Le même Prophete dit : Tous les
 71. II. » Rois de la terre l'adoreront, & toutes
 » les nations se feront honneur de le ser-
 » vir. Il y a dans l'Ecriture une infinité
 » de semblables passages, mais je me con-
 » tenteray de rapporter ce que dit nôtre
 » Seigneur parlant de l'établissement de
 » son Eglise & de la reprobation des Juifs:
 Matth. » Je vous dis que plusieurs viendront d'O-
 8. II. » rient & d'Occident, & auront place
 » avec Abraham, Isaac & Jacob dans le
 » Roiaume de Dieu; & les enfans du
 » Roiaume, qui sont les Juifs, seront jettez
 » dans les tenebres exterieures. Et afin
 Marc. que cette Prophetie fut accomplie il en
 16. 15. commit l'exécution à ses Disciples, di-
 & 20. » sant : Allez par tout le monde, & pré-
 » chez l'Evangile à toutes les creatures:
 » celui qui croira & qui sera baptisé, sera
 » sauvé, & celui qui ne croira pas, sera
 » condamné. Et eux étant partis, prêche-
 » rent par tout, le Seigneur cooperant

avec
 les m
 L'E
 selle,
 mond
 tes d
 qu'ell
 temp
 jusque
 que le
 cienn
 ture a
 carna
 doctri
 tenoi
 en J
 fait le
 rifiez
 divin
 par a
 entre
 cru e
 venir
 qui e
 de gr
 & no
 bles c
 usage
 Messi
 nous

avec eux & confirmant leur parole par les miracles qui l'accompagnoient.

L'Eglise n'est pas seulement universelle, parce qu'elle s'étend par tout le monde, & qu'elle comprend toutes sortes de personnes ; mais encore parce qu'elle contient l'espace de tous les temps & qu'elle doit durer depuis Adam jusques à la fin des siècles. Car encore que les Patriarches & les Saints de l'ancienne Loy, & même de la Loy de nature aient devancé le mystere de l'Incarnation du Verbe, c'est néanmoins la doctrine des Saints Peres qu'ils appartenoient à l'Eglise, parce qu'ils croioient en JESUS-CHRIST, & qu'ils n'ont fait les bonnes œuvres qui les ont sanctifiez & sauvez que par la grace de ce divin Sauveur qui leur a été donnée par anticipation. La difference qu'il y a entre leur foy & la nôtre, est qu'ils ont cru en JESUS-CHRIST qui devoit venir, & nous croions en JESUS-CHRIST qui est venu. Nôtre foy néanmoins a de grands avantages par dessus la leur, & nous serons beaucoup plus coupables qu'eux, si nous n'en faisons un bon usage ; car outre la connoissance du Messie qui est commune à eux & à nous, nous avons sa doctrine, ses exemples,

ses miracles & ses Sacremens qu'ils n'avoient pas.

La quatrième propriété de l'Eglise est qu'elle est Apostolique. Premièrement parce qu'elle est fondée sur les Apôtres qui en ont été les pierres fondamentales immédiatement posées sur JESUS-CHRIST qui est la première pierre & le roc inébranlable. Voici comme parle

Éphes. 2. 19. » saint Paul : vous n'êtes plus des étran-
 » gers hors de leurs pais, mais vous êtes
 » citoyens de la même Cité que les Saints
 » & domestiques de la maison de Dieu
 » édifiez sur le fondement des Apôtres &
 » des Prophetes, dont JESUS-CHRIST
 » est la principale pierre.

2. L'Eglise est Apostolique, parce qu'elle tient la doctrine que les Apôtres luy ont enseignée, & que ses opinions ne sont point nouvelles comme celles des herétiques, mais qu'elles sont aussi anciennes que l'Eglise même qui les a conservées de pere en fils jusques à nous.

Enfin l'Eglise est Apostolique, parce que le saint Esprit a été premièrement donné aux Apôtres, & par eux à toute l'Eglise dans laquelle il est toujours demeuré depuis pour la gouverner d'une manière invisible.

L'on
 proprie
 sçavoir
 qu'elle
 mine d
 prescri
 tant qu
 Esprit d
 conseil
 Saint P
 glise est
 fausseté
 ment ve
 maison
 vivant,
 rité.

Voilà
 ble Egli
 tholique
 comme
 rencont
 maine, i
 est la ver
 cette Eg
 salut.

DU SYMBOLE. 141

L'on pourroit ajoûter à ces quatre propriétés de l'Eglise une cinquième, sçavoir qu'elle est infallible, c'est à dire qu'elle ne peut errer quand elle determine des matieres de la foy, & qu'elle prescrit des regles de bien vivre: Dautant qu'elle est gouvernée par le saint Esprit qui ne peut inspirer l'erreur, ny conseiller la corruption des mœurs. Saint Paul nous apprend combien l'Eglise est éloignée de l'erreur & de la fausseté, quand il dit : Apprenez comment vous vous devez conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne & la base de la vérité.

1. Tim. 3. 15.

Voilà donc les marques d'une véritable Eglise, qu'elle soit Une, Sainte, Catholique, Apostolique, & infallible : & comme ces marques ou propriétés se rencontrent seulement dans l'Eglise Romaine, il s'ensuit que cette Eglise seule est la véritable Eglise, & que hors de cette Eglise il ne faut point esperer de salut.



INSTRUCTION XIX.

Continuation du même Article.

Sur ces dernieres paroles.

La Communion des Saints.

Ces paroles ne font pas un article séparé dans le Symbôle, mais elles doivent être jointes aux précédentes, dont elles font comme l'explication: & c'est autant que si nous disions: Je croy la sainte Eglise Catholique qui est la Communion des Saints.

La Communion.

Le mot de Communion signifie une société, communication & participation que plusieurs personnes ont à une même chose.

Or cette société & participation se trouve dans l'Eglise entre les Fideles. C'étoit la fin des predications des Apôtres, & particulièrement de saint Jean

v. Joan., „ qui dit: Nous vous prêchons ce que
x. 3. „ nous avons veu, & ce que nous avons
„ entendu afin que vous soiez admis avec
„ nous dans une même société, & que
„ nôtre société soit avec le Pere & avec

son Fil
confirm
dans la
ces à D
de sa lu
trer da
des Sai

Il en
mille b
dans un
le Pere,
dans l'E
CHRIST
commun

Les b
premier
quels c
Fideles
JESUS-
uns avec
bres avec
vent les
Sacreme
comme
Seigneur
Et le m
tiens de
entre eu
tenir à
eussent

DU SYMBOLE. 143

son Fils JESUS-CHRIST. Saint Paul „Coloff. 1. 12.
confirmé cette verité disant : Perseverez „
dans la douceur avec joie, rendant gra- „
ces à Dieu le Pere qui en nous éclairant „
de sa lumiere, nous a rendus dignes d'en- „
trer dans la participation de la portion „
des Saints. „

Il en est de l'Eglise comme d'une fa-
mille bien réglée : car tout ainsi que
dans une famille tout est commun entre
le Pere, la Mere & les enfans ; de même
dans l'Eglise qui est la famille de JESUS-
CHRIST tous les biens spirituels sont
communs entre les Fideles.

Les biens qui sont communs sont
premierement les Sacremens par les-
quels comme par autant de liens les
Fideles sont unis à leur Chef, qui est
JESUS-CHRIST, & ils sont unis les
uns avec les autres comme des mem-
bres avec leurs membres. Tous reçoivent
les mêmes Sacremens, & par ces
Sacremens ils entrent dans l'union : car
comme dit saint Paul : il n'y a qu'un „ Ephes.
Seigneur, qu'une foy, qu'un baptême. „ 4 5.
Et le même Apôtre reprend les Chré-
tiens de Corinthe qui étoient divisez
entre eux, & qui se glorifioient d'appar- „ 1. Cor.
tenir à divers ministres, comme s'ils „ 1. 12.
eussent reçu d'eux des baptêmes diffe- „

» rens: Chacun de vous, dit-il, prend parti,
 » en disant ; moy , je suis à Paul , & moy
 » je suis à Apollon , & moy je suis à Ce-
 » phas , & moy je suis à JESUS-CHRIST.
 » JESUS-CHRIST est-il divisé ? Est-ce
 » Paul qui a été crucifié pour vous ? ou
 » bien avez-vous été baptisez au nom
 » de Paul ?

Mais le lien d'union le plus sublime
 & le plus étroit est l'Eucharistie par la-
 quelle tous ceux qui s'en approchent ,
 s'unissent en JESUS-CHRIST. C'est
 pourquoy ce tres-saint Sacrement se
 fait dans le pain qui est fait de plusieurs
 grains de bled , & dans le vin qui est
 composé de plusieurs grains de raisin ,
 pour nous apprendre que ceux qui
 mangent ce pain celeste, & qui boivent
 ce vin sacré ne font plus qu'un corps en
 JESUS-CHRIST. Et c'est pour cela
 que la participation de cette sainte Eu-
 charistie est plus particulièrement ap-
 pellée Communion.

Secondement les biens qui sont com-
 muns dans l'Eglise, sont les vertus, les
 bonnes œuvres, les merites des Fideles,
 en sorte que quand quelqu'un fait une
 bonne action le merite en devient com-
 mun à tous les autres , ainsi que té-
 moigne le Prophete: Je suis participant
 Seigneur,

Pl. 118. »
 63.

Seign
 gnem
 mens
 des m
 tous.

Ce
 comp
 dont

tous,

luy-m

autre

langu

chent

vaille

des m

partie

les ric

pauvr

a l'act

partie

tifs. C

les fid

bres d

sont

tres, p

& leu

Ma

Comm

les bi

enfor

ON
prend parti,
ul, & moy
e suis à Ce-
s. CHRIST.
sé ? Est-ce
vous ? ou
ez au nom

us sublime
stie par la
pprochent,
IST. C'est
crement se
de plusieurs
vin qui est
s de raisin,
ceux qui
qui boivent
un corps en
pour cela
e sainte Eu-
ement ap-

i sont com-
vertus, les
les Fideles,
un fait une
vient com-
nsi que ré-
participant
Seigneur,

DU SYMBOLE. 145

Seigneur, de tous ceux qui vous craignent & qui gardent vos commandemens. C'est à dire, je suis participant des merites & des biens spirituels de tous ceux qui vous craignent.

Ce mystere se peut expliquer par la comparaison des membres du corps dont les operations sont communes à tous, & ce que l'un ne peut faire par luy-même il est censé le faire par un autre: l'œil parle par la langue, & la langue voit par l'œil; les mains marchent par les pieds, & les pieds travaillent par les mains; il en est de même des membres de l'Eglise: les pauvres participent aux aumônes des riches, & les riches participent à la patience des pauvres; les contemplatifs participent à l'action des Apôtres, & les Apôtres participent aux prieres des contemplatifs. C'est pourquoy saint Paul dit que les fideles ne sont pas seulement membres du corps qui est l'Eglise; mais qu'ils sont encore membres les uns des autres, pour montrer leur mutuelle union & leur dependance.

Rom. 12.
15.

Mais il faut remarquer que cette Communion n'est pas seulement pour les biens, mais encore pour les maux en sorte que quand quelqu'un est affligé

146 EXPLICATION

& dans la necessité, les autres doivent prendre part à son affliction & à sa misere, & ensuite le consoler & le soulager ; tout ainsi que dans le corps humain quand un membre est blessé tous les autres le servent & le soulagent.

En troisième lieu les graces que l'on appelle gratuites comme sont la science, la prophetie, le don des langues, la grace des miracles, & les autres de cette nature que Dieu donne par sa pure liberalité, sont encore communes, parce qu'elles sont données en faveur du corps, & non en particulier pour ceux à qui elles sont données ; d'où vient que Dieu les met quelquefois dans les pecheurs, comme saint Jean remarque qu'il fit prophetiser le miserable Caïphe parce qu'il étoit grand Prêtre.

Joan. 11.
42.

En un mot tous le biens spirituels sont communs à tous ; Nous avons tous le même Dieu, le même Seigneur, le même Pere qui est au Ciel, le même Sauveur, la même foy, les mêmes Sacrements, le même sacrifice, la même loy, les mêmes écritures : & tout cela nous est tellement commun qu'il est tout à tous, & tout à chacun en particulier ; car Dieu est tout à moy & tout aux autres : JESUS-CHRIST est tout à moy

& tout
ment e
il en es

L'ar
plemen
munior
nous ap
pluspar
parlé il
la grace
dans le p
ne peuv
la grace
humain
recevoir
muniqu

Ceux
mortel
point au
& aux n
pas d'av
nion des
ils ne la
d'être un
sition a
l'esprit d
beaucoup
pour se

& tout aux autres : le tres-saint Sacrement est tout à moy & tout aux autres : il en est de même du reste.

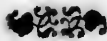
Des Saints.

L'article de nôtre foy ne dit pas simplement qu'il y a dans l'Eglise une communion, mais il ajoute, des Saints ; pour nous apprendre que pour participer à la pluspart des biens dont nous avons parlé il faut être Saint, c'est à dire dans la grace de Dieu. Car ceux qui sont dans le peché, étant des membres morts, ne peuvent recevoir les influences de la grace ; tout ainsi que dans le corps humain un membre sec & aride ne peut recevoir les esprits de vie qui se communiquent aux membres vivans.

Ceux néanmoins qui sont en peché mortel, encore qu'ils ne participent point aux grâces, aux bonnes œuvres, & aux merites de l'Eglise, ne laissent pas d'avoir quelque part à la communion des fideles. 1. Parce qu'ayant la foy ils ne laissent pas, quoy que morts, d'être unis au corps, qui est une disposition assez prochaine pour recevoir l'esprit de vie. 2. Ils peuvent recevoir beaucoup de secours de la part des justes pour se remettre dans la bonne voie.

3. Il y a quelques fruits de la Communion des Saints où ils peuvent avoir part, comme sont les exhortations, les bons exemples, les corrections, les lectures saintes, la conversation des personnes devotes.

Les points de cet article que nous sommes obligez de croire sont, 1. Qu'il y a une Eglise dans laquelle plusieurs personnes sont assemblées pour servir le vray Dieu ; & en le servant meriter la vie eternelle. 2. Que cette Eglise a deux Chefs, l'un invisible qui est JESUS-CHRIST, l'autre visible qui est le Pape Romain successeur legitime de saint Pierre. 3. Qu'elle est composée de deux parties principales, qui sont l'Eglise triomphante, qui jouit de Dieu dans le Ciel ; & l'Eglise militante, qui combat sur la terre pour meriter cette jouissance. 4. Que cette même Eglise est unique, Sainte, Catholique, Apostolique, infallible. 5. Qu'il y a dans cette Eglise une communication de merites, & de biens spirituels que l'on appelle Communion des Saints.



INS

SU

L

CEt a
con
folans po
dans la r
apprenne
vent être
ré, qu
croire.
les en de
moins af
faut app
l'Ecriture
de nôtre
Luc suffi
ses Discip
qu'ils em
leur dit :
que le C
citât d'en
& qu'on
tence &
toutes les
Jerusalem
dit que D

INSTRUCTION XX.

Sur le dixième Article.

La remission des pechez.

CET article outre les mysteres qu'il contient est un point des plus consolans pour les pecheurs que nous aions dans la religion Chrétienne, puis qu'ils apprennent que leurs pechez leur peuvent être remis, & que cela est si assuré, qu'ils sont même obligez de le croire. Les seules paroles de l'article les en doivent rendre certains : Neanmoins afin de fortifier leur creance, il faut apporter quelque témoignage de l'Écriture pour les prouver. L'autorité de nôtre Seigneur rapportée par saint Luc suffira : Etant sur le point de quitter ses Disciples, il leur ouvrit l'esprit afin qu'ils entendissent les écritures, & il leur dit : Il falloit, selon qu'il est écrit, que le CHRIST souffrit & qu'il resuscitât d'entre les morts le troisième jour, & qu'on prêchât en son nom la penitence & la remission des pechez dans toutes les nations, en commençant par Jerusalem. Le Prophete Isaïe avoit prédit que Dieu donneroit cette grace à

Luc.
24.45.

Isai 58.
24.

150 **EXPLICATION**

» loi Eglise difant : Le peuple qui y ha-
 » biera, aura grace, & fes pechez luy se-
 » ront ôtez.

Joan.
 20. 23.

Si les pechez des Fideles leur peu-
 vent être remis , cela fuppose qu'il y a
 dans l'Eglise une veritable puiffance
 pour les remettre. Saint Jean nous
 l'apprend dans fon Evangile en rappor-
 tant ainfi les paroles de nôtre Seigneur :

» Comme mon Pere m'a envoié, je vous
 » envoie: Aiant dit ces paroles, il souffla
 » fur eux, & leur dit : Recevez le faint
 » Efprit ; les pechez feront remis à ceux
 » à qui vous les remettrez, & ils feront
 » retenus à ceux à qui vous les retien-
 » drez. Ces paroles nous apprennent qu'il
 y a dant l'Eglise des ministres à qui
 nôtre Seigneur a donné la puiffance de
 remettre les pechez, & qui les remet-
 tent en effet quand ils ufent de leur
 pouvoir felon les regles qu'il a établies.

Act. 2.
 38.

Les pechez font remis en deux ma-
 nieres. Premièrement par le baptême
 dans lequel d'enfant d'Adam nous de-
 venons enfans de l'Eglise, & faisons
 profeflion de croire tout ce qu'elle en-
 feigne. Le Prince des Apôtres nous
 apprend cette vérité, quand il dit: Faites
 » penitence, & que chacun de vous se
 » faffe baptifer au nom de JESUS-CHRIST

I
 pour ob
 chez.

Or pa
 pechez
 originel
 nôtre na
 & les ad
 par nôtr
 malice.
 rement r
 ment qu
 quant à
 rend defa
 quant à
 nous déc
 fommes

Il ne fa
 le peché
 eaux du
 ment affi
 miserer q
 les laiffe
 combat &
 bien com
 ment cou
 Ces infir
 les enfan
 qu'ils soie
 aient sur e
 ve-t'il qui

DU SYMBOLE. 151

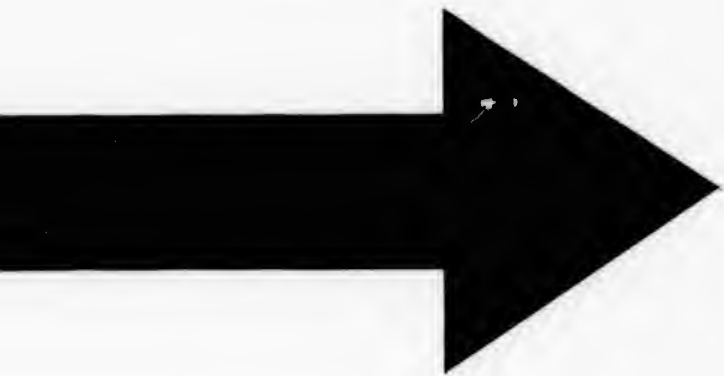
pour obtenir la remission de ses pechez.

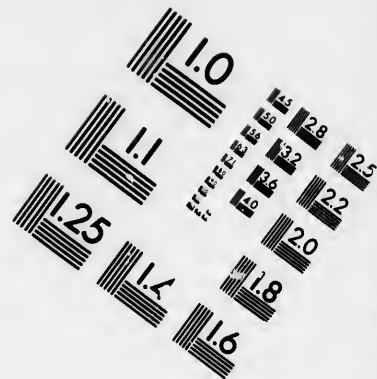
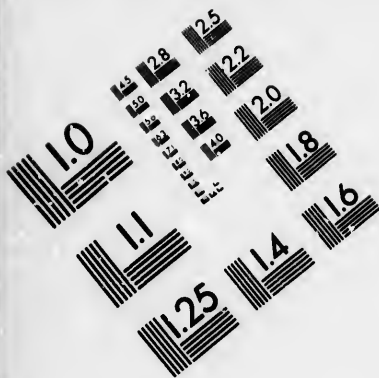
Or par le baptême toutes sortes de pechez sont remis ; sçavoir le peché originel que nous avons contracté par nôtre naissance comme enfans d'Adam ; & les actuels que nous avons commis par nôtre volonté & par nôtre propre malice. Et tous ces pechez sont entièrement remis & pardonnez, non seulement quant à la coulpe, c'est à dire quant à cette tache & laideur qui nous rend desagreables à Dieu : mais encore quant à la peine, c'est à dire qu'elle nous décharge de l'obligation où nous sommes d'être punis comme coupables.

Il ne faut pas croire néanmoins que le peché originel étant effacé par les eaux du baptême nous soions entièrement affranchis des infirmités & des miseres qui l'accompagnent. Dieu nous les laisse pour nous donner matière de combat & de victoire, & afin qu'ayant bien combattu nous soions glorieusement couronnés.

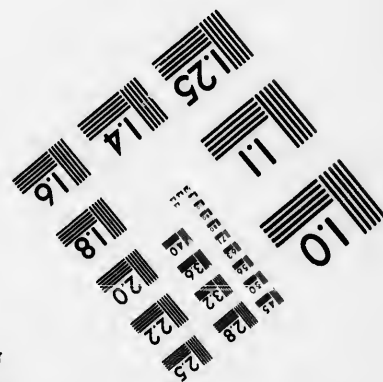
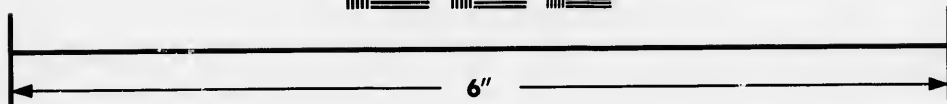
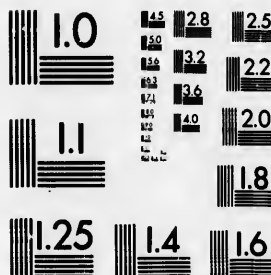
Ces infirmités sont si universelles dans les enfans d'Adam, que pour fideles qu'ils soient & quelque attention qu'ils aient sur eux-mêmes, à peine s'en trouve-t'il qui n'en ressentent les attaques.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



131 **EXPLICATION**Rom.
7. 18.

» Saint Paul s'en plaignoit avec gemiss
 » semens, lors qu'il disoit : Je sçay qu'il
 » ny a rien de bon en moy , c'est à dire
 » dans ma chair : parce qu'encore que je
 » remarque en moy la volonté de faire
 » le bien , je ne trouve pas neanmoins le
 » moier de l'accomplir : car je ne fais pas
 » le bien que je veux , mais je fais le mal
 » que je ne veux pas. Que si je fais ce que
 » je ne veux pas , ce n'est pas moy qui le
 » fais, c'est le peché qui est en moy. Ainsi
 » quand je veux faire le bien , je trouve
 » en moy une loy qui s'y oppose, sçavoir
 » le mal (de la concupiscence) qui reside
 » en moy : car j'aime la loy de Dieu
 » selon l'homme interieur ; mais je sens
 » dans mes membres une autre loy qui
 » combat contre la loy de mon esprit, &
 » qui me rend captif sous cette loy de
 » peché qui est dans les membres de mon
 » corps. Mal-heureux que je suis ! qui me
 » delivrera de ce corps de mort ? Ce sera
 » la grace de Dieu par JESUS-CHRIST
 » nôtre Seigneur. Ainsi je suis moy-même
 » soumis tout ensemble à la loy de Dieu
 » selon l'esprit, & à la loy du peché selon
 » la chair.

Ces paroles qui nous servent tout
 ensemble d'exemple & d'autorité, nous
 apprennent qu'encore que la coulpe

Orig
 du ba
 nous
 qu'el
 exerc
 meriti
 Il y
 mani
 voir
 luy a
 fance
 ner a
 nom
 quan
 mand
 positio
 nous
 laissé
 raport
 saint I
 du Ro
 vous l
 Ciel ;
 la terr
 même
 terme
 même
 rité co
 temen
 S. Jean

DU SYMBOLE. 153

Originelle nous soit remise par la vertu du baptême ; la cupidité néanmoins ne nous est pas ôtée , Dieu permettant qu'elle nous demeure en cette vie pour exercer nôtre vertu & accroître nôtre mérite.

Il y a encore dans l'Eglise une autre maniere de remettre les pechez , sçavoir l'autorité que JESUS-CHRIST luy a donnée & que l'on appelle la puissance des clefs , qui consiste à pardonner aux pecheurs tous leurs pechez au nom & de la part de JESUS-CHRIST, quand ils font penitence & qu'ils demandent pardon à Dieu avec des dispositions convenables. Saint Matthieu nous apprend que ce divin Sauveur a laissé cette puissance à ses Ministres rapportant ces paroles qu'il adressa à saint Pierre : Je vous donneray les Clefs du Roiaume des Cieux , & tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel ; & tout ce que vous delierez sur la terre sera delié dans le Ciel. Cette même promesse est repetée en même termes au dix-huitième Chapitre du même saint Matthieu afin que cette vérité consolante nous demeure plus fortement imprimée dans l'esprit. Et dans S. Jean nous lisons que nôtre Seigneur

Matth.
16. 19.

Matth.
18. 18.

Joan.
21. 23.

donnant son saint Esprit à ses Apôtres
 » leur dit : Recevez le saint Esprit : les
 » pechez seront remis à ceux à qui vous
 » les remettrez , & ils seront retenus à
 » ceux à qui vous les retiendrez.

Il ne faut pas penser que cette puissance soit limitée à quelque nombre ou à quelque espece de pechez. Il n'y en a point pour nombreux & detestables qu'ils soient , que l'Eglise n'ait la puissance de les remettre. Il n'y a point de personnes privilégiées à qui cette grace soit réservée : il suffit d'être homme & pecheur penitent pour y avoir part. Il n'y a point de lieu ny de temps auquel la grace de la remission soit attachée, l'Eglise est toujours dans le pouvoir de la faire , & elle la fait en effet en tout temps & en tout lieu quand il est nécessaire , & que le pecheur est disposé à la recevoir.

J'ay dit que la grace de la misericorde n'est point bornée à un certain nombre de pechez ; car quand un homme auroit commis tous les crimes qui ont été faits depuis le commencement du monde , & qui se feront jusques à la consommation des siècles, ils luy seront tous pardonnez , s'il fait une véritable penitence. Dieu même nous en a assuré

par la
 cheur.
 peche
 la voi
 garde
 vivra
 en ou
 pourq
 à nôtr
 de pec
 corde,
 fois.
 suffiso
 mais
 septan
 pardon
 ction.

Il en
 peche
 n'est sa
 glise :
 appren
 chez se
 dront
 font re
 ront b
 effet p
 plus é
 crucifi
 moins

DU SYMBOLE.

155

par la bouche d'un Prophete : Si le pe-
 cheur, dit-il, fait penitence de tous les
 pechez qu'il a commits, s'il rentre dans
 la voie de mes commandemens, s'il
 garde mes volontez & mes justices, il
 vivra & ne mourra pas, & je mettray
 en oubli toutes ses iniquitez. C'est
 pourquoy saint Pierre, aiant demandé
 à nôtre Seigneur jusqu'à quel nombre
 de pechez il falloit étendre la miseri-
 corde, & s'il suffisoit de pardonner sept
 fois. Ce divin Maître luy dit qu'il ne
 suffisoit pas de pardonner sept fois,
 mais qu'il falloit pardonner sept fois
 septante fois. C'est à dire qu'il faut
 pardonner sans limites & sans restri-
 ction.

cc Ezech.
18. 21.

cc Matth.
18. 21.

Il en est de même de l'énormité des
 pechez : aucun pour grand qu'il soit
 n'est sans esperance de pardon dans l'E-
 glise : car comme nôtre Seigneur nous
 apprend par un Prophete, Si vos pe-
 chez sont comme l'écarlate, ils devien-
 dront blanc comme la neige ; & s'ils
 sont rouges comme le vermillon, ils se-
 ront blanchis comme la laine. Et en
 effet peut-on commettre des crimes
 plus énormes que celuy des Juifs qui
 crucifierent nôtre Seigneur ? Et nean-
 moins l'Evangile nous apprend qu'après

cc Jerem.
1. 18.

356 **EXPLICATION**

avoir fait cette execrable execution ; plusieurs s'en retournerent du Calvaire en leurs maisons en frappant leur poitrine & confessant leur peché; Et l'on dit même que le Centenier qui ouvrit le côté de nôtre Seigneur est devenu avec le temps un grand Saint dans l'Eglise.

Rom.
10. 12.

Quant aux personnes il n'y a point d'acception auprès de Dieu, car il est le Dieu de tous, riche en miséricorde envers tous, & quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Et ailleurs : Vous nous avez rachetés, Seigneur au prix de vôtre Sang en nous prenant de toutes les tributs, de toutes les langues, de tous les peuples, & de toutes les nations du monde, & vous nous avez donné à Dieu pour être son Roiaume.

Apoc.
5. 5.

Mais ce qui est à remarquer est, qu'encore que cette puissance de remettre les pechez soit dans l'Eglise, il n'y a néanmoins que les Prêtres qui aient le pouvoir & l'autorité d'en faire l'application en prononçant les paroles convenables, sans lesquelles les pechez ne seroient pas remis. D'où il s'ensuit que tant les Prêtres que les sacremens ne sont que comme des instrumens dont JESUS-CHRIST se sert comme veri-

tabl
pard
N
gran
Eglis
en lo
que
te-p
les S
c'est
conv
rendr
Ciel
Il n
mettr
rité,
l'auto
niqué
qui re
dans
remet
Lequ
chez
tez v
vous f
la pui
pechez
comm
lict, d
Enfin

D U S Y M B O L E. 157

table cause de la grace & du salut, pour pardonner les pechez.

Nous apprenons de là combien est grande la grace que Dieu a faite à son Eglise de pouvoir guerir les pecheurs en leur pardonnant leurs pechez, puis- que cela ne se peut faire que par la toute-puissance de Dieu. D'où vient que les Saints Peres nous enseignent que c'est un plus grand ouvrage à Dieu de convertir un pecheur, & d'impie de le rendre juste, que d'avoir créé de rien le Ciel & la terre.

Aug.
tract. 72.
in Joan.

Il n'y a donc que Dieu qui puisse remettre les pechez par sa propre autorité, & si l'Eglise les remet c'est par l'autorité de Dieu qui luy est communiquée. C'est moy, dit le Seigneur, qui remets les iniquitez. Et nous lisons dans saint Marc: Qui est-ce qui peut remettre les pechez sinon Dieu seul. Lequel est le plus facile de dire vos pechez vous sont remis; ou de dire, portez votre liêt & marchez. Or afin que vous sçachiez que le Fils de l'homme a la puissance en terre de pardonner les pechez (il dit au Paralytique) je vous commande de vous lever: portez votre liêt, & vous en allez à votre maison. Enfin c'est à Dieu que nôtre Seigneur

Isai 41
22.

Marc.
2. 7.

153. **EXPLICATION**

Matth.
6. 12.

nous renvoie pour luy demander le pardon de nos pechez par ces paroles qu'il nous met dans la bouche : Par-
 „ donnez nous nos offenses, comme nous
 „ pardonnons à ceux qui nous ont offen-
 „ sez. Et cela est fort raisonnable, car il n'y a proprement que celuy qui est offensé ou celuy à qui il en donne le pouvoir qui puisse pardonner l'offense qui luy est faite ; comme il n'y a que le creancier, ou celuy à qui il en donne la commission qui puisse remettre la dette qui luy appartient.

Il faut inferer de tout ce que nous avons dit que Dieu ne pouvoit rien faire dans l'Eglise de plus salutaire pour les pecheurs que de luy donner le pouvoir de les absoudre. Par le peché les hommes perdent la grace de Dieu, & la part qu'ils avoient aux merites de la Passion de JESUS-CHRIST, & sans cet ineffable bien fait ils seroient perdus pour jamais : Mais par la remission des pechez que l'Eglise leur accorde de la part de Dieu, ils rentrent dans leurs droits & dans leur premier état, dans lequel s'ils perseverent jusques à la mort, ils seront eternellement bienheureux.

La Foy nous oblige de croire en cet

articl
 puissa
 mettr
 en de
 par la
 peché
 soient
 la cou
 piscen
 exerc
 sance
 nitenc
 tres. 5
 puisse
 & que
 comme
 Dieu c

IN
 S
 L

IL s'e
 qui c
 tres qu
 détruire
 rance &
 que nor
 nous fo

DU SYMBOLE. 159

article. 1. Qu'il y a dans l'Eglise une puissance véritable & légitime de remettre les péchez. 2. Qu'elle les remet en deux manières, par le baptême & par la Penitence. 3. Qu'encore que le péché originel & les autres actuels soient pardonnés au baptême quant à la culpé & quant à la peine, la concupiscence ne laisse pas de demeurer pour exercer la vertu des justes. 4. Que la puissance de remettre les péchez par la penitence est seulement donnée aux Prêtres. 5. Qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse pardonner les péchez d'autorité; & que les Prêtres ne les remettent que comme Ministres & par l'autorité de Dieu qui leur est communiquée.

INSTRUCTION XXI.

Sur l'onzième Article.

La résurrection de la chair.

IL s'est trouvé des esprits téméraires qui ont douté de cet article, & d'autres qui l'ont nié tout à fait. C'étoit détruire le fondement de nôtre espérance & nous priver de la consolation que nous avons dans les peines que nous souffrons en nôtre corps : Car

No EXPLICATION

1. Cor. 15. 14. » comme dit saint Paul, si les morts n'ont
 » doivent point resusciter, il faut dire
 » que JESUS-CHRIST n'est pas resusci-
 » té, & par consequent que nôtre predi-
 » cation est vaine & que vôtre foy sera
 » sans recompense. Mais il n'en est pas
 » ainsi, JESUS-CHRIST est resuscité
 » d'entre les morts, comme les premices
 » de ceux qui dorment en nôtre Seigneur:
 » car comme la mort est entrée dans le
 » monde par un homme, de même la re-
 » surrection des morts se fera par un au-
 » tre homme: & comme tous les hom-
 » mes sont morts dans Adam, de même
 » ils seront tous vivifiés en JESUS-CHRIST.

La resurrection.

Outre le passage de saint Paul que je
 viens de rapporter il y en a un grand
 nombre d'autres dans l'Ecriture qui
 prouvent la verité de cet article. Le
 saint homme Job pour se consoler dans
 ses extremes douleurs disoit: Je croy
 26. » que mon Redempteur vivra, c'est à dire
 » resuscitera, & que je verray mon Dieu
 » dans ma chair: je le verray, dis-je, moy-
 » même, & non un autre, & je le confi-
 » dereray de mes propres yeux. Ces pa-
 roles nous apprennent que non seule-
 ment nous resusciterons, mais que nous:

resusciterons
 nous
 autre
 faut
 Le
 té de
 de ce
 siere
 pour
 se voi
 font
 Seigne
 Ceux
 de leu
 vie;
 sortire
 où ils
 Qua
 pluseu
 siers,
 dit sai
 tous le
 S'ils do
 tous p
 même
 meurer
 en JE
 l'Apôt
 ne sera
 sera ex

DU SYMBOLE. 167

resusciterons avec la même chair que nous avons à présent & non avec une autre : car c'est encore là un point qu'il faut croire en cet article.

Le Prophete Daniel a predit la verité de la resurrection : Plusieurs, dit-il, de ceux qui se reposent dans la poussiere de la terre, se releveront, les uns pour la vie eternelle, & les autres pour se voir à jamais dans l'opprobre. Ce sont quasi les mêmes paroles de nôtre Seigneur rapportées par saint Jean :
 Ceux qui auront bien vécu sortiront de leurs tombeaux pour resusciter à la vie ; & ceux qui auront mal vécu en sortiront pour resusciter aux supplices où ils seront condamnez.

Dan.
12. 2.

Joan. 5.

Quand le Prophete Daniel dit que plusieurs resusciteront par ce mot, plusieurs, il faut entendre tous : car comme dit saint Paul, c'est un arrest donné que tous les hommes mourront une fois. S'ils doivent tous mourir, ils doivent tous par consequent resusciter : Et le même le dit en termes clairs : Tous meurent dans Adam, & tous vivront en JESUS-CHRIST. Par ces paroles l'Apôtre nous apprend que comme nul ne sera exempt de la mort, nul aussi ne sera exclus de la resurrection.

Hébr.
9. 27.

1. Cor.
15. 22.

1. Cor.
15. 35.

Saint Paul prouve encore au même lieu ce grand mystere disant : Quelqu'un me demandera : En quelle maniere les morts resusciteront-ils , & quel sera le corps avec lequel ils resusciteront ? ô insensez que vous êtes ! ce que vous semez en terre reprend-t'il la vie s'il ne meurt auparavant ? Et quand vous semez, ce n'est pas le corps de la plante que vous jetez en terre , mais seulement la graine , comme du bled ou de quelque autre chose. Mais Dieu luy donne un corps tel qu'il luy plaît. Il en sera de même dans la resurrection des morts. Le corps comme une semence est-maintenant mis en terre pour être corrompu , & il resuscitera incorruptible : il est mis en terre tout defiguré , & il resuscitera tout glorieux : il est mis en terre privé de mouvement , & il resuscitera plein de force & de vigueur : il est mis en terre comme le corps d'un animal , & il resuscitera spirituel.

1. Tess.
4. 13.

Le même Apôtre dit écrivant aux Theſſaloniens : Nous ne voulons pas , mes Freres , que vous ignoriez ce qui doit arriver à ceux qui meurent , afin que vous ne vous en attristiez point comme font tout ceux qui n'ont point d'esperance . : Car si nous croions que

JESUS
vons c
avec J
luy, c'e
tôt qu
voix de
trompe
dra luy
ront m
scitero

Par c
nous cr
me , m
parce q
parties
à la mor
telle. C
doit au
nous cr
mais l'a
peut mo
ter , m
corps q
voir. A
en plus
mortell
une aut
où nous

DU SYMBOLE. 163

JESUS est mort & resuscité : nous de-
 vons croire aussi que Dieu amenera
 avec JESUS ceux qui seront morts en
 luy, c'est à dire, dans la grace. Car aussitôt
 que le signal aura été donné par la
 voix de l'Archange, & par le son de la
 trompette de Dieu, le Seigneur descen-
 dra luy-même du Ciel, & ceux qui se-
 ront morts en JESUS-CHRIST resu-
 sciteront les premiers.

De la chair.

Par cet article nous ne disons pas que
 nous croions la resurrection de l'hom-
 me, mais la resurrection de la chair :
 parce que l'homme est composé de deux
 parties sçavoir d'un corps qui est sujet
 à la mort ; & d'une ame qui est immor-
 telle. Comme le corps doit mourir, il
 doit aussi resusciter ; c'est pourquoy
 nous croions la resurrection de la chair :
 mais l'ame étant immortelle, elle ne
 peut mourir ny par consequent resusci-
 ter, mais seulement se rejoindre au
 corps quand il sera disposé à la rece-
 voir. Au reste l'Ecriture nous apprend
 en plusieurs endroits que l'ame est im-
 mortelle, mais sur tout nous en avons
 une autorité bien claire dans la Sagesse
 où nous lisons que Dieu a tellement

Sap. 2.
23.

» fait l'homme qu'il ne peut perir ny être
» exterminé.

Encore que la resurrection des corps soit admirable, elle est néanmoins tres-conforme à la raison. Parce que comme nous venons de dire, l'homme est composé de deux parties, sçavoir d'un corps & d'une ame qui ont naturellement du rapport l'un à l'autre. Dans ce rapport l'ame étant séparée du corps a toujours une passion & une inclination naturelle de se réunir à luy. Si donc elle ne devoit jamais s'y réunir, elle seroit toujours dans un état violent, & cette separation seroit si contraire à sa nature qu'en quelque état qu'elle fût, elle ne seroit jamais parfaitement heureuse. Il est donc convenable qu'elle soit un jour réunie au corps pour avoir son repos; c'est ce qui se fera au jour de la resurrection.

En second lieu, l'homme pour être parfait doit être composé de chair & d'esprit: il est donc nécessaire que ces deux parties soient réunies un jour, car si l'ame subsistant toujours, le corps demeureroit dans la poussiere, l'homme ne seroit homme qu'à demi, ou pour mieux dire il ne seroit plus un homme véritable.

En
aiant
l'hom
la just
comp
ment
que l'
suffisa
leur a
injusti
roient
& s'il
niere
ne de
l'ame,
tous re
en for
mal qu

IN
Cont

L
Es
un
refusci
les Ap
ont ren
tez por
en effe

DU SYMBOLE. 165

En troisiéme lieu l'ame & le corps aiant concouru au bien & au mal que l'homme a fait durant sa vie, il est de la justice de Dieu de leur donner la recompense, ou de leur imposer le châtiment qui leur est convenable. Il est vray que l'on peut dire que les méchans sont suffisamment punis en leur corps par leur aneantissement; mais ce seroit une injustice au regard des bons, s'ils n'étoient recompensez dans leurs corps, & s'ils étoient traitez de la même maniere que les méchans. C'est la doctrine de saint Paul qui sans parler de l'ame, nous apprend que nous devons tous resusciter, afin que chacun reçoive en son corps selon le bien, ou selon le mal qu'il aura fait en cette vie.

2. Cor.

5. 12.

INSTRUCTION XXII.

Continuation du même article.

LEs morts doivent donc resusciter un jour, non de la maniere que sont resuscitez ceux à qui Helie, Helisée, les Apôtres & JESUS-CHRIST même ont rendu la vie. Ceux-cy sont resuscitez pour mourir une seconde fois; & en effet ils sont morts: mais à la fin

166 E X P L I C A T I O N

des siècles les morts ressusciteront pour ne plus mourir, à l'exemple de nôtre

- Rom. 9. 10. » Seigneur, de qui il est écrit : JESUS-
 » CHRIST ressuscitant d'entre les morts,
 » c'est pour ne plus mourir ; & la mort
 » n'aura plus de pouvoir sur luy. Quand
 1. Cor. 15. 26. » saint Paul parle de la destruction que
 nôtre Seigneur doit faire de ses ennemis, il n'a pas oublié de parler de la mort ; & il dit que quand toutes choses seront détruites à la fin des siècles la mort sera la dernière qui sera détruite.
- 'Apo. 21. 4. » Saint Jean dit le même dans son Apocalypse : Il n'y aura, dit-il, plus de mort.
 » Et dans l'ancien testament le Prophete
- Isai. 25. 8. » Isaïe a dit : Il précipitera la mort pour
 » toujours. C'est encore dans ce senti-
- Osée. 13. 14. » ment qu'Osée fait dire ces paroles à
 » nôtre Seigneur : O mort je seray ta
 » mort. Tous ces témoignages nous apprennent qu'à la fin des siècles il n'y aura plus de mort, & que les morts ressusciteront immortels.

Les corps étant ainsi ressuscitez pour ne plus mourir, ils se trouveront dans l'intégrité & dans la perfection convenable à la nature humaine. Ceux qui auront eu quelque difformité ou quelque disgrâce en cette vie seront sans défaut, les boiteux seront redressez, les

manco
 les m
 aveug
 une i
 trop g
 ou tro
 tion.
 fait to
 creati
 le soie
 état b
 De là
 quelq
 teront
 à qui
 les aut
 blis da
 conser
 de leu
 nellem
 precieu
 cheurs
 membr
 dans le
 mentez
 autres.
 rence q
 ront le
 davant
 ces, &

DU SYMBOLE. 167

manchots auront l'usage de leurs bras ,
 les muets parleront sans peine , les
 aveugles verront clair : Ceux qui par
 une intemperie de nature auront été
 trop gressés ou trop gros , trop grands
 ou trop petits auront une juste propor-
 tion. La raison est que comme Dieu a
 fait toutes choses parfaites dans leur
 creation, il est bien convenable qu'elles
 le soient dans la resurrection, qui est un
 état bien plus parfait que le premier.
 De là vient encore que les Martyrs
 quelque mutiles qu'ils aient été, resusci-
 teront avec tous leurs membres. Ceux
 à qui on aura coupé la tête , les bras &
 les autres parties du corps, seront réta-
 blis dans une parfaite integrité : Ils
 conserveront seulement les cicatrices
 de leur martyre qui brilleront eter-
 nellement plus que l'or & les pierres
 precieuses. Il en sera de même des pe-
 cheurs : ceux qui auront perdu leurs
 membres en cette vie, les retrouveront
 dans leur resurrection pour y être tour-
 mentez comme ils le seroient en tous les
 autres. Il y aura pourtant cette diffé-
 rence que les parties du corps qui au-
 ront le plus servi au péché, ressentiront
 davantage les peines de leurs suppli-
 ces , & elles auront des tourmens par-

EXPLICATION

ticuliers conformes aux crimes dont elles auront été les instrumens.

Les corps des Bien-heureux outre l'immortalité & l'intégrité dont nous venons de parler, auront encore de certaines marques de gloire qui les rendront quasi semblables aux esprits. Les Saints Peres en ont principalement remarqué quatre, qui sont l'impassibilité, la clarté, la subtilité & l'agilité.

L'impassibilité est un don de grace qui fera qu'ils ne pourront jamais souffrir aucune peine ny douleur de quelque nature qu'elle soit. Il n'y aura plus de faim ny de soif, dit saint Jean, & le Soleil ny les vens brûlans ne les incommoderont plus. Dieu essuira toutes les larmes de leurs yeux, & il n'y aura plus de mort. Les pleurs, les cris, & les travaux cesseront, parce que toutes ces choses seront passées, & ne reviendront plus. Saint Paul dit le même quoy qu'en d'autres termes : Le corps, dit-il, est comme une semence ; il est mis en terre sujet à la corruption, & il en sortira incorruptible.

La clarté est un don par lequel les corps glorieux brilleront comme le Soleil, ainsi que nôtre Seigneur l'a déclaré en S. Matthieu par ces paroles : Les justes éclateront

Apoc
7. 17.

Ib. 21.
4.

1. Cor.
15.

Matth.
13. 43.

éclate
Roiau
puissic
ce de
l'idée
tion.
dans la
devint
avoit
en éto
visage
à ce do
celuy
JESUS
corps
le rend
rieux.
en terr
tera av
Cette
certain
l'ame g
faire pa
peut in
de l'am
de sa lu
corps
Tous
pas éga
comme

DU SYMBOLE. 169

éclateront comme le Soleil dans le
 Royaume de leur Pere. Et afin que nous
 puissions mieux comprendre l'excellen-
 ce de ce don divin, il nous en a donné
 l'idée dans l'exemple de sa transfigura-
 tion. Nous en avons déjà une figure ^{Exod. 34:}
 dans la personne de Moïse, dont la tête ^{29.}
 devint si éclatante par l'entretien qu'il
 avoit eu avec Dieu, que les Israélites
 en étoient ébloüis & ne le pouvoient en-
 visager. Saint Paul donne quelquefois
 à ce don le nom de clarté, & quelquefois
 celui de gloire. Voici comme il parle: ^{Philip:}
 JESUS-CHRIST transformera nôtre ^{3. 21.}
 corps tout vil & abjet qu'il est, afin de
 le rendre conforme à son corps glo-
 rieux. Et ailleurs il dit: le corps est mis ^{1. Cor.}
 en terre avec deshonneur, & il resuscite ^{15. 43.}
 avec gloire. ^{cc}

Cette clarté ne sera autre chose qu'une
 certaine splendeur qui s'écoulera de
 l'ame glorifiée dans le corps pour le
 faire participer à sa gloire. D'où l'on
 peut inferer l'excellence de la félicité
 de l'ame, puis qu'un petit écoulement
 de sa lumière sera capable de rendre le
 corps si lumineux.

Tous les corps néanmoins ne jouiront
 pas également du don de clarté, car
 comme témoigne saint Paul, la lumière ^{1. Cor:}
^{15. 48}

H

» du Soleil est différente de celle de la
 » Lune, celle de la Lune est différente de
 » celles des étoiles, & entre les étoiles,
 » l'une est plus éclatante que l'autre. Il
 » en sera de même dans la resurrection
 » des corps.

Le troisième don des corps glorieux est l'agilité, par le moyen de laquelle le corps sera délivré de sa pesanteur, & se trouvera sans peine au lieu où l'ame le voudra porter avec autant de vitesse & de promptitude que l'ame même.

1. Cor.
15. 43.

C'est pourquoy saint Paul dit qu'il resuscitera spirituel, c'est à dire qu'il sera aussi prompt & aussi libre qu'un esprit :
 » Le corps est enfermé dans le tombeau
 » privé de mouvement, & il en sortira
 » plein de vigueur.

Le dernier de s dons d'un corps glorieux est la subtilité qui fera que le corps sera entièrement assujetti à l'ame, pour la suivre & la servir à son gré. Rien ne s'opposera au mouvement de son obéissance, en sorte qu'en quelque lieu que l'ame se trouve le corps la suivra, & il n'y aura mur si épais qu'il soit, qui le puisse empêcher de l'accompagner. C'est ce que dit saint Paul ensuite des paroles que je viens de rapporter.
 1b. 44. » Le corps est mis en terre comme ani-

mal
ritue

Il f

refur

mort

teron

ront

teron

except

point

5. Qu

mour

du cor

de gra

lité, l

IN

Expl

A

dre ny

etern

Apôtr

bole p

Par

tendre

la vie

DU SYMBOLE. 171

mal & materiel , & il refuscitera spirituel.

Il faut croire dans cet article de la resurrection de la chair , 1. Que les morts refusciteront. 2. Qu'ils refusciteront avec les mêmes corps qu'ils auront eu en cette vie. 3. Qu'ils refusciteront tous sans qu'il y en ait un seul excepté. 4. Que l'ame ne refuscitera point étant spirituelle & immortelle. 5. Que les corps étant refuscitez ne mourront plus. 6. Que l'immortalité du corps sera accompagnée de dons & de graces celestes qui sont l'impassibilité, la clarté, l'agilité, la subtilité.

INSTRUCTION XXIII.

Explication du douzième article.

La vie éternelle.

A Prés la resurrection des corps, les Chrétiens n'ont plus rien à attendre ny à esperer que le prix de la vie éternelle. C'est pourquoy les saints Apôtres ont conclu & fermé leur Symbole par cet article.

Par la vie éternelle il ne faut pas entendre simplement, une perpetuité de la vie naturelle ; les demons & les

reprovez l'auront commune avec les bien-heureux après la resurrection; mais il faut de plus entendre une perpetuité de beatitude, c'est à dire de la vie bien-heureuse, qui remplira tous les desirs des Anges & des Saints. C'est ce qu'entendoit ce Docteur de la Loy, qui demanda à nôtre Seigneur ce qu'il devoit faire pour meriter la vie eternelle: car son intention étoit d'apprendre du maître de la verité ce qu'il devoit faire pour parvenir à la jouissance d'une parfaite felicité. C'est encore en ce sens qu'il faut entendre cette vie eternelle qu'il promet à tous ceux qui auront abandonné toutes choses pour le suivre, & cette recompense qui est preparée dès le commencement du monde à ceux qui auront pratiqué les bonnes œuvres qu'il nous a enseignées. Ce divin Maître s'explique plus clairement quand il dit: Mon Pere, vous avez donné à vôtre Fils la puissance sur tous les hommes; afin qu'il donne la vie eternelle à tous ceux que vous luy avez donnez: Or la vie eternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, & JESUS-CHRIST que vous avez envoyé.

La beatitude est appellée vie eternelle,

Luc 10.
27. L.

Math.
19. 29.

Math.
25. 46.

Jean.
17. 3.

I
afin qu'
consiste
dans les
qui ne f
que Die
est bien
puis qu
C'est po
tacher n
pour les
ces paro
n'aimez
dans le n
le monde
point en
le monde
chair, ou
orgueil d
du Pere,
passe, &
passe com
volonté d
ment. Se
il nous fa
geres, &
cette vie
moigne le
vons vivi
qui y doit
comme de

afin qu'on ne s'imagine point qu'elle
 consiste dans les biens temporels, ny
 dans les prosperitez de la vie presente
 qui ne font que passer. La recompense
 que Dieu promet à ceux qui le servent
 est bien élevée au dessus de tout cela,
 puis qu'elle doit durer eternellement.
 C'est pourquoy saint Jean voulant dé-
 tacher nôtre cœur des biens de la terre
 pour les élever à ceux de l'éternité, dit
 ces paroles consolantes : Mes enfans, « 1. Jcân. »
 n'aimez point le monde ny ce qui est « 2. 15. »
 dans le monde : car si quelqu'un aime «
 le monde, l'amour du Pere celeste n'est «
 point en luy. Car tout ce qui est dans «
 le monde n'est que concupiscence de la «
 chair, ou concupiscence des yeux, ou «
 orgüeil de la vie, ce qui ne vient point «
 du Pere, mais du monde. Or le monde «
 passe, & la concupiscence du monde «
 passe comme luy; mais celuy qui fait la «
 volonté de Dieu demeurera eternelle- «
 ment. Selon ces principes de l'Apôtre
 il nous faut mépriser les choses passa-
 geres, & n'esperer aucun bon-heur en
 cette vie, dans laquelle, comme té-
 moigne le Prince des Apôtres, nous de- 1. Pct. 2.
 vons vivre non comme des Citoiens 12.
 qui y doivent toujourns demeurer, mais
 comme des étrangers, & comme des

voiageurs qui n'y font que passer, & qui ne pensent qu'à leur Patrie.

Tit. 2.
11.

Ce n'est pas que les justes ne puissent être appellez heureux dès cette vie. Ils le sont, non en effet, mais en esperance, s'ils font ce que saint Paul nous ordonne écrivant à son disciple Tite : La
 » grace de Dieu nôtre Sauveur a paru à
 » tous les hommes, & elle nous a appris
 » que renonçant à l'impieté & aux affe-
 » étions mondaines, nous devons vivre
 » dans le siecle present avec temperance,
 » avec justice, avec pieté; étant toujourns
 » dans l'attente de la beatitude que nous
 » esperons, & de l'avenement glorieux
 » du grand Dieu nôtre Sauveur JESUS-
 » CHRIST.

L'on donne divers noms à cette beatitude pour montrer son excellence. On l'appelle vie eternelle, Roiaume de Dieu, Roiaume de JESUS-CHRIST, Roiaume des Cieux, le Paradis, la sainte Cité, la nouvelle Jerusalem: mais quelle idée que ces noms nous en donnent, elle ne peut arriver à la dignité de la chose, d'autant que par la beatitude nous entendons un état exempt de tous maux, & comblé de tous biens.

Pour montrer que cet état est exempt

de to
 paro
 citée
 ront
 du Se
 blera
 verne
 des e
 larme
 plus,
 de pl
 Et
 de ce
 dire d
 joye d
 mon l
 de vô
 prenn
 joies
 En dis
 nuer l
 l'œil
 enten
 pu co
 prepa
 Nea
 tellige
 nelle,
 fortes
 l'autre

DU SYMBOLE. 175

de tous maux, il suffit de rapporter les paroles de l'Apocalypse que j'ay déjà citées dans une autre occasion : Ils n'auront plus de faim ny de soif, & le poids du Soleil & de la chaleur ne les accablera plus; parce que l'Agneau les gouvernera & les conduira aux fontaines des eaux vives. Dieu effuira toutes les larmes de leurs yeux. La mort ne sera plus, & il n'y aura plus de pleurs, plus de plaintes, plus de douleur.

Apoc
7. 16.

„ Ib. 21.
„ 4.

Et pour declarer le comble des biens de cette beatitude je me contenteray de dire que nôtre divin Maître l'appelle la joye du Seigneur : Entrez, dit-il, entrez, mon bon & fidele serviteur dans la joye de vôtre Maître. Ces deux mots comprennent tout ce qui se peut dire des joies & de la felicité de la vie eternelle: En dire davantage ce seroit en diminuer l'estime, car comme dit saint Paul, l'œil n'a jamais veu, l'oreille n'a jamais entendu, & le cœur humain n'a jamais pu comprendre les biens que Dieu a preparez à ceux qui l'aiment.

„ Matth.
25. 21.

„ 1. Cor.
2. 9.

Neanmoins pour une plus claire intelligence des biens de cette vie eternelle, il faut remarquer qu'il y a deux sortes de beatitude, l'une essentielle, & l'autre accidentelle qui est comme une

176: EXPLICATION

suite & un écoulement de la première : ces deux beatitudes font la vie éternelle.

- Joan.
17. 3
1. Jean
3. 2.
- » La beatitude essentielle consiste dans
 » la claire vision de Dieu. Nôtre Seigneur
 » l'explique ainsi : C'est en cela, ô mon
 » Pere, que consiste la vie éternelle, que
 » l'on vous connoisse, vous qui êtes le
 » seul vray Dieu ; & que l'on connoisse
 » aussi JESUS-CHRIST que vous avez
 » envoyé. Il semble que le même Evan-
 » geliste veuille expliquer cette sentence
 » quand il dit dans un autre endroit : Mes
 » tres-chers, nous sommes à present en-
 » fans de Dieu ; mais nous n'avons point
 » encore veu ce que nous serons un jour :
 » Car nous sçavons que quand Dieu se
 » découvrira à nous, nous luy serons sem-
 » blables, parce que nous le verrons
 » comme il est. Nous apprenons de ce
 » passage que la beatitude essentielle con-
 » siste en ces deux points, sçavoir que
 » nous contemplions Dieu en sa propre
 » nature, & que par cette veüe nous de-
 » venions comme des Dieux ; parce que
 » ceux qui jouissent de Dieu, encore qu'ils
 » retiennent toujous leur propre sub-
 » stance, ils sont néanmoins revêtus d'une
 » certaine forme admirable & toute di-
 » vine, qui fait qu'ils semblent être plu-

tôt

La
 rielle
 esprit
 & de
 moins
 ce pa
 jette
 jours
 & ne
 la for
 lemer
 droit
 Il en
 de D
 essen
 dez q
 prend
 pour
 que l
 parlo
 de Di
 à con
 perfec
 Out
 Bien-h
 que ne
 qui co
 conno
 les uns

tôt des Dieux que des hommes.

La gloire de cette beatitude essentielle est si élevée au dessus de nôtre esprit qu'il est impossible de l'expliquer & de la comprendre. L'on peut néanmoins en donner une legere connoissance par quelque comparaison. Quand l'on jette le fer dans le feu, il conserve toujours sa substance & sa nature de fer ; & néanmoins il est tellement revêtu de la forme du feu au dehors, & il en est tellement penetré au dedans, qu'on le prendroit plutôt pour du feu que pour du fer. Il en est de même de ceux qui jouissent de Dieu ; Ils sont tellement unis à son essence & ils en sont tellement possédez que si nous les voyions , nous les prendrions plutôt pour des Dieux que pour des hommes. Il faut donc dire que la beatitude essentielle , dont nous parlons , consiste dans la claire vision de Dieu & dans le plaisir que l'on prend à contempler ses beautez & ses divines perfections.

Outre cette beatitude essentielle les Bien-heureux jouiront encore de celle que nous avons appelée accidentelle , qui consiste dans une claire & manifeste connoissance qu'ils auront de la gloire les uns des autres, & de la dignité qu'ils

178 E X P L I C A T I O N

se feront acquise dans le Ciel par leur bonne vie : car ils ne seront plus appelez serviteurs comme ils le sont dans ce monde : Mais ils seront appelez amis, freres, & enfans de Dieu, & ils le seront en effet. C'est pourquoy quand nôtre Seigneur fera la separation des élus d'avec les reprouvez, il dira à ceux-là avec une singuliere recommandation de leur merite devant les Anges & devant les hommes : Venez vous qui

Matth. 25. 34. » êtes benis de mon Pere, recevez la possession du Roiaume qui vous est préparé dès le commencement du monde.

Psal. 138. 16. » Et le Prophete dit : Vos amis, ô Dieu, seront extrêmement honorez; leur principauté sera extrêmement affermie. De la sorte chaque Bien-heureux outre sa propre felicité joüira en quelque façon de la felicité de tous les autres, qui sera une chose admirable & d'un bon-heur presque infini.

Je ne parle point du lieu destiné pour cette beatitude qui surpasse tout ce que l'esprit humain se peut imaginer. Saint Jean en décrit quelque chose dans son Apocalypse ; mais tout ce qu'il en dit n'est que figuratif & un foible craion de la verité de la chose ; voici ce qu'il

Apoc. 21. » en dit : J'entendis une grande voix qui venoit du throné & qui disoit, voicy le

tabe
Il de
peu
leur
dit:j
Alo
sept
plai
vous
Et il
haut
gran
cend
étou
& l'
à un
pierr
crist
& fo
& do
que p
écrit
tribu
porte
tentr
porte
douz
des d
mura
étoit
tres-

tabernacle de Dieu avec les hommes : «
Il demeurera avec eux, & ils feront son «
peuple; & Dieu demeurant avec eux sera «
leur Dieu. Et celuy qui étoit sûr le trône «
dit; je vais faire toutes choses nouvelles. «
Alors un des sept Anges qui tenoient les «
sept coupes pleines des sept dernieres «
plaies, me dit : Venez avec moy & je «
vous montreray l'Epouse de l'Agneau. «
Et il me transporta sur une grande & «
haute montagne, & il me montra la «
grande Ville, la sainte Jerusalem qui dé- «
cendoit du Ciel de la part de Dieu. Elle «
étoit environnée de la clarté de Dieu, «
& l'Astre qui l'éclairoit étoit semblable «
à une pierre precieuse, sçavoir à une «
pierre de jaspe transparante comme le «
crystal. Elle avoit une muraille grande «
& fort élevée, où il y avoit douze portes «
& douze Anges; sçavoir un Ange à cha- «
que porte, où il y avoit aussi des noms «
écrits, qui étoient les noms des douze «
tribus des enfans d'Israël. Il y avoit trois «
portes à l'Orient, trois portes au Sep- «
tentrion, trois portes au Midy, & trois «
portes à l'Occident. La muraille avoit «
douze fondemens où étoient les noms «
des douze Apôtres de l'Agneau. Cette «
muraille étoit bâtie de jaspe, & la Ville «
étoit d'un or pur semblable à un verre «
tres-clair. Les fondemens de la mu- «

» raille de la Ville étoient enrichis de tou-
 » tes sortes de pierres precieuses. Le pre-
 » mier fondement étoit de jaspe , le se-
 » cond de saphir, le troisiéme de calce-
 » doine, le quatriéme d'émeraude, le cin-
 » quiéme de sardonix , le sixiéme de
 » sardoine , le septiéme de chrysolite ,
 » le huitiéme de beil, le neuviéme de
 » topase, le dixiéme de chrisoprase , l'on-
 » ziéme d'hyacinthe, le douziéme d'ame-
 » thiste. Or les douze portes étoient
 » douze perles & chaque porte étoit
 » faite de l'une de ces perles. La place de
 » la Ville étoit d'un or pur transparant
 » comme le verre. Je n'y vis point de
 » temple , parce que le Seigneur Dieu
 » tout-puissant & l'Agneau en est le Tem-
 » ple. Et cette Ville n'a pas besoin d'être
 » éclairée par le Soleil, ou par la Lune,
 » parce que c'est la gloire de Dieu qui l'é-
 » claire, & que l'Agneau en est la lampe.
 » les portes n'en seront point fermées à
 » la fin de châque jour , parce qu'il n'y
 » aura point de nuit. Il n'y entrera rien
 » de souillé, ny aucun de ceux qui com-
 » mettent l'abomination ou le menson-
 » ge ; mais ceux-là seulement qui sont
 » écrits dans le Livre de Vie de l'Agneau.
 » Il n'y aura plus d'anathéme ; mais le
 » trône de Dieu & de l'Agneau y fera , &
 » ses Serviteurs le serviront. Il n'y aura

plus
 foins
 leil
 qui
 les s
 Ce
 nous
 cette
 le Pr
 O D
 nacl
 re &
 maif
 chain
 vivan
 ardeu
 mon
 Dieu.
 le Dic
 irai-je
 Dieu.
 visage
 verra
 Mai
 Bien-l
 moins
 Seigne
 y aur
 vôtre
 croiez
 a plufi

DU SYMBOLE.

181

plus de nuit, & ils n'auront point be-
soin de lampe, ny de la lumiere du So-
leil ; parce que c'est le Seigneur Dieu
qui les éclairera, & ils regneront dans
les siècles des siècles.

Ces paroles sont assez capables de
nous exciter à travailler pour mériter
cette aimable patrie. Mais ce que dit
le Prophète presse encore davantage :
O Dieu des armées, que vos taber-
nacles sont aimables ! Mon ame soupi-
re & languit de desir d'entrer dans la
maison du Seigneur. Mon cœur & ma
chair tressaillent de joie pour le Dieu
vivant. Comme le Cerf soupire avec
ardeur après les sources des eaux, ainsi
mon ame soupire après vous, ô mon
Dieu. Mon ame a une soif ardente pour
le Dieu fort, pour le Dieu vivant. Quand
irai-je paroître devant la face de mon
Dieu. Je me présenteray devant votre
visage, & je seray rassasié lors que je
verray votre gloire.

Mais quoy que tous les Saints soient
Bien-heureux dans le Ciel, tous néan-
moins ne le sont pas également. Nôtre
Seigneur nous enseigne l'inégalité qu'il
y aura entre eux quand il dit : Que
vôtre cœur ne se trouble point ; vous
croiez en Dieu, croiez aussi en moy. Il y
a plusieurs demeures dans la maison de

Ps. 88. 14

Ps. 41

Ps. 16

17

Joan.

14. 1.

182 E X P L I C A T I O N

» mon Pere , & s'il étoit autrement , je
 » vous l'aurois dit , car je m'en vais vous
 » préparer le lieu ; & après que je m'en
 » seray allé , je reviendray & vous retire-
 » ray à moy afin que vous soiez où je se-
 » ray. Selon ces paroles tous les Bien-
 heureux seront avec JESUS-CHRIST ,
 mais leur recompense sera grande ou pe-
 tite selon la mesure des bonnes œuvres
 qu'ils auront pratiquées & des services
 qu'ils auront rendus à Dieu en cette vie.
 Car comme dit saint Paul : Celuy qui
 » seme peu , moissonnera peu ; & celuy qui
 » seme en abondance , moissonnera aussi
 » en abondance.

2. Cor.
 2. 6.

La foy nous oblige de croire en cet
 article. 1. Qu'il y a une vie bien-heureu-
 se pour ceux qui aiment Dieu & qui
 meurent en sa grace. 2. Que cette vie
 sera éternelle & sans fin. 3. Que cette
 vie bien-heureuse sera exempte de tous
 maux & comblée de tous biens. 4. Que
 rien de créé n'est capable de rendre
 l'homme bien-heureux. 5. Qu'il a deux
 sortes de beatitudes, l'une essentielle qui
 consiste dans la jouissance & la claire
 vision de Dieu : l'autre accidentelle, qui
 consiste dans la compagnie des Bien-
 heureux , & dans les agrémens du Pa-
 radis, qui donnent aux sens tous les plai-
 sirs innocens dont ils sont capables.



L'

S

H

DES

Je su
 ay



luy n
 qu'il
 vrer
 misso



L'ÉCOLE SAINTE

SECONDE PARTIE.

O U

EXPLICATION

DES COMMANDEMENS DE DIEU.

Instruction premiere.

Explication de ces paroles.

*Je suis le Seigneur v^otre Dieu qui vous
ay delivré de la terre de l'Égypte,
de la maison de servitude.*



C'EST Dieu qui parle & qui pour donner plus de poids & plus d'autorité aux loix qu'il veut imposer à son peuple, luy met devant les yeux les prodiges qu'il a faits dans l'Égypte pour le delivrer de la servitude sous laquelle il gémissoit.

Il luy apprend qu'en changeant de lieu il a changé de Maître , qu'il est passé d'une servitude à une autre , & qu'au lieu qu'il rendoit ses services à Pharaon, il se devoit résoudre de les rendre au Dieu tout-puissant Createur du Ciel & de la terre. C'est pour cela qu'avant que de luy donner les dix preceptes de la Loy , il luy dit : Je suis le

Exod. „
20. 2.

„ Seigneur v^otre Dieu , qui vous ay delivré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude: C'est moy-même qui vous fais sçavoir mes volontez , & qui vous publie les commandemens que vous devez garder.

Nous apprenons par ces paroles que Dieu est le veritable autheur du decalogue & des commandemens qui y sont

Galat. „
3. 19

„ compris : Car encore que saint Paul nous enseigne que les Anges ont dis-

Exod. „
81. 18.

„ posé la Loy , & que Moïse l'a donnée aux Israëlites , il est certain neanmoins que Dieu l'a écrite de son doigt , c'est à dire , par la puissance de sa volonté , & que les Anges n'en ont été que les Ministres , & Moïse le mediateur.

Quand je dis que Dieu a donné cette Loy sainte à son peuple sur la montagne de Sinai, il ne faut pas croire que ce soit la premiere fois qu'il l'ait donnée

DE
aux
qu'i
sonn
pelle
natur
dans
l'hon
obsc
semb
Paier
il en
Heb
tie d
mass
bre.
faire
decla
servi
loix
de l'
Ains
mont
tion
veller
Tro
cette
donna
fier d
d'un c
voit t

DES COMMAND. DE DIEU. 185
aux hommes. Il la leur a donnée dès
qu'il les a créés avec une nature rai-
sonnable, & c'est pour cela qu'on l'ap-
pelle quelquefois loy de nature, ou loy
naturelle, parce qu'elle est imprimée
dans la raison qui fait la nature de
l'homme. Mais le peché avoit tellement
obscurci cette lumiere naturelle qu'elle
sembloit quasi toute éteinte dans les
Paiens qui habitoient toute la terre, &
il en restoit fort peu dans le peuple
Hebreu qui n'avoit occupé qu'une par-
tie de l'Égypte & qui étoit alors ra-
massé dans le Desert en fort petit nom-
bre. C'est pourquoy Dieu voulant se
faire connoître à ce peuple choisi, & luy
declarer la maniere dont il vouloit être
servi, écrivit sur la pierre les mêmes
loix qu'il avoit gravées dans le cœur
de l'homme au temps de sa creation.
Ainsi la declaration qu'il en fait sur la
montagne n'est pas tant la promulga-
tion d'une nouvelle loy, que le renou-
vellement de la premiere.

Trois jours avant que Dieu donnât
cette loy sainte à son peuple, il luy or-
donna de laver ses habits & de se puri-
fier de toute tache, afin de recevoir
d'un cœur pur & net une loy qui ne de-
voit tendre qu'à la pureté.

Au bout de trois jours le peuple se trouva au pied de la montagne selon l'ordre qu'il en avoit reçu. Moïse y monta seul par le commandement de Dieu ; & aussi-tôt la montagne fut environnée de nuages obscurs d'où sortoient des tonnerres & des éclairs effroiables. C'étoit la majesté de Dieu qui vouloit se faire voir au monde avec un appareil redoutable pour nous apprendre que nous devons écouter sa sainte loy avec crainte & tremblement, la pratiquer avec soumission, & que si nous luy desobeïssons il a la puissance de nous châtier, & même de nous détruire.

- S'il nous châtie pour ne luy avoir pas obéi, ce sera avec beaucoup de justice, parce que ce qu'il nous commande n'est point difficile: Ses Commandemens, dit
 1. Joan. 5. 3. » le Disciple bien-aimé, ne sont point à charge ny difficiles. Et le Prophete reprochant aux pecheurs leur lâcheté,
 Ps. 93. 20. » leur adresse ces paroles : Ne faut-il pas dire que l'iniquité domine en toy, & qu'elle y a établi sa demeure ; en toy, dis-je, qui t' imagine qu'il y a de la difficulté & de la peine à pratiquer les Commandemens de Dieu ? Et en effet saint
 Rom. 13. 8. & 10. » Paul nous apprend que tous les Com-

D
 man
 ou e
 quo
 qu'il
 ficul
 un C
 aim
 Dieu
 suis-
 vous
 aime
 souf
 y a-
 ne v
 Qu
 hum
 Dieu
 forti
 fie er
 me p
 dans
 saint
 nôtr
 vang
 que
 nous
 que
 C
 man
 coler

DES COMMAND. DE DIEU. 187

mandemens de Dieu consistent à l'aimer ou en luy ou en nos prochains. Surquoy saint Augustin dit : Peut-on dire qu'il y ait de l'impossibilité ou de la difficulté à aimer Dieu ; à aimer, dis-je, un Createur si bien-faisant, un Pere si aimable, un Maître si liberal ? O mon Dieu, qu'est-ce que l'homme ? Et qui suis-je ? Que vous me commandiez de vous aimer, en sorte que si je ne vous aime pas, vous me menacez de me faire souffrir des miseres ? Mais, ô mon Dieu, y a-t'il une plus grande misere que de ne vous pas aimer ?

Que si quelqu'un s'excuse sur l'infirmité humaine qui ne luy permet pas d'aimer Dieu, qu'il sçache que Dieu peut nous fortifier par la grace, & qu'il nous fortifie en effet en nous donnant l'amour même par la vertu du S. Esprit qu'il répand dans nos cœurs. Or il donne cet Esprit saint à ceux qui le luy demandent, comme nôtre Seigneur nous l'enseigne dans l'Evangile : Si donc nous n'aimons pas, c'est que nous n'avons pas le S. Esprit, & si nous n'avons pas cet Esprit, d'amour, c'est que nous negligions de le demander.

Comme la desobeissance aux Commandemens de Dieu attire sur nous sa colere & le porte à nous punir ; l'obeis-

cc Rom. 4

cc 5. 5.

cc Luc.

cc 11. 134

fance au contraire avec laquelle nous
 les pratiquons nous attire une infinité
 de biens. Sans parler de la gloire du
 Paradis qui en est la véritable recom-
 pense, elle nous fait grands dès cette
 vie & nous rend glorieux devant les
 hommes. La loy de Dieu, dit le Pro-
 phete, convertit les ames, & elle rend
 sages les simples & les obeïssans. Elle
 convertit les ames, parce qu'elle nous
 découvre la volonté de Dieu & qu'elle
 nous fait marcher dans ses voies, ce
 qui fait la véritable conversion de
 l'ame : Et elle rend sages les simples,
 c'est à dire ceux qui y obeïssent ; parce
 que ceux-là peuvent seuls être vérita-
 blement appelez sages qui craignent
 Dieu & qui obeïssent à ses Commende-
 mens, puis que par cette sainte crainte
 & par cette obeïssance salutaire nous
 assurons nôtre salut, qui est le le pre-
 mier devoir de la véritable sagesse.

Dieu même nous enseigne par la
 bouche de Moïse que nôtre véritable
 sagesse consiste à garder ses Comman-
 demens : Ecoutez, Peuple d'Israël, les
 Commandemens que je vous fais & les
 loix que je vous donne, afin que les
 pratiquant vous vous rendiez dignes
 de vivre dans la terre que vous devez

Deut. „
 4. 1. &
 6.

I
 pol
 vô
 ven
 qui
 vou
 Qu
 ré !
 rieu
 nati
 soit
 com
 peu
 prie
 rieu
 r'il
 des
 com
 aussi
 loy
 tient
 Gar
 dez
 avec
 qui v
 O
 Dieu
 son p
 & de
 & ho
 plus

DES COMMAND. DE DIEU. 189

posséder : C'est en cela que consiste «
 votre sagesse & votre prudence à la «
 veüe de tous les peuples de la terre, «
 qui entendant parler des loix que je «
 vous donne, diront avec étonnement : «
 Que ce peuple est sage ! qu'il est éclai- «
 ré ! que cette nation est grande & glo- «
 rieuse ! Car en effet il n'est point de «
 nation sous le Ciel pour grande qu'elle «
 soit dont les Dieux luy soient presens, «
 comme nôtre Dieu est present à son «
 peuple quand il l'invoque & qu'il le «
 prie. Entre les nations les plus glo- «
 rieuses & les plus renommées y en a- «
 t'il une qui se puisse glorifier d'avoir «
 des ceremonies pour honorer Dieu «
 comme vous en avez, des jugemens «
 aussi equitables que les vôtres, & une «
 loy aussi sainte en tout ce qu'elle con- «
 tient que celle qui vous est proposée ? «
 Gardez-vous donc vous-mêmes, gar- «
 dez votre ame en gardant cette loy «
 avec tout le soin & toute l'application «
 qui vous sera possible. »

Or de toutes les nations du monde
 Dieu en a choisi une qu'il a appelée
 son peuple, à qui il s'est fait connoître,
 & de laquelle il a bien voulu être servi
 & honoré : Non que cette nation fût
 plus juste ou qu'elle eût plus de mérite

que les autres , mais par un pur effet de sa bonté , & seulement parce qu'il luy a plu de l'élever. Cette nation fut celle des Hebreux qui étoient descendus du Patriarche Abraham, au regard desquels Dieu s'est conduit de telle sorte, qu'encore qu'il fût le Seigneur du Ciel & de la terre & le souverain de tous les hommes , il a voulu être appelé le Dieu du peuple Juif à l'exclusion de tous les autres qui n'avoient pas l'honneur de le connoître. C'est

Psal. „ ainsi qu'en parle le Prophete quand il
24. 7. „ dit : Venez , adorons nôtre Dieu , prosternons-nous en sa presence ; Pleurons
 „ devant le Seigneur qui nous a créés :
 „ parce qu'il est nôtre Dieu, & que nous
 „ sommes son peuple ; il est nôtre Pasteur, & nous sommes les brebis de son troupeau.

Dieu donna donc la table de ses Commandemens à ce peuple choisi, non lors qu'il étoit dans l'Egypte qui étoit un pais fecond & abondant, mais dans le desert où il l'avoit attiré. C'est pour nous apprendre que Dieu ne manifeste ses volontez qu'à ceux qui s'éloignent des plaisirs du monde & qui sortent des occasions qui pourroient corrompre le cœur & l'empêcher de luy obeir ; Car,

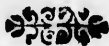
DI
 com
 fera-
 t'il e
 trou
 la te
 mon
 Il
 Dieu
 du de
 parle
 aime
 tuera
 tu ne
 ge, &
 Dieu
 Dieu
 la rai
 nouv
 tagne
 deme
 ciles
 conse
 qui l
 quent
 de l'h
 mand
 sans l

DES COMMAND. DE DIEU. 191

comme dit un Prophete : A qui Dieu fera-t'il part de sa science ? A qui fera-t'il entendre sa voix, sinon à ceux qu'il trouvera sevrés du lait des plaisirs de la terre, & détachez des mammelles du monde & de la chair ?

“ Isai.
28. 9.

Il faut donc nous souvenir , 1. Que Dieu est le veritable Auteur des loix du decalogue, & que c'est luy qui nous parle quand nous entendons dire : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne porteras point faux témoignage, &c. 2. Que les Commandemens de Dieu sont des preceptes naturels que Dieu a gravez dans la nature & dans la raison de l'homme. 3. Qu'il les a renouvellez, & non instituez sur la montagne de Sinai. 4. Que ces commandemens ne sont ny impossibles ny difficiles avec la grace de Dieu. 5. Que par consequent Dieu punit avec justice ceux qui les méprisent & qui ne les pratiquent pas. 6. Que la veritable sagesse de l'homme consiste à garder les Commandemens de Dieu, comme des moïens sans lesquels il ne peut être sauvé.



INSTRUCTION II.

Explication du premier precepte.

Vous n'aurez point de Dieux étrangers devant moy.

LA maniere avec laquelle Dieu manifeste ses volontez aux hommes est si aimable & si engageante, qu'elle est capable de faire courir une ame dans la voie sainte de ses Commandemens, comme le Prophete y courut après que

Psal. „ Dieu luy eut dilaté le cœur: J'ay couru,
118.32. „ dit-il, dans la voie de vos preceptes
„ après que vous avez dilaté mon cœur
„ par la douceur de vos consolations
„ celestes. C'est à cela que le même Pro-
Psal. „ phete nous exhorte disant: Si vous en-
94.8. „ tendez aujourd'huy la voix du Sei-
„ gneur, prenez bien de garde que vos
„ cœurs ne s'endurcissent, & que par cet
„ endurcissement bien loin de courir dans
„ la voie de ses divins preceptes, vous
„ ne tombiez dans le mépris & dans
„ l'impuissance d'y obeir. Car, comme dit
2. Pet. 2. „ saint Pierre parlant de ceux qui mépri-
61. „ sent les Commandemens de Dieu, il
„ leur eût été plus avantageux de n'avoir
„ point connu la voie de la justice, que de
„ retourner

DE
reto
la lo
après
Di
force
ces p
gneu
de la
servi
autor
Dieu
Ces
ceptes
défen
de rec
fend e
gers.
Car
seulem
Dieux
Dieu d
dorere
vant n
C'est n
noître
quer da
rendre
crifices
Ce p
conno

DES COMMAND. DE DIEU. 193

retourner en arriere, & d'abandonner la loy sainte qui leur avoit été donnée, après l'avoir connuë.

Dieu néanmoins a voulu joindre la force à la douceur, & après avoir dit ces paroles amoureuses : Je suis le Seigneur vôtre Dieu qui vous ay delivré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude, il commande avec empire & autorité disant : Vous n'aurez point de Dieux étrangers devant moy.

Ces paroles contiennent deux preceptes, l'un qui commande, l'autre qui défend. Le premier, dis-je, commande de reconnoître Dieu, & le second défend de reconnoître des Dieux étrangers.

Car encore que ces paroles semblent seulement défendre de reconnoître des Dieux étrangers ; Quand néanmoins Dieu dit : vous ne reconnoîtrez & n'adorerez point de Dieux étrangers devant moy ; c'est autant que s'il disoit : C'est moy seul que vous devez reconnoître & adorer, que vous devez invoquer dans vos besoins, à qui vous devez rendre des hommages & offrir des sacrifices.

Ce precepte qui commande de reconnoître & d'honorer un seul Dieu,

est tout ensemble un commandement de foy , d'esperance & d'amour : c'est à dire que pour le bien garder il faut croire , il faut esperer , il faut aimer.

Il faut croire ; car comment peut-on adorer un Dieu , le prier , l'invoquer , luy offrir des sacrifices , si l'on ne croit qu'il est Dieu , & que comme tel il est tout-puissant , infini , incomprehensible , immuable , eternal ? Et même , croire Dieu & reconnoître Dieu sont quasi la même chose.

C'est encore un commandement d'esperance , c'est à dire , que pour bien garder ce precepte il faut esperer. Car c'est Dieu qui nous commande de le servir & de l'honorer , & comme nous le croions infiniment bon & juste , nous avons un grand sujet d'esperer qu'il recompensera les services & les hommages que nous luy rendons.

Enfin c'est un commandement d'amour : Car ce precepte nous oblige à une infinité de devoirs tres-justes & tres-legitimes , comme sont de le servir , de l'honorer , de l'adorer , de le prier , de l'invoquer , de luy faire des vœux , de luy offrir des sacrifices ; mais le principal de nos devoirs est de l'aimer , car tous les autres sans celuy-cy ne peu-

I
ve
les
est
de
Ph
tre
plu
il n
fer
il r
vôt
vôt
voi
mar
L
de r
com
roie
faic
Israë
Dier
effro
des g
ce ré
raëli
robo
gloir
à qua
Si le
son p

DES COMMAND. DE DIEU. 195

vent être agreables à sa majesté ny utiles à nous-mêmes. C'est pour cela qu'il est appellé le premier & le plus grand de tous les commandemens : Car le Pharisien aiant un jour demandé à nôtre Seigneur quel étoit le premier & le plus grand de tous les commandemens, il ne dit pas, vous adorerez Dieu, vous servirez Dieu, vous prierez Dieu ; mais il répondit : Vous aimerez le Seigneur, votre Dieu de tout vôtre cœur, de toute vôtre ame, & de tout vôtre esprit ; voila le premier & le plus grand commandement.

Math. 22. 36.

La seconde partie du precepte défend de reconnoître une pluralité des Dieux comme faisoient les paiens qui adoroient plusieurs divinitez : Comme faisoient même plusieurs d'entre les Israélites qui reconnoissoient le vray Dieu, mais qui par un aveuglement effroyable adoroient avec luy les Dieux des gentils. Le Prophete Helie faisoit ce reproche aux Samaritains & aux Israélites qui avoient suivi le parti de Jeroboan ; & tout transporté du zele de la gloire du vray Dieu, il leur dit : Jusques à quand clocherez-vous des deux côtez ? Si le Seigneur est le vray Dieu, suivez son parti ; mais si vous croiez que

1 Reg. 8. 21.

» Baal le soit , suivez le parti de Baal.
 4. Reg. Et nous lisons au quatrième Livre des
 17. 24. Rois que le Roy des Assyriens aiant
 & 33. envoyé divers peuples en Samarie pour
 en habiter les Villes & les Villages en
 la place des Israélites qu'il en avoit en-
 levez , chaque nation garda son Dieu ,
 qu'il adoroit conjointement avec le
 vray Dieu.

Il ne faut pas inferer de cette dé-
 fense qu'il soit défendu d'honorer les
 Anges & les Saints, & même les corps
 & les reliques des Bien-heureux : Car il
 n'y a personne de bon sens qui croie que
 si un Souverain faisoit défense qu'aucun
 de ses sujets fût honoré comme Roy
 dans son Roiaume , il voulut défendre
 qu'on honorât les Princes , les Juges ,
 les Magistrats, les Officiers, & les autres
 personnes élevées en dignité. Ainsi
 Dieu défend qu'aucune creature soit ho-
 norée comme Dieu , mais il ne défend
 pas que les Anges ou les Bien-heureux
 soient honorez ou comme ministres de
 ses volontez, ou comme des personnes
 qui luy sont cheres, qui luy ont rendu
 de grands services, & qui se sont élevez
 au dessus des autres par leurs vertus &
 par leurs merites.

L'Ecriture nous apprend qu'il faut

I
 ho
 Ja
 un
 pa
 esp
 l'A
 l'a
 Pa
 lai
 don
 la l
 C
 gue
 leu
 ont
 pre
 ges
 don
 ces
 leur
 ce l
 vie,
 dans
 vertu
 voir
 rapp
 belles
 braha
 d'Aar
 de Sa

DES COMMAND. DE DIEU. 197

honorer les Anges par l'exemple de Gen. 32.
 Jacob qui aiant luité toute la nuit avec 27.
 un de ces esprits celestes, ne voulut
 pas le laisser aller que ce bien-heureux
 esprit ne luy eût donné sa benediction : «
 l'Ange luy dit : Laissez-moy aller, voila «
 l'aurore qui commence à paroître. Le «
 Patriarche luy répondit : Je ne vous «
 laisseray point aller que vous ne m'aiez «
 donné vôtre benediction : Alors l'Ange «
 la luy donna au même lieu. »

Quant aux Saints qui se sont distin-
 gués du commun des hommes par
 leurs vertus & par les services qu'ils
 ont rendus à Dieu, l'Escriture nous ap-
 prend qu'on leur doit donner les loüan-
 ges & les honneurs qu'elle-même leur
 donne. L'Ecclesiastique dit : Loüons Eccli.
 ces Hommes glorieux & nos Peres dans 44 r.
 leur posterité. Dieu par sa magnificen-
 ce les a comblez de gloire en cette «
 vie. C'étoient des hommes puissans «
 dans leurs gouvernemens, grands en «
 vertu, rares en prudence, éclairez pour «
 voir les choses avenir. Et ensuite il «
 rapporte par le menu les vertus & les
 belles actions d'Enoch, de Noé, d'A-
 braham, d'Isaac, de Jacob, de Moïse,
 d'Aaron, de Phinées, de Josué, de Caleb,
 de Samuël & des plus grands hommes

qui ont éclaté dans le peuple de Dieu.

Comme c'est un œuvre de justice de louer & d'honorer les Saints, c'en est une de pieté de les invoquer comme des mediateurs auprès de JESUS-CHRIST, qui est le souverain Mediateur, par lequel nous avons été reconciliez & reunis à son Pere. Nous voyons dans l'Evangile que le Centenier, quoy que rempli de devotion & de foy, se servit de la mediation des plus considerables d'entre les Juifs, pour obtenir de nôtre Seigneur la fanté de son Serviteur malade; & ceux-cy l'allèrent aussi-tôt trouver pour le prier de luy faire cétte grace disant: Il merite que vous luy accordiez ce qu'il desire, car il aime nôtre nation; Il nous a fait bâtir une Synagogue, & nous a fait beaucoup d'autres biens. Et nous lisons ailleurs que quelques Gentils desirans voir nôtre Seigneur, & n'osant s'adresser à luy directement eurent recours à quelques Apôtres, disant: Nous voulons voir JESUS. Et les Apôtres en ayant parlé au Fils de Dieu, ils luy donnerent occasion de faire cétte belle priere dans laquelle il rend grace à son Pere de ce qu'il commençoit à le faire connoître aux Gentils.

Math. 1. 10.

Luc. 7.

2.

Joan. 12. 21.

DES COMMAND. DE DIEU. 199

Que si on lit quelquefois dans l'écriture que les Anges ont refusé les honneurs qu'on leur vouloit rendre, comme dans l'Apocalypse aux chapitres 19. & 22. c'est qu'on leur vouloit rendre des honneurs qui n'étoient dus qu'à Dieu, comme l'on voit clairement par les paroles du texte qui sont les mêmes dans ces deux chapitres. Car saint Jean dit je me prosterne à terre pour adorer l'Ange ; mais il me dit : Gardez-vous bien de le faire , car je suis serviteur comme vous, & comme vos freres qui demeurent fermes dans la confession de JESUS : Adorez Dieu. Il en est de même de ce que dit saint Paul : A Dieu seul l'honneur & la gloire. Car ce saint Apôtre parle de l'honneur & de la gloire suprême qui n'appartient qu'à Dieu, & non d'un honneur & d'une gloire inferieure qui se peut & qui se doit rendre aux personnes qui sont élevées au dessus des autres. Car saint Pierre ordonne d'honorer la personne du Roy ; Et Dieu nous commande d'honorer nos Peres & nos Meres. Ce qui est encore plus remarquable, saint Paul veut que les Chrétiens regardent leurs prochains comme leurs Superieurs , afin qu'ils prennent de là occasion de s'honorer

Apoc.

19. 10.

& 22.

cc 9.

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc 1. Tim.

1. 17.

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc

cc 1. Pet.

2. 17.

cc

cc

cc Rom.

13. 7.

cc

cc 1b 12.

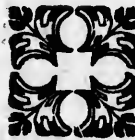
cc

cc 10.

Rom.
13. 7.

les uns les autres. Et generally l'Écriture veut que l'on rende l'honneur à qui il appartient.

De tout ce que nous venons de dire ; il faut retenir. 1. Que nous devons reconnoître, honorer & adorer le vray Dieu. 2. Qu'il est défendu de reconnoître, d'honorer, & d'adorer d'autres divinitez avec luy. 3. Que ce commandement ne défend point d'honorer, de prier, & d'invoquer les Anges & les Saints. 4. Que ce premier precepte exige nôtre foy, nôtre esperance & nôtre amour : Nôtre foy, pour croire que nôtre Dieu est le seul vray Dieu ; nôtre esperance, pour esperer qu'il recompensera nos services & l'obeissance que nous rendrons à ses commandemens ; & nôtre amour, pour l'aimer de tout nôtre cœur, puis qu'étant le seul vray Dieu, il est aussi l'unique & le veritable bien.



D
I
C
V
D
cune
sui
taill
ce fo
ny su
sous
ny h
en a
faire
cepte
rité e
mier
s'il n
creat
d'en a
gure.
Les
jusqu
les ou
conno
leur é
Paul l

INSTRUCTION III.

Continuation du même precepte.

Vous ne ferez aucune figure, &c.

Dieu souverain législateur après nous avoir défendu d'adorer aucune fausse divinité ajoute les paroles suivantes. Vous ne ferez aucune figure taillée ou gravée, ny aucune image que ce soit des choses qui sont dans le Ciel, ny sur la terre, ny sous la terre, ny sous les eaux; & vous ne les adorerez ny honorerez en aucune maniere. Il y en a qui croient que cette defense de faire des figures & des idoles est un precepte particulier & distinct; mais la verité est qu'elle n'est qu'une suite du premier que nous avons expliqué: Car s'il n'est pas permis d'adorer aucune creature, beaucoup moins le doit-il être d'en adorer la representation & la figure.

Les paiens & les idolatres ont été jusqu'à cet aveuglement que d'adorer les ouvrages de leurs mains, & de reconnoître pour Dieux des choses qui leur étoient beaucoup inferieures. Saint Paul leur fait ce reproche quand il dit: Rom. 29.

» La colere de Dieu se fait voir , & elle
 » éclate du Ciel sur toute l'impieté & l'in-
 » justice des hommes , qui retiennent la
 » verité de Dieu dans l'injustice. Ils ont
 » connu ce qui se peut connoître de Dieu
 » par les creatures, Dieu même leur ayant
 » donné cette connoissance : Car les gran-
 » deurs invisibles de Dieu , comme sont
 » sa puissance éternelle & sa divinité,
 » sont devenues visibles par ses ouvrages
 » dès le commencement du monde ; ainsi
 » ils sont inexcusables : parce qu'ayant
 » connu Dieu , ils ne l'ont pas glorifié
 » comme Dieu, & ne luy ont point rendu
 » graces. Mais ils se sont égarés dans
 » leurs folles pensées, & leur cœur desti-
 » tué de la véritable lumière, s'est trouvé
 » rempli de ténèbres. En voulant passer
 » pour les plus sages du monde ils sont de-
 » venus les plus fous & les plus insensez ,
 » transferant l'honneur qui n'est dû qu'au
 » Dieu incorruptible, à l'image d'un hom-
 » me incorruptible, & à des figures d'oi-
 » seaux , de bestes à quatre pieds , & de
 » serpens. C'est pourquoy Dieu les a
 » abandonnez aux desirs de leur cœur
 » en forte qu'ils se plongent dans l'impu-
 » reté deshonorant eux-mêmes leur pro-
 » pre corps. Ils ont changé la verité de
 » Dieu en mensonge, c'est à dire en idole.

D
 & r
 cul
 Cr
 sic
 vre
 just
 pier
 I
 l'usa
 reçu
 préc
 l'anc
 le p
 que
 deux
 tre
 temp
 rin
 rega
 trou
 fon.
 cepte
 senta
 idole
 & le
 se vo
 cepte
 point
 vous
 Il

DES COMMAND. DE DIEU. 263

& rendu à la creature l'adoration & le culte souverain, au lieu de le rendre au Createur, qui est beni dans tous les siècles. C'est pourquoy Dieu les avrez à des passions honteuses, par une juste peine de leur erreur & de leur impiété.

Il ne faut pourtant pas croire que l'usage des images qui a toujours été reçu dans l'Eglise soit défendu par ce precepte. Il étoit même pratiqué dans l'ancienne loy & au même temps que le precepte fut fait : Car nous lisons que Moïse fit faire par l'ordre de Dieu deux images de Chérubins qu'il fit mettre sur l'Arche d'alliance. Et quelque temps après il fit faire un Serpent d'airain qu'il fit élever afin que ceux qui le regarderoient dans leurs maladies y trouvaissent leur remede & leur guérison. Il est seulement défendu par ce precepte de faire des figures & des représentations pour les reverer comme des idoles, & pour leur rendre les adorations & le culte qui n'est dû qu'à Dieu. Cela se voit par les paroles mêmes du precepte; où Dieu aiant dit : Vous ne ferez point de figures ny d'images, il ajoute : vous ne les adorerez point.

Il n'est donc point défendu, mais

204 EXPLICATION

plutôt c'est un œuvre de pieté & de religion de représenter aux hommes charnels & grossiers la Majesté de Dieu sous quelques figures qui ont du rapport à ses divines perfections, comme d'une lumière, d'un Triangle lumineux, d'un Iehovah (c'est le nom de Dieu) raionnant & terrible; & même d'un homme âgé, comme fait le Prophete Daniel pour donner l'idée de son eternité & de sa sagesse: Car s'il a créé l'homme à son image & à sa ressemblance, ne peut-on pas donner raisonnablement à l'original les traits de sa copie. Il s'est rendu visible à Moïse sous la figure de feu dans un buisson, & encore depuis dans le Camp des Israelites, n'est-il donc pas permis aux Chrétiens de faire ce qu'il a fait luy-même.

Dan. 7.
9.

Il en est de même de la Personne du saint Esprit, il a paru aux hommes sous la figure d'une Colombe, comme nous lisons en plusieurs endroits de l'Evangile, & sous celle de langues de feu, quand il descendit sur les Disciples au jour de la Pentecoste; l'on ne peut donc trouver à redire qu'on le représente aux Fideles en la maniere qu'il s'est fait voir, pour exciter & conserver en eux le souvenir des merveilles qu'il a ope-

Act 2. 2.

D
rées
cor
Q
on l
la fo
prel
tre f
le p
voy
figur
de M
qui f
le re
imag
enco
les,
Cath
te, c
a fait
L'
num
brah
cette
pour
ptitu
Dieu
main
sur l
ceux
Saint

DES COMMAND. DE DIEU. 205
rées dans le monde & qu'il opere en-
core dans les ames.

Quant à nôtre Seigneur JESUS-CHRIST
on le represente le plus souvent dans
la forme humaine que sa charité incom-
prehensible luy a fait prendre pour nô-
tre salut. Il s'est luy-même fait peindre
le premier, à ce que l'on dit, pour en-
voyer son image au Roy Abagare. Les
figures d'Agneau, d'Arche d'alliance,
de Manne, de Serpent d'airain, & autres
qui se trouvent dans l'ancien testament,
le representoient & étoient comme ses
images; c'est pourquoy on le represente
encore quelquefois sous ces Symbo-
les, & on ne peut blâmer que l'Eglise
Catholique fasse ce que l'Ecriture Sain-
te, c'est à dire, ce que le saint Esprit
a fait.

L'on represente les Anges en forme
humaine. Ils ont souvent aparû à A-
braham & aux autres Patriarches en
cette figure: & on leur donne des ailes
pour marquer leur agilité & leur prom-
ptitude à executer les volonteze de
Dieu. Moïse donna cette forme hu-
maine aux Cherubins qu'il fit mettre
sur l'Arche d'alliance, & Salomon à
ceux qu'il fit placer dans le Saint des
Saints du Temple de Jerusalem.

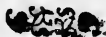
Enfin l'Eglise propose les images de la tres-sainte Vierge & des Saints en la forme qu'ils ont eüe en cette vie. On ne peut douter que cela ne se puisse & ne se doive faire pour exciter l'amour & la devotion des Fideles. Cet usage des images est une des plus anciennes traditions de l'Eglise, puisque saint Luc qui sçavoit peindre & designer a fait après le naturel le portrait de la sainte Vierge qui se garde à Rome avec une veneration toute particuliere. Et depuis l'Eglise a proposé aux Chrétiens les images & les combats des Martyrs pour les exciter à combattre & à souffrir pour JESUS-CHRIST à leur imitation.

Il ne suffit pas d'admettre l'usage des images, & d'en faire faire de quelque matiere que ce soit, il faut encore les honorer; & on les honore non en elles-mêmes, c'est à dire, en leur matiere & en ce qu'elles sont du bois, de la pierre, du métal, de la peinture; mais dans la ressemblance qu'elles portent & dans le rapport qu'elles ont à des personnes qui meritent d'être honorées. De la sorte ce n'est pas proprement aux images que l'on fait honneur, mais aux personnes qu'elles representent; Tout ainsi

DI
que
l'on
l'im
mèn
soit
gnér
feroi
le co
l'on
mém
retor
ger
mati
I. Q
figur
d'auc
idola
nitez
des i
la sai
& de
imag
été re
hono
honn
ges, n
fente

DES COMMAND. DE DIEU. 107

que quand on honore l'image du Roy, l'on n'honore pas tant la matiere où l'image du Roy est figurée, que le Roy-même : En sorte que si quelqu'un brievoit cette image, s'il la traitoit indignement & avec mépris, le Roy en seroit offensé, & il puniroit justement le coupable : Car comme l'honneur que l'on rend à son image retourne à luy-même, ainsi le mépris que l'on en fait retombe sur la personne. Pour abréger tout ce que j'ay dit touchant la matiere des images, il faut remarquer 1. Qu'il n'est point permis de faire des figures, des images, des representations d'aucune creature que ce soit pour les idolatrer & les adorer comme des divinitéz. 2. Que l'on peut neanmoins faire des images de JESUS-CHRIST, de la sainte Vierge, des Saints, des Anges, & de Dieu même. 3. Que l'usage des images est tres-saint & qu'il a toujours été reçu dans l'Eglise. 4. Que l'on doit honorer ces mêmes images. 5. Que cet honneur ne se termine pas aux images, mais aux personnes qu'elles représentent.



INSTRUCTION IV.

Explication du second precepte.

*Vous ne prendrez point en vain le nom
du Seigneur votre Dieu.*

ENcore que ce second precepte soit enfermé dans le premier, puis qu'il n'est pas possible d'adorer & d'honorer Dieu parfaitement, que l'on n'adore & honore son saint nom : Cette matiere néanmoins est si importante, & il y a tant de choses à considerer, que ce divin Legislatteur en a voulu faire un precepte particulier, & c'est le second du decalogue.

Avant que de passer à l'explication du precepte, il faut remarquer que par le nom de Dieu il ne faut pas simplement entendre les lettres & les syllabes qui le composent ; mais il les faut entendre par rapport à la chose signifiée, qui est un Etre tout-puissant, une Majesté souveraine, une divinité éternelle, trois personnes en unité & une unité en trois personnes. Il faut donc avoir plus d'égard à la chose qu'au nom ; & ainsi quand le precepte défend de prendre le nom de Dieu en vain,

DI
il n
ce n
tous
fiée,
de T
mée
tres
l'Ec
dée
lit, c
Q
il co
cont
de d
man
O
qu'o
cra
nes
ont
souf
mor
& du
O
l'on
la li
chan
O
l'on
chan

DES COMMAND. DE DIEU. 209

il ne faut pas l'entendre seulement de ce nom , Dieu , mais generally de tous ceux qui expriment la chose signifiée, comme sont les noms de Seigneur, de Tout-puissant , de Seigneur des armées, de Roy des Rois, de Fort, & autres semblables qui se trouvent dans l'Ecriture, & qui donnent à l'esprit l'idée de la même Majesté quand on les lit, ou qu'on les entend proferer.

Quand un precepte défend un mal , il commande ordinairement le bien contraire: Ainsi ce precepte qui défend de deshonorer le nom de Dieu , commande en même temps de l'honorer.

On honore le nom de Dieu , lors qu'on le confesse hardiment & sans crainte devant toutes sortes de personnes , même au peril de la vie , comme ont fait les saints Martyrs qui ont souffert tant de tourmens & qui sont morts pour la confession du vray Dieu & du nom de JESUS-CHRIST.

On honore le nom de Dieu, lors que l'on a de l'amour pour sa parole ou en la lisant , ou en l'écoutant, ou en la prêchant , ou en la mettant en pratique.

On honore ce saint nom , lors que l'on assiste à l'Office divin, ou que l'on chante les loüanges de Dieu.

Job. 1.
21. 2.
20. ”

On l'honore encore , lors qu'on l'a toujours dans la bouche pour le louer & le benir dans tous les evenemens de prosperité & de disgrâce qui arrivent à l'imitation du saint homme Job qui dans les maux dont il étoit accablé aussi-bien que dans ses plus florissantes prosperitez avoit toujours cette parole de louange dans la bouche : Que le saint nom de Dieu soit beni.

On honore le nom Dieu lors qu'on s'adressé à luy dans toutes les necessitez où l'on se trouve, & que l'on met toute sa confiance dans sa puissance & dans sa bonté.

Enfin l'on honore ce tres-saint & tres-adorable nom lors qu'on le prend à serment & que l'on s'en sert pour attester une verité. Mais comme l'usage du saint nom de Dieu dans le jurement est très-saint , il doit aussi être fort rare, de crainte que l'habitude n'en fasse perdre le sentiment , & qu'elle ne rende la verité douteuse au lieu de la soutenir & de la confirmer.

Mais l'on deshonore ce nom lors qu'on le prend en vain : que l'on s'en sert pour assurer une chose fausse, qu'on l'emploie en des discours frivoles & inutiles, qu'on le jure temerairement & sans consideration.

DI
L
par
a t
re ,
con
& q
qu'
rité
cou
de c
firm
que
men
dis ,
par
que
la m
par
auss
sur
par
Ch
font
ligie
de D
cess
sequ
prof
poin
croi

DES COMMAND. DE DIEU. 211

Le jurement n'est autre chose qu'une parole par laquelle l'on appelle Dieu à témoin d'une verité que l'on assure, & que l'on veut faire croire : Car comme l'homme est sujet au mensonge & que l'on ne croit pas facilement ce qu'il dit, Dieu qui est la suprême verité, veut bien qu'on l'appelle au secours & qu'on le donne pour caution de ce que l'on dit, pour suppleer à l'infirmité humaine. Il importe peu de quels termes l'on se serve dans le jurement. Dieu m'est témoin de ce que je dis, J'atteste la verité de Dieu ; Je jure par le saint nom de Dieu ; Dieu sçait que je dis la verité ; Que Dieu m'envoie la mort si ce que je dis n'est vray ; Sur la part que je pretend en Paradis ; Il est aussi vray que Dieu nous voit ; Je jure sur les saints Evangiles, par la Croix, par le Sang, par la mort de JESUS-CHRIST. Toutes ces façons de jurer sont saintes, & ce sont des actes de religion, qui honorent infiniment le nom de Dieu quand l'on s'en sert dans la nécessité pour assurer des veritez de consequence ; comme au contraire elles le profanent & le deshonnorent au dernier point, quand l'on en use pour faire croire quelque fausseté, ou quelque

verité legere, frivole & non necessaire :
Je dis non necessaire, car c'est proprement
alors que l'on prend en vain ce tres-saint & tres-adorable nom.

Il en est de même de quelques autres manieres de jurer, comme quand l'on dit : Cela est aussi vrai, qu'il est vrai que je tiens un Livre: Il est vrai comme nous sommes icy, il est vrai comme le jour qui nous eclaire, & autres semblables : Car encore que par ces façons de parler, on ne jure pas directement le nom de Dieu, on le jure néanmoins indirectement, parce que l'on atteste la verité, & par conséquent l'on atteste en quelque façon le nom de Dieu qui est la verité même.

Pour un plus grand éclaircissement de ce precepte, il faut sçavoir qu'il y a deux sortes de jurement. L'un est affirmatif & regarde le passé, comme quand l'on jure pour assurer qu'une chose arrivée est veritable. C'est ainsi que saint Paul écrivant aux Galates la grace & la maniere de sa conversation, & les assurant qu'il avoit reçu du Ciel & non des hommes l'Evangile qu'il prêchoit, il jure en cette maniere: Je prends Dieu à témoin que je ne mens point & que ce que je vous dis est veritable.

Galat. »
1. 20. »

DES COMMAND. DE DIEU. 213

L'autre espece de jurement est de promesse & regarde l'avenir, comme quand l'on promet de faire quelque grace & quelque plaisir à une personne & que l'on s'engage par serment à accomplir la promesse que l'on fait. C'est ainsi que David prenant Dieu à témoin jura à Bersabée que son fils Salomon luy succederoit à la roiauté & qu'il le feroit heritier de sa couronne. L'on voit quantité d'exemples semblable dans l'Ecriture sainte.

3. Reg.
17.

Mais afin de jurer comme il faut selon la loy de Dieu, & pour mieux connoître quand il ne faut point jurer du tout, le jurement doit avoir trois conditions dont le Prophete Isaie fait mention quand il dit: Vous jurerez disant: „
vive le Seigneur, & vous jurerez en „
verité, en jugement & en justice.

Jerem.
4. 2.

Par ces paroles nous apprenons que le serment doit premierement être d'une chose veritable, & celuy qui jure la doit croire telle non par de foibles & legeres conjectures, mais par des preuves fortes & assurées. Il en est de même du jurement que l'on fait quand on promet une chose; celuy qui la promet doit regarder la verité & il doit être dans une telle disposition d'esprit que quand le

temps de la promesse sera venu il y satisfasse de tout son pouvoir, si ce n'est que le changement des choses humaines ne le mettent dans un tel état qu'il ne la puisse accomplir sans offenser Dieu.

La seconde condition du jurement est qu'il doit être fait avec jugement, c'est à dire avec reflexion, deliberation & attention d'esprit, & non legerement & avec precipitation sans avoir bien consideré si ce que l'on assure est veritable; & supposé qu'il soit veritable, s'il est necessaire de l'assurer par serment, & si une simple affirmation ne suffiroit pas. Il faut encore avoir égard au motif qui porte à jurer; si c'est la gloire de Dieu & le zele de la justice, ou bien quelque passion de colere, d'envie, de haine, d'amour. Sans cette condition le jurement est precipité & temeraire, comme l'on voit en ceux qui par mauvaise habitude jurent à tout moment & sans reflexion; & dans les Marchands qui pour priser leurs marchandises jurent sans y penser.

La troisieme condition du jurement est la justice, c'est à dire que la chose pour laquelle on jure doit être juste. Cette condition est particulièrement

D
requ
avec
que
l'on
plus
un e
par
tête
Juifs
point
tir la
Ce
c'est
gemen
vre
il est
saint
comp
le Se
à luy
nom
Da
stanc
ont d
en la
tres
Paul
témo
de vo
lisons

DES COMMAND. DE DIEU. 215

requisse dans les promesses que l'on fait avec serment. Car si l'on promet quelque chose d'injuste ou de deshonneste, l'on peche en le promettant, & encore plus quand on l'execute. Nous en avons un exemple dans Herodes qui s'obligea par serment de donner à une badine la tête de saint Jean Baptiste; & dans les Juifs qui jurèrent & firent vœu de ne point manger qu'ils n'eussent fait mourir saint Paul.

Ceux qui jurent avec ces conditions, c'est à dire, dans la verité, dans le jugement & dans la justice font une œuvre de pieté fort agreable à Dieu, car il est écrit: Tous ceux qui jurent sur le saint nom de Dieu seront louiez & recompensez. Et ailleurs: Vous adorerez le Seigneur vôtre Dieu: vous servirez à luy seul: & vous jurerez par son nom.

Dans cet esprit & dans ces circonstances les Prophetes ont juré quand ils ont dit: Je jure par le nom du Seigneur, en la presence duquel je suis. Les Apôtres ont juré & particulierement saint Paul: le Dieu que je sers, dit-il, m'est témoin que je me souviens sans cesse de vous. Les Anges ont juré, car nous lisons dans l'Apocalypse: l'Ange que

Marc. 6.

23.

Act. 23.

12.

Psal.

62. 12.

Deur.

6. 13.

4 Reg.

3. 14.

Apoc.

16. 5.

- » j'avois veu , c'est saint Jean qui parle ,
 » se tenoit debout sur la mer & sur la
 » terre : Il leva la main & jura par celui
 » qui vit dans les siècles des siècles. Enfin
 » Dieu même a juré , comme il se voit en
 Gen. 22. 10. » plusieurs endroits de l'Écriture : Je jure
 » par moy-même , dit le Seigneur. Et le
 Psal. 109. 4. » Prophete dit : Le Seigneur a juré , & il
 » ne revoquera point sa parole : Vous
 » êtes le grand Prêtre eternel selon l'or-
 » dre de Melchisedech. Le Prêtre Zacha-
 Luc. 1. 74. » rie dit aussi , comme le rapporte S. Luc :
 » Dieu a juré , & il s'est obligé par ser-
 » ment à nôtre Pere Abraham de se don-
 » ner à nous , afin que nous aiant deli-
 » vrez de la puissance de nos ennemis ,
 » nous le servions sans crainte avec justi-
 » ce & sainteté.

Ce qu'il faut retenir de cette instru-
 ction est , 1. Que quand on parle icy
 du nom de Dieu , il faut entendre Dieu
 même qui est signifié par ce nom ou
 par un autre semblable , & ainsi que
 jurer le nom de Dieu c'est jurer Dieu
 même. 2. Que comme l'on deshonne
 ce saint nom quand on le prend en
 vain , ainsi on l'honore quand on l'a
 dans le cœur & dans la bouche pour
 l'invoquer & pour l'employer à de bons
 usages. 3. Que jurer Dieu sous quelque
 nom

D
 non
 pres
 de c
 for
 y a
 rega
 arri
 quan
 ner
 juren
 il do
 la ve
 prude

IN

Co

Vous

N

remen
 ces d
 quand
 à ce q
 remen
 le nom
 pas se
 contrai

DES COMMAND. DE DIEU. 217

nom que ce soit c'est l'appeller & le prendre à témoin de ce que l'on dit ou de ce que l'on promet , sous quelque forme que le jurement soit fait. 4. Qu'il y a deux sortes de jurement , l'un qui regarde le passé & qui assure une chose arrivée ; l'autre qui regarde l'avenir , quand l'on promet de faire ou de donner quelque chose. 5. Qu'afin que le jurement soit saint & agreable à Dieu , il doit avoir trois conditions qui sont la verité , le jugement c'est à dire la prudence , & la justice.

INSTRUCTION V.

Continuation du même precepte.

Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre-Dieu.

NOus avons dit dans la dernière Instruction ce que c'est que le jurement & les conditions ou circonstances dans lesquelles il doit être fait quand on est obligé de jurer. Et quant à ce que nous avons avancé que le jurement est une chose sainte par laquelle le nom de Dieu est honoré ; il ne faut pas se persuader que cette doctrine soit contraire à celle de l'Evangile qui sem-

Matth. 5. 33. » ble défendre absolument de jurer quand
 » il dit : Vous avez entendu dire qu'il a été
 » dit aux anciens, vous ne vous parjure-
 » rez point ; mais vous vous acquiterez
 » envers le Seigneur des sermens que
 » vous aurez faits. Et moy je vous dis
 » que vous ne juriez point du tout, ny
 » par le Ciel, parce que c'est le trône de
 » Dieu, ny par la terre, parce que c'est son
 » marche-pied ; ny par Jerusalem, parce
 » que c'est la Ville du grand Roy ; ny par
 » vôtre tête, parce que vous n'en pou-
 » vez rendre un cheveu blanc ou noir ;
 » mais contentez-vous de dire : cela est
 » ou cela n'est pas ; car ce qui est de plus
 » vient de mauvais esprit.

Par ces paroles, dis-je, nôtre Seigneur
 n'a pas eu dessein de blâmer ou de re-
 trancher absolument le jurement à ses
 Apôtres ny à ceux qui veulent faire
 profession de la doctrine Evangelique,
 puisque ses Apôtres ont juré depuis,
 ainsi que nous avons remarqué, & qu'il
 a juré luy-même en plusieurs rencon-
 très où il enseignoit des choses qui
 sembloient être de plus difficile creance.
 Mais il a seulement voulu reprendre
 les Juifs qui s'étoient tellement accou-
 tumez à jurer qu'ils emploioient la re-
 ligion du serment en toutes sortes d'af-

D
 fair
 seq
 fam
 a to
 par
 anci
 bou
 parc
 vous
 Celu
 ame
 Dieu
 Le
 les p
 truir
 tomb
 de di
 toute
 que v
 ment
 songe
 truire
 seign
 religi
 necess
 contr
 que v
 cela e
 Con
 te &

DES COMMAND. DE DIEU. 219

fares quoy que legeres & de nulle consequence, & même dans les entretiens familiers & de divertissement : Ce qui a toujours été défendu non seulement par l'Evangile, mais encore par la loy ancienne, où nous lisons : Que vôtre Eccli. 23. 8.
 bouche ne s'accoutume point à jurer, "
 parce que le serment trop frequent "
 vous fera tomber en beaucoup de maux. "
 Celuy qui jure beaucoup remplira son Eccl. 22. 12.
 ame d'iniquité, & la malediction de "
 Dieu ne sortira point de sa maison. "

Le Fils de Dieu donc a eu dessein par les paroles que j'ay rapportées de détruire l'erreur des Juifs qui étoient tombez dans un tel avenglement que de dire qu'il étoit permis de jurer en toutes rencontres & pour assurer quelque verité que ce fut, pourveu seulement qu'on se donnât de garde du mensonge. Et ce divin Maître voulant détruire cette fausse opinion, nous enseigne qu'on ne doit avoir recours à la religion du serment que dans la grande nécessité, & que dans les autres rencontres où il s'agit de confirmer quelque verité, on se doit contenter de dire : cela est, ou cela n'est pas.

Comme le serment est une chose sainte & qui honore la Majesté de Dieu

220 **EXPLICATION**

quand on le fait comme il faut & avec les precautions que nous avons rapportées : C'est au contraire un grand peché & qui marque un grand mépris de Dieu, quand l'on prend son saint nom en vain & dans des choses inutiles ou de peu de consequence comme nous venons de dire que faisoient les Juifs, & comme font encore aujourd'huy beaucoup de Chrétiens.

C'est encore un plus grand peché de jurer pour assurer des choses fausses : Car celui qui appelle Dieu à témoin d'une fausseté, témoigne qu'il croit ou que Dieu est aveugle, & qu'il ne peut découvrir la verité ; ou qu'il est injuste, & capable d'autoriser le mensonge.

Comme c'est un grand crime de jurer au nom du vray Dieu pour assurer une chose fausse ; ce n'en est pas un moindre de jurer au nom des faux Dieux pour en assurer une veritable.

Celuy-là peche & fait un faux serment qui jure qu'une chose est veritable la croiant fausse, quoyqu'en effet elle se trouve veritable : parce que le mensonge est une parole proferée contre ce que l'on pense : Ainsi quoyque la parole que l'on confirme par serment soit conforme à la chose, elle est nean-

D
mo
fon
C
&
ven
qui
tou
ven
ou
C
de p
fair
com
plir
qua
Il
font
cho
est u
pron
se q
part
C
par
tre l
que
pagn
qu'un
morr
enne

DES COMMAND. DE DIEU. 227

moins un mensonge n'étant pas conforme à ce que l'on pense.

Celuy-là fait encore un faux serment, & il peche, qui jure qu'une chose est veritable & qui la croit telle, mais qui est fausse en effet; s'il n'a apporté tout le soin & toute la diligence convenable pour sçavoir si elle est fausse ou veritable.

Celuy-là est coupable du même crime de parjure qui promet avec serment de faire une chose qu'il n'a pas dessein d'accomplir: Ou s'il a dessein de l'accomplir, qui ne l'accomplit pas en effet quand il en a le pouvoir.

Il faut dire le même de ceux qui se sont engagez par vœu à faire quelque chose & qui ne la font pas: Car le vœu est une espece de serment par lequel on promet à Dieu de faire quelque chose qui regarde sa gloire ou nôtre bien particulier.

C'est encore pecher que de s'engager par serment à faire quelque chose contre la justice, qui est une des conditions que nous avons dit qui doit accompagner le jurement: Comme si quelqu'un juroit qu'il feroit quelque peché mortel; par exemple, qu'il tueroit son ennemi, qu'il se vengeroit, &c.

Enfin c'est pecher que d'assurer par serment une chose veritable, mais qu'on ne croit telle que par de foibles & legeres conjectures. Cela est contre la prudence que nous avons encore dit être une des conditions requises à la perfection du serment : Et il est evident que celuy qui jure de la sorte se met en peril de jurer faussement.

Mais le plus execrable de tous les pechez qui se commettent contre ce precepte, est le blaspheme contre Dieu, que quelque-uns commettent en maudissant sa conduite, en blâmant sa providence, en proferant contre luy des paroles iniurieuses, & en luy attribuant de parole ou par effet des choses indignes de sa Majesté divine. Il en est de même du blaspheme & des injures contre la sainte Vierge & contre les Saints, parce qu'ayant aujourd'huy une si étroite union avec Dieu, les injures qu'on leur fait retombent aussi sur luy. Si Dieu ne tiendra point pour innocent celuy qui aura pris en vain le nom du Seigneur son Dieu, comment traitera-t'il ceux qui l'auront indignement profané, & qui l'auront même souillé par leurs injures, par leurs murmures & par leurs blasphemes contre la défense expresse

Exod. „

20. 7.

„

„

„

D
de
tiq
du
sui
D
il f
de
fau
con
la l
Sci
ext
fer
vai
que
pec
ses
que
effe
assu
on
effe
dili
assu
6. l
que
que
le t
assu
rita

DES COMMAND. DE DIEU. 223

de ce grand Dieu qui dit dans le Levitique : Vous ne souillerez point le nom du Seigneur vôtre Dieu. C'est moy qui suis le Seigneur qui vous parle.

« Levit.
« 18. 21.
«

De tout ce que nous venons de dire il faut remarquer, 1. Que ce que le Fils de Dieu a dit dans l'Evangile, qu'il ne faut point jurer du tout, n'est point contraire à ce qu'il a commandé dans la Loy : Vous jurerez par le nom du Seigneur. 2. Que le nom de Dieu est extrêmement deshonoré quand on s'en sert en vain, ou pour assurer des choses vaines & inutiles ou de peu de consequence. 3. Que c'est encore un grand péché de le jurer pour assurer des choses fausses. 4. Pour assurer des choses que l'on croit être fausses, quoy qu'en effet elles soient veritables. 5. Pour assurer qu'une chose est veritable quand on la croit telle, mais qui est fautive en effet, à moins que l'on n'ait apporté la diligence convenable pour connoître assurément si elle est fautive ou veritable. 6. Pour promettre de faire une chose que l'on n'a pas envie d'accomplir, & que l'on n'accomplit pas en effet quand le temps de l'accomplir est venu. 7. Pour assurer une chose que l'on ne croit veritable que sur de foibles apparences.

8. Que c'est encore pecher tres-grievement de jurer au nom des faux Dieux. 9. De ne pas garder les vœux que l'on a promis à Dieu. 10. De s'emporter de blaspheme & d'injures contre Dieu, la sainte Vierge & les Saints.

INSTRUCTION VI.

Explication du troisieme precepte.

Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbath.

CE precepte est plus étendu dans l'écriture Sainte où il se trouve en cette maniere : Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbath. Vous travaillerez six jours & vous ferez ce que vous avez à faire : Mais le septième jour est le Sabbath du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez aucun ouvrage en ce jour-là, ny votre fils, ny votre fille, ny votre serviteur, ny votre servante, ny vos bêtes de service, ny aucun étranger qui se trouve parmi vous : Parce que le Seigneur a fait en six jours le Ciel, la terre, la mer, & tout ce qui y est compris, & il s'est reposé le septième jour. C'est pour cela qu'il a donné sa benediction au jour du Sabbath &

Exod.
20. 8.

DES COMMAND. DE DIEU. 225
de son repos , & qu'il l'a sanctifié. "

Ce precepte est une suite des deux autres : Car il n'est pas possible de connoître & de croire un Dieu tout-puissant & de sçavoir qu'il faut honorer son nom saint & terrible , ce qui se fait par les deux premiers preceptes ; qu'on ne se sente aussi-tôt porté à luy rendre quelque culte extérieur, ce qui s'accomplit par celuy-cy. Mais pour une plus claire intelligence du precepte, il est nécessaire d'en expliquer toutes les paroles & toutes les circonstances ; c'est ce que nous allons faire.

Souvenez-vous.

Dieu ne nous commande pas seulement de garder le jour du Sabbath, il veut encore que nous en conservions la memoire : c'est à dire , qu'il ne faut pas seulement honorer ce jour quand il est venu , mais qu'il y faut encore penser aux autres jours de la semaine, lors que l'on est engagé dans le travail & dans les affaires du monde, faisant ses actions & ses ouvrages par rapport à ce saint jour, comme si l'on devoit rendre compte à Dieu, si elles ont été faites dans l'ordre de sa volonté, si l'on a eu intention de l'honorer en les faisant; & si l'on n'a

K. w

point perdu le temps qu'il a ordonné pour le jour du travail ; parce que celui qui commande de se reposer le jour du Sabbath, a aussi commandé de faire son travail les autres jours de la semaine.

Par ce mot nous sommes encore avertis de nous ressouvenir de la sanctification de ce jour en ce jour même : Car comme il se presente souvent des occasions contraires à la sainteté du Sabbath & au culte que l'on doit rendre à Dieu ; comme sont les spectacles , les jeux , les divertissemens , il faut se ressouvenir selon la parole du precepte, que ce jour n'est point destiné à ces sortes d'amusemens , mais au culte & au service que l'on doit au Createur de toutes choses.

De sanctifier

La façon la plus naturelle de sanctifier le Sabbath selon l'Ecriture, & selon même les paroles du precepte , est la cessation des travaux corporels , & des affaires temporelles, qui ne regardent point directement ny Dieu ny son service : Car voici les paroles du precepte : Vous ne ferez en ce jour aucun travail.

Ce n'est pas néanmoins précisément en cela que consiste la sanctification du

D
Sal
ob
nô
ré:
assé
né
une
gier
& à
au
cre
éco
tes
pieu
l'éte
sur
à re
Fon
den
den
la t
lès p
& le
que
fair
Car
relig
Dieu
Pup
ctio

DES COMMAND. DE DIEU. 227

Sabbath ; car il eût suffit de dire : Vous ^{«Exod.}
 observerez le jour du Sabbath ; mais ^{« 5. 12. »}
 nôtre souverain Legislatteur aiant ajoû-
 té : Et vous le sanctifierez, il témoigne
 assez que son intention est que ce jour
 ne se passe pas dans l'oïveté ny dans
 une pure cessation, mais qu'il soit reli-
 gieusement employé au service de Dieu
 & à faire de bonnes œuvres, à assister
 au divin service, à frequenter les Sa-
 cremens, à entendre la sainte Messe, à
 écouter les Predications, à faire de sain-
 tes Meditations, à faire de saintes &
 pieuses lectures, à penser aux biens de
 l'éternité & à les desirer, à faire reflexion
 sur la vanité du monde & à les mépriser,
 à rendre graces à Dieu des bienfaits que
 l'on a reçus de sa bonté, & à luy en
 demander de nouveaux, mais qui regar-
 dent plus le salut que les prosperitez de
 la terre ; à faire des aumônes, à visiter
 les prisonniers, à consoler les affligez
 & les malades, & generalement à prati-
 quer les œuvres de misericorde & à
 faire toutes sortes de bonnes œuvres :
 Car, comme dit saint Jacques, c'est une ^{« Jac. 1. »}
 religion pure & sainte aux yeux de ^{« 77. »}
 Dieu nôtre Pere celeste, de visiter les
 Pupilles & les Veuves dans leurs affli-
 ctions, &c.

Le jour

Nous avons dit que tous les commandemens du Decalogue sont des preceptes de la loy naturelle. Celuy-cy n'en est pas excepté; parce que la raison nous apprend qu'étant composez d'un corps & d'un esprit, nous sommes obligez d'honorer Dieu, non seulement interieurement par des sentimens de devotion & d'amour, mais encore exterieurement par un culte sensible de religion. Cela ne se peut faire qu'il n'y ait quelque temps destiné à cela, mais comme la raison naturelle ne nous inspire pas quel doit être ce temps en particulier, Dieu l'a déterminé en attachant au jour du Sabbath le culte que nous luy devons rendre.

L'on peut dire encore, & cela est vray, qu'à cause de nôtre entiere & absoluë dependance, la raison nous apprend que nous devons continuellement honorer Dieu, en tout lieu, en tout temps, à tout moment; mais que Dieu ayant condamné l'homme au travail en punition de son peché, il a seulement réservé un jour pour le culte qu'il demande de luy; mais aussi il demande ce jour-là si absolument qu'il ne veut pas qu'il

D
emp
ouv
J
seig
rou
qu'e
que
& a
lum
cett
tem
relle
d'au
pou
bien
tem
culie
nou
à la
& à
peu
Et c
vray

C
que
là v
fem
quo

DES COMMAND. DE DIEU. 229

emploie ce saint temps à aucun autre ouvrage.

J'ay dit que la loy naturelle nous enseigne ce devoir : car nous voions qu'en routes les nations de quelque religion qu'elles soient, il y a des Fêtes publiques dediées au culte de leurs divinitez & aux exercices de leur religion. La lumiere de la raison nous découvre cette obligation : Car si nous avons des temps destinez pour nos affaires temporelles, d'autres pour prendre nos repas, d'autres pour nous reposer, & d'autres pour d'autres actions semblables, il est bien raisonnable qu'il y ait aussi quel que temps destiné pour honorer plus particulièrement celuy qui nous a créé & qui nous conserve, & pour nous appliquer à la contemplation des choses celestes & à la recherche des moyens qui nous peuvent conduire à nôtre dernière fin : Et ce jour parmi ceux qui adorent le vray Dieu est le jour du Sabbath.

Du Sabbath.

Ce mot est tiré de la langue Hebraïque, & il signifie repos & cessation : De là vient que le septième jour de la semaine auquel les Hebreux s'appliquoient uniquement au service de Dieu.

130 EXPLICATION

& à la contemplation des choses saintes est appellé Sabbath, parce qu'ils demouroient en repos & qu'ils cessoient les travaux des autres jours.

Dieu voulant marquer le temps auquel il desiroit d'être honoré de son peuple, leur indiqua ce jour plutôt qu'un autre, afin qu'il honorassent par leur repos celuy de leur Createur, qui après avoir employé six jours à créer le monde & tout ce qui y est compris, se reposa le septième se glorifiant soy-même & prenant de la complaisance dans la veüe d'un ouvrage si admirable.

Ce jour neanmoins n'étant point destiné par la loy naturelle pour honorer Dieu, mais par une simple destination de sa souveraine volonté, il a été changé depuis au jour du Dimanche pour la raison que je diray cy-aprés : Nôtre Seigneur dit dans l'Evangile qu'il est le Maître de toutes choses, même du jour du Sabbath : Et il en a été le Maître en effet en le changeant comme il a fait.

Le jour du Sabbath étant d'une institution divine étoit la première & la plus sainte des ceremonies de l'ancienne loy. C'est pourquoy les autres ceremonies aiant cessé par la venue de nôtre Seigneur dans le monde comme les

Matth.
12. 8.

D
tene
qua
Sab
diffé
galé
du
jour

Sou

T
qué
nent
qu'e
nou
trav
mon
nord
de re
forte

C
est c
Ifaie
que
saint
font
mais
lême
Av
de ce

DES COMMAND. DE DIEU. 230
tenebres & les ombres se dissipent
quand le Soleil le découvre, le jour du
Sabbath a aussi cessé ; mais avec cette
différence que les autres ceremonies le-
gales ont pris fin entierement, & le jour
du Sabbath a été changé en un autre
jour, ainsi que nous avons remarqué.

*Souvenez-vous de sanctifier le jour du
Sabbath.*

Toutes ces paroles ayant été expli-
quées séparément, elles nous appren-
nent, si on les prend toutes ensemble,
qu'en ce jour nous devons tellement
nous dégager de corps & d'esprit des
travaux, des soins & des affaires du
monde, que rien ne nous empêche d'hon-
orer nôtre Createur par des actions
de religion & par la pratique de toutes
fortes de bonnes œuvres.

Ce saint jour étant passé de la sorte,
est ce Sabbath saint que le Prophete
Isaïe appelle un Sabbath delicat : parce
que les Dimanches & les Fêtes passées
saintement & en des œuvres de pieté ; ^{Isai. 58.}
sont des delices, non seulement à Dieu, ^{13.}
mais encore à ceux qui le servent fide-
lement & avec amour.

Avant que de continuer l'explication
de ce precepte, nous mettrons le pre-

232. **EXPLICATION**

cis & l'abbregé de ce que nous en avons dit jusqu'icy. 1. Qu'il faut se ressouvenir du jour du Sabbath dans les autres jours de la semaine & lors que l'on travaille actuellement, afin de le santifier par le rapport des travaux & des actions que l'on fait, comme d'autant de petits sacrifices que l'on doit offrir à la Majesté de Dieu. 2. Que le repos du Sabbath n'est point institué pour demeurer dans l'oisiveté, ny pour passer le temps dans les spectacles, ny dans les jeux, ny dans les divertissemens. 3. Mais pour honorer Dieu plus particulièrement par des actions de religion, par la meditation des choses saintes, & par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres: C'est là ce que l'on appelle santifier le jour du Sabbath. 4. Que c'est un precepte de la loy naturelle d'honorer Dieu, & d'employer quelque temps pour cela: Mais que le jour du Sabbath est seulement d'institution positive pour honorer le repos de Dieu après qu'il eut créé le monde. 5. Que ce precepte n'étant point de la loy naturelle qui est immuable, il a pû être changé, comme en effet il l'a été depuis le Dimanche tenant aujourd'huy, la place du Samedy & du Sabbath.

D
I
C
Vou
to
le
Se
C
Maj
neur
de r
core
ouv
rend
luy
Il
luy-
hon
le ch
tume
leurs
jour
que l
Pren
gard
qu'il
dans

INSTRUCTION VI.

Continuation du même precepte.

Vous travaillerez six jours , & ferez tout ce que vous avez à faire ; mais le septième jour est le jour du repos du Seigneur vôtre Dieu.

CES paroles nous apprennent que ce jour du Sabbath est dédié à la Majesté de Dieu , consacré à son honneur, & destiné à son culte & aux actions de religion. Elles nous enseignent encore qu'il faut cesser de faire tout autre ouvrage , afin que rien n'empêche de rendre à Dieu ce que l'on est obligé de luy rendre par ce precepte.

Il étoit à propos que Dieu indiquât luy-même le jour auquel il vouloit être honoré, de crainte que s'il en eût laissé le choix au peuple, il n'eût suivi la coutume & la façon des Egyptiens dans leurs profanes solennitez. Au reste ce jour est rempli de mysteres , d'où vient que l'Écriture luy donne le nom de signe.

Prenez-garde, dit le texte sacré, à bien garder le jour de mon repos ; parce qu'il est un signe entre moy & vous dans vos generations avenir, afin que

Exod.
31. 13.

Ezech.
20. 12.

234 **EXPLICATION**

» vous scachiez que je suis le Seigneur
 » qui vous sanctifie, & qui vous separe
 » des peuples impurs & souillez par l'i-
 » dolatrie.

Ce jour est donc appellé signe, parce
 qu'il est comme un mémorial de la crea-
 tion de l'Univers. 2. Parce qu'il est un
 monument perpetuel de la delivrance
 miraculeuse du peuple de Dieu de la ser-
 vitude des Egyptiens, comme Dieu

Deut.
5. 15.

» même l'a témoigné en ces termes: Sou-
 » venez-vous que vous avez servi dans
 » l'Egypte, & que le Seigneur vôtre Dieu
 » vous en a retirez par la force de sa main
 » & par la puissance de son bras. C'est
 » pourquoy il vous a commandé de gar-
 » der le jour du Sabbath & de repos. 3. Ce
 jour est appellé signe, parce qu'il est
 signe en effet de deux autres Sabbathis,
 sçavoir du Sabbath spirituel & du Sab-
 bath celeste.

Rom. 6.
4.

Le Sabbath spirituel est ce repos my-
 stique par lequel le vieil homme est
 enseveli avec JESUS - CHRIST par le
 baptême, comme saint Paul nous l'en-
 seigne, afin de resusciter à une nouvelle
 vie, sçavoir, à la vie de la grace, & de
 pouvoir faire des actions de pieté &

Ephes.
2. 8.

» dignes de la vie eternelle: Car il est bien
 » juste, dit le même Apôtre, que ceux qui

DE
 ont
 mien
 chen
 dans
 la v
 rien
 ses d
 Il
 Sabb
 repo
 l'esp
 veuë
 s'app
 Dieu
 ame
 Paul
 pitre
 breu
 Le
 heur
 fero
 de D
 re, l
 jusq
 pisce
 poin
 ge;
 tes l
 M
 seul

DES COMMAND. DE DIEU. 235

ont autrefois été tenebres, soient lu-
 mieres dans le Seigneur, & qu'ils mar-
 chent comme des enfans de lumiere
 dans la sainteté, dans la justice, & dans
 la verité, & qu'ils ne participent en-
 rien aux actions steriles & infructueu-
 ses des tenebres..

Il y a encore une autre espece de
 Sabbath spirituel qui consiste dans un
 repos interieur de l'ame & qui fait que
 l'esprit & le cœur étant degagez de la
 veüe & des affections des creatures,
 s'appliquent uniquement à contempler
 Dieu & à l'aimer. C'est le Sabbath des
 ames saintes & parfaites, dont saint
 Paul fait mention bien au long au cha-
 pitre quatrième de l'Epître aux He-
 breux.

Le Sabbath celeste est la vie bien-
 heureuse dans laquelle nous nous repo-
 serons eternellement en la jouissance
 de Dieu & de tous les biens de la gloi-
 re, le peché étant entierement étouffé
 jusques dans la racine qui est la concu-
 piscence, selon qu'il est écrit : Il n'y aura
 point là de Lion ny de bête de carna-
 ge ; mais il y aura une vie pure, & tou-
 tes les voies en seront saintes.

Mais. quoy ce jour fût sanctifié non
 seulement par la volonté de Dieu qui

„ Isai.
 „ 35. 8.
 „

236 E X P L I C A T I O N

l'avoit particulièrement destiné à son service, mais encore par les merveilles dont nous venons de dire qu'il étoit le memorial & le signe : Il a plu néanmoins à nôtre Seigneur de transferer son culte à un autre jour afin d'ensevelir la Synagogue avec toutes ses ceremonies. Son culte étoit attaché au Sabbath ou samedi qui est le dernier jour de la semaine, & il l'a attaché depuis au Dimanche qui en est le premier.

1. Afin que les Chrétiens n'eussent rien de commun avec les perfides Juifs.

2. Pour honorer la resurrection de nôtre Seigneur qui arriva en ce jour: D'où vient que ce saint jour est appelé Dimanche, c'est à dire le jour du Seigneur: Car encore que tous les jours de la semaine luy appartiennent également, celuy-cy néanmoins luy appartient par un titre special, parce que c'est celuy qui luy a été le plus glorieux de tous à cause de sa glorieuse & triomphante resurrection.

Ce changement n'est pas nouveau; Dieu même l'a fait par les Apôtres, puis que les Apôtres mêmes en font mention : Car saint Jean dit dans l'Apocalypse : Je me trouvoy ravi en esprit un jour de Dimanche, & j'entendis

Apoc.
1. 10.

„
„

DE
derr
te co
me d
le pr
écriv
ordo
vres
étoit
saint
O
avoit
lemn
temp
moit
avoit
les c
ensei
dre
que
jours
Ce
bath
étab
les I
repre
nem
Vier
des a
liere
leur

DES COMMAND. DE DIEU. 237

derriere moy une voix forte & éclatante comme le son d'une trompette qui me disoit : Je suis l'alpha , & l'omega , le premier & le dernier. Et saint Paul écrivant aux Fideles de Corinthe leur ordonne de faire la queste pour les pauvres le premier jour de la semaine, qui étoit le Dimanche, comme l'explique saint Jean Chrysofome.

1. Cor.
16. 2.

Outre le jour du Sabbath les Juifs avoient encore de certaines Fêtes solennelles qui avoient été instituées de temps en temps pour perpetuer la memoire des principales faveurs qu'ils avoient reçûs de la bonté de Dieu. Ils les observoient religieusement, & ils enseignoient à leurs enfans de rendre graces à Dieu des bien-faits que leurs peres avoient reçus en ces jours-là.

Ces Fêtes ont pris fin comme le Sabbath legal ; Mais la sainte Eglise en a étably d'autres en leurs places, sçavoir les Fêtes de nôtre Seigneur qui nous representent les mysteres de sa vie divine humaine, celles de la tres-sainte Vierge, des Apôtres, des Martyrs, & des autres Saints qui ont plus particulièrement éclaté par leurs vertus & par leur sainte vie. Nous sommes obligez

238 EXPLICATION

d'honorer ces Fêtes pour remercier Dieu des graces qu'il a plu à sa bonté de leur faire, & de nous les avoir donnez pour mediateurs auprès de sa divine Majesté.

Vous ne ferez aucun travail en ce jour, là ny vous, ny vôtre fils, ny vôtre fille, ny vôtre serviteur, ny vôtre servante, ny vos bêtes de service, ny les étrangers qui se trouveront dans vos Villes & dans vos maisons,

Nous sommes avertis par ces paroles de ne faire en ce jour aucun ouvrage qui puisse empêcher le culte que nous devons rendre à la Majesté de Dieu. Il est clair que tout œuvre servile est retranché; non que ces sortes de travaux soient mauvais de leur nature, mais parce qu'ils occupent l'esprit, & qu'ils l'empêchent de penser à Dieu, de l'honorer & de le servir, qui est la fin du precepte.

Si ces sortes de travaux sont défendus au jour du Sabbath, beaucoup plus est-il défendu de souiller la sainteté de ce jour par des actions mauvaises & indignes du nom Chrétien, & sur tout par des pechez mortels, qui non seulement empêchent l'esprit de penser

DE
aux c
l'ame
de sa
Il
faire
gloire
ner le
de cou
est pr
blable
Dieu
tant
vres
Il n
soit dé
tains
défaut
& des
d'ama
ne per
que l'
rer un
fosse
Seign
gile;
& les
l'exen
jour d
leur fi
leur

DES COMMAND. DE DIEU. 239

aux choses saintes, mais qui separent l'ame entierement de Dieu, la privant de sa grace & de son amour.

Il n'est pas néanmoins défendu de faire quelque travail qui tourne à la gloire & au culte de Dieu, comme d'orner les Autels, de tapisser les Eglises, de coudre quelque ornement dont l'on est pressé de se servir, & autres semblables qui se faisant par rapport à Dieu & au service du jour, ne sont pas tant des actions serviles que des œuvres de religion.

Il ne faut pas croire non plus qu'il soit défendu par la loy de faire de certains travaux aux jours de Fêtes, par le défaut desquels il arriveroit des pertes & des dommages considerables, comme d'amasser les moissons de crainte qu'elles ne perissent, de soutenir une maison que l'on voit preste de tomber, de retirer un bœuf ou un autre animal d'une fosse où il est tombé, comme nôtre Seigneur nous l'apprend dans l'Evangile; les saints Canons le permettent, Luc. 14. 5. & les Machabées nous en ont donné l'exemple combattant leurs ennemis au jour du Sabbath, parce qu'abusant de 1. Matth. 23. 35. leur simplicité ils prenoient occasion de leur repos de mettre tout à feu & à

sang dans la creance qu'ils ne se défendoient pas.

Au reste par ce precepte il est défendu aux bêtes de service comme sont les bœufs, les asnes, les chevaux de travailler au jour du Sabbath, non qu'elles soient directement sujettes au precepte, & qu'elles soient dignes de récompense si elles y obeissent, ou de punition si elles le transgressent; mais parce que la récompense ou la punition retombe sur ceux à qui elles appartiennent en ce qu'elles ne peuvent agir ny travailler qu'elles ne soient conduites & dirigées par quelque creature raisonnable.

Le sommaire de cette instruction est
 1. Que par ce precepte Dieu a attaché son culte au jour du Sabbath. 2. Que le Sabbath des Juifs aussi-bien que les autres ceremonies de la loy a pris fin par la venuë de JESUS-CHRIST dans le monde. 3. Que le culte du Sabbath a été transféré au Dimanche, ou par les Apôtres, ou par nôtre Seigneur même qui l'a sanctifié par sa triomphante resurreccion. 4. Que pour cette raison ce jour est appelé Dimanche, c'est à dire le jour du Seigneur. 5. Que ce Sabbath ou repos extérieur nous doit faire ressouvenir du Sabbath spirituel

DE
 ruel
 Para
 cœur
 repo
 étifie
 saint
 jours
 vile,
 pure
 péché
 voir
 ler en
 avec
 rieurs

IN

Exp

Hono

afin

pro

vôt

LE

premi

miner

culte

vons.

quer,

DES COMMAND. DE DIEU. 241
rue de l'ame, & du Sabbath eternel du
Paradis, afin de détacher de la terre nos
cœurs & nos pensées. 6. Qu'outre ce
repos du Dimanche, il faut encore san-
ctifier celuy des Fêtes ordonnées par la
sainte Eglise. 7. Que dans ces saints
jours il ne faut faire aucun travail ser-
vile, c'est à dire, entrepris par avarice &
purement pour le gain. 8. Ce qui n'em-
pêche pas qu'après avoir satisfait au de-
voir de Chrétien, on ne puisse travail-
ler en de certaines necessitez pressantes,
avec la permission des Pasteurs & supe-
rieurs Ecclesiastiques.

INSTRUCTION VII.

Explication du quatrième precepte.

*Honorez votre Pere & votre Mere ;
afin que les jours de votre vie soient
prolongez sur la terre que le Seigneur
votre Dieu vous donnera.*

LEs preceptes que nous avons ex-
pliquez jusques icy sont ceux de la
premiere table, c'est à dire, qui se ter-
minent immediatement à Dieu, & au
culte & à l'honneur que nous luy de-
vons. Ceux qui nous restent à expli-
quer, sont de la seconde table, & ils

L

242 **EXPLICATION**

regardent immédiatement le prochain ;
 quoy qu'ils se terminent aussi à Dieu
 comme à leur fin dernière : Car encore
 que nous soions obligés d'aimer nôtre
 prochain, nous ne le devons néanmoins
 aimer que pour Dieu.

Matth.
 22. 39.

» C'est pourquoy nôtre Seigneur nous
 » dit en saint Matthieu : Le commande-
 » ment d'aimer Dieu, est le premier & le
 » plus grand de tous les preceptes : Le
 » second luy est semblable : Vous aime-
 » rez vôtre prochain comme vous-même :
 » De ces deux commandemens dépen-
 » dent toute la loy & les Prophetes.

1. Joan.
 4. 20.

» Ce precepte & les autres qui suivent
 » sont les signes & les marques par les-
 » quelles on peut connoître si l'on aime
 » Dieu : Car comme dit saint Jean, Celuy
 » qui n'aime pas son frere qu'il voit tous
 » les jours ; comment pourra-t'il aimer
 » Dieu qu'il ne voit pas ? Si quelqu'un
 » dit : J'aime mon frere , & qu'il haïsse
 » son frere , c'est un menteur. Et nous
 » avons reçu ce commandement de Dieu,
 » que celuy qui aime Dieu , doit aussi
 » aimer son frere. De la même maniere
 » l'on peut dire : Si nous n'aimons & n'hon-
 » orons pas nos parens , que la nature
 » même nous oblige d'aimer & d'hono-
 » rer, & que nous avons continuellement

D
 dev
 nou
 ron
 cho
 cet
 que
 Il
 ma
 deu
 dor
 deu
 tab
 reg
 Et l
 qui
 de c
 mes
 M
 Me
 ceu
 à q
 gat
 con
 leu
 sçav
 & l
 N
 dre
 nen
 Die

DES COMMAND. DE DIEU. 243

devant les yeux , comment pourrons-nous dire que nous aimons & honorons Dieu Createur & Pere de toutes choses que nous ne pouvons voir en cette vie & que nous ne connoissons que par la Foy ?

Il faut donc sçavoir que tous les commandemens de Dieu sont divisez en deux tables , c'est à dire , que Dieu les donnant à Moïse ils étoient écrits sur deux tables differentes. La premiere table contenoit les trois premiers qui regardent Dieu, son culte & son amour. Et la seconde contenoit les sept autres qui regardent le prochain & les devoirs de charité & de justice que nous sommes obligez de luy rendre.

Mais parce que nos Peres & nos Meres sont nos premiers prochains, & ceux qui nous touchent de plus près & à qui nous avons de plus étroites obligations , le premier precepte de la seconde table nous oblige justement à leur rendre ce que nous leur devons , sçavoir l'amour, l'honneur, le respect, & l'obeïssance.

Nous sommes obligez de leur rendre ces devoirs parce qu'ils nous tiennent la place de Dieu, c'est à dire que Dieu s'est servi d'eux pour nous donner

l'être & la vie : C'est par leur moyen que Dieu nous a donné une ame spirituelle & raisonnable : C'est par leur soin que nous avons reçu le saint baptême & que nous avons eü entrée dans l'Eglise Catholique , Apostolique & Romaine. C'est par leur diligence que nous avons eu une bonne & sainte education ; que nous avons été instruits dans les principes de la religion, formez aux bonnes mœurs , elevez dans les sciences , civilisez pour la société humaine, & mis en état de passer honnêtement cette vie & de faire des œuvres dignes du salut éternel.

Toutes ces obligations meritent bien que nous honorions nos parens. Où il faut remarquer qu'encore que nous les devons aimer & les craindre , le precepte néanmoins ne dit pas : vous aimez ou vous craignez vôtre Pere & vôtre Mere , mais vous les honorerez. La raison est qu'on les peut aimer sans les craindre , & les craindre sans les aimer ; mais quand l'honneur est sincere & qu'il procede du fond du cœur il enferme l'amour & la crainte, & ainsi quand l'on honore comme il faut son Pere & sa Mere , on les aime & on les craint tout ensemble,

DE

Or

lors c

l'on

comm

il dit

mens

point

ce m

sur v

orner

quant

même

sez à

tres-j

chose

en tou

c'est u

gneur

reman

les sai

qu'Isa

sture d

une fin

son Pe

point

voit in

poster

Mai

comme

parens

DES COMMAND. DE DIEU. 245

Or l'on honore son Pere & sa Mere, lors qu'on leur rend l'obeissance & que l'on se gouverne selon leur volonté, comme le Sage nous l'apprend quand il dit : Mon Fils , écoutez les enseignemens de vôtre Pere , & ne rejetez point les conseils de vôtre Mere : parce que moi en les graces paroîtront jusques sur vôtre vilage , & vôtre obeissance ornera vôtre col comme un riche carquant. Saint Paul recommande cette même obeissance : Enfans, dit-il, obeïsez à vos parens , parce que cela est tres-juste. Il repete ailleurs la même chose : Enfans obeïsez à vos parens en toutes choses selon Dieu, parce que c'est une chose tres-agreable au Seigneur. Nous avons des exemples tres-remarquables de cette obeissance dans les saints Patriarches : Car nous lisons qu'Isaac se laissa lier , & se mit en posture d'être sacrifié avec une douceur & une simplicité merveilleuse pour obeïr à son Pere. Et les Rechabites ne buvoient point de vin, parce que leur Pere l'avoit interdit à sa famille & à toute sa posterité.

Prov.

1. 8.

Eph. 6.

1.

Coloss.

3. 20.

Gen. 22.

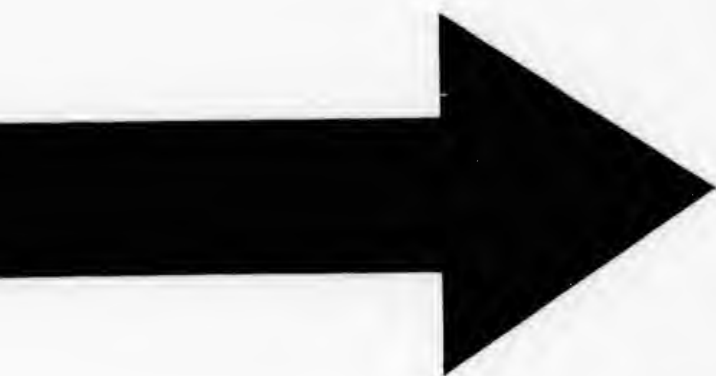
9.

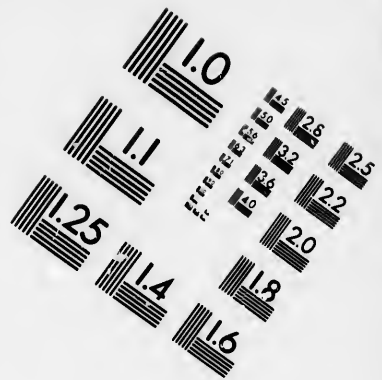
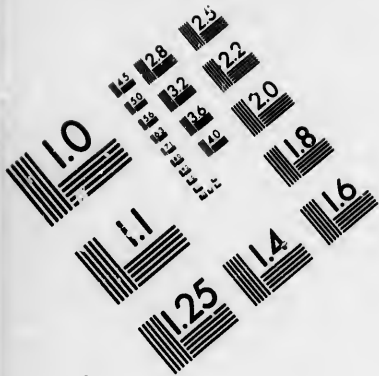
Hierem.

35. 7.

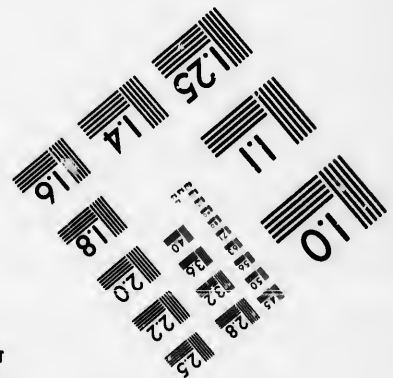
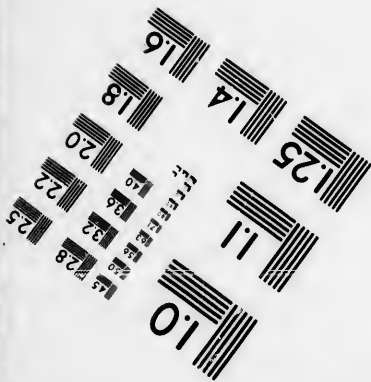
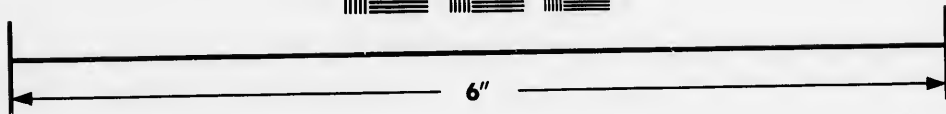
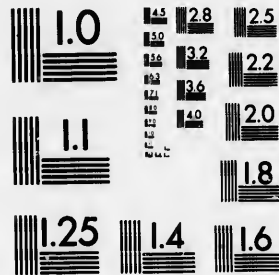
Mais il faut remarquer que saint Paul commandant aux enfans d'obeïr à leurs parens en toutes choses , il ajoute :







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
16
17
18
19
20
22
25

10
11
12
13
14
15
16
17
18

246 EXPLICATION

selon Dieu ; Il veut dire que si les Peres & les Meres commandoient à leurs enfans quelque chose qui fût contre les commandemens de Dieu , les enfans ne doivent pas leur obeir, car il est écrit qu'il faut plutôt obeir à Dieu qu'aux hommes quels qu'ils soient. La raison est que Dieu est nôtre premier & nôtre veritable Pere , parce que luy seul est l'autheur de nôtre ame, & si nous tenons nôtre corps de nos parens , Dieu s'est servi d'eux pour nous le donner : D'où il s'ensuit que nous sommes infiniment plus obligez d'obeir à Dieu qu'à nos parens quand ils nous commandent quelque chose contre ses divins preceptes.

Il s'ensuit de ce principé que quand Dieu attire les enfans à son service, les parens ne doivent pas s'y opposer ; & s'il n'y a des raisons naturelles & tres-fortes, les enfans ne doivent pas leur obeir ; car voici comme parle nôtre

Act. 5. 19. & 4. 19.

Luc. 16. 26.

Matth. 10. 37.

Seigneur dans l'Evangile : Si quelqu'un vient à moy , & qu'il ne haïsse pas son Pere , sa Mere, sa femme , ses enfans , ses freres, ses sœurs , & même sa propre vie , il ne peut être mon Disciple. Et il dit ailleurs : Si quelqu'un aime son Pere & sa Mere plus que moy , il n'est pas digne de moy. Et aiant com-

DES COMMAND. DE DIEU. 247

mandé à un jeune homme de le suivre, ce jeune homme le pria de trouver bon qu'il allât premierement ensevelir son Pere qui venoit de mourir : à quoy nôtre divin Maître répondit : Laissez les morts, c'est à dire les gens du siecle, ensevelir leurs morts. "Matth. 8. 22."

L'on honore encore les Peres & les Meres, quand on leur donne secours dans leurs necessitez, comme nôtre Seigneur le prouva clairement aux Phariſiens en ces termes : Pourquoi violez-vous les Commandemens de Dieu pour garder vos traditions ? Car Dieu a fait ce commandement : Honorez vôtre Pere & vôtre Mere ; & encore cet autre : Que celuy qui outragera de paroles son Pere ou sa Mere, soit puni de mort. Cependant vous dites : Quiconque dira à son Pere ou à sa Mere : Tout don que je fais à Dieu vous est utile, il satisfait à la loy ; encore qu'après cela il n'honore & n'assiste point son Pere ou sa Mere ; & ainsi vous avez rendu inutile le commandement de Dieu par vôtre tradition. "Matth. 15. 4."

L'on honore encore son Pere & sa Mere, leur parlant avec respect, se montrant reconnoissant de leurs peines & de leurs soins, faisant des prieres

248 EXPLICATION

Gen. 9.
22. pour eux , parlant toujours d'eux en bonne part , & s'ils ont des défauts les couvrant tant qu'il est possible , mieux que ne fit le miserable Cam , qui pour s'être mocqué de son Pere attira la malediction sur luy & sur sa posterité.

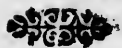
L'on doit particulièrement l'honneur & le service aux parens lors qu'ils sont tombez dans quelques maladies , dans l'impuissance , dans l'indigence , dans l'infirmité ; donnant ordre que leurs necessitez ne leur manquent point , & qu'ils ne soient point abandonnez , sur tout qu'ils reçoivent le Sacrement de Confession & les autres : Et enfin qu'ils meurent chrétiennement en nôtre Seigneur.

Enfin on les doit honorer après leur mort les faisant inhumer honorablement selon leur qualité ; faisant faire des prieres & dire des Messes pour le repos de leurs ames , faisant des aumônes pour racheter leurs pechez , & enfin accomplissant religieusement leurs dernieres volontez.

Il nous reste encore quelque chose à dire sur cette matiere mais je le remets à la prochaine instruction , abregeant seulement icy ce que je viens d'expliquer plus au long. 1. Que les Comman-

DES COMMAND. DE DIEU. 249

deus de Dieu sont divisez en deux tables dont la premiere contient nos devoirs au regard de Dieu, & la seconde nos obligations au regard du prochain. 2. Que nos parens sont nos premiers prochains & par consequent que nous les devons preferer à tous dans nos devoirs d'amour, d'honneur & de respect. 3. Que l'amour du prochain est une marque de l'amour que nous portons à Dieu, & que l'on ne peut dire avec verité que l'on aime Dieu quand on n'aime pas le prochain. 4. Que les soins & les travaux que nos Peres & nos Meres ont pris pour nous meritent bien que nous les honorions. 5. Qu'on leur doit l'obeissance quand ils ne commandent rien contre Dieu, le secours dans leurs necessitez tant corporelles que spirituelles, le respect à leurs personnes durant leur vie, & à leur memoire après leur mort, & enfin la fidelité à leurs ordres & sur tout à leurs dernieres volontez.



INSTRUCTION VIII.

Continuation du même précepte.

ENcore que ce précepte ne nous oblige directement qu'à honorer nos Peres & nos Meres ; il s'étend néanmoins plus loing , & nous engage à honorer tous ceux qui sont élevez en dignité & qui ont quelque chose de l'autorité de Pere, comme sont les Prelats & Superieurs Ecclesiastiques , les Rois, les Magistrats, les Precepteurs ou Pedagogues , les Maîtres, les Tuteurs , les Vieillards & anciens.

L'on doit donc 1. honorer les Evêques , les Pasteurs, les Prêtres, parce qu'ils sont en quelque façon nos Peres, comme saint Paul nous l'apprend écrivant aux Corinthiens : Je ne vous écris point, dit-il, ces choses pour vous faire de la confusion , mais seulement pour vous donner un avis, comme à mes enfans tres-chers : C'est le nom que je vous donne : car quand vous auriez dix mille Maîtres en JESUS-CHRIST, vous n'avez pas néanmoins plusieurs Peres, puisque c'est moy qui vous ay engendrez en JESUS-CHRIST par la

1. Cor.

4 14.

VIII.

cepte.

ne nous
à honorer
il s'étend
us engagé
nt élevez
que chose
e sont les
astiques,
cepteurs
les Tu-
ns.

les Evê-
es, parcé
os Peres,
end écri-
ous écri-
ous faire
ent pour
mes en-
n que je
riez dix
RIST,
lusieurs
vous ay
r par la

DES COMMAND. DE DIEU. 251
 predication de l'Evangile. Puisque les
 Prelats & les Prêtres nous tiennent lieu
 de Peres nous les devons honorer en
 cette qualité, sur tout le souverain Pon-
 tife qui est le Pere des Peres & des au-
 tres Pasteurs : Et encore ceux que Dieu
 nous a plus particulièrement donnez
 pour être nos Superieurs & nos Peres
 spirituels. Saint Paul nous l'apprend 1^{re} Tim. 5. 17.
 quand il dit, que les Prêtres qui gou-
 vernent bien, meritent un double hon-
 neur, particulièrement parce qu'ils tra-
 vaillent à la predication de la parole
 de Dieu & à instruire les peuples. Et il
 dit dans l'Epître aux Hebreux : Obeis- Hebr. 13. 17.
 sez à vos Superieurs & demeurez sou-
 mis à leur conduite, parce qu'ils veil-
 lent sur vous comme étant obligez à
 rendre un jour compte de vos ames.
 Que si quelques-uns, comme il arrive
 quelquefois, n'étoient pas des mieux
 reglez en leur vie, cela ne nous exempte
 pas de l'obligation que nous avons de
 les honorer : Car il ne faut pas regar-
 der les défauts de la personne, mais le
 merite & l'excellence de l'autorité que
 Dieu a mis dans la personne. D'où Matth. 23. 23.
 vient que nôtre Seigneur dit : Les Scri-
 bes & les Pharisiens sont assis sur la
 chaise de Moÿse ; C'est pourquoy ob-

252. EXPLICATION

» servez & faites ce qu'ils vous disent,
 » mais ne faites pas ce qu'ils font : car
 » ils disent bien, mais ils ne font pas ce
 » qu'ils disent.

2. Il faut honorer les Rois, les Princes,
 les Gouverneurs, les Juges, les Magi-
 strats & ceux qui sont élevez en quelque
 semblable dignité. Saint Pierre l'ordon-
 ne ainsi : Soiez soumis, dit-il, pour l'a-
 mour de Dieu à tout homme qui a du
 pouvoir sur vous, soit au Roy comme
 au souverain ; soit aux Gouverneurs,
 comme à ceux qui sont envoyez de sa
 part, pour punir ceux qui font mal, &
 pour traiter favorablement ceux qui
 font bien. Saint Paul ne se contente
 pas de nous prescrire ce devoir ; il en
 ajoute la raison disant qu'ils tiennent la
 place de Dieu, & qu'ils gouvernent par
 son autorité ; voici comme il parle :
 Que toute personne soit soumise aux
 puissances Superieures, car il n'y a
 point de puissance qui ne vienne de
 Dieu, & c'est luy qui a ordonné celles
 qui sont sur la terre. C'est pourquoy ce-
 luy qui s'oppose aux puissances resiste à
 l'ordre de Dieu ; & ceux qui y resistent
 attirent la condamnation sur eux-mê-
 mes : Car les Princes ne sont point à
 craindre lors qu'on ne fait que de bon-

1. Pet.

2. 13.

Rom.

13. 1.

DES COMMAND. DE DIEU. 253

nes actions, mais seulement lors qu'on en fait de mauvaises. Voulez-vous ne point craindre les Puissances, faites bien & elles vous seront favorables. Le Prince est le Ministre de Dieu pour vous favoriser dans le bien. Que si vous faites mal, vous avez sujet de craindre, car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée: Il est le Ministre de Dieu pour executer sa vengeance et punissant celuy qui fait mal. Il est donc nécessaire de vous y soumettre, non seulement par la crainte du châtement, mais aussi par le devoir de la conscience. C'est pour cette raison que vous payez le tribut aux Princes, parce qu'ils sont les Ministres de Dieu, étant occupez sans cesse aux fonctions de ce ministère. Rendez donc à chacun ce qui luy est dû; le tribut à qui vous devez le tribut, & l'honneur à qui vous devez l'honneur.

3. Les serviteurs doivent aussi honorer leurs Maîtres les regardant comme Peres. C'est ainsi que les serviteurs de Naaman le Syrien l'appelloient leur Pere; comme nous lisons au quatrième Livre des Rois. Parce qu'en effet les Maîtres doivent toujours se souvenir qu'ils ne sont point d'une nature plus

4 Reg.
5. 13.

relevée que leurs serviteurs & leurs domestiques, & ainsi qu'ils doivent plutôt les gouverner en Peres qu'en Maîtres.

Ephes.
6. 5.

Voicy comme saint Paul veut qu'on les
 » honore : Vous serviteurs obeïſſez à
 » ceux qui ſont vos Maîtres ſelon la chair
 » avec crainte & avec reſpect , dans la
 » ſimplicité de vôtre cœur, comme vous
 » feriez à JESUS-CHRIST même. Ne
 » les ſervez pas ſeulement lors qu'ils ont
 » l'œil ſur vous , comme ſi vous ne pen-
 » ſiez qu'à plaire aux hommes ; mais fai-
 » ſant de bon cœur la volonté de Dieu ,
 » comme étant ſerviteurs de JESUS-
 » CHRIST : Et ſervez les avec affection
 » regardant en eux le Seigneur & non
 » les hommes. Et vous Maîtres , témoi-
 » gnez de même de l'affection à vos ſer-
 » viteurs. Et afin que les ſerviteurs ne
 » s'excusent point ſur la mauvaiſe hu-
 » meur de leurs Maîtres, voici ce que dit

1. Pet.
2. 18.

l'Apôtre ſaint Pierre : Serviteurs ſoiez
 » ſoumis à vos Maîtres avec toute ſorte
 » de reſpect & de crainte, non ſeulement
 » à ceux qui ſont bons & doux, mais en-
 » core à ceux qui ſont rudes & fâcheux.

4. L'on doit honorer ceux à la foy ,
 à la probité & aux ſoins deſquels l'on
 eſt en quelque façon que ce ſoit recom-
 mandé. Comme aux Tuteurs qui nous

I
 tie
 de
 de
 mi
 A
 ſoi
 éle
 bon
 diſc
 étoi
 phe
 5. l
 les
 nos
 de b
 nou
 Lev
 blan
 viei
 gner
 l'ore
 V
 du p
 il no
 natu
 oblig
 ſervi
 Dieu
 l'obe
 man

DES COMMAND. DE DIEU. 255

tiennent lieu de Peres, & qui ont soin de nous & de tout ce qui nous regarde après la mort de ceux qui nous ont mis au monde.

Aux Maîtres & Precepteurs qui ont soin de nôtre education, & qui nous élèvent dans les sciences & dans les bonnes mœurs. C'est en ce sens que les disciples de Samuël, d'Helie, & d'Elisée étoient appellez les enfans des Prophetes.

1. Reg

10. 5.

4. Reg. 2.

3. & 6. 1.

5. Enfin il faut honorer les vieillards & les anciens, qui sont en quelque façon nos Peres, parce qu'ils nous devancent de beaucoup en âge. L'écriture Sainte nous l'ordonne en beaucoup d'endroits: Levez-vous, dit-elle, devant les têtes blanches, & honorez la personne des vieillards: & honorez en eux le Seigneur vôtre Dieu. C'est moy qui vous l'ordonne, dit le Seigneur.

cc Levit.

cc 19. 32.

cc

cc

cc

Voilà jusqu'où s'étend l'obligation du precepte que nous expliquons; Mais il nous faut revenir au sens propre & naturel des paroles, qui est de nous obliger à honorer ceux dont Dieu s'est servi pour nous donner l'être. Comme Dieu ne laisse point sans recompense l'obeissance que l'on rend à ses commandemens, il ajoute ces paroles à

celuy qu'il nous fait d'honorer nos
Peres & nos Meres.

*Afin que vos jours soient prolongez sur
la terre que le Seigneur vous donnera.*

Job. 3. 3.
10. 1.
Phil. 1.
23.

Car encore que la vie presente soit
sujete à tant d'afflictions & de miseres
& que les Saints mêmes, comme Job,
David, & S. Paul aient quelquefois desiré
d'en être delivrez, c'est neanmoins un
bien-fait de la bonté de Dieu qui don-
ne le temps & les moiens de faire peni-
tence, de le servir, de faire de bonnes
œuvres, & de meriter quelque haut
degré de gloire dans le Ciel, ce qui ne
se peut plus faire après cette vie que
le temps de meriter est passé. C'est
pourquoy Dieu ne promet pas simple-
ment une longue vie, mais il la promet
bonne, tranquille, & propre à faire des
œuvres dignes de la vie eternelle: parce

Deut. 5. 16.

» que Dieu n'a pas seulement dit: Hono-
» rez vôtres Peres & vôtres Mères afin que
» vôtres vies soient longues, mais il ajoute:
» & afin qu'elle soit bonne & heureuse
» sur la terre que le Seigneur vôtres Dieux
» vous donnera. Saint Paul repete la
même chose écrivant au Fideles d'E-
phese.

Ephes. 6.
3.

Il est vrai neanmoins qu'il arrive

D
affe
& c
Me
obli
jeun
grac
par
bon
ils f
un
vie
men
Co
ben
leur
re p
mal
desh
beiff
Celu
sa M
celu
Pere
deme
moir
les t
arra
que
doul
mett
s'affé

N
horer nos

longez sur
donnera:

ente soit
de miseres
omme Job,
fois desiré
moins un
u qui don-
faire peni-
le bonnes
que haut
ce qui ne
e vie que
sé. C'est
as simple-
la promer
à faire des
elle: parce
it: Hono-
e afin que
il ajoute:
heureuse
ôtre Dieu
repete la
eles. d'E-
il arrive:

DES COMMAND. DE DIEU. 257
assez souvent que les enfans bien nez
& qui honorent leurs Peres & leurs
Meres autant que Dieu & la nature les
obligent, meurent dans la fleur de leur
jeunesse. C'est pour eux un coup de
grace, & Dieu en use ainsi mais c'est
par un effet incomprehensible de sa
bonté, qui prevenant les occasions où
ils se pourroient perdre, les prend dans
un état où il les trouve dignes de la
vie eternelle, qui vaut mieux infini-
ment que celle de ce monde.

Comme Dieu promet des graces & des
benedictions aux enfans qui honorent
leur Pere & leur Mere, il est au contrai-
re presque incroyable de combien de
maledictions il menace ceux qui les
deshonorent & qui leur refusent l'o-
beissance & le respect qui leur est dû.
Celuy, dit-il, qui maudit son Pere ou
sa Mere, qu'il soit puni de mort. Que
celuy qui cause de l'affliction à son
Pere, & qui a de l'aversion de sa Mere,
demeure sans posterité, & que sa me-
moire demeure éteinte & ensevelie dans
les tenebres. Que les Corbeaux aillent
arracher les yeux de celuy qui se moc-
que de son Pere, & qui méprise les
douleurs que sa Mere a souffertes en le
mettant au monde: Que les Aigles
s'assemblent pour le devorer.

Exod.
22. 26.

Prov.
29. 26.

Prov.
30. 17.

258 **EXPLICATION**

Mais comme la loy de Dieu oblige les enfans d'honorer leurs Peres & leurs Meres, de leur obeir & de leur rendre service; les Peres & les Meres sont obligez de leur part d'avoir un grand soin de leurs enfans, & de faire leur possible pour les élever dans les sciences, dans la pieté & dans les bonnes mœurs. Sur tout ils sont obligez de leur donner de bons exemples & de ne rien faire en leur presence qui ne merite d'être imité: Car il arrive ordinairement que quand les enfans sont separez de leurs parens; ils font ce qu'ils leur ont veu faire, soit pour les mœurs, soit pour la conduite de leur famille.

Que les Peres n'irritent point leurs enfans mal à propos & par leur humeur rude & fâcheuse selon le conseil de saint Paul: Peres, dit-il, n'irritez point vos enfans, de peur qu'ils ne tombent dans l'abattement. Et ailleurs:

Et vous, Peres, n'irritez point vos enfans, mais ayez soin de les bien élever en les corrigeant & les instruisant selon Dieu. C'est à dire si vos enfans font des fautes, corrigez-les non par l'emportement de votre passion, ou avec la severité d'un Maître, mais selon la volonté de Dieu & avec l'amour & la douceur d'un Pere.

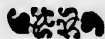
Coloff.,
3. 2.

Ephes.
6. 4.

DE
En
dire
moi
cept
roit
lats
spiri
Gou
3. Le
ense
que
Cur
Pere
7. C
des
rent
nace
lédic
ne l
est d
obli
Mer
font
les é
dans
pare

DES COMMAND. DE DIEU. 259

Encore que tout ce que je viens de dire soit fort clair, j'ajoutéray néanmoins en forme d'abregé que ce precepte aiant plus d'étendue qu'il ne paroît d'abord, il faut honorer 1. Les Prelats de l'Eglise, les Prêtres, nos Peres spirituels. 2. Les Rois, les Princes, les Gouverneurs, les Juges, les Magistrats. 3. Les Maîtres ou Precepteurs qui nous enseignent. 4. Les Maîtres ou Seigneurs que nous servons. 5. Les Tuteurs ou Curateurs qui nous tiennent lieu de Peres. 6. Les Vieillards & les anciens. 7. Que comme Dieu promet de grandes benedictions aux enfans qui honorent & respectent leurs parens; il menace au contraire d'une infinité de maledictions ceux qui les méprisent & qui ne leur rendent pas l'honneur qui leur est dû. 8. Que comme les enfans sont obligez d'honorer leur Pere & leur Mere : de même les Peres & les Meres sont obligez d'aimer leurs enfans & de les élever dans la crainte de Dieu & dans les bonnes mœurs tant par leurs paroles que par leurs exemples.



INSTRUCTION IX.

Explication du cinquième precepte.

Vous ne tuerez point.

CE precepte étant bien entendu & saintement pratiqué, il faut espérer que les hommes seront parfaitement unis ensemble, & que vivant dans l'union & dans la concorde selon le dessein de Dieu, ils auront pour récompense l'honneur que nôtre Seigneur a promis à ceux qui aiment la paix quand il a dit : Bien-heureux sont les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfans de Dieu.

Math
9. 9. f

La nécessité de ce precepte est si grande pour l'entretien de la paix parmi les hommes & pour la conservation même de leur vie, qu'une des premières loix que Dieu leur imposa après le deluge fut de leur défendre l'homicide : Je demanderay raison, dit-il, non seulement aux hommes, mais encore aux bêtes de vôtre sang qu'ils auront répandu, & dont l'effusion vous aura fait perdre la vie. Quiconque aura répandu le sang d'un homme, son sang sera pareillement répandu, d'autant

Gen. 9. 5.

D
que
Die
C
l'ho
bler
assur
fort
pou
dése
gne
nou
par
nou
virt
par
la ch
serv
de f
les d
en r
telli
d'en
O
fend
rien
poin
qu'il
Car
s'en
sequ

precepte.

nt.

entendu &

l faut espe-

e parfaite-

que vivant

corde selon

nt pour re-

nôtre Sei-

aiment la

reux sont

eront ap-

est si gran-

aix parmi

servation

es premie-

a après le

l'homici-

it-il, non

is encore

ls. auront

vous aura

e aura ré-

son sang

dautant

DES COMMAND. DE DIEU. 261
que l'homme a été fait à l'image de " Dieu. "

Comme c'est une chose douce à l'homme d'apprendre qu'on ne troublera point sa paix & que sa vie est en assurance, ce luy doit être une chose fort agreable de sçavoir que Dieu y a pourveu par un precepte formel qui défend qu'on ne le tue : Car nôtre Seigneur expliquant ce commandement nous a fait entendre qu'il contient deux parties ; la premiere par laquelle il nous défend de tuer ; l'autre qui est virtuellement enfermée en celle-là, par laquelle il nous ordonne d'avoir de la charité pour nos ennemis, de conserver la paix avec tout le monde, & de supporter avec charité & patience les défauts du prochain au lieu de nous en rebuter, & d'en prendre la bonne intelligence que nous sommes obligez d'entretenir avec luy.

Matth.
5. 2. 2

Col. 3. 8.

Or encore que le precepte nous défende en termes généraux de tuer sans rien dire davantage : Vous ne tuerez point ; il ne faut pas croire néanmoins qu'il soit défendu de tuer des animaux : Car comme il est permis à l'homme de s'en nourrir, il luy est permis par consequent de les prendre & d'en disposer

262 EXPLICATION

à sa volonté. C'est l'explication que saint Augustin donne à ces paroles. Quand nous entendons, dit-il, ces paroles : Vous ne tuerez point, il ne faut pas s'imaginer qu'elles s'entendent des plantes & des arbres, car ils n'ont point de sentiment ; ny des bêtes & des animaux sans raison, parce qu'ils n'ont point de société avec nous.

Par ce precepte il n'est point défendu aux Juges & aux Magistrats de condamner à mort les criminels. Ces sortes d'homicides ne leur sont point imputez à peché, mais plutôt ils pecheroient de ne les pas faire ou de les empêcher : parce qu'ils n'ont l'administration de la justice que pour protéger les innocens & pour punir les coupables. S'ils n'arrétoient les cours du mal, ils pecheroient contre le devoir de leurs charges, & ils seroient eux-mêmes responsables des crimes que commettraient les criminels qu'ils n'auroient pas punis. Ils ne font donc rien contre le precepte qui défend de tuer, mais plutôt ils le pratiquent parfaitement, puisque par la justice qu'ils exercent ils empêchent qu'on ne tuë, & qu'ils mettent tout le monde en sûreté de leur vie. C'est pourquoy le Prophete

ON
cation que
es paroles.
-il, ces pa-
, il ne faut
tendent des
n'ont point
& des ani-
qu'ils n'ont

int défendu
ts de con-
s. Ces for-
point im-
ils peche-
de les em-
administra-
protéger les
coupables.
du mal, ils
ir de leurs
mêmes res-
commet-
n'auroient
rien contre
uer, mais
aitement,
s exercent
, & qu'ils
sûreté de
Prophete

DES COMMAND. DE DIEU. 263

disoit : Dés le matin je condamnois à Psal. 100. 8.
mort tous les criminels de mon Roiau-
me, afin de chasser de la cité du Sei-
gneur tous ceux qui commettent de
l'iniquité.

“
“
Ceux-là encore ne pechent point qui
donnent la mort à leurs ennemis dans
une guerre juste, pourveu qu'ils ne le
fassent point par un esprit de cupidité,
de cruauté ou de haine; mais seulement
pour obeir au Prince, & pour la con-
servation de la Patrie & du bien pu-
blic.

Il en est de même de ceux à qui Dieu
commande de donner la mort à quel-
qu'un ou pour établir sa gloire, ou pour
la venger. Ainsi Abraham n'eût point
peché s'il eût donné la mort à son fils,
comme il luy avoit été commandé: Et Exod: 32. 26.
les enfans de Levi ne pecherent point
lorsque transportez de zele ils mirent
à mort vingt mille personnes du peuple
de Dieu en un seul jour. D'où vient
que Moïse qui les avoit excitez à cette
expedition & qui marchoit à la tête,
loua leur zele & leur dit : Ibid. 29. Scachez
que vous avez aujourd'huy consacré
vos mains au Seigneur.

“
“
Celuy-là ne peche point contre ce
precepte qui tué ou offense un autre.

Deut. 19. 5. » accident & sans y penser, selon qu'il est
 » écrit dans le Deuteronomie : Celuy qui
 » blesse son prochain par ignorance, en
 » sorte qu'il est constant qu'il n'avoit ny
 » hier ny auparavant nulle haine contre
 » luy, mais qu'ils sont sortis ensemble
 » simplement & à la bonne foy pour aller
 » couper du bois dans la Forest, ou en
 » coupant du bois la coignée luy est
 » échappée de la main, ou le fer est sorti
 » du manche qui est allé frapper son ami
 » qui en est mort, il se retirera dans une
 » des Villes de refuge où il sera en assu-
 » rance de sa vie.

Dans ce cas neanmoins il peut y avoir
 du peché en deux manieres. 1. Si celuy
 qui tuë se conduisoit negligemment &
 n'ayant pas sur foy la circonspection &
 l'attention qu'un homme raisonnable
 doit avoir. 2. Si celuy qui donne la
 mort la donne en faisant quelque action
 illicite : comme si en se divertissant il
 donnoit un coup de pied ou un coup de
 poing à une femme enceinte d'où sui-
 vroit l'avortement : Celuy-là seroit cou-
 pable de la mort de l'enfant ; car en-
 core qu'il le fit mourir contre son inten-
 tion, & peut-estre même avec bien de
 la douleur, il ne luy étoit pas permis
 de frapper la Mere non pas même par
 divertissement. Si

to
do
ob
po
pa
tre
ton
qui
pou
div
tue
hon
stic
une
qu'
bra
s. Bl
& p
les e

I
C
N
d'hon
à pec
celle.

DES COMMAND. DE DIEU. 265

Si quelqu'un étant attaqué se mettoit en défense, & qu'en se défendant il donnât la mort à son agresseur non-obstant tout le soin qu'il auroit pu apporter pour ne le pas tuer, il ne seroit pas criminel & ne pécheroit point contre ce precepte. Voila les cas qui ne tombent point sous le commandement qui défend de tuer. 1. Tuer des animaux pour se nourrir, & quelquefois pour son divertissement comme sont ceux qui entrent à la chasse. 2. Faire mourir des hommes criminels par l'ordre de la justice. 3. Tuer les ennemis de l'Etat dans une guerre juste. 4. Oter la vie à quelqu'un par l'ordre de Dieu comme Abraham eut ordre de l'ôter à son fils. 5. Blessé ou tuer quelqu'un par accident & par hazard contre sa volonté, sauf les exceptions que nous avons faites.

INSTRUCTION X.

Continuation du même precepte.

Nous avons rapporté dans l'instruction précédente les especes d'homicide qui ne sont point imputez à peché : Nous ferons mention en celle-cy de ceux qui sont criminels

M

& qui sont défendus par le precepte.

Je diray donc en un mot que tout homicide qui se commet par une autorité privée est défendu absolument & qu'il doit être puni si on le commet. C'est pourquoy les homicides que nous avons rapportez ne sont pas imputez à peché parce qu'ils ne se font pas par l'autorité privée de ceux qui les commettent. Les criminels qui sont condamnés au supplice sont exécutez par l'autorité de la justice & des loix publiques : Les homicides qui se font dans une guerre juste & legitime, se font par l'autorité du Prince : ceux qui se font à son corps défendant, se font par l'autorité de la loy commune & naturelle : Ceux qui se commettent par accident & contre la volonté de celuy qui les commet, se font par l'ordre de la providence qui l'a ainsi déterminé : Ceux enfin qui s'exécutent par l'ordre de Dieu, comme celuy qu'Abraham étoit sur le point d'exécuter, se font par l'autorité du premier Etre qui peut disposer de nos vies comme il luy plaît sans nous faire aucune injustice. Mais quand un homme donne la mort à un autre de son propre mouvement, & sans être autorisé d'aucune autre loy

N
recepte.
que tout
une auto-
ument &
commet.
que nous
imputez
pas par
les com-
font con-
citez par
oix publi-
font dans
font par
ui se font
t. par l'au-
naturelle:
accident
y qui les
de la pro-
né : Ceux
ordre de
ham étoit
font par
i peut dis-
luy plaît
ice. Mais
mort à un
ment, &
autre loy

DES COMMAND. DE DIEU. 267
que de celle de sa passion, il se rend
coupable du peché d'homicide.

Si l'on considere le precepte par rap-
port à ceux qui peuvent commettre
l'homicide, nul n'est exempt de l'obli-
gation de le garder. Les Rois & les
Sujets, les grands & les petits, les ri-
ches & les pauvres, les Maîtres & les es-
claves, les Peres & les enfans, les hom-
mes & les femmes sont également obli-
gez d'éviter l'homicide, & de tenir leurs
mains nettes du sang de leur prochain.

Mais si l'on prend le precepte par
rapport à ceux qui peuvent être tuez,
il est favorable à tous; & il n'est point
d'homme, pour basse & méprisable que
soit sa condition, qui ne soit, s'il faut
ainsi parler sous sa protection, & sa sau-
vegarde; car il défend absolument &
sans exception de tuer qui que ce soit.

Ce precepte est même favorable à un
chacun, en ce qu'il ne luy est pas moins
défendu de se tuer soy-même que de
tuer les autres.: Car comme nul n'a le
pouvoir de se donner la vie quand il
ne l'a pas, nul aussi n'a le droit de se
l'ôter quand il la possède. C'est pour-
quoy la loy divine ne dit pas: vous ne
tuerez point les autres ou vous ne
tuerez point vôtre prochain; mais elle

dit absolument : Vous ne tuerez point.

Or on ne commet pas seulement l'ho-
micide en ôtant la vie à un homme, mais
encore en donnant conseil à un autre
de le faire, ou en luy donnant du secours
quand il le fait, ou en luy marquant
les moyens par lesquels il le pourra
executer. En quoy l'on peut remar-
quer l'aveuglement effroyable des Juifs
qui voulant faire mourir nôtre Seigneur
le livrerent entre les mains de Pilate,
le pressant de le faire crucifier, & disant
qu'il ne leur étoit pas permis de tuer
personne ; comme si ce n'étoit pas un
crime égal de tuer un homme de ses
propres mains, & de le faire mourir
par la main d'un autre,

Joan. 18.
81.

Matth.
5. 22.

Il n'est pas même permis d'en confer-
ver le desir dans le cœur, puisque nôtre
Seigneur expliquant ce precepte dit ces
paroles qui montrent la sincerité d'ame
que nous devons avoir au regard de
„ nôtre prochain : Tout homme qui se
„ fâche contre son frere meritera d'être
„ condamné par le jugement : Celuy qui
„ dira à son frere, *racha*, meritera d'être
„ condamné par le Conseil, & celuy qui
„ luy dira vous êtes un fou, meritera
„ d'être condamné au feu de l'enfer,

Il faut inferer de ces paroles que

DES COMMAND. DE DIEU. 169

celuy-là peche qui se fache contre son frere, encore qu'il retienne sa colere dans le cœur, & qu'il n'en donne aucune marque exterieure : Que la faute est encore plus grande quand la colere éclate au dehors : mais qu'elle augmente encore beaucoup quand des paroles on en vient aux coups & aux mauvais traitemens, à moins qu'il n'y ait quelque sujet legitime. Je dis quelque sujet legitime ; parce que ceux que Dieu a elevez en charge & en dignité sont quelquefois obligez de se mettre en colere contre ceux dont ils ont la conduite, & même de les punir quand ils sont en faute. Mais ils doivent tous-^{1. Cor. 6.} jours se ressouvenir que la colere d'un ^{19.} homme Chrétien, qui est le temple & ^{Ephes. 3.} la demeure de JESUS-CHRIST, ne ^{17.} doit pas être un effet de la cupidité, mais de la charité du saint Esprit.

Nôtre Maître celeste nous a encore laissé d'autres conseils pour nous établir dans la parfaite observation de ce precepte, comme sont ceux qui suivent : Vous avez appris qu'il a été dit ^{Matth.} œil pour œil, & dent pour dent ; Et ^{5. 39.} moy je vous dis, de ne point résister à ^{ce} celuy qui vous traite mal ; mais si ^{ce} quelqu'un vous donne un soufflet sur ^{ce}

» la jouë droite , presentez - luy encore
 » l'autre. Si quelqu'un veut plaider con-
 » tre vous pour vous prendre vôtre robe,
 » laissez-luy encore emporter vôtre man-
 » teau : Et si quelqu'un vous veut con-
 » traindre de faire mille pas avec luy,
 » faites-en deux mille. Vous avez appris
 » qu'il a été dit : vous aimerez vôtre
 » prochain , & vous haïrez vôtre enne-
 » mi : Et moy je vous dis : aimez vos
 » ennemis ; benissez ceux qui vous mau-
 » dissent ; faites du bien à ceux qui vous
 » font du mal ; & priez pour ceux qui
 » vous persecutent & qui vous calom-
 » nient, afin que vous soiez les enfans de
 » vôtre Pere qui est dans le Ciel, qui fait
 » lever son Soleil sur les bons & sur les
 » méchans , & qui fait pleuvoir sur les
 » justes & sur les injustes. Car si vous
 » n'aimez que ceux qui vous aiment,
 » quelle recompense en aurez-vous ? les
 » Publicains ne font-ils pas cela ? Et si
 » vous ne saluez & n'embrassez que vos
 » freres, que faites-vous en cela de par-
 » ticulier ? les Païens ne le font-ils pas
 » aussi ? Soiez donc vous autres parfaits
 » comme vôtre Pere celeste est parfait.
 Et saint Paul conformément à la do-
 » ctrine de ce divin Maître dit : Ne vous
 » vengez point vous-mêmes, mes freres,

Rom.
 12. 17.

DES COMMAND. DE DIEU. 271

mais donnez lieu à la colere ; car il est écrit ? C'est à moy que la vengeance est reservée, & c'est moy qui la feray, dit le Seigneur. Si donc vôte ennemi a faim, donnez-luy à manger ; s'il a soif, donnez-luy à boire ; car agissant de la sorte vous amasserez des charbons ardens sur sa tête. Ne vous laissez point vaincre par le mal ; mais travaillez à vaincre le mal par le bien.

L'on voit icy l'excellence des conseils Evangeliques, & les grands avantages qu'ils donnent pour garder les Commandemens de Dieu & pour assurer son salut : Car il est évident que celuy qui aime ses ennemis, qui fait du bien à ceux qui luy font mal, qui donne son manteau à celuy qui veut dérober sa tunique, qui presente une joue à celuy qui a frappé l'autre, & en un mot qui pratique la doctrine de JESUS-CHRIST que je viens de rapporter ; il est, dis-je, évident que celuy-là est bien éloigné de haïr son prochain, & encore plus de commettre un homicide ; mais revenons au precepte.

Le dessein de Dieu établissant cette loy a été d'entretenir l'union, la paix, & la concorde dans le monde. C'est pourquoy nôtre Seigneur dit dans l'E-

272. E X P L I C A T I O N

Matth. 5.24. » vangile : Si vous êtes à l'Autel pour
 » offrir vôtre présent , & que vous vous
 » ressouveniez que vôtre frere a quelque
 » chose contre vous, laissez-là vôtre pre-
 » sent , & allez premierement vous re-
 » concilier avec vôtre frere, & après cela
 » vous viendrez offrir vôtre présent.
 Nôtre Seigneur donc prenant tant de
 soin de nous ôter du cœur la haine que
 nous pourrions avoir contre nôtre pro-
 chain , nous montre assez clairement
 que ce precepte est un precepte d'a-
 mour & de charité.

Dieu promet deux sortes de biens qui
 ne se peuvent exprimer à ceux qui gar-
 dent fidelement ce precepte , & qui au
 lieu de se venger pardonnent genereu-
 sement les injures qui leur sont faites.

Le premier est qu'il nous pardonnera
 nos offenses de la même maniere que
 nous pardonnons celles qui nous sont
 faites. Voici comme nôtre Seigneur
 Luc. 6. 36. » parle dans l'Evangile : Soiez pleins de
 » misericorde, comme vôtre Pere est plein
 » de misericorde. Remettez & il vous
 » sera remis : donnez & il vous sera don-
 » né. On vous versera dans le sein une
 » bonne mesure, pressée, entassée, & qui se
 » répandra par dessus : Car on se servira
 » envers vous de la même mesure dont

DES COMMAND. DE DIEU. 273

vous vous serez servi envers les autres.

L'autre est que Dieu nous fera l'honneur de nous mettre au nombre de ses enfans : Aimez vos ennemis, dit nôtre Seigneur, & faites du bien à tous : Votre recompense sera grande & vous serez les enfans du tres-haut qui est bon aux ingrats même & aux méchans. Cet honneur va bien loin : Car si nous sommes les enfans, nous sommes aussi les heritiers, les heritiers de Dieu & les coheritiers de JESUS-CHRIST.

Comme Dieu fait de grandes graces à ceux qui banissent de leur cœur toute haine & toute mauvaise volonté contre le prochain ; ceux au contraire qui retiennent ce venin mortel dans leurs ames tombent dans des malheurs tres-funestes. 1. Ils passent pour homicides devant Dieu, comme témoigne le Disciple bien-aimé : Celuy, dit-il, qui hait son frere est un homicide. 2. Ils marchent dans les tenebres, c'est à dire dans la voie de la perdition, comme parle le même Apôtre : Celuy qui aime son frere demeure dans la lumiere, & rien ne luy est un sujet de chute & de scandale. Mais celuy qui hait son frere est dans les tenebres, il marche dans

» l'obscurité & il ne sçait où il va, parce
 » que les tenebres l'ont aveuglé. 3. Ce
 » peché se fortifie avec le temps & de-
 » vient enfin sans remede, en sorte que
 » tôt ou tard il faut qu'il éclate par la
 » vengeance. 4. Ce peché est la source
 » d'une infinité d'autres comme sont la
 » colere, l'envie, les murmures, les medi-
 » sances & autres semblables. 5. Comme
 » ceux qui pardonnent les injures sont
 » enfans de Dieu, ainsi que nous l'avons
 » fait voir; ceux au contraire qui ne
 » pardonnent point sont justement ap-
 » pillez les enfans du diable. Nôtre Sei-
 » gneur donna cette qualité aux Juifs à
 » cause de la haine qu'ils luy portoi-
 » ent & du dessein qu'ils avoient de le faire
 » mourir: voici ses paroles: Vous êtes
 » les enfans du diable, & vous ne cher-
 » chez qu'à accomplir les desirs de vôtre
 » Pere: Car il a été homicide dès le
 » commencement, & il n'est point de-
 » meuré dans la verité, parce que la ve-
 » rité n'est point en luy.

Joan.
 8. 49.

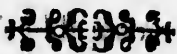
Le moien le plus seur pour bien gar-
 der ce precepte, & le remede le plus
 assuré contre la haine du prochain est
 de garder les conseils de l'Evangile que
 nous avons rapportez, & de suivre
 l'exemple de nôtre Seigneur qui dit:

DES COMMAND. DE DIEU. 275

Apprenez de moy que je suis doux & humble de cœur, & vous trouverez le repos à vos ames.

«*Matth.*
«*11. 29.*
«

Il faut se souvenir. 1. Que l'homicide est un meurtre fait par une autorité privée, & que c'est ce qui le rend criminel. 2. Que tous les hommes depuis le plus grand jusques au plus petit sont obligez de garder ce precepte. 3. Que ce même precepte pour voit aussi à la sureté de tous. 4. Qu'il n'est pas plus permis à un homme de se tuer soi-même, que de tuer un autre. 5. Que la haine & la colere contre le prochain étant les commencemens de l'homicide, sont des pechez contre ce precepte, & qu'il les faut éviter. 6. Que pour s'établir solidement dans l'observation de ce precepte, & pour éviter les haines & les coleres qui portent à la vengeance & à l'homicide, il faut garder les conseils Evangeliques, & imiter la douceur de nôtre Seigneur.



** EXPLICATION



Sixième precepte.

Vous ne commettrez point d'adultere.

SUPPLEMENT.

La Mercede l'Incarnation n'ayant point expliqué ce precepte, on a crû être obligé de le faire par forme de supplément, afin que l'ouvrage ne demeure point imparfait.

Ioan. 8.
2.

PAR ce precepte Dieu deffend directement l'Adultere, & indirectement il recommande la Chasteté. L'Adultere est un peché sale & honteux, par lequel une femme s'abandonne à un autre homme que le sien, ou un homme à une autre femme que la sienne, contre la fidelité qu'ils se sont promis dans un legitime mariage. Ce peché est si abominable à Dieu & aux hommes qu'outre le châtiment que Dieu en doit faire, il a encore ordonné dans l'ancienne Loy, que ceux qui en seroient coupables fussent lapidez. D'où vint que nôtre Seigneur enseignant un jour le peuple dans le Temple, les Pharisiens luy presenterent à la veuë de tout le monde une femme coupable de ce crime, luy disant : Maître voila une femme qui vient d'être surprise en Adultere, Moïse nous a ordonné dans la Loy que les Adulteres soient lapidez : Quel

DES COMMAND. DE DIEU. **

est donc sur cela vôtre sentiment ?

Les hommes & les femmes étant coupables du même crime étoient punis du même supplice ; car il est écrit : Si un homme commet un adultere avec la femme de son prochain qu'ils soient tous deux mis à mort.

Levir.

20. 10

“

“

“

Cette Loy ne défend pas seulement l'adultere. C'est le sentiment des Peres qu'elle défend encore tous les pechez d'impureté, soit qu'on les commette en particulier, soit qu'on les commette avec une autre personne : Car il est écrit au Deuteronomie : Il n'y aura point de fille débauchée de la maison d'Israel, & nul d'entre les enfans d'Israel ne se laissera aller à l'impureté. Et nous lisons dans la Genese que Thamar qui n'étoit point engagée dans le mariage s'étant prostituée à un passant, fut condamnée au feu, encore que la Sentence ne fût pas executée, parce que le Juge qui l'avoit prononcée se trouva plus coupable qu'elle.

Deu. 22

17.

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

“

Si les pechez d'impureté étoient si abominables avant la venue de JESUS-CHRIST, ils le sont sans comparaison davantage, depuis que ce divin Sauveur nous a lavés dans son sang & santifiez par les eaux du Bap-

*

** EXPLICATION

tême, parce que la grace de ce Sacrement nous fait les membres de son Corps & le Temple du Saint Esprit. Dans l'ancienne Loy Dieu ne demeurait dans les Israelites que comme un Hôte dans de simples maisons ; mais dans la nouvelle il habite dans les Chrétiens comme dans des Temples : C'est pourquoy en ce temps-là ceux qui se laissoient aller aux impuretez charnelles ne commettoient qu'un simple peché ; mais aujourd'huy ceux qui les commettent joignent à l'impureté une espee de profanation & de sacrilege. Saint Paul nous enseigne cette doctrine écrivant aux Chrétiens

1. Cor. 6. 13. » de l'Eglise de Corinthe : Le corps, dit-
» il, n'est point pour la fornication, mais
» pour le Seigneur, & le Seigneur est
» pour le corps. Ne sçavez-vous pas
» que vos corps sont les membres de
» J E S U S- C H R I S T ? Separeray-je donc
» de J E S U S- C H R I S T ses propres mem-
» bres pour en faire les membres d'une
» prostituée ? à Dieu ne plaise. Ne sçavez-vous pas que celui qui se joint à
» une prostituée devient un même corps
avec elle, selon ce qui est écrit : Ils
seront deux dans une même chair :
» Comme au contraire celui qui demeu-

DES COMMAND. DE DIEU. **

re attaché au Seigneur devient un
 même esprit avec luy ? Fuyez donc
 l'impureté. Quelque autre peché que
 l'homme commette, il est hors de son
 corps ; mais celuy qui commet des
 pechez d'imputeté, peche contre son
 propre corps. Ne sçavez-vous pas
 que vôtre Corps est le Temple du
 Saint Esprit qui reside en vous, &
 qui vous a été donné de Dieu ? Et
 ainsi vous n'êtes plus à vous-même ;
 car vous avez été rachetez un grand
 prix. Glorifiez donc & portez Dieu,
 non seulement dans vôtre ame, par
 la grace, mais encore dans vôtre
 corps, par la pureté.

Les regards impudiques, les at-
 touchemens impurs, les paroles sales
 & deshônêtes sont encore comprises
 dans ce précepte, & Dieu extrêmement
 jaloux de la pureté les a en aversion
 comme l'impureté même, sur tout
 dans la Loy nouvelle, où, comme dit
 saint Paul, le Chrétien doit être pur
 & saint en tout luy-même : Voicy
 comme il parle : Ne vous y trompez
 pas ; Les fornicateurs, ny les adulte-
 res, ny les impudiques, ny les abo-
 minables ne seront point heritiers du
 Royaume de Dieu. Quelques-uns de

** EXPLICATION

» vous ont été autrefois dans ces vices,
» mais vous en avez été lavez , vous
» avez été santifiez , vous avez été ju-
» stifiez au nom de nôtre Seigneur JE-
1. Tess. » S U S - C H R I S T , & par l'esprit de nô-
4. 3. » tre Dieu. La volonté de Dieu , mes
» Freres , est donc que vous soyez purs &
» saints, que vous vous absteniez de toute
» impureté , & que chacun de vous sça-
» che posséder le vase de son corps sain-
» tement & honêtement , & non point
» en suivant les mouvemens de la con-
» cupiscence, comme font les Payens qui
» ne connoissent point Dieu.

Nôtre Seigneur nous apprend luy-
même que ceux qui font profession de
le suivre ne doivent pas seulement s'ab-
stenir des impuretez charnelles , mais
encore qu'ils doivent tellement regler
leur veüe , qu'ils ne fassent point de
Matth. » regards impudiques : Vous avez appris
5. 28. » qu'il a été dit aux anciens : Vous ne
» commetrez point d'adultere. Et moy
» je vous dis que quiconque regardera
» une femme avec un mauvais desir , il
» a déjà commis l'adultere dans son
» cœur.

Quant au paroles fales & deshonne-
stes , la Loy nouvelle nous oblige
de fermer la bouche à tout ce qui tend

DES COMMAND. DE DIEU. **

à l'impureté avec une rigueur si sévère, qu'elle ne nous permet pas même d'en proferer le nom, ne pouvant souffrir qu'une langue qui a l'honneur de porter quelquefois JESUS-CHRIST qui est la pureté même, se deshonne & s'abaisse à proferer des paroles impures & si contraires aux paroles de loüanges & d'actions de graces qu'elle luy doit.

Enfin ce divin precepte étend son l'autorité jusques dans le cœur, où est la source du mal, & il y deffend les pensées impures & les mauvais desirs: Car comme nôtre Seigneur nous enseigne dans l'Evangile: C'est du cœur ^{cc} *Matth.* que sortent les mauvaises pensées, les ^{cc} *15. 19.* adulteres, les fornications, & ce sont ^{cc} ces choses-là qui rendent l'homme im- ^{cc} pur. Ainsi quand le cœur est pur, tout le reste est chaste: Et c'est pour cela que le Prophete David pleurant l'infidelité qu'il avoit commise contre ce precepte, demandoit à Dieu qu'il applicât le remede à la source du mal en luy disant: Seigneur, donnez-moy un ^{cc} *Psal.* cœur pur & net, & animez mon corps ^{cc} *50. 12.* d'un esprit qui tende droit à vous. ^{cc}

J'ay déjà remarqué que Dieu deffendant l'adultere recommande in-

** . EXPLICATION

directement la chasteté. Cette vertu a autant de beauté & de charmes devant Dieu & devant les hommes que l'impureté donne de l'aversion & de l'horreur. C'est une vertu angelique qui fait que les hommes foibles & fragiles mènent sur la terre une vie celeste & exemte de corruption. Et encore les hommes ont cet avantage sur les Anges, que les Anges sont chastes par la nécessité de leur nature, qui n'ayant point de corps ne peuvent être souillés des corruptions charnelles: mais les hommes le sont par leur vertu & par la fidélité qu'ils apportent à la grace; parce qu'étant chargés d'un corps infecté de la concupiscence ils surmontent généreusement les mouvemens déréglés qui les portent aux impuretés charnelles.

Il faut donc pour bien observer ce précepte que chacun garde la chasteté conforme à son état. Car il y a une chasteté conjugale par laquelle l'homme & la femme qui sont engagés dans le mariage, se gardent inviolablement la Foy qu'ils se sont promise, usant d'ailleurs de leurs droits sobriement & seulement selon la nécessité.

DES COMMAND. DE DIEU. **

Il y a encore une chasteté de continence, laquelle est propre aux Veuves & à ceux qui étant tombez en quelque faute d'impureté, se relevent par la Penitence, & vivent ensuite dans une constante fidelité à la grace & dans une inviolable observation de ce precepte.

Il y a enfin l'état de la virginité qui est une chasteté constante & perpetuelle, qui n'a jamais souffert aucune tache mortelle d'impureté ny recherché volontairement les plaisirs de la chair: Elle est comme un lys tres-pur qui n'a jamais été flétri, & qui conserve toujours sa blancheur & son odeur. Le Ciel en est charmé, & sur tout cet Agneau adorable qui est plus particulièrement l'Epoux des Vierges, & qui prend les plus pures delices parmi les Lys.

Si la chasteté est si belle, elle est aussi tres-difficile à acquerir & à conserver; car il s'agit de se vaincre soy-même par un combat presque continuél & qui ne finit point. Cette vertu étant donc également precieuse & difficile, il faut pour la conserver se servir des moyens dont usent ceux qui l'aiment veritablement.

Le premier est la priere; parce que sep. 8. 11

*** EXPLICATION

Sap. 8. 2^o la chasteté étant un don de Dieu, comme témoigne le Sage, il faut le demander à celui qui seul le peut donner. Aquoy il faut ajoûter l'usage frequent des Sacremens de la Penitence & de l'Eucharistie, qui sont les sources où l'on puise la force pour resister aux attaques de la Concupiscence.

Le second est l'humilité & la desiance de soy-même : Car comme Dieu permet ordinairement que les orgueilleux tombent dans l'impureté pour les humilier & les confondre, il donne au contraire la chasteté aux humbles pour recompense de leur humilité.

Le troisiéme est le jeûne, la sobrieté dans le boire & dans le manger, les veilles, & les autres pratiques de la Penitence ; parce que l'ennemi de la Chasteté étant en nous-mêmes, c'est aussi en nous-mêmes qu'il le faut combattre. Dieu même nous enseigne ce

Jerem. 5. 7. „ moyen par son Prophete qui dit : Ils
 „ ont bû & mangé avec excez des biens
 „ que je leur ay donnez, & ils se sont
 1. Cor. „ laissez aller ensuite à l'impureté. Et
 9. 17. „ saint Paul s'est bien trouvé de s'en
 „ être servi dans ses tentations, ainsi
 „ qu'il dit lui-même : Je châtie mon

ON
de Dieu ,
il faut le
le peut
ter l'usa-
de la Pe-
ni sont les
e pour re-
piscence.
té & la
r comme
que les
impureté
ondre, il
té aux
de leur
sobrieté
nger, les
es de la
mi de la
es, c'est
aut com-
eigne ce
i dit : Ils
des biens
s se sont
reré. Et
de s'en
s, ainsi
tic mon

DES COMMAND. DE DIEU, **
corps, & le reduis à la servitude, de **
crainte qu'après avoir prêché aux au- **
tres, je ne me trouve moy-même au **
nombre des reprouvez. **

Le quatrième est, d'éviter les occa-
sions comme sont les mauvaises com-
pagnies particulièrement des person-
nes dissoluës, la conversation inutile
des personnes de l'autre sexe, l'oisiv-
veté, les spectacles, la lecture des
Livres lascifs, la veuë des representa-
tions deshonestes comme sont les nu-
ditez profanes des peintures & des fi-
gures que les personnes du monde ex-
posent dans leurs salles & dans leurs
jardins pour servir de pieges aux ames
pures & innocentes. Ceux qui les expo-
sent pechent grièvement, & il ne faut
pas douter qu'ils ne soient responsables
des pensées, des desirs & des actions im-
pures où tombent ceux qui les regar-
dent. Et ceux qui s'y arrêtent ne sont
point sans peché à cause du peril où ils
s'exposent, car il est écrit que celuy qui
aime le peril ne peut éviter de s'y per-
dre & d'y perir. ** Eccli;
3. 27. **

Il faut donc remarquer de tout
ce que je viens de dire que Dieu par
ce precepte defend toutes sortes d'im-
puretez charnelles; l'adultere, la for-

nication, les impuretez secretes, les mauvaises pensées, les paroles sales, les regards deshonnêtes, & les attouchemens impurs tant sur soi que sur autrui.

INSTRUCTION XI.

Explication du septième precepte.

Vous ne déroberez point.

Les Prêtres & les Pasteurs de la primitive Eglise avoient coûtume de donner aux Fideles un grand sentiment de ce precepte, parce qu'on le peut violer en tant de manieres que plusieurs pechent en cette matiere sans y faire reflexion. C'est pourquoy saint Paul ayant remarqué que quelques-uns qui commettoient des fautes considerables contre ce precepte corrigeoient les autres qui y contrevenoient, il les reprit eux-mêmes en cette maniere.

- Rom. 2. 21. “ Vous qui enseignez les autres, vous ne vous enseignez pas vous-mêmes :
 ” vous prêchez qu'il ne faut pas voler,
 ” & vous volez comme les autres. L'Apôtre par ces paroles ne reprend pas seulement le larcin, mais encore tous les pechez qui en sortent comme des rejettons de leur racine.

DES COMMAND. DE DIEU. 277

Nous avons ici un nouveau sujet d'admirer la bonté de Dieu envers nous : Car comme par le precepte qui défend l'homicide, il met nôtre vie en assurance ; & par celuy qui défend l'adultere, il pourvoit à l'honneur & à la reputation de ceux qui sont engagez dans le mariage ; De même par celui-ci qui défend le vol, il prend soin des biens qu'il nous a donnez, & il ne veut pas que personne touche à ce qui nous appartient.

Ce precepte ainsi que les autres est divisé en deux parties, dont la premiere qui défend le vol, se fait connoître par les paroles sous lesquelles il est conçu, & l'autre qui est plus cachée & qui est proprement la vertu & la perfection du precepte, est la liberalité que nous devons exercer envers nôtre prochain.

Pour l'intelligence de la premiere partie, il faut sçavoir que le vol n'est pas seulement l'enlevement qui se fait d'une chose à l'inscû & contre le gré du Maître à qui elle appartient ; il faut encore donner ce nom aux usurpations violentes & manifestes par lesquelles on enleve le bien d'autruy. C'est de cette derniere espece de vol que parle saint Paul, quand il dit : que

278 E X P L I C A T I O N

1. Cor. 6. les ravisseurs ne possederont point le
6. 10. » Royaume de Dieu.

Or quoyque le ravissement qui se fait avec violence ; & qui outre le vol cause encore de l'ignominie, soit un plus grand peché que le simple vol ou larcin, Dieu neanmoins a plutôt défendu le vol que le ravissement, parce qu'il a beaucoup plus d'étendue ; en sorte même que le ravissement est compris dans le vol ; car tout vol n'est pas ravissement, mais tout ravissement est vol.

En un mot le vol est une possession injuste du bien d'autrui, & un usage des choses qui luy appartiennent contre sa connoissance & contre sa volonté.

Cette possession injuste & cet usage illicite du bien d'autrui se peut faire en plusieurs manieres, & elle peut avoir plusieurs noms. Si ce que l'on prend appartient à un particulier, c'est un vol ou larcin : s'il appartient au Prince ou au peuple, c'est un peculat : Si c'est une chose sacrée ou qui appartienne à l'Eglise, & qui soit destinée pour l'entretien des Prêtres & des pauvres, c'est un sacrilege.

C'est une espece de vol que l'on

DES COMMAND. DE DIEU. 279

appelle plagiaire, de retenir par force une personne libre, & de s'en servir comme d'un esclave.

C'est voler que d'acheter ou receler des choses qu'on sçait avoir été volées, ou trouvées, ou enlevées par un autre.

C'est encore voler que d'user de fraude en ce que l'on achete & en ce que l'on vend : de vendre des marchandises fausses & corrompues pour de vraies & bien conditionnées. De jurer que ce qui est méchant est bon, & que ce qui a coûté peu a coûté beaucoup : De vendre à faux poid & à fausse mesure : D'avoir un poids ou une mesure pour acheter, & un autre poids ou une autre mesure pour vendre. C'est ce que Dieu défend si expressement dans l'Ecriture : Vous n'aurez point des poids differens.

Vous ne ferez nulle injustice ny dans la regle, ny dans le poids, ny dans la mesure : que la balance soit juste & les poids égaux ; Que le muid soit juste & le boisseau égal. C'est une abomination devant le Seigneur d'avoir un poids d'une façon & un poids de l'autre & d'user d'une balance injuste & frauduleuse.

Deut. 25. 25.
Levit 19. 35.
Prov. 20. 23.

Ceux-là encore commettent un vol qui font tort à leurs Maîtres furtive-

280 EXPLICATION

ment & sans qu'ils s'en aperçoivent, & ce vol est d'autant plus criminel devant Dieu & devant les hommes qu'il est contre la fidelité qu'un serviteur doit à son Maître, & qu'il blesse la confiance que le Maître témoigne avoir en son serviteur.

Enfin c'est un vol dans les ouvriers & dans les artisans, qui demandent & qui reçoivent la recompense d'un travail qu'ils n'ont pas fait, ou qu'ils n'ont fait qu'à demi. Voila pour le vol secret & caché.

Quant à celuy qui se fait avec violence & ouvertement, c'est voler que de retenir le salaire des ouvriers, des artisans & des serviteurs domestiques. Voici comme saint Jacques excite à la penitence ceux qui sont coupables de ce vol : Vous riches, pleurez ; poussez des soupirs & des cris dans la veüe des miseres qui doivent fondre sur vous. Sçachez que le salaire que vous faites perdre aux ouvriers qui ont fait la récolte de vos champs crie au Ciel, & que les plaintes de ceux qui ont moissonné vos terres sont montées jusqu'aux oreilles du Dieu des armées. Dieu demandoit autrefois une si grande exactitude à payer le salaire des ouvriers qu'il vouloit qu'on le paiât sans delay :

ON
çoivent, &
nel devant
es qu'il est
viteur doit
a confian-
avoir en

ouvriers &
ent & qui
in travail
n'ont fait
secret &

avec vio-
roler que
ers, des
nestiques.
cite à la
ables de
; poussez
veüé des
ir vous.
s faites
it la re-
, & que
noisson-
squ'aux
ieu de-
de exa-
uvriers
delay :

DES COMMAND. DE DIEU. 281

Que le salaire, dit-il de vos ouvriers ne demeure point chez vous jusqu'au lendemain. Et dans un autre lieu : Vous ne differerez point le salaire qui est dû à vos ouvriers pour leur travail, soit qu'ils soient de vos freres, soit qu'ils soient étrangers ; mais vous leur donnerez ce qui leur est dû dès le même jour avant que le Soleil se couche, parce qu'ils sont pauvres & que c'est de là qu'ils attendent dequoy vivre : & que de crainte qu'ils ne se plaignent à Dieu, & que ce retardement ne vous soit imputé à peché.

Levit. 19. 13.
Deut. 24. 14.

C'est encore un ravissement & un vol manifeste de ne pas payer les tributs au Prince, les cens au Seigneur, les dixmes à l'Eglise, & autres semblables droits à ceux à qui ils appartiennent.

Il faut dire le même des usuriers qui consomment la substance des pauvres par leur usure. Or l'usure est une espece d'avarice par laquelle on prend ou on exige outre le sort principal d'une somme prêtée, quelque chose de plus, soit argent soit autre chose qui peut être appretiée ou estimée par argent. Le Prophete Ezechiel l'explique de la sorte : Si quelqu'un ne prête point à usure, & s'il ne reçoit rien au dessus de ce qu'il

Ezec' 18. 8.

Euc. 6. „ a prété. Et nôtre Seigneur dit dans l'E-
34. „ vangile : Prêtez, cela vous est permis,
 „ mais n'esperez & n'attendez rien da-
 „ vantage que ce que vous avez prété.

Ceux-là encore sont des ravisseurs & des voleurs publics qui vendent la justice ; & qui ne la rendroient pas si on ne leur donnoit de l'argent , ou si on ne leur faisoit des presens : Qui font perdre un procès qu'ils connoissent être juste : Qui diffèrent malicieusement le jugement d'une cause consommant en frais ceux à qui ils doivent la justice.

Il y en a encore d'autres qui sont coupables de ce crime : ce sont ceux qui ferment leurs greniers & qui cachent leur bled & leurs autres denrées dans les temps de famine , faisant par ce moien que les vivres soient encore plus chers. Le Sage reprend cette sorte de

Prov. „ vol quand il dit : Celuy qui cache ses
11. 26. „ bleds recevra la malediction des peuples , celuy-là au contraire sera beni de „ tout le monde qui exposera le sien en „ vente.

Il faut mettre en ce rang ceux qui cherchent des moiens pour faire perdre à leurs creanciers ce qu'ils leur doivent, comme sont les banqueroutiers ;

DES COMMAND. DE DIEU. 283

ceux qui sans raison demandent du temps pour paier ce qu'ils doivent; ceux encore qui feignent des incommoditez & des pertes pour n'acquitter qu'une partie de leurs debtes; ceux enfin qui retiennent malicieusement ce qu'ils ont emprunté, & que le Prophete met au rang des pecheurs quand il dit: Le pecheur empruntera, & il ne rendra pas ce qu'il emprunte.

Psal.
36. 24
"

On peut mettre au nombre de ces usurpateurs ceux qui possèdent le bien d'autrui, soit meubles, soit heritages, mais qui n'en sont pas les possesseurs de bonne foy, & qui sçavent assurément que ce bien a été usurpé ou par eux ou par leurs aneestres. Ceux-là sont obligez de le restituer en quelque temps que ce soit: Et quoy que pour le repos de la vie civile les loix humaines permettent de prescrire après un certain temps contre les legitimes proprietaires: Quant à l'interieur neanmoins & à la conscience, ils sont toujous obligez de restituer; parce que cette prescription ne les rend pas possesseurs de bonne foy, & leur conscience qui sçait assurément que ce bien ne leur appartient pas, ne peut prescrire contre un commandement de Dieu, qui est une loy immuable & eternelle.

284. E X P L I C A T I O N

Il faut dire le même de ceux qui veulent avoir par procès un bien qu'ils savent assurément ne leur pas appartenir, & qui l'emportent par un arrest injuste, ou parce qu'ils ont corrompu le Juge, ou parce qu'ils l'ont trompé par des titres qu'ils sçavoient assurément être faux. Ils ne sont pas moins obligez à restituer que les precedens; parce que n'étant pas possesseurs de bonne foy, l'arrest qu'ils sçavent être injuste, ne met pas leur conscience à couvert devant Dieu, quoy qu'il les mette à couvert & en assurance au regard des hommes.

I N S T R U C T I O N X I I .

Continuation du même precepte.

NOus avons expliqué dans nôtre dernière instruction la première partie du precepte par laquelle Dieu nous défend de voler & de faire tort à nôtre prochain : Nous expliquerons en celle-cy la seconde dont le sens est plus caché, & qui nous oblige à faire du bien à tout le monde, & particulièrement à ceux qui sont dans la misere & dans la necessité : Car il arrive souvent

ON
ux qui veu-
n qu'ils sca-
as apparte-
r un arrest
corrompu le
trompé par
assurément
ins obligez
; parce que
onne foy,
injuste, ne
ouvert de-
ette à cou-
egard des

XII.

cepte.

ans nôtre
premiere
elle Dieu
ire tort à
erons en
s est plus
faire du
riculiere-
misere &
souvent

DES COMMAND. DE DIEU. 285
que la misere des pauvres & des per-
sonnes incommodées les porte à pren-
dre où ils peuvent ce qu'ils croient les
pouvoir tirer du miserable état où ils
se trouvent.

C'est donc un devoir de Chrétien &
qui est compris dans ce precepte, de
jetter les yeux sur le prochain qui est
dans l'incommodité, & de le soulager
autant qu'il est possible. Tandis que
nous avons le temps & le moien, dit
saint Paul, faisons du bien à tous. Nôtre
divin Maître J E S U S s'explique davan-
tage quand il dit: Faites-vous des amis
des richesses d'iniquité, afin que quand
vous viendrez à mourir ils vous reçoivent
dans les tabernacles de l'éter-
nité. Il appelle les biens de ce monde
des richesses d'iniquité, car ce sont des
moiens dont pour l'ordinaire on se sert
pour faire toute sorte de mal: mais
quand on les emploie à soulager la mi-
sere du prochain, ce ne sont plus des
richesses d'iniquité, ce sont de verita-
bles richesses qui deviennent saintes
par le bon usage que l'on en fait. Je dis
que ce sont de veritables richesses, puis-
que l'on s'en sert pour acheter le Ciel,
& que les miserables à qui l'on en
fait part, doivent recevoir ou par eux

« Galat.
« 6. 10.

«
«

« Luc.
« 16. 9.

«
«

mêmes ou par leurs bons Anges ceux qui les donnent dans les tabernacles de l'éternité.

Nous sommes encore plus fortement excitez à la misericorde par ces paroles que nôtre Seigneur a promis de dire au jour du jugement à ceux qui auront soulagé les miserables : Venez , vous qui avez été les benis de mon Pere , possédez le Roiaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde : Car j'ay eu faim & vous m'avez donné à manger ; j'ay eu soif & vous m'avez donné à boire ; j'ay eu besoin de logement , & vous m'avez logé : j'ay été sans habits & vous m'avez revêtu : Car autant de fois que vous avez rendu ces devoirs de charité aux moindres de mes freres , c'est à moy-même que vous les avez rendus.

Et il dira au contraire à ceux qui auront été sans compassion & qui se seront rendus insensibles à la misere de leurs freres : Retirez-vous de moy, maudits, & allez au feu eternel qui a été préparé pour le diable & pour ses anges : Car j'ay eu faim , & vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ay eu soif & vous ne m'avez pas donné à boire ; j'ay eu besoin de logement , & vous ne m'avez

DES COMMAND. DE DIEU. 287

pas logé ; j'ay été sans habits , & vous ne m'avez pas revêtu : Car je vous dis en verité qu'autant de fois que vous avez manqué à rendre ces assistances aux moindres de ces petits , vous avez manqué à me les rendre à moy-même.

Nôtre Seigneur infiniment bon & equitable ne se contente pas de promettre la vie eternelle à ceux qui auront fait part de leurs biens aux pauvres & aux miserables ; il promet encore , & il l'assure par serment , qu'il leur rendra au centuple, même dès cette vie , ce qu'ils auront donné pour son amour. Et il tiendra assurément sa parole, car il est fidele en ce qu'il promet. S'il ne donne le centuple des biens temporels , il le donnera des biens spirituels, en comparaisou desquels les biens de ce monde pour grands qu'ils soient ne font rien.

Marc.
20. 29.

Après avoir declaré ce que ce precepte nous oblige d'éviter & de faire, il faut ajouter un point de consequence sans lequel l'on ne peut l'observer parfaitement : C'est la restitution des choses que l'on a prises & du tort que l'on a fait : car ce precepte a cela de particulier : quand l'on a manqué à observer les autres l'on satisfait à Dieu

par la penitence , mais quand l'on a contrevenu à celuy-cy outre la penitence il faut restituer ce que l'on a pris. La raison est qu'en ne restituant point, & en retenant toûjours le bien d'autrui, l'on est censé continuer le vol & conserver la volonté que l'on a eüe quand on l'a fait.

Pour un plus grand éclaircissement de cette obligation , il faut sçavoir que ceux qui ont volé le prochain & qui luy ont fait quelque tort ne sont pas seuls obligez à cette restitution , mais encore ceux qui ont conseillé de faire le vol, quoy qu'ils ne l'aient pas fait eux-mêmes : comme si un Maître avoit commandé à son serviteur de voler à son voisin de l'argent ou quelque autre chose, il seroit obligé à restituer, quoy que la chose volée ne tournât point à son profit, mais qu'elle demeurât toute au serviteur.

Il faut dire le même de ceux qui consentent au vol, qui veillent tandis qu'on le fait, & qui y concourent en quelque maniere que ce soit.

Ceux pareillement qui participent au vol & qui en tirent quelque profit, sont obligez à la restitution ; car c'est de ceux-là que parle le Prophete quand il dit :

D
dic
con
luy
E
tire
ceu
leu
fen
ren
d'u
Il
con
fait
dan
ce
long
à re
tier
faut
faire
ame
quel
justi
mên

ON
quand l'on a
tre la peni-
e l'on a pris.
uant point,
e bien d'au-
uer le vol &
l'on a eü

cissement de
çavoir que
chain & qui
ne sont pas
ation, mais
illé de faire
ent pas fait
Maître avoit
de voler à
quelque autre
stituer, quoy
nât point à
neurât toute

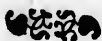
ux qui con-
andis qu'on
en quelque

rticipent au
profit, sont
car c'est de
ete quand il
dit :

DES COMMAND. DE DIEU. 289
dit : Si voyiez un voleur, vous l'ac- ^{„ Psal.}
compagniez & étiez de concert avec ^{87. 18.}
luy.

Enfin les receleurs qui cachent & re-
tinent les voleurs & les choses volées,
ceux qui leur donnent du secours dans
leurs entreprises, & ceux qui les dé-
fendent & les protègent, sont tenus de
rendre la chose volée ou de satisfaire
d'une autre maniere.

Il faut icy remarquer que si l'on ne
connoît pas la personne à qui l'on a
fait du tort, ou si la connoissant l'on est
dans l'impuissance de luy satisfaire par-
ce qu'elle est peut-être decedée il y a
long temps, l'on n'est pas moins obligé
à restituer. Il le faut faire à ses heri-
tiers, & si elle n'a point d'heritiers, il
faut faire la restitution aux pauvres, ou
faire prier Dieu pour le salut de son
ame. Mais excepté ces rencontres &
quelques autres semblables, il est de la
justice naturelle de restituer à celuy-là
même à qui le tort a été fait.



N

INSTRUCTION XIII.

Explication du huitième precepte,

*Vous ne direz point faux témoignage
contre votre prochain.*

Jac. 3
2.
 » **S**I quelqu'un ne fait point de fautes
 » En parlant, ce sont les paroles de
 » saint Jacques, c'est un homme parfait,
 » & il peut tenir tout son corps en bride,
 » Ne voyez-vous pas que nous mettons
 » des mors dans la bouche des chevaux
 » afin qu'ils nous obeissent, & que par ce
 » moyen nous faisons tourner tout leur
 » corps où nous voulons? Ne voyez-vous
 » pas aussi qu'encore que les Vaisseaux
 » soient grands, & qu'ils soient poussez
 » par des vents impetueux, ils sont tour-
 » nez néanmoins de tous côtez avec un
 » tres-petit gouvernail, selon la volonté
 » du Pilote qui les conduit? Ainsi la lan-
 » gue n'est qu'une petite partie du corps,
 » & cependant combien se vante-t'elle de
 » faire de grandes choses? Ne voyez-vous
 » pas combien un petit feu est capable
 » d'allumer de bois? la langue est aussi un
 » feu. C'est un monde d'iniquité, & n'é-
 » tant qu'un seul membre elle infecte tout
 » le corps: Elle enflamme tout le cercle &

D
 tou
 mê
 nat
 pte
 tes
 ois
 me
 sa l
 pra
 tel.
 nô
 diff
 l'im
 mal
 che
 tain
 l'ear
 Ju
 Jacc
 deus
 les v
 qu'à
 ne s
 Prop
 est f
 lang
 mau
 de la
 de l'a
 impa

cepte.

moignage

de fautes
paroles de
e parfait,
en bride,
s mettons
s chevaux
que par ce
tout leur
oiez-vous
Vaisseaux
nt poussez
sont tour-
z avec un
a volonté
nsi la lan-
du corps,
e-t'elle de
oiez-vous
st capable
st aussi un
é, & n'é-
fecte tout
e cercle &

DES COMMAND. DE DIEU. 297

tout le cours de nôtre vie, & elle est elle-
même enflammée du feu de l'enfer. La
nature de l'homme est capable de dom-
pter, & elle a dompté en effet toutes sor-
tes d'animaux, les bêtes de la terre, les
oiseaux, les reptiles, & les poissons de la
mer: Mais nul homme ne peut dompter
sa langue. C'est un mal inquiet, indom-
ptable, & elle est pleine d'un venin mor-
tel. Par la langue nous benissons Dieu
nôtre Pere, & par la langue nous mau-
dissons les hommes qui sont créés à
l'image de Dieu: La benediction & la
malediction sortent d'une même bou-
che. Faut-il, mes freres, qu'une fon-
taine jette par une même ouverture de
l'eau douce & de l'eau amere?

Jusques icy sont les paroles de saint
Jacques par lesquelles nous apprenons
deux grandes veritez. La premiere que
les vices de la langue sont si communs,
qu'à peine se trouve-t'il un homme qui
ne s'y laisse aller, comme témoigne le
Prophete quand il dit que tout homme
est sujet au mensonge. L'autre que la
langue indomptée cause une infinité de
maux, comme sont la perte des biens,
de la reputation, de la vie, du salut même
de l'ame, les coleres, les vengeances, les
impatiences, tant en celuy qui offense,

292 E X P L I C A T I O N

qu'en celuy qui est offensé, qui ne pouvant supporter l'injure qui luy est faite, va quelquefois jusques aux derniers excés.

Dans ce commandement comme dans tous les autres il faut distinguer deux parties opposées ; l'une qui défend, & l'autre qui commande. La premiere empêche qu'on ne dise mal du prochain ; la seconde ordonne que l'on en parle avec avantage quand il est nécessaire, & que la sincerité se rencontre toujours dans les paroles, comme saint Paul le recommande : Pratiquant la verité par la charité, croissons en toutes choses dans JESUS-CHRIST qui est nôtre chef & nôtre tête.

Ephes.
4. 15.

Pour ce qui regarde la premiere, encore que le precepte défende generalement tout faux témoignage & toute fausseté contre le prochain en quelque occasion que ce soit, il défend néanmoins plus expressement le faux témoignage qui se fait en jugement après que celuy qui depose a prêté serment devant le Juge ; Car comme cette personne jure & qu'elle interpose le nom & l'autorité de Dieu pour assurer ce qu'elle dit, son témoignage est d'un tel poids & le serment le rend si croiable

DES COMMAND. DE DIEU. 293
 que le Juge même est obligé de le croire
 s'il n'a des raisons tres-fortes pour le
 rejeter, comme seroit la malice recon-
 nuë de celuy qui porte témoignage, son
 impieté, ses mensonges, ses parjures
 passez & autres semblables defauts.
 Oté ces exceptions il le faut croire après
 le commandement que nôtre Seigneur
 en a fait dans l'Evangile où il dit : Que « Marth.
 toute affaire demeure ferme & arrêtée « 18. 16.
 par le témoignage de deux ou de trois «
 témoins. Ainsi les conséquences du
 faux témoignage étant tres-grandes &
 tres-perilleuses c'est avec beaucoup de
 raison que Dieu le défend par ce pre-
 cepte. Mais avant que de passer outre
 il est nécessaire de sçavoir ce que l'on
 entend par le mot de prochain. Il faut Luc. 10.
 en cela suivre la doctrine de nôtre Sei- 35.
 gneur qui nous apprend dans l'Evangile
 que toute personne qui a besoin de
 nous & de nôtre secours dans ses ne-
 cessitez est nôtre prochain, soit qu'il
 nous soit voisin, ou qu'il soit éloigné de
 nous, soit qu'il nous soit ami ou enne-
 mi, soit qu'il soit de nôtre pais ou étran-
 ger. Le Fils de Dieu prouve clairement
 cette verité dans la parabole du voia-
 geur étranger qui tomba entre les mains
 des voleurs, dans laquelle il fit avouër

294. E X P L I C A T I O N

au Pharisien qui luy avoit demandé qui étoit son prochain, que ce voiageur infortuné étoit le prochain de celuy qui le soulagea quoy qu'il ne l'eut jamais connu.

Matth. 5.
44.

De ce principe il faut inferer qu'il n'est pas permis de porter faux témoignage ny de parler faussement contre les ennemis, puisque Dieu même nous oblige de les aimer demême que nos amis.

Il n'est pas permis non plus de porter faux témoignage contre nous-mêmes, ny de dire des faussetez qui noircissent nôtre propre-reputation, & qui nous rendent infames parmi les hommes. Outre que nous ferions tort à l'Eglise & à JESUS-CHRIST même dont nous sommes membres, nous sommes formellement compris dans les paroles du precepte, étant nous-mêmes nos premiers prochains & la règle à laquelle nous devons mesurer tous les autres: Parce que Dieu ne nous commande pas de nous aimer comme nous aimons nôtre prochain, mais il nous commande d'aimer nôtre prochain comme nous nous aimons nous-mêmes. Suivant cette explication si quelqu'un disoit qu'il a tué un homme, qu'il a volé,

DES COMMAND. DE DIEU. 295

qu'il a commis quelque impureté ou qu'il a fait quelque peché semblable, qu'il n'auroit pas néanmoins commis, il porteroit faux témoignage contre soy-même, & il feroit un tres-gros peché.

Il ne nous est donc pas permis de mentir soit à nôtre prejudice, soit au prejudice du prochain, parce que le mensonge doit être mis au rang des faux témoignages défendus par ce precepte. Et cette espece de faux témoignage ne comprend pas seulement les mensonges que nous faisons à nôtre desavantage & au desavantage du prochain, mais encore ceux que nous faisons en nôtre faveur ou en faveur du prochain. Ainsi c'est un faux témoignage de donner de fausses loüanges ou aux autres ou à nous-mêmes, comme l'on fait quelquefois par vanité, par interest, par flaterie ou autrement. C'est ce que témoigne saint Paul quand il dit qu'il se-
1. Cor. 15. 15.

roit un faux témoin, si prêchant la resurrection de JESUS-CHRIST, il n'étoit pas vray qu'il fût resuscité.

C'est encore un faux témoignage & un peché de dire quelque fausseté en jugement pour favoriser l'un au prejudice de l'autre : Car il arrive de là que

296 EXPLICATION

le Juge étant prevenu par de faux témoins est quelquefois obligé de faire aussi un faux jugement & de condamner l'innocent pour le coupable.

Et il faut remarquer que les rapports & les témoignages qui peuvent nuire au prochain ne sont pas seulement défendus en jugement, ils le sont encore en toute autre rencontre, car il est écrit au Levitique où les mêmes preceptes que nous expliquons nous sont encore

Levit.
19. 11.

» recommandez : Vous ne volerez point,
» vous ne mentirez point, vous ne vous
» tromperez point les uns les autres.

Il faut inferer de là que les calomnies & les detractions sont encore défendues par ce precepte. C'est un péché detestable devant Dieu & devant les hommes à cause des desordres & des maux infinis qu'il cause dans le monde. C'est pourquoy le Prophete dit qu'il ne pouvoit souffrir la compagnie des calomniateurs :

Pfal.
100. 5.

» Je ne souffrois point à ma
» table ceux qui detraquent de leur prochain ; & je ne me trouvois point à la leur. Et saint Jacques dit : Mes freres,
» donnez-vous de garde de vous calomnier les uns & les autres.

Jac. 4.
11.

Mais la calomnie est encore plus grande quand elle est publique & que l'on

ON

de faux témoignage de faire de condamnable.

les rapports peuvent nuire généralement défont encore car il est écrit dans les préceptes sont encore érez point, vous ne vous autres.

les calomnies encore défont un péché devant les sages & des sages le monde. dit qu'il ne nie des calomnies point à maux leur point à la Mes freres, vous calom-

le plus grande que l'on

DES COMMAND. DE DIEU. 297

fait perdre la reputation du prochain par des harangues publiques, par des plaidoiers, par des libelles diffamatoires.

Elle est encore plus criminelle quand elle offense les corps & les communautés, & les familles entieres soit Ecclesiastiques soit Laiques, que quand elle attaque des personnes particulieres. Nous en avons un exemple au Livre d'Hester Hest. 19. où nous lisons que le perfide Aman abusant de l'autorité que sa fortune luy avoit acquise, supposa malicieusement des crimes dont il chargea le peuple de Dieu qui étoit alors en captivité, afin d'en donner de l'aversion au Roy & aux peuples, & de les exciter à l'exterminer entierement.

Il faut rapporter à cette espece de péché les medifances dans lesquelles les fautes du prochain que l'on publie sont veritables & non supposées, mais on les augmente & amplifie de telle sorte que la reputation en est notablement interessée.

Il faut parler de la calomnie comme du vol. Et comme le vol n'est point pardonné, quelque penitence que l'on fasse, si l'on ne restituë la chose volée, de même la calomnie n'est point remise par la penitence si l'on ne restituë la

298 E X P L I C A T I O N

reputation que l'on a ravie : Cela ne se peut faire qu'en retractant la fausseté que l'on a avancée, & en defabusant les personnes à qui l'on a donné ces mauvaises impressions. La raison de cela est que la reputation est censée entre les biens du prochain, & c'est le plus grand & le plus precieux qu'il ait après la grace & la vertu. C'est donc un vol de la luy ravir ou de la luy faire perdre, & partant l'on n'est pas moins obligé de la luy restituer quand on l'a ravie, que l'on est obligé de luy rendre son argent ou ses autres biens temporels quand on les a volez. Mais parce que cela est souvent tres-difficile tant de la part des calomniez que du côté du calomniateur qui ne peut se dedire qu'avec une extreme confusion, il est d'une tres-grande importance de ne parler jamais du prochain, ou d'en parler toujours en bonne part.

Il faut inferer de cette premiere partie du precepte, 1. Que la langue indomptée est la cause d'une infinité de maux. 2. Que tous les faux témoignages & toutes les faussetés dites contre le prochain sont autant de contraventions à ce precepte, soit qu'elles soient dites en jugement, soit qu'elles soient pro-

DES COMMAND. DE DIEU. 299
ferées en d'autres compagnies, & même
à des personnes particulieres. 3. Que
par le prochain il faut entendre tous
les hommes. 4. Que par consequent il
n'est pas plus permis de porter faux té-
moignage contre ses ennemis que con-
tre ses amis. 5. Qu'il ne nous est pas
plus permis de porter faux témoignage
contre nous-même que contre nôtre
prochain, soit en bien soit en mal.
6. Que les calomnies & les detractions
sont encore défenduës par ce precepte.
7. Que quand l'on en a fait, il est ne-
cessaire pour obtenir la remission du
peché de se dedire, & de restituer la re-
putation que l'on a ravie ou blessée.

INSTRUCTION XIV.

Continuation du même precepte.

Avant que de passer à la seconde
partie de ce precepte il est bon
d'ajouter icy par forme de supplément
à ce que nous avons dit dans la dernière
instruction que les simples medisances
& les simples mensonges sont encore
défendus.

Il y a cette différence entre la simple
medisance, le simple mensonge & la

calomnie, que par la simple medifance l'on rapporte quelque mal de son prochain, mais qui est veritable : Par le simple mensonge l'on dit quelque chose de faux, mais qui ne regarde pas le prochain, ou s'il le regarde ce n'est qu'indirectement : Et par la calomnie l'on rapporte quelque chose du prochain & qui est faux ; & de la sorte la calomnie est une medifance & un mensonge tout ensemble.

Cela n'empêche pas que la simple medifance & le simple mensonge ne puissent être de tres-grands pechez : Car encore que le mal que l'on dit du prochain soit veritable, il peut être néanmoins d'une tres-grande consequence & porter un tres-grand prejudice à sa reputation : Et quoyque le simple mensonge ne touche pas directement le prochain, il peut néanmoins avoir des effets tres-funestes & tres-pernicieux.

Il y a deux sortes de medifance ; la premiere est celle par laquelle parlant d'une tierce personne l'on en dit du mal & découvre ses defauts. Saint Paul donnoit une telle averfion de ce peché aux Fideles de Corinthe, qu'il leur défendoit même de manger avec ceux qui

D
y é
écri
de c
son
d'en
avan
ne r
fain
qui
com
Die
il té
vou
teur
ques
de p
les h
L'a
parl
offer
on l
des r
disoi
dicti
rusal
Roy
de Be
en to
de la
Roia

DES COMMAND. DE DIEU. 301

y étoient sujets. Quand je vous ay « 1. Cor. 5. 11.
 écrit, dit-il, que vous n'eussiez point «
 de commerce avec ces sortes de per- «
 sonnes, j'ay voulu dire que si quelqu'un «
 d'entre vos freres est fornicateur, ou «
 avare, ou idolatre, ou médifant, vous «
 ne mangiez pas même avec luy. Ce «
 saint Apôtre ne permet pas que ceux «
 qui aiment la pureté de l'ame aient du «
 commerce avec les medifans, parce que «
 Dieu n'y en a point luy-même comme «
 il témoigne aux mêmes Fideles : Ne « 1b 6.
 vous y trompez pas ; ny les fornica- « 10.
 teurs, ny les idolatres, ny les impudi- «
 ques, ny les medifans n'auront point «
 de part avec Dieu, & ne seront point «
 les heritiers de son Roiaume. «

L'autre sorte de medifance est lorsque
 parlant à la personne même qui est
 offensée on luy dit des injures en face ;
 on luy reproche ses défauts, on luy dit
 des maledictions. C'est ainsi que Semeï
 disoit des injures & donnoit des male-
 dictions à David lors qu'il fuioit de Je-
 rusalem où Absalon s'étoit erigé en
 Roy : Sors, sors homme de sang, homme « 2. Reg. 16. 7.
 de Belial. Voila que le Seigneur venge «
 en toy tout le sang que tu as répandu «
 de la maison de Saül. Tu as usurpé son «
 Roiaume, & voila que Dieu te l'ôte «

» pour le donner à ton fils Absalon.
 » C'est avec justice que les maux t'accablent , parce que tu es un homme de sang. C'est encore ainsi que les Phari-
 » siens donnoient des maledictions à l'A-
 » veugle-né à qui nôtre Seigneur avoit
 » donné la veuë : Voici comme en parle
 » saint Jean : Ils s'emporterent contre
 » luy jusques aux injures , & ils luy di-
 » rent : Sois toy - même son Disciple ;
 » pour nous , nous sommes les Disciples
 » de Moïse : Nous sçavons que Dieu a
 » parlé à Moïse , mais pour celuy-cy ,
 » nous ne sçavons d'où il est : Tu n'es
 » que peché dés le ventre de ta Mere &
 » tu te mêle de nous enseigner.

Joan.
28

Nôtre Seigneur pour éloigner entie-
 » rement de nous l'esprit de medifance ,
 » nous porte à une extremité toute op-
 » posée & il en a fait expressement un
 » conseil Evangelique difant : donnez des
 » benedictions à ceux qui vous donnent
 » des maledictions. Ce qu'il nous en-
 » seigne de paroles, il l'a encore enseigné
 » par ses exemples, comme témoigne saint
 » Pierre , Quand on l'a chargé d'injures
 » il n'a point répondu par des injures ;
 » quand on l'a maltraité il n'a point fait
 » de menaces.

Luc. 6.
28.

1. Pet.
2. 23.

Pour ce qui est du menfonge quand

ON
s Absalon,
naux t'accu-
homme de
e les Phari-
tions à l'A-
neur avoit
ne en parle
ent contre
ils luy di-
Disciple ;
s Disciples
ue Dieu a
celuy-cy ,
: Tu n'es
ta Mere &
gnier entie-
medifance,
toute op-
fément un
lonnez des
s donnent
nous en-
e enseigné
igne saint
d'injures
s injures ;
point fait
ge quand

DES COMMAND. DE DIEU. 303
il n'y auroit que la seule averfion na-
turelle que l'on en a , elle feroit capa-
ble de nous retenir. Mais l'autorité de
Dieu qui nous est marquée dans l'Ec-
riture doit être encore plus forte. Dieu
ne fe contente pas de le défendre quand
il dit : Vous ne volerez point, vous ne
mentirez point , nul ne trompera son
prochain : Il témoigne encore l'extrême
averfion qu'il en a, comme dit le Sage :
Il y a six chofes pour lesquelles le Sei-
gneur a de l'averfion ; & il y en a une
feptième qu'il detefte entierement : Un
œil orgueilleux, une langue menfonge-
re, des mains cruelles & fanguinaires,
un cœur qui medite de mauvais def-
feins, des pieds qui fe precipitent dans
le mal, un faux témoin qui dépose des
chofes fauffes, & celuy qui feme de la
difcorde entre les freres.

Dieu ne fe contente pas d'avoir tant
d'averfion du menfonge , il veut que
nous en aions comme luy & il nous en
donne un puiffant motif quand il dit
que le diable est le Pere du menfonge
& des menteurs. Vous êtes les enfans
du diable. Il n'est point demeuré dans
la verité, parce que la verité n'est point
en luy. Lors qu'il dit des menfonges, il
dit ce qu'il trouve en luy-même, car il

« Levit.
19. 11.

« Prov.
6. 16.

« Joan.
9. 44.

» est menteur & le Pere du mensonge.

C'est pourquoy aussi les menteurs ne peuvent attendre qu'une peine semblable à celle de leur Pere comme en-

Pfal. 5. » seigne le Prophete : Vous perdrez, Sei-
7.

» gneur, tous ceux qui aiment & qui pro-

Pfal. » ferent le mensonge. Et il dit ailleurs,
14. 1.

» Seigneur, qui est celuy qui demeurera

» dans vôtre maison ? Qui est celuy qui

» reposera sur vôtre sainte montagne ?

» C'est celuy qui dit la verité comme il

» l'a dans le cœur, dans les paroles du-

» quel on ne remarque point de trompe-

» rie ny de fraude.

Outre cette espece de mensonge dont les conséquences sont quelquefois importantes & dangereuses, il y en a encore deux autres dont les suites ne sont pas tant à craindre, mais qui ne laissent pas d'être pechez & de charger la conscience : Ce sont les mensonges joieux, qui se font par divertissement, pour faire rire & pour passer agreablement le temps ; & les mensonges officieux, qui se commettent seulement pour faire plaisir à quelqu'un, pour l'obliger, & pour luy apporter quelque utilité ou pour le delivrer de quelque peine. Il se commet encore pour nôtre propre interest & pour nôtre propre utilité.

DES COMMAND. DE DIEU. 305

Encore que ces sortes de mensonges ne portent prejudice à personne , il suffit qu'ils portent prejudice à la vérité, pour nous obliger à veiller sur nos pensées & sur nos paroles , afin de n'en point commettre. La conséquence même en est plus grande qu'elle ne paroît , dautant que par ces sortes de mensonges l'on se forme l'habitude de mentir , & l'habitude étant formée on se laisse plus facilement aller aux mensonges pernicieux. Ecoutons donc avec respect ces paroles de S. Paul & les pratiquons avec fidelité : Eloignons-nous du mensonge, & disons toujours la vérité.

Ephes.

4. 25.

“

“

Il faut ajouter icy que comme il n'est pas permis de faire des medifances contre le prochain , c'est aussi un peché de prendre plaisir à les écouter, & cela se doit aussi entendre des calomnies dont nous avons parlé dans nôtre dernière instruction : Car, comme dit S. Bernard, s'il n'y avoit point d'oreilles pour écouter les calomnies & les medifances , il n'y auroit point de langues pour les dire.

Mais passons à l'autre partie du precepte. La première défend de porter de faux témoignages ; la seconde com-

306 EXPLICATION
mande d'en dire de veritables & de legitimes.

La principale fin de cette loy est que la justice soit exercée équitablement & avec connoissance de cause, c'est pourquoy Dieu défend les faux témoignages & ordonne les veritables; afin que les Juges puissent connoître la verité avant que de former leur jugement. Sans cette precaution les Juges se mettent en danger de porter eux-mêmes un faux témoignage: Car c'est porter en quelque façon un faux témoignage que de prononcer un faux jugement, parce que le jugement du Juge est fondé sur le témoignage des témoins.

L'on est donc obligé quand l'on est juridiquement interrogé par un Juge soit Laïque soit Ecclesiastique de dire la verité, & il n'est pas permis au témoin ny même au criminel de mentir pour quelque consideration que ce soit. Dieu est glorifié par la declaration de la verité, comme le témoigna Josué lors qu'interrogeant Acham il luy dit: Mon fils, donne de la gloire au Dieu d'Israël, c'est à dire comme il se voit assez par les circonstances du fait; Mon fils, confesse la verité. Au contraire celuy qui ne veut pas dire la verité peche &

Josué. 7.
19.

O N
es & de le.

loy est que
blement &
, c'est pour-
témoigna-
s; afin que
e la verité
jugement,
ges se met-
x - mêmes
est porter
témoignage
jugement,
ge est fon-
moins.

nd l'on est
r un Juge
e de dire la
au témoin
entir pour
soit. Dieu
de la ve-
Josué lors
dit: Mon
u d'Israël,
assez par
Mon fils,
aire celui
peche &

DES COMMAND. DE DIEU. 307
deshonore Dieu : Car comme témoi-
gne saint Augustin , celuy qui cache la
verité & celuy qui fait un mensonge
sont tous deux coupables ; le premier,
parce qu'il ne fait pas le bien qu'il doit
faire ; & l'autre parce qu'il fait le mal
qu'il ne doit pas faire.

Les Juges aiant connoissance de la
verité par la deposition fidele des té-
moins, il doit former un jugement equi-
table avant que d'absoudre ou de con-
damner l'accusé. Les Scribes & les
Pharisiens ne gardèrent pas cette for-
malité à la mort qu'ils donnerent à
saint Estienne ; mais ce saint Levite
haranguant en leur presence & pré-
chant la gloire de JESUS-CHRIST, ils
se jetterent tumultuairement sur luy ,
le traînerent hors de la ville & le lapi-
derent comme un blasphémateur sans
aucune forme de justice. L'Ecriture fait
le même reproche au Juge de Philippes
en Macedoine qui condamna S. Paul à
être battu de verges sans prononcer
aucune sentence en forme contre luy.
C'est pourquoy ce Juge aiant appris
que saint Paul étoit Citoyen Romain,
& craignant que ce châtiment injuste
ne fit du bruit , il commanda qu'on le
mît en liberté : Mais le saint Apôtre

Ag. 7.
57.

A. 16. 37. » dit aux Huiffiers qui luy portoient la
 » parole de la part des Juges : Quoy après
 » nous avoir publiquement battus de
 » verges fans connoissance de cause, nous
 » qui sommes Citoyens Romains , ils
 » nous ont mis en prison , & maintenant
 » il nous en font sortir en secret ! Il n'en
 » sera pas ainsi : Il faut qu'ils viennent
 » eux-mêmes nous en tirer. Les Huif-
 » siers rapporterent cecy aux Magistrats
 » qui eurent peur aiant appris qu'ils
 » étoient Citoyens Romains. Ils vinrent
 » leur faire des excuses , & les aiant mis
 » hors de la prison , ils les supplierent
 » de se retirer.

Tout ce que nous venons de dire
 s'entend des Juges & des Magistrats
 qui sont établis de Dieu pour rendre la
 justice , & des témoins qui leur sont
 présentez pour donner la connoissan-
 ce de la verité. Mais il se doit aussi
 étendre à tous ceux qui ont quelque
 autorité sur les autres & qui partici-
 pent en quelque façon à la dignité de
 Juge, comme sont les Peres dans leurs
 familles, les Maîtres parmi leurs disci-
 ples , & les Superieurs au regard de
 ceux qui leur sont soûmis. Comme il
 est difficile qu'il n'arrive quelquefois
 des contestations & des differends ,

DE
 com
 mêm
 de n
 tienc
 fami
 ceux
 très
 rend
 tient
 duire
 noiff
 par l
 couv
 chacu
 s'agit
 livrer
 Et ce
 pas d
 noît
 chari
 Cor
 disant
 quelc
 le ma
 verita
 tierce
 par fo
 perfor
 ges p
 pareil

O N
portent la
Quoy après
battus de
cause, nous
mains, ils
maintenant
ret! Il n'en
ils viennent
Les Huif-
Magistrats
pris qu'ils
Ils vinrent
s'ayant mis
supplient

ns de dire
Magistrats
r rendre la
leur sent
onnoissan-
doit aussi
t quelque
ni partici-
lignité de
dans leurs
eurs disci-
regard de
Comme il
quelquefois
fférends,

DES COMMAND. DE DIEU. 309
comme il arriva entre les Apôtres
mêmes qui un peu devant la Passion
de nôtre Seigneur s'échauffèrent à qui
tiendroit le premier rang, les Peres de
famille, les Maîtres, les Superieurs &
ceux qui ont de l'autorité sur les au-
tres sont obligez d'y mettre la paix en
rendant à chacun ce qui luy appar-
tient. Pour cet effet ils doivent se con-
duire prudemment & prendre con-
noissance de cause, interrogeant ceux
par le moien desquels ils peuvent dé-
couvrir la verité. En ces rencontres
chacun la doit dire sur tout quand il
s'agit de justifier l'innocent, & de de-
livrer celuy qui est dans l'oppression;
Et ce seroit un faux témoignage de ne
pas dire les choses comme on les con-
noît, & tout ensemble un défaut de
charité.

Concluons donc cette instruction en
disant, 1. Que la simple medifance est
quelquefois un grand peché, quoy que
le mal que l'on dit du prochain soit
veritable, & soit qu'on le dise à une
tierce personne, soit qu'on le reproche
par forme d'injure ou de mépris à la
personne même. 2. Que tous menson-
ges pernicieux, joieux & officieux sont
pareillement défendus, car encore qu'ils

n'offensent point le prochain , ils ne laissent pas de blesser la verité. 3. Qu'en toutes sortes de jugemens soit civils soit domestiques le Juge ou celuy qui a l'autorité doit juger équitablement & avec connoissance de cause. 4. Que les témoins sont obligéz de dire la verité quand on la leur demande , & qu'il ne leur est jamais permis de mentir , non pas même pour délivrer une personne coupable ou accusée par le principe d'une fausse charité.

INSTRUCTION XV.

Explication du neuvième & du dixième precepte.

- Vous ne desirerez point la femme de votre prochain, ny sa maison, ny ses terres, ny son serviteur, ny sa servante, ny son bœuf, ny son asne, ny rien de ce qui luy appartient.

CEs deux preceptes ont une grande connexion , parce que l'un & l'autre défend seulement les mauvais desirs , quoy que les choses desirées soient différentes : C'est pourquoy nous les joignons ensemble puis qu'ils n'ont qu'un même objet , qui est le desir des

DE
cho

Il

qui

me

diffé

dent

desir

me

l'adu

le di

tere

No

niers

vine

pour

bien

pas

leur

mêm

Le

à l'ho

procl

fem

coup

les E

veux

Dieu

rer le

fem

parce

ON
ain, ils ne
té. 3. Qu'en
soit civils
celuy qui a
blement &
4. Que les
re la verité
& qu'il ne
entir, non
e personne
e principe

N XV.

ne & du
e.
femme de
ison, ny ses
ny sa ser-
on asne, ny
ent.

t une gran-
que l'un &
es mauvais
ses desirées
rquoy nous
qu'ils n'ont
le desir des

DES COMMAND. DE DIEU. 311
choses qui appartiennent au prochain.

Ils ont du rapport avec le sixième qui défend l'adultere, & avec le septième qui défend le vol. Mais il y a cette difference que les deux premiers défendent la chose, & ceux-cy défendent le desir de la chose; c'est à dire, que le sixième & le septième precepte défendent l'adultere & le vol; & le neuvième & le dixième défendent le desir de l'adultere & du vol.

Nous remarquons dans ces deux derniers preceptes l'excès de la bonté divine envers les hommes en ce qu'il pourvoit tellement à leur vie, à leurs biens, à leur honneur qu'il ne defend pas seulement qu'on les ravisse ce qui leur appartient, mais il ne permet pas même qu'on le desire.

Le neuvième precepte defend donc à l'homme de desirer la femme de son prochain, & il faut dire le même de la femme au regard de l'homme. Beaucoup moins luy est-il permis de desirer les Epouses de JESUS-CHRIST, je veux dire les personnes consacrées à Dieu. Il luy est encore défendu de desirer les filles de son prochain & les femmes qui vivent dans la viduité, parce que tandis qu'elles demeurent en

312 E X P L I C A T I O N

cet état elles sont en quelque façon les épouses de JESUS-CHRIST, & elles appartiennent à Dieu jusques à ce qu'il les donne à un autre. Et cecy se doit aussi entendre, comme j'ay déjà dit, & je ne le repeteray plus, des femmes & des filles au regard des personnes de l'autre sexe. D'où il faut conclure qu'il est absolument défendu d'avoir de mauvais desirs sur qui que ce soit.

Il est encore défendu d'avoir & d'entretenir volontairement de mauuaises pensées qui sont les semences & le principe des mauvais desirs. Je dis volontairement, car dans la corruption de la nature après le peché, il est difficile qu'il ne se forme quelquefois de mauuaises pensées dans l'esprit, mais elles ne sont pas imputées à peché quand la volonté ne s'y arrête pas, il les faut rejeter promptement, & dès qu'elles commencent à naître, comme nous rejetterions des charbons ardens qui seroient tombez sur nôtre robbe. C'est pourquoy le saint homme Job jaloux de la pureté de son ame disoit :

Job. 31. „ Mon ame s'est accordée avec mes yeux
1. „ de ne pas même regarder une fille de
„ crainte que mon esprit ne pense à elle.

Ce passage de Job dit encore davan-
tage;

DI
tagé
garo
con
pen
faut
te c
les p
mer
n'est
dit l'
exte
les l
Paul
seule
Elle
n'a p
mau
corp
aux
que
Il
pour
les p
conf
avez
dé au
d'adu
quico
un m
adult

DES COMMAND. DE DIEU. 313

tage ; Il nous apprend que pour bien garder ce precepte il ne suffit pas de conserver son ame pure de mauvaises pensées & de mauvais desirs, mais qu'il faut encore garder les dehors de crainte qu'il n'y entre quelque chose qui les puisse exciter. Il faut, dis-je, fermer les sens extérieurs aux objets qu'il n'est pas permis de désirer : car, comme dit l'Écriture, les yeux & les autres sens extérieurs sont les portes par lesquelles le péché entre dans l'ame. Et saint Paul veut que la Vierge soit sainte non seulement d'esprit, mais encore de corps. Elle est sainte en son esprit quand elle n'a point de mauvaises pensées ny de mauvais desirs ; & elle est sainte en son corps quand elle tient ses sens fermés aux objets qui pourroient donner quelque atteinte à sa pureté.

1. Cor.
7. 34.

Il faut premièrement fermer les yeux pour ne point regarder sans nécessité les personnes de l'autre sexe selon le conseil de nôtre Seigneur qui dit : Vous avez entendu dire qu'il a été commandé aux anciens de ne point commettre d'adultère : Et moy je vous dis que quiconque regardera une femme avec un mauvais desir, il a déjà commis un adultère dans son cœur. Si vôtre œil

Matth.
5. 27.

○

„ droit vous est un sujet de scandale,
 „ c'est à dire , si vous reconnoissez que
 „ vous ne puissiez regarder un objet dan-
 „ gereux sans concevoir de mauvais de-
 „ sirs , arrachez-le & le jetez loin de
 „ vous ; c'est à dire , fermez-le & le mor-
 „ tifiez de telle sorte que vous en aiez
 „ comme si vous n'en aviez point du
 „ tout : Car il est plus avantageux pour
 „ vous , qu'une partie de vôtre corps pe-
 „ risse , que vôtre corps entier soit jetté
 „ dans l'enfer.

Il faut encore fermer les yeux à tout
 ce qui peut causer de mauvaises pen-
 sées & de mauvais desirs, comme sont
 les spectacles, les peintures deshonorées,
 les figures dissoluës, la lecture des mau-
 vais livres. Tous ces objets sont des
 „ larrons, selon les paroles de Jeremie,
 „ qui dérobent à l'ame son honneur , ses
 „ merites , & ses richesses spirituelles.

Les oreilles sont encore des portes
 ouvertes au peché si l'on n'y prend
 garde. Il les faut fermer à toutes sor-
 tes de discours & d'entretiens dange-
 reux ; & comme nous enseigne le Sage,
 „ Il les faut environner d'épines , c'est à
 „ dire d'une mortification aiguë qui re-
 „ veille l'attention , de crainte d'enten-
 „ dre les mauvaises langues ; & il se faut

Thren. „
 p. 51.

Eccli. „
 28. 28.

DES COMMAND. DE DIEU. 315

faire des portes & des serrures à la bouche afin de n'y point répondre.

Mais le sens le plus vif & le plus prompt à exciter de mauvais desirs est celui de l'attouchement. Il n'en faut donc faire aucun sur soy ny sur aucune autre personne sans une grande nécessité: Car comme dit le Sage, celui qui touche l'ordure en sera souillé; Et l'étroupe qui s'approche trop près du feu est en danger d'être bien-tôt embrasée. C'est pourquoy les serviteurs & les servantes de Dieu reconnoissant combien ce sentiment est traître & dangereux, ne se contentent pas de luy retrancher les objets qui peuvent le satisfaire, mais encore ils l'affligent & le domptent par des disciplines, par des cilices, & par d'autres austeritez qui vont quelquefois jusques à l'excès.

Avec cette mortification des sens & l'attention sur soy-même pour ne donner entrée dans l'esprit à aucune mauvaise pensée, l'on gardera parfaitement le neuvième precepte qui défend de désirer la femme de son prochain. Le dixième qui est aussi le dernier du Decalogue défend de désirer ses biens, & voici les termes sous lesquels il est conçu: Vous ne désirerez point sa mai-

316 E X P L I C A T I O N

son, ny son champ, ny son serviteur, ny sa servante, ny son bœuf, ny son aine, ny rien de ce qui luy appartient.

Ny sa maison.

Par le mot de maison, il ne faut pas seulement entendre le logis où il demeure, mais encore tout ce qui regarde son établissement, comme sont ses honneurs, ses charges, ses dignitez, sa reputation, ses richesses. Le mot de maison est souvent pris en ce sens dans l'Écriture, comme on le peut remarquer dans l'Exode, où nous lisons que Dieu édifia des maisons aux sages-femmes de l'Égypte, c'est à dire qu'il leur donna des prosperitez temporelles pour la misericorde dont elles avoient usé envers les enfans des Israélites.

Exod. 1.
21.

Ny son champ.

Par le champ il faut entendre toutes sortes de terres soit qu'elles soient labourables, ou en jardin, ou en pré, ou en bois, ou même en fontaines & en étangs. Où il est évident que ceux-là péchent contre ce precepte qui desirerent étendre leurs Seigneuries sur les terres des Seigneurs voisins, & qui contraignent les vassaux à leur donner des

ON
on serviteur ;
ceuf, ny son
appartient.

il ne faut pas
gis où il de-
e qui regarde
sont ses hon-
gnitez, sa re-
mot de mai-
ce sens dans
peut remar-
s lisons que
sages-fem-
re qu'il leur
orelles pour
avoient usé
lites.

endre toutes
es soient la-
u en pré, ou
aines & en
que ceux-là
qui desirer
ur les terres
qui contrai-
donner des

DES COMMAND. DE DIEU. 317
aveus & des reconnoissances qui ne leur
appartiennent pas.

Ny son serviteur ny sa servante.

Cela ne se doit pas seulement enten-
dre des captifs & des esclaves que l'on
a acquis ou par argent, ou par con-
quête, ou en quelque autre maniere que
ce soit ; mais encore des serviteurs &
des servantes qui se sont volontaire-
ment engagez à servir, ou par l'affec-
tion qu'ils ont pour leur maître, ou
par l'esperance qu'ils ont d'en recevoir
des gages & des recompenses. Il n'est
pas permis de les solliciter, beaucoup
moins de les corrompre par argent,
par promesses, par menaces de quitter
leurs Maîtres pour les attirer sous pre-
texte que ce sont des gens de service &
qui plaisent. Et même s'ils vouloient
quitter leurs Maîtres de leur propre
mouvement avant le temps pour le-
quel ils se sont engagez, ce precepte
oblige de ne les pas recevoir mais de
les exhorter d'être fideles à garder la
parole de leur engagement ; car il est
écrit : Ne faites pas à autrui ce que
vous ne voudriez pas qu'on vous fit.

“ Tob.
4. 16.
”

Ny son bœuf, ny son asne.

Par ces animaux domestiques qu'il n'est pas permis de désirer, il faut aussi entendre les troupeaux de quelque espèce qu'ils soient. C'est pourquoy le saint vieillard Tobie entendant beéler en sa maison un chevreau que sa femme avoit acheté, & croiant qu'il se fut écarté du troupeau de quelqu'un de ses voisins, crioit avec empressement qu'on s'informât à qui il appartenoit afin de le rendre au plutôt. Au reste par ces paroles du précepte nous sommes avertis qu'il ne nous est pas seulement défendu de désirer les choses précieuses de nôtre prochain comme sont sa maison, ses charges, son honneur, mais encore les plus basses, comme son bœuf, son asne, son chien, son chat.

Ny rien de ce qui luy appartient.

Afin qu'on ne s'imagine pas qu'il est seulement défendu de désirer les choses marquées dans ce Précepte, Dieu souverain Législateur a ajouté ces dernières paroles pour nous apprendre qu'il ne nous est pas permis de rien désirer du tout de ce qui appartient à nôtre prochain, soit que les choses soient

DE
gran
pris
qu'e
en d
rete
qui
luy
Ce
qui
mar
ven
s'en
Com
son
de v
mar
Il
d'ép
un p
qui
des
& d
proc
rem
L'
fren
souh
d'eu
leur
fion

DES COMMAND. DE DIEU. 319

grandes ou petites, précieuses ou méprisables : Il nous suffit de sçavoir qu'elles ne nous appartiennent pas pour en détourner nôtre desir, & pour nous retenir dans les bornes de la justice qui donne & qui laisse à chacun ce qui luy appartient.

Ceux-là péchent contre ce precepte qui desirent la famine & la disette des marchandises & des denrées, afin de vendre plus cher celles qu'ils ont, & de s'enrichir aux dépens du prochain. Comme aussi ceux qui desirent que personne ne vende & n'achete qu'eux, afin de vendre cher & d'acheter à bon marché.

Il faut dire le même des personnes d'épée, qui desirent la guerre pour avoir un pretexte de voler ; des Medecins, qui desirent des maladies afin d'avoir des pratiques ; des Juges, des Avocats & des Procureurs, qui desirent des procès, afin d'avoir des causes qui les remplissent en épuisant les Parties.

L'on peut encore ajouter ceux qui desirent de l'honneur & de l'estime, & qui souhaitent que ceux qui sont au dessus d'eux & qui leur font ombrage perdent leur éclat & tombent dans la confusion : Ceux-là, dis-je, péchent contre

ce precepte, & commettent un grand peché, sur tout si ce sont des personnes lâches & vicieuses ; parce qu'outre l'injustice qu'ils veulent faire à leur prochain, ils en commettent encore une autre à leur égard, desirant un bien qu'ils ne meritent pas ; la gloire & l'honneur étant le prix du travail & de la vertu, & non la recompense de la lâcheté & du vice.



L

T

D E



mais
oblig
assés
fait
de le
Mer
Don

ON
at un grand
des person-
ce qu'outre
aire à leur
rent encore
desirant un
; la gloire
du travail
recompense



L'ÉCOLE SAINTE
TROISIÈME PARTIE.
EXPLICATION
DE L'ORAISON DOMINICALE.

Instruction première.

De la nécessité de la prière.

L'Usage de la prière est si nécessaire à tout Chrétien, qu'il nous est recommandé non comme un simple conseil, mais comme un précepte qui nous oblige. Notre Seigneur nous marque assez cette obligation quand il dit qu'il faut toujours prier & ne se point lasser de le faire. Et l'Eglise notre bonne Mere avant que de chanter l'Oraison Dominicale après la consecration, dit

Luc.

23. 1.

par forme de preface ces paroles qui déclarent que la priere est de precepte : *Etant avertis par des preceptes salutaires ; & formez par une instruction divine, nous osons dire ces paroles : Nôtre Pere qui êtes dans les Cieux ; que vôtre nom soit santifié, &c.*

Nous ferons facilement persuadé de la nécessité de la priere si nous jettons les yeux sur nôtre propre indigence tant des biens de la nature que de ceux de la grace : Car nous n'avons rien de nous-mêmes, & cependant nous avons besoin de tout. C'est de Dieu que nous devons tout attendre & esperer ; & comme il ne nous doit rien, nôtre unique ressource est la priere. Si nous le prions, il nous enrichira de ses biens, car il est toujours disposé à nous donner ; & il est écrit : Demandez, & vous recevrez l'effet de vôtre demande.

Matth.,
7. 7.

C'est pourquoy les Apôtres aiant supplié nôtre Seigneur de leur apprendre à prier comme saint Jean l'avoit appris à ses Disciples ; ce divin Maître leur mit en la bouche les paroles de l'Oraison Dominicale par lesquelles nous demandons en abrégé toutes nos nécessitez spirituelles & corporelles.

La priere est une marque & un signe

de
thy
la t
les
au
que
ma
pre
ode
vin
ma
don
afin
rous
dev
fum
leva
deva
cut
vieil
l'Ag
des c
ce fa
quel
que
La
juste
à Di
faire
nos l

324 EXPLICATION

est haut , & tous deux sont fort éloignez l'un de l'autre : Dieu néanmoins entend le langage de la priere. Il l'entend lors qu'elle est encore dans nôtre bouche , & même lors qu'elle est encore dans le desir de nôtre cœur ; car il dit par un Prophete : avant que vous me priez & que vous m'invoquiez , je diray , me voici.

Isai. 65.
24.

„
„
„

On ne sçauroit estimer ny comprendre les biens infinis que nous nous attirons du Ciel par la priere. Dieu nous donne avant toutes choses son saint Esprit, qui se rend le maître de nôtre cœur pour le gouverner selon ses volontez. Il nous donne le secours dans nos tentations , la victoire dans nos combats , la grace pour faire toutes sortes de bonnes œuvres , l'aversión du mal , l'amour pour le bien , & une joie sainte & spirituelle qui est comme un gage & un avant-goût de celle du Ciel, comme nôtre Seigneur nous l'a promis :

Joan.
16. 24.

„
„

Demandez & vous recevrez , afin que vôtre joie soit pleine & entiere. Par la priere l'ame contracte une hardiesse sainte par laquelle elle dit à Dieu tout ce qu'elle veut : elle n'a quasi plus de crainte, & elle dit à Dieu avec une merveilleuse liberté ce que le Patriarche

Jac
luy
que
dict
viv
une
tou
ten
flan
pro
ble
aim
vea
par
n'a
mo
Die
en
den
P
re
ma
car
cha
dev
con
fau
tre
Die
luy

DE L'ORAISON DOMIN. 325

Jacob disoit à l'Ange qui luitoit avec luy : Je ne vous laisseray point aller que vous ne m'aiez donné v^{ost}re benediction. La priere nous donne une foy vive, une esperance forte, & sur tout une charité ardente & embrasée : Car tout ainsi que ceux qui s'aiment sentent que leur amour se fortifie & s'enflamme par les entretiens & par les propos familiers qu'ils tiennent ensemble, de même les ames saintes & qui aiment Dieu, ressentent un nouveau feu dans leur cœur lors qu'elles parlent dans l'Oraison à celuy qui n'aime pas seulement, mais qui est l'amour même ; Car comme dit S. Jean : Dieu est charité, & celuy qui demeure en charité demeure en Dieu, & Dieu demeure en luy.

Gen. 32. 26.

1. Jo 4. 16.

Par la priere Dieu à la verité demeure en nous, & nous demeurons en luy ; mais elle fait encore bien davantage, car nous unissant à Dieu, elle nous change d'une telle maniere que nous devenons un même esprit avec luy, comme témoigne saint Paul, & s'il faut ainsi parler nous devenons d'autres luy-même : Celuy qui s'unit à Dieu, devient un même esprit avec luy. C'est là le bien des biens, & déjà

1. Cor. 6. 17.

326 E X P L I C A T I O N

le Paradis en terre : Mais plutôt l'ame est le paradis de Dieu , le trône de sa gloire , & la demeure de la tres-sainte

Joan.
14. 23.

Trinité : Si quelqu'un m'aime, dit nôtre Seigneur, je l'aimeray & mon Pere l'aimera aussi ; nous viendrons à luy & nous ferons en luy nôtre demeure. Et le même Seigneur dit ailleurs : je prendray mon repas avec l'ame qui garde mes paroles. Enfin la priere est si presante qu'elle lie les mains de Dieu, non seulement au regard de celuy qui l'a fait, mais encore au regard des autres quoy que grands pecheurs : Laissez-moy, disoit Dieu à Moïse qui le presoit de faire misericorde à son peuple ; comme s'il eût voulu dire : ta priere me lie les mains, & m'empêche de faire éclater ma colere ; laissez-moy, donne-moy la liberté de me venger de l'injure qui m'est faite.

Exod.
32. 9.

Ce qui nous doit extrêmement consoler, c'est que Dieu est si bon qu'il nous accorde toujours l'effet de nos prieres : Nous en avons tant d'exemples dans l'Ecriture qu'il n'y a aucun lieu d'en douter : Vous invoquerez le Seigneur ; dit Isaïe , & le Seigneur vous exaucera, vous le reclamerez, & il dira me voici.

Isa 58.
9.

D
Et l
m'i
leur
qui
ma
en
qui
ce
enc
ain
fes
exa
de
qu
dit
qu
da
tie
c'e
en
seu
ma
no
l'e
pr
&
Pe
va
co

DE L'ORAISON DOMIN. 327

Et le Prophete dit parlant du juste : Il Ps. 90.
 m'invoquera & je l'exauceray. Et ail- 15.
 leurs : Le Seigneur est près de ceux Ps. 144.
 qui l'invoquent & qui le prient ; 18.
 mais qui l'invoquent & qui le prient 18.
 en verité : Il fera la volonté de ceux 18.
 qui le craignent , & il leur accordera 18.
 ce qu'ils luy demandent. Nous lisons Eccli.
 encore dans l'Ecclesiastique : Celuy qui 34.
 aime le Seigneur demandera pardon de 34.
 ses pechez , il s'en abstiendra, & Dieu 34.
 exaucera ses prieres. Mais il n'y a point 34.
 de témoignage plus clair & plus precis 34.
 que celuy de nôtre Seigneur quand il 34.
 dit : Je vous le dis & vous l'assure ; Marc 11. 24.
 quoy que ce soit que vous demandiez 11. 24.
 dans la priere , croiez que vous l'ob- 11.
 tiendrez ; & il vous sera accordé. 11.

Ce qui est encore plus considerable,
 c'est que Dieu est si bon & si liberal
 envers nous qu'il ne nous donne pas
 seulement ce que nous luy demandons,
 mais qu'il nous donne même plus que
 nous ne luy demandons. Nous en avons Luc. 15.
 l'exemple dans la conversion de l'Enfant 11.
 prodigue qui étant rentré en luy-même,
 & aiant reconnu sa faute, alla prier son
 Pere de le recevoir au nombre de ses
 valets , mais ce Pere plein de miseri-
 corde le reçut au nombre de ses enfans.

328 **EXPLICATION**

& le prefera même en quelque façon aux autres, en sorte que l'aîné ne pût s'empêcher de faire ses plaintes & d'en murmurer.

Que s'il arrive quelquefois que nous ne recevions pas l'effet de nos prieres, c'est peut-être que ce que nous demandons nous est inutile ou contraire à nôtre salut ; ainsi Dieu nous fait une grace & une miséricorde de nous le refuser. Nôtre prière néanmoins n'est pas sans effet, parce que si Dieu ne nous donne pas ce que nous luy demandons, il nous donne quelque autre chose qu'il sçait nous être plus convenable & plus utile. C'est ainsi qu'il refusa aux deux enfans de Zebédée les deux premières places de son Roiaume qu'ils luy avoient demandées, en leur disant :

Math 20. 22.

„ vous ne sçavez ce que vous demandez : Mais il leur accorda une autre chose qui leur fut bien plus utile, sçavoir de boire avec luy le Calice des souffrances.

Il arrive encore quelquefois que ce que Dieu refuse à nos prieres est saint & nécessaire à nôtre salut ; Mais nous ne le demandons pas comme il faut. Nous le demandons peut-être avec negligence, sans devotion, & même dans un état de peché qui oblige Dieu

D
de f
C'est
n'av
parc
Dieu
ne le
dem
avoit
& à

I

L
font
ces,
sour
sieur
ordo
deux
du P
vôtr
ray
Qua
dema
m'en
l'acti
Qu

DE L'ORAISON DOMIN. 319

de fermer les oreilles à nos paroles.
C'est ainsi qu'en parle S. Jacques : Vous n'avez pas ce que vous tâchez d'avoir, parce que vous ne le demandez pas à Dieu : Ou si vous le demandez, vous ne le recevez pas, parce que vous le demandez mal. Vous demandez pour avoir de quoy satisfaire à vos passions & à vos plaisirs.

« Jac 4.
» 3.
«
«
«
«
«
«
«
«

INSTRUCTION II.

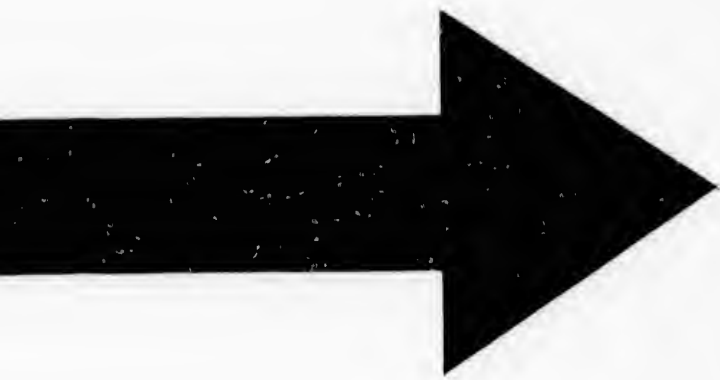
Des parties de la priere.

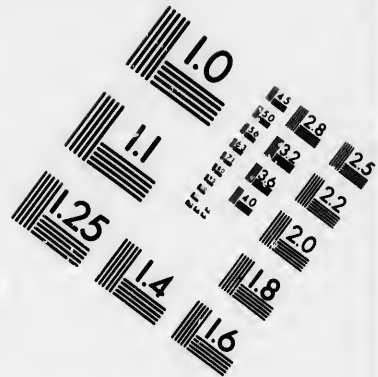
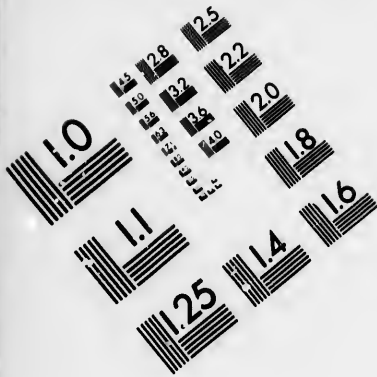
Les Saints Peres reconnoissent deux principales parties de la priere qui sont la demande & l'action de graces, lesquelles neanmoins comme deux sources fécondes se divisent en plusieurs autres membres ou parties subordonnées. Dieu même marque ces deux chefs de la priere dans ce passage du Prophete : Priez-moy au temps de votre affliction ; je vous en delivreray & vous m'en donnerez la gloire. Quand il dit : priez-moy, il indique la demande ; & quand il ajoute : vous m'en donnerez la gloire, il marque l'action de graces.

« Ps. 49.
« 15.
«

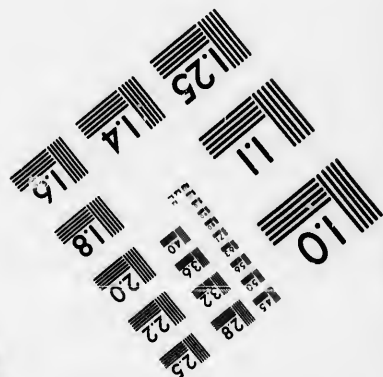
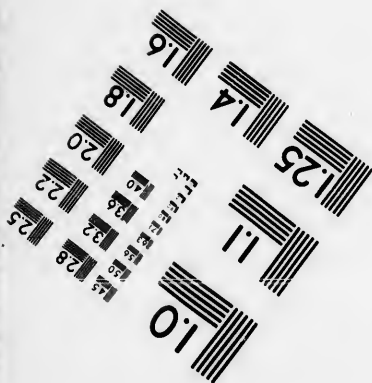
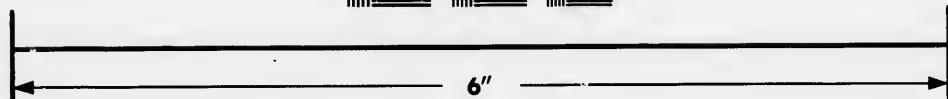
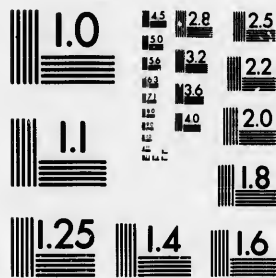
Quant à la priere ; le plus haut & le







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

plus parfait moien de prier est celuy où s'attachent les ames justes & qui ont du zele pour leur salut & pour leur avancement dans les voies de la grace. Il consiste en ce qu'étant appuiées sur le fondement solide de la foy, elles montent de degré en degré jusqu'à ce qu'elles parviennent à un certain état où elles peuvent contempler la puissance infinie de Dieu, sa bonté immense, sa sagesse souveraine, sa grandeur incomprehensible, & ses autres perfections adorables. De là elles esperent facilement & avec une pleine confiance qu'elles recevront de la bonté de Dieu, tout ce qu'elles luy demanderont pour sa gloire & pour leur salut.

Avec cette foy & cette esperance l'ame juste s'éleve de la terre comme avec deux ailes, & elle vole jusques dans le Ciel où elle louë & glorifie Dieu pour tous les biens qu'elle voit en luy, & pour tous ceux qu'il repand hors de luy dans les creatures. Cette façon de prier nous est marquée dans les saintes lettres, & le Prophete nous

Pf 61.
9.

» l'enseigne quand il dit : Epanchez vos

Pf. 54.
23.

» cœurs en la presence du Seigneur. Mettez en luy tous vos soins & toute vôtre confiance. Et il dit ailleurs parlant

de
pr
de
un
nu
les
co
Se
Ci
no
pa
n'a
for
av
co
vo
luy
I
est
mo
pa
c'e
vo
bli
fus
tre
no
do
po
jo

ON
celuy où
qui ont
pour leur
la grace,
puiées sur
oy, elles
usqu'à ce
ertain état
la puis-
onté im-
sa gran-
es autres
les espe-
eine con-
bonté de
anderont
ur.

perance
comme
jusques
glorifie
lle voit
repand
Certe
ée dans
ce nous
ez vos
r. Met-
ute vô-
parlant

DE L'ORAISON DOMIN. 331
de luy-même : Je répans, Seigneur, ma priere en vôtre presence, & j'expose devant vous toutes mes afflictions. Et un autre Prophete dit : Levez-vous la nuit & dès le commencement des veilles afin de louer Dieu : Repandez vôtre cœur comme de l'eau en la presence du Seigneur : élevez vos mains vers le Ciel pour prier. Ces deux Prophetes nous apprennent par cette façon de parler que celuy qui prie comme il faut n'a rien de caché, mais qu'il répand son cœur avec sa priere, & qu'il se jette avec confiance entre les bras de Dieu, comme d'un Pere très-aimable, qu'il voit disposé à luy accorder tout ce qu'il luy demande.

Il y a une autre façon de prier, qui est propre à ceux qui sont en peché mortel. Ils tachent de s'élever à Dieu par la foy qui leur reste, mais comme c'est une foy morte elle a peu de pouvoir : leurs forces sont tellement affoiblies qu'ils ne peuvent s'élever au dessus de la terre. Si neanmoins ils entrent dans leur conscience, s'ils reconnoissent leurs fautes, s'ils en ont de la douleur, s'ils s'humilient devant Dieu pour luy demander pardon, & s'ils joignent la penitence à leur foy, leur

« Pf. 141.
« 3.
« Thren.
« 2. 19.

priere ne sera pas reje'tée de Dieu. Nôtre Seigneur même les invite à cela, & dans le desir qu'il a de les relever & de les attirer à foy il dit : Venez à moy

Matth. 11. 28. „ vous tous qui travaillez, qui êtes char-
 „ gez du poids de vos pechez, & je vous
 „ soulageray. Du nombre de ceux-là fut
 le Publicain, qui accablé du poids de
 ses pechez n'osoit seulement lever les
 yeux vers le Ciel. C'est pourquoy il
 joignit la douleur à sa priere & se fra-
 „ pant la poitrine il disoit : O Dieu,
 Luc. 18. 9. „ soiez favorable à moy pecheur. Sa prie-
 re fut reçue dans le Ciel, & il s'en
 retourna absous dans sa maison.

Il y a une troisième espece de priere
 qui se remarque en ceux qui n'ont pas
 encore entierement receu la lumiere
 de la foy, mais qui usant bien de celle
 de la raison par un effet particulier &
 secret de la bonté de Dieu desirent de
 connoître la verité, & pour cet effet
 font des prieres à Dieu, donnent des
 aumônes, & pratiquent d'autres sem-
 blables bonnes œuvres. Dieu vient à
 leur secours, il reçoit leur priere, & il
 leur donne ce qu'ils demandent, comme
 nous le voions dans le Centenier Cor-
 nellie qui faisoit, quoyque païen, les
 bonnes œuvres dont je viens de parler;

&
 l'in
 luy
 exa
 au
 cho
 con
 Vo
 tées
 nu.
 la t
 par
 Il
 qui
 char
 pen
 & c
 n'on
 Die
 tien
 dem
 osen
 & f
 plufi
 le de
 parle
 prio
 devo
 texte
 il n'y

DE L'ORAISON DOMIN. 333

& à qui Dieu envoya S. Pierre pour l'instruire dans la foy. Ce saint Apôtre ^{cc Aa.} luy dit : Corneille, vôtre priere a été ^{10. 31.} exaucée, & Dieu s'est souvenu de vos ^{cc} aumônes. L'ange luy avoit dit la même ^{cc} chose lors qu'il luy apparut & qu'il luy commanda d'envoier querir S. Pierre: Vos prieres & vos aumônes sont mon- ^{cc 1b. 10.} tées jusqu'à Dieu, & il s'en est souve- ^{cc 3.} nu. Ces paroles marquent clairement la troisième espece de priere dont nous parlons.

Il y en a encore une quatrième espece qui est de ceux qui aiant la conscience chargée de pechez, bien loin d'en faire penitence, ajoutent pechez sur pechez & crimes sur crimes, & dans cet état ils n'ont pas de honte de paroître devant Dieu & de le prier. Tels sont les Chrétiens qui sont en peché mortel, & qui demeurant volontairement en cet état osent bien dire l'Oraison Dominicale & faire d'autres prieres quelquefois plusieurs fois le jour. Tel étoit encore le detestable Antiochus dont l'Escriture ^{2. Mach.} parle ainsi: Ce Roy impie & scelerat ^{cc 3. 13.} prioit Dieu, duquel néanmoins il ne ^{cc} devoit recevoir nulle misericorde. Le ^{cc} texte remarque qu'encore qu'il priât, il n'y avoit point de misericorde pour

334 E X P L I C A T I O N

Joan. » luy : Car comme dit l'Evangile : Dieu
 2. 31. » n'exauce point les méchans ; mais si
 » quelqu'un l'honore & fait sa volonté,
 » c'est celuy-là qu'il exauce.

Les trois premieres especes d'oraison meritent proprement ce nom ; mais cette derniere merite plutôt le nom d'insulte que celuy de priere. N'est-ce pas une insulte & un outrage de demander quelque grace à une personne à qui l'on donne actuellement le coup de la mort ? C'est ce que fait un Chrétien qui prie Dieu de luy faire des fa-veurs, & qui est actuellement dans des pechez mortels, où il veut perseverer, & dont il ne veut pas faire penitence.

Des trois premieres especes d'oraison, la premiere est la plus sainte & la plus parfaite, parce qu'elle est uniquement fondée dans la grace. L'ame qui s'y applique fait de grands progrès dans la voie des Saints, parce qu'elle est toute penetrée de l'onction sainte de la divine union : de cette onction, dis-je, qui luy enseigne tout ce qu'elle doit faire, & qui luy donne de la facilité & même du plaisir à le faire.

1. Joan. » C'est ainsi qu'en parle le Disciple bien-
 2. 20. » aimé : Pour vous, mes petits enfans,

DE L'ORAISON DOMIN. 335

vous avez reçu l'onction du Saint & vous connoissez toutes choses. L'Onction que vous avez reçue du Fils de Dieu demeure en vous, & vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne : Mais comme cette même onction vous enseigne toutes choses & qu'elle est la verité, vous n'avez qu'à demeurer dans ce qu'elle vous enseigne.

L'action de grace est l'autre partie de la priere. Et il n'y a rien de si juste que de remercier Dieu des bien-faits que nous recevons continuellement de sa bonté. C'est pourquoy lors qu'à la sainte Messe le Prêtre élève sa voix pour dire: Rendons graces au Seigneur nôtre Dieu ; tout le peuple répond : C'est une chose tres-digne & tres-juste. Nôtre Seigneur nous a donné l'exemple de cette façon de prier ; Car lors qu'il vouloit demander quelque chose à son Pere, il commençoit ordinairement sa priere par l'action de graces : Comme quand il voulut multiplier les sept pains pour en repâître quatre mille personnes, il commença sa priere en rendant graces à son Pere. Il fit le même quand il resuscita le Lazare. Et encore quand il institua le Sacrement de son corps & de son sang.

Marc. 8.

6.

Joan. 11.

42.

Matth.

26. 26.

Il faut rendre graces à Dieu des bien-faits en general qu'il a fait aux hommes , particulièrement de nous avoir donné son Fils pour nous rachetter , d'avoir institué la sainte Eglise , de luy avoir enseigné les moiens de parvenir au Ciel , de luy avoir donné les regles de bien vivre , de l'avoir fortifiée des Sacremens, de l'avoir protégée jusques à present contre tous ses ennemis visibles & invisibles , & même de l'aimer jusqu'à la prendre pour son épouse , en sorte que toutes les ames qui se conservent dans sa grace & qui tâchent de luy plaire , se peuvent glorifier d'être les épouses de Dieu.

Il faut encore rendre graces à Dieu des faveurs qu'il a faites à ses Saints , des victoires qu'il leur a fait remporter sur les demons & sur les tyrans , des grandes vertus qu'ils ont pratiquées par sa grace , & dont ils nous ont laissé l'exemple , de nous les avoir donnez pour protecteurs & patrons , & de l'honneur qu'il leur fait rendre dans ce monde , outre la gloire qu'il leur donne dans le Ciel.

Sur tout il faut le remercier des faveurs immenses & extraordinaires qu'il a faites à la tres-sainte Vierge , lesquelles

D
 quelle
 imag
 chois
 être l
 donne
 digier
 Ciel
 Enfi
 des fa
 en né
 avoir
 sainte
 donne
 de ne
 lorsqu
 morte
 ment
 nous
 tiques
 calion
 secret
 nous ,
 qui ne
 prier
 parce
 reçues
 de no

D N.
u des bien-
aux hom-
nous avoir
rachetter ,
ife , de luy
le parvenir
é les regles
ortifiée des
gée jusques
ennemis vi-
de l'aimer
épouse , en
ui se con-
tâchent de
ifier d'être

ces à Dieu
és Saints ,
it rempor-
es tyrans ,
ont prati-
nt ils nous
s les avoir
patrons ,
ait rendre
loire qu'il

er des fa-
naires qu'il
erge , les-
quelles

DE L'ORAISON DOMIN. 337
quelles surpassent tout ce qui se peut
imaginer ; particulièrement de l'avoir
choisi entre toutes les creatures pour
être la Mere de son Fils ; de nous l'avoir
donnée pour Mere, & de la gloire pro-
digieuse dont il la couronne dans le
Ciel & dans la terre.

Enfin il faut le remercier des graces &
des faveurs que nous avons tous receuës
en nôtre particulier , comme de nous
avoir fait Chrétiens & enfans de la
sainte Eglise Catholique , de nous avoir
donné un bon Ange pour nous garder ,
de ne nous avoir pas envoyé la mort
lorsque nous étions en état de peché
mortel , de nous avoir donné du senti-
ment de la vertu & de nôtre salut , de
nous donner la grace & la force de pra-
tiquier de bonnes œuvres dans les oc-
casions , & de nous faire mille graces
secretes qui ne sont connuës que de
nous , sans parler d'une infinité d'autres
qui nous sont cachées. Cette façon de
prier est tres-puissante & tres-efficace,
parce que la reconnoissance des graces
reçuës oblige Dieu en quelque façon
de nous en faire de nouvelles.

INSTRUCTION III.

*Des dispositions pour bien prier.*Eccle.
18. 23

» L'écriture nous avertit de préparer
 » notre ame avant que de nous pre-
 » senter à la priere, de crainte que nous
 » n'imitions ceux qui s'approchent de
 » Dieu plutôt pour le tenter que pour le
 » prier. Car celuy-là tente Dieu qui croit
 » bien prier & qui fait mal, & qui a un
 » cœur éloigné de sa divine Majesté lors
 » qu'il luy parle des levres.

La disposition qu'il faut apporter à
 la priere consiste principalement dans
 l'éloignement du vice & dans la prati-
 que de la vertu : Car il y a de certains
 vices qui obligent Dieu de détourner
 la veüe de ceux qui le prient, & il y a
 des vertus qui le forcent, s'il faut ainsi
 parler, de les voir & de les écouter.

Iai. 1.
15.

Le premier vice dont l'ame doit être
 pure est, la violence, la rapine, l'exa-
 ction, l'injustice exercée contre le pro-
 chain. Dieu même l'a déclaré par la
 » bouche du Prophete Isaie : Lorsque
 » vous levez la main pour me prier, je
 » détourneray mes yeux de vous : Et
 » quand vous multiplierez vos oraisons,

D
 je ne
 vos
 & du
 Il f
 coler
 gne l
 prier
 main
 Né
 l'Eva
 exau
 porte
 haine
 & un
 d'auc
 qu'on
 prese
 que c
 donn
 dans
 vous
 qui e
 point
 C'e
 prier
 toiab
 comm
 des P
 oreill
 payv

DE L'Oraison DOMIN. 339

je ne vous exauceray point ; parce que
vos mains sont pleines de la substance
& du sang de vôtre prochain.

Il faut encore éviter la dissention, la
colere, l'emportement, comme témoi-
gne l'Apôtre : Je veux que les hommes
prient en tout lieu, levant au Ciel des
mains pures sans colere ny dissention.

Nôtre Seigneur nous apprend dans
l'Evangile que si nous voulons être
exaucez de son Pere nous devons
porter à l'oraison un cœur degagé de
haine & d'aversion envers le prochain,
& une conscience qui ne soit chargée
d'aucune injustice ny d'aucune injure
qu'on luy ait faite: Lorsque vous vous
presentez pour prier, si vous avez quel-
que chose contre vôtre prochain, par-
donnez luy, afin que vôtre ere qui est
dans le Ciel vous pardonne aussi : Si
vous ne pardonnez point, vôtre Pere
qui est dans le Ciel ne vous pardonnera
point non plus vos offenses.

C'est encore un grand obstacle à la
priere d'avoir une ame dure & impi-
toiable aux pauvres & aux affligez,
comme nous l'apprenons de ce passage
des Proverbes : Celuy qui ferme les
oreilles aux clameurs & aux prieres du
pauvre afin de ne le point écouter,

» criera aussi & priera , & je ne l'écou-
 » teray point.

Quant à l'orgueil , ç'a toujours été le
 sentiment des Saints , & c'est aussi celui
 du saint Esprit , que c'est un empêche-
 ment des plus formels de la priere , &
 un des vices qui oblige davantage Dieu
 de fermer les entrailles de sa miseri-
 corde à ceux qui le veulent invoquer.

Voici comme parle cet Esprit saint par
 Jac 4. » la bouche d'un Apôtre : Dieu résiste
 6. » aux orgueilleux ; & il donne sa grace
 » aux humbles.

Mais le plus grand empêchement de
 la priere est le mépris que l'on fait de
 la parole de Dieu. Et il est bien juste
 que si nous n'écoutons pas Dieu quand
 il nous parle , il ne nous écoute pas
 aussi quand nous luy parlons. C'est

Prov » pourquoy il dit : Celui qui retire ses
 28.9 » oreilles & qui les ferme afin de ne point
 » entendre ma loy , ne sera pas écouté
 » quand il priera , & son oraison sera
 » execrable en ma présence.

Il faut pourtant remarquer que quand
 nous disons que l'injustice , la rapine ,
 la colere , la dissention , la haine & l'a-
 version du prochain ; la dureté de cœur
 envers les pauvres , l'orgueil , le mépris
 de la parole de Dieu sont des empê-

D
 chem
 quan
 tous
 desse
 dépla
 Dieu
 les co
 s'en
 les or
 devan
 plain
 secou

Qua
 à l'or
 couter
 L'Ecr
 cette
 droits
 regard
 ne rej
 lisons
 de cel
 & mo
 excell
 de Die
 ble en
 de reco
 même
 la pres
 manier

ON
ne l'écou-

ours été le
aussi celuy
empêche-
priere, &
tage Dieu
sa miseri-
invoquer.
t saint par
ieu resiste
e sa grace

ement de
on fait de
bien juste
ieu quand
coute pas
ns. C'est
retire ses
ne point
ns écouté
ison sera

ue quand
a rapine,
ine & l'a-
é de cœur
le mépris
es empé-

DE L'ORAISON DOMIN. 341
chemens de la priere, cela s'entend
quand l'on prie & que l'on conserve
tous ces vices dans le cœur, sans avoir
dessein de s'en corriger. Mais quand ils
déplaisent & que l'on s'approche de
Dieu pour luy demander la grace de
les combattre & de les vaincre, tant
s'en faut qu'il se retire & qu'il ferme
les oreilles, qu'au contraire, il va au
devant de celuy qui le prie, & il fait un
plaisir de l'écouter & de luy donner du
secours.

Quant aux vertus qui disposent l'ame
à l'oraison & qui portent Dieu à l'é-
couter, l'humilité tient le premier rang.
L'écriture Sainte nous recommande
cette disposition en une infinité d'en-
droits. Le Prophete dit : Le Seigneur
regarde les oraisons des humbles, & il
ne rejette point leur priere. Et nous
lisons dans l'Ecclesiastique : La priere
de celuy qui s'humilie penetre les nuës
& monte jusqu'au Ciel. C'est donc une
excellente disposition pour être écouté
de Dieu quand on le prie, d'être hum-
ble en son cœur & à ses propres yeux,
de reconnoître que l'on n'est rien de soy-
même, & de demeurer ainsi aneanti en
la presence de Dieu. Ce fut en cette
maniere que Judith fléchit le cœur de

Ps. 101.

18.

Eccli.

35. 21.

ce

342 EXPLICATION

Dieu & qu'elle dissipa les desseins que Nabucodonozor avoit de ruiner la ville de Bethulie, & ensuite celle de Jerusalem. Car étant entrée dans son Oratoire, revêtuë d'un cilice, couchée sur la cendre, & prosternée la face contre terre elle parla ainsi à Dieu. Seigneur

Jud. 9
17. » qui avez toujours méprisé les orgueilleux, & à qui les prieres des humbles & des obeïssans ont toujours été agréables; vous êtes le Dieu du Ciel, le Createur des eaux, & le Seigneur de toute creature: Ecoutez-moy Seigneur, moy miserable qui ose m'approcher de vous pour vous prier & qui espere tout de vôtre bonté & de vôtre misericorde.

Une autre disposition pour la priere & qui a du rapport à celle que je viens de dire est la componction de cœur & la douleur de ses pechez. Nous en avons deux exemples dans l'Evangile. Le premier est celuy du Publicain qui se tenoit éloigné du Saint des Saints, s'estimant indigne de s'approcher de Dieu, & qui accablé du poids de ses pechez n'osoit pas même lever les yeux vers le Ciel. Avec cette disposition de corps & d'esprit il disoit pour toute priere: Seigneur aiez pitié de moy, de moy

Luc. 18.
13.

DE
qui n
exemp
cheres
CHR
en all
laver
l'effec
du pr
en sa
l'autre
pardo
La f
cellen
prier
ment
croit
ctoït
ce qu
foy est
la rais
il y a
accom
mée
bon &
deman
fiance.
excite
deman
Nôtre
cette d

DE L'ORAISON DOMIN. 343

qui ne suis qu'un pecheur. L'autre « Luc. 7. 37.
 exemple est celuy de cette femme pe-
 cheresse qui n'osoit parler à JESUS-
 CHRIST, mais qui versa des larmes
 en assez grande abondance pour luy
 laver les pieds. L'un & l'autre reçurent
 l'effet de leur priere ; car l'Escriture dit
 du premier qu'il s'en retourna justifié
 en sa maison ; & nôtre Seigneur dit à
 l'autre : Femme, vos pechez vous sont
 pardonnez.

La foy est encore une disposition ex-
 cellente & même nécessaire pour bien
 prier : Car comme dit saint Paul, com- « Rom. 10. 14.
 ment peut-on prier celuy que l'on ne
 croit pas être Dieu, ou que l'on ne
 croit pas avoir la puissance de donner «
 ce qu'on luy demande ? Cette sorte de
 foy est donc absolument nécessaire pour
 la raison qu'en donne l'Apôtre. Mais
 il y a une autre sorte de foy qui doit
 accompagner la priere : C'est une foy
 mêlée d'esperance que Dieu infiniment
 bon & liberal, accordera ce qu'on luy
 demande ; c'est ce que l'on appelle con-
 fiance. Et l'Apôtre S. Jacques nous y « Jac. 1. 6.
 excite quand il dit : Que celuy qui prie
 demandé avec foy & sans hesiter.
 Nôtre Seigneur même nous a enseigné
 cette divine disposition, lorsque nous

344 EXPLICATION

exhortant à prier son Pere, il dit :

Matth. „ Quand vous priez , croiez que tout ce
21 22. „ que vous demanderez dans l'oraïson
„ avec foy vous sera accordé.

Quand nous difons que pour obtenir ce que nous demandons à Dieu, il faut avoir une forte foy & une esperance, cela suppose les autres dispositions dont nous avons parlé & une fidele pratique des Commandemens de Dieu, autrement ce ne seroit pas une

Joan. „ confiance, mais une temerité & une
9 31. „ presumption : Car Dieu n'écoute point
„ les pecheurs qui se plaisent dans leurs
„ pechez. Le Fils de Dieu s'en explique

Joan. „ assez par ces paroles : Si vous demeurez
15. 7. „ en moy, & que mes paroles demeurent en vous afin de les pratiquer,
„ vous demanderez tout ce que vous
„ voudrez, & il vous sera accordé. Il faut donc avoir confiance dans la priere, mais cette confiance doit être filiale, c'est à dire, accompagnée d'un veritable desir de plaire à Dieu, & d'une crainte sincere de luy déplaire.

Les motifs qui peuvent exciter cette confiance dans le cœur que Dieu donnera tout ce qu'on luy demande, sont premierement sa bonté infinie & la volonté qu'il a de nous faire du bien,

DI
laque
nous
neces
nous
nous
comm
Sec
ner de
dema
tre Se
à nou
c'est p
dions
tre de
sçachi
qu'il
terre
Jean
dans
pour
est la
peche
CHR
té, q
qui in
somm
te &
luy d
cette
par le

N
re, il dit :
ug tout ce
Praison

our obte-
à Dieu, il
une espe-
res disposi-
& une fi-
demens de
it pas une
té & une
oute point
dans leurs
n explique
us demeu-
aroles de
pratiquer,
que vous
ccordé. Il
ns la prie-
tre filiale,
a veritable
ne crainte

citer cette
Dieu don-
nde, sont
e & la vo-
du bien,

DE L'ORAISON DOMIN. 345
laquelle est si sincere qu'il veut que
nous luy demandions ce qui nous est
nécessaire, & qu'en le luy demandant
nous l'appellions nôtre Pere, & que
nous nous considerions à son égard
comme ses enfans.

Matth.
23. 9.

Secondement, ce qui nous doit don-
ner de la confiance est que quand nous
demandons quelque chose à Dieu, nô-
tre Seigneur JESUS-CHRIST se joint
à nous pour le luy demander avec nous;
c'est pourquoy il veut que nous deman-
dions en son nom afin d'autoriser nô-
tre demande de son credit, & que nous
sçachions qu'il l'a fait avec nous, quoy
qu'il soit dans le Ciel & nous sur la
terre : Si quelqu'un péche, dit saint
Jean, nous avons JESUS-CHRIST
dans le Ciel qui fait l'office d'Avocat
pour nous auprès de son Pere, & qui
est la victime de propitiation pour nos
pechez. Saint Paul dit aussi : JESUS-
CHRIST qui est mort, qui est resusci-
té, qui est à la droite de son Pere, &
qui intercede pour nous. Ainsi si nous
sommes indignes que Dieu nous écoute
& qu'il nous accorde ce que nous
luy demandons, nous devons avoir
cette confiance qu'il nous l'accordera
par les merites de son Fils à qui il ne

1. Jo. 2.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1.

346 . EXPLICATION .

Joan. 11. 42. » peut rien refuser : Je ſçay, dit-il, ô mon
 » Pere que vous m'exaucez toujours.

Un troiſième motif de confiance, eſt que c'eſt le ſaint Eſprit qui nous fait prier, & qui nous met les ſentimens dans le cœur & les paroles dans la bou-

Rom. 8. 15. » che. Saint Paul nous enſeigne cette ve-
 » rité quand il dit : Le ſaint Eſprit prie
 » luy-même pour nous, c'eſt à dire, il
 » nous fait prier, avec des gemiſſemens
 » ineffables. Il dit encore au même lieu:

Rom. 8. 26. » Vous avez reçu l'eſprit d'adoption des
 » enfans de Dieu par lequel nous crions :
 » Mon Pere, mon Pere. Si avec tous ces
 motifs nous ne ſentons pas dans nôtre
 cœur cette confiance filiale & amou-
 reuſe, prions nôtre Seigneur de ſup-
 pléer à nôtre foibleſſe ; & luy diſons

Marc. 9. 28. » avec l'aveugle de l'Evangile : Seigneur
 » ſoulagez mon incredulité ; & avec les

Luc. 17. 5. » Apôtres : Seigneur augmentez nôtre
 » foy.



DI

IN

Expli

Nô

PA

celuy

priere

perſo

table

admin

nôtre

il ſem

nes ſ

nous

Pere

le ſain

En

adreff

péche

prier

bien

priere

rons

deman

ment

teurs.

INSTRUCTION IV.

Explication des premieres paroles de
l'Oraison Dominicale.

Nôtre Pere qui êtes dans les Cieux.

PAR ces paroles nous ne demandons rien, mais nous apprenons qui est celuy à qui nous devons adresser nos prieres. C'est le Pere Eternel premiere personne de la tres-sainte & tres-adorable Trinité. En quoy nous devons admirer la bonté infinie de Dieu en nôtre endroit ; car quand nous prions il semble que les trois personnes divines soient attentives & occupées à nous faire du bien : Nous prions le Pere , nous prions au nom du Fils , & le saint Esprit nous fait prier.

Encore que nos prieres se doivent adresser à Dieu, cela neanmoins n'empêche pas que nous ne puissions aussi prier les Saints , mais d'une maniere bien differente. Dieu est la fin de nos prieres comme celuy de qui nous esperons les biens & les secours que nous demandons ; les Saints en sont seulement les intercesseurs & les mediateurs. Aussi quand nous prions à Dieu

& aux Saints c'est en des termes bien differens : Nous difons à Dieu : aiez pitié de nous , faites nous misericorde ; & nous difons aux Saints : priez pour nous , intercedez pour nous.

Pere.

Nous appellons donc Dieu nôtre Pere quand nous le prions. C'est un titre que nous n'eussions jamais osé luy donner : Mais nôtre Seigneur nous prescrivait la forme dont nous nous devons servir pour prier , nous oblige de le faire afin de nous donner de la confiance & de nous consoler : Car y a-t'il rien de plus doux & de plus consolant que la qualité de Pere , qui porte en soy un augure d'indulgence & d'amitié.

Et ce n'est pas sans raison que JESUS-CHRIST nous oblige d'appeller Dieu nôtre Pere, car il l'est en effet. Il est en quelque façon le Pere de toutes les creatures , parce qu'il leur a donné l'être ; mais il l'est plus particulièrement des hommes , parce qu'il les a creés à son image & ressemblance.

Dieu est encore nôtre Pere , parce qu'il nous gouverne avec un soin paternel , & avec une providence admi-

rabl
cessi
mên
garc
tout
gou
élev
Cet
été
Pere
l'acc
pour
livre
men
rend
de p
prov
les o
cessi
a dit
Dieu
Mais
venir
de la
forti
mêm
vous
vous
voir
vous

O N
ermes bien
Dieu : aiez
iféricorde ;
priez pour

Dieu nôtre
C'est un
ais osé luy
neur nous
nous nous
ous oblige
nner de la
bler : Car
& de plus
Pere , qui
ulgence &

que Jesus-
eller Dieu
t. Il est en
toutes les
donné l'é-
lièrement
s a creez à

ere , parce
n soin pa-
nce admi-

DE L'ORAISON DOMIN. 349

rable , nous donnant toutes nos ne-
cessitez en temps & lieu. Il nous a
même pourveu d'un Ange pour nous
garder & pour nous accompagner par
tout , comme un Pere qui donne un
gouverneur à un fils qu'il aime & qu'il
élève pour être l'heritier de ses biens.
Cette faveur qui nous est insensible , a
été sensible au jeune Tobie , à qui ce ^{Tob. 2.}
Pere celeste envoya l'Ange Raphaël pour ^{6.}
l'accompagner en son voiage , pour
pourvoir à tous ses besoins, pour le de-
livrer de la gueule du monstre qui com-
mençoit à le dévorer, & ensuite pour le
rendre à son Pere comblé de biens &
de prosperitez. Enfin Dieu à une telle
providence pour les hommes qu'il ne
les oublie jamais au point de leur ne-
cessité, ainsi qu'il dit luy-même : Sion ^{Isai. 49}
a dit : le Seigneur m'a abandonné, & ^{14.}
Dieu ne se ressouvient plus de moy. ^{6.}
Mais la femme peut-elle ne se pas sou- ^{6.}
venir de son fils ? peut-elle n'avoir pas ^{6.}
de la tendresse pour l'enfant qui est ^{6.}
sorti de son sein ? Je vous dis que quand ^{6.}
même elle l'oublieroit, pour moy je ne ^{6.}
vous oublieray jamais. Voila que je ^{6.}
vous écris dans mes mains afin de vous ^{6.}
voir sans cesse & de me souvenir de ^{6.}
vous continuellement. ^{6.}

Dieu n'est pas seulement nôtre Pere par la creation & par le soin paternel qu'il a de nous, il l'est à plus juste titre par la grace de la redemption, par laquelle il nous a adoptez pour les enfans & nous a donné droit à l'heritage celeste, ce qu'il n'avoit pas fait par les bienfaits de la creation & de la conservation qui ne se terminoient qu'aux biens de la terre. Voiez, dit saint Jean,

„ quelle est la charité du Pere celeste
 „ envers nous, de vouloir que nous
 „ soions appelez enfans de Dieu & que
 „ nous le soions en effet. Nous avons
 „ commencé à être les enfans de Dieu
 „ dans les eaux du Sacrement de Bap-
 „ tême qui pour ce sujet est appellé le Sa-
 „ crement de la regeneration, parce que
 „ nous y sommes engendrez une seconde
 „ fois, comme dit nôtre Seigneur: Il faut
 „ que vous preniez une seconde naissan-
 „ ce. Ce qui est né de la chair est chair,
 „ & ce qui est né de l'esprit est esprit.
 „ Il dit que ce qui est né de l'esprit est
 „ esprit, parce que cette seconde naissan-
 „ ce est toute spirituelle, toute sainte,
 „ toute divine, parce que le Pere qui
 „ nous engendre est tout spirituel, tout
 „ saint, tout divin, ou pour mieux dire,
 „ il est Dieu-même. Depuis donc cette

1. Joan.,
3. 8.

Joan.
36. 7.

DE
naissa
de Di
parler
comm
Paul
prend
il nou
secon
la cra
des er
cions

Die
quand
partic
donné
devon
difiom
Cette
que D
consec
res. A
lequel
partic
quand
Pere,
rer con
ne doi
esprit

DE L'ORAISON DOMIN. 351

naissance sainte nous sommes enfans de Dieu , & nous avons droit de luy parler avec confiance & avec amour comme un fils fait à son Pere. Saint Paul nous apprend que nous devons prendre cette humble hardiesse quand il nous dit : Vous n'avez pas reçu une seconde fois l'esprit de servitude dans la crainte, mais vous avez reçu l'esprit des enfans d'adoption dans lequel nous criions : Mon Pere , mon Pere.

ce Rom.
8 18.

ce
ce
ce

Nôtre

Dieu est tellement nôtre Pere , que quand nous le prions même en nôtre particulier, nôtre Seigneur qui nous a donné la forme de la priere que nous devons faire , ne veut pas que nous disions : mon Pere , mais nôtre Pere. Cette façon de parler nous apprend que Dieu est le Pere de tous , & par consequent que nous sommes tous freres. Ainsi ce divin Pere est le lien dans lequel doivent être unis tous ceux qui participent à la grace de l'adoption ; & quand nous disons ces paroles , Nôtre Pere, nous nous devons tous considerer comme des enfans de famille qui ne doivent avoir qu'un cœur & qu'un esprit par le rapport qu'ils ont à un

même Pere, Nôtre Seigneur nous en-
 Matth. 21. 8. seigne cette verité quand il dit : Vous
 „ êtes tous freres , parce que vous n'a-
 „ vez qu'un seul Pere qui est dans les
 „ Cieux.

De cette grace d'adoption , qui fait
 que nous sommes tous freres & enfans
 de Dieu, nous recevons un autre hon-
 neur qu'on ne scauroit assez estimer, sca-
 voir que nous sommes tous freres de
 JESUS-CHRIST qui est le Fils naturel du
 même Pere que nous. Il semble que
 celuy devrait être un deshonneur d'a-
 voir pour freres des creatures aussi
 viles que nous sommes ; mais non ;

Hab. 2. 11. „ dit saint Paul , il n'a point de honte,
 „ & il ne rougit point de nous appeller
 „ ses freres disant : J'annoncerai vôtre
 „ nom à mes freres. Et ce qui est encore
 plus admirable & plus glorieux pour
 nous , il a même retenu cette qualité
 de frere après sa resurrection & dans
 son état glorieux , car parlant aux fem-
 mes qui le cherchoient dans le sepul-
 cre , il ne leur dit pas , allez dire à mes
 Apôtres ou à mes Disciples, mais allez
 Joa. 20. 17. „ dire à mes freres de ma part : Voila
 „ que je vais monter à mon Pere & à
 „ vôtre Pere, à mon Dieu & à vôtre Dieu.

Rom. 8. 29. Enfin saint Paul dit qu'il est nôtre frere,

D
 & nô
 par lu
 l'allia
 vons
 gloire

La
 Dieu
 enter
 partic
 du m
 pur e
 ne pe
 toute
 en pa
 chaqu
 ticulie
 Prop
 plis l
 parle
 m'y é
 lieux
 vous
 pour
 vous
 Or
 nos c
 luy a
 dans

DE L'ORAISON DOMIN. 353

& nôtre frere aîné, d'autant que c'est par luy que nous sommes entrez dans l'alliance de son Pere, & que nous devons posseder avec luy l'heritage de la gloire celeste.

Qui êtes dans les Cieux.

La foy nous oblige de croire que Dieu est par tout ; ce qui ne se doit pas entendre d'une telle maniere qu'une partie de Dieu soit dans chaque partie du monde, parce que Dieu étant un pur esprit, il n'a point de parties & ne peut être divisé : mais il est tout en toutes choses, & tout en chaque chose en particulier, & même il est tout en chaque partie de chaque chose particuliere. C'est pourquoy il dit par un Prophete : N'est-ce pas moy qui rem-

« Hier.
23. 244
» Psal.
138. 84

plis le Ciel & la terre ? Et un autre luy parle ainsi : Si je monte au Ciel, vous m'y êtes present : Si je décens dans les lieux les plus profonds de la terre, je vous y trouve : Si je prens des ailes pour voler de l'autre côté de la mer, vous y êtes comme par tout ailleurs.

Or encore que Dieu soit par tout, à nos côtez & dans nous-mêmes, nous luy adressons neanmoins nos prieres dans le Ciel, parce que c'est la partie

354 . EXPLICATION

du monde la plus noble , & le lieu le plus admirable , & qui donne un plus haut sentiment de sa grandeur , de sa puissance & de sa Majesté. 2. Parce que nôtre Pere étant dans le Ciel , nous devons être persuadez que c'est là nôtre Patrie , & par conséquent que nous devons continuellement y aspirer , comme des voyageurs qui dans leur chemin ne pensent qu'à leur país. 3. Afin qu'élevant nôtre esprit & nôtre cœur dans le Ciel par la priere , nous le détachions entierement des choses de la terre selon le conseil de saint Paul qui dit : Si vous estes re-

Col. 3. 1. » suscitez avec JESUS-CHRIST , re-
» cherchez ce qui est dans le Ciel , où
» JESUS-CHRIST est assis à la droite
» de Dieu : N'ayez plus d'affection que
» pour les choses du Ciel , & non pour
» celles de la terre.

INSTRUCTION V.

Explication de la premiere demande.

Que votre nom soit sanctifié.

Q Uand nous demandons à Dieu que son nom soit sanctifié , nous ne demandons pas que la sainteté de

DI
son n
elle-n
Dieu
elle n
nous
l'accr
forte
nom
doren
comm
glorifi
Ce
rons
Ciel ,
premi
dision
dans
tre re
au C
dans
No
de D
comm
la sa
terre
Ciel
bonn
& fin
Le
de n

ON
& le lieu de
ne un plus
leur, de sa
Parce que
Ciel, nous
c'est là nô-
t que nous
aspirer,
dans leur
leur país.
orit. & nô-
la priere,
ement des
conseil de
s estes re-
IST, re-
Ciel, où
la droite
ction que
non pour

N V.
demande.
use.
s à Dieu
fié, nous
ainteté de

DE L'ORAISON DOMIN. 355
son nom reçoive de l'accroissement en
elle-même, parce que la sainteté de
Dieu étant infinie comme Dieu-même,
elle ne peut croître ny diminuer: Mais
nous demandons qu'elle reçoive de
l'accroissement dans les hommes, en
sorte que les hommes reconnoissent le
nom de Dieu comme saint, qu'ils l'a-
dorent comme saint, qu'ils l'aiment
comme saint, qu'ils l'honorent & le
glorifient comme saint.

Ces paroles que nous explique-
rons cy-après, *dans la terre comme au*
Ciel, se doivent rapporter aux trois
premieres demandés, comme si nous
disions: Que vôtre nom soit santifié
dans la terre comme au Ciel: Que vô-
tre regne arrive dans la terre comme
au Ciel: Que vôtre volonté soit faite
dans la terre comme au Ciel.

Nous demandons donc que le nom
de Dieu soit santifié dans la terre
comme il l'est dans le Ciel; non que
la santification qu'il peut avoir sur la
terre puisse égaler celle qu'il a dans le
Ciel; mais nous le demandons par une
bonne volonté, & par un desir intime
& sincere de nôtre cœur.

Le nom de Dieu n'a donc pas besoin
de nôtre santification, puis qu'il est de

356 EXPLICATION

soy saint & terrible , & qu'il ne peut recevoir aucune sainteté qu'il n'ait eue de toute eternité : Il ne peut encore être santifié aussi parfaitement sur la terre qu'il l'est dans le Ciel ; le peché où les hommes sont sujets ne permettant pas que leurs operations soient aussi pures & aussi saintes que le sont celles des Anges & des Bien-heureux dans le Ciel. Nous demandons néanmoins à Dieu que son nom soit santifié , & qu'il le soit sur la terre comme il l'est dans le Ciel : parce que nous voyons une infinité de personnes qui le méprisent , qui le profanent , qui le blasphement ; & l'amour que nous avons pour nôtre Pere celeste , nous presse de desirer de cœur & d'affection que son nom soit connu , loüé , glorifié , & reveré des hommes sur la terre , comme il l'est des Anges & des Bien-heureux dans le Ciel. C'est à dire que sa gloire & son honneur soient tellement dans le cœur & dans la pensée des hommes qu'ils l'honorent & le glorifient par des marques exterieures , comme les Saints l'honorent & le glorifient dans la celeste Patrie ; chantant ses loüanges , publiant ses grandeurs , faisant de bonnes œuvres en son hon-

DE
neur ,
homm
religio
cre à
qui ne
bien ,
licité.

Ainsi
ces pa
dans le
Baptém
par la
ble : C
glise, c
tis, a
Baptém
Cetxe p
sens de
du Fils
duquel
vons la

Nous
divin
qui on
perdre
avoient
le nom
qu'ils n
voir le
jettez ,

ON

il ne peut
il n'ait eue
eue encore
ent sur la
; le peché
ne permet-
ons soient
que le font
en-heureux
ons nean-
soit santi-
re comme
que nous
onnes qui
ent, qui le
que nous
ette, nous
d'affection
uié, glori-
r la terre,
des Bien-
à dire que
ent telle-
la pensée
ent & le
terieures,
& le glori-
chantant
randeurs,
son hon-

DE L'ORAISON DOMIN. 357.

neur, desirant qu'il n'y ait pas un homme sur la terre qui ne reçoive la religion Catholique, qui ne se consacre à son service de tout son cœur, & qui ne croie qu'il est la source de tout bien, de tout bon-heur, de toute félicité.

Ainsi nous demandons à Dieu par ces paroles que son nom soit sanctifié dans les infideles en recevant le saint Baptême qui les purifie & les nettoie par la vertu de ce nom saint & adorable : Car comme dit saint Paul, l'Eglise, c'est à dire, les infideles convertis, a été sanctifiée & nettoyée dans le Baptême de l'eau par la parole de vie. Cette parole de vie n'est autre dans le sens de l'Apôtre que le nom du Pere, du Fils, & du saint Esprit, par la vertu duquel nous sommes baptisez & recevons la grace de l'adoption,

« Ephes.

« 5. 26.

«

«

Nous demandons encore que ce nom divin soit sanctifié dans les pecheurs qui ont été assez mal-heureux que de perdre la robe de l'innocence dont ils avoient été revêtus à leur Baptême. Or le nom de Dieu est sanctifié en eux lors qu'ils rentrent en eux-mêmes pour y voir le miserable état où ils se sont jettez, & pour se convertir à Dieu par

une parfaite penitence : d'autant que par la conversion ils cessent d'être pecheurs & deviennent un temple pur & saint à la Majesté de Dieu.

Nous demandons enfin que le nom de Dieu soit santifié dans tous les hommes d'une maniere plus parfaite, sçavoir en menant une vie sainte & ornée de toutes vertus & de la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres. En reconnoissant que tous les biens soit de la grace, soit de la nature, soit de l'ame, soit du corps, viennent de Dieu comme du principe de tous bien, ainsi que nous l'apprenons de l'Apôtre saint

Jac. 1.
16.

„ Jacques : Ne vous trompez, mes chers
 „ freres ; Toute grace excellente, & tout
 „ don parfait vient d'enhaut & descend
 „ du Pere des lumieres, qui ne peut re-
 „ cevoir de changement, ny l'ombre
 „ d'aucune revolution. Enfin en rapor-
 „ tant à Dieu toutes choses comme à
 „ leur derniere fin, de même qu'elles en
 „ sont sorties comme de leur premier
 „ principe, sçavoir les biens, les hon-
 „ neurs, les dignitez, les sciences, la san-
 „ té, les talens, les vertus que l'on pra-
 „ tique, les graces que l'on reçoit, les
 „ bonnes œuvres que l'on fait. C'est en
 „ ce sens que saint Paul nous exhorte de

D
 rapp
 de le
 moie
 Dieu
 actio
 vous
 que
 gloir
 ensei
 comm
 le fig
 du Pe
 au m
 on ne

Qu
 son m
 pas s
 qui e
 la Tr
 tres -
 JESU
 des A
 par a
 nul a
 né au
 sions
 écriv
 vé &
 dessus
 nom

ON
autant que
d'être pe-
mple pur &

que le nom
ous les hom-
rfaite, sca-
nte & ornée
pratique de
vres. En re-
iens soit de
bit de l'ame,
Dieu comme
, ainsi que
pôtre saint
z, mes chers
ente, & tout
t & descend
ne peut re-
ny l'ombre
n en rapor-
es comme à
e qu'elles en
eur premier
s, les hon-
ences, la san-
que l'on pra-
n reçoit; les
fait. C'est en
s exhorte de

DE L'ORAISON DOMIN. 359

rapporter à Dieu toutes nos actions &
de les faire en son nom : Car par ce
moien, les actions santifient le nom de
Dieu, & le nom de Dieu santifie les
actions: soit que vous mangiez, soit que
vous beuviez, soit que vous fassiez quel-
que autre chose, faites tout pour la
gloire de Dieu, C'est pourquoy l'Eglise
enseigne à tous ses enfans quand ils
commencent quelque action de faire
le signe de la Croix en disant: Au nom
du Pere, du Fils & du saint Esprit; ou
au moins de dire ces paroles de cœur si
on ne les peut dire exterieurement.

Quand nous demandons à Dieu que
son nom soit santifié, nous ne devons
pas seulement entendre le nom de Dieu
qui est commun aux trois personnes de
la Trinité; nous entendons encore le
tres-saint & tres-adorable nom de
JESUS: Car nous lisons aux Actes
des Apôtres qu'il n'y a point de salut
par aucun autre que par luy, & que
nul autre nom sous le Ciel n'a été don-
né aux hommes par lequel nous puis-
sions être sauvez. Et saint Paul dit
écrivant aux Philippiens: Dieu l'a éle-
vé & luy a donné un nom qui est au-
dessus de tous les noms; afin qu'au-
nom de JESUS tout genou flechisse.

1. Cor.
10. 31.

Act. 4.
12.

Phil.
2. 9.

360 E X P L I C A T I O N

» dans le Ciel , dans la terre , & dans les
 » enfers & que toute langue confesse que
 » le Seigneur J E S U S - C H R I S T est dans
 » la gloire de Dieu son Pere.

Mais comme il y a des personnes qui
 santifient le nom de Dieu en eux-mêmes
 par leur bonne vie, & dans les autres
 par leurs exemples , par leurs paroles ,
 ou au moins par leurs bons desirs ; il
 y en a au contraire qui le méprisent ,
 qui le profanent & qui le blasphèment ,
 en eux-mêmes par leurs crimes & par
 leur vie déréglée , ainsi que

Tit. 1.
16.

» dit saint Paul : Tout est pur à ceux qui
 » sont purs , & rien n'est pur à ceux qui
 » sont impurs ; mais leur raison & leur
 » conscience sont impures & souillées.
 » Ils font profession de connoître Dieu,
 » mais ils le renient par leurs œuvres
 » étant detestables , rebelles & inutiles
 » à toute bonne œuvre. Ils deshonnorent
 encore & blasphèment ce saint nom
 dans les autres par leurs mauvais exem-
 ples ; c'est à dire, qu'ils donnent occasion
 aux autres de le deshonnorer & de le
 blasphèmer , comme saint Paul l'a re-

Rom.
2. 23.

» marqué : Vous qui vous glorifiez dans
 » la loy vous deshonnez Dieu dans la
 » loy : Car vous êtes cause , comme dit
 » l'Écriture que le nom de Dieu est blas-
 phémé

DI
 phem
 que c
 tie d
 les G
 ils o
 qu'on
 Seigr
 coup
 ment
 vie d
 ment
 tres c
 le sai
 Fin
 parol
 miere
 forte
 les bo
 qu'ils
 vôtre

IN
 Expli

C
 tance
 dicati

ON
& dans les
confesse que
est dans

sonnes qui
eux-mê-
ans les au-
r leurs pa-
s bons de-
qui le mé-
qui le blas-
r leurs cri-
, ainsi que
à ceux qui
à ceux qui
son & leur
souillées.
ôtre Dieu,
rs œuvres
& inutiles
shonorent
saint nom
vais exem-
nt occasion
er & de le
Paul l'a re-
rifiez dans
eu dans la
comme dit
eu est blas-
phémé

DE L'ORAISON DOMIN. 361
phémé parmi les nations. L'Écriture
que cite ce saint Apôtre est la prophe-
tie d'Ezechiel qui dit : Ils ont imité
les Gentils chez qui ils sont entrez ; &
ils ont profané mon saint nom lors
qu'on disoit d'eux : voila le peuple du
Seigneur. Ceux-là sont doublement
coupables , & ils seront aussi double-
ment punis ; premièrement pour leur
vie déreglée & scandaleuse, & seconde-
ment pour les blasphemes que les au-
tres commettent à leur occasion contre
le saint nom de Dieu.

Finissons donc cette matiere par ces
paroles de nôtre Seigneur : Que la lu-
miere de vôtre exemple éclate de telle
sorte devant les hommes, qu'ils voient
les bonnes œuvres que vous faites, afin
qu'ils aient de là occasion de glorifier
vôtre Pere qui est dans les Cieux.

INSTRUCTION VI.

Explication de la seconde demande.

Que vôtre Roiaume vienne.

CE que nous demandons à Dieu par
cette priere est d'une telle impor-
tance, qu'il est comme la fin de la pre-
dication de l'Évangile. Saint Jean qui

Q

362 EXPLICATION

étoit le précurseur de l'Évangile, comme il l'étoit de JESUS-CHRIST, com-

Matth. 3. 2. » mença sa prédication en disant : Faites
 » penitence, parce que le Roiaume des
 » Cieux s'approche. Nôtre Seigneur n'a
 pas pris un autre sujet quand il a com-
 mencé à prêcher, comme nous remar-
 quons dans cet admirable Sermon qu'il
 fit sur la montagne, où il proposa le
 Roiaume de Dieu comme la fin de ce

Matth. 4. 17. » qu'il alloit dire : Bien-heureux sont les
 » pauvres d'esprit, parce que le Roiau-
 » me des Cieux leur appartient. Et lors
 qu'on le vouloit retenir dans un lieu
 où il avoit fait quelques miracles, il se

Luc. 4. 43. » retira disant : Il y a d'autres Villes où
 » il faut que je prêche le Roiaume de
 » Dieu ; car c'est pour cela que je suis
 » envoyé. Les Apôtres ont imité leur
 Maître : parce que ce divin Sauveur
 les envoyant prêcher l'Évangile il leur
 déclara tout ce qu'ils devoient faire,

Luc. 10. 11. » & tout ce qu'ils devoient dire. Il leur
 » dit entre autres choses : En quel-
 » que maison que vous entriez, dites
 » d'abord : que la paix soit en cette mai-
 » son ; & en quelque ville que vous en-
 » triez, guerissez les malades & dites-
 » leur : le Roiaume de Dieu est proche
 de vous. Et un autre qui le suivoit luy
 ayant demandé permission d'aller ense-

DE
 velir s
 chez l

Com
 Dieu
 quand
 vôtre
 plusieurs

i. P
 tend g
 res qu
 comme
 témoig
 mités
 & entr
 chée a
 les Jui
 sein q
 tous,
 O Seig
 fant !
 sance :
 sifter à
 opposé

Ainsi
 regne
 toutes
 tant q
 les loü
 le glo
 & le f

DE L'ORAISON DOMIN. 363

velir son Pere, il luy dit : Allez, pré- cc Luc.
19 60.
cc
chez le Roiaume de Dieu.

Comme le Roiaume ou le regne de Dieu s'entend en diverses manieres, quand nous faisons cette priere, que vôtre regne vienne, nous demandons plusieurs choses bien différentes.

1. Par le Roiaume de Dieu l'on entend generalement toutes les creatures qui dépendent absolument de Dieu comme de leur Souverain : Car comme cc Psal.
94. 4.
cc
témoigne le Prophete toutes les extre- cc
mités de la terre sont en la puissance cc
& entre les mains de Dieu. Et Mardo- cc
chée affligé de l'oppression où il voioit cc
les Juifs dans leur captivité, & du des- cc
sein que l'on avoit de les exterminer cc
tous, s'adressa à Dieu en cette sorte : cc
O Seigneur, ô Dieu, ô Roy tout-puif- cc
sant ! toutes choses sont en vôtre puis- cc
sance : Il n'y a personne qui puisse re- cc
sister à vôtre volonté, & nul ne se peut cc
opposer à vôtre Majesté. cc

Ainsi quand nous le prions que son regne vienne, nous demandons que toutes les creatures luy obeissent autant qu'elles en sont capables, qu'elles les loient, qu'elles l'honorent, qu'elles le glorifient comme font les Cieux & le firmament, selon ces paroles de

364 EXPLICATION

Pfal. 18. 1. » David : Les Cieux publient la gloire
 » de Dieu , & le firmament declare la
 » grandeur des ouvrages de ses mains.
 Pf 148. C'est pourquoy le même Prophete dans
 149. & ses derniers Pseaumes , & les trois en-
 150. fans Hebreux dans le Cantique qu'ils
 Dan 3. chanterent dans la fournaise de Babi-
 57. lone , exhortent le Ciel , la terre , les
 Anges , les hommes ; les bêtes , les oi-
 seaux , les poissons , le Soleil , la Lune ;
 les étoiles ; la grêle , la neige , les vens ;
 le feu , les eaux , les montagnes ; les ar-
 bres qui portent du fruit , ceux qui n'en
 portent point , & generalement toutes
 les creatures , à benir Dieu & à luy
 rendre des actions de graces comme à
 leur Souverain & à leur Createur.
 Voici comme commence le Cantique ,
 que nous devrions avoir sans cesse
 dans la bouche : Tous les ouvrages du
 Seigneur , benissez le Seigneur ; loüez-
 le & l'exaltez dans tous les siecles par-
 dessus toutes choses.

2. Il faut encore entendre par le
 Roiaume de Dieu la sainte Eglise que
 nôtre Seigneur compare dans ses Pa-
 raboles à cinq Vierges sages & à cinq
 Vierges folles ; à des poissons de reser-
 ve & à des poissons de rebut ; au fro-
 ment & à l'yvraie. Par les Vierges

Matth.
25. 1.

Matth.
13. 47.
2.

DE
 sages ,
 par le
 & par
 sons de
 tend le
 glise l
 mêlez
 paratio
 Quan
 vôtre
 que la
 blisse
 Paiens
 tiques,
 tissent
 & obeï
 la prop
 sus - C
 Gentils
 re & le
 tre nais
 dez tou
 que vor
 dront s
 viendro
 veront
 3. Ma
 posée
 justes ,
 faiteme

DE L'ORAISON DOMIN. 365

sages, par les poissons de reserve, & par le froment l'on entend les justes; & par les Vierges foles, par les poissons de rebut, & par l'yvraie, l'on entend les pecheurs: parce que dans l'Eglise les justes & les pecheurs seront mélez jusqu'à fin des siecles, que la separation s'en fera pour l'éternité.

Quand donc nous disons à Dieu: Que votre regne vienne, nous demandons que la sainte Eglise s'étende & s'établisse par tout le monde, & que les Paiens, les Turcs, les Juifs, les Heretiques, & les Schismatiques se convertissent à la foy de JESUS-CHRIST, & obeissent à son Vicaire en terre selon la prophetie d'Isaïe qui parlant à JESUS-CHRIST dit ces paroles: Les Gentils marcheront dans votre lumiere & les Rois dans la splendeur de votre naissance. Levez les yeux & regardez tout au tour de vous: Tous ceux que vous voiez s'assembleront & viendront se donner à vous. Vos enfans viendront de loin, & vos filles s'éleveront à vos côtez.

3. Mais parce que l'Eglise est composée de pecheurs aussi-bien que de justes, & que Dieu ne regne pas parfaitement sur tous à cause que plusieurs

font rebelles à ses volontés , l'on entend encore par le regne de Dieu , le regne de la grace par laquelle Dieu se rend le Maître des cœurs. Aussi nôtre divin Sauveur nous parlant de ce regne

- Luc. 17. 21. » spirituel & interieur dit : Le Roiaume
 » de Dieu n'est pas éloigné de vous , il
 » est en vous-mêmes. Ce Roiaume est
 en nous en effet , parce que JESUS-
 CHRIST qui en est le Roy y reside ,
 & il s'y fait obeir par la grace qu'il
 répand dans nos cœurs. Il residoit &
 Galat. 2. 20. » il regnoit en saint Paul qui disoit : Je
 » vis , ou plutôt ce n'est pas moy qui
 » vis , mais c'est JESUS-CHRIST qui
 » vit en moy.

Ainsi quand nous demandons à Dieu que son regne vienne , nous luy demandons qu'il regne en nous par la grace , en sorte qu'il n'y ait rien dans nôtre ame, dans nôtre corps, dans nos pensées, dans nos desirs, dans tous nos mouvemens qui ne tende à sa gloire, & qui ne soit parfaitement soumis à ses saintes volontés. C'est la chose la plus precieuse que nous luy scaurions demander, & qu'il nous puisse donner en cette vie. C'est pourquoy nôtre divin Maître nous voulant donner une idée du Roiaume de la grace telle que

DI
 rious
 thresc
 nous
 nous
 Roiau
 ble à
 qu'un
 & da
 vendr
 champ
 re sen
 che de
 trouva
 tout c
 parais
 devon
 laquel
 de tou
 nous
 ses &
 qui o
 C'étoi
 confes
 laissé
 dit-il
 comm
 comm
 perte.
 perte
 sance

DE L'ORAISON DOMIN. 367

nous la devons avoir, le compare à un thresor & à une pierre precieuse que nous devons acheter, & pour laquelle nous devons vendre tout le reste. Le Roiaume des Cieux, dit-il, est semblable à un thresor caché dans un champ, qu'un homme trouve & qu'il cache, & dans la joie qu'il en ressent, il va vendre tout ce qu'il a & achete le champ. Le Roiaume du Ciel est encore semblable à un Marchand qui cherche de belles perles, & qui en ayant trouvé une de grand prix, va vendre tout ce qu'il a, & l'achete. Ces comparaisons nous apprennent que nous devons faire plus d'état de la grace par laquelle Dieu regne dans les justes, que de tout ce qui est au monde, & que nous devons plutôt perdre toutes choses & la vie même, que de rien faire qui oblige Dieu de nous la retirer. C'étoit le sentiment que saint Paul conservoit dans son cœur & qu'il a laissé par écrit : Ce que je considerois, dit-il, auparavant comme un gain & comme un avantage, m'a paru depuis comme un desavantage & comme une perte. Je dis plus : tout me semble une perte au prix de cette haute connoissance de JESUS-CHRIST mon Seigneur,

Math.
13. 44

Phil.
3. 7.

» pour l'amour duquel je me suis privé
 » de toutes choses , & je les regarde
 » comme des ordures , afin de gagner
 » **JESUS-CHRIST**. Il explique encore
 ailleurs le sentiment qu'il avoit de la
 grace & de la charité qui regnoit en
 luy d'une maniere également forte &

Rom
 8. 35.

» touchante : Qui pourra nous separer
 » de l'amour de **JESUS-CHRIST** ? Sera-
 » ce l'affliction , ou les déplaisirs , ou la
 » persecution , ou la faim , ou la nudité,
 » ou les perils , ou le fer ? Je suis sur que
 » ny la mort , ny la vie , ny les Anges ,
 » ny les Principautez , ny les puissances ,
 » ny les choses presentes , ny celles qui
 » sont à venir , ny tout ce qu'il y a au
 » plus haut des Cieux , ou au plus pro-
 » fond des enfers , ny toute autre crea-
 » ture ne nous pourra jamais separer de
 » l'amour de Dieu qui est en **JESUS-**
 » **CHRIST** nôtre Seigneur. Voila les
 sentimens que ce saint Apôtre avoit
 dans le cœur de l'amour & de la grace
 par laquelle Dieu regnoit en son ame :
 Ce sont aussi ceux que nous devons
 avoir & que nous devons demander à
 Dieu lorsque nous luy disons : Que
 vôtre regne vienne .

4. Ce regne neanmoins se peut en-
 core entendre du Roiaume de la gloire

ION

ne suis privé
les regarde
de gagner
ique encore
l avoit de la
i regnoit en
ment forte &
nous separer
RIST? Sera-
aisirs, ou la
ou la nudité,
e suis sur que
y les Anges,
es puissances,
ny celles qui
qu'il y a au
au plus pro-
e autre crea-
is separer de
en JESUS-
r. Voila les
pôtre avoit
k de la grace
en son ame:
nous devons
demander à
lisons: Que

se peut en-
de la gloire

DE L'ORAISON DOMIN. 369
où Dieu regne & regnera éternelle-
ment sur les Bien-heureux. C'est dans
ce Roiaume celeste que nôtre Seigneur
appellera ceux qui l'aiment & qui le
servent avec fidélité, lors qu'ayant se-
paré les élus des reprovez au juge-
ment dernier, il leur dira: Venez les
benis de mon Pere, recevez le Roiau-
me qui vous est préparé dès la creation
du monde. C'est ce Roiaume que nô-
tre même Sauveur étant en Croix pro-
mit au bon Larron de luy donner dès
le même jour: Car ce pecheur converti
luy aiant dit: Souvenez-vous de moy,
Seigneur, quand vous serez dans vôtre
Roiaume; Nôtre Seigneur luy répon-
dit: Vous serez aujourd'huy dans le
Paradis avec moy. C'est ce Roiaume
que le Fils de Dieu disoit qu'il alloit
preparer à ses Disciples; voici comme
il leur parloit immédiatement devant
sa Passion: Vous êtes toujours demeu-
rez fermes avec moy dans mes tenta-
tions & dans mes maux; c'est pour-
quoy je vous prepare le Roiaume
comme mon Pere me l'a préparé; afin
que vous mangiez & beuviez à ma
table dans mon Roiaume, & que vous
soiez assis sur des thrones pour juger les
douze tribus d'Israël. Je m'en vais vous

Matth.
25. 34.

Luc.
23. 42.

Luc.
22. 28.

Q. v

- Joan. 14. 2. » préparer le lieu. Enfin c'est ce Roiaume
 Apoc. 21. 27. » où nous devons tous aspirer, & où
 » néanmoins rien de souillé ne pourra
 » jamais avoir entrée.

C'est pourquoy nous demandons à Dieu que ce regne s'accomplisse en nous, c'est à dire, qu'il nous donne place dans son Paradis, fin qu'il regne sur nous comme il regne sur les Anges & sur les Saints. Nous devons nous considérer comme des exilés dans un pais étranger, car nous sommes en effet bannis du Ciel qui est nôtre Patrie & la maison de nôtre Pere celeste. C'est pourquoy nous luy demandons comme des Enfans Prodiges qu'il nous reçoive auprès de luy & qu'il regne éternellement sur nous.

- Mais pour mériter le regne celeste que nous demandons, il faut nécessairement que Dieu regne en nous par la grace, comme nous l'avons remarqué, & que nous soions soumis & obeissans
- Joan. 4. 14. » à ses saintes loix : Car nôtre Seigneur
 » nous enseigne que la grace est une fontaine d'eau vive qui rejallit à la vie
 » éternelle ; comme s'il vouloit dire que du regne de la grace l'on monte au regne de la gloire, & que l'on ne peut y monter autrement.

DE L'ORAISON DOMIN. 371

Or la marque que nous sommes dans le regne de la grace, est si nous gardons les Commandemens de Dieu. Ce qui nous fait connoître, dit S. Jean, que nous connoissons JESUS-CHRIST, est si nous gardons les commandemens. Celuy qui dit qu'il le connoît, & qui ne garde pas ses commandemens, est un menteur, & la verité n'est point en luy. Mais si quelqu'un garde sa parole, l'amour de Dieu est vraiment fait en luy : Et c'est par là que nous connoissons que nous sommes en luy. C'est pourquoy un certain jeune homme aiant demandé à nôtre Seigneur ce qu'il feroit pour aller au Roiaume du Ciel, ce Maître du Ciel luy fit cette réponse : Si vous voulez entrer dans la vie eternelle, gardez les commandemens.

1. Jo. 2.

3.

Math.

19. 17.

Tout consiste donc à garder les commandemens de Dieu nonobstant toutes les difficultez qui s'y pourroient opposer tant de la part des demons & des hommes, que de nos passions & de nôtre propre cupidité : Car comme nous enseigne nôtre divin Maître : Le Roiaume du Ciel souffre violence, & il n'y a que ceux qui se font violence qui l'emportent. Si nôtre nature

Math

11. 12.

souffre , souvenons-nous que la recompense le merite bien : Car comme
 1. Cor. » témoigne saint Paul : L'œil n'a point
 2. 9. » veu , l'oreille n'a point entendu , & le
 » cœur de l'homme n'a jamais pû conce-
 » voir ce que Dieu a préparé pour ceux
 » qui l'aiment.

INSTRUCTION VII.

Explication de la troisième demande.

*Que vôtre volonté soit faite dans la
 terre comme au Ciel.*

Matth » **N**Otre Seigneur dit dans l'Evan-
 7. 21. » gile : Tous ceux qui me disent :
 » Seigneur , Seigneur , n'entreront pas
 » pour cela dans le Roiaume des Cieux ;
 » mais celuy-là seulement y entrera qui
 » fait la volonté de mon Pere qui est
 » dans le Ciel. Nous apprenons de ces
 paroles l'importance de cette deman-
 de : Car si nous ne pouvons aller au
 Ciel qu'en faisant la volonté de Dieu ,
 il nous est de la dernière importance
 de la faire , & par consequent de de-
 mander à Dieu la grace de l'accom-
 plir.

Dien au commencement du monde
 avoit donné à toutes les creatures une

DE
 inclin
 pour
 L'hon
 me e
 moie
 se po
 fin ,
 beati
 conse
 à leur
 faillib
 chées
 L'hon
 comm
 sont t
 sont r
 en a p
 corron
 bles d
 qu'il r
 porte
 déplor
 perdu
 bien ,
 la plac
 impetu
 claré
 nous li
 les per
 au mal

ON
que la re-
lar comme
n'a point
ndu, & le
pû conce-
pour ceux

VII.

demande.
te dans la
s l'Evân-
ne disent :
eront pas
es Cieux ;
ntre qui
e qui est
ns de ces
e deman-
s aller au
de Dieu,
nportance
nt de de-
l'accom-

u monde
ntres une

DE L'ORAISON DOMIN. 373
inclination naturelle de se porter à la fin
pour laquelle elles avoient été créées.
L'homme avoit cette inclination com-
me tout le reste, en sorte que par le
moien de la grace jointe à sa raison il
se portoit à Dieu comme à sa dernière
fin, & comme à l'unique objet de sa
beatitude. Toutes les creatures ont
conservé l'inclination qu'elles avoient
à leur fin, & elles y parviennent in-
failliblement si elles n'en sont empê-
chées par quelque cause extérieure.
L'homme seul a perdu la sienne, &
comme témoigne le Prophete, ils se
sont tous égarez de leur chemin, & se
sont rendus inutiles, en sorte qu'il n'y
en a pas un qui fasse le bien : Ils se sont
corrompus & sont devenus abomina-
bles dans leurs inclinations, en sorte
qu'il ne s'en trouve pas un seul qui se
porte à la vertu. Et ce qui est le plus
déplorable, ils n'ont pas seulement
perdu l'inclination qu'ils avoient au
bien, ils en ont contracté une autre en
la place qui les porte au mal avec une
impetuosité étrange. Dieu-même l'a de-
claré & en a eu de la compassion comme
nous lisons dans la Genese : Les sens &
les pensées du cœur humain se portent
au mal dès leur enfance, c'est pourquoy

« Pl. 13.
1. 3.

« Gen.
8. 21.

je n'affligeray plus les mortels par le Deluge comme j'ay fait. C'est de là que les hommes ont tant de peine à pratiquer la vertu, & qu'ils se portent au mal avec tant de facilité & de plaisir.

Leur malheur va encore plus loing parce qu'ils sont tombez dans un tel aveuglement d'esprit qu'ils prennent souvent le mal pour le bien & le faux pour le vray : Malheur à vous, dit'un
 20. » Prophete ; malheur à vous, qui dites
 » que ce qui est mauvais est bon, & que
 » ce qui est bon est mauvais ; qui prenez
 » les tenebres pour la lumiere, & la lumiere pour les tenebres ; qui proposez l'amer pour doux, & le doux pour l'amer.

Parmi tant de miseres nous devons chercher des remedes salutaires, & choisir une regle assurée sur laquelle nous puissions former nôtre vie & nos actions. Cette regle & ce remede est la priere que nous faisons à Dieu quand nous luy difons : Que vôtre volonté soit faite ; car comme nous sommes tombez dans le miserable état où nous sommes en desobeissant à la volonté de Dieu, nous ne sçaurions mieux nous relever qu'en l'accomplissant avec un cœur humble & soumis, & en priant

DE
 Dieu
 & su
 rions
 luy s
 obeir
 comm
 Vous
 ny d'
 né de
 point
 peché
 voici
 comm
 fasse
 veux
 dans

Par
 teder
 a com
 soit p
 vins p
 sont l
 a lai
 sainte
 mand
 que n
 Super
 rité &

ON
tels par le
est de là que
ne à prati-
portent au
de plaisir.
plus loing
ans un tel
s prennent
& le faux
ous, dit'un
, qui dites
on, & que
qui prenez
e, & la lu-
qui propo-
doux pour

us devons
res, & choi-
uelle nous
ie & nos
remede est
Dieu quand
re volonté
s sommes
at où nous
volonté de
ieux nous
t avec un
en priant

DE L'ORAISON DOMIN. 375
Dieu qu'il regne parfaitement sur nous
& sur nos volontez. Nous ne sçau-
rions rendre à Dieu des sacrifices qui
luy soient plus agreables que de luy
obeir & de luy immoler nos volontez,
comme le Prophete nous l'enseigne :
Vous n'avez point voulu de sacrifices ^{Psal.}
ny d'oblations, mais vous m'avez don- ^{39. 7.}
né des oreilles pour obeir : vous n'avez
point demandé d'holocaustes pour le
peché ; C'est pourquoy j'ay dit : me
voici moy-même. Il est écrit de moy au
commencement de vôtre livre que je
fasse, ô mon Dieu, vôtre volonté. Je le
veux, Seigneur, & j'ay mis vôtre loy
dans le milieu de mon cœur. "

Que vôtre volonté soit faite.

Par la volonté dont il est parlé dans cer-
te demande l'on entend tout ce que Dieu
a commandé & tout ce qu'il a défendu,
soit par luy-même, comme sont ses di-
vins preceptes ; ou par son Fils, comme
sont les avis & les conseils qu'il nous
a laissez dans l'Evangile ; ou par la
sainte Eglise qui nous fait des Com-
mandemens, & nous impose des loix
que nous devons observer ; ou par nos
Superieurs, à qui Dieu a donné l'auto-
rité & le pouvoir de nous commander

376 EXPLICATION

en son nom. Nous devons donc suivre le conseil de saint Paul quand il dit :

Ephes. „ Ne soiez point imprudens ny inconsi-
9. 17. „ derez, mais soiez sages & discrets pour
 „ discerner quelle est la volonté de Dieu,
 Or c'est dans les points que je viens de marquer, que nous découvrons la volonté de Dieu dont nous demandons l'accomplissement quand nous disons : que vôtre volonté soit faite.

Ainsi quand nous faisons cette demande à Dieu, nous luy demandons qu'il nous fasse la grace de garder ses saints commandemens, & de le servir,

Luc. 1. „ comme parle l'Evangile, en toute sain-
47. „ teté & en toute justice tous les jours de
 „ nôtre vie : de ne rien faire qui ne soit conforme à ses ordres & à ses divines volontez : d'accomplir avec fidélité tous les devoirs auxquels nous sommes obligez par la loy de Dieu & par les regles de la condition où sa providence nous a engagez ; de faire tout ce qui est bienfaisant & convenable à ceux qui font profession de la religion Chrétienne, & à qui, comme parle saint

Joan. „ Jean, Dieu a donné le pouvoir de de-
1. 12. „ venir ses enfans ; qui sont nez non du
 „ sang, ny de la volonté de la chair, ny
 „ de la volonté de l'homme, mais de

DE
 l'esprit
 qui ve
 s'est r
 & à la
 Et i
 soumi
 lonté
 nous
 grand
 neur
 c'est r
 lonté
 dit nô
 frere
 s'il vo
 noré
 liance
 étroit
 Auf
 qui n'
 l'acco
 Dieu,
 vôtre
 la fai
 qu'en
 que m
 vos ju
 le ch
 Dress
 qu'au

» Conduisez-moy dans la voie de vos
 » justices. Ouvrez mon esprit afin que
 » je connoisse & que je pratique vos pre-
 » ceptes. Enseignez-moy vos jugemens.
 » Donnez-moy de l'intelligence, afin que
 » je sçache vos commandemens & vos
 » volontez. Voila les prieres de ce saint
 Prophete que nous devrions continuel-
 lement avoir dans le cœur & dans la
 bouche avec celle-cy : Que vôtre vo-
 lonté soit faite.

Dans la terre comme dans le Ciel.

L'on peut donner plusieurs sens à ces paroles. Le premier est literal en sorte que par le Ciel l'on entende le Paradis, & par la terre le monde que nous habitons : Ainsi demandant que la volonté de Dieu soit faite dans la terre comme dans le Ciel, nous demandons qu'elle soit faite dans le monde comme elle l'est dans le Paradis, en sorte que le monde devienne un Paradis terrestre où les volontez de Dieu soient gardées sans resistance & sans contradiction, comme elles le sont dans le Roiaume de la gloire.

2. L'on peut prendre le Ciel pour les Anges & pour les ames des Bien-heureux qui sont des substances spirituelles

& inco-
 mes m
 ame s
 & de t
 la vol
 les ho
 Anges
 parole
 êtes s
 vous c
 tes ses

3. Par
 les ju
 nent f
 la terr
 menne
 Et c'e
 vôtre
 les pe
 justes
 tout l
 Proph
 Dieu
 que to
 craign

Enfi
 l'ame
 portie
 le cor
 basse

ON
ie de vos
t afin que
ie vos pre-
jugemens.
e, afin que
ns & vos
de ce saint
continuel-
& dans la
vôtre vo-

le Ciel.
sens à ces
l en forte
e Paradis,
nous habi-
a volonté
re comme
ns qu'elle
omme elle
rte que le
terrestre
t gardées
adiction,
Roiaume
l pour les
Bien-heu-
irituellen

DE L' C RAISON DOMIN. 379

& incorruptibles: Et par la terre les hom-
mes mortels qui sont composez d'une
ame spirituelle & d'un corps charnel
& de terre. Nous demandons donc que
la volonté de Dieu soit accomplie par
les hommes, comme elle l'est par les
Angeles à qui le Prophete adresse ces
paroles: Benissez le Seigneur vous qui
êtes ses vertus: Benissez le Seigneur
vous qui êtes ses Ministres, & qui fai-
tes ses volontez.

« Pſal.
102. 21.
«
«
«

3. Par le Ciel l'on peut encore entendre
les justes & les gens de bien, qui men-
nent sur la terre une vie celeste: & par
la terre les pecheurs & les impies qui
mennent une vie terrestre & animale:
Et c'est comme si nous disions: Que
vôtre volonté Seigneur soit faite par
les pecheurs, comme elle l'est par les
justes; afin que vous soiez obei de
tout le monde. C'étoit le souhait du
Prophete lorsqu'il disoit: Que Dieu;
Dieu nôtre Seigneur nous benisse, &
que toutes les extremitez de la terre le
craignent & le servent.

« Pſal.
66. 8.
«
«

Enfin le Ciel peut être pris pour
l'ame, qui est spirituelle & la plus haute
portion de l'homme; & la terre pour
le corps, qui est materiel & la plus
basse partie: Car si l'homme est, comme

380 EXPLICATION

l'on dit, un petit monde, l'ame en est le Ciel, & le corps en est la terre : Ainsi quand celuy qui prie dit ces paroles : Que vôtre volonté soit faite en la terre comme dans le Ciel, c'est comme s'il disoit : Faites, mon Dieu que comme mon ame se soumet à vos saintes volontez, de même il n'y ait rien dans mon corps qui leur soit rebelle & desobeissant. C'étoit la priere que saint Paul faisoit à nôtre Seigneur pour arrêter la rebellion de son corps qu'il décrit en cette sorte : Lorsque je

Rom. 7. 21. »
 » veux faire le bien, je trouve en moy
 » une loy qui s'y oppose : Car je me plais
 » dans la loy de Dieu selon l'homme intérieur : Mais je sens dans les membres
 » de mon corps une autre loy qui combat contre la loy de mon esprit, & qui
 » me rend captif sous la loy du peché qui est dans les membres de mon corps.
 » Malheureux que je suis qui me delivra de ce corps de mort ? Ce sera la grace de Dieu par JESUS-CHRIST nôtre
 » Seigneur. Ainsi je suis moy-même soumis tout ensemble à la loy de Dieu
 » selon l'esprit, & à la loy du peché selon la chair.

DE

INS

Explica

Donnez

LES
 Lnic
 qu'apr
 les qui
 la santi
 sement
 ment de
 ce qui n
 dons no
 porelles
 jourd'hu
 Ce n
 choses n
 re de D
 rendre à
 bien &
 porter à
 a & tou
 veut qu
 ses, & il
 cours sa
 subsister
 ny gard

INSTRUCTION VIII.

Explication de la quatrième demande.

Donnez-nous aujourd'huy nôtre pain de chaque jour.

LEs demandes de l'Oraison Dominicale sont dans un si bel ordre, qu'après avoir demandé à Dieu les choses qui regardent sa gloire, comme sont la sanctification de son nom, l'établissement de son regne, & l'accomplissement de sa volonté; nous descendons à ce qui nous touche & nous luy demandons nos necessitez spirituelles & corporelles, en disant : Donnez-nous aujourd'huy nôtre pain de chaque jour.

Ce n'est pas qu'en demandant ces choses nous nous écartions de la gloire de Dieu; car si l'homme même doit rendre à Dieu comme à son souverain bien & à sa fin dernière, il y doit rapporter à plus forte raison tout ce qu'il a & tout ce qu'il demande. Mais Dieu veut que nous luy demandions ces choses, & il nous les donne comme des secours sans lesquels nous ne scaurions subsister, ny le louer, ny le glorifier, ny garder ses commandemens, ny ac-

382 EXPLICATION

complir ses volontez , ny faire nôtre salut. Quand donc nous demandons nos necessitez spirituelles & corporelles comme il faut & dans les veuës que je viens de dire ; nous demandons la gloire de Dieu , nous mêlons nos interests avec les siens , en sorte neanmoins que les siens sont le but & la fin des nôtres. Cette verité est tres-importante pour ne point attacher nô-

1. Cor. » tre cœur aux creatures ; & saint Paul
10. 31. » nous l'enseigne quand il dit : Soit que
» vous mangiez , soit que vous beuviez ,
» ou que vous fassiez quelque autre chose
» que ce soit , faites tout pour la gloire
» de Dieu. Et au commencement du même chapitre il dit que tous les biens corporels & spirituels que Dieu faisoit aux Israelites dans le desert , étoient
» par rapport à JESUS-CHRIST : Je
» ne veux pas que vous ignoriez , mes
» freres, que nos Peres ont tous été sous
» la nuée , & qu'ils ont tous passé la mer :
» Qu'ils ont tous été baptisez sous la
» conduite de Moïse dans la nuée & dans
» la mer : Qu'ils ont tous mangé d'une
» même viande spirituelle , & tous bû
» d'un même breuvage spirituel. Car ils
» beuvoient de la pierre spirituelle qui
» les suivoit , & cette pierre étoit JESUS-

DE

CHRIST
fort pe
sent a
tous pe
choses
figures
nous se
tres qu
temps.

Dans
sions e
nous a
tout ce
n'eussie
parce c
toutes
sions t
vertissè
n'eussie
couvri
dité ne
ny de
que n
aux in
nous d
sions p
cainen
nous n
maladi
Mais

DE L'ORAISON DOMIN. 353

CHRIST. Mais cependant il y en eut «
 fort peu d'un si grand nombre qui fus- «
 sent agreables à Dieu , étant presque «
 tous peris dans le desert. Toutes ces «
 choses qui leur arrivoient étoient des «
 figures , & elles ont été écrites pour «
 nous servir d'instruction , à nous au- «
 tres qui nous trouvons dans la fin des «
 temps. «

Dans l'état d'innocence nous n'eus-
 sions eu besoin de rien , parce que Dieu
 nous avoit donné dans nôtre creation
 tout ce qui nous étoit nécessaire. Nous
 n'eussions pas eu besoin de travailler
 parce que la terre étoit tres-seconde en
 toutes sortes de biens , où si nous eus-
 sions travaillé , c'eût plutôt été par di-
 vertissement que par nécessité. Nous
 n'eussions pas eu besoin d'habits pour
 couvrir nôtre corps , parce que la nu-
 dité ne nous eût point été honteuse ;
 ny de logis pour nous retirer , parce
 que nous n'eussions point été sujets
 aux injures du temps ; ny d'armes pour
 nous défendre , parce que nous n'eus-
 sions point eu d'ennemis ; ny de medi-
 camens pour nous guerir , parce que
 nous n'eussions point été sujets aux
 maladies.

Mais par le peché nous avons tout

384 EXPLICATION

perdu & nous avons besoin de tout. Nous ne pouvons avoir nos necessitez qu'avec travail : Et même quelque travail que nous fassions , nos efforts sont inutiles & sans effet si Dieu n'y donne sa benediction, comme témoigne

- Pfal. 126. 3. » le Prophete : Si le Seigneur ne bâtit la
 » maison, en vain travaillent ceux qui en-
 » treprennent de la bâtir. Si le Seigneur
 » ne garde la cité , c'est inutilement que
 » les hommes veillent pour la garder.
 Et même quoy que Dieu favorise nos
 travaux , il permet qu'ils soient mélez
 d'épines & de traverses pour nous faire
 ressouvenir de nôtre lâche infidelité.
 Car comme il dit luy-même , la terre
 Gen. 5. 17. » sera maudite dans vôtre travail : Vous
 » vivrez tous les jours de vôtre vie des
 » travaux de vos mains : La terre vous
 » produira des épines & des chardons,
 » & vous en mangerez les herbes. Vous
 » mangerez vôtre pain à la fueur de vô-
 » tre visage jusqu'à ce que vous retour-
 » niez dans la terre dont vous avez été
 » formé ; parce que vous êtes poudre &
 » que vous retournerez en poudre.

Dans la disette donc où nous som-
 mes, nôtre Seigneur nous exhorte de
 nous adresser à son Pere qui a toujours
 les oreilles ouvertes pour nous écou-
 ter,

Di
 ter ,
 donn
 Dema
 jusqu
 demar
 vous
 nous
 que n
 Donn
 de cha

Par
 pas se
 core t
 cessair
 porelle
 ment ,
 le feu
 autres
 imposs
 vie. O
 se tron
 point
 corps ,
 Dieu e
 nôtre a
 né pou
 mander
 peuver

ON
bin de tout.
os neceffitez
ne quelque
nos efforts
fi Dieu n'y
ne témoigne
r ne bâtit la
ceux qui en-
le Seigneur
ilement que
r la garder.
favorife nos
oient mélez
ur nous faire
e infidélité.
ne, la terre
avail : Vous
ôtre vie des
a terre vous
s chardons,
erbes. Vous
fueur de vô-
ous retour-
us avez été
es poudre &
oudre.
à nous som-
exhorte de
i a toujours
nous écou-
ter,

DE L'ORAISON DOMIN. 385
ter, & les mains étenduës pour nous
donner ce que nous luy demandons :
Demandez, dit-il, & on vous donnera ; « Matth. 7. 7.
jusqu'à cette heure vous n'avez rien «
demandé en mon nom : Demandez & « Joan. 16. 24.
vous recevrez. Il fait bien plus : Il «
nous met dans la bouche les paroles
que nous devons dire au Pere celeste :
Donnez-nous aujourd'huy nôtre pain
de chaque jour.

Nôtre pain.

Par le mot de pain nous n'entendons
pas seulement la nourriture, mais en-
core tous les secours qui nous sont ne-
cessaires pour l'entretien de la vie cor-
porelle, comme sont le vêtir, le loge-
ment, les remedes dans nos maladies,
le feu dans les grandes froidures, & les
autres soulagemens sans lesquels il est
impossible ou difficile de conserver la
vie. Où il faut remarquer que ceux-là
se trompent qui disent que l'on ne doit
point demander à Dieu les biens du
corps, mais seulement ceux de l'esprit.
Dieu est le Pere de nôtre corps & de
nôtre ame, & l'un & l'autre est desti-
né pour le servir, on peut donc luy de-
mander les secours sans lesquels ils ne
peuvent subsister, ny luy rendre les
R

services qu'il demande de nous. Nous en avons tant d'exemples dans l'Ecriture que c'est une temerité d'en douter. Le Patriarche Jacob fit un vœu en cette

- Gen. 28. 20. » sorte : Si le Seigneur m'accompagne &
 » s'il me conserve dans le voiage que
 » j'entreprends ; S'il me donne du pain à
 » manger , & des habits pour me cou-
 » vrir , en sorte que je retourne heu-
 » reux à la maison de mon Pere , le
 » Seigneur sera mon Dieu , & la pierre
 » que j'ay erigée en monument sera ap-
 » pellée la maison de Dieu. Salomon de-
 » mandoit la même chose lorsqu'il disoit :
- Prov. 30. 8. » Ne me donnez point Seigneur ny la
 » pauvreté ny les richesses ; donnez-moy
 » seulement ce qui m'est nécessaire pour
 » vivre. Dieu est donc le Pere commun à
 » qui l'on doit demander , & de qui l'on
 » peut esperer tout ce qui est nécessaire à
 » la vie , ainsi que le Prophete l'explique
 Pl. 103. 27. » en ces termes : Toutes choses atten-
 » dent que vous leur donniez la nourri-
 » ture en leur temps : Quand vous la
 » leur donnez , ils la reçoivent , & quand
 » vous leur ouvrez vôtres main , ils sont
 Pl. 144 15. » remplis des effets de vôtres bonté. Et
 » ailleurs : Les yeux de tous vous regar-
 » dent & esperent en vous , Seigneur , &
 » vous leur donnez à manger dans le
 » temps convenable.

D
 Le
 à di
 pour
 pellé
 jour
 ne d
 exqu
 riche
 sensu
 neces
 blem
 pain
 les p
 relle
 jour
 en fin
 nouve

Not
 mais
 resou
 nous
 comm
 à nô
 comm
 que si
 plus

DE L'ORAISON DOMIN. 387

De chaque jour.

Le pain que nous demandons , c'est à dire , tout ce que nous demandons pour l'entretien de nôtre vie , est appelé journalier , quotidien , de chaque jour ; Pour nous apprendre que nous ne devons point demander des mets exquis , des vins délicieux , des habits riches & qui ressentent la vanité ou la sensualité ; mais seulement ce qui est nécessaire & qui nous peut raisonnablement suffire. Nous demandons le pain de chaque jour , afin de reparer les parties de nôtre substance corporelle , que la chaleur consume chaque jour & à tout moment , & qui periroit enfin si elle n'étoit entretenüe par de nouveaux alimens.

Donnez-nous.

Nous ne disons pas : donnez-moy , mais donnez-nous. Afin de nous faire resouvenir de la charité chrétienne qui nous oblige d'aimer nôtre prochain comme nous-mêmes , & de demander à nôtre commun Pere ses necessitez comme les nôtres propres. Afin aussi que si Dieu par sa bonté nous donne plus que le nécessaire , nous fassions

R ij

part du surplus à ceux qui sont dans la necessité.

Aujourd'huy.

Nous ne demandons pas nos necessitez pour tous les jours ny pour toute nôtre vie, mais seulement pour aujourd'huy. Premièrement pour nous faire ressouvenir de l'incertitude de nôtre vie, qui ne passera peut-être pas le jour auquel nous prions. 2. Afin que nous mettions toute nôtre confiance dans la providence de nôtre Pere celeste, qui sera aussi puissant & aussi bon pour nous nourrir demain, qu'il l'est aujourd'huy. 3. Pour oster de nôtre esprit toute autre inquietude & tout autre soin que celuy de le servir, & de nous mettre dans la pratique du conseil

Math. „ Evangelique qui dit : Ne vous mettez
6. 25 „ point en peine où vous trouverez de-
32. 34 „ quoy boire & dequoy manger pour le
„ soutien de vôtre vie, ny d'où vous au-
„ rez des vêtemens pour couvrir vôtre
„ corps, Vôtre Pere sçait que vous avez
„ besoin de ces choses. C'est pourquoy
„ ne vous mettez point en peine pour le
„ lendemain ; car le lendemain se mettra
„ en peine pour luy-même. A chaque
„ jour suffit son mal.

D
L'
torp
d'un
pain
Venc
le vi
dema
du co
nous
jour.
Ce
tém
L'hor
mais
forter
comin
nour
ne pe
spirit
qui p
ame e
de ce
Proph
de Di
terre
sette
de la
un sig
de nou
tenir

DE L'ORAISON DOMIN. 389

L'ame a une vie aussi bien que le corps, & pour l'entretenir elle a besoin d'un pain qui luy soit propre. C'est ce pain dont il est parlé dans la sagesse : Venez , mangez mon pain & beuvez le vin que je vous ay préparé. Nous demandons ce pain aussi-bien que celui du corps lorsque nous disons : Donnez-nous aujourd'huy nôtre pain de chaque jour.

« Prov.

« 9. 5.

Ce pain est la parole de Dieu selon le témoignage de nôtre Seigneur qui dit, L'homme ne vit pas seulement de pain, mais encore de toutes les paroles qui sortent de la bouche de Dieu. Ainsi comme le corps ne peut vivre sans une nourriture corporelle, de même l'ame ne peut subsister sans cette nourriture spirituelle. Et le plus grand malheur qui puisse arriver à un peuple & à une ame en particulier, c'est d'être privée de ce pain celeste, & comme parle un Prophete, d'avoir la famine de la parole de Dieu : J'enverray la famine sur la terre ; non la famine de pain & la disette d'eau, mais la famine & la disette de la parole de Dieu. Car comme c'est un signe de mort de ne pouvoir prendre de nourriture, ou de ne la pouvoir retenir quand on l'a prise ; de même c'est

« Matth.

« 44.

« Amos.

« 8. 11.

une marque évidente qu'une ame est reprouvée & morte à son salut, quand elle n'écoute point la parole de Dieu, ou, si elle l'écoute, qu'elle ne la met point en pratique. Ceux-là sont encore plus desesperez qui la méprisent, & qui traittent mal de parole & d'effet ceux qui veulent les instruire de la part de Dieu, comme faisoient ceux dont il est

- Job. 21. 14. » parlé au Livre de Job & qui disoient :
 » Retirez-vous de nous ; nous n'avons
 » que faire de la science qui nous annon-
 » ce vos voies. Qui est celuy que vous
 » appelez le Tout-puissant, pour nous
 » reduire à le servir ? Et qu'avons-nous
 » affaire de le prier ?

La grace intérieure peut aussi être appelée le pain de l'ame : car c'est elle qui luy donne la vie, qui la soutient, qui la nourrit, qui la fortifie, qui la fait agir ; & sans elle l'ame est véritablement morte à Dieu, & demeure sans mouvement & sans force dans tout ce qui regarde son salut. Saint Paul nous enseigne cette vérité quand

- Rom. 6. 24. » il demande : Qui me delivrera de ce
 » corps de mort ; Ce fera la grace de
 » Dieu par JESUS-CHRIST nôtre Sei-
 » gneur.

L'on peut dire encore que les larmes

DE
 & les
 pain d
 revivr
 ritable
 penite
 pain p
 comme
 monta
 voir à
 voulu
 Après
 repos
 le pain
 Pseaun
 nous f
 & vous
 mesure
 Mais
 est JES
 dans la
 dit luy-
 le veri
 quant
 dit : Je
 cendu
 ce pain
 & mang
 qui ma
 sang,
 luy. N

DE L'ORAISON DOMIN. 391

& les douleurs de la penitence sont le pain de l'ame : car c'est ce pain qui fait revivre l'ame après le peché ; pain véritablement cuit sous la cendre de la penitence par la chaleur de la charité ; pain par la force duquel nous allons comme fit le Prophete Elie jusqu'à la montagne Sainte , où Dieu se fait voir à ses élus. Le prophete Roial a voulu parler de ce pain quand il a dit : Après que vous serez demeurez en repos , Levez-vous , vous qui mangez le pain de douleur. Et dans un autre Pseaume il dit parlant à Dieu : Vous nous ferez manger le pain des larmes, & vous nous les ferez boire à la bonne mesure.

5. Reg.
19. 8.

cc Psa.
126. 2.

cc Psa.
79. 6.

cc Joan.
6. 32.

cc Matth.
26. 16.

cc Joan.
6. 56.

Mais le plus veritable pain de l'ame est JESUS-CHRIST nôtre Seigneur dans la sainte Eucharistie , ainsi qu'il dit luy-mesme : Mon Pere vous donne le veritable pain du Ciel. Et expliquant quel est ce veritable pain , il dit : Je suis le pain vivant , qui suis descendu du Ciel : si quelqu'un mange de ce pain il vivra eternellement. Prenez & mangez , cecy est mon corps. Celuy qui mange ma chair & qui boit mon sang , demeure en moy , & moy en luy. Nôtre Seigneur dit encore dans

Apoc. » l'Apocalypse : Je donneray au victo-
 i. 17. » rieux à manger de la manne cachée ;
 » & je luy donneray encore une pierre
 » blanche, sur laquelle sera écrit un nou-
 » veau nom, que nul ne connoît, sinon
 celui qui le reçoit. Ces dernieres paro-
 les nous apprennent les delices incom-
 parables de ce pain celeste, que nul
 ne goûte que celui qui le reçoit
 avec des dispositions de grace, de pu-
 reté & d'amour. Car qu'y a-t-il de plus
 délicieux que d'avoir en nous-mêmes
 pour gage de nôtre beatitude eternal-
 le, l'auteur & l'objet de la beatitude
 même : Celui, dit-il, qui mange ce
 pain, vivra éternellement.

Nôtre pain.

Ce pain est appelé nôtre ; & il l'est
 en effet : Car il est destiné, non pour les
 Anges, non pour les infideles, non
 pour les animaux sans raison, mais
 pour les Chrétiens qui le mangent dans
 la grace de Dieu & avec une pureté de
 conscience convenable.

De chaque jour.

Il est encore appelé nôtre pain quo-
 tidien ou de chaque jour ; Premiere-
 ment, parce qu'il est offert tous les

DI
 jours
 au Pe
 nos p
 les fid
 jour,
 pureté
 état d
 le der
 Donn
 de cha

IN

Expl

Pardo
 non

NO

façon
 deman
 biens
 encore
 nécessa
 tempo
 celles
 nous d

DE L'ORAISON DOMIN. 393
jours à l'Autel en Sacrifice de louange
au Pere eternel & pour l'expiation de
nos pechez. Secondement, parce que
les fideles doivent le recevoir chaque
jour, ou au moins vivre avec tant de
pureté & d'innocence, qu'ils soient en
état de le recevoir autant de fois qu'ils
le demandent à Dieu & qu'ils disent:
Donnez-nous aujourd'huy nôtre pain
de chaque jour.

INSTRUCTION IX.

Explication de la cinquième
demande.

*Pardonnez-nous nos offenses, comme
nous pardonnons à ceux qui nous
ont offensez.*

NOtre Seigneur nous fait commen-
cer par ces paroles une nouvelle
façon de prier. Jusques icy nous avons
demandé à Dieu non seulement les
biens de l'ame & de l'éternité, mais
encore ceux du corps & qui nous sont
nécessaires pour le soutien de la vie
temporelle: Par cette demande & par
celles qui suivent, nous le prions de
nous délivrer des maux non seulement

de la vie presente, mais encore de ceux qui peuvent arriver après la mort.

Nous demandons. premierement à Dieu qu'il nous délivre de nos pechez, qui sont les plus grands de tous nos maux & la source de toutes les calamitez de la vie presente & de la future. Et afin que nôtre priere soit exaucée nous devons premierement reconnoître & confesser sincerement que nous sommes pecheurs. 2. Nous devons avoir de la douleur de nos pechez. 3. Nous devons croire que Dieu a veritablement la volonté de nous pardonner, si nous nous mettons en état de recevoir sa misericorde.

1. Nous devons reconnoître que nous sommes pecheurs, & que les plus Saints peuvent dire avec verité : Pardonnez-nous nos pechez. Il ne nous est pas difficile de nous le persuader, puisqu'il est selon le Prophete : Tous se sont écartez du chemin de la justice, & se sont rendus inutiles ; Il n'y a pas un homme qui fasse le bien ; Non, il n'y en a pas un seul. C'est à dire qu'il n'y a pas un homme quelque bien qu'il fasse, qui ne commette aussi des pechez. Le Sage l'explique ainsi, quand il dit : Il n'est point d'homme sur la terre pour

Pf 133.
15.

Eccl. 7.
21.

DE
juste c
ne pec
cœur
Saint
gance
chose
point
même
Et le
Dieu
quelq
sans p
qui p
ché, c
nez d
j'entre
ce que
ché. C
que c
Roma
tre les
peché
de Die
Nô
ce qu
Proph
nous
dans
fait
nous

DE L'ORAISON DOMIN. 395

juste qu'il soit, qui fasse le bien & qui ne peche point. Qui peut dire : J'ay le cœur pur, je suis net de tout péché ? Saint Jean, voulant humilier l'arrogance de l'esprit humain dit la même chose : Si nous disons que nous n'avons point péché, nous nous seduifons nous-mêmes, & la verité n'est point en nous. Et le Prophete Isaïe témoigne que Dieu se mit un jour en colere contre quelques-uns qui se glorifioient d'être sans péché : Vous avez dit, c'est Dieu qui parle, je suis innocent & sans péché, c'est pourquoy, Seigneur, detournez de moy vôtre colere : Voilà que j'entreray en jugement avec vous, parce que vous avez dit : Je n'ai point péché. On ne peut rien voir de plus clair que ce que dit Saint Paul écrivant aux Romains : Il n'y a nulle difference entre les Juifs & les Gentils : Car tous ont péché, & tous ont besoin de la gloire de Dieu.

Nôtre Seigneur confirme luy-même ce qu'il a fait dire aux Apôtres & aux Prophetes ; lorsqu'il nous oblige de nous confesser pecheurs, nous mettant dans la bouche ces paroles qu'il nous fait dire à son Pere : Pardonnez-nous nos pechez. Et nul pour saint qu'il

R vj

Prov. 20 9.

et Joan. 1 8.

Jerem. 2. 35.

Rom. 3. 22.

Conc.
Millev.
c. 7. 8. 9

soit ne doit s'excuser de faire cette priere : Car s'il n'a point actuellement de pechez dans sa conscience , il en a eu autrefois , & il ne peut dire assurément qu'ils luy ayent été pardonnez : C'est pourquoy l'Eglise assemblée dans un Concile a déclaré anatheme à ceux qui seroient si osez que de dire , que les Saints ne peuvent dire ces paroles avec verité , mais seulement par humilité.

Secondement. Pour faire cette priere comme il faut , il ne suffit pas de se reconnoître pecheur , il faut encore avoir de la douleur de ses pechez : Car demander pardon à Dieu & ne pas avoir de la douleur des pechez dont on luy demande pardon , ce n'est pas le prier , mais luy faire insulte. Nous nous sommes éloignez de Dieu par le plaisir du peché , il faut retourner à luy par la douleur du peché. Quel cœur ne se fendra pas de regret , quand il fera reflexion que par le peché il a renoncé à Dieu pour entrer dans le parti du diable , & se soumettre à sa volonté. Dieu avoit épousé l'ame par la charité , qui est le lien admirable par lequel elle luy étoit unie , & elle a rompu cette union sainte par le peché qui est le

D
lien
la ch
des e
la je
conn
que
re de
vôtre
Ainsi
sons
chez
Seigr
suis
En
Dieu
dema
donn
perer
& qu
veu
sition
S'il n
oblig
don ,
la bo
devor
font
donn
pardo
fenfer

DE L'ORAISON DOMIN. 397

lien qui l'attache au demon. Le lien de la charité la mettoit dans la liberté des enfans de Dieu, & celuy du peché la jette dans une dure servitude. Re-
 connoissez donc, dit nôtre Seigneur, que ce vous est une chose dure & amere de vous être séparé du Seigneur vôtre Dieu & d'avoir perdu sa crainte. Ainsi frapons nôtre poitrine & brisons nôtre cœur en la veüe de nos pechez disant avec le Publicain penitent: Seigneur, ayez pitié de moy, car je suis pecheur.

« Jerem.
 2. 19.

« Luc.
 18. 13.

En troisiéme lieu, pour meriter que Dieu nous accorde ce que nous luy demandons quand nous disons: Pardonnez-nous nos pechez, il faut esperer que Dieu nous les pardonnera & qu'il en a la volonté sincere, pourveu que nous soyons dans la disposition de recevoir sa misericorde. S'il n'en avoit la volonté il ne nous obligerait pas de luy demander pardon, & il ne nous mettroit pas dans la bouche les paroles dont nous nous devons servir pour le demander, qui sont celles que nous expliquons: Pardonnez-nous nos pechez comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé. Il n'auroit pas non plus donné

398 **EXPLICATION**

à ses Apôtres le pouvoir de remettre les pechez , & ne leur auroit pas dit :

Joan. 20. 23. » Les pechez seront remis à ceux à qui vous les remettrez , & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.

Avec les dispositions que je viens de rapporter nous ferons utilement cette priere , & nous en obtiendrons l'effet : Pardonnez-nous nos offenses.

Pardonnez-nous.

Nous ne disons pas , pardonnez-moy , mais pardonnez-nous ; pour marquer que nous devons avoir soin du salut de nôtre prochain comme du nôtre propre. C'est là le point principal & le plus essentiel de la charité fraternelle à laquelle nous sommes obligez : C'est pourquoy nôtre Seigneur nous obligeant de demander la remission de nos pechez , il nous oblige de demander en même temps la remission des pechez de nôtre prochain. Cette façon de prier instituée par JESUS-CHRIST a depuis été pratiquée par ses Apôtres , & ensuite par toute l'Eglise jusqu'à nos jours. En un mot elle a été en usage dans l'Ancien & dans le Nouveau Testament. Moïse disoit à Dieu ; Pardonnez , Seigneur cette faute

Exod. 32. 32.

» Dieu ; Pardonnez , Seigneur cette faute

DI
à vô
vôtre
d'être
CHR

Ne
niere
it da
pain c
parce
nos pe
malice
lonté
que ce
tion ,
avons
n'est v
Il fa
est ex
mette
remet
vables
peché
de l'ob
comm
lez ,
jamais
ne luy
l'obeis

DE L'ORAISON DOMIN. 399

à vôtre peuple , ou effacez-moy de “ Rom. 9. 3.
 vôtre Livre. Et saint Paul : Je desirois “
 d'être anatheme & separé de JESUS-
 CHRIST pour mes freres. “

Nos pechez.

Nous disons nos pechez d'une ma-
 niere bien differente que nous n'avons
 dit dans la demande precedente , nôtre
 pain de chaque jour : Ce pain est nôtre ,
 parce que Dieu nous le donne , mais
 nos pechez sont nôtres , parce que leur
 malice reside en nous & que nôtre vo-
 lonté seule en est la cause. C'est en cela
 que consiste le poids de nôtre humilia-
 tion , que tous les biens que nous
 avons viennent de Dieu , & que rien
 n'est veritablement nôtre que le peché.

Il faut icy remarquer que le peché
 est exprimé sous le nom de debte : Re-
 mettez-nous nos debtes , comme nous
 remettons à ceux qui nous sont rede-
 vables. La raison de cela est que par le
 peché nous sommes redevables à Dieu
 de l'obeissance que nous devons à ses
 commandemens que nous avons vio-
 lez , en sorte que nous ne serons
 jamais quittes envers luy que nous
 ne luy aions restitué par la penitence
 l'obeissance que nous luy devons. 2. Les

400 EXPLICATION

pechez sont des debtes , parce qu'ils doivent être punis dans l'autre monde , si on ne les rachete en celuy-cy par la penitence .

Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

C'est icy la seconde partie de cet article , laquelle est proposée comme le motif de la premiere, en sorte que nous demandons à Dieu qu'il nous pardonne en veü du pardon que nous donnons à ceux qui nous ont offensez. Cela suppose que si nous voulons que Dieu nous pardonne, nous devons aussi pardonner. Nôtre Seigneur l'interpreta ainsi à ses Apôtres lors qu'il leur donna

Matth
6. 14.

” cette formule de priere : Car, dit-il, si
” vous pardonnez aux hommes les fau-
” tes qu'ils font contre vous, vôtre Pere
” celeste vous pardonnera aussi celles que
” vous commettrez contre luy : Mais si
” vous ne leur pardonnez point leurs
” fautes , il ne vous pardonnera point
” aussi les vôtres. Et comme nous ne
cessons point d'offenser Dieu en cette
vie , en sorte que nous avons conti-
nuellement besoin de sa misericorde,
de même nous ne devons point cesser
de pardonner à nôtre prochain quel-

DE
ques
nous.
dema
fois o
& si
fois ,
vous
ques
te foi
Et i
ceux o
fecute
il fau
qu'à
garde
de J
pour
vous
les er
les C
miser
ce qu
corde
donn
sans
La
avon
nôtre
mises
sition

DE L'ORAISON DOMIN. 401

ques fautes qu'il commette contre nous. C'est pourquoy saint Pierre aiant demandé à nôtre Seigneur combien de fois on doit pardonner à son prochain, & si c'est assez de luy pardonner sept fois, ce Maître celeste luy dit : Je ne vous dis pas qu'il faut pardonner jusques à sept fois, mais jusques à septante fois sept fois.

„Matth.
18. 21.

Et il ne faut pas s'excuser sur ce que ceux qui nous offensent sont des persecuteurs, & des calomniateurs ; Car il faut pardonner à ceux-là aussi-bien qu'à ceux qui nous offensent par mégarde ou en passant. C'est la doctrine de JESUS-CHRIST qui dit : Priez pour ceux qui vous persecutent & qui vous calomnient, afin que vous soyez les enfans de vôtre Pere qui est dans les Cieux. Heureux donc ceux qui font misericorde, dit le même Sauveur, parce qu'ils recevront eux-mêmes misericorde. Mais celuy qui n'aura point pardonné ny fait misericorde, sera jugé sans pardon & sans misericorde.

„Matth.
5. 4.

„Matth.
5. 7.

„Jac. 2.
13.

La premiere chose donc que nous avons à faire, c'est de pardonner à nôtre prochain les fautes qu'il a commises contre nous, & par cette disposition nous serons en état de recevoir

402 **EXPLICATION**

le pardon de celles que nous avons commises contre Dieu, lors que nous ferons cette priere : Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensez.

INSTRUCTION X.

Explication de la sixième demande.

Ne nous laissez point succomber à la tentation.

Lorsque les justes après avoir reçu le pardon de leurs pechez, ont pris une forte resolution de marcher dans les voies de la pieté, & de consacrer le reste de leurs jours au service de celui qui les a si amoureuxment retirez de leur égarement, il ne faut point douter que l'ennemi commun de nôtre salut n'emploie toutes ses ruses & tous ses artifices pour les tenter afin de les faire retourner à leur premiere vie. Quelque bonne resolution qu'ils aient, ils doivent toujours craindre de retomber, & même de devenir pires qu'ils n'étoient avant leur conversion : Car

1. Pct. » comme dit saint Pierre, si après s'être
2. 20. » retirez de la corruption du monde par
» la connoissance de **JESUS-CHRIST**

DE
nôtre S
laissent
nouvea
le pren
de n'a
pieté &
en arri
bandon
été pre
un Pro
que le
avoit l
après a
la bou
Ce f
cet éta
mier,
marqu
nn aut
qu'apr
fait de
de se
que ce
qui on
été ren
qui se
de Dic
du siec
tombe
se ren

Nous com-
nous fe-
-nous nos
lonnons à

N X.
demande,
mber à la

voir reçu
ont pris
cher dans
consacrer
ervice de
ment reti-
aut point
de nôtre
es & tous
fin de les
niere vie,
ils aient,
te retom-
es qu'ils
on : Car
rés s'être
onde par
CHRIST

DE L'ORAISON DOMIN. 403

nôtre Seigneur & nôtre Sauveur, ils se
laissent vaincre en s'y engageant de
nouveau, leur dernier état est pire que
le premier: Car il leur eût été meilleur
de n'avoir point connu la voie de la
pieté & de la justice, que de retourner
en arriere après l'avoir connue, & d'a-
bandonner la loy sainte qui leur avoit
été prescrite. Mais ce que l'on dit par
un Proverbe ordinaire leur est arrivé,
que le chien est retourné à ce qu'il
avoit luy-même vomi; & le pourceau
après avoir été lavé est retourné dans
la bouë pour se veautrer de nouveau.

Ce saint Apôtre a raison de dire que
cet état de rechute est pire que le pre-
mier, car outre les inconveniens qu'il
marque, un autre Apôtre en apporte
un autre bien plus terrible, sçavoir
qu'après le mauvais usage que l'on a
fait de la grace reçue il est tres-difficile
de se relever. Il est impossible, dit-il,
que ceux qui ont été une fois éclairez;
qui ont goûté le don du Ciel; qui ont
été rendus participans du saint Esprit;
qui se sont nourris de la parole sainte
de Dieu & de l'esperance des grandeurs
du siecle avenir, & qui après cela sont
tombez, il est impossible, dis-je, qu'ils
se renouvellent à la penitence: parce

Hebr.
4.

» qu'autant qu'il est en eux, ils crucifient
 » de nouveau le Fils de Dieu, & l'expo-
 » sent à l'ignominie. Jusques icy sont
 les paroles de saint Paul, qui nous dé-
 couvrent le danger qu'il y a de retom-
 ber quand l'on s'est une fois converti
 à Dieu, puisqu'il est moralement im-
 possible de se relever une seconde fois.

C'est pourquoy nôtre Seigneur nous
 ordonne de faire tous les jours cette
 priere par laquelle reconnoissant nôtre
 foiblesse & le panchant que nous avons
 au peché nous luy demandons le se-
 cours de sa grace & la force de ne
 point tomber en disant : Ne permettez
 pas que nous succombions à la tenta-
 tion. L'esprit est prompt, mais la
 chair est foible, dit nôtre même Sau-
 veur, c'est pourquoy veillez & priez
 afin que vous n'entriez point en ten-
 tation.

Matth. »
 26. 41.

Ce divin Maître apprend par ces pa-
 roles le soin & l'attention que nous de-
 vons avoir pour éviter les precipices
 où le diable tâche de nous faire tomber
 par la tentation. Car si les Apôtres
 quoyque tres-saints & tres-bien in-
 struits dans l'école du Fils de Dieu, luy
 tournerent tous le dos lorsqu'il fut
 pris par ses ennemis, combien devons-

nous c
 gles cr
 testé d
 mourir
 lâcheté
 mourir
 au non
 jamais.
 vous &
 Et near
 lution,
 nereux
 mier &
 marque
 craindr
 nous s
 vertu,
 Paul, q
 tre con
 dire co
 contre
 puissan
 de, c'e
 contre
 répandu
 vêtez-v
 pour pe
 ches &
 Les de
 du mon

ON
ls crucifient
, & l'expo-
es icy font
ui nous dé-
a de retom-
is converti
lement im-
conde fois.
gneur nous
jours cette
issant nôtre
nous avons
dans le se-
orce de ne
e permettez
à la tenta-
t, mais la
même Sau-
ez & priez
nt en ten-

par ces pa-
ue nous de-
precipices
ire tomber
es Apôtres
s - bien in-
Dieu, luy
rsqu'il fut
en devons-

DE L'ORAISON DOMIN. 405

nous craindre, nous foibles & aveu-
gles creatures ? Ils avoient tous pro-
testé de ne l'abandonner jamais, & de
mourir plutôt que de commettre cette
lâcheté. Quand même il me faudroit
mourir avec vous, disoit saint Pierre
au nom de tous, je ne vous renieray
jamais. Je suis tout prest d'aller avec
vous & en prison & à la mort même.
Et néanmoins après une si forte reso-
lution, celuy qui paroissoit le plus ge-
neroux, fut celuy qui tomba le pre-
mier & le plus dangereusement. Cela
marque que nous devons toujours
craindre de tomber pour affermis que
nous soions dans la grace & dans la
vertu, veu même, comme dit saint
Paul, que nous n'avons pas à combat-
tre contre la chair & le sang, c'est à
dire contre des hommes foibles ; mais
contre les principautez, contre les
puissances, contre les Princes du mon-
de, c'est à dire de ce siecle tenebreux,
contre les esprits de malice qui sont
répandus en l'air. C'est pourquoy re-
vêtez-vous de toutes les armes de Dieu,
pour pouvoir vous défendre des ambu-
ches & des artifices du diable.
Les demons sont appelez les Princes
du monde, mais de ce monde pour qui

« Matth.
« 26. 35.

« Luc.
« 22. 35.

« Ephes.
« 6. 12.

« Ib. 11.

JESUS-CHRIST n'a point prié son Pere , c'est à dire des hommes qui aiment le monde & les creatures. C'est pourquoy ils sont aussi appellez les Princes des tenebres , c'est à dire des hommes qui vivent dans les tenebres de l'infidelité ou du peché : Car ces sortes de personnes font le monde tenebreux , & eux-mêmes sont appellez tenebres : Vous avez autrefois été tenebres , dit saint Paul écrivant aux Chrétiens d'Ephese. Quant à ceux qui vivent dans les lumieres de la foy & de la grace , ces esprits d'enfer n'ont aucun pouvoir sur eux , c'est un monde lumineux , aussi sont-ils appellez lumiere & enfans de lumiere dans l'Ecriture , & saint Paul dit au lieu que je viens d'alleguer : Mais à present vous êtes lumiere dans le Seigneur. Enfin l'Apôtre appelle les demons Principautez, Puissances, Princes, pour montrer leur force & leur malignité. A quoy il faut ajouter la haine envenimée qu'ils ont contre nous, & le desir insatiable qu'ils ont de nôtre perte. Je ne parle point de leur insolence ny de leur hardiesse : ils ont attaqué les hommes dans le Paradis ; ils ont demandé de cribler les Apôtres comme l'on crible

Ephes. 5. 8. „

Ibid. „

DE
le fron
JESUS
prend
devons
gilance
point
l'avis
Apôtre
perien
freres
demon
vous co
che qu
quoy
Ce m
qui for
tant ve
sance
l'ordina
d'empé
Mais
toute
sont en
tomber
au des
qu'il t
en fou
ples :
Adam
d'autre

ON
at prié son
ommes qui
ures. C'est
ppellez les
à dire des
es tenebres
: Car ces
monde te.
nt appellez
fois été te.
rivant aux
à ceux qui
e la foy &
enfer n'ont
un monde
ppellez lu-
dans l'Ecri-
lieu que je
esent vous
eur. Enfin
Principau-
pour mon-
té. A quoy
envenimée
desir infa-
erte. Je ne
ny de leur
s hommes
emandé de
l'on crible

DE L'ORAISON DOMIN. 407

le froment ; ils ont osé même attaquer
JESUS-CHRIST. Tout cela nous ap-
prend avec combien de crainte nous
devons vivre dans ce monde , & la vi-
gilance que nous devons avoir pour ne
point tomber dans la tentation. C'est
l'avis que nous donne le Prince des
Apôtres qui avoit appris par son ex-
perience le peril de la tentation : Mes
freres , soiez sobres & veillez ; car le
demon vôtres ennemi tourne autour de
vous comme un Lion rugissant qui cher-
che qui il pourra devorer : C'est pour-
quoy resistez & soiez fideles.

1. Pet.
5. 8.

Ce ne sont pas les grands pecheurs
qui sont les plus tentez, parce que s'é-
tant volontairement soumis à la puis-
sance du demon , il se contente pour
l'ordinaire de les voir dans son parti &
d'empêcher qu'ils ne se convertissent.
Mais il emploie toutes ses ruses &
toute sa malice à corrompre ceux qui
sont en grace , & quand il peut faire
tomber quelque ame sainte & élevée
au dessus des autres , c'est pour lors
qu'il triomphe. L'histoire Sainte nous
en fournit un grand nombre d'exem-
ples : Car c'est ainsi qu'il a fait tomber
Adam , David , Salomon & beaucoup
d'autres qu'il seroit difficile de rappor-

1. Cor. „ ter, & dont les exemples nous doivent
10. 12. „ faire trembler. Que celuy qui est de-
„ bout se donne de garde de tomber.

C'est donc avec beaucoup de raison
que nôtre Seigneur nous oblige de faire
cette priere à son Pere : Ne permettez
pas que nous succombions à la tenta-
tion. Dieu de sa part est plein de bonté
pour nous écouter & pour nous don-
ner du secours, pourveu qu'en faisant
cette priere nous aions nous-mêmes la
Ibid. „ volonté de ne point pecher. Car, comme
„ dit saint Paul : Dieu est fidele, & il ne
„ permettra pas que nous soions tentez au
„ delà de nos forces, mais en permettant
„ que nous soyons attaquez par la tenta-
„ tion, il nous en fera sortir avec avantage.

Les justes sont sujets à une autre
sorte de tentation, mais sainte & salu-
taire par laquelle Dieu les exerce & les
éprouve afin de purifier leur vertu & de
les proposer aux autres comme des mo-
deles qu'ils doivent imiter. Il a tenté
Abraham en cette maniere, luy com-
mandant de luy immoler son propre
fils, afin de nous le proposer comme
un modele d'obeissance dans les choses

Tob. „ rudes & difficiles : Il a tenté Tobie,
12. 13 „ afin que nous eussions à imiter sa pa-
„ tience : Parce que vous étiez agreable à
Dieu,

DE
Dieu, i
tion vo
rous les
justes,
fligez,
biens,
honneur
Israélite
ver leur
dans le D
tente a
l'aimez,
tentation
sont dor
demon
celles de
& à la
tentez :
tenté qu
il n'attit
personne
Quand
qu'il ne
combions
tend pas
saintes &
des effets
l'on peut
priere lor
épreuves

DE L'ORAISON DOMIN. 409

Dieu, il a été nécessaire que la tenta-
 tion vous mît à l'épreuve. Il tente
 tous les jours une infinité de personnes
 justes, permettant qu'ils soient aff-
 ligez, persecutez, dépoüillez de leurs
 biens, de leurs charges, & de leurs
 honneurs. C'est ainsi qu'il tenta les
 Israelites dans le desert afin d'éprou-
 ver leur fidelité, comme nous lisons
 dans le Deuteronomie: vôtre Dieu vous
 tente afin de faire connoître si vous
 l'aimez, ou si vous ne l'aimez pas. Les
 tentations de Dieu, & celles du demon
 sont donc bien differentes: celles du
 demon portent toujours au mal, &
 celles de Dieu tendent toujours au bien
 & à la santification de ceux qui sont
 tentez: que nul ne dise quand il est
 tenté que c'est Dieu qui le tente: car
 il n'attire point au mal, & il ne tente
 personne pour le faire pecher.

Quand donc nous demandons à Dieu
 qu'il ne permette point que nous su-
 combions à la tentation, cela ne s'en-
 tend pas proprement de ces tentations
 saintes & salutaires qui ne sont que
 des effets de sa grace & de son amour:
 l'on peut néanmoins employer cette
 priere lorsque l'on se trouve dans ces
 épreuves, car c'est comme si l'on de-

410 EXPLICATION

mandoit la grace d'en faire un bon usage, & la patience dans les afflictions que Dieu envoie. Mais cette priere regarde principalement les tentations du demon qui nous portent au peché, parce que l'on n'y peut succomber que l'on ne perde la grace, & que l'on ne se mette en danger de perdre son salut.

Il faut pourtant remarquer que nous ne demandons pas absolument de n'être point tentez, mais seulement de ne point succomber à la tentation : car encore que Dieu ne soit point l'auteur de la tentation qui nous porte au peché ; il la permet néanmoins, & il la permet pour nôtre bien, afin qu'ayant surmonté nôtre ennemi, il ait occasion de recompenser nôtre vertu, & de nous couronner dans le Ciel : car comme

2. Tim.

2. 5.

Iac. 1.

12.

„ dit saint Paul : nul ne sera couronné
 „ qu'il n'ait fidèlement combattu. Et
 „ saint Jacques dit, heureux celuy qui
 „ souffre la tentation, parce que lors
 „ qu'il aura été éprouvé, il recevra la
 „ couronne de vie que Dieu a promise
 „ à ceux qui l'aiment. Ainsi humilions
 nous sous la puissante main de Dieu,
 afin qu'il nous eleve quand le temps
 sera venu ; & combattons genereuse-
 ment, afin que nous puissions rem-

DE

porter
se flâtr

Si n
 pressez
 nous en
 bat en
 avons u
 nos infir
 me en t
 avoir ét
 avance
 dit luy-r
 courage
 encore
 cét hom
 de, qui
 luy a ô
 ses dépo

Outre
 nous for
 interieur
 me un
 mains à
 faire la g
 de nous
 nous étre
 Après t
 secours,
 nous lais
 ils nous a

ON
re un bon
afflictions
ette priere
tentations
au peché,
omber que
ne l'on ne
e son salut,
r que nous
nt de n'être
ent de ne
ation : car
nt l'auteur
rte au pe-
s, & il la
in qu'ayant
ait occasion
, & de nous
car comme
a couronné
mbattu. Et
x celui qui
e que lors
recevra la
a promise
i humilions
n de Dieu,
d le temps
genereuse-
ssions rem-

DE L'ORAISON DOMIN. 411

porter la couronne de gloire qui ne se flâtrira jamais.

Si nous nous sentons quelquefois pressés dans nos tentations, consolons nous en ce que JESUS-CHRIST combat en nous par sa grace, & que nous avons un Pontife qui sçait compatir à nos infirmités, ayant été tenté luy même en toutes choses, sans néanmoins avoir été sujet au peché. Il a déjà par avance surmonté le monde, comme il dit luy-même : aiez confiance & prenez courage, j'ay vaincu le monde, il a encore surmonté le demon : car il est cét homme fort qui est venu au monde, qui a surmonté le fort armé, qui luy a ôté ses armes, & qui a enlevé ses dépouilles.

Outre tout cela, dit le Prophete, il nous fortifie de telle sorte par sa grace interieure, qu'il fait de nos bras comme un arc d'airain. Il enseigne nos mains à combattre, & nos doigts à faire la guerre. Et il se met au dessus de nous pour nous defendre & pour nous être un azile de salut.

Aprés tous ces avantages, & tous ces secours, ne seroit-ce pas une lâcheté de nous laisser vaincre à nos ennemis quand ils nous attaquent par la tentation ?

« Hebr.
« 4. 15.

«

«

«

«

« Ioan.
« 16. 33.

« Luc.
« 11. 22.

«

«

« Ps. 173

« Ps. 143. 1.

« Ps. 17.
« 36.

«

«

«

412 E X P L I C A T I O N

J'ajouteray encore l'honneur que nôtre Seigneur promet de faire à ceux qui auront heureusement vaincu leurs ennemis & les siens. Celuy, dit-il, qui sera victorieux, ne recevra point d'atteinte de la seconde mort, qui est la mort éternelle. Celuy qui sera victorieux sera revêtu d'habits blancs, je n'effaceray point son nom du Livre de vie, & je confesseray son nom devant mon Pere, & devant ses Anges. Celuy qui sera victorieux ; je le renderay une colonne dans le Temple de Dieu ; il ne sortira plus dehors, & j'écriray sur luy le nom de mon Dieu. Celuy qui sera victorieux possèdera toutes ces choses ; je seray son Dieu, & il sera mon fils. Celuy qui sera victorieux, je le feray asséoir avec moy sur mon Thrône, tout ainsi que j'ay été victorieux, & que mon Pere m'a fait asséoir sur son Thrône avec luy. Avec quelle ferveur, avec quelle assiduité, avec quelle confiance devons nous donc faire cette priere : Et ne permettez pas que nous succombions à la tentation ?

3. APOC. 2. 11.

1b. c.

3. 5.

1b. 3.

12.

1bid. c.

21. 7.

1bid. 3.

21.

DE

IN

EX

M

CE

portant pas ser car nous mais de Seigneur la force même quitter Pere : de les pas pour que vous sont à votre rendez donnez

Il y demand par la pretre pres nous de la tenta

INSTRUCTION XI.

Explication de la septième demande.

Mais délivrez-nous du mal.

Cette dernière demande est semblable aux autres pour son importance, & en ce qu'elle ne se fait pas seulement pour celui qui prie, car nous ne disons pas : délivrez moy, mais délivrez nous du mal. Nôtre Seigneur voulant nous en faire voir la force & le poids, s'en servit luy-même lorsqu'il étoit sur le point de quitter cette vie pour aller à son Pere : Mon Pere, dit-il, je vous prie de les preserver du mal. Je ne prie pas pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnez, parce qu'ils sont à vous. Pere saint, conservez en vôtre nom ceux que vous m'avez donnez.

“ 10 17.
16. 9.
“ 11.
“
“
“
“
“
“
“

Il y a cette difference entre cette demande & les deux precedentes, que par la première nous demandons d'être preserver du peché; par la seconde nous demandons d'être preserver de la tentation qui nous porte au peché;

& par celle-cy nous demandons d'être préservez des peines du peché. Car il seroit difficile d'expliquer de combien de maux & de peines le peché a rempli le monde. Comme tous les hommes ont peché, il n'y en a pas un qui n'en fasse une triste épreuve, & Job en dit son sentiment en ces termes :

Job 8.

9.

„ L'homme qui est né de la femme, &
 „ qui est dans le monde pour y vivre
 „ peu de temps, est rempli de beaucoup
 „ de miseres. Il vient au monde comme
 „ une fleur, & peu après il est foulé aux
 „ pieds. Il passe comme l'ombre, & il
 „ ne demeure jamais dans un même état.

Matth. 6

34.

Ainsi comme il n'y a personne qui ne ressenté chaque jour les effets du peché, & qui n'en souffre la peine, enforte que nôtre Seigneur dit dans l'Evangile : Il suffit à chaque jour de souffrir sa peine, il sera fort utile au Chrétien de faire souvent cette priere :
 Mais délivrez nous du mal.

Du mal.

Il y a donc plusieurs sortes de maux dont nous demandons d'être délivrez par cette priere.

1. Nous demandons d'être délivrez des maux extérieurs, comme sont les

DE
 danger
 res, d
 ladies
 famine
 des ex
 sons d
 de tou
 cette v

2. N
 de la
 on n'e
 ce mo

3.
 quelle
 l'on y
 du sal
 ses en
 douleu
 retien
 jouir d

4.
 plus g
 peut
 fere,
 lemen
 bien.

5. I
 demo
 auth
 son p

DE L'ORAISON DOMIN. 415

dangers de l'eau, du feu, des tempêtes, des tonnerres, des grêles, des maladies, de la guerre, de la peste, de la famine, de l'esclavage, des prisons, des exils, des embuches & des trahisons de nos ennemis, & généralement de tout ce qui peut troubler la paix de cette vie.

2. Nous demandons d'être preservez de la mort impreveuë, & à laquelle on n'est pas bien disposé : Car c'est de ce moment que dépend l'éternité.

3. Des peines du Purgatoire, lesquelles bien que temporelles, & que l'on y soit en grace & dans l'assurance du salut, peuvent néanmoins être mises entre les maux, tant pour leurs douleurs excessives, qu'à cause qu'elles retiennent l'ame, & l'empêchent de jouir de Dieu.

4. De la mort éternelle qui est le plus grand de tous les maux, & qui peut être appellée la souveraine misere, parce qu'elle séparera éternellement de Dieu qui est le souverain bien.

5. Parmi les maux il faut mettre le demon. 1. Parce qu'il est le premier autheur de tous les maux, tant par son propre peché, que par celuy qu'il

416 EXPLICATION

a fait commettre à nos premiers peres, & qui est la cause de tous les autres maux que je viens de rapporter. 2. Parce que Dieu se sert de luy, comme d'un instrument de sa colere pour faire du mal aux hommes, quand il les veut punir, soit en ce monde, soit en l'autre. 3. Parce qu'encore que nous ne luy aions jamais fait de mal, il ne cesse point de nous en faire, & de nous porter une haine mortelle.

6. Il faut joindre aux maux dont nous demandons d'être délivrez, le peché & la tentation; & de la sorte quand nous faisons cette priere, nous repetons confusement les deux demandes precedentes que nous avons faites séparément & avec distinction. Nous devons néanmoins demander ces choses bien diversément: Car nous devons demander absolument & sans exception d'être délivrez d'une mauvaise mort, de la mort éternelle, du peché, de la tentation, & de la concupiscence, parce que toutes ces choses sont de véritables maux qui s'opposent à nôtre salut.

Quant aux autres maux extérieurs dont nous avons parlé, il n'en faut demander la délivrance qu'autant qu'ils

DE
font c
que n
que n
pour l
confid
mes,
traies
tres-ut
avec p
matier
sujet d
quand
par nô
de nos
qui ne
tomber
roles o
quefois
Dieu. C
nous sç
n'avon
porter
vons p
Si ne
pas, n
trister
mettre
croire
plus av
utile à

DE L'ORAISON DOMINI. 417

font contraires à nôtre sanctification, & que nous connoissons par experience que nous n'avons pas assez de vertu pour les supporter sans peché: Car les considerant absolument en elles-mêmes, elles ne nous sont point contraires, mais plutôt elles nous sont tres-utiles, en ce que les supportant avec patience, elles nous sont une matiere de vertu en cette vie, & un sujet de couronne dans le Ciel. Ainsi quand elles nous sont contraires, c'est par nôtre faute, par l'immortification de nos passions & par nôtre délicatesse qui ne pouvant rien souffrir, nous font tomber dans l'impatience, dans des paroles offensantes & injurieuses, & quelquefois dans des murmures contre Dieu. C'est pourquoi j'ay dit que quand nous sçavons par experience que nous n'avons pas assez de vertu pour supporter ces sortes de peines, nous pouvons prier Dieu de nous en délivrer.

Si neanmoins Dieu ne nous écoute pas, nous ne devons pas nous attrister, mais nous devons nous soumettre à ses saintes volontez, & croire que le refus qu'il nous fait est plus avantageux à sa gloire, & plus utile à nôtre salut, que ce que nous

418 EXPLICATION

luy avions demandé : Car comme témoinne l'Ecriture, il nous faut entrer dans le Roiaume des Cieux par la porte des afflictions. C'est par celle la même que nôtre Seigneur y a voulu entrer pour nous fraier le chemin ; Car il a dit luy-même : n'a-t'il pas fallu que le Christ souffrit, & que parce moi en entrât dans le Roiaume de sa gloire ? Or il n'est pas juste que les serviteurs soient mieux traitez que leur maître, & que les membres soient traitez plus delicatement que leur chef.

Et nous ne devons pas seulement recevoir les maux de cette vie, & même la mort quand elle se presente avec patience & resignation, mais encore avec joie & dilatation de cœur à cause de l'honneur qui nous revient d'être traitez comme nôtre Seigneur ; comme les Apôtres qui se rejouissent après avoir été châtiés de verges ; car il est écrit : Les Apôtres s'en alloient en se rejouissant de ce qu'ils avoient été trouvez dignes de souffrir pour le nom JESUS, une injure si humiliante : Et enfin comme le Prophete qui dit : Les Princes m'ont persecuté sans sujet ; dans cette

Act. 14.
21.

Luc.
24. 26.

Math.
10. 24.

Act. 5.
49.

Psal.
118. v.
368.

DE I
persecut
la crain
jouiray
qui trou
un riche

IN S
Explic

C'Est
nô
le sceau
Dominic
diverses
& dans

Prem
ainsi soit
me une
l'on a de
cedens.
ajouté s
humain
que qua
les distra
fois si le
point pe
te parol

N
comme té-
faut en-
Cieux par
st par cel-
gneur y a
fraier le
même : n'a
souffrit,
ât dans le
il n'est pas
ent mieux
e que les
s delicate.

seulement
ie, & mé-
resente a-
mais en-
de cœur à
s revient
Seigneur ;
e jouis-
hâtiez de
s Apôtres
nt de ce
dignes de
s, une in-
n comme
s Princes
ans cette

DE L'ORAISON DOMIN. 419
persecution vos paroles ont donné de «
la crainte à mon cœur : Je me re- «
jouiray sur vos paroles comme celui «
qui trouve de grandes dépouilles, ou «
un riche Thresor. «

INSTRUCTION XII.

Explication de cette parole ;

Amen, *Ainsi soit-il.*

Cette parole qui a été ajoutée par
notre Seigneur même, pour être
le sceau & la conclusion de l'Oraison Matt.
Dominicale, se trouve expliquée en 6. 13.
diverses manieres dans les Interpretes,
& dans les saints Peres.

Premierement elle signifie, soit, ou
ainsi soit ; & en ce sens elle est com-
me une confirmation de tout ce que
l'on a demandé dans les articles pre-
cedens. Ainsi ce mot n'est point
ajouté sans raison : Car comme l'esprit
humain est extremement volage, &
que quand nous faisons notre priere
les distractions l'emportent quelque-
fois si loin, & si long-temps, qu'il n'a
point pensé à ce qu'il a dit ; par cet-
te parole, Amen, ainsi soit, nous re-

petons en quelque façon, & nous confirmons les prieres que nous avons faites.

2. Cette parole vaut autant que si nous disions : Je desire qu'il soit ainsi ; c'est à dire, je desire, mon Dieu, que vous m'accordiez ce que je viens de vous demander. La proferant en ce sens elle est d'un grand poids, & elle nous met dans la disposition d'estre exaucez avec avantage ; parce que Dieu mesure souvent les graces qu'il nous donne à la ferveur des desirs avec lesquels nous les demandons.

3. Cette particule, *Amen*, signifie encore quelquefois fidelement, ou avec fidelité ; & en ce sens nous confessons que nôtre Seigneur est fidele en ses promesses, & nous le faisons res-souvenir de ce qu'il a dit, que tout ce que nous demanderions à son Pere en son nom, nous seroit accordé. Ainsi quand nous proferons cette parole, *Amen*, *Ainsi soit-il*, nous devons avoir une grande confiance que Dieu nous accordera ce que nous luy demandons dans l'Oraison Dominicale, puisque nous le demandons non-seulement au nom de son Fils, mais encore par les propres paroles que ce même Fils nous

DI
a mi

4

non c
me de
répon
nous
s'il n
accor
Il est
toujor
vient
comm
conve
votio
dons
Dieu
accor
l'obsta
tions
ment.
sens q
que n
priere
dit pa
effet :
que n
faiso
en par
neral ;
donne

DE L'ORAISON DOMIN. 421

a mises dans la bouche.

4. Enfin nous disons cette parole, non comme de nous-mêmes, mais comme de la part de Dieu, & comme s'il répondoit luy-même aux demandes que nous luy avons faites. C'est autant que s'il nous disoit; Ouy, je le veux, je vous accorde ce que vous me demandez. Il est vray que nous ne recevons pas toujours l'effet de nôtre priere; & cela vient de ce que nous ne prions pas comme il faut, ny avec les dispositions convenables de grace, d'amour, de devotion; car les choses que nous demandons dans cette oraison sont si justes, & Dieu est tellement disposé à nous les accorder, que si nous n'y apportons de l'obstacle par nos mauvaises dispositions, il nous les accorde infailliblement. On peut néanmoins dire en un sens que Dieu nous accorde toujours ce que nous luy demandons dans cette priere, & que cette parole *Amen*, qu'il dit par nôtre bouche a toujours son effet: Car il faut se ressouvenir de ce que nous avons remarqué, que nous faisons ces demandes, non pour nous en particulier, mais pour tous en general; Nous ne disons pas: Mon Pere donnez moy mon pain de chaque jour,

pardonnez-moy mes pechez , ne permettez pas que je succombe à la tentation , delivrez-moy du mal : Mais nous disons , Nôtre Pere , donnez-nous nôtre pain , pardonnez-nous nos pechez , ne permettez pas que nous succombions à la tentation , delivrez-nous du mal. Ainsi demandant pour tous , Dieu nous accorde ce que nous luy demandons , sinon pour nous , au moins pour les autres qui sont mieux disposez que nous.

Au reste quand nous faisons cette priere à Dieu , il ne nous accorde pas seulement les choses qui y sont contenues , il nous en donne encore de plus grandes & de plus admirables : Parce qu'en nous approchant souvent de Dieu , & luy parlant , il s'approche aussi de nous , & il nous parle ; par ces mutuelles approches & par ces entretiens reciproques l'esprit est éclairé & la volonté embrasée , & ainsi l'ame toute penetrée de devotion , se trouve en état de recevoir des graces qui ne se peuvent expliquer. C'est ce que le Prophete declare par ces paroles : Vous l'avez prevenu , Seigneur ,
 » des benedictions de vôtre douceur ;
 » vous avez mis sur sa teste une couron-

Ps. 10.
 4.

D
 ne de
 ayons
 Moïse
 milier
 entre
 que le
 ne le
 trains

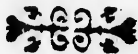
Qu
 d'autr
 fait c
 esprit
 l'orain
 Car i
 niere
 donne
 ne se
 vert ,
 aux B
 donc
 ter ce
 ferve
 masser
 y a e
 Amen

DE L'ORAISON DOMIN. 423

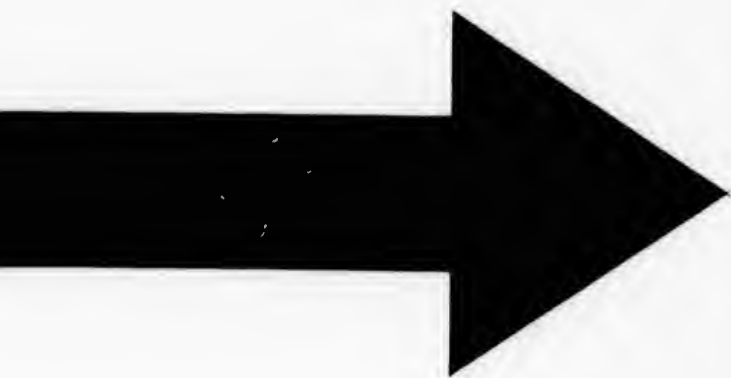
ne de pierres précieuses. Et nous en avons l'exemple dans la personne de Moïse, qui après s'être entretenu familièrement avec Dieu, sortit de cet entretien la tête si éclatante de lumière, que les Israélites en étoient ébloüis, & ne le pouvant regarder, ils furent contrains de le couvrir d'un voile. Exod. 34. 34.

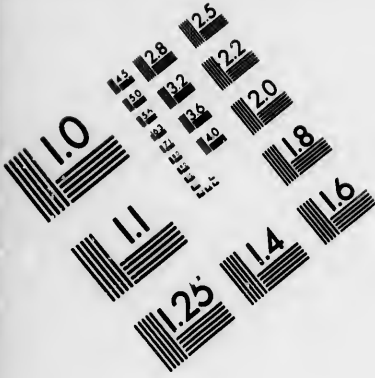
Quand Dieu ne nous feroit point d'autre présent que celui qu'il nous fait quand il se rend présent à nôtre esprit, & qu'il se donne à nous dans l'oraison : cela nous devoit suffire : Car il se fait voir & goûter d'une manière si douce qu'il ne nous peut rien donner de plus désirable, à moins qu'il ne se fasse voir & posséder à découvert, comme il fait aux Anges, & aux Bien-heureux dans le Ciel : Il est donc extrêmement important de reciter cette divine prière avec une grande ferveur & dévotion ; & à la fin, de rassembler tous les bons sentimens que l'oraison a eus dans cette dernière parole.

Amen. Ainsi soit-il.

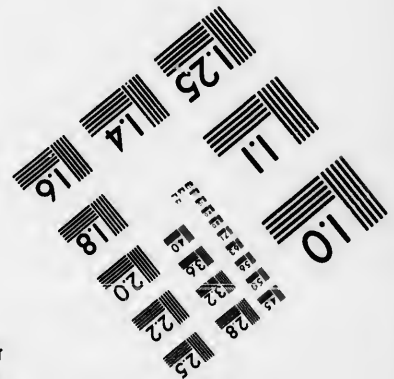
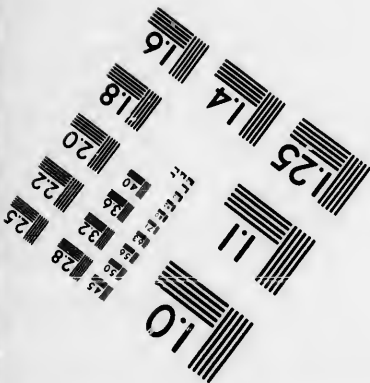
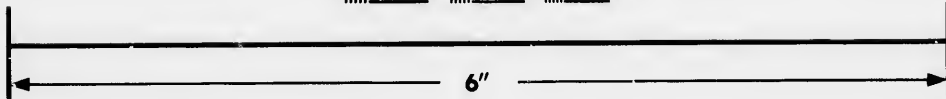
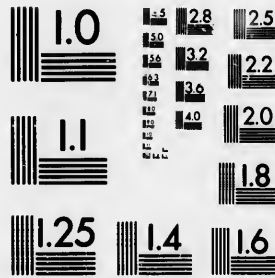








**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

10
11



L'E'COLE SAINTE

QUATRIÈME PARTIE.

EXPLICATION

DE LA DOCTRINE des Sacremens.

Instruction premiere.

Des Sacremens en general.

Les Sacremens sont instituez pour produire en nôtre ame les effets de nôtre sanctification, & de nôtre salut; & cette seule consideration doit suffire pour nous en donner l'estime & le sentiment qu'ils meritent.

Quel est l'Autheur des Sacremens.

Les Sacremens n'ont point d'autre Autheur que nôtre Seigneur JESUS-

DE
CHR
theur
pouvo
peut é
immed

Sai
est un
c'est d
Les au
termes
le Sac
à dire
cachée
tre fal

Pou
tion il
Le Sac
de sign
une ma
terieur
en con
de cach
me qu
homme
noisson
parla,
pas.

Il f

DE LA DOCT. DES SACREM. 425
CHRIST, car comme il est seul l'Au-
theur de la grace par laquelle nous
pouvons être sauvez, luy seul aussi le
peut être des moiens qui la produisent
immédiatement dans nôtre ame.

De la nature des Sacremens.

Saint Augustin dit qu'un Sacrement
est un signe d'une chose sacrée, & que
c'est delà qu'il est appellé Sacrement.
Les autres Docteurs disent en d'autres
termes, mais dans le même sens, Que
le Sacrement est un signe visible, c'est
à dire, sensible d'une grace invisible &
cachée, lequel a esté institué pour nô-
tre salut.

Pour bien comprendre cette défini-
tion il en faut peser toutes les paroles.
Le Sacrement est un signe, par le mot
de signe l'on entend un Symbole, ou
une marque, qui outre ce qui paroist ex-
terieurement aux sens, nous fait entrer
en connoissance de quelque autre chose
de caché, & qui ne paroist pas. Com-
me quand nous voyons le vestige d'un
homme imprimé sur le sable, nous con-
noissons aussi-tôt qu'un homme a passé
parlà, quoy que l'homme ne paroisse
pas.

Il faut inferer delà que les Sacre-

426 E X P L I C A T I O N

mens sont du nombre des choses qui sont instituées pour en signifier d'autres , d'autant que par une espece ou apparence extérieure , ils nous déclarent ce que Dieu opere en nous par une vertu secrète & cachée. Cela se remarque dans le Sacrement de Bapteme , où l'action extérieure par laquelle le corps est lavé de ses taches , signifie que Dieu nettoye intérieurement l'ame des impuretez du peché pour luy donner une beauté toute celeste , & toute sainte.

C'est pourquoy par la chose sacrée dont le Sacrement est le signe , les saints Peres entendent la grace intérieure , qui sanctifie l'ame , & la rend agreable à Dieu. Ils entendent la grace sous le nom de chose sacrée , parce que c'est à la faveur de ce don celeste que l'ame est unie à Dieu , & consacrée à son service & à sa gloire.

Ainsi , quand les saints Peres nous enseignent que le Sacrement est un signe visible d'une chose sacrée : c'est autant que s'ils disoient que c'est un Symbole extérieur qui signifie la grace intérieure qui nous est donnée quand il nous est conféré.

Mais il faut remarquer que le Sa-

DE
creme
grace
produ
ble sig
voir c
& des
& au
ligion
creme
sient c
elles n
qu'elle
voir c
donne
volon

Le
qué q
lemen
duisen
myste
de la
est le p
de la g
& la
gnifier
qui est
Seigne
c'est la
donné
c'est l
nelle.

DE LA DOCT. DES SACREM. 427

crément ne signifie pas seulement la grace , mais encore il l'a donne , & l'a produit , en sorte qu'il est tout ensemble significatif & effectif ; Ce qui fait voir que les images de Nôtre Seigneur , & des Saints , les croix , les chapelets , & autres semblables marques de religion , ne peuvent être appellez Sacremens , parce qu'encore qu'elles signifient quelque grace cachée , néanmoins elles ne la produisent pas , & il faut qu'elle vienne d'un autre principe ; sçavoir de la charité & de la grace , qui donne la force , & le mouvement à la volonté.

Les Docteurs ont sagement remarqué que les Sacremens ne sont pas seulement des signes de la grace qu'ils produisent , mais encore de deux autres mysteres qui l'accompagnent ; sçavoir , de la Passion de Nôtre Seigneur qui en est le principe & la cause meritoire ; & de la gloire eternelle , qui en est la fin & la recompense. Les Sacremens signifient donc trois choses : La premiere qui est passée , c'est la Passion de Nôtre Seigneur ; la seconde qui est presente , c'est la grace & la sainteté qui nous est donnée ; & la troisiéme qui est à venir , c'est la gloire & la recompense eternelle.

428 **EXPLICATION**

Rom. 6. 3. Saint Paul remarque cette distinction dans l'Épître aux Romains , quand il dit : Ne sçavez-vous pas que nous tous qui avons esté baptisez en **JESUS-CHRIST**, nous avons été baptisez en sa mort ? Par ces paroles , l'Apôtre nous apprend que le Sacrement de Baptême est appellé signe ; parce qu'il nous fait ressouvenir de la Passion , & de la mort de Nôtre Seigneur. Quand il dit ensuite : Nous avons été ensevelis avec luy par le Baptême pour mourir au péché , afin que comme **JESUS-CHRIST** est resuscité d'entre les morts par la gloire & la puissance de son Pere , nous marchions aussi dans une nouvelle vie : Ces paroles font voir que le Baptême est un signe de la grace , qui fait que nous commençons de mener une vie sainte & nouvelle. Et quand il ajoute, que si nous sommes entez en luy par la ressemblance de sa mort , nous y sommes aussi entez par la ressemblance de sa resurrection : Il nous fait entendre que le Baptême signifie la gloire éternelle , qui est promise à ceux qui reçoivent la grace du Sacrement , & qui y perseverent jusques à la fin.

DE I

Pourq
SIl y
stitutio
& à nLa p
firmité
attachépeut c
spiritue
peces estitué d
faire e
grace dvoir en
La fne se p
promet
luy en cassuran
en avo
les prohomme
en est d
où NÔtremissio
la com
& d'aut
lué de c

DE LA DOCT. DES SACREM. 429

Pourquoy Nôtre Seigneur a institué les Sacremens de la nouvelle Loy.

Il y a plusieurs causes de cette institution, qui tendent toutes à sa gloire & à nôtre utilité.

La premiere est la foiblesse & l'infirmité humaine ; car comme l'ame est attachée au corps , en sorte qu'elle ne peut connoître les choses invisibles & spirituelles , que par le secours des especes exterieures & sensibles , il a institué ces signes apparens pour nous faire entrer en la connoissance de la grace cachée , que nous ne pouvons voir en elle-même.

La seconde est que l'esprit humain ne se porte pas facilement à croire les promesses qui luy sont faites si l'on ne luy en donne en même-temps quelque assurance & quelque marque. Nous en avons une infinité d'exemples dans les promesses que Dieu a faites aux hommes dans l'ancienne Loy : Et il en est de même dans la Loy nouvelle , où Nôtre Seigneur nous promettant la remission des pechez , la grace celeste , la communication de son Esprit saint , & d'autres semblables dons , il a institué de certains signes qui peuvent rom-

ber sous les sens , pour être les gages de nôtre assurance, & de sa fidelité.

La troisieme est pour nous donner des remedes , afin de recouvrer la santé de l'ame quand nous l'avons perduë , & des preservatifs pour la conserver quand Dieu nous l'a donnée. Car il faut que la grace que Nôtre Seigneur nous a meritée sur l'Autel de la croix, & qui opere cette santé sainte & surnaturelle nous soit appliquée ; & cela se fait par le moien des Sacremens , qui sont comme les canaux par lesquels elle découle & descend de la croix dans les ames.

La quatrième raison pour laquelle l'institution des Sacremens étoit nécessaire, est afin qu'il y ait quelque marque extérieure qui distingue les Fideles : Car comme remarque saint Augustin ; il n'y a point de société ny de compagnie qui soit assemblée pour composer un corps de religion , qui n'ait quelque signe visible qui les lie entre eux , & qui les distingue des autres. Les Sacremens font l'un & l'autre dans la religion Chrétienne , car ils lient les fideles par le lien de la charité & de la grace qu'ils produisent , & ils les distinguent des autres sectes de religion qui

DE L
n'ont

La
donner
manier
solemn
qui se
en usa
soit.

Des

Cha
deux p
matier
le Min
fere.

La r
sensible
l'eau da
la confi
onction

La fo
profere
il admi
plican
nom du
ces par
de Bap

Cette

DE LA DOCT. DES SACREM. 431
n'ont rien de semblable.

La cinquième raison est pour nous donner des moïens de faire en diverses manieres une protestation publique & solennelle de la Foy Catholique , ce qui se fait autant de fois que l'on met en usage quelque Sacrement que ce soit.

*Des parties dont les Sacremens sont
composez.*

Chaque Sacrement est composé de deux parties ; sçavoir de forme & de matiere, sans parler de l'intention que le Ministre doit avoir quand il le confere.

La matiere est l'élément ou la chose sensible qui tombe sous la veüe comme l'eau dans le Baptême , le cresse dans la confirmation, l'huile dans l'extreme-onction.

La forme est la parole que le Ministre profere sur la matiere , comme quand il administre le Baptême, & qu'en appliquant l'eau , il dit : Je te Baptise au nom du Pere, du Fils, & du saint Esprit; ces paroles sont la forme du Sacrement de Baptême : Et il en est de même des autres Sacremens.

Cette doctrine est tirée de ce que Nô-

432 **EXPLICATION**

tre Seigneur dit à ses Apôtres , lorsqu'il institua le Sacrement de Baptême. Allez enseigner les Gentils , & les baptisez au nom du Pere , du Fils , & du saint Esprit , quand il dit : *Baptisez-les*, voila la matiere qui est l'eau. Et quand il ajoûte : Au nom du Pere , du Fils , & du saint Esprit , il marque la forme. C'est ainsi que l'explique saint Paul , dans l'Epistre aux Ephesiens , où il dit :

Matth. 28. 19.

Eph. 5. 26.

„ JESUS-CHRIST a aimé son Eglise, & il s'est livré pour elle afin de la sanctifier, la lavant dans le Baptême de l'eau par la parole de vie. Dans ce Passage l'Apôtre fait mention de la matiere qui est l'eau , & de la forme qui est la parole.

Du nombre des Sacremens.

La Foy Catholique nous oblige de croire qu'il y en a sept , sçavoir le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Penitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre, le Mariage.

Il ne peut y en avoir un plus grand ny un moindre nombre , comme l'on peut remarquer dans les choses qui sont nécessaires à la vie spirituelle par rapport à celle du corps. Car nous voions que la premiere chose qui est nécessaire à l'homme

DE I
à l'hon
est la r
& qu'i
boive
la quat
se guer
cinq
quand
ait que
il n'y
monde
pour la
de pren
Dieu
sitez da
par le F
& c'est
pellé re
tuelle f
tre Seig
verité c
l'eau &
dans le
Il trou
ce dans
fons dan
défendit
core foi
Prêcher
fortifiez

ON

es, lors-
de Bapté-
tils, & les
Fils, & du
ptisez-les,
Et quand
du Fils, &
la forme.
aint Paul,
, où il dit:
Eglise, & il
sanctifier,
e l'eau par
assage l'A-
matiere qui
est la pa-

mens.

oblige de
voir le Ba-
ucharistie,
tion, l'Or-

plus grand
omme l'on
ès qui font
e par rap-
ous voions
t necessaire
à l'homme

DE LA DOCT. DES SACREM. 433

à l'homme pour vivre dans le monde est la naissance. La seconde; qu'il croisse & qu'il se fortifie; la troisième, qu'il boive & mange pour entretenir sa vie; la quatrième, qu'il ait des remedes pour se guerir quand il tombe malade; la cinquième, qu'il recouvre ses forces quand il est guerri; la sixième qu'il y ait quelqu'un qui gouverne sans quoy il n'y auroit que confusion dans le monde; la septième, la propagation pour la posterité, sans laquelle le monde prendroit fin.

Dieu a pourvû à toutes ces necessitez dans la vie de la grace. L'homme par le Baptême y trouve sa naissance; & c'est pourquoy ce Sacrement est appelé regeneration ou renaissance spiri-
tuelle selon les paroles même de nô-
tre Seigneur, qui dit: Je vous dis en
verité que si l'homme ne renaist de
l'eau & de l'esprit, il ne peut entrer
dans le Roiaume de Dieu.

cc Joam
cc 3. 3.

Il trouve son accroissement & sa force dans la Confirmation; car nous lisons dans l'Ecriture que nôtre Seigneur défendit à ses Apôtres qui étoient encore foibles de paroître en public & de Précher l'Evangile, qu'ils ne fussent fortifiez de la vertu d'enhaut, comme

Luc. 23.
49.

T

ils le furent au jour de la Pentecoste
auquel il institua ce Sacrement.

Le Sacrement de l'Eucharistie est la
viande qui le nourrit : Car nôtre Sei-
Joan. 6. 55. „ gneur dit : Ma chair est veritablement
„ une viande, & mon sang est veritable-
„ ment un brevage.

La Penitence est le remede qui le gue-
rit de ses maladies spirituelles pour
mortelles qu'elles soient, selon la pro-
messé de nôtre Seigneur, qui dit à ses
Apôtres, lorsqu'il leur donna comme
Joan. 20. 22. „ à des Medecins celestes la puissance de
„ remettre les pechez : Recevez le saint
„ Esprit : Les pechez seront remis à
„ ceux à qui vous les remettrez.

L'Extrême-Onction qui remet les
restes du peché, & donne le lustre aux
vertus de l'ame, est le Sacrement &
le remede destiné pour dissiper les restes
des maladies de l'ame, & rendre la
vigueur d'une santé parfaite, comme
Jac. 5. 14. nous l'apprenons de l'Apôtre S. Jacques.

Le sixième des Sacremens, est celuy
de l'Ordre par lequel Dieu établit des
Ministres dans l'Eglise pour gouverner
les ames, & leur administrer les Sacre-
mens, & les autres moiens par les-
quels elles peuvent parvenir à leur der-
niere felicité,

Enf
pour c
mes d
moienn
nombr

Les
effets
çoiver
seulem
la gra
sacré.

La
spiritu
belle &
est la v
c'est de
justifiar
qu'en
JESUS
il s'est
mort,
purifiée
parole
devant
ny tach
blable
hensible
Cet

ON
Pentecoste
ent,
ristie est la
nôtre Sei-
itablement
t veritable.

qui le gue-
nelles pour
elon la pro-
ui dit à ses
na comme
uissance de
vez le saint
nt remis à
rez.

remet les
e lustre aux
crement &
er les restes
c rendre la
te, comme
e S. Jacques,
s, est celui
établit des
gouverner
r les Sacre-
ns par les-
à leur der-

DE LA DOCT. DES SACREM. 455

Enfin le mariage est institué de Dieu pour conserver la succession des hommes dans le monde, & comme un moien necessaire pour accomplir le nombre des élus.

Des effets des Sacremens.

Les Sacremens produisent plusieurs effets dans les ames de ceux qui les reçoivent, mais je feray icy mention seulement des deux principaux qui sont la grace sanctifiante, & le caractere sacré.

La grace santifiante est une qualité spirituelle, & interieure qui rend l'ame belle & agreable à Dieu. Cette beauté est la veritable justice & la sainteté; & c'est dela que cette grace est appellée justifiante & sanctifiante. C'est ainsi qu'en parle saint Paul, quand il dit: **JESUS-CHRIST** a aimé son Eglise, & il s'est livré luy-même pour elle à la mort, afin de la sanctifier après l'avoir purifiée dans le Baptême de l'eau par la parole de vie, pour la faire paroître devant luy pleine de gloire, n'ayant ny tache, ny ride, ny rien de semblable, mais étant sainte & irreprehensible.

Cette prerogative étoit dûe aux Sa-

cremens de la nouvelle Loy par dessus ceux de l'ancienne qui lavoient seulement les taches du corps , mais qui n'effaçoient point les pechez de l'ame ; n'étant , comme dit saint Paul , que des elemens foibles , indigens , & seulement destinez pour la pureté de la chair. Au lieu que ceux de la nouvelle Loy étant sortis du costé du Fils de Dieu , en tirent leur excellence , & ont la même vertu que son propre sang qui en est sorti pour laver les pechez du monde.

L'autre effet des Sacremens est le caractere spirituel qu'ils impriment en l'ame quand on les reçoit, ainsi que saint

2. Cor. " Paul nous l'apprend quand il dit : C'est
 1. 21. " Dieu qui nous a oints de son onction ;
 " c'est luy encore qui nous a marquez de
 " son sceau , & qui pour arrhes des biens
 " qu'il nous promet, envoie son S. Esprit
 " dans nos cœurs. Ce caractere n'est autre chose qu'une marque illustre que Dieu imprime dans l'ame , & qui ne se peut jamais effacer , pour témoigner que nous luy appartenons d'une maniere plus particuliere , & plus engageante qu'auparavant.

Tous les Sacremens neanmoins n'impriment pas cette marque sacrée , mais seulement le Baptême , la Confirma-

DE L
 tion ,
 laquelle
 terent
 que les
 tencez
 caracte

IN

P Ou
 que
 que le p
 dans un
 rendoit
 même &
 de toute
 étoit cor
 Cette
 parce qu
 son orig
 ame fut
 sentimen
 commun
 par laque
 & capab
 turelle.

Cette
 dans l'ho

DE LA DOCT. DES SACRĒM. 437
tion, & l'Ordre. C'est la raison pour
laquelle ces trois Sacremens ne se rei-
terent point comme les autres ; parce
que les aiant une fois reçus, ils sont
tensez toujours durer par la vertu du
caractere qui ne s'efface point.

INSTRUCTION II.

Du peché originel.

Pour bien comprendre ce que c'est
que Peché originel, il faut sçavoir
que le premier homme avoit été créé
dans un état de grace & de justice qui le
rendoit maître, non seulement de soy-
même & de ses passions, mais encore
de toutes les creatures, en sorte qu'il
étoit comme un Souverain sur la terre.
Cette justice est appelée originelle,
parce qu'elle fut donnée à l'homme dès
son origine, & au moment que son
ame fut unie à son corps : Et selon le
sentiment des saints Peres, c'étoit une
communication de la justice de Dieu,
par laquelle il étoit rendu juste & saint,
& capable de parvenir à sa fin surna-
turelle.

Cette justice originelle produisoit
dans l'homme deux principaux effets :

Le premier étoit de rendre l'ame & la raison parfaitement sujetes à Dieu dans ses operations, en sorte qu'il seroit Dieu, & faisoit ses volontez non seulement sans peine & sans contradiction, mais encore avec douceur & avec plaisir.

Ce que c'est que peché originel.

Supposé ce que nous venons de dire, il est facile d'expliquer & de comprendre la nature & les effets du peché originel. Ce peché est une funeste prevarication du divin precepte, par laquelle le premier homme qui l'a commis, & ses descendans à qui il est communiqué, sont privez de la justice originelle, & ensuite sujets à une infinité de maux.

Il faut pourtant remarquer que ce peché est dans Adam, & dans ses descendans d'une maniere bien differente. Adam ne l'avoit point dans sa creation, mais il l'a commis par sa propre faute; Les autres au contraire ne le commettent point par leur propre faute, mais ils le contractent avec la nature, comme un heritage qu'un pere transmet à ses enfans: Dans Adam c'étoit une chute personnelle & un peché actuel;

Et dans
qui leur
de leur
infecté
C'est de
ginel da

D'un
peché c
des eff
corps.

1. Il
que la p
origine
suivre r
la cole
ne voit
doit ag
homme
lez des
rebellio
revolte
tre la r
le fait
duit enc
poids c
pancher
tures. s
ble dan

Et dans les autres c'est une corruption qui leur est communiquée avec la chair de leur pere, & dont l'ame se trouve infectée dès qu'elle est unie au corps. C'est delà que ce peché est appelé originel dans les enfans d'Adam.

Des effets du peché originel.

D'une cause aussi mauvaise qu'est le peché originel, il ne peut proceder que des effets tres-precieux à l'ame & au corps.

1. Il cause la mort de l'ame, parce que la privant de la grace & de la justice originelle qui est sa vie, la mort doit suivre naturellement. 2. L'ame encourt la colere & la disgrace de Dieu qui ne voit plus en elle ce qui la luy rendoit agreable; Et c'est delà que les hommes avant le Baptême sont appelez des enfans de colere. 3. Il cause la rebellion de l'ame contre Dieu, & la revolte de la chair & des passions contre la raison, comme l'experience ne le fait que trop connoître. 4. Il produit encore la concupiscence qui est un poids qui apesantit l'ame, & la fait pancher du côté du peché & des creatures. 5. Il rend l'ame esclave du diable dans la puissance duquel elle de-

meure jusqu'à ce qu'elle soit lavée. 6. Il la rend sujette au châtement & à la damnation.

Quant au corps ; il le rend sujet à la mort , aux maladies & aux infirmités , aux injures du temps & des saisons , à l'infidélité des elemens , à la rage des bêtes sauvages , à la persecution de ses semblables , à la faim , à la soif , à la lassitude , & à une infinité d'autres calamitez qu'il seroit impossible de rapporter.

Tous les hommes sont infectez du peché originel.

La malignité du peché d'Adam est si grande & sa nature en a été tellement corrompue que tous ses descendants en sont infectez. C'est assez de naître enfant d'Adam pour être enfant de colere & de punition, comme parle saint Paul. C'est assez de naître homme pour être dans la disgrâce de Dieu, & privé éternellement de sa gloire , si luy-même ne le purifie par un effet de sa misericorde.

La sainte Vierge neanmoins n'est point comprise dans cette generalité, aiant été prevenue d'une faveur particuliere qui l'a empêchée de contracter

Eph.
2. 3.

»
»

DE
ce pe
Seign
des S
se qu
d'Ad
de la
dans

Dn
Le
curab
avoit
dans

CHR
voit é
effet
sang
Paul,
tre sa
Et il d
peché
sont
ainsi
tous l
cation
tres p
disant
pierre
qui a
Et il

ON
lavée. 6. Il
nt & à la

nd sujet à la
infirmitez,
aisons, à
a rage des
tion de ses
a soif, à la
l'autres ca-
ble de rap-

ctez du

Adam est si
é tellement
cendans en
e naître en-
fant de co-
e parle saint
omme pour
eu, & privé
si luy-mê-
de sa mise-

moins n'est
generalité,
aveur parti-
e contracter

DE LA DOCT. DES SACREM. 441
ce peché; ny JESUS-CHRIST nôtre
Seigneur, tant parce qu'il est le Saint
des Saints & le Sanctificateur, qu'à cau-
se qu'il a été conçu, non de la chair
d'Adam souillée & corrompue, mais
de la chair d'Adam purifiée & santifiée
dans Marie.

De remede contre le peché originel.

Le mal étant aussi grand, & aussi in-
curable que nous l'avons déclaré, il n'y
avoit nulle creature sur la terre ny
dans le Ciel qui le pût guerir. JESUS-
CHRIST seul Dieu & homme en pou-
voit être le Medecin: Et il l'a été en
effet nous reconciliant à Dieu par son
sang, en se faisant, comme dit saint
Paul, nôtre sagesse, nôtre justice, nô-
tre sanctification, & nôtre redemption.
Et il dit ailleurs: Comme c'est par le
peché d'un seul que tous les hommes
sont tombez dans la condamnation;
ainsi c'est par la justice d'un seul que
tous les hommes reçoivent la justifi-
cation & la vie. Le Prince des Apô-
tres prêchoit la même chose aux Juifs,
disant: JESUS de Nazareth est cette
Pierre que vous avez rejetée, mais
qui a été faite la principale de l'angle;
Et il n'y a point de salut par aucun

1. Cor

1. 30.

11.

Rom.

3. 18.

Act. 4.

11.

442 E X P L I C A T I O N

» autre que par luy : Car nul autre nom
 » sous le Ciel n'a été donné aux hom-
 » mes par lequel nous devons être
 » sauvés. Enfin ce divin Medecin ve-
 » nant au monde pour faire son offi-
 » ce , son Precurseur le préchoit & le
 » monstroit au doigt en cette qualité ;
 » Un autre saint Jean le témoigne ainsi,
 » en disant : Jean-Baptiste vit J E S U S qui
 » venoit à luy ; & dit : Voici l'Agneau
 » de Dieu ; voici celuy qui ôte le peché
 » du monde.

Joan.
 1. 21.

Ce Medecin celeste guerit cette grande maladie par le bien-fait de la justification par laquelle il nous rend la grace & la justice dont nous étions privez par le peché originel ; Et c'est en ce sens qu'il faut entendre le passage de saint Paul que nous venons de rapporter , où il est dit que J E S U S C H R I S T s'est fait nôtre Justice & nôtre sanctification ; c'est à dire , qu'il nous a rendus justes & saints. Mais parce qu'il est tres-important de bien comprendre ce que c'est que justification , j'estime qu'il est à propos de s'expliquer plus au long : C'est ce que je feray dans l'instruction suivante.

DE L

IN

L A J
 D'ieu
 du peché
 justice q
 le peché
 pres.

Je dis
 fait de D
 nous pre
 pure bon
 qu'il y a
 mais plu
 qui le de
 donner d
 tion , con
 étant ne
 ce , ou y
 pte faute

Mais p
 lez & qu
 Ah ! C'est
 reconnoit
 service &
 nous a pr

INSTRUCTION III.

De la Justification.

Sa Nature.

LA Justification est un bien-fait de Dieu qui nous fait passer de l'état du peché à l'état de la grace & de la justice que nous avons perduë ou par le peché d'Adam ou par les nôtres propres.

Je dis que la Justification est un bien-fait de Dieu, parce que c'est luy qui nous prévient & qui nous appelle par sa pure bonté & pure miséricorde; sans qu'il y ait rien en nous qui l'y oblige; mais, plutôt y ayant bien des choses qui le devroient porter à nous abandonner dans la masse de nôtre perdition, comme il fait beaucoup d'autres, étant nez comme eux dans sa disgrâce, ou y étant tombez par nôtre propre faute.

Mais pourquoy nous a-t-il appellez & qu'il n'a pas appelle les autres? Ah! C'est ce qui nous doit consumer en reconnoissance, & en fidélité à son service & à son amour; voyant qu'il nous a preferé à nos égaux, sans pour-

444 EXPLICATION

tant qu'ils ayent sujet de se plaindre, parce qu'il ne leur devoit rien non plus qu'à nous. S'il nous a fait grace, c'est par sa pure miséricorde, & la cause en est en luy : S'il ne l'a pas faite aux autres, c'est par sa justice, & la cause en est en eux.

Que si au dessus de tout cela on demande la raison d'un choix si inégal dans des sujets si égaux ; Je n'ay rien à répondre, sinon que c'est sa volonté, qu'il est le Maître, & qu'au regard de plusieurs qui ne merite rien, & à qui il ne doit rien, il peut sans injustice faire du bien aux uns & n'en faire point aux autres.

Quand je dis que Dieu nous attire sans aucun merite de nôtre part, cela ne se doit pas entendre de telle sorte, que nous ne fassions rien du tout dans l'ouvrage de nôtre justification, parce que nous consentons librement à la grace qui nous prévient, & nous y cooperons. Dieu nous éclaire l'esprit & nous touche le cœur, & nous recevons volontairement ces lumieres & ces touches les pouvant rejeter si nous voulons.

Si l'on pousse la difficulté plus avant & que l'on me demande si cette gra-

DI
ce p
cœu
effe
d'ell
autr
voü
cult
mon
trou
Mai
men
ny c
à sa
de la
cour
teni
ler p
une

De

En
pur
me
pare
sur l
dispo
qui e
luy-
n'ay
son,

DE LA DOCT. DES SACREM. 445

ce par laquelle Dieu nous convertit le cœur determine nôtre volonté à son effet , ou si la volonté se determine d'elle-même, ou si elle a besoin d'une autre grace pour se déterminer , j'avouïeray ingenuement que cette difficulté me passe , & que je n'ose dire mon sentiment , de crainte qu'il ne se trouve pas conforme à la verité. Mais il faut croire & tenir constamment que l'ame ne peut d'elle-même ny de sa franche volonté se mouvoir à la conversion ny à embrasser la voye de la justice & de la pieté sans le secours de la grace de Dieu. Il s'en faut tenir là. Des Docteurs pourroient aller plus avant; mais ce seroit pour nous une curiosité dangereuse & inutile.

De la preparation à la Justification.

Encore que la Justification soit un pur effet de la grace de Dieu, l'homme neanmoins est obligé de s'y preparer : Parce que les causes n'agissent sur les sujets qu'à mesure qu'ils sont disposez. Je parle de l'homme adulte qui est le Maître de ses puissances & de luy-même, & non pas des enfans qui n'ayant pas encore l'usage de la raison, ne sont pas capables des lumieres

446. EXPLICATION

ny des touches de la grâce. Et ce qui nous fait voir la grande dépendance que nous avons de Dieu dans les choses qui regardent nôtre salut, cette préparation même ne se peut faire que par le secours de sa grâce, en sorte que la grâce seule, & le libre arbitre seul ne suffisent pas pour se préparer à la grâce de la justification; mais la grâce de la part de Dieu, & le libre arbitre de la part de l'homme sont absolument nécessaires à la grâce de la justification, selon cette parole de saint Augustin que l'on nous a si souvent prêchée. Celuy qui vous a créé sans vous, ne vous justifiera pas sans vous.

Si l'on demande ce que cette grâce préparante opere dans l'ame; je diray en peu de mots qu'elle la prévient & l'appelle, qu'elle éclaire l'esprit & touche le cœur: Elle excite, elle aide, elle fortifie, elle inspire; Et tout cela sans aucun mérite de la part de l'homme, qu'elle trouve dans le péché & sans aucun mérite, de sorte que dans la justification & dans la préparation à la justification, nous dépendons toujours de la miséricorde & de la grâce de Dieu.

DE L

D

La
dont
ce éle
sion d'
CUR
sié par
de son
part d
la fin d
ce bie
afin q
de Die
gloire
compe

La

sujet
pecheu
scavoit
la grac
au dell
qu'ils
font n
grace &
salut.

L'eff
santific
sa pure
vons

DE LA DOCT. DES SACREM. 447

Des causes de la Justification.

La cause finale est la gloire de Dieu, dont la bonté, la sagesse & la puissance éclatent infiniment en la conversion d'un pecheur, & la gloire de JESUS CHRIST, qui est extrêmement glorifié par l'application actuelle qui se fait de son sang & de ses merites. De la part de la creature, le salut eternal est la fin de la justification : D'autant que ce bien-fait est accordé à l'homme, afin qu'il garde les Commandemens de Dieu, à l'observation desquels la gloire eternelle est promise pour recompense.

La cause materielle, c'est à dire le sujet de la justification, c'est l'homme pecheur qui passe d'un état à un autre, sçavoir de l'état du peché à l'état de la grace. C'est l'avantage de l'homme au dessus des Demons, lesquels quoy qu'ils soient dans le peché comme nous sont neanmoins incapables de cette grace & ne peuvent jamais esperer de salut.

L'efficiente, c'est Dieu, qui lave & ^{« Eph. 24} santifie le pecheur gratuitement & par [«] sa pure misericorde, comme nous a- [«] vons déjà remarqué, & que saint [«]

448 EXPLICATION

- Eph. 1.* „ Paul nous l'enseigne, le scellant de son
 „ sceau, & l'oignant de son Esprit Saint,
 „ qui est le gage & les arrhes de nôtre
Ibid. 4. „ heritage : Ainsi qu'il nous a élus en
 „ luy avant la creation du monde par
 „ l'amour qu'il nous a porté, afin que
 „ nous fussions saints & sans tache en sa
 „ présence, nous ayant predestinez par
 „ un effet de sa bonne volonté pour être
 „ les enfans de son adoption par JESUS-
 „ CHRIST.

A cette sorte de cause se reduisent la meritoire & l'instrumentale.

La meritoire, c'est JESUS-CHRIST nôtre Seigneur Fils unique de Dieu, qui bien que nous fussions ses ennemis, a bien voulu par son incomprehensible charité s'offrir à la mort de la Croix, & par ce Sacrifice satisfaire à son Pere pour nos pechez, & nous meriter la grace de nôtre santification.

L'instrumentale, c'est le Baptême & les autres Sacremens qui sont comme des instrumens dont Dieu se sert pour nous appliquer les merites de JESUS-CHRIST & pour produire la grace dans les ames. Je fais particulièrement mention du Baptême, parce que c'est le Sacrement de la Foy, sans laquelle il ne peut y avoir de justification : Car

DE
 quand
 justifi
 que la
 entier
 toujour
 comm
 & le
 Car
 plaire
 de ses
 En
 cation
 Dieu
 juste,
 & par
 laque
 nôtre
 enfin
 pellez
 nous
 te just
 le sain
 force
 cette
 forme
 pellee
 Dieu
 pellee
 vous
 comm

O N
ant de son
prit Saint,
s de nôtre
a élus en
monde par
, afin que
ache en sa
estinez par
pour être
ar JESUS-

duisent la

S-CHRIST
e de Dieu,
s ennemis,
prehensible
e la Croix,
e à son Pe-
us meriter
n.

Baptême &
ont comme
e sert pour
de JESUS-
e la grace
ulierement
e que c'est
as laquelle
tion : Car

DE LA DOCT. DESSACREM. 449

quand l'Apôtre dit, que l'homme est justifié par la Foy, il ne veut pas dire que la Foy seule puisse faire l'ouvrage entier de la justification : mais l'Eglise a toujours entendu que la Foy est le commencement du salut de l'homme & le fondement de sa justification : Car sans la Foy il est impossible de plaire à Dieu & d'être mis au nombre de ses enfans.

Hebr
"III. 64
"

Enfin la cause formelle de la justification, c'est la grace & la justice de Dieu; non celle par laquelle Dieu est juste, mais celle que Dieu nous donne & par laquelle il nous fait justes, par laquelle nous sommes renouvellez en nôtre esprit interieur, & par laquelle enfin non seulement nous sommes appelez enfans de Dieu, mais encore nous le sommes en effet, recevant cette justice chacun selon la mesure que le saint Esprit luy a donnée & selon la force de sa propre cooperation. Ainsi cette justice qui est la forme ou cause formelle de nôtre justification est appelée justice de Dieu, parce que c'est Dieu qui nous la donne; & elle est appelée nôtre, parce que nous la recevons & qu'elle est infuse à nôtre ame comme une qualité spirituelle & sur-

450 **EXPLICATION**

naturelle qui nous donne sa denomination avec son effet ; c'est à dire que de cette justice nous sommes nommez justes, & le sommes reellement.

Dans la justification, outre la Foy l'on recoit encore la charité & l'esperance sans lesquelles l'homme ne seroit pas entierement justifié ; Il ne seroit pas parfaitement uni à JESUS-CHRIST, ny un membre viv de son corps mystique : Il seroit seulement comme un membre mort ; car l'office de la Foy est seulement d'unir à JESUS-CHRIST, mais celuy de la charité est de donner la vie, & celuy de l'esperance de la fortifier. C'est pourquoy S. Paul

Galat. 5.
6.

écrivait aux Galates, dit que la Foy doit operer avec la charité sans quoy elle est morte, oisive & de nul effet.

L'intention de Dieu dans nôtre justification n'est pas seulement de nous donner la justice, mais aussi que nous la fassions croire en nous-mêmes, & que nous travaillions à faire multiplier le talent qu'il nous donne : Ce qui se fait premierement en gardant les commandemens de Dieu. Secondement en pratiquant les bonnes œuvres qui sont propres à nôtre condition. Et en troisiéme lieu en frequen-

DE
tant
stituez
plions
nous
d'être
fidele
talent
reçut
conful
lent q
fiter.

Et c
Comm
possibl
ainsi d
dire q
sont in
qui est
theme
imposs
dus dou
grace
Dieu
nous a
vons,
pouvo
pouvo
te que
imposs
vray d

N
denomia
dire que
nommez.
t.

la Foy
& l'esper
ne ne se
Il ne se
JESUS
if de son
seulement
ar l'office
à JESUS
charité est
l'esperan
oy S. Paul
ue la Foy
ans quoy
effet.

nôtre ju
t de nous
que nous
nêmes, &
ire multi
onne : Ce
gardant
Seconde
nnes œu
tre condi
frequen

DE LA DOCT. DES SACREM. 451
tant les Sacremens, qui ont été in-
stituez à cet effet. Si nous ne multi-
plions avec fidelité la grace que Dieu
nous donne, nous sommes en danger
d'être traittez comme ce serviteur in-
fidele, qui ayant enfoui en terre le
talent que Dieu luy avoit donné, en
reçut un reproche qui luy donna de la
confusion, & fut même privé du ta-
lent qu'il avoit negligé de faire pro-
fiter.

Et c'est une erreur de dire que les
Commandemens de Dieu soient im-
possibles : Le Concile de Trente l'a
ainsi déclaré disant : Si quelqu'un ose
dire que les Commandemens de Dieu
sont impossibles à l'homme justifié &
qui est en état de grace, qu'il soit ana-
theme. Non seulement ils ne sont pas
impossibles ; mais même ils sont ren-
dus doux & faciles par le secours de la
grace que Dieu donne : Car quand
Dieu nous commande une chose, il
nous avertit de faire ce que nous pou-
vons, & de demander ce que nous ne
pouvons pas ; il nous aide même à
pouvoir ce que nous pouvons, enfor-
te que si en nous commandant il nous
impose un joug & un fardeau, il est
vray de dire que c'est un doux joug &

« Sess. 6
« Can. 18

« Sess. 6
« cap. 17
« & Can.
« 18

« Matth.
« 11. 30

un fardeau leger. Ce sont les paroles du Concile.

Matth
24.13.

Il ne suffit pas néanmoins d'avoir la justice & de faire de bonnes œuvres pour être sauvé, il faut perseverer dans l'un & dans l'autre jusqu'à la mort; car il est écrit, que celui qui perseverera jusqu'à la fin, c'est celui-là qui sera sauvé. C'est pourquoy quand les adultes sont baptisez on leur ordonne de garder la robe blanche que **J E S U S-CHR I S T** leur a donnée, c'est à dire de perseverer dans l'innocence, dont nôtre Seigneur les a blanchis par la grace de la justification.

Sess. 6. 33
Can. 22

Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'il soit en nôtre pouvoir de perseverer dans la grace & dans la justice par nos propres forces. Il en est de la perseverance dans la justice commé de la justice même que nous ne pouvons avoir que par le secours de la grace. C'est une verité de Foy, & le saint Concile de Trente l'a ainsi determiné en ces termes : Si quelqu'un dit que l'homme justifié peut perseverer dans la justice qu'il a reçuë sans une grace particuliere de Dieu, ou qu'avec cette même grace il n'y peut perseverer, qu'il soit anatheme.

DE I

Ma

persev

donne

defian

pres fo

de con

luy qu

tre sal

laisser

la pers

nuelles

nôtre s

ché. 4.

bats &

au pech

perseve

salut, e

te & tr

chair &

vail, da

dans l'o

la chass

bonnes

I N S

Du

L E m

l'dive

UN
es paroles

d'avoir la
es œuvres
perseverer
jusqu'à la
celuy qui
, c'est ce-
pourquoy
ez on leur
anche que
née, c'est
nnocence,
anchis par

s'imaginer
e perseve-
justice par
de la per-
nmé de la
pouvons
e la grace,
& le saint
déterminé
un dit que
rer dans la
grace par-
cette mê-
rer, qu'il

DE LA DOCT. DES SACREM. 453

Mais afin d'obtenir la grace de la
perseverance de celuy qui seul la peut
donner, il faut 1. Avoir une grande
desiance de nous-même & de nos pro-
pres forces. 2. Il faut avoir une gran-
de confiance en Dieu, esperant que ce-
luy qui a commencé l'ouvrage de nô-
tre salut, aura la bonté de ne le pas
laisser imparfait. 3. Il faut demander
la perseverance par des prieres conti-
nuelles comme une faveur à laquelle
nôtre salut est indispensablement atta-
ché. 4. Il faut être fidele dans les com-
bats & dans les tentations qui portent
au peché & à rompre le cours de la
perseverance. 5. Il faut operer nôtre
salut, comme dit S. Paul, avec crain-
te & tremblement, mortifiant nôtre
chair & passant nôtre vie dans le tra-
vail, dans les veilles, dans l'aumône,
dans l'oraison, dans les jeûnes, dans
la chasteté, & dans la pratique des
bonnes œuvres.

Philipp
2. 12.

2. Cor.
6. 5.

INSTRUCTION IV.

Du Sacrement de Baptême.

LE mot de Baptême s'entend bien
diversément dans les saintes Ecri-

454 **EXPLICATION**

tures. Il est pris quelquesfois pour les ablutions legales par lesquelles les Juifs étoient obligez de se purifier dans une infinité de rencontres. Quelquefois aussi il est pris pour signifier la Passion de nôtre Seigneur ; comme nôtre Seigneur même le témoigna , lorsque les enfans de Zebedée luy ayant fait demander par leur mere les deux premieres places de son Royaume, il leur répondit : Pouvez-vous boire le Calice que je dois boire, & souffrir le Baptême dont je dois être baptisé ? Et dans un autre endroit , il dit : Je dois être baptisé d'un nouveau Baptême, & je suis dans l'impatience qu'il ne s'accomplisse. Mais le sens le plus ordinaire est de signifier un Sacrement de la nouvelle Lóy institué de nôtre Seigneur pour effacer les pechez des hommes.

Marc. »
10. 28.
Luc. 12. »
30.

Ce que c'est que ce Sacrement.

Les Autheurs Ecclesiastiques donnent plusieurs définitions du Sacrement de Baptême ; mais la plus naturelle & la plus propre est celle qui se tire des paroles de nôtre Seigneur quand il

Joan. » dit : Celuy qui ne renaîtra point de
3. 5. » l'eau & du saint Esprit, ne pourra en-

DE L
trer da
Paul d
dans le
De ces
table d
que c'e
ce spir
la paro
Sacrem
que sel
fans de
Baptém
grace
en JES
le tém
donné
venir e
qui cro
nez no
la chair
mais de

De

Saint
parole e
Sacrem
choses,
la parole
de ce sai

ON
ois pour
quelles les
rifier dans
Quelque-
signifier la
omme nô-
gna, lors-
luy ayant
e les deux
yaume, il
us boire le
souffrir le
baptisé? Et
t: Je dois
Baptême,
e qu'il ne
le plus or-
Sacrement
e de nôtre
pechez des

ement.
iques don-
Sacrement
naturelle &
se tire des
e quand il
ra point de
pourra en-

DE LA DOCT. DES SACREM. 455
trer dans le Royaume de Dieu. Et saint ^{«Ephes.}
Paul dit, que Dieu lave son Eglise ^{«5.26.»}
dans le Baptême d'eau par la parole, [«]
De ces deux passages l'on tire la veri-
table definition du Baptême; sçavoir,
que c'est le Sacrement de la renaissan-
ce spirituelle qui se fait dans l'eau par
la parole du Ministre. Il est appelé
Sacrement de renaissance: D'autant
que selon la nature nous étions des en-
fans de colere nez d'Adam: mais par le
Baptême nous sommes des enfans de
grace & de misericorde, regenerez
en JESUS-CHRIST, puisque selon
le témoignage de saint Jean, Dieu a ^{«Ioan.1.»}
donné aux hommes le pouvoir de de- ^{«13.»}
venir enfans de Dieu; sçavoir à ceux [«]
qui croient en son nom, & qui sont [«]
nez non du sang, ny de la volonté de [«]
la chair, ny de la volonté de l'homme, [«]
mais de Dieu même. [«]

*De la matiere, du Sacrement
de Baptême.*

Saint Augustin nous enseigne que la
parole est jointe à l'element, & que le
Sacrement est composé de ces deux
choses. L'element en est la matiere &
la parole en est la forme. La doctrine
de ce saint Docteur se trouvera verita-

456 EXPLICATION

ble dans tous les autres Sacremens, comme nous le dirons en son lieu. Quant au Baptême, l'element qui en fait la matiere est l'eau simple, naturelle & elementaire, soit de mer, ou de riviere, ou de marais, ou de puits, ou de cisterne, ou de fontaine: Nôtre Seigneur l'a ainsi declaré, quand il a dit,

Joan. 3. 5. » quiconque ne sera pas regeneré de l'eau
 » & de l'esprit, ne pourra entrer dans le Royaume de Dieu,

Ce divin Sauveur a plutôt choisi l'eau naturelle que toute autre liqueur pour être la matiere de ce Sacrement. 1. Parce que le Baptême étant necessaire au salut, il falloit une matiere qui se pût rencontrer par tout, de crainte que par l'indigence d'une autre plus rare quelqu'un ne fût privé de ce bien-fait. 2. Afin que par l'ablution exterieure l'on comprit plus facilement l'effet du Sacrement, qui est de laver les taches de l'ame. 3. Pour nous faire connoître que comme c'est le propre de l'eau de donner du rafraîchissement, c'est aussi le propre du Baptême de rafraîchir les ardeurs de la concupiscence.

L'on ajoute le saint Cresme à l'eau, non qu'il soit necessaire à la matiere du Sacrement, car on ne s'en sert que quand

DE LA
 quand i
 solemn
 que c'es
 Chréti
 Cresme
 & de Ch
 dit avec
 porte p
 l'Eglise
 té des fi
 dans l'un
 y garden
 pouvons

D

J'ay o
 la parole
 nistre sur
 Sacremen
 sur l'eau
 forme es
 nom du
 Esprit. C
 nôtre Se
 Apôtres
 e monde
 toutes les
 nom du
 Esprit.

Par ce

ON
Sacremens,
son lieu.
ent qui en
e, naturel-
mer, ou de
e puits, ou
Nôtre Sei-
nd il a dit,
éré de l'eau
trer dans le

choisi l'eau
queur pour
ent. 1. Par-
ecessaire au
e qui se pût
nte que par
s rare quel-
bien-fait. 2.
érieure l'on
effet du Sa-
es taches de
e connoître
de l'eau de
, c'est aussi
afraîchir les
e.
sme à l'eau,
la matiere
en sert que
quand

DE LA DOCT. DES SACREM. 457
quand il est conféré dans l'Eglise avec
solemnité ; mais pour nous apprendre
que c'est le Baptême qui nous fait
Chrétiens, parce que c'est du mot de
Cresme que derivent ceux de Chrétien
& de Christ. Ainsi les saints Peres ont
dit avec raison que le Baptême est la
porte par laquelle nous entrons dans
l'Eglise, & sommes admis à la socie-
té des fideles pour servir le vray Dieu
dans l'union d'un même esprit, & pour
y garder les Loix par lesquelles nous
pouvons meriter le Ciel.

De la Forme du Baptême.

J'ay observé après S. Augustin que
la parole qui est proferée par le Mi-
nistre sur l'élément, est la forme du
Sacrement. La parole qui est proferée
sur l'eau au Baptême, & qui en est la
forme est celle-cy : Je te baptise au
nom du Pere, du Fils, & du saint
Esprit. Cette forme a été instituée par
notre Seigneur lors qu'envoiant ses
Apôtres prêcher l'Evangile par tout
le monde, il leur dit : Allez, enseignez « Matth
28. 19.
toutes les Nations, les baptisant au
nom du Pere, du Fils, & du saint
Esprit. «

Par ce mot, baptisant, l'Eglise en-

seignée par le saint Esprit, entend la personne du Ministre qui confere le Sacrement : C'est pourquoi elle se sert de ces paroles : Je te baptise. Et parce qu'il est necessaire de faire aussi mention de la personne qui le reçoit, elle la marque & la détermine par ce pronom, te. Et afin que la forme du Sacrement soit parfaite & entiere, elle ajoûte le nom des trois Personnes de la tres-sainte Trinité disant: au nom du Peré, du Fils & du saint Esprit. Car c'est de ces paroles sacrées que le Baptême tire toute la force qu'il a d'effacer les pechez. Mais il faut remarquer, que l'on ne dit pas aux noms comme s'il y en avoit plusieurs; mais au nom, parce qu'il n'y en a qu'un seul, qui est celui de Dieu ! Car encore qu'il y ait trois personnes distinctes dans le tres-sacré mystere de la Trinité, il n'y a néanmoins qu'une seule nature que l'on exprime quand l'on dit : au nom.

L'ancienne coûtume de l'Eglise qui a toujours été approuvée est de baptiser en trois façons, sçavoir par immersion, par aspersion, & par infusion. De quelque maniere que l'on se serve le Sacrement est toujours bien & va-

DE L
lideme
touche
qu'elle
nonce

La fa
ne d'ac
fusion,
Et il fa
fait par
que c'e
tous le
rieurs.
quelqu
tie étan
lavé en

D

Tous
gez à r
tème: C
lez de s
soin d'é
vent év
ment : I
la sente
ne sera
Saint E
Royaum

D N
entend la
confere le
elle se sert
e. Et par-
faire aussi
le reçoit,
sine par ce
forme du
entiere,
is Person-
ité disant:
& du saint
bles sacrées
e la force
Mais il faut
dit pas aux
t plusieurs;
l n'y en a
Dieu ! Car
onnes distin-
stere de la
oins qu'une
ime quand
Eglise qui a
de baptiser
par immer-
par infusion,
n se serve
bien & va-

DE LA DOCT. DES SACREM. 439
lidement conféré, pourveu que l'eau
touche le corps, & qu'au même temps
qu'elle est appliquée le Ministre pro-
nonce la forme : Je te baptise, &c.

La façon néanmoins la plus commu-
ne d'administrer ce Sacrement est l'ef-
fusion, parce qu'elle est la plus facile.
Et il faut remarquer que l'effusion se
fait particulièrement sur la tête : parce
que c'est en cette partie que resident
tous les sens tant interieurs qu'exte-
rieurs. Ainsi tout l'homme étant en
quelque façon dans la tête, cette par-
tie étant lavée, il est en quelque façon
lavé en tout luy-même.

De la nécessité du Baptême.

Tous les enfans d'Adam sont obli-
gez à recevoir le Sacrement de Bap-
tême: Car comme ils ont tous été souil-
lez de son peché, ils ont aussi tous be-
soin d'être lavez; sans quoy ils ne peu-
vent éviter d'être damnez eternelle-
ment: Nôtre Seigneur en a prononcé
la sentence, quand il a dit : Celuy qui
ne sera point regeneré de l'eau & du
Saint Esprit n'entrera point dans le
Royaume de Dieu.

« Joan. 3
«
«
«

Quel est le Ministre du Baptême.

Les Evêques & les Prêtres sont les premiers Ministres du Sacrement de Baptême à cause de leur Office : Car c'est à eux directement que nôtre Seigneur a dit : Allez par tout le monde & baptisez toutes les Nations. Les Diacres peuvent aussi baptiser, mais avec la permission & le consentement des Evêques & des Prêtres. Ces trois sortes de Ministres ont seuls le pouvoir de baptiser solennellement & avec les ceremonies de l'Eglise : Mais quand la nécessité presse & que l'on n'a pas le temps d'attendre les solempnitez ordinaires de l'Eglise, toutes sortes de personnes peuvent baptiser hommes, femmes, chrétiens, infideles, Juifs, heretiques, pourveu qu'ils ayent l'intention de faire ce que l'Eglise fait, & qu'ils appliquent de l'eau naturelle en proferant les paroles qui font la forme de ce Sacrement. Nous reconnoissons en cela la bonté infinie de Dieu envers nous, & le desir sincere qu'il a de nous sauver : Car le Sacrement de Baptême étant nécessaire au salut, il a voulu que tous les hommes eussent le pouvoir de le conferer, afin qu'il ne

Matth. 28. 19.

DE L
manqu
de Mi
que l'e
par tou
te qu'
manqu

Des

Outr
parler,
l'on dor
qui doi
ges ou
stres, p
pondre
est bap
recevan
me les P
l'eau dar
velle na
D'où il
qui doiv
La p
étant co
ceux qu
me ils le
tuelle, c
doivent
vile. Ils
quand le

N
ptéme.

font les
ment de
lice : Car
ôtre Sei-
e monde
ons. Les
er ; mais
entement
Ces trois
s le pou-
ment &
se : Mais
e l'on n'a
lemnitez
sortes de
hommes,
s , Juifs,
yent l'in-
e fait , &
turelle en
nt la for-
econnois-
de Dieu
re qu'il a
ement de
salut, il
es eussent
n qu'il ne

DE LA DOCT. DES SACREM. 461
manquât point dans la necessité faite
de Ministre, tout ainsi qu'il a voulu
que l'eau naturelle qui se peut trouver
par tout en fût la matiere, de crain-
te qu'une autre moins commune ne
manquât à l'occasion.

Des Parrains , & de leur Office.

Outre les Ministres dont je viens de
parler, il y en a encore d'autres à qui
l'on donne le nom de Parrains ; mais
qui doivent plutôt être appellez plei-
ges ou cautions que non pas Mini-
stres, parce qu'ils sont presens pour ré-
pondre des promesses que celui qui
est baptisé fait à Dieu & à l'Eglise en
recevant ce Sacrement : Ils sont com-
me les Peres Spirituels qui le tirent de
l'eau dans laquelle il reçoit une nou-
velle naissance & une seconde vie :
D'où il faut tirer deux consequences
qui doivent être remarquées.

La premiere est , que les Parrains
étant comme les Peres Spirituels de
ceux qu'ils levent des Fons du Bap-
tême ils leur doivent l'education spiri-
tuelle ; comme les peres charnels leur
doivent l'education temporelle & ci-
vile. Ils sont donc obligez , sur tout
quand les peres & les meres meurent

ou qu'ils ne font pas leur devoir, de les élever eux-mêmes ou par des personnes dont ils soient assurez, dans les principes de la doctrine chrétienne & catholique, leur apprenant à aimer la chasteté, à garder la justice, à exercer la charité, à faire des aumônes selon leurs moyens. Mais avant toutes choses ils doivent leur apprendre l'Oraison Dominicale, le Symbole des Apôtres, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, & les autres principes de la Vie chrétienne; qu'il y a un Paradis pour les bons, & un Enfer pour les méchans; qu'il faut craindre le peché plus que la mort; que quand on peche, il ne faut point differer la Penitence, mais qu'il faut se Confesser au plutôt, afin de se mettre en la grace de Dieu, & cependant qu'il faut faire des actes de Contrition. L'on voit par ces devoirs des Parrains que l'on n'en doit point prendre d'Heretiques, ny d'Infideles, ny même qui menent une vie scandaleuse & publiquement de-reglée, car comme ils sont corrompus en leur doctrine & en leurs mœurs; il y auroit sujet de craindre qu'ils ne communiquassent leur corruption aux baptisez dont ils sont chargez. Ce

DEL
point
fort ne
ne faut
ront p
bles d
caution
ront pe
L'au
est, qu
Peres S
au Bap
une all
avec le
sorte c
contrac

Le p
remissi
l'origin
naissan
commis
nombre
tre le c
fait le
chez t
stice, le
l'adulte
il dit :
trefois

point quoy, que de consequence est fort negligé parmi les Chrétiens, & il ne faut point douter que les Parrains seront punis un jour comme responsables de ceux dont ils se sont rendus caution, & qui faute d'instruction seront peut-être damnez eternellement.

L'autre point qui est à remarquer est, que les Parrains étant comme les Peres Spirituels de ceux qu'ils levent au Baptême, ils contractent avec eux une alliance spirituelle, comme aussi avec leurs peres & leurs meres, en sorte qu'ils ne peuvent plus ensemble contracter de mariage.

Des effets du Baptême.

Le premier effet du Baptême est la remission de tous les pechez, tant de l'originel que l'on a contracté par la naissance, que des actuels que l'on a commis durant la vie pour grands & nombreux qu'ils puissent être. L'Apôtre le declare ainsi lors qu'après avoir fait le dénombrement de plusieurs pechez tres-griefs, comme sont l'injustice, le vol, la rapine, la fornication, l'adultere, l'idolatrie, l'yvrongnerie, il dit : Voilà ce que vous avez été au-^{cc. Cor.} trefois, mais vous avez été lavez, ^{6. II.}

464 EXPLICATION

» vous avez été santifiez , vous avez
 » été justifiez au nom de nôtre Seigneur
 » JESUS-CHRIST & par l'esprit de nô-
 » tre Dieu. Et le Prophete Ezechiel l'a-
 » voit prédit long-temps auparavant ,
 » disant : Je répandray sur vous une eau
 » pure , & vous serez nettoyez de vos
 » iniquitez.

Ezech.
 36 25.

Rom.
 6. 5.

Le second effet du Baptême est,
 qu'il délivre l'ame des peines tempo-
 relles & eternelles , en sorte que si quel-
 qu'un mouroit incontinent après qu'il
 l'a reçu , il iroit jouïr de Dieu sans
 passer par aucune autre peine. Cette
 » verité se tire de saint Paul qui dit : Si
 » nous sommes transplantez en JESUS-
 » CHRIST par la ressemblance de sa
 » mort , ce qui se fait par le Bapême,
 » nous le ferons aussi par la ressemblan-
 » ce de sa Resurrection. La raison s'ac-
 » corde avec l'autorité : Car si ce Sacre-
 » ment nettoye l'ame de tout peché de
 quelque nature qu'il soit , il doit par
 consequent la délivrer de toutes les
 peines que merite le peché.

De la concupiscence ou cupidité.

Encore que les effets du Baptême
 soient tels que nous venons de dire,
 il ne faut pas croire néanmoins qu'il

DE L
 détruit
 qu'elle
 luy don
 merite
 ctaires
 le Ciel.
 inclina
 origine
 té de la
 Mais si
 lement
 plus elle
 vertus
 sera po
 Provid
 posé le
 tourne
 me , &
 de nôtr

De qu

Les p
 tême ,
 la grace
 divine c
 ble à D
 enfans
 droit à
 Avec
 me par

ON
vous avez
re Seigneur
sprit de nô-
Ezechiel l'a-
uparavant,
ous une eau
yez de vos

ptême est,
es tempo-
que si quel-
après qu'il
Dieu sans
ine. Cette
qui dit : Si
en J E S U S
ance de sa
e Baptême,
essemblan-
raison s'ac-
i ce Sacre-
t peché de
il doit par
toutes les

upidité.

u Baptême
as de dire,
noins qu'il

DE LA DOCT. DES SACREM. 465
détruit la concupiscence. Dieu permet
qu'elle demeure dans l'ame, afin de
luy donner matiere de combat, & de
meriter par ses combats & par ses vi-
ctoirs de grandes recompenses dans
le Ciel. Car la concupiscence est une
inclination de l'ame qui reste du peché
originel, & qui la fait pancher du cô-
té de la creature & des plaisirs des sens.
Mais si la volonté luy resiste, non seu-
lement elle ne peche point, mais de
plus elle pratique quantité de grandes
vertus que la justice de Dieu ne lais-
sera point sans recompense. Ainsi la
Providence de Dieu a tellement dis-
posé les choses, que l'effet du peché
tourne à la destruction du peché mê-
me, & à l'établissement de la vertu &
de nôtre sanctification.

De quelques autres effets du Baptême.

Les pechez étant effacez par le Bap-
tême, l'ame est remplie & ornée de
la grace sanctifiante qui est une qualité
divine qui la rend juste, sainte & agrea-
ble à Dieu; qui la met au nombre des
ensans d'adoption, & qui luy donne
droit à l'heritage celeste.

Avec cette grace Dieu donne à l'a-
me par infusion l'habitude des vertus

466 E X P L I C A T I O N
furnaturelles & divines qui sont la
Foy, l'Esperance & la Charité.

Il y joint les habitudes des sept dons
du saint Esprit qui sont la science, la
sagesse, l'entendement, le conseil, la
pieté, la force & la crainte de Dieu:
En sorte que dans les rencontres ces
habitudes produisent facilement leurs
actes si l'on est fidele à la grace de Dieu.

Le caractere sacré est encore imprimé
dans l'ame. Par cette marque elle
est reconnüe appartenir à Dieu d'une
façon plus particuliere qu'elle n'étoit
auparavant, tout ainsi que l'on recon-
noît que les meubles d'un grand Sei-
gneur luy appartiennent par le cara-
ctere de ses armes ou de ses chiffres
qui y est gravé. Ce caractere saint ne
se peut jamais effacer de l'ame, & c'est
la raison pour laquelle nous avons dit
ailleurs que le Sacrement qui l'impri-
me ne se peut reïterer une seconde fois.

INSTRUCTION V.

*Explication des ceremonies
du Baptême.*

Outre ce qu'il y a d'essentiel dans
le Baptême, comme sont la ma-

DEL.
tiere &
des gr
qu'on n
encore
nies m
minent
le reco
voirs.

Il y
le Sacr
diction
rogatio
l'applic
la saliv
sçavoir
sion de
& l'on
enfin q
blanch
sition d
nies du
pliqués

Enc
eau na
matier
moins
hors la
remme

O N
qui sont la
ité.
s sept dons
science, la
conseil, la
e de Dieu:
contres ces
ement leurs
ce de Dieu.
core impri-
marque elle
Dieu d'une
elle n'étoit
l'on recon-
grand Sei-
ar le cara-
ses chiffres
ere saint ne
me, & c'est
s avons dit
qui l'impri-
econde fois.

N V.

monies

essentiel dans
sont la ma-

DE LA DOCT. DES SACREM. 467
tiere & la forme qui sont les signes
des graces spirituelles & interieures
qu'on reçoit en ce Sacrement, il y a
encore un grand nombre de ceremo-
nies mysterieuses qui marquent l'e-
minente dignité où est élevé celuy qui
le reçoit, & qui luy enseignent les de-
voirs.

Il y a des ceremonies qui devancent
le Sacrement, comme sont la bene-
diction de l'eau, la reception, l'inter-
rogation, l'instruction, l'exorcisme,
l'application du sel, le signe de la Croix,
la salive: D'autres qui l'accompagnent,
sçavoir l'abrenonciation, la profes-
sion de Foy, la seconde interrogation,
& l'onction du saint Crème: D'autres
enfin qui la suivent; ce sont la robe
blanche, le cierge allumé, & l'impo-
sition du nom. Ce sont-là les ceremo-
nies du Baptême dont il nous faut ex-
pliquer les Mysteres.

La Benediction de l'Eau.

Encore que dans la necessité toute
eau naturelle & elementaire soit la
matiere du Baptême, la dignité nean-
moins de ce Sacrement ne permet pas
hors la necessité de se servir indiffe-
remment de quelque eau que ce soit.

468 **EXPLICATION**

L'Eglise en consacre avec l'Onction ,
l'Exorcisme , & autres ceremonies ,
qu'elle conserve ensuite dans un lieu
Saint pour le temps de la necessité.
Les jours de cette consecration sont
les veilles de Pasques & de la Pente-
côte, lesquelles aussi étoient ancienne-
ment destinées pour administrer ce Sa-
crament, quoy qu'à la suite du temps
cette coûtume ait changé à cause du
danger où plusieurs se trouvoient de
mourir sans la grace du Baptême.

*De la reception de ceux qui demandent
le Baptême.*

L'on amene à la porte de l'Eglise ceux
qui doivent être baptisez , ou bien on
les y apporte quand ce sont des enfans.
Mais d'abord on ne leur en donne pas
l'entrée, pour leur apprendre qu'ils ne
sont pas dignes d'entrer dans le lieu
Saint étant encore en état de peché, &
sous le joug de la captivité du demon.

De l'interrogation & de l'instruction.

Le Ministre sacré leur demande ce
qu'ils desirent & après qu'ils ont ré-
pondu qu'ils demandent le Baptême,
il les instruit des points principaux de
la Religion Chrétienne, selon l'ordre

DE
que
Disci
par t
Natio
du sai
ils do
ay re
doit l
dent
les Pa
les ga

L'E
sacrée
chasse
fance
ne son
foible
quand

Ou
d'autr
en elle
consec
que ch
dans
ptisé ;
la Foy

ON
Onction ,
emonies ,
ns un lieu
nécessité.
ation sont
la Pente-
ancienne-
trer ce Sa-
du temps
a cause du
voient de
me.

demandent

église ceux
u bien on
es enfans.
donne pas
e qu'ils ne
ns le lieu
e peché, &
u demon.

struction.

mande ce
ls ont ré-
Baptême,
cipaux de
on l'ordre

DE LA DOCT. DES SACREM. 469
que nôtre Seigneur en donna à ses
Disciples , quand il leur dit : Allez
par tout le monde , & Baptisez les
Nations au nom du Pere , du Fils , &
du saint Esprit , les enseignant comme
ils doivent garder tout ce que je vous
ay recommandé. Alors si ceux qu'on
doit baptiser sont adultes , ils répon-
dent eux-mêmes , si ce sont des enfans
les Parrains répondent pour eux, & sont
les garans de leur réponse.

Matth.
28. 19.

De l'Exorcisme.

L'Exorcisme se fait avec des prieres
sacrées , & des paroles saintes , afin de
chasser le demon qui tient sous sa puis-
sance les ames & les corps de ceux qui
ne sont pas baptisez , & de le rendre
foible , & comme desarmé à leur égard
quand ils auront reçu le Sacrement.

Le Sel.

Outre l'exorcisme , il y a encore
d'autres ceremonies mystérieuses , qui
en elles-mêmes paroissent de peu de
conséquence , mais qui signifient quel-
que chose de grand. On met du sel
dans la bouche de celuy qui est ba-
ptisé ; ce qui signifie que la lumiere de
la Foy & de la grace qu'il reçoit , est

470 **EXPLICATION**
cômmes un sel mystique qui doit pre-
server son ame de la corruption du pe-
ché , & luy donner du goût de la ver-
tu , & de la sagesse divine.

Du signe de la Croix.

On fait le signe de la Croix sur le
front , sur les yeux , sur la poitrine ,
sur les épaules , sur les oreilles de ce-
luy qui reçoit le Baptême ; Ce qui
marque que par ce Sacrement son en-
tendement , son cœur , & ses sens sont
fortifiez pour recevoir les impressions
de Dieu : & pour pratiquer ses divins
preceptes.

De la salive.

Le Ministre luy mouïlle les narines
& les oreilles de sa salive. Cela luy
apprend que la grace du Baptême le
rend capable des veritez celestes , &
de découvrir les secrets qui y sont ca-
chez.

Du renoncement à Sathan.

Après ces ceremonies celuy qui doit
être baptisé est porté ou conduit aux
Fons baptismaux , où le Ministre luy
demande par trois fois : *Renoncez-vous
à Satan , à toutes ses œuvres , & à tou-*

DE
tes se
fois
Parr
tion
ne p
du m
JE SU

Il
au di
qu'il
il doi
de sa
glise
Prêtr
Dieu
répon
luy-m
de la
tibles
qu'il
publi
tholi

La
a fait
qu'il
cise ,

DE LA DOCT. DES SACREM. 471
tes ses pompes ? Et il répond autant de
fois , soit par luy-même , soit par son
Parrain: *ŷy renonce.* Par cette protesta-
tion publique il declare qu'il abandon-
ne pour toujours le parti du diable &
du monde , & qu'il embrasse celuy de
JESUS-CHRIST.

De la profession de Foy.

Il ne doit pas seulement renoncer
au diable , & à ses pompes ; mais puis-
qu'il proteste de vouloir suivre J. C.
il doit faire une profession solennelle
de sa doctrine , & de croire ce que l'E-
glise nous enseigne. C'est pourquoy le
Prêtre luy demande : *Croiez-vous en*
Dieu le Pere tout-puissant. Le parrain
répond , ou s'il est adulte , il répond
luy-même , *Je le croy.* On l'interroge
de la même maniere sur les autres ar-
ticles , & répondant à chaque article
qu'il le croit , il fait une profession
publique & solennelle de la Foy Ca-
tholique.

De la seconde interrogation.

La premiere interrogation qu'on luy
a faite à la porte de l'Eglise a été ce
qu'il demandoit : Celle-cy est plus pre-
cise , & on luy demande positivement

s'il veut être baptisé. Et après qu'il a répondu, qu'il le veut, on le baptise au nom du Père, du Fils, & du saint Esprit. On luy fait cette demande, afin que comme il s'est volontairement & librement soumis au demon par le péché, de même il se soumette par un consentement libre & volontaire à JESUS-CHRIST.

Du Cresme.

Après cette action qui est l'essentiel du Baptême, le Ministre oint le sommet de la tête de celuy qui est baptisé du Crème sacré, pour luy apprendre que dès ce moment il est Chrétien & membre de CHRIST, c'est à dire de l'oint.

De la robe blanche.

Le Ministre le revêt ensuite d'une robe blanche, ou d'un suaire blanc, en luy disant : Recevez la robe blanche, & la portez pure & sans tache jusqu'à ce que vous paroissiez devant le tribunal de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, & qu'il vous donne la vie éternelle. Cette robe blanche est la pureté, & l'innocence qu'il doit garder entière & sans tache jusqu'au dernier soupir.

On
Celle
doit pa
cence
qu'il la
en bon
chain
C'est c
seigne,
re écla
les hor
nes œu
glorifié
Cieux.

Enfi
être de
cat aup
puissent
que Par
de Scip
semblab
cun sec
ter la v
de perdr

Du cierge allumé.

On luy fait tenir un cierge allumé. Cette ceremonie luy apprend qu'il ne doit pas simplement conserver l'innocence de son Baptême , mais encore qu'il la doit orner de vertus , éclatant en bonnes œuvres , & donnant au prochain des exemples d'une sainte vie. C'est ce que nôtre Seigneur nous enseigne, quand il dit : Que vôtre lumie-
Matth.
5. 16.
 re éclatte d'une telle maniere devant les hommes , qu'ils voient vos bonnes œuvres , & qu'ils aient sujet d'en glorifier vôtre Pere qui est dans les Cieux.

De l'imposition du nom.

Enfin l'on impose le nom , qui doit être de quelque Saint qui serv : d'Avocat auprès de Dieu , & dont les vertus puissent être imitées ; Et non de quelque Païen comme sont ceux de Cesar , de Scipion , d'Alexandre , & d'autres semblables qui ne peuvent donner aucun secours , & dont on ne peut imiter la vie , qu'on ne parvienne au lieu de perdition où ils sont.

INSTRUCTION VI.

Du Sacrement de Confirmation.

Ce que c'est que Confirmation.

LA Confirmation est un Sacrement par lequel la Foy, la grace, & la vie spirituelle qui a commencé par le Baptême, est confirmée, augmentée & perfectionnée.

De cette définition il est facile d'inferer que nôtre Seigneur est l'Authentique de ce Sacrement, puisqu'il est institué pour confirmer, & pour accroître la grace, de laquelle Dieu seul peut être la cause.

1. L'on infere la différence qu'il y a entre le Sacrement de Baptême, & celui-cy; parce que le premier est institué pour donner la grace & la vie spirituelle; Et celui-cy est destiné par son Authentique pour la confirmer, & pour luy donner son accroissement & la perfection.

2. La définition que nous avons apportée, marque la raison pour laquelle ce Sacrement est appelé Confirmation, qui est, qu'il confirme l'ame dans la

DE L
grace,
a reçu
fere dit
marque
confirm

De

La m
saint C
& de ba
par une
la matie
lée de
marque
saint Es
grasse &
grace,
Esprit d
qui est l
des Fidé
couloit,
de la têt
jusqu'au
Chef a
par dessu
avons to
Par le
ne odeur
nous ap
en état

Sacrement

grace, & la

ncé par le

mentée &

facile d'in-

l'Autheur

est institué

accroître la

peut être

e qu'il y a

me, & ce-

er est insti-

la vie spi-

né par son

& pour luy

z la perfe-

avons ap-

ur laquelle

firmation,

ne dans la

DE LA DOCT. DESSACREM. 475
 grace, & dans la vie spirituelle qu'elle
 a reçue; Et que le Ministre qui le con-
 fere dit à celuy qui le reçoit: Je vous
 marque du signe de la Croix, & je vous
 confirme du Cresme de salut.

De la Matiere de ce Sacrement.

La matiere de la Confirmation est le
 saint Cresme qui est composé d'huile
 & de baume, & consacré par l'Evêque
 par une benediction solemnelle. Ainsi
 la matiere de ce Sacrement est compo-
 sée de deux elemens differens, pour
 marquer les différentes operations du
 saint Esprit. L'huile qui est une liqueur
 grasse & fluide marque l'onction de la
 grace, qui par l'operation du saint
 Esprit decoule de JESUS-CHRIST,
 qui est le Chef de l'Eglise, dans l'ame
 des Fidèles, de même que l'onguent de-
 couloit, comme témoigne le Prophete,
 de la tête d'Aaron jusqu'à sa barbe; &
 jusqu'au bord de sa robe: Car ce divin
 Chef a été oint de l'huile de la joie
 par dessus tous les hommes; Et nous
 avons tous participé à sa plenitude.

Par le baume qui est un parfum d'u-
 ne odeur tres-douce, & tres-agreable,
 nous apprenons que les Fidèles sont
 en état par la force que le Sacrement

“P. 132.

“2.

“

“

“

“P. 44

„8.

Joan.

“7. 16.

476 EXPLICATION

de Confirmation leur donne , de faire ressentir l'odeur de toutes les vertus Chrétiennes , afin qu'ils puissent dire avec saint Paul : Nous sommes la bonne odeur de JESUS-CHRIST devant Dieu. De plus comme c'est le propre du baume de préserver les corps de la corruption , de même la grace que l'ame reçoit dans la Confirmation , la preserve de la corruption des pechez & des vices.

2. Cor. 2.
2. 15.

“

Quelle est la forme de ce Sacrement.

C'est le sentiment de l'Eglise, que la forme de la Confirmation est dans ces paroles que le Ministre dit au même temps qu'il applique le saint Crème : Je te marque du signe de la Croix ; & je te Confirme du Crème de salut , au nom du Pere , du Fils , & du S. Esprit. Parce que ces paroles expliquent parfaitement la nature & la substance de la Confirmation. Ce Sacrement contient quatre choses. La premiere est la marque que reçoit celui qui entre dans les combats de la milice Chrétienne ; ce qui est exprimé par ces paroles : Je te marque du signe de la Croix. La seconde est la force qui est donnée à celui qui s'expose aux combats ; ce qui

DE LA
est signif
firme ;
Crème
puissance
comme
ment ; c
Au nom
Esprit. L
crement
dit : Je t

Quel est

C'a tou
glise, des
que l'Ev
naire du
Car nous
que la V
Predicati
& saint
prier pou
saint Esp
encore re
ment bap
passage q
les avoit
n'ayant pa
Confirma
Apôtres y
strer ce Sa

DE LA DOCT. DES SACREM. 477
est signifié par ces termes : Et je te Con-
firme ; c'est à dire , je te fortifie du
Crème de salut. La troisième est la
puissance & l'autorité de Dieu qui agit
comme cause principale dans le Sacre-
ment ; ce qui est marqué par ces mots :
Au nom du Pere , du Fils , & du saint
Esprit. La quatrième le Ministre du Sa-
crement , qui est celuy qui parle , & qui
dit : Je te marque ; je te confirme.

Quel est le Ministre de la Confirmation.

C'a toujours été le sentiment de l'E-
glise , des saints Peres , & des Docteurs,
que l'Evêque seul est le Ministre ordi-
naire du Sacrement de Confirmation :
Car nous lisons aux Actes des Apôtres
que la Ville de Samarie ayant reçu la « Act. 8.
Predication de l'Evangile , saint Pierre, « 14.
& saint Jean y furent envoyez pour
prier pour eux , afin qu'ils reçussent le
saint Esprit ; parce que nul ne l'avoit
encore reçu , mais ils étoient seule-
ment baptisez. Nous apprenons de ce
passage que c'étoit un des Diacres qui
les avoit baptisez ; mais ce Ministre
n'ayant pas le pouvoir de leur donner la
Confirmation , il fut nécessaire que deux
Apôtres y allassent pour leur admini-
strer ce Sacrement.

Du Parrain, & quels sont ses devoirs.

Celuy qui reçoit la Confirmation doit encore avoir un Parrain, comme il en a eu au Baptême, lequel contracte les mêmes affinitez spirituelles, & les mêmes empêchemens que nous avons marquez. L'office du Parrain est de répondre que celuy qui reçoit le Sacrement fera son devoir dans les combats de la milice pour laquelle l'Eglise luy donne des armes.

Ainsi il doit le consoler & le fortifier de ses avis dans les tentations, dans les afflictions, dans les persecutions, & dans les autres occasions où il doit combattre ou souffrir pour la gloire de Dieu, pour le service de l'Eglise, & pour son propre salut. C'est pourquoy s'il le voit vaciller, il doit l'affermir; s'il tombe, il doit faire son possible pour le relever; s'il se débauche, il doit travailler à le remettre dans la droite voie.

Des dispositions qu'on doit avoir pour le Sacrement de Confirmation.

Il y a deux sortes de personnes qui peuvent recevoir le Sacrement de Confirmation, sçavoir des enfans & des

DE LA
adultes
ne soit
salut; C
Dieu qu
gence or

Les e
me apr
n'ont pa
ils ne s
tion. Et
crement
pas d'av
avancé,
sité.

Il est
d'attend
afin que
de sentin
personne
tire la g
d'abonda
qui est a
âge adult
ce; Ain
dont la c
faire une
ce. L'on
bonnes o
l'aumône
ne peut t

adultes : Car encore que ce Sacrement ne soit pas absolument nécessaire au salut ; Celuy-là néanmoins offenseroit Dieu qui ne le recevroit pas par negligence ou par mépris.

Les enfans le peuvent recevoir même après le Baptême , & comme ils n'ont pas encore l'usage de la raison , ils ne sont obligez à aucune disposition. Et quoy qu'ils reçoivent ce Sacrement dans leur enfance , il ne laisse pas d'avoir son effet dans un âge plus avancé , & dans le temps de la nécessité.

Il est néanmoins plus convenable d'attendre que la raison soit éclairée ; afin que celuy qui le reçoit en ait plus de sentiment , & que les dispositions personnelles qu'il y apporte , luy attire la grace du Sacrement avec plus d'abondance. La première disposition qui est absolument nécessaire dans un âge adulte , est qu'il faut être en grace ; Ainsi il faut confesser les pechez dont la conscience est chargée , & en faire une sincère & véritable pénitence. L'on y peut joindre la pratique des bonnes œuvres , comme du jeûne , de l'aumône , de la priere. En un mot on ne peut trop se préparer à recevoir les

480 E X P L I C A T I O N
graces & les effets d'un si saint, & si
admirable Sacrement.

Des effets de la Confirmation.

Le premier effet de ce Sacrement est de perfectionner la vie spirituelle que l'on a reçüe au Baptême.

Par le Baptême nous sommes nez à la vie de la grace, & avons été faits comme des enfans tendres & delicats: mais par le Crème sacré qui nous a été appliqué dans la Confirmation, nous avons reçu une force qui nous rend capables de resister au monde, au diable, à la chair, aux tyrans, & à tous les autres ennemis de nôtre salut. Nous tirons la preuve de cette verité de l'Ecriture sainte, qui nous apprend qu'avant que les Apôtres eussent reçu la Confirmation, il n'y avoit rien de plus foible. Tous prirent lâchement la fuite, lorsque leur Maître fut pris: Saint Pierre même qui avoit paru le plus fidele, & le plus fervent le renia trois fois en peu de temps. Après la resurrection, au lieu que ce grand miracle leur devoit donner du cœur, ils demeuroient cachez pour la crainte qu'ils avoient des Juifs. Mais après qu'ils furent confirmez, qui fut le jour auquel

Matth.
26. 56.
Matth.
26. 69.
Joan. 20.
19.

DE
auque
creme
telle f
me de
les Ju
ges,
n'estin
plus g
& de
nom d
Un
qu'il in
qui ne
luy du
ference
par ce
faits C
entron
son de
de la C
ses sol
C'est p
ches q
dans l'E
fusion
caracte
pour su
penser
JESUS
reusme

ON
saint, & si

ation.

crement est
rituelle que

mes nez à
ns été faits
& délicats:

qui nous a
firmation,

e qui nous
monde, au

rans, & à
notre salut.

ette verité
us apprend

ussent reçu
oit rien de

chement la
fut pris:

oit paru le
nt le renia

Après la
grand mi-

cœur, ils
la crainte

Mais après
fut le jour
auquel

DE LA DOCT. DES SACREM. 431
auquel on a coutume de donner ce Sa- Act. 2.
14.
crement aux Fideles, ils reçurent une
telle force, qu'ils se presenterent com-
me des Lions, non seulement devant
les Juifs, mais encore devant les Ju-
ges, & devant les Rois de la terre,
n'estimant pas qu'il leur pût arriver un
plus grand bon-heur, que de souffrir,
& de mourir pour la Confession du Act. 5.
41.
nom de JESUS-CHRIST.

Un autre effet de ce Sacrement est
qu'il imprime dans l'ame un caractere
qui ne se peut effacer non plus que ce-
luy du Baptême. Mais il y a cette dif-
ference entre ces deux caracteres que
par celuy du Baptême nous sommes
faits Chrétiens; c'est à dire, que nous
entrons dans l'Eglise, & dans la mai-
son de JESUS-CHRIST; & par celuy
de la Confirmation, nous sommes faits
les soldats & entrons dans sa milice.
C'est pourquoy ceux qui seront si lâ-
ches que de se laisser vaincre auront
dans l'Enfer une extrême honte & con-
fusion, lorsqu'ils verront en eux ce
caractere qui leur donnoit la force
pour surmonter leurs ennemis, & qu'ils
penseront qu'au lieu de combattre pour
JESUS-CHRIST, ils se seront hon-
teusement revoltez contre luy.

X

*Explication succinte des ceremonies
de la Confirmation.*

Lorsque l'Evesque donne le Sacrement de Confirmation, il imprime avec le saint Crème le signe de la Croix sur le front de celuy qui le reçoit. 1. Il luy applique l'onction comme l'on a coutume d'oindre les Athlètes, quand ils vont à la luite & au combat. 2. Il luy applique le signe de la Croix, afin que les ennemis voiant l'instrument qui les a vaincus, ils le craignent & prennent la fuite. 3. Il applique cette onction au front qui est le lieu du corps le plus haut & le plus visible où est le siège de la honte & de la pudeur, pour luy apprendre qu'il ne doit point avoir de honte de contesser un Dieu crucifié, ny de se soumettre aux pratiques de l'humilité Chrétienne.

La seconde ceremonie est que l'Evêque frappe à la joue celuy à qui il donne ce Sacrement, pour luy apprendre que comme soldat de JESUS-CHRIST, & étant fortifié par l'onction interieure & exterieure qu'il reçoit, il doit être disposé à tout entreprendre, & à tout souffrir pour la gloire de son nom.

Enfin l'Evêque luy donne la paix;

DE
pour
la pl
& da
sur s
ritab
mon
tout

IN

JEs
Sac
les a
veme
grand
guerir
peche
conve
meura
quoy
ment
ché or
dam,
penite
nous
par nô
C'est
la peni

N
monies

le Sacre-
imprime
ne de la
qui le re-
on com-
s Athlé-
ite & au
signe de
s voiant
s, ils le
ite. 3. Il
nt qui est
& le plus
nte & de
e qu'il ne
contesser
oumettre
rétienné,
ue l'Evé-
i il don-
pprendre
HRIST, &
ntérieure
doit être
& à tout
om.
la paix;

DE LA DOCT. DES SACREM. 48;
pour luy faire entendre que c'est dans
la plenitude de la grace qu'il reçoit,
& dans les victoires qu'il remportera
sur ses ennemis, qu'il trouvera la ve-
ritable paix; cette paix, dis-je, que le
monde ne peut donner, & qui surpasse
tout sentiment, comme parle S. Paul.

INSTRUCTION VII.

Du Sacrement de Penitence.

JESUS-CHRIST est l'Autheur de ce
Sacrement, comme il l'est de tous
les autres. Il l'a institué par le mou-
vement de sa misericorde, & par le
grand desir qu'il a de nôtre salut, pour
guérir les plaies interieures de ceux qui
pechent après le Baptême. Il n'étoit pas
convenable que nos propres maux de-
meurassent sans remede; c'est pour-
quoy comme il nous a donné le Sacre-
ment de Baptême pour effacer le pe-
ché originel que nous recevons d'A-
dam, de même il a établi celuy de la
penitence pour effacer les pechez que
nous commettons après le Baptême
par nôtre propre malice.

C'est donc une verité catholique que
la penitence dans le sens que nous ve-

484 EXPLICATION

nons de l'expliquer est un Sacrement de la nouvelle Loy, Nôtre Seigneur l'a particulièrement institué lors qu'après sa resurrection il souffla, sur ses

- Joan. 20. 22. » Apôtres, disant : Recevez le saint
 » Esprit ; les pechez seront remis à ceux
 » à qui vous les remet trez ; & ils se-
 » ront retenus à ceux à qui vous les
 » retiendrez. Nul donc ne peut aller
 au Ciel si les portes ne luy en sont
 ouvertes par le ministere des Prêtres
 à qui nôtre Seigneur en a confié les
 Math. 16. 19. » clefs, lorsqu'il dit à saint Pierre, &
 » par son moien à tous les autres : Je
 » vous donneray les clefs du Roiaume
 » du Ciel, & tout ce que vous lierez sur
 » la terre sera lié dans le Ciel ; & tout ce
 » que vous délierez sur la terre, sera
 » délié dans le Ciel.

La penitence est appellé un Baptême douloureux, Un Baptême, parce que nettoiant l'ame de tous ses pechez, elle l'orne de la grace de Dieu, & la revêt une seconde fois de JESUS-CHRIST : Douloureux, parce qu'oultre l'absolution que donne le Prestre, il faut gemir dans le cœur, & satisfaire à Dieu par quelque œuvre penible,

DE

N
 ceme
 quan
 vous
 penit
 repet
 dix-h
 de Sil
 fussen
 que t
 Non
 que si
 perire
 raison
 parce
 cheurs
 chent
 les pe
 Que

La v
 ble, da
 de rem
 pour g
 & pour
 Dieu l'a
 Si le pe
 pechez
 commis

DE LA DOCT. DES SACREM. 485

La nécessité de la penitence.

Nôtre Seigneur nous montre efficacement la nécessité de la penitence, quand il dit : Je vous en assure, & vous le declare, que si vous ne faites penitence vous perirez tous. Et il le repete disant : Croiez-vous que ces dix-huit hommes sur lesquels la Tour de Siloë est tombée, & qu'elle a tuez fussent plus coupables devant Dieu, que tous les habitans de Jerusalem? Non je vous en assure, & je le declare que si vous ne faites penitence, vous perirez tous de la même sorte. La raison de cette nécessité est manifeste, parce que tous les hommes étant pecheurs, il est nécessaire quand ils pechent qu'ils recourent au remede qui les peut guerir.

Que tous les pechez sont remis par la penitence.

La vertu de ce Sacrement est admirable, d'autant qu'il a la force d'effacer & de remettre toutes sortes de pechez; pour grands & enormes qu'ils soient, & pour grand qu'en soit le nombre. Dieu l'a ainsi declaré par un Prophete: Si le pecheur fait penitence de tous ses pechez, & de tous les maux qu'il a commis, pourvû qu'il garde mes Com-

» mandemens, vivant selon les regles de
 » de la justice, il vivra & ne mourra point;
 » & je mettray en oubli toutes ses ini-
 1. Joan. 1. 9. » quitez. Saint Jean dit le même dans
 » la premiere Epître : Si nous confes-
 » sons nos pechez ; Dieu est fidele &
 » juste pour nous les pardonner. Et il
 » ajoute un peu après : Si quelqu'un
 » vient à pecher, nous avons pour Avocat
 » auprès du Pere ; JESUS-CHRIST
 » qui est juste & sans tache ; & il est la
 » propitiation pour nos pechez, & non
 » seulement pour les nôtres, mais en-
 » core pour ceux de tout le monde.

2. Matth.
 9. 13.

Que si nous lisons dans l'Ecriture, que quelques pecheurs n'ont pas obtenu le pardon de leurs pechez, quoiqu'ils le demandassent avec beaucoup d'instance, comme nous le voions dans l'exemple du Roy Antiochus. Il faut dire que quelques marques de penitence qu'ils donnassent exterieurement, ils n'avoient pas une veritable douleur de leurs pechez dans le cœur, ny une volonté sincere de s'en corriger, & par consequent que leur penitence n'étoit pas veritable. Et si nous voions en d'autres endroits qu'il y a de certains pechez qui ne se pardonnent point, cela se doit entendre qu'ils se par-

Hab. 12.
 18.

DE
 donné
 sont p
 ce, &
 cette
 sibilit
 a poi
 qu'il f
 penite
 quoy
 de con
 ils per
 die inc
 guerir
 Ce qu
 tage, est
 ée de le
 qu le p
 n'est pa
 s'ils re
 toujours
 y a en
 ment le
 primen
 vent re
 vent co
 necessai
 ce étan
 l'imprim
 la réiter
 che. NÔ

donnent que difficilement, parce qu'ils sont plus directement opposez à la grace, & à la charité que les autres, & cette difficulté passe pour une impossibilité morale. Mais dans le fond il n'y a point de peché de quelque nature qu'il soit qui ne soit pardonné par la penitence quand elle est veritable. En quoy les pecheurs ont un grand sujet de consolation & d'esperance, quand ils pensent qu'il n'y a point de maladie incurable, & que la penitence peut guerir les plus desesperées.

Ce qui doit les consoler encore davantage, est que quand ils ont fait penitence de leurs pechez, & qu'ils en ont reçu le pardon, la misericorde de Dieu n'est pas bornée à cette grace, mais s'ils retombent, le même remede est toujours prest. C'est la difference qu'il y a entre les Sacremens qui impriment le caractere, & ceux qui ne l'impriment pas, que ceux-là ne se peuvent reiterer, mais ceux-cy se peuvent conferer autant de fois qu'il est necessaire. C'est pourquoy la penitence étant du nombre de ceux qui ne l'impriment point, on peut & on doit la reiterer autant de fois que l'on peche. Nôtre Seigneur nous a enseigné

Matth. „ cette verité , lorsque saint Pierre luy
18. 22. „ ayant demandé combien de fois il fal-
„ loit pardonner les pechez , & s'il suf-
„ fisoit de les pardonner sept fois , ce
„ Maître du Ciel luy répondit , qu'il
„ ne falloit pas seulement les pardon-
„ ner sept fois , mais septante fois sept
„ fois , c'est à dire, sans aucun nombre
„ déterminé , & autant de fois qu'il est
„ nécessaire , & que les pecheurs feront
„ penitence.

Des fruits de ce Sacrement.

Le premier , & le plus essentiel est celui dont je viens de parler , sçavoir la remission des pechez par laquelle nous rentrons dans les bonnes graces de Dieu que nous avons perduës en pechant , en sorte que Dieu toujours bon , & toujours misericordieux , oublie nôtre peché , & nous aime comme auparavant.

Il faut joindre à cela la tranquillité de l'ame , la paix de la conscience , la confiance en Dieu , les consolations spirituelles , qui font ressentir à l'ame des douceurs , en comparaison desquelles tous les plaisirs du monde ne sont que des amertumes : parce que les voluptez de la terre sont exterieures , & ne

DE I
font q
scienc
ne les

Qu

Les
parlé
leur ma
ment
tème a
Confir
matier
chose d
donne
le est a
qu'une
de sa f
que la r
sible co
qu'elle
tion qu

La r
peniten
declare
sez par
Car con
du feu ,
ne soit
les pe

DE LA DOCT. DES SACREM. 489
font que passer; & celles de la bonne conscience sont dans le fond de l'ame, & rien ne les peut faire perdre que le peché.

Quelle est la matiere du Sacrement de penitence.

Les Sacremens dont nous avons parlé jusques à present, ont pour leur matiere quelque Symbole, ou element sensible & naturel: Le Bap-tême a l'eau pour sa matiere, & la Confirmation le baume sacré. Mais la matiere de la penitence est quelque chose de moral à qui neanmoins on donne le nom de matiere, parce qu'elle est au regard des paroles sacrées ce qu'une matiere naturelle est au regard de sa forme. On peut dire neanmoins que la matiere de ce Sacrement est sensible comme celle des autres, parce qu'elle devient exterieure par la déclaration qu'on en fait, ainsi que je vais dire.

La matiere donc du Sacrement de penitence sont les pechez du penitent declarez par la confession, & disposez par la contrition à être remis: Car comme le bois qui est la matiere du feu, ne peut recevoir sa forme qu'il ne soit convenablement disposé, ainsi les pechez ne peuvent recevoir la

forme du Sacrement qui les doit effacer, qu'ils n'aient les dispositions que je viens de dire. Il y a deux sortes de pechez, ſçavoir des pechez mortels, & des pechez veniels. Les mortels ſont une matiere neceſſaire; c'eſt à dire, qu'il faut abſolument & neceſſairement les ſoumettre au Sacrement, ſans lequel ils ne peuvent être pardonnez. Les veniels ſont une matiere ſuffiſante; c'eſt à dire, qu'ils ſont tellement ſujets au Sacrement, & tellement capables de recevoir la forme qu'ils efface, qu'on peut ne les luy pas ſoumettre, & qu'ils peuvent être pardonnez en d'autres manieres.

Quelle eſt la forme de ce Sacrement.

La forme de la penitence eſt dans ces paroles: *Ego te abſolvo*. Je vous abſous, lesquelles ſont tirées de la puiffance que nôtre Seigneur donna aux Apôtres de remettre les pechez: *Ce que vous aurez delié & abſous ſur la terre, ſera delié & abſous dans le Ciel*. Le pronom *Ego* marque le Miniſtre qui ne peut être que le Prêtre legitiment ordonné & approuvé par l'Evêque pour ce miniſtere. L'autre pronom *Te* indique le penitent qui

Matth.
18. 18.

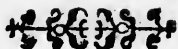
»
»
»
»
»

DE L
aspire
mot ab
nè Sa
qu'elle
ment,
Ce mo
lès pe
qui en
& qui
puiffan
cupidi
Qua
Prêtre
mine
ds,
neceſſ
Sacrem
doit di
ôter
abſou
des pe
& des
quoy
ajoute
à quoy
l'inten
ſon pe

DE LA DOCT. DES SACRÉM. 491

aspire à la grace du Sacrement. Et le mot *absolvo* montre la vertu de la forme Sacramentelle qui est de faire ce qu'elle dit non seulement en ce Sacrement, mais encore en tous les autres. Ce mot signifie je vous delie, parce que les pechez sont des especes de liens qui empêchent l'ame d'aller à Dieu, & qui la retiennent captive sous la puissance du demon, & de ses propres cupiditez.

Quant aux autres paroles que le Prêtre ajoute : *à peccatis tuis, in nomine Patris, & Filii, & Spiritus sancti, Amen.* Elles ne sont point de la nécessité de la forme ny de l'essence du Sacrement. Le Prêtre néanmoins les doit dire, & il les dit toujours, pour ôter toute équivoque. Car il peut absoudre de plusieurs choses, sçavoir des pechez, de l'excommunication, & des censures de l'Eglise : C'est pourquoy en disant, je vous absous, il ajoute de vos pechez, pour marquer à quoy se termine son absolution, & l'intention qu'il doit avoir de delier son pénitent.



INSTRUCTION VIII.

*Des autres parties du Sacrement
de penitence.*

Outre la forme & la matiere dont nous avons parlé dans la dernière Instruction, il y a encore d'autres parties de la penitence ; ſçavoir, la Contrition, la Confession, & la ſatisfaction. Ces parties peuvent être appellées integrantes, parce qu'elles ſont tellement neceſſaires à l'intégrité de ce Sacrement, que ſi quelque-une manque, la penitence eſt imparfaite & deſectueuſe. L'ordre qui ſe doit garder dans la pratique, & que nous observerons auſſi pour les expliquer, eſt que l'on doit commencer par la contrition ; la Confession doit ſuivre ; & l'on doit finir par la ſatisfaction : Enſorte neanmoins que dans la pratique & dans l'uſage aiant commencé par la contrition, il eſt tres-utile d'en conſerver le ſentiment, & la douleur pendant même la confession & la ſatisfaction.

DE

De

La

cœur,
chez ce
tion de
De ce
que la
premie
ſter les
l'autre
pecher.

Afin d
faite, il
chez que
me faiſo
à Dieu
vaillé d
cœur ; J
où je dev
la nuit.
de mon a
années d
Seigneur
grande m
dandce de
les iniqui
lavez mes
entiereme
chez,

De la Contrition, & ce que c'est.

La Contrition est une douleur de cœur, & une detestation sincere des pechez commis, avec une ferme resolution de n'en plus commettre à l'avenir. De cette definition nous apprenons que la Contrition a deux veuës. La premiere est sur le passé, afin de detester les pechez que l'on a commis; & l'autre sur l'avenir, afin de ne plus pecher.

Afin donc que la Contrition soit parfaite, il faut avoir de la douleur des pechez que l'on a commis, & gémir comme faisoit le Prophete, quand il disoit à Dieu dans sa Penitence: J'ay travaillé dans le gemissement de mon cœur; J'ay trempé de mes larmes le lit où je devois prendre mon repos durant la nuit. Je penseray dans l'amertume de mon ame aux pechez de toutes les années de ma vie. Pardonnez-moy, Seigneur, selon l'étendue de vôtre grande misericorde. Et selon l'abondance de vôtre bonté, effacez toutes les iniquitez de mon ame. De plus lavez mes taches, & nettoyez-moy entierement de l'impureté de mes pechez.

Psal. 64
7.

Isai. 38
15.

Eccl. 50

Il ne suffit pas pour rendre une Contrition parfaite de pleurer les pechez passez, il faut encore avoir une ferme resolution de n'en plus commettre à l'avenir ; à moins de cela la douleur ne seroit ny sincere ny veritable. C'est ce que nostre Seigneur exigea de la femme adultere, lors qu'il luy donna

Joan. » l'Absolution de sa faute: Allez, dit-il,
8. 11. » & ne pechez plus à l'avenir. Il re-

Joan. » commanda la même chose au Paraly-
9. 14. » tique qu'il avoit gueri: Voila que vous

êtes gueri, ne pechez plus à l'avenir. Et même dans l'ancienne Loy. Dieu demandoit un cœur nouveau à ceux qui se convertissoient, c'est à dire un cœur purifié de ses pechez passez, & disposé à mener une vie nouvelle. C'est ainsi qu'il parle par le Prophete Eze-

Ezech. » chiel: Convertissez-vous & faites pe-
23. 30. » nitence de vos pechez, & vos pechez
» ne vous feront point imputez à per-
» dition. Eloignez de nous toutes les
» occasions qui vous ont fait prevari-
» quer & faites-vous un cœur nouveau
» & un esprit nouveau. C'est à dire un
cœur qui vive d'une vie nouvelle &
qui ne peche plus à l'avenir.

Le mot de Contrition signifie brisement de cœur ; & l'on s'en sert pour

DE
montr
est si g
penetr
tre en
fide qu
Aussi
me, il
agreat
l'outra
gloire.
Seigne
cœur b
la bon
de luy
autre. I
moy de
nes, p
& sur r

Il y
Une pa
ment l
tre imp
dinaire

La C
leur qu
veut de
infinim
inferer
ferme t
c'est ce

DE LA DOCT. DES SACREM. 495

montrer que la douleur de la Penitence est si grâde & que l'ame en est tellement penetrée qu'elle voudroit briser & mettre en poudre le cœur qui a été si perfide que d'offenser la majesté de Dieu. Aussi comme cette douleur est extreme, il ne se peut faire qu'elle ne soit agreable à Dieu, puis qu'elle repare l'outrage que le pecheur avoit fait à sa gloire. Comme témoigne le Prophete, Seigneur, vous ne rejetez point le cœur brisé & humilié. Dieu même a eu la bonté de nous enseigner ce moyen de luy satisfaire quand il a dit par un autre Prophete : Convertissez-vous à moy de tout vôtres cœur par les jeûnes, par les larmes, par les soupirs, & sur tout brisez vos cœurs.

“ Ps. 50
19.

“ Joel.
2. 12.

Il y a deux sortes de Contrition. Une parfaite à qui l'on donne simplement le nom de Contrition ; l'autre imparfaite, & que l'on appelle ordinairement attrition.

La Contrition parfaite est une douleur que l'on conçoit dans le cœur en vue de la bonté de Dieu qui mérite infiniment d'être aimé. D'où il faut inferer que la Contrition parfaite enferme toujours un acte de charité, & c'est ce qui fait la force de la Contri-

496 EXPLICATION

tion : Car comme la charité est un amour de Dieu par dessus toutes choses, il s'ensuit que la Contrition qui est un acte de charité doit être une haine & une douleur du peché par dessus toutes choses. Par la charité nous aimons Dieu de tout nôtre cœur, de tout nôtre esprit, de toutes nos forces ; & par la Contrition nous devons nous convertir à Dieu, comme dit un Prophète, de tout nôtre cœur & de toutes nos forces, en sorte que l'on soit disposé à perdre plutôt toutes choses & la vie même que de commettre les pechez dont l'on ressent de la douleur.

L'Attrition ou Contrition imparfaite est une douleur des pechez commis en veüe de la justice de Dieu, & fondée sur la laideur du peché, ou sur la crainte du châtement, ou sur quelque autre semblable motif. Ainsi la différence qu'il y a entre la Contrition & l'Attrition est que le motif de la Contrition, c'est la charité, & le motif de l'Attrition, c'est la crainte ; ce qui fait que la Contrition est une douleur filiale pour un pere qu'on a offensé & que l'on aime, & l'Attrition est une douleur servile pour un Juge irrité & qui

Deut. 6. 5.

Joel 2. 12.

DE I
peut p
douleur
leur de
pechez
çoit, p
de les
mouron
ment f
tion ne
confess
l'on m
auroit p

Encore
pour g
par un
Contrit
neanme
fession
nôtre S
pour ce
qu'un p
soit pas
point pa
trition
maginâ
que les
font si c
ne pou

peut punir. Aussi les effets de ces deux douleurs sont bien differens. La douleur de la Contrition efface tous les pechez dès le moment qu'on la conçoit, pourveu que l'on ait la volonté de les confesser; en sorte que si l'on mouroit en cet état l'on seroit assurément sauvé; & la douleur de l'Attrition ne les efface que quand on les confesse actuellement, en sorte que si l'on mouroit sans les confesser il n'y auroit point de salut.

De la Confession.

Encore que les pechez soient remis, pour grands & enormes qu'ils soient, par un acte d'amour de Dieu & d'une Contrition parfaite, il est nécessaire néanmoins de les declarer dans la Confession; Premièrement, parce que nôtre Seigneur a institué ce Sacrement pour cet effet, en sorte que si quelqu'un pouvant se confesser ne le faisoit pas, ses pechez ne luy seroient point pardonnez quelque Acte de Contrition ou d'amour de Dieu qu'il s'imaginât faire. Secondement, parce que les ressorts de nôtre interieur nous sont si cachez & si incertains, que nous ne pouvons nous assurer que nôtre

charité soit véritable & nôtre Contrition parfaite : Il nous faut donc joindre la déclaration Sacramentale de nos pechez aux Actes de nôtre intérieur, afin de nous en rendre le pardon plus assuré.

La Confession est donc une accusation que nous faisons de nous-même en déclarant nos propres pechez à un Prêtre à qui Dieu a donné le pouvoir de nous absoudre. Quand nous disons que la Confession est une accusation; c'est pour nous faire ressouvenir que nous ne devons pas déclarer nos pechez, comme nous ferions dans un entretien indifférent, & beaucoup moins comme ceux dont parle le Sage qui se réjouissent & qui se vantent des fautes qu'ils ont commises, mais comme des criminels qui avoient leurs crimes, afin d'en obtenir la remission.

Tous les hommes sont obligés à ce Sacrement dès qu'ils ont l'usage de la raison, puis que c'est en ce temps-là qu'ils commencent à pecher. On ne peut dire néanmoins précisément à quel âge ils ont l'usage de la raison, parce que les uns l'ont plutôt & les autres plus tard, selon leurs différen-

Prov. 2.
34.

DE L
tes dis
que fac
mencer
& du m
fraude
ne peut
de sans

Il y a
fois l'a
& elle
Mais e
Confes
le peril
nir de
long-t
parce c
vantage
chargée
tout q
parler
peut é
de se c
se con
danger
tombe
il y a s
de le j
obligé
te qui
particul

N
tre Cor-
uit dont
amentale
notre in-
le par-
accusa-
is-même
nez à un
pouvoir
is di sons
culation;
enir que
nos pe-
dans un
beaucoup
le Sa-
se van-
mmises ;
avoient
ir la re-
ez à ce
ge de la
emps-là
On ne
nent à
raison,
& les
ifferen-

DE LA DOCT. DES SACREM. 499
tes dispositions. L'on en peut en quel-
que façon juger quand les enfans com-
mencent à faire la distinction du bien
& du mal, & qu'ils usent de finesse, de
fraude & de tromperie, d'autant que l'on
ne peut tromper ny pratiquer de frau-
de sans quelque sorte de raisonnement.

Il y a obligation de se Confesser une
fois l'année; l'Eglise l'a ainsi ordonné,
& elle en a fait un commandement.
Mais elle exhorte & conseille de se
Confesser souvent, tant pour eviter
le peril qu'il y a de ne se pas ressouve-
nir de ses pechez quand l'on a été
long-temps sans se Confesser; que
parce qu'il n'y a rien qui console da-
vantage une ame que de se sentir dé-
chargée du poids de ses pechez, sur-
tout quand ils sont mortels; sans
parler des dangers de mort où l'on
peut être surpris & dans l'impuissance
de se confesser. 2. Il y a obligation de
se confesser lors que l'on se voit en
danger de mort; comme quand l'on
tombe dans une maladie mortelle où
il y a sujet de craindre que l'on ne per-
de le jugement. 3. Lors que l'on est
obligé de toucher quelque chose sain-
te qui demande une pureté d'ame plus
particuliere; comme quand l'on ad-

ministre ou que l'on reçoit quelque Sacrement. 4. Lors que l'expérience fait connoître que l'on oublie facilement ses pechez, & qu'il y a un sujet raisonnable de croire que l'on oubliera de même ceux dont la conscience est chargée. Il est de nécessité de confesser tous les pechez mortels & d'en déclarer le nombre non seulement de ceux qui se commettent extérieurement & par des actions sensibles, mais encore, de ceux qui sont les plus secrets & les plus cachez dans l'intérieur, comme sont les mauvaises pensées volontaires & les desirs dereglez qui blessent quelquefois davantage l'ame que ceux qui paroissent au dehors.

Quant aux Veniels, il n'y a pas d'obligation de les déclarer, parce qu'ils peuvent être effacez en beaucoup d'autres manieres, comme par l'aumône, par la priere, par la charité & par d'autres semblables bonnes œuvres. On conseille néanmoins de les confesser, la voye du Sacrement étant la plus sùre, & ayant été instituée pour remettre tous les pechez.

Il faut encore déclarer les circonstances des pechez quand elles sont aggravantes ou qu'elles changent l'espè-

DE L
ce du p
derables
mortel
avoit v
il ne su
il faut aj
se sacré
vol, la
core un
Cette
faire da
avoit or
peché m
aggravan
ment on
tion, m
nouveau
voir un S
feroit du
gé de con
sacrilege
tres pech
claration.
Mais si
oubliance
seulement
fois sans
ration a é

ON
quelque
expérience
est facile-
un sujet
à oublier
conscience
de con-
& d'en
ement de
érieures-
es, mais
plus se-
s l'inte-
sif pen-
deregler
tage l'a-
dehors,
y a pas
, parce
n beau-
me par
la chari-
bonnes
oins de
crement
été insti-
chez.
circon-
font ag-
t l'espe

DE LA DOCT. DES SACREM. 501
ce du péché : Car il y en a de si consi-
derables, qu'elles font ce qu'il y a de
mortel dans le péché. Comme si l'on
avoit volé quelque meuble d'Eglise,
il ne suffit pas de dire que l'on a volé,
il faut ajouter que le vol est d'une cho-
se sacrée, parce qu'outre que c'est un
vol, la circonstance fait que c'est en-
core un sacrilège.

Cette intégrité est tellement neces-
saire dans la Confession que si l'on
avoit omis malicieusement quelque
péché mortel ou quelque circonstance
aggravante & mortelle, non seule-
ment on ne recevrait point l'absolu-
tion, mais encore on ajouteroit un
nouveau péché à tous les autres; sça-
voir un Sacrilège, pour l'abus que l'on
feroit du Sacrement. Et l'on seroit obli-
gé de confesser une autre fois avec ce
sacrilège le péché omis, & tous les au-
tres péchez dont on a déjà fait la de-
claration.

Mais si l'on omet quelque péché par
oubliance ou par mégarde, il suffira
seulement de le confesser une autre
fois sans parler de ceux dont la decla-
ration a été sincère.

De la Satisfaction.

La satisfaction est le payement entier d'une dette que l'on acquitte : Car quand nous payons à quelqu'un tout ce que nous luy devons , nous disons qu'il est satisfait , & ce payement est une veritable satisfaction. Ainsi la satisfaction dont il s'agit est une compensation par laquelle nous satisfaisons à Dieu pour les injures que nous luy avons faites en pechant & en desobeissant à ses volonte.

Il y a trois sortes de satisfaction. La premiere qui est aussi la plus parfaite est celle que nôtre Seigneur a faite à son Pere pour les pechez de tous les hommes lors qu'il s'est offert en sacrifice & qu'il est mort sur le bois infame de la Croix. J'ay dit que cette satisfaction est la plus parfaite , parce qu'elle a payé à Dieu dans la plus grande rigueur , ce que les hommes devoient à sa justice par leurs pechez, à cause de la dignité infinie de la personne qui a satisfait par sa mort. D'où

1. Joan.,
1. 2.

» vient que Saint Jean dit , qu'il est la
» propiciation pour nos pechez , & non
» seulement pour nos pechez , mais en-
» core pour ceux de tout le monde , c'est

DE LA
à dire ,
à cause
faire cet
te autre
pût être.
sez de m
finie qui
peché.

La seco
celle que
pechez ,
nitences
traies , ou
milité &
nous env
dence.

C'est a
viteurs de
ner une vi
ce que le
vant les
avoit poi
maceratio
La troi
que l'on a
mentale et
lution du
pour les p
On l'appe
les Canon

DE LA DOCT. DES SACREM. 503

à dire, de tous les hommes. Luy seul à cause de sa dignité infinie pouvoit faire cette satisfaction rigoureuse, toute autre creature pour sainte qu'elle pût être, ne pouvant jamais avoir assez de mérite pour reparer l'injure infinie qui avoit été faite à Dieu par le péché.

La seconde sorte de satisfaction est celle que nous faisons à Dieu pour nos pechez, lors que nous faisons des penitences & des mortifications volontaires, ou que nous recevons avec humilité & resignation celles que Dieu nous envoie par l'ordre de sa providence.

C'est ainsi que tant de grands serviteurs de Dieu ont entrepris de mener une vie austere & penitente, parce que leurs pechez leur venant devant les yeux, ils ont cru qu'il n'y avoit point assez d'austeritez ny de macerations pour les expier.

La troisième espece de satisfaction que l'on appelle Canonique & Sacramentale est celle qui est jointe à l'absolution du Prêtre, afin de satisfaire pour les pechez que l'on a confessés. On l'appelle Canonique, parce que les Canons de l'Eglise ont toujours

504. **EXPLICATION**

ordonné que quand le Prêtre donne l'absolution, il oblige en même temps celui qu'il absout, de faire quelque chose de pénible pour récompenser la peine que ses pechez meritent.

C'est cette dernière sorte de satisfaction à laquelle le Prêtre oblige le Penitent, qui est une partie integrante du Sacrement de Penitence : Car comme il y a deux maux qui suivent le peché; sçavoir la coulpe qui est une tache qui rend l'ame désagréable à Dieu, & la peine qu'elle merite pour sa désobeissance; de même il est nécessaire qu'il y ait deux choses opposées dans la Penitence pour remettre l'ame dans son bon état : La première est la grace qui efface la coulpe & qui rend l'ame agréable aux yeux de Dieu; elle se donne par la Contrition qui est dans le Penitent & par l'Absolution qui est prononcée par le Prêtre : L'autre est le pardon qui s'obtient par la satisfaction que l'on fait à Dieu en disant les prieres, en faisant les aumônes, & en accomplissant les autres œuvres pénibles auxquelles le Prêtre a condamné le Penitent.

Les peines qui sont remises par cette satisfaction, supposé la contrition parfaite,

DE LA
parfaite
Confessi
pour les
Purgato
les pech
admirer
vers les
l'Eglise u
ger des
portable
ciles à su

INS

LE Sa
Lexcel
Sacremen
le de J
finiment
quand n
cevons. p
dans les a
l'auteur m
santificati
C'est po
voulant n
donnent d
divins, ma

DE LA DOCT. DES SACREM. 505
parfaite, ou l'imparfaite jointe à la
Confession, sont les peines eternelles
pour les pechez mortels; & celles du
Purgatoire ou autres temporelles pour
les pechez veniels: ou nous devons
admirer la bonté infinie de Dieu en-
vers les pecheurs, d'avoir établi dans
l'Eglise un moyen si facile de chan-
ger des peines eternelles & si insup-
portables en d'autres si legeres & si fa-
ciles à supporter.

INSTRUCTION IX.

De l'Eucharistie.

LE Sacrement de l'Autel est par
l'excellence appelé le tres-saint
Sacrement, parce que la presence réel-
le de JESUS-CHRIST le releve in-
finiment au dessus des autres, & que
quand nous le recevons, nous ne re-
cevons pas seulement la grace comme
dans les autre Sacremens, mais encore
l'auteur même de la grace & de toute
santification.

C'est pourquoy les saints Docteurs
voulant montrer son excellence, luy
donnent des noms admirables & tout
divins, mais qui sont toujourns au des-

sous de son merite. Ils l'appellent Eucharistie, qui signifie bonne grace ou remerciement ; tant parce qu'il est le signe & le gage de la vie eternelle qui est la consommation de toutes les graces ; qu'à cause qu'il est la plus grande de toutes les graces que Dieu nous ait jamais faites , puis qu'il contient JESUS-CHRIST même qui est la source des graces & la Fontaine de toutes les benedictions. Il est aussi justement appellé remerciement, parce qu'il est offert à Dieu en action de graces des bien-faits que nous recevons de sa bonté, & que nous ne luy sçaurions rien offrir de plus grand pour luy marquer nôtre reconnoissance.

Ce Sacrement est encore appellé Communion, & ce nom est tiré de saint Paul qui dit : Le Calice de benediction que nous benissons n'est-il pas la Communion du Sang de JESUS-CHRIST ? Et le pain que nous rompons n'est-il pas la Communion du Corps du Seigneur ? Et en effet la Foy nous apprend que par la vertu de ce Sacrement, nous sommes unis & incorporés à JESUS-CHRIST comme à nôtre Chef : Nous le sommes encore les uns aux autres, comme un membre

1. Cor.
10. 16.

DE LA
l'est à un
faire qu'u
participer

De là
encore ap
charité &
nôtre Sei
Symboles
nent ce q
participat
tout ainsi
posé de pl
vin une li
plusieurs
Mystique
est l'Eglise
Fideles qui
la particip
c'est pourq
paroles qu
Nous ne se
seul pain &
nous partic
Où nous
sont indign
participan
& d'union e
de haine &
chain.

L'on dor

DE LA DOCT. DES SACREM. 507

l'est à un autre membre, afin de ne faire qu'un même corps en luy pour participer à la divinité.

De là vient que ce Sacrement est encore appelé Sacrement de paix, de charité & d'union : C'est pourquoy nôtre Seigneur l'a institué sous des Symboles d'union qui nous apprennent ce que nous devons être par la participation de ce Sacrement : Car tout ainsi que le pain est un tout composé de plusieurs grains de blé, & le vin une liqueur composée du jus de plusieurs grains ; de même le Corps Mystique de JESUS-CHRIST qui est l'Eglise, est composé de tous les Fideles qui en sont les membres, par la participation de ce divin Sacrement; c'est pourquoy l'Apôtre dit ensuite des paroles que je viens de rapporter : Nous ne sommes tous ensemble qu'un ^{1b.17.} seul pain & un seul corps, parce que nous participons tous à un même pain. Où nous voyons combien ceux-là sont indignes du nom de Chrétien, qui participant à ce Sacrement de charité & d'union entretiennent des sentimens de haine & d'averfion contre leur prochain.

L'on donne aussi à ce tres-saint Sa-

crément le nom de Viatique, tant parce que c'est une viande spirituelle qui nourrit & soutient nôtre ame dans le pelerinage de la vie presente, qu'à cause qu'il est donné aux Fideles lors qu'ils sont prests de sortir de ce monde, comme un Viatique qui les doit conduire à la vie eternelle.

Enfin il est appellé Sacrifice, qui est un nom d'excellence & d'un grand poids; mais je n'en diray rien icy dans l'obligation que j'auray d'en parler cy-aprés plus au long.

*De l'institution du tres-saint
Sacrement.*

Joan.
13. 1.

» L'Écriture nous apprend que nôtre
» Seigneur ayant aimé les Disciples du-
» rant sa vie, il les a aimez jusqu'à la
» fin. C'est pourquoy voulant leur don-
» ner un gage de son amour avant que
» de les quitter, & scachant que l'heure
» étoit venue à laquelle il devoit aller
» à son Pere, il trouva le moyen par un
» conseil admirable de sa sagesse de les
» quitter de telle sorte qu'il demeurât
» toujours avec eux. C'est ce qu'il a fait
» dans la sainte Cene en laquelle il man-

LUC. 22.

19.

» gea l'Agneau Pascal avec eux; car il
» prit le pain & rendant grâces à son

Pere, il

Disciple

ceci est

vous: F

Puis pre

lice est l

sang leq

faites ce

les fois c

Quelle

Il ne fa

ristie ne

Ca touj

glise & d

nous l'er

est le My

un Myste

cessaire q

me comm

Comme

charistie

dans un

jours à m

qu'il y a

de matier

matiere d

nous liso

Seigneur

ment prit

DE LA DOCT. DES SACREM. 509

Pere, il le rompit, & le donna à ses Disciples. disant : Prenez & mangez, ceci est mon corps, qui est donné pour vous : Faites ceci en memoire de moy. Puis prenant le Calice, il dit : ce Calice est la nouvelle alliance en mon sang lequel sera répandu pour vous ; faites ceci en memoire de moy toutes les fois que vous boirez.

Quelle est la matiere de ce Sacrement.

Il ne faut point douter que l'Eucharistie ne soit un veritable Sacrement. Ça toujours été le sentiment de l'Eglise & des Saints Peres ; Et saint Paul nous l'enseigne lors qu'il dit qu'elle est le Mystere de la Foy, Si donc elle est un Mystere & un Sacrement, il est necessaire qu'elle ait sa matiere & sa forme comme les autres.

Comme nôtre Seigneur a institué l'Eucharistie en forme de Banquet, & que dans un Banquet, l'on propose toujours à manger & à boire, il s'ensuit qu'il y a dans l'Eucharistie deux sortes de matiere & deux sortes de forme. La matiere du manger est le pain : Car nous lisons dans l'Evangile que nôtre Seigneur voulant instituer ce Sacrement prit du pain en ses mains, qu'il

Matth. 26. 26. » le benit, & qu'il le donna à ses Disci-
 » ples disant : Prenez & mangez, ceci
 » est mon corps. Et il étoit bien conve-
 » nable que la matière sensible de ce Sa-
 » crement eût du rapport à ce qu'elle si-
 » gnifioit, & qu'un pain représentât un
 » autre pain, sçavoir JESUS-CHRIST
 » nôtre Seigneur qui dit de luy-même :
 Joan. 6. 51. » Je suis le pain vivant qui suis descendu
 » du Ciel : Si quelqu'un mange de ce
 » pain, il vivra éternellement.

Ce pain doit être de pur froment
 & non d'orge, de segle ou de quelque
 autre grain ou légume ; Parce que nô-
 tre Seigneur ayant simplement désigné
 du pain pour la matière de ce Sacre-
 ment, il a assez fait entendre que son
 intention étoit que ce fut de véritable
 pain qui ne se fait que de pur fro-
 ment.

Ce pain doit être fait sans levain,
 afin qu'il soit conforme à celui dont
 usa nôtre Seigneur, qui institua ce Sa-
 crement dans un temps où les Juifs ne
 mangeoient que des azimes, c'est à
 dire des pains sans levain. Ce n'est pas
 que le Sacrement ne se pût faire avec
 du pain levé qui est de véritable pain ;
 comme en effet on s'en sert en plusieurs
 Eglises d'Orient : Mais l'usage de l'E-

DE LA
 glise Ro-
 sans leva

La ma-
 pre & na-
 vigne, a-
 nôtre Se-
 de ce divi-
 que je ne
 gne jusq-
 nouveau
 de mon P-

L'on m-
 non que
 validité
 suffit. M-
 un Myste-
 l'union d-
 présenté
 qui sont
 Jean nou-
 se. Cela
 l'eau qui
 gneur av-
 frappé d-
 mort ; ce
 liance &
 avec son

De l-
 Comm-

DE LA DOCT. DES SACREM. 511
Eglise Romaine est de se servir de pain
sans levain.

La matiere du Calice est le vin propre & naturel qui sort du raisin de la vigne, ainsi que nous l'apprenons de nôtre Seigneur qui dans l'institution de ce divin Sacrement a dit : Je vous dis « Marc. 14. 25. » que je ne boiray plus de ce fruit de vigne jusqu'au jour auquel je le boiray nouveau avec vous dans le Royaume de mon Pere. « »

L'on mêle un peu d'eau avec le vin, non que cela soit necessaire pour la validité de la matiere, car le vin seul suffit. Mais cela se fait pour exprimer un Mystere, sçavoir pour marquer l'union de JESUS-CHRIST qui est representé par le vin, avec les Fideles qui sont figurez par l'eau, comme saint Jean nous l'apprend dans l'Apocalypse. Cela se fait aussi en memoire de Apoc. 17. 15. l'eau qui sortit du côté de nôtre Seigneur avec son sang, lors qu'il fut frappé d'un coup de lance après sa mort; ce qui figuroit pareillement l'alliance & l'union de JESUS-CHRIST avec son Eglise.

De la forme de ce Sacrement.

Comme il y a dans l'Eucharistie

Y iij

deux sortes de matiere ; sçavoir le pain & le vin ; il y a aussi deux sortes de forme ; qui leur sont propres. La forme du pain est dans ces paroles : Ceci est mon corps : Car l'Ecriture nous apprend que nôtre Seigneur voulant consacrer, profera ces paroles sur le pain : Ceci est mon corps. Il en profera encore d'autres ; mais celles-là suffisent pour être la forme du pain ; puis qu'elles seules signifient & font ce qu'elles disent , sçavoir le Corps de JÉSUS-CHRIST : Car comme nous avons dit ailleurs, la forme d'un Sacrement est une certaine suite de paroles qui ne signifient pas seulement ce qu'elles disent, mais qui le produisent encôte en effet.

Marc. » La forme du vin sont ces paroles :
 24. 24. » Ceci est le Calice de mon sang qui est
 » le Sang du Testament nouveau & eter-
 » nel, le Mystere de la Foy, qui sera ré-
 » pandu pour vous & pour plusieurs pour
 » la remission des pechez. Toutes ces
 » paroles neanmoins ne sont point essen-
 » cielles ny necessaires à la forme ; mais
 » les premieres suffisent : Ceci est le Ca-
 » lice de mon Sang : Ou bien, Ceci est
 » mon Sang ; pour la raison que j'ay
 » rapportée parlant de la matiere du

pain ; sçavoir
 tout ensemble
 Sang de

De la pr
 au S

Encore
 la matiere
 ment ne
 forme son
 effet ; &
 vin. Je v
 Prêtre a p
 Ceci est
 pain, ma
 s'y trou
 tôt qu'il
 Ceci est n
 mais le S
 trouve sul
 Et ce n
 ble ny m
 Dieu que
 le Ciel d'
 pre à son
 en même
 ne manie
 telle. Cel
 l'esprit h
 peut com

DE LA DOCT. DES SACREM. 513
pain; sçavoir qu'elles signifient & font
tout ensemble ce qu'elles disent; le
Sang de JESUS-CHRIST.

*De la presence réelle de JESUS-CHRIST
au Sacrement de l'Eucharistie.*

Encore que le pain & le vin soient
la matiere de l'Eucharistie, au mo-
ment neanmoins que les paroles de la
forme sont prononcées elles ont leur
effet; & il n'y a plus de pain ny de
vin. Je veux dire qu'aussi-tôt que le
Prêtre a proferé ces paroles sur le pain:
Ceci est mon corps, il n'y a plus de
pain, mais le Corps de JESUS-CHRIST
s'y trouve réellement present: Et si-
tôt qu'il a proferé celles-cy sur le vin:
Ceci est mon Sang, il n'y a plus de vin,
mais le Sang de JESUS-CHRIST se
trouve substantiellement en sa place.

Et ce n'est point une chose impossi-
ble ny même difficile à la puissance de
Dieu que JESUS-CHRIST soit dans
le Ciel d'une maniere naturelle & pro-
pte à son être corporel, & qu'il soit
en même-temps dans l'Eucharistie d'u-
ne maniere surnaturelle & Sacramen-
telle. Cela est difficile à concevoir à
l'esprit humain dont la foiblesse ne
peut comprendre les choses de Dieu;

514 E X P L I C A T I O N

mais il faut que la raison se soumette à la Foy qui nous oblige de croire que les choses sont ainsi , ces paroles de nôtre Seigneur étant si claires qu'on ne leur peut donner d'explication sans en corrompre le sens naturel : Ceci est mon Corps , ceci est mon Sang.

De la Transsubstanciation.

Ce mot , que les Docteurs Catholiques ont inventé pour expliquer tout d'uncoup & sans circonlocution le changement qui se fait dans cet admirable Sacrement , signifie changement d'une substance en un autre. Ainsi la substance du pain étant entierement changée en la substance du Corps de J E S U S - C H R I S T , & la substance du vin étant entierement changée en la substance de son sang , ce changement mystereux est justement appelé Transsubstanciation.

Je me suis servie à dessein du mot de substance, car encore que la substance du pain & du vin soient changées , leurs accidens neanmoins demeurent , & ils servent de voiles pour nous cacher le Corps & le Sang de J E S U S - C H R I S T , & pour éprouver nôtre Foy : On les appelle dans ce Sacrement les especes

DE LA
sacrées p
soient de
moins pa
jet , & q
mystere ,
distingue
vant. On
Corps de
ment sou
sang y es
ment sou
corps s'y
la se fait
faire d'ex

Lorsqu
Ceci est m
est seuler
du Corps
qu'en ver
les especes
J E S U S - C
roles ne
qu'elles
Ceci est n
est seuler
du sang d
Mais par
n'est poin
le corps
& le sang

facrées par respect ; car encore que ce soient de veritables accidens , neanmoins parce qu'ils subsistent sans sujet , & qu'ils servent à un si adorable mystere , on les appelle ainsi pour les distinguer de ce qu'ils étoient auparavant. Or la Foy nous apprend que le Corps de JESUS-CHRIST est tellement sous les especes du pain , que son sang y est aussi : Et son sang est tellement sous les especes du vin , que son corps s'y trouve conjointement : Et cela se fait d'une maniere qu'il est necessaire d'expliquer.

Lorsque le Prêtre dit ces paroles : *Ceci est mon Corps*, la substance du pain est seulement changée en la substance du Corps de JESUS-CHRIST, en sorte qu'en vertu de ces paroles il n'y a sous les especes du pain que le seul Corps de JESUS-CHRIST, sans le sang, les paroles ne faisant précisément que ce qu'elles disent. Et quand le Prêtre dit : *Ceci est mon Sang*, la substance du vin est seulement changée en la substance du sang de JESUS-CHRIST sans le corps. Mais parce que le corps naturellement n'est point sans le sang, ny le sang sans le corps, si le corps est sans le sang, & le sang sans le corps par la vertu des

paroles, l'un n'est point sans l'autre par la liaison naturelle qu'ils ont ensemble. Ainsi le corps de JESUS-CHRIST se trouve sous les especes du pain par la vertu des paroles: *Ceci est mon Corps*, & le sang s'y trouve par connexion & par concomitance: Et son sang se trouve sous les especes du vin par la vertu des paroles: *Ceci est mon Sang*, & le corps s'y trouve par une suite, & par une concomitance nécessaire.

Il en est de même de l'ame & de la divinité du même Sauveur. Son corps & son sang sont seulement dans le Sacrement par la puissance des paroles; mais parce que son corps & son sang ne sont point sans ame; & que son corps & son ame ne sont point sans sa divinité, il faut dire, & la foy nous oblige de le croire, que nous avons dans cet admirable Sacrement, son Corps, son Sang, son Ame, sa Divinité.

Au reste JESUS-CHRIST est dans ce Sacrement d'une maniere mystérieuse & Sacramentelle; c'est à dire, qu'il est tout entier en toute l'hostie, & tout entier en chaque partie de l'hostie, en sorte que quiconque en reçoit une petite partie, reçoit autant que s'il en recevoit une plus grande ou

DE LA
l'hostie me
nous l'exp

De l'E

Il n'y
bare qu'e
soit sa ré
pour hon
voir que
droit nat
religion
nature in
vinité. C
l'Euchar
Sacreme
seul, ve
par lequ
l'Eglise
les autre
toit hon

Un S
Dieu,
reconno
maine s
restation
voudrio
sence p
pouvan
aneanti
nôtre p

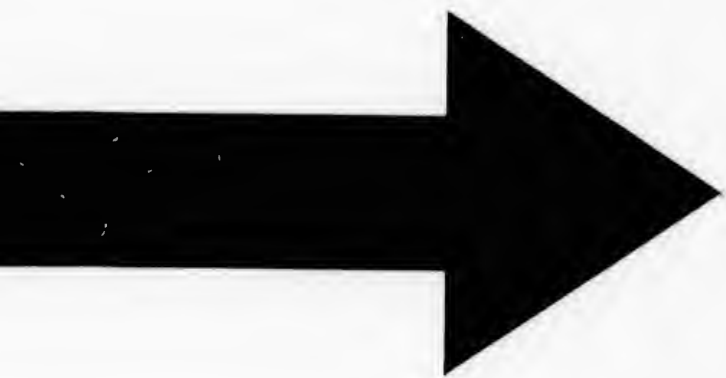
l'hostie même toute entière ; ainsi que nous l'expliquerons cy-après.

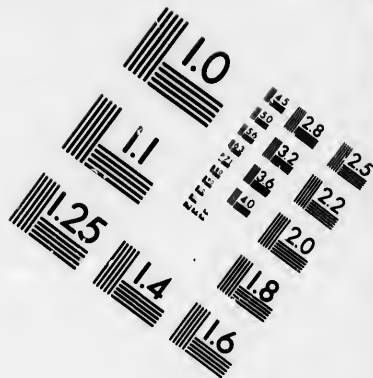
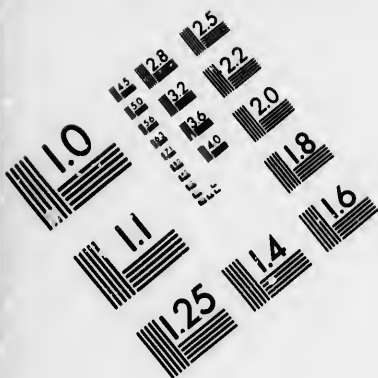
De l'Eucharistie comme Sacrifice.

Il n'y a point de nation pour barbare qu'elle soit ; & pour faulx que soit sa religion qui n'ait des Sacrifices pour honorer ses Dieux ; ce qui fait voir que le Sacrifice est comme de droit naturel ; & aussi ancien que la religion même, & que le culte que la nature inspire de rendre à quelque divinité. C'est pourquoy Dieu a institué l'Eucharistie, non seulement comme Sacrement ; mais encore comme le seul, véritable, & perpétuel Sacrifice par lequel il veut être honoré dans l'Eglise Catholique ; ayant aboli tous les autres Sacrifices par lesquels il étoit honoré dans l'ancienne Loy.

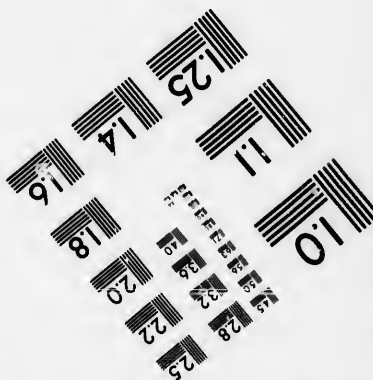
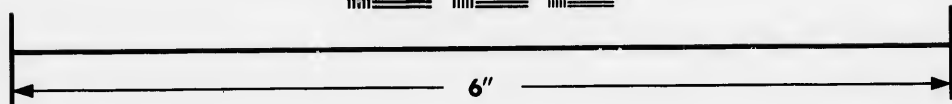
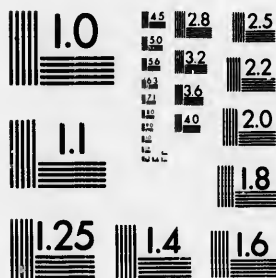
Un Sacrifice est une hostie offerte à Dieu, & immolée en sa présence en reconnoissance de son souverain Domaine sur la creature. C'est une protestation que nous faisons, que nous voudrions nous anéantir en sa présence pour l'honorer ; mais que ne le pouvant pas faire ; nous détruisons & anéantissons au moins une victime en nôtre place.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



L'on peut voir par là l'excellence, la force, le prix & le mérite du Sacrifice de la religion Chrétienne; puisqu'il n'est autre que JESUS-CHRIST même Fils unique de Dieu immolé, & sacrifié premièrement sur l'Autel de la Croix par un sacrifice sanglant, & aujourd'hui immolé & sacrifié par un sacrifice non sanglant sur l'Autel de l'Eglise.

Et il ne faut pas dire que l'Eucharistie soit seulement la figure & la représentation de ce premier Sacrifice, comme le disent les herétiques, mais l'Eglise nous oblige de croire que c'en est la représentation & la chose même.

Nôtre Seigneur a été l'Auteur de l'Eucharistie, tant comme sacrifice que comme Sacrement dans la dernière Cène, lors qu'ayant pris le pain & le vin, il dit: *Ceci est mon corps, qui sera livré pour vous: Ceci est mon sang, qui sera répandu pour vous, & pour plusieurs.* Et il ajouta: *Faites ceci en mémoire de moy.* Marquant par ces paroles qu'il vouloit que l'on fit dans l'Eglise la même chose qu'il venoit de faire, & ordonnant ses Apôtres Prêtres & Sacrificateurs, afin de le pouvoir faire.

D'où il faut inferer que les seuls

DE I
Prêtre
les Mi
me Sa
car c'e
a dit:
Enfor
nôtre
& le
office
voion
dans
sent p
Sang
est mo
mont
qui p
parle
Il y
ristie
la mé
Sacrif
conso
forte
l'Aut
le Ci
aux F
quali
crifice
Dieu
on lu

Prêtres legitiment ordonnez sont les Ministres de l'Eucharistie, soit comme Sacrement, soit comme Sacrifice; car c'est à eux seuls que nôtre Seigneur a dit : *Faites ceci en memoire de moy*; Ensorte neanmoins que JESUS-CHRIST nôtre Seigneur est le seul grand Prêtre & le Souverain Pontife qui fait son office dans tous les autres comme nous voions par les paroles dont ils usent dans la Consécration; car ils ne disent pas *ceci est le Corps, ceci est le Sang de Christ*, Mais ils disent : *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang*, pour montrer que ce n'est pas tant le Prêtre qui parle, que JESUS-CHRIST qui parle dans le Prêtre.

Il y a certe difference entre l'Eucharistie considerée comme Sacrement, & la même Eucharistie considerée comme Sacrifice, que comme Sacrement elle se consume par la Consécration, de sorte que soit qu'elle soit exposée sur l'Autel, soit qu'elle soit enfermée dans le Ciboire, soit qu'elle soit distribuée aux Fideles, elle a toute sa vertu & sa qualité de Sacrement: Mais comme Sacrifice, elle est offerte & immolée à Dieu, comme une victime par laquelle on luy rend graces de ses bien-faits,

120 EXPLICATION

on satisfait à sa Justice pour les pechez que l'on a commis, on impetie les graces & ses faveurs, & on le reconnoit pour Souverain Seigneur de toutes les creatures, devant lequel toutes choses devroient être immolées, détruites, & aneanties pour marque qu'elles ne sont rien en sa preséce. D'où il faut inferer que l'on ne peut offrir de sacrifice aux Anges, ny aux Saints, ny à aucune creature que ce soit, mais à Dieu seul; parce que luy seul peut être reconnu independant & Souverain Seigneur de toutes choses, ce qui se fait par l'aneantissement de la victime que l'on offre. Si l'on ne peut offrir à la creature aucun sacrifice que ce soit; beaucoup moins peut-on luy offrir ce luy de l'Autel; parce que ce seroit sacrifier Dieu même à la creature, qui seroit la plus horrible de toutes les idolatries. Que si l'on fait quelquefois dire la Messe pour honorer quelque Saint, ce n'est pas qu'on offre le Sacrifice au Saint; mais on l'offre à Dieu pour le remercier des graces qu'il luy a faites en ce monde, & de la gloire qu'il luy donne dans le Ciel.

DE LA

INS

L On
ineff
manieres
Sacrifice
unit à
qu'elle est
l'avons
& comm
preceden
en celle
union av

Quelle e

Nous
munion
certain
derniere
choses.
rapport
cette ve
de nous
CHRIS
sa vie sa
membre
qu'il luy

INSTRUCTION X.

De la Communion.

L'On peut considerer le Mystere ineffable de l'Eucharistie en trois manieres; comme Sacrement, comme Sacrifice, & comme un lien qui nous unit à JESUS-CHRIST & qui fait qu'elle est appellée Communion. Nous l'avons consideré comme Sacrement, & comme sacrifice dans l'Instruction precedente; il nous le faut regarder en celle-cy comme le lien de nôtre union avec nôtre Seigneur.

Quelle est la fin de la Ste Communion.

Nous ne regardons pas icy la Communion par rapport à Dieu, car il est certain que la gloire de Dieu en est la derniere fin comme elle l'est de toutes choses. Mais nous la considerons par rapport à celuy qui la reçoit; & dans cette vüe la fin de la Communion est de nous unir & incorporer à JESUS-CHRIST; afin de nous faire vivre de la vie sainte & divine, de même qu'un membre vit de la vie du corps tandis qu'il luy est uni. Nôtre Seigneur mê-

522 EXPLICATION

Joan.
6. 57.

me nous enseigne cette verité , quand
 „ il dit : Celuy qui mange ma chair , &
 „ qui boit mon sang , demeure en moy ,
 „ & moy en luy : Et celuy qui me man-
 „ ge vivra par moy , de même que je vis
 „ par mon Pere. C'est pourquoy nôtre
 Seigneur a institué ce divin Sacrement
 dans les Symboles de pain & de vin ,
 pour nous apprendre que comme le
 pain que nous mangeons devient une
 même chose avec nous , & commence
 à vivre de nôtre vie ; de même par la
 manducation de ce divin Sacrement ,
 nous devenons une même chose avec
 JESUS-CHRIST , & vivons de sa vie
 divine. Il y a pourtant cette différen-
 ce que nous convertissons en nôtre
 substance le pain que nous mangeons ,
 mais quand nous mangeons JESUS-
 CHRIST , c'est luy qui nous convertit
 en luy , selon ce passage que l'on rap-
 porte de saint Augustin : Je suis le pain
 des forts ; croissez , & vous me man-
 gerez : Vous ne me changerez pas en
 vous , mais je vous changeray en moy .
 Il y a pourtant une autre raison pour-
 quoy nôtre Seigneur nous a donné sa
 chair , & son sang sous les Symboles du
 pain & du vin ; sçavoir pour nous ôter
 l'horreur , & le degôût que nous au-

Aug. 17.
Conf.

DE LA
 rions na
 manger
 dans le
 nous vo
 gesse tou
 donnant
 nant d'u
 forme a

Des effe

Il sero
 ble de
 viande c
 disposée
 ques-uns
 nôtre co

1. Elle

me ce q
 porellem
 Car com
 terielles
 corps , &
 leur nat
 ment ; d
 tretien
 me, qui d
 cupidité
 corromp

2. Elle

rions naturellement s'il nous falloit manger la chair, & boire son sang dans leurs propres especes. En quoy nous voions reluire sa bonté & sa sagesse tout ensemble; sa bonté en se donnant à nous, & sa sagesse en se donnant d'une maniere si douce, & si conforme à nôtre condition.

Des effets que cette divine viande produit en l'ame.

Il seroit difficile, & même impossible de rapporter les effets que cette viande celeste opere dans les ames bien disposées. En voici néanmoins quelques-uns que nous devons sçavoir pour nôtre consolation.

1. Elle fait spirituellement dans l'ame ce que le pain ordinaire fait corporellement dans la substance du corps. Car comme le pain & les viandes materielles entretiennent les forces du corps, & reparent celles que la chaleur naturelle consume continuellement; de même ce pain du Ciel entretient & augmente les forces de l'ame, qui diminueroient par l'ardeur de la cupidité, & par la foiblesse de la nature corrompue.

2. Elle remplit l'ame de douceur & de

consolation, & elle contente le goût de l'esprit plus que les viandes les plus delicates ne peuvent satisfaire le goût du corps.

3. Elle efface de l'ame les pechez veniels.

4. Elle affoiblit l'ardeur de la concupiscence.

5. Elle augmente la ferveur de l'esprit.

6. Elle munit & fortifie l'ame contre les tentations.

7. Elle est un preservatif contre les pechez que l'on pourroit commettre tant mortels que veniels.

8. Elle remplit l'ame de force & de courage, pour pratiquer toutes sortes de vertus, & de bonnes œuvres, & même pour souffrir le martyre si l'occasion s'en presentoit.

9. Elle reprime les aiguillons de la chair, & excite en la place les ardeurs de la charité.

10. Enfin elle est le viatique qui nous soutient, & qui nous donne les forces pour parvenir a la vie eternelle.

Des dispositions pour la Communion.

Ce Sacrement neanmoins n'opere dans l'ame que selon les dispositions

qu'il y tro
çoit en éta
recevoir.
venons de
mettroit u
teroit un r
comme di
gera ce p
gneur ind
du Corps
l'homme
qu'il man
de ce Cal
ge & en
boit sa p
sant pas
Corps du

Il est d
choses d
forte que
gée d'auc
nécessaire
commis
pourtant
qu'on ne
Sacremen
pere dan
qu'il les
y produi
les sont

DE LA DOCT. DES SACREM. 525

qu'il y trouve : Car si quelqu'un le re-
 çoit en état de peché mortel, bien loin de
 recevoir les excellens effets dont nous
 venons de parler, au contraire il com-
 mettroit un sacrilege execrable, & ajou-
 teroit un nouveau peché aux autres: Car
 comme dit saint Paul, quiconque man-
 gera ce pain, ou boira le Calice du Sei-
 gneur indignement; il sera coupable
 du Corps & du Sang du Seigneur. Que
 l'homme dont s'examine soy-même, &
 qu'il mange ainsi de ce pain, & boive
 de ce Calice: Car quiconque en man-
 ge & en boit indignement, mange &
 boit sa propre condamnation, ne fai-
 sant pas le discernement qu'il doit du
 Corps du Seigneur.

Il est donc nécessaire avant toutes
 choses de se mettre en bon état, en-
 sorte que la conscience ne se sente char-
 gée d'aucun peché mortel. Il n'est pas
 nécessaire de se confesser quand l'on n'a
 commis que des pechez veniels. C'est
 pourtant bien fait de le faire, parce
 qu'on ne se peut approcher de ce divin
 Sacrement avec trop de pureté. Il n'o-
 pere dans les ames qu'à proportion
 qu'il les trouve pures: Car encore qu'il
 y produise toujours son effet quand el-
 les sont en grace, il le produit nean-

1. Cor.
 11. 27.

moins foiblement quand il y trouve de l'obstacle par quelque impureté volontaire. Saint Jean nous marque cette disposition dans la ceremonie que fit nôtre Seigneur avant que de donner son

Joan.
13. 5.

„ corps & son sang à ses Apôtres : Car
 „ encore qu'ils fussent tous purs & en
 „ grace, excepté Judas, il se leva nean-
 „ moins de table, il leur lava les pieds,
 „ pour leur apprendre, & à nous aussi,
 „ avec combien de pureté il faut s'appro-
 „ cher des saints Mysteres.

Secondement, il faut faire un retour sur sa conscience pour voir si l'on ne s'approche point de ce Sacrement de paix, & de charité avec quelque haine ou inimitié contre le prochain. Car c'est en cette rencontre qu'il faut garder ce conseil du Fils de Dieu, qui dit:

Math. „
5. 24.

„ Si vous offrez vôtre present à l'Autel,
 „ & qu'étant là vous vous souveniez que
 „ vôtre frere a quelque chose contre
 „ vous, laissez-là vôtre present, & al-
 „ lez vous reconcilier auparavant avec
 „ vôtre frere, après cela vous revien-
 „ drez offrir vôtre present.

En troisieme lieu, il faut s'en approcher avec de profonds sentimens d'humilité dans le cœur; car c'est particulièrement aux humbles que nôtre Sei-

DE LA
 gneur se
 largesse de
 horte à c
 Prêtre éta
 ner la Co
 sur nous c
 tenir, c
 avec luy e
 ne suis pa
 ma maison
 parole, &

En qua
 cette saint
 cueillemen
 que temps
 faires du m
 des divert
 innocens :
 au myster
 sion de nô
 accorder a

Enfin l'
 voir la Co
 que nous r
 moins dep
 voir reçue
 demandent
 les especes
 ment diger
 journée doi

gneur se communique , & qu'il fait
 largesse de ses graces. L'Eglise nous ex-
 horte à cette disposition , lorsque le
 Prêtre étant sur le point de nous don-
 ner la Communion , il dit tout haut
 sur nous ces paroles de l'humble Cen-
 tenier , que nous devons aussi dire
 avec luy en nôtre cœur : Seigneur , je
 ne suis pas digne que vous entriez en
 ma maison ; Mais dites seulement une
 parole , & mon ame sera guerie.

„ Matth.

„ 8. 10.

„

„

En quatrième lieu , il faut recevoir
 cette sainte viande avec un grand re-
 cueillement d'esprit , se retirant quel-
 que temps auparavant du soin des af-
 faires du monde , & même des plaisirs &
 des divertissemens , quoyque licites &
 innocens : Car il s'agit de participer
 au mystere de la Croix & de la Pas-
 sion de nôtre Seigneur , qui ne se peut
 accorder avec les plaisirs des sens.

Enfin l'Eglise nous oblige de rece-
 voir la Communion à jeun , enforte
 que nous n'ayons ny bû ny mangé au
 moins depuis la minuit. Après l'a-
 voir reçu , le respect & la bien-seance
 demandent que l'on ne mange pas que
 les especes sacrées ne soient entiere-
 ment digerées : Et tout le reste de la
 journée doit se ressentir de la devotion

528. **EXPLICATIO N**
de la Communion , & de l'entretien
que l'on y a eu avec nôtre Seigneur.

De la frequente Communion.

Au commencement de l'Eglise, les
Fidèles qui avoient les premices de l'Es-
prit de JESUS, communioient tous les
jours ; & ils étoient si affamez de cette
viande celeste , qu'ils ne croioient
pas la pouvoir recevoir trop souvent.
Quelque temps après, la charité étant
refroidie , ils communioient trois fois
l'année ; sçavoir , à Pâques, à la Pen-
tecoste , & à Noël. Mais enfin la ne-
gligence a été jusqu'à un tel point, que
l'Eglise a obligé les enfans de commu-
nier au moins une fois l'année ; sça-
voir, à la Feste de Pâques : C'est l'u-
sage qui se pratique aujourd'huy , &
que l'on doit garder sous peine de pe-
ché mortel.

Mais c'est une extrême lâcheté, pour
ne pas dire un mépris de la faveur in-
estimable que Dieu nous presente , de
se tenir à cette pure obligation. On ne
peut s'en approcher trop souvent
quand on mène une vie assez pure pour
meriter de la recevoir : Et c'est le sen-
timent des saints Peres qu'on devroit
la recevoir tous les jours. Mais parce
que

DE LA
que la p
roient so
parfaite
approche
avantage
dans une
frir les sai
voir tant
Quant à
avoir pou
d'en rien
a qui son
sage de la
est du soie
des meres
assez de m
comprend
tion.

De la Con

Nous a
CHRIST
ces du pain
ces du vin
chaque par
tout entier
ces du vin
çoit une g
davantage
petite ; &

DE LA DOCT. DES SACREM. 529

que la plupart des Fidèles ne sçau-
roient souffrir une pureté de vie aussi
parfaite qu'il est nécessaire pour s'en
approcher si souvent ; l'Eglise laisse cet
avantage aux Prêtres qui doivent être
dans une disposition continuelle d'of-
frir les saints Mysteres, & de les rece-
voir tant pour eux que pour le peuple.

Quant à l'âge que les enfans doivent
avoir pour communier, il est difficile
d'en rien déterminer, parce qu'il y en
a qui sont plutôt avancez dans l'u-
sage de la raison que les autres : Il
est du soin des Pasteurs, des peres, &
des meres d'examiner quand ils ont
assez de maturité & de lumiere pour
comprendre l'importance de cette ac-
tion.

De la Communion sous une seule espece.

Nous avons dit ailleurs que JESUS-
CHRIST est tout entier sous les espe-
ces du pain, & tout entier sous les espe-
ces du vin. Il est même tout entier sous
chaque partie des especes du pain, &
tout entier sous chaque partie des espe-
ces du vin ; Enforte que celuy qui re-
çoit une grande hostie ne reçoit pas
davantage que celuy qui en reçoit une
petite ; & celuy qui en reçoit une pe-

80 **EXPLICATION**
tite, ne reçoit pas moins que celuy qui
en reçoit une grande : Et celuy qui
communie sous les especes du pain &
du vin ne reçoit pas plus que celuy
qui communie seulement sous les es-
peces du pain ; & celuy qui commu-
nie seulement sous les especes du pain,
ne reçoit pas moins que celuy qui com-
munie sous les especes du pain & du
vin.

11 C'est ce qui fait que les Prêtres
seuls communient sous les deux especes,
& que le peuple communie seu-
lement sous les especes du pain. L'E-
glise l'a ainsi sagement ordonné pour
des raisons tres-pressantes.

1. Pour empêcher que le précieux
sang ne se répande à terre, ce qui se-
roit comme impossible d'empêcher,
quand il y a un concours extraordi-
naire de communicans, parmi lesquels
il s'en trouve souvent d'assez peu
adroits.

2. Parce que s'il falloit conserver la
sainte Eucharistie sous les deux espe-
ces pour les malades, les especes du
vin s'aigriroient, & se corromproient
facilement.

3. Parce qu'il y en a plusieurs qui
ont une telle aversion du vin qu'ils

DE L
n'en pe
deur ; &
voir le s
du vin,
sion qu'i
vomissen
que mala
4. Il
re qu'à p
la necess
5. Afir
qui rien
tout entr
peces, &
de Jesu
sous les
sang est
du vin.

De l
Tous le
munier r
n'est-il pa
vent com
Cela se
rieur d'an
desir arde
Non seul
tous les j
tuelle, on

DE LA DOCT. DES SACREM.

n'en peuvent seulement souffrir l'odeur ; & s'ils étoient obligez de recevoir le saint Sacrement sous les especes du vin, il seroit à craindre que l'aversion qu'ils en ont ne les provoquât au vomissement, ou ne leur causât quelque maladie.

4. Il y a des pais où le vin est si rare qu'à peine en peut-on trouver pour la nécessité du Sacrifice.

5. Afin de détruire l'erreur de ceux qui nient que JESUS-CHRIST soit tout entier sous chacune des deux especes, & qui soutiennent que le Corps de JESUS-CHRIST est sans le sang sous les especes du pain ; & que son sang est sans son corps sous les especes du vin.

De la Communion spirituelle.

Tous les Fidèles ne peuvent pas communier réellement tous les jours, aussi n'est-il pas expedient ; mais tous peuvent communier spirituellement.

Cela se fait par un mouvement intérieur d'amour & de charité, & par un desir ardent de s'unir à nôtre Seigneur. Non seulement l'on peut communier tous les jours de cette maniere spirituelle, on le peut faire même plusieurs

EXPLICATION

fois le jour. Le temps le plus convenable est lorsque l'on se trouve devant le tres-saint Sacrement, & particulièrement lorsque le Prêtre communie, ou qu'il donne la communion à d'autres. Cette pratique est tres-sainte; Et quand l'on est en grace, & dans les autres dispositions dont nous avons parlé, l'on en reçoit de grands accroissemens d'amour & de devotion.

INSTRUCTION XI.

De l'Extrême-Onction.

Les saints Peres du Concile de Trente ont estimé que ce Sacrement est la consommation, non seulement de la penitence, mais encore de toute la vie chrétienne qui doit être une perpetuelle penitence.

Il est appellé Extrême-Onction, tant parce que c'est une onction qui se donne à la fin de la vie, qu'à cause qu'il est le dernier des Sacremens qui se consomment par l'onction, sçavoir du Baptême, de la Confirmation, & de l'Ordre.

De l'Institution de ce Sacrement.

Comme nôtre Seigneur est l'Auteur

DE L

de tous
sequent
nous ap
sortis pa
l'Evangi
à faire p
coup de
le plusie
ris. Il ne
ction fût
mais une
qui dans
donné ce

Ce Sac
publié &
Jacques,
tre Cano
malade p
Prêtres de
luy l'oign
gneur: E
le malade
s'il a com
pardonnez

*Que l'Ex
Sacre*

Les par
de rapport
trême-On

DE LA DOCT. DES SACREM. 533

de tous les Sacremens, il l'est par conséquent de celui-cy : Car l'Evangeliste nous apprend que les Apôtres étant sortis par son ordre pour aller prêcher l'Evangile, ils exhortoient les peuples à faire penitence, ils chassoient beaucoup de demons, & ils oignoient d'huile plusieurs malades qui en étoient guéris. Il ne faut pas croire que cette onction fût une invention des Apôtres, mais une Institution de JESUS-CHRIST qui dans leurs Missions leur avoit ordonné ce qu'ils avoient à faire.

« Marc.
6. 12.

Ce Sacrement a particulièrement été publié & recommandé par l'Apôtre S. Jacques, qui parle ainsi dans son Epître Canonique : Y a-t'il quelqu'un de malade parmi vous ? Qu'il appelle les Prêtres de l'Eglise, & qu'ils prient pour luy l'oignant d'huile au nom du Seigneur : Et la priere de la Foy sauvera le malade, le Seigneur le soulagera ; & s'il a commis des pechez ils luy seront pardonnez.

« Jac. 5.
14.

Que l'Extrême-Onction est un véritable Sacrement de la nouvelle Loy.

Les paroles de l'Ecriture que je viens de rapporter, prouvent assez que l'Extrême-Onction est un Sacrement de la

nouvelle Loy. Le saint Concile de Trente l'a ainsi déterminé, & il a déclaré excommuniés ceux qui ne seroient pas dans cette créance. Et enfin tout ce qui est nécessaire pour faire un Sacrement se trouve dans cette dernière onction, scavoir la forme, la matière, la chose signifiée qui est la grâce intérieure, & le pardon des pechez.

Quelle est la matière de l'Extrême-Onction.

La matière de ce Sacrement est l'huile benie consacrée par l'Évêque, que l'on appelle ordinairement l'huile des infirmes. Toute sorte d'huile n'est pas propre pour cette matière, mais seulement celle qui est tirée de l'olive: Car comme cette sorte d'huile a la vertu d'adoucir les douleurs du corps, ainsi le Sacrement a la force d'apaiser les tristesses & les chagrins qui agitent l'âme dans la veüe de ses pechez. Il y a d'autres rapports entre cette huile & le Sacrement, dont je ne fais point icy mention, tant pour abrèger, que parce que je seray obligée d'en dire encore quelque chose cy-après.

DE LA DOCT. DES SACREM. 533

De la forme de l'Extrême-Onction.

La forme dont toutes les Eglises se servent dans l'usage de ce Sacrement est telle: *Que par cette Onction sainte le Seigneur vous pardonne tous les pechez que vous avez commis par la veüe, par l'ouïe, par l'odorat, par le goût, & par la parole, par l'attouchement, par le marcher, par le plaisir du corps.* Où il faut remarquer que cette forme est de précatore; c'est à dire, en forme de priere, ce qui est particulier à ce Sacrement. L'Apôtre saint Jacques l'aïant ainsi ordonné en ces paroles: *Que les Prêtres de l'Eglise prient sur le malade, & la priere de la Foy le sauvera.* “ Jac. 5.
“ 15.
“

Des effets de ce Sacrement.

La troisième chose qui montre que l'Extrême-Onction est un Sacrement, est son premier & principal effet, que les paroles de la forme operent quand le Ministre les prononce; Car nous avons dit ailleurs que les Sacremens ne signifient pas seulement ce qu'ils disent, mais qu'ils le font en effet. Or le principal effet de l'Extrême-Onction est qu'il efface les pechez veniels, &

même les mortels qui sont restez dans l'ame, mais qui sont inconnus.

L'Apôtre saint Jacques nous enseigne cette verité dans les paroles que
 Jac. 5. » nous avons déjà rapportées. La prie-
 25. » re de la Foy sauvera le malade, le
 » Seigneur le soulagera, & s'il a commis
 » des pechez ils luy seront pardonnez.

L'Apôtre fait encore mention d'un autre effet de ce Sacrement, sçavoir que le malade sera soulagé. Il est soulagé en effet fort souvent dans le corps, & toujours dans l'ame quand elle est bien disposée. Car ce qui afflige l'ame dans une extremité de maladie c'est la crainte de la mort, des jugemens de Dieu, & des attaques des demons, qui dans cette extremité font leurs derniers efforts pour la jetter dans le desespoir, ou pour luy faire commettre quelque peché. Mais ce Sacrement la fortifie contre la mort; il la remplit de confiance pour ne pas craindre les jugemens de Dieu; Il l'arme du signe de la Croix, & la oint de l'onction interieure de la grace pour surmonter tous les efforts de ses ennemis. Enfin il luy donne une ferme esperance de son salut, & une consolation interieure qui luy est comme un avant-goût de la beatitude celeste.

Les
 du Sac
 sont ad
 solation
 de quitr
 vant Die
 paration
 reçoit;
 bonnes
 sibles &
 La dis
 me soit
 pourquo
 crement
 doit me
 la penite
 ne reme
 dont la
 mais seul
 tels qui
 cachez &
 disposer
 trition, d
 perance,
 des autre

DE LA DOCT. DES SACREM. 537.

De la preparation à ce Sacrement.

Les effets que je viens de rapporter du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont admirables, & d'une grande consolation à une ame qui est sur le point de quitter son corps pour paroître devant Dieu; Mais ils supposent une preparation convenable en celuy qui le reçoit; Et plus les dispositions sont bonnes, plus les effets en sont sensibles & consolans.

La disposition necessaire est que l'ame soit en la grace de Dieu: C'est pourquoy avant que de recevoir le Sacrement d'Extrême-Onction, elle se doit mettre en bon état par celuy de la penitence. Car l'Extrême-Onction ne remet point les pechez mortels dont la conscience se sent chargée, mais seulement les veniels, & les mortels qui par fragilité sont demeurez cachez & inconnus. Il faut ensuite se disposer par des actes fervens de contrition, d'amour de Dieu, de Foy, d'esperance, d'humilité, de resignation, & des autres vertus chrétiennes.

*Quel est le Ministre du Sacrement
de l'Extrême-Onction.*

Jac. 5.
24.
» Le Ministre de ce Sacrement est le
» Prêtre seul : Car l'Apôtre saint Jac-
» ques nous l'a ainsi enseigné : Si quel-
» qu'un, dit-il, est malade, qu'il fasse
» appeler les Prêtres. Il faut pourtant
» sçavoir que ce ministère n'appartient
» pas à toutes sortes de Prêtres, mais
» seulement à ceux qui ont juridiction
» & autorité sur le malade, comme sont
» les Pasteurs, ou ceux à qui les Pasteurs
» donnent le pouvoir.

Le Ministre applique l'onction, aux
yeux, aux oreilles, aux narines, aux
levres, & aux mains, afin d'effacer les
pechez que le malade a commis par la
vue, par l'ouïe, par l'odorat, par le
goût, par la parole, & par l'attou-
chement. Il oint encore les reins, qui
sont le siege des voluptez sensuelles,
& les pieds qui ont porté le corps dans
les occasions du peché, afin d'effacer
les taches que l'on a pû contracter en
cés deux manieres.

Ce Sacrement ne se doit point ad-
ministrer aux personnes qui sont en
santé, mais seulement aux malades,
parce que l'Apôtre dit : Si quelqu'un

DE LA
est malade
Il ne faut
le malade
& qu'il, a
des sens,
ce en est
l'ation plu
Sacremen
prit, & c
action de

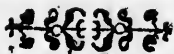
On ne c
ment aux
encore pe
n'ont quel
& que da
declarent
avant leur
Il faut o
se peut re
tne même
est en dan
de cétte m
tant de fo
blable per

DE LA DOCT. DES SACREM. 559

est malade, qu'il appelle les Prêtres. ^{» Jac. 5^e}
 Il ne faut pas néanmoins attendre que ^{» 15^e}
 le malade soit desespéré entièrement,
 & qu'il ait tout-à-fait perdu l'usage
 des sens, & de la raison : Car la gra-
 ce en est plus abondante, & la conso-
 lation plus grande, lorsqu'il reçoit le
 Sacrement avec une entière liberté d'es-
 prit, & qu'il peut accompagner cette
 action de quelques actes de vertu.

On ne donne pas non plus ce Sacre-
 ment aux enfans qui ne peuvent pas
 encore pecher, ny aux insensez s'ils
 n'ont quelques intervalles de raison,
 & que dans leurs bons momens ils ne
 déclarent qu'ils desirent de le recevoir
 avant leur mort.

Il faut observer que ce Sacrement ne
 se peut recevoir qu'une seule fois dans
 une même maladie, lorsque le malade
 est en danger de mort. Mais s'il guérit
 de cette maladie, il se peut reiterer au-
 tant de fois qu'il tombera dans un sem-
 blable peril.



INSTRUCTION XII.

Du Sacrement de l'Ordre.

LE Sacrement de l'Ordre ou l'ordination sacrée, est une action par laquelle un homme est consacré à Dieu dans l'Eglise, pour le servir d'une manière plus sublime en quelque ministère particulier.

Ce Sacrement est appelé Ordre; car comme l'ordre en general est une certaine disposition des choses qui fait que chacune tient le lieu qu'elle doit tenir, & y fait ce qu'elle doit faire; Ainsi les personnes consacrées à Dieu & à l'Eglise, sont dans une telle subordination, que chacune y tient son rang, & y exerce le ministère de son ordre.

Cette subordination des uns aux autres; c'est à dire, des inferieurs aux superieurs pour servir chacun selon le ministère de son ordination, est ce que l'on appelle Hierarchie Ecclesiastique.

Des differens Ordres de l'Eglise.

De la subordination Hierarchique,

DE
dont
qu'il
Le sa
prend
moins
cteur
& tro
crez,
& le P

Tou
degrez
cerdoc
l'Eglise
Tonsur
ordre,
aux or
quelle
monde
luy de l'
son heri
action i
Le Seig
ritage. C
sence de
cheveux
renoncer
c'est delà
Tonsure

DE LA DOCT. DES SACREM. 541

dont je viens de parler, il faut inferer qu'il y a plusieurs Ordres dans l'Eglise. Le sacré Concile de Trente nous apprend qu'il y en a sept; sçavoir quatre moindres, qui sont le Portier, le Lecteur, l'Exorciste, & l'Acolythe; & trois Majeurs que l'on appelle Sacrez, qui sont le Soudiacre, le Diacre, & le Prêtre.

De la Tonsure Clericale.

Tous ces Ordres sont comme des degrez par lesquels on monte au Sacerdoce, & aux premieres dignitez de l'Eglise. Mais l'on commence par la Tonsure Clericale, qui n'est point un ordre, mais seulement une disposition aux ordres. C'est une action par laquelle un Chrétien quitte le parti du monde & des Laiques pour prendre celui de l'Eglise, & afin d'avoir Dieu pour son heritage. C'est pourquoy en cette action il dit ces paroles du Prophete: ^{Psalm.} Le Seigneur est la portion de mon heri- ^{115. 5.} tage. Cette declaration se fait en presence de l'Evéque qui luy coupe les cheveux pour luy apprendre qu'il doit renoncer aux vanitez seculieres; & c'est delà que cette action est appelée Tonsure: Elle est aussi appelée Cleri-

cale, parce que celuy qui se donne à l'Eglise est fait Clerc; c'est à dire, partagé, parce qu'il prend Dieu pour son partage, & pour sa portion.

Cette Tonsure se fait en forme de cercle & de couronne. 1. Pour apprendre aux Clercs qu'ils doivent aspirer à la plus haute perfection, marquée par la figure circulaire, qui est la plus parfaite de toutes les figures. 2. Pour les faire ressouvenir que leur état est glorieux & honorable, puisqu'ils portent la couronne; mais que leur gloire & leur honneur consiste dans l'humilité Chrétienne, parce que cette couronne represente la couronne d'épine de J E S U S- C H R I S T, qui étoit une couronne de honte & de mépris.

Explication des Ordres de l'Eglise.

Supposé la Tonsure Cléricale comme une disposition nécessaire, le premier ordre qui se confere dans l'Eglise est celuy de Portier, dont l'office est de garder les clefs de l'Eglise, d'en garder les portes, d'en empêcher l'entrée aux excommuniés, de veiller que le Prêtre qui offre le sacrifice ne soit point

interron
prochem
pourqu
luy fait
Agissez
compte
sous ces

Le sec
dont l'ob
ne voix
de l'anci
& de do
instructio
Pour cet
nation lu
fant: *P*
parole de
acquitez
votre offic
pense de
l'ont dign

L'office
celuy d'E
nom de D
dez des d
L'Evêque
qui est c
livre des
Prenez &
atez la pu

DE LA DOCT. DES SACREM. 545
interrompu, & que les Laiques ne s'ap-
prochent point trop près de luy. C'est
pourquoy quand l'Evêque l'ordonne il
luy fait toucher les clefs en luy disant:
*Agissez comme étant obligé de rendre
compte des choses qui sont enfermées
sous ces clefs.*

Le second ordre est celuy de Lecteur
dont l'office est de lire dans l'Eglise d'u-
ne voix claire & intelligible les livres
de l'ancien & du nouveau Testament,
& de donner au peuple les premieres
instructions de la religion Chrétienne.
Pour cet effet l'Evêque dans son ordi-
nation luy presente le livre, en luy di-
sant: *Prenez & soiez le lecteur de la
parole de Dieu, afin que si vous vous
acquittiez fidelement, & avec profit de
votre office, vous ayez part à la recom-
pense de ceux qui dès le commencement
l'ont dignement administré.*

L'office du troisieme ordre, qui est
celuy d'Exorciste, est d'invoquer le
nom de Dieu sur ceux qui sont posse-
dez des demons, afin de les delivrer.
L'Evêque donne ce pouvoir à celuy
qui est ordonné, luy presentant le
livre des Exorcismes, & luy disant:
*Prenez & retenez en votre memoire &
aiez la puissance d'imposer les mains sur*

les energumenes, soit qu'ils soient Catechumenes; soit qu'ils soient baptisez.

Le quatrième ordre, qui est le dernier des moindres, est celuy d'Acolythe. Son office est de servir le Diacre & le Soudiacre quand ils sont à l'Autel, de porter la lumiere durant le Sacrifice de la Messe, particulièrement quand on chante l'Evangile. Delà vient que l'Evêque luy faisant toucher des luminaires, dit ces paroles: *Prenez ce chandelier avec son cierge, & sçachez que vous êtes destiné pour allumer les flambeaux de l'Eglise au nom du Seigneur.* Puis luy faisant toucher les burettes vuides, il dit: *Prenez ces vases destinez à mettre le vin & l'eau pour la Consécration du Sang de JESUS-CHRIST au nom du Seigneur.*

Le cinquième ordre, qui est le premier des Ordres sacrez, est celuy des Soudiacres dont les fonctions principales sont de servir le Diacre à l'Autel, luy presentant les linges, les vases, le pain, le vin, & les autres choses necessaires au Sacrifice, & de chanter l'Epître à la Messe. C'est pourquoy l'Evêque après leur avoir fait entendre que cet ordre les oblige pour toujours à la continence, leur fait premierement

toucher
chidiac
pleines
terge p
servir le
leur dit
confié :
que von
maniere
à Dieu.
vre des
des Epître
les lire
tant pour

Le sixi
dont les
duës &
sont de
vêque et
manque
cation au
trefois le
gneur da
munioit
core aujo
l'Autel,
plus prest
que l'ord
des Evan
la puissan

DE LA DOCT. DES SACREM. 543

toucher le Calice & la Patene ; & l'Archidiacre le Bassin avec les Burettes pleines de vin & d'eau avec le Manuterge pour leur montrer qu'ils doivent servir le Diacre. Et ensuite l'Evêque leur dit : *Voyez quel Ministère vous est confié : C'est pourquoy je vous avertis que vous vous conduisez d'une telle maniere que vous puissiez être agreable à Dieu.* Il leur presente encore le Livre des Epîtres disant : *Prenez le Livre des Epîtres, & recevez la puissance de les lire dans la sainte Eglise de Dieu, tant pour les vivans que pour les morts.*

Le sixième Ordre est le Diaconat dont les fonctions sont bien plus étendues & plus saintes. Les principales sont de chanter l'Evangile , & si l'Evêque est absent ou s'il le luy permet, manque de Prêtres, d'en faire l'explication au peuple. Il administroit autrefois le precieux Sang de nôtre Seigneur dans les lieux où le peuple communioit sous les deux especes , & encore aujourd'huy il sert le Prêtre à l'Autel, & c'est luy qui approche le plus prest du Sacrifice. Quand l'Evêque l'ordonne il luy presente le livre des Evangiles en luy disant : *Recevez la puissance de lire l'Evangile dans*

546 **EXPLICATION**

L'Eglise de Dieu tant pour les vivans que pour les morts.

Le septième Ordre qui est aussi le plus sublime & le plus saint, est celui des Prêtres dont le principal Office est d'offrir le Sacrifice du Corps & du Sang de nôtre Seigneur, & d'administrer les Sacremens aux Fideles. L'Evêque leur presente le Calice avec le vin, & la patene avec le pain en disant : *Recevez la puissance d'offrir le Sacrifice à Dieu & de célébrer la Messe tant pour les vivans que pour les defunts.* Et enfin après beaucoup de ceremonies & de prieres par lesquelles ils sont établis les Interpretes & les Mediateurs de Dieu & des hommes, il leur fait l'imposition des mains pour leur donner la puissance admirable de remettre les pechez, en disant ces paroles : *Recevez le saint esprit ; les pechez seront remis à ceux à qui vous les aurez remis ; & ils seront retenus à ceux à qui vous les aurez retenus.*

Mais il faut remarquer qu'encore qu'il n'y ait qu'un seul Ordre du Sacerdoce, comme il n'y a qu'un seul Ordre de Diacre & de Soudiacre, cet Ordre néanmoins a plusieurs degrez. Le premier est des simples Prêtres ;

DE L
qui son
ctire le
Evêque
d'eux.
ques qu
litains
sieurs E
me est d
miers &
c'est ce
che. Au
rain Po
caire de
Chef vi
saint Pi
les Fide

Que

Il faut
venons d
ritable S
L'on y
choses d
le verita
ceux qu
les parole
sacrée q
exterieur
la puissan

DE LA DOCT. DES SACREM. 547
qui sont ceux dont nous venons d'écrire les Offices. Le second est des Evêques qui ont les Prêtres au dessous d'eux. Le troisième est des Archevêques qui sont aussi appellez Metropolitains, parce qu'ils president à plusieurs Evêques suffragans. Le quatrième est des Patriarches qui sont les premiers & les Princes des Peres, car c'est ce que signifie le mot de Patriarche. Au dessus de tous est le Souverain Pontife l'Evêque de Rome, Vicaire de JESUS-CHRIST en terre, Chef visible de l'Eglise, Successeur de saint Pierre, Pere & Pasteur de tous les Fideles.

Que l'Ordre est un Sacrement, de la nouvelle Loy.

Il faut inferer de tout ce que nous venons de dire, que l'Ordre est un véritable Sacrement de la nouvelle Loy. L'on y remarque la matiere dans les choses que l'Evêque, qui en est seul le véritable Ministre, fait toucher à ceux qu'il ordonne; & la forme dans les paroles qu'il profere. Et la chose sacrée qui est signifiée par ces signes extérieurs est la grace intérieure, & la puissance qui est donnée d'exercer

548 **EXPLICATION**
quelque fonction sainte dans l'Eglise,
particulièrement au regard du Sacrifi-
ce où tous les Ordres ont du rapport,
& où ils concourent chacun en sa ma-
niere.

Des effets du Sacrement de l'Ordre.

Encore que ce Sacrement soit insti-
tué pour l'utilité & pour l'ornement
de l'Eglise, & afin d'honorer Dieu en
luy offrant le sacrifice, il ne laisse pas
d'être encore utile à ceux qui le reçoivent
par les admirables effets qu'il
produit en eux. Le premier est une
grace interieure qui les rend prompts
& agiles au service de Dieu, & parti-
culièrement dans le ministere de leur
Ordre.

Le second est la puissance qu'ils re-
çoivent de concourir au Sacrifice du
corps & du sang de JESUS-CHRIST.
Cette puissance est pleine & entiere
dans les Prêtres; & dans les autres
elle est plus ou moins étendue selon
qu'ils approchent plus ou moins du
Sacerdoce.

Cette puissance est aussi appellée ca-
ractere interieur & spirituel qui est une
marque d'honneur imprimée dans l'a-
me, qui distingue les Ministres de

DE LA
l'Autel
qualité
Ce cara
plus que
firmation
non plu
se peut
Nous
nous de
nouvelle
leur devo
siderant
a point
les égale
tres étoie
appelez
Dieux, &
les omb
de la Nou
n'étoient
du nôtre.

D
L'Ecritu
cerdoces,
tre interie
donne le
nes sacrée
re que non
le Sacrific

DE LA DOCT. DES SACREM. 549

L'Autel des autres fideles, de quelque
qualité qu'ils soient selon le monde.
Ce caractere ne se peut effacer non
plus que ceux du Baptême & de la Con-
firmation ; D'où vient que l'Ordre
non plus que ces deux Sacremens ne
se peut reiterer.

Nous apprenons de là l'estime que
nous devons faire des Prêtres de la
nouvelle Loy, & l'honneur que nous
leur devons porter, puis qu'en les con-
siderant d'une veüe spirituelle, il n'y
a point de puissance sur la terre qui
les égale. Dans l'ancienne Loy les Pré-
tres étoient appelez Anges, ils étoient
appelez Princes, ils étoient appelez
Dieux, & néanmoins ils n'étoient que
les ombres & les figures des Prêtres
de la Nouvelle, comme leurs Sacrifices
n'étoient que les ombres & les figures
du nôtre.

Du double Sacerdoce.

L'Écriture fait mention de deux Sa-
cerdotes, dont l'un est extérieur & l'au-
tre intérieur. L'extérieur est celui qui
donne le pouvoir à quelques person-
nes sacrées par l'Évêque en la manie-
re que nous avons dit, d'offrir à Dieu
le Sacrifice du Corps & du Sang de son

60 . . . EXPLICATION . . .

Fils. L'honneur de ce Sacerdoce, ainsi que nous voyons est accordé à peu de personnes.

Le Sacerdoce interieur est plus commun & il appartient à tous les Fideles, particulièrement aux Justes qui par le moyen de la grace, sont faits les membres vivans de JESUS-CHRIST grand Prêtre & Souverain Pontife.

Ils sont en effet appellez Prêtres dans l'Apocalypse où l'Apôtre dit :

Apoc. 1. 5. „ JESUS-CHRIST nous a lavez de nos
 „ pechez dans son sang & nous a fait le
 „ Royaume & les Prêtres à Dieu son
 Pere. Et en effet les justes embrasez
 du feu de la charité peuvent offrir à
 Dieu sur l'autel de leur cœur de tres-
 pures & tres-agreables victimes, sça-
 voir des bonnes œuvres & tout ce qui
 se peut faire pour la gloire de Dieu.

Ils ont même cet honneur qu'étant les membres vivans de JESUS-CHRIST, ils sont comme luy tout ensemble le Temple, l'Autel, les Prêtres & la Vi-

2. Pet. 2. 5. „ ctme. Cette doctrine est des saints
 „ Apôtres qui nous disent : Entrez vous-
 „ mêmes dans la structure de l'edifice
 „ comme étant des pierres vivantes pour
 „ composer une maison spirituelle & un
 „ ordre de saints Prêtres, afin d'offrir à

DE
 Dieu
 soient
 Saint
 roles
 les Te
 A quo
 Ne sca
 Templ
 Dieu h
 fane le
 Car le
 Temple
 dit enc
 vez-vo
 Temple
 vous
 Dieu,
 mêmes
 tente p
 Temple
 sont les
 molées
 immole
 res, d'
 une hos
 ble à se
 sonnabl
 pôtres l
 affligé e
 vous ne

DE LA DOCTRINE DES SACREMENT. 557

Dieu, des Sacrifices spirituels qui luy
 soient agreables par JESUS-CHRIST.
 Saint Pierre nous apprend par ces pa-
 roles que les Juives font tout ensemble
 les Temples & les Prêtres de Dieu.
 A quoy s'accorde ce que dit saint Paul: ce 1. Cor.
 Ne sçavez-vous pas que vous êtes le ce 3. 61.
 Temple de Dieu, & que l'esprit de ce 1b. 6.
 Dieu habite en vous? Si quelqu'un pro- ce 18.
 fane le Temple de Dieu, Dieu le perdra.
 Car le Temple de Dieu est Saint, & ce
 Temple c'est vous-mêmes. L'Apôtre
 dit encor dans la même Epître: Ne sça-
 vez-vous pas que vôtre corps est le
 Temple du saint Esprit qui reside en
 vous, & qui vous a été donné de
 Dieu, & que vous n'êtes plus à vous-
 mêmes. Le même saint Paul ne se con-
 tente pas de dire que les Justes sont les
 Temples de Dieu; il dit encore qu'ils
 sont les Victimes qui doivent être im-
 molées, & les Prêtres qui les doivent
 immoler: Je vous conjure, mes Fre- ce Rom.
 res, d'offrir à Dieu vos corps comme ce 12. 1.
 une hostie vivante, sainte, & agrea-
 ble à ses yeux, comme un culte rai-
 sonnable & spirituel. Et avant les A-
 pôtres le Prophete avoit dit: L'esprit ce Psal.
 affligé est un sacrifice agreable à Dieu: ce 10. 19.
 vous ne mépriserez point, Seigneur, ce

512 **EXPLICATION**
» le cœur contrit & humilié. Voila jus-
» qu'où s'étend l'honneur & le pouvoir
» des ames justes.

De la double puissance Ecclesiastique.

Il y a une double puissance dans l'Eglise; l'une de l'Ordre, l'autre de la Jurisdiction. La puissance de l'Ordre est celle dont nous avons parlé qui est pour la consecration du Corps de J. C. dans la sainte Eucharistie : Et la puissance de la Jurisdiction est pour la direction du Corps Mystique du même JESUS CHRIST qui est l'Eglise. Elle consiste à gouverner les ames, à les diriger dans les voyes de Dieu, à les consoler dans leurs peines interieures, à les fortifier dans leurs tentations, à les relever de leurs chutes, & en un mot à les conduire à la vie eternelle.

INSTRUCTION XIII.

Du Sacrement de Mariage.

LE Mariage a été institué de Dieu pour la propagation des hommes, & particulièrement pour accomplir le nombre des Predestinez. Cette institution

DE
tution
de, lon
me &
& mul
ture ne
n'est p
meure
luy soi
formé
la terre
Adam
ne se t
fût sem
gneur
fomme
tira une
plit la p
me de
present
là main
de ma c
(c'est à
parce q
veut di
pourqu
& sa me
femme
seule ch

tution se fit au commencement du monde, lors que Dieu ayant créé l'homme & la femme, il leur dit : Croissez & multipliez. Et au même lieu l'Écriture nous apprend que Dieu dit : Il n'est pas convenable que l'homme demeure seul, donnons luy un aide qui luy soit semblable. Dieu ayant donc formé du limon tous les animaux de la terre & tous les oiseaux de l'air, Adam leur donna leur nom, mais il ne se trouvoit point d'aide qui luy fût semblable. C'est pourquoy le Seigneur Dieu envoya à Adam un petit sommeil, & lors qu'il fut endormi, il tira une de ses côtes de laquelle il remplit la place de chair. Et il fit une femme de la côte qu'il avoit ôtée, & la presenta à Adam. Et Adam dit : C'est là maintenant l'os de mes os & la chair de ma chair. Elle s'appellera *Virago*, (c'est à dire une femme vertueuse) parce qu'elle a été tirée *de viro*, qui veut dire un homme vertueux. C'est pourquoy l'homme quittera son pere & sa mere, & demeurera attaché à sa femme, & ils feront deux dans une seule chair.

*Que le Mariage est un Sacrement
de la Loy nouvelle.*

Ce Mariage néanmoins n'étoit qu'une union naturelle qui n'avoit rien de bien relevé avant la naissance du Fils de Dieu dans le monde. Mais ce divin Sauveur l'a infiniment antobli l'élevant à la dignité de Sacrement : Parce qu'étant venu au monde pour contracter un Mariage saint & divin avec son Eglise, mais pourtant spirituel & invisible, il a voulu que le Mariage charnel & visible en fût le signe & l'idée; & dans cette veüe il étoit nécessaire que le Mariage qui devoit être le signe d'un si grand Mystere fut une chose grande & toute divine. Saint Paul nous enseigne cette doctrine dans l'Épître aux Ephésiens, où il fait voir les rapports qu'il y a entre le Mariage que l'homme contracte avec la femme, & celui que JESUS-CHRIST contracte avec son Eglise. Voicy com-

Ephes.
5. 22.

» me il parle : Que les femmes soient
» soumises à leurs maris comme au
» Seigneur; parce que le mari est le
» chef de la femme, comme JESUS-
» CHRIST est le chef de l'Eglise, qui est
» son corps, dont il est aussi le Sau-

veur.
se à J
aussi do
ris. Et
comme
Eglise
mort p
après l
de l'eau
faire p
gloire n
rien de
& irrep
vent an
propre c
me s'ain
sa prop
l'entreti
fait l' Eg
les men
sa chair
l'homme
mere po
de deux
une mén
GRAND
EN L'EG
De to
dire, il
un Sacre

DE LA DOCT. DES SACREM. 555

veur. Comme donc l'Eglise est soumi-
 se à JESUS-CHRIST, les femmes,
 aussi doivent être soumises à leurs ma-
 ris. Et vous maris, aimez vos femmes
 comme JESUS-CHRIST a aimé son
 Eglise; & s'est livré luy-même à la
 mort pour elle, afin de la sanctifier,
 après l'avoir purifiée dans le Bapême,
 de l'eau par la parole de vie; pour la
 faire paroître devant luy pleine de
 gloire n'ayant ny tache, ny ride, ny
 rien de semblable, mais étant sainte
 & irreprehensible. Ainsi les maris doi-
 vent aimer leurs femmes comme leur
 propre corps. Celuy qui aime sa fem-
 me s'aime soi-même: Car nul ne hait
 sa propre chair, mais il la nourrit &
 l'entretient comme JESUS-CHRIST
 fait l'Eglise; parce que nous sommes
 les membres de son corps formez de
 sa chair & de ses os. C'est pourquoy
 l'homme abandonnera son pere & sa
 mere pour s'attacher à sa femme, &
 de deux qu'ils étoient, ils deviendront
 une même chair. CE SACREMENT EST
 GRAND; JE DIS EN JESUS-CHRIST ET
 EN L'EGLISE.

De tout ce que l'Apôtre vient de
 dire, il est evident que le Mariage est
 un Sacrement. Le sacré Concile de

Trente l'a ainsi déclaré, & il le faut croire.

De la dignité du Mariage Chrétien.

Le Mariage a toujours cru en dignité & en mérite. Il a été grand dans son commencement, car encore que ce ne fût qu'une alliance naturelle, c'est Dieu néanmoins qui l'avoit institué. Son mérite s'est beaucoup accru depuis par les promesses que Dieu a faites aux Patriarches qu'ils seroient les Pères du Messie : Car deslors leurs Mariages & ceux de leurs descendants se faisoient par rapport au Dieu Incarné ; Les autres Nations étant exclus de cette esperance. Mais il a reçu sa dernière perfection dans la Loy de grace, où il a été élevé à la dignité de Sacrement par le rapport qu'il a au Mariage sacré de JESUS-CHRIST avec son Eglise, lequel néanmoins ne sera pleinement consommé que dans le séjour de la gloire.

Que la Virginité est preferable au Mariage.

Encore que le Mariage soit aussi saint & aussi élevé que je le viens de dire, la Virginité néanmoins l'est incom-

DE
parab
Dieu
& à E
ne fu
voulu
se ma
faire
est la
ne. I
faire
nité à
alors d
de Die
des ter
auquel
rempli
ginité
ge, ga
se decl
est la p
pouvo
Mariag
d'un ho
qui est
Et par
se de J
ve cett
Saint
nence
riage,

DE LA DOCT. DES SACREM. 557

parablement davantage : Et quand Dieu instituant le Mariage dit à Adam & à Eve : Croissez & multipliez , ce ne fut pas un commandement qu'il voulut faire à tous leurs descendants de se marier ; il voulut seulement leur faire connoître la fin du Mariage qui est la propagation de la nature humaine. Il ne voulut pas néanmoins leur faire connoître la beauté de la Virginité à cause de la nécessité qui étoit alors de peupler le monde. Mais le Fils de Dieu étant venu dans la plénitude des temps , c'est à dire dans un temps auquel le monde étoit suffisamment rempli, il a levé l'étendard de la Virginité voulant naître d'une mere Vierge, gardant luy-même cette vertu , & se declarant l'Epoux des Vierges , qui est la plus belle recommandation qu'il pouvoit faire de la Virginité. Par le Mariage une Vierge devient l'épouse d'un homme, & elle perd son intégrité qui est la plus belle chose du monde : Et par la Virginité elle devient l'Epouse de JESUS-CHRIST, & elle conserve cette riche & précieuse perle.

Saint Paul montre assez la prééminence de la Virginité au dessus du Mariage ; non seulement par son exemple,

quand il dit qu'il souhaite que tous les hommes soient comme luy dans un état de continence & de pureté ; mais encore par sa doctrine toute ceſte :

1. Cor. „ Quant aux Vierges , dit-il , je n'ay re-
 7. 7. „ çu aucun Commandement du Seigneur
 1. Cor. „ qui oblige à la Virginité ; mais voicy
 7. 25. „ le conſeil que je vous donne comme
 „ étant fidele Miniſtre du Seigneur par
 „ la miſericorde qu'il m'en a faite. Je
 „ croy donc qu'il eſt avantageux à cau-
 „ ſe des fâcheuſes neceſſitez de la vie
 „ preſente ; qu'il eſt , diſ-je , avantageux
 „ à l'homme de ne ſe point marier. Etes-
 „ vous lié avec une femme ? ne cherchez
 „ point à vous délier. N'êtes-vous point
 „ lié avec une femme ? ne cherchez point
 „ de femme. Que ſi vous épouſez une
 „ femme vous ne pechez pas : Et ſi une
 „ fille ſe marie elle ne peche pas auſſi.
 „ Mais ces fortes de perſonnes reſſenti-
 „ ront dans la chair des contradictions
 „ & des peines , & je voudrois bien vous
 „ les épargner. Voici donc , mes Freres,
 „ ce que j'ay à vous dire : le temps eſt
 „ court ; & ainſi que ceux mêmes qui
 „ ont des femmes ſoient comme n'en
 „ ayant point. Et pour moy , je deſire de
 „ vous voir dégagez de ſoin & d'inquietu-
 „ tudes. Car celuy qui n'eſt point marié

DE
 s'occ
 Seign
 luy
 s'occ
 & de
 ſa fe
 & d
 n'eſt
 cupe
 afin
 mais
 ſoin
 qu'el
 ri. O
 ce n'e
 mais
 qui e
 donn
 attac
 celuy
 celuy
 mieu
 mari
 mais
 bre
 pour
 Mais
 le de
 je lu
 en m

s'occupe des soins & des choses du Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour luy plaire : mais celuy qui est marié s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, & ainsi il se trouue partagé & divisé. De même une femme qui n'est point mariée, & une Vierge s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit; mais celle qui est mariée, s'occupe du soin des choses du monde & de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari. Or je vous dis cecy pour v^{ost}re bien: ce n'est pas pour vous dresser un piège, mais pour vous porter seulement à ce qui est de plus saint, & qui vous peut donner un moyen plus facile de vous attacher à Dieu sans distraction. Ainsi celuy qui marie sa fille fait bien, mais celuy qui ne la marie point fait encore mieux. La femme est liée à la Loy du mariage tant que son mari est vivant; mais si son mary meurt, il luy est libre de se marier à qui elle voudra, pourveu que ce soit selon le Seigneur. Mais elle sera bien plus heureuse si elle demeure veuve selon le conseil que je luy donne. Et je croy que j'ay aussi en moy l'esprit de Dieu.

De la Virginité dans le Mariage.

La Virginité est une chose si sublime, & elle est d'un si grand prix & d'un si haut mérite devant Dieu, qu'encore qu'il ait institué le Mariage, il a bien voulu qu'elle se pût garder dans le Mariage même. Nous en avons une infinité d'exemples dans l'Écriture Sainte, & dans l'Histoire Ecclesiastique où nous apprenons que les partis ont préféré cette vertu qui les faisoit grands devant Dieu, à une longue posterité qui les eût pu faire grands selon le monde. Adam & Eve ont vécu Vierges dans le Mariage tout le temps qu'ils ont demeuré dans l'état d'innocence. La sainte Vierge & saint Joseph ont gardé une perpetuelle Virginité, laquelle, comme témoignent les Saints Peres, n'a point empêché que leur alliance ne fût un véritable & parfait Mariage. L'Empereur Marcian & sa femme Pulcherie ont gardé cette pureté Virginale toute leur vie, cette Imperatrice n'ayant voulu se marier qu'à cette condition. Nous lisons le même de l'Empereur Henry & de l'Imperatrice Cunegonde, ce qui a mérité à l'un & à l'autre la qualité de Saint.

DE L
Je ne
Edouia
sainte
monde
& ent
J'ajou
& la C
me qu
avec
deux
à la m
coup
je me
roisser
qualit
point
un gr
nués
dans
dessus
garde
tant
qu'ell
mes
mirab
naires
sions
de la
cenn
garde

Je ne passeray pas sous silence saint Edoüard Roy d'Angleterre & la Reine sainte Edite qui vivoient devant le monde comme le mary & la femme, & entr'eux comme le frere & la sœur. J'ajouôteray icy le Comte saint Elzeard & la Comtesse sainte Delphine sa femme qui vivoient dans leur Mariage avec une pureté Angelique, & tous deux sont demeurez Vierges jusques à la mort. Je pourrois rapporter beaucoup d'exemples de cette nature, mais je me contente de ceux-cy qui me paroissent les plus illustres à cause de la qualité des personnes. Et je ne doute point qu'il n'y ait encore aujourd'huy un grand nombre de personnes inconnues qui vivent comme des Anges dans le mariage, & qui s'élevent au dessus de la corruption humaine pour garder une Virginité perpetuelle d'autant plus sainte & agreable à Dieu qu'elle est cachée aux yeux des hommes. Toute sorte de Virginité est admirable, mais celle-cy est extraordinairement heroïque à cause des occasions continuelles où l'on se trouve de la perdre, & de la perdre innocemment & sans offenser Dieu. C'est garder parfaitement le conseil que

562 EXPLICATION, &c.

Dieu nous donne par saint Paul, quand il dit : Mes Freres, le temps est court,

1. Cor. 7. 29.

» Ce qui reste à faire, est que ceux
» qui ont des femmes, vivent avecelles
» comme s'ils n'en avoient point.

A Dieu seul l'honneur & la gloire.

F I N.

[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

